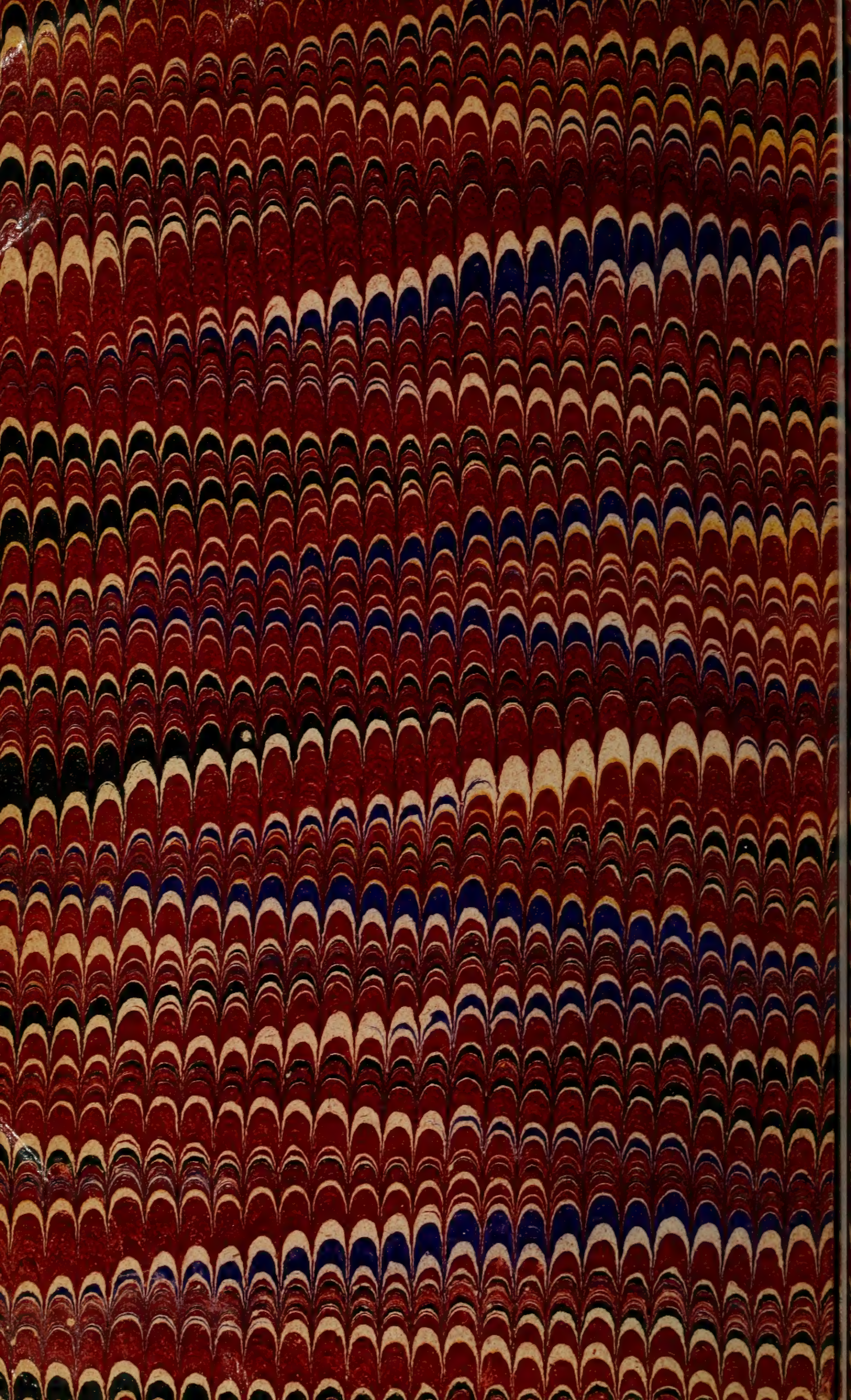
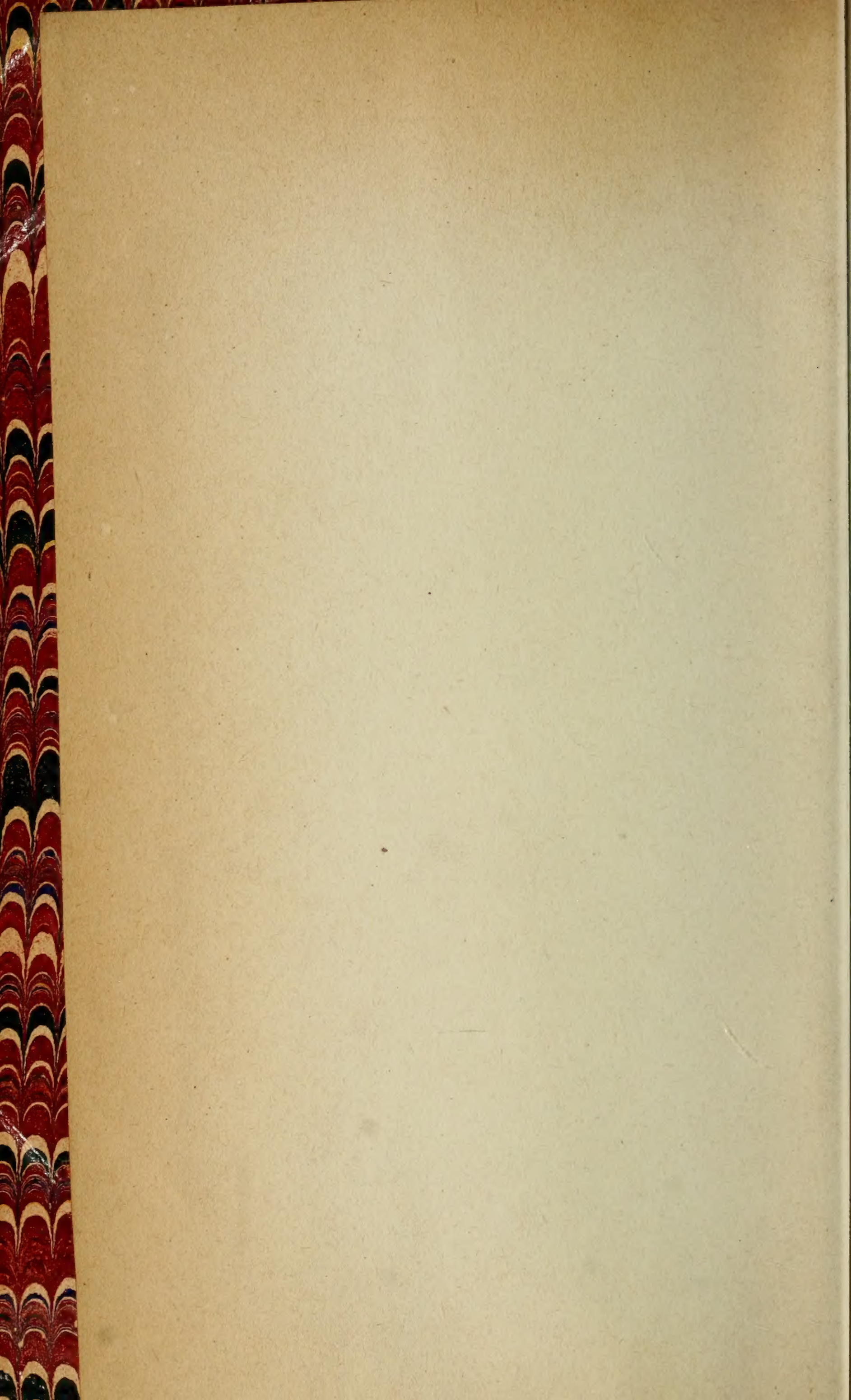








HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

F. AUREAU ET Ce. — IMPRIMERIE DE LAGNY.

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE
DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

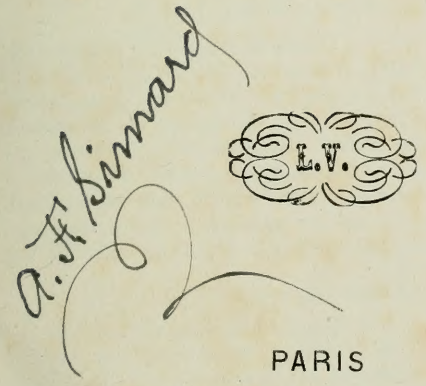
PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

Vicaire général de Nancy, ancien vicaire général d'Ajaccio

CHANOINE HONORAIRE DE QUIMPER ET DE TROYES

TOME DIX-HUITIÈME



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

—

1873

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

QUATRIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LE RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (800) JUSQU'AU PONTIFICAT DE SYLVESTRE II (999).

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT LÉON III (26 décembre 795-12 juin 816)
1re PARTIE (26 décembre 795 — 25 décembre 800)

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Antécédents et élection de Léon III. — 2. Attentat de Pascal et de Campulus. Léon III, les yeux crevés et la langue arrachée, recouvre miraculeusement la parole et la vue. — 3. Voyage du pape en France. Léon III et Charlemagne à Paderborn. — 4. Les émissaires de Pascal et de Campulus à la cour de Charlemagne. — 5. Retour triomphal de Léon III à Rome. — 6. Arrivée de Charlemagne à Rome. — 7. La nuit de Noel de l'an 800 à la basilique de Saint-Pierre. Rétablissement de l'empire romain d'Occident. Couronnement de l'empereur Charlemagne par Léon III. — 8. Jugement et condamnation de Pascal et de Campulus. — 9. Mort de saint Léon III.

§ II. AMBASSADE D'ANGILBERT A ROME.

10. Lettre de Charlemagne à Léon III. — 11. Instructions données par Charlemagne à Angilbert. — 12. Fondation de l'Abbaye de Corbigny. Saint Léonard. — 13. Le roi martyr saint Ethelbert. — 14. Les *Normanni* en Angleterre. Incendie et pillage des monastères de Lindisfarn, Wearmouth et Yarrow. — 15. Pénitence d'Offa, roi des Merciens. Lettre de Charlemagne

§ 1. Notice du Liber Pontificalis.

Antécédents et élection de Léon III.

1. « Léon III, né à Rome, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Azuppius. Il siégea vingt ans, cinq mois et dix-sept jours. Dès sa plus tendre enfance, il avait été nourri à l'école patriarcale de Latran; il y apprit le *psalterium*, la science des Écritures et les lettres humaines, puis fut successivement élevé au sous-diaconat, au diaconat et au sacerdoce. Sa vie était pure, sa parole éloquente, son cœur ferme et constant. Partout où il rencontrait un serviteur

de Dieu, religieux ou laïque, versé dans la contemplation et dans les voies spirituelles, il s'attachait irrévocablement à lui. Il aimait à distribuer les aumônes, à visiter les infirmes; son visage reflétait alors une sainte joie, et de son cœur sortaient des paroles tout embrasées d'amour divin qui étaient pour les âmes plus précieuses encore que l'aumône matérielle dont sa main était prodigue. Un grand nombre de Romains, touchés par son exemple, voulurent comme lui servir le Christ dans la personne des pauvres, et l'accompagnaient dans ses visites secrètes de la nuit et du jour. Ainsi Léon offrait au Seigneur une moisson d'âmes saintes. Placé à la tête du vestiaire de Latran, sa vertu éclata à tous les regards et l'on peut dire qu'il était les délices de Rome tout entière. Adrien était mort le jour de Noël; le lendemain, fête du bienheureux Étienne, premier martyr, Léon fut élu d'une seule voix par tout le collége sacerdotal, évêques ou prêtres, et acclamé d'une voix unanime, comme par une inspiration de Dieu, par les optimates et l'universalité du peuple romain. Le lendemain, fête de saint Jean l'Évangéliste, il fut ordonné pontife du siége apostolique, pour la très-grande gloire de l'Église et du Dieu tout-puissant. Défenseur intrépide des droits ecclésiastiques, zélé contre les ennemis de la foi, il était en même temps plein de mansuétude, lent à s'irriter, prompt à faire miséricorde, ne rendant jamais le mal pour le mal, n'exerçant jamais la vindicte jusqu'à la dernière rigueur, toujours patient, pieux, charitable, et faisant rendre justice à chacun. »

Attentat de Pascal et de Campulus. Léon III, les yeux crevés et la langue arrachée, recouvre miraculeusement la parole et la vue.

2. « Les trois premières années de son pontificat s'écoulèrent paisiblement. Le saint pontife s'appliquait à faire régner au sein de l'église romaine l'ordre de la liturgie sacrée, à maintenir partout la rectitude de la foi orthodoxe, à décorer les temples élevés au Seigneur, lorsque, le 25 avril 799, comme il se rendait, suivant la coutume, aux grandes litanies de la fête de saint Marc, où il devait, entouré de son collége sacerdotal, faire les prières solennelles pour la prospérité du peuple chrétien et célébrer la messe pontificale dans l'église de Saint-Georges, il vit venir à sa rencontre le primicier Pascal et le sacellaire Campulus, en habit laïque. Ils se prosternèrent hypocritement devant lui en disant : Pardonnez-nous de

n'avoir point de chasubles, *planeta*, nous sommes souffrants et ne pourrons peut-être assister à toute la cérémonie. — Léon agréa leurs excuses et s'entretint familièrement avec eux, sans soupçonner leur atroce perfidie. Tout à coup, en face du monastère des saints Étienne et Sylvestre, récemment fondé par le seigneur pape Paul, une horde de sicaires embusqués dans le voisinage fondit sur le cortége et renversa le Pontife, que l'infâme Pascal tenait par la tête et Campulus par les pieds. Le peuple s'était enfui ; les monstres foulèrent aux pieds l'auguste vieillard, le dépouillèrent de ses vêtements, lui crevèrent les yeux, lui arrachèrent la langue, le frappèrent à coups de bâton et le jetèrent baigné dans son sang devant l'autel des saints Étienne et Sylvestre. Léon vivait encore ; durant la nuit, Pascal, Campulus et leur complice Maurus de Népi tinrent conseil. Ils craignaient que leur victime vînt à leur échapper, et que les serviteurs du pontife le fissent enlever secrètement. Ils le firent donc transporter par leurs satellites au monastère de Saint-Érasme, et le jetèrent dans un cachot à la porte duquel ils placèrent des gardes. Mais le Dieu tout-puissant, qui avait jusque-là supporté leurs attentats, les déjoua par un éclatant miracle. Comme le très bienheureux pape, au fond de son cachot, adressait à Dieu et à saint Pierre, prince des apôtres, une prière fervente, soudain il recouvra la parole et la vue. En ce moment, le cubiculaire Albinus avec d'autres fidèles craignant Dieu, pénétra dans le monastère, ouvrit les portes de la prison, et tous ensemble ils conduisirent le pontife dans la basilique Vaticane. En arrivant, Léon entonna le chant sacré *Benedictus Dominus Deus Israel, qui facit mirabilia magna solus et non deseruit sperantes in se*[1]. Toutes les autres paroles du psalmiste qui pouvaient s'appliquer à des circonstances si merveilleuses furent chantées par la foule : « *Dominus illuminatio mea et salus mea quem timebo?* » *Dominus defensor vitæ meæ, a quo trepidabo?*[2]. — *Lucerna pedibus meis verbum tuum, Domine, et lumen semitis meis*[3]. — C'était bien réellement en effet que le Seigneur avait arraché le pontife aux ténèbres de la cécité pour rendre la lumière

[1] *Psalm.*, XXXV. — [2] *Psalm.*, XXVI. — [3] *Psalm.*, CXVIII.

ses yeux, qu'il lui avait restitué sa langue arrachée, qu'il avait établi ses membres broyés et meurtris dans une vigueur parfaite. La joie des fidèles chrétiens, à la vue de ce prodige, ne saurait se décrire. Cependant les sicaires maîtres de Rome étaient dans la consternation, leur triomphe ne les consolait pas. Ils vivaient dans une appréhension continuelle, se défiant les uns des autres et prêts à s'entr'égorger. Ne sachant rien trouver à faire de mieux, ils pillèrent et démolirent la maison du cubiculaire Albinus, avec diverses autres propriétés appartenant à l'Église ou à divers particuliers connus pour leur attachement au pape. »

3. « A la nouvelle de ces attentats, le glorieux duc de Spolète, Winichis, était accouru avec son armée. A la vue du pontife qui avait recouvré l'usage des yeux et de la langue, il demeura saisi d'étonnement, se prosterna à ses pieds et le conduisit à Spolète, louant et glorifiant le Dieu qui manifeste sa puissance par de tels prodiges. Sur la route, les évêques, prêtres et fidèles accoururent de toutes les cités voisines pour contempler cette merveille, et ne voulaient point quitter le pontife. De Spolète, Léon partit pour la France, résolu d'y aller invoquer le secours du très-excellent seigneur Charles, roi des Francs et des Lombards et patrice des Romains. Les *optimates*, les évêques, les prêtres et les primats du clergé continuèrent à le suivre dans ce lointain voyage. De son côté, le très-chrétien roi Charlemagne envoya à la rencontre du pontife d'abord l'archi-chapelain Hildebold avec le comte Aschaire, puis son excellent fils Pépin, roi d'Aquitaine, avec une cour brillante, et enfin il se rendit lui-même à quelques lieues de Paderborn, où la rencontre eut lieu. Au chant des hymnes et des saints cantiques, Charles accueillit le pontife; ils ouvrirent les bras et s'embrassèrent en pleurant de joie. Léon entonna le *Gloria in excelsis Deo*, qui fut continué par les clercs, et après l'oraison, la bénédiction apostolique fut donnée à la multitude immense qu'un tel spectacle avait réunie. Le grand roi Charles ne pouvait se lasser de regarder le visage du pontife miraculeusement guéri. Il rendait grâces à Dieu de ces étonnantes merveilles dont le vicaire du bienheureux Pierre, prince des apôtres, avait été l'objet. »

Voyage du pape en France. Léon III et Charlemagne à Paterborn.

Les émissaires de Pascal et de Campulus à la cour de Charlemagne

4. « La nouvelle de l'heureuse arrivée du pontife et des honneurs qui lui étaient prodigués à la cour du sérénissime roi des Francs, ne tarda point à arriver en Italie. La faction rebelle qui incendiait alors les domaines de saint Pierre et ravageait les patrimoines, s'en effraya. Il fut convenu que des émissaires seraient envoyés à Charlemagne pour accuser le très-bienheureux Léon de crimes imaginaires, et justifier ainsi l'abominable et sacrilége conduite tenue à son égard. Ils vinrent en effet, ces fils de Satan, ces artisans d'iniquité et de mensonge, à Paderborn. Admis à l'audience du monarque, et interrogés par lui, ils ne purent fournir aucune preuve de leurs accusations calomnieuses; chacune de leurs paroles trahissait la haine de l'Église et du siége apostolique. Charles convoqua en assemblée nationale tous archevêques, évêques et autres dignitaires ecclésiastiques, avec les leudes et seigneurs francs. Tous d'une voix unanime acclamèrent le très-bienheureux pontife, et déclarèrent que l'honneur de la France demandait qu'il fût reconduit avec honneur à Rome et rétabli sur le siége de saint Pierre. »

Retour triomphal de Léon III à Rome.

5. « Le pontife partit donc du camp de Paderborn avec une magnifique escorte. Dans toutes les cités qu'il traversa, le clergé et le peuple venaient le saluer comme « l'apôtre. » Un grand nombre voulut l'accompagner jusqu'à Rome. Cette ville tressaillit de joie au retour de son pasteur. Il y arriva la veille de la fête de saint André (28 novembre 799). Tout le collége sacerdotal avec le clergé, les *optimates*, le sénat, la milice, l'universalité du peuple romain, les religieuses, les diaconesses, les nobles matrones et toutes les femmes chrétiennes, les écoles des nations étrangères, des Francs, de la Frise, de la Saxe, de Lombardie. Toute cette foule innombrable vint se ranger au delà du pont Milyus (*Ponte-Molle*), avec les étendards et les bannières, au chant des hymnes et des cantiques. De là, le très-bienheureux pape fut conduit processionnellement à la basilique Vaticane, où il célébra pontificalement la messe, où tous les assistants participèrent au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le lendemain, fête de saint André, après l'office solennel, le pape fit son entrée triom-

phale à Rome [1], au milieu des transports d'allégresse du peuple, et rentra dans le palais patriarcal de Latran. Durant les huit jours qui suivirent, les très-fidèles ambassadeurs de Charlemagne qui avaient accompagné le pontife à Rome, savoir, les révérendissimes archevêques Hildebold de Cologne, Arnon de Saltzbourg; les très-saints évêques Cunibert [2], Bernhardt de Worms, Otto de Frisingen, Jessé d'Amiens et Flacuis, évêque élu; les glorieux comtes Helmgoth, Rothgaire et Germain, tous recevant l'hospitalité du seigneur pape Léon dans le *triclinium* de Latran, firent une enquête sur les attentats précédemment perpétrés. Pascal, Campulus et leurs principaux complices, interrogés par les ambassadeurs francs, ne purent alléguer aucun moyen de justification. Ils furent arrêtés et envoyés en France au tribunal du grand roi. »

6. « Mais Charlemagne en personne ne tarda point à arriver à Rome (24 novembre 800). Il y fut reçu avec les plus grands honneurs, et trouva le pontife qui l'attendait sur les degrés de la basilique de Saint-Pierre. Dans cette même basilique, il convoqua tous les archevêques, évêques, abbés et toute la noblesse des Francs et des Romains. Siégeant alors sur deux trônes parallèles, le grand roi et le très-bienheureux pape firent asseoir autour d'eux les membres de cette imposante assemblée, et demandèrent qu'on articulât en toute liberté les griefs que chacun aurait à formuler contre le pontife. Tous les archevêques, évêques et abbés s'écrièrent unanimement: Nous ne sommes point assez téméraires pour nous constituer juges du siége apostolique, chef sacré de toutes les églises de Dieu. C'est à lui et à son saint vicaire qu'il appartient de nous juger tous, sans qu'ils puissent être jugés eux-mêmes par personne. Telle est la tradition de l'antiquité. Nous obéirons donc, selon la loi canonique, à tout ce que le souverain pontife ordonnera. — Le vénérable pape prit alors la parole : Je veux, dit-il, suivre l'exemple de mes très-

Arrivée de Charlemagne à Rome.

[1] On sait qu'à cette époque la basilique vaticane n'était pas encore comprise dans l'enceinte fortifiée du Ponte-Molle. Saint Léon III avait été conduit par la rive droite du Tibre à Saint-Pierre, sans traverser le fleuve ni pénétrer dans la ville.

[2] Siége inconnu.

saints prédécesseurs, et je suis prêt à me justifier de toutes les fausses accusations portées contre moi. — Le lendemain donc, dans la même basilique, en présence des archevêques, évêques et abbés, de tous les Francs de la suite du grand roi, de l'universalité du peuple romain accouru dans cette enceinte, le vénérable pape, tenant sur sa poitrine le livre des saints évangiles, monta à l'ambon, et, d'une voix sonore qui fut entendue de tous, prononça sous forme de serment ces paroles : Je n'ai nulle conscience des crimes dont m'accusent faussement ceux des Romains qui m'ont injustement persécuté; j'ai au contraire la certitude absolue de n'en avoir commis aucun. Une acclamation unanime répondit à cette courte mais énergique protestation. L'assemblée entière rendit grâces au Dieu tout-puissant, à notre dame Marie, toujours vierge, au bienheureux apôtre Pierre, prince des apôtres, et à tous les saints par le chant de la litanie. »

La nuit de Noël de l'an 800 à la basilique de Saint-Pierre. Rétablissement de l'empire romain d'Occident. Couronnement de l'empereur Charlemagne par Léon III.

7. « Quelques jours après, dans cette même basilique, en la fête de Noël (25 décembre 800), devant tout le peuple assemblé, le vénérable et auguste pontife prit dans ses mains une couronne d'or, diadème impérial, et la déposa sur la tête de Charlemagne. Tous les fidèles romains, reconnaissants de l'héroïque protection et du dévouement dont le grand roi n'avait cessé d'entourer le siége apostolique et le vicaire du prince des apôtres, s'écrièrent, dans une acclamation qui ébranla les voûtes du temple et ressemblait aux éclats du tonnerre : A Charles très-pieux, auguste, couronné de Dieu, au grand, au pacifique empereur, vie et victoire! — Trois fois devant la confession de saint Pierre, on chanta la litanie, qui fut suivie chaque fois de ces acclamations qui saluaient unanimement le nouvel empereur des Romains. Le très-saint pontife oignit Charles de l'huile sainte et sacra en qualité d'empereur ce roi très-excellent, son bien-aimé fils. La messe pontificale achevée, le sérénissime empereur Charles offrit à la basilique une table d'argent massif, pour le maître-autel, à la confession du bienheureux Pierre, un service complet de vases d'or portés par le très-précellent roi Pépin d'Italie et par les filles du sérénissime empereur, une couronne d'or enrichie de gros diamants, du poids total

de cinquante-cinq livres, une patène d'or avec pierreries, pesant trente livres, un grand calice à deux anses de cinquante-huit livres, et deux autres de trente-six livres chaque. Une autre table d'argent massif, moins grande que la première, fut placée devant l'autel de la confession ; elle pesait cinquante-cinq livres et était chargée de vases d'une grandeur et d'une magnificence extraordinaires. Pour rassembler dans un même souvenir les grandeurs du passé et celles du présent, Charlemagne offrit à la basilique constantinienne du Sauveur, au Latran, une croix d'or constellée d'hyacinthes, et sur la demande du très-pieux empereur, le pontife ordonna qu'à toutes les litanies solennelles, cette croix serait portée par lui et par ses successeurs à perpétuité. Outre cette précieuse offrande, Charlemagne donna à la basilique constantinienne une table d'argent massif avec le *ciborium* de même métal, et un évangéliaire enrichi de lames d'or pur et de pierreries. La basilique de Sainte-Marie-*ad-presœpe* reçut du sérénissime empereur d'énormes lampadaires d'argent massif. »

8. « Quand les jours de fête furent passés, les traîtres apostats Paschal et Campulus avec leurs complices, qui avaient été ramenés à Rome, comparurent au tribunal du très-pieux empereur, au milieu de toute l'escorte des nobles francs et de la multitude des Romains, qui leur reprochaient leurs attentats et leurs crimes. Campulus disait à Paschal : Soit maudite à jamais l'heure où je vis pour la première fois ta face ! C'est toi qui m'as entraîné dans cet abîme. — Les autres conjurés tenaient le même langage, chacun d'eux accusant son complice et tous faisant ainsi l'aveu de leurs forfaits. Ces cruels et perfides sicaires étaient leurs propres dénonciateurs. Ils furent condamnés à un exil perpétuel. » Jugement et condamnation de Pascal et de Campulus.

9. « Le très-saint pape Léon, par une constitution apostolique, ordonna de célébrer chaque année les litanies dominicales durant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension. L'ordre en fut réglé de la manière suivante : le lundi, 2e férie, le pontife, entouré de tout le clergé et de la foule des fidèles, devait se rendre de Sainte-Marie-Majeure à la basilique constantinienne du Sauveur, au Latran ; le mardi, 3e férie, de l'église de Sainte-Sabine à la ba- Mort de Léon III.

silique de Saint-Paul-hors-les-Murs; le mercredi, 4e férie, de Sainte-Croix en Jérusalem à l'église de Saint-Laurent. — Le très-bienheureux pontife, après avoir occupé très-glorieusement le siége apostolique durant vingt ans, cinq mois et seize jours, fut ravi à la lumière de ce monde mortel et émigra à l'éternel repos. En trois ordinations faites au mois de mars, il imposa les mains à trente prêtres, onze diacres et cent-vingt-six évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique de l'apôtre Pierre, la veille des Ides de juin, indiction IXe (12 juin 816). Après lui, le siége demeura vacant dix jours [1]. »

§ II. Ambassade d'Angilbert à Rome.

Lettre de Charlemagne à Léon III.

10. Au moment où la double nouvelle de la mort du pape Adrien, puis de l'élection de Léon III, son successeur, parvint à Charlemagne, le grand roi venait de remporter une victoire définitive sur les Huns, dont la capitale était tombée en son pouvoir. Les richesses de l'Italie et de l'Europe entière y étaient accumulées depuis le temps d'Attila. Charlemagne, en répondant au nouveau pape pour le féliciter de son avénement, lui fit remettre les objets les plus précieux trouvés parmi les dépouilles. La main du héros franc restituait ainsi à la Rome des souverains pontifes les monuments des arts que n'avaient jadis pu défendre contre le « fléau de Dieu, » la faible épée des indignes successeurs de César et d'Auguste. « Tout était préparé, dit Charlemagne, pour envoyer à mon très-doux père, votre prédécesseur Adrien, comme un gage de vénération et de filial amour, les trésors qu'il a plu au Dieu des armées de nous accorder sur les barbares, ennemis de son nom, lorsque survinrent les légats chargés de nous apprendre la mort imprévue de ce grand pontife. Je ne puis encore y penser sans fondre en larmes ; ma douleur, ma consternation furent immenses. Je sais que l'apôtre défend aux chrétiens de nous livrer à une tristesse sans espérance, mais qui pourrait interdire à une

[1] *Liber Pontificalis*, *Notit.* Léon III ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1210-1246. Nous avons supprimé dans cette traduction la liste des réparations aux édifices religieux de Rome faites par saint Léon III. Elle n'occupe pas moins de trente pages in-4°.

tendre amitié la consolation des larmes? Tout en pleurant ce mort si cher, je n'oublie pas qu'il vit maintenant pour jamais dans le Christ, si nous avons perdu la joie de sa présence corporelle, nous conservons l'espoir que son suffrage au ciel ne nous fera pas défaut. La divine Providence nous ménageait une autre consolation non moins précieuse, en vous choisissant, vénérable pontife, pour succéder à un pasteur dont vous rappelez toutes les vertus; comme lui élevé sur la chaire apostolique, vous intercéderez le bienheureux Pierre pour la prospérité de toute l'Église, pour mon salut, pour mes fidèles, pour la stabilité du trône sur lequel Dieu m'a fait asseoir, comme lui vous m'adopterez pour fils. Je transmets donc à votre sainteté les offrandes que j'avais destinées à mon très-bienheureux père votre prédécesseur. Elles vous seront présentées par notre fidèle Angilbert avec qui vous pourrez concerter les mesures les plus propres à procurer l'exaltation de la sainte Église de Dieu, la sécurité de votre pontificat, et l'honneur du patriciat de Rome dont je suis revêtu. Je veux en effet continuer avec votre sainteté le pacte conclu avec votre très-bienheureux prédécesseur, dans le lien indissoluble de la foi et de la charité, afin que, par vos prières, la grâce divine et la bénédiction apostolique me protégent toujours, et que le siége sacré de l'Église de Rome ne cesse d'être efficacement défendu par nos armes. C'est à nous, en effet, avec l'aide du Seigneur, de protéger en tous lieux l'Église du Christ, au dehors contre les incursions et les ravages des infidèles, au dedans contre la perversité des hérétiques; comme c'est à vous, très-saint père, d'élever avec Moïse vos mains vers le ciel pour implorer l'assistance de Dieu sur nos armées, afin que le peuple chrétien remporte partout la victoire sur ses ennemis, et que le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié dans tout l'univers [1] ».

11. Les instructions particulières que Charlemagne donna en cette circonstance à son ambassadeur méritent également d'être connues. Elles nous ont été conservées dans une lettre adressée à Angilbert, et conçue en ces termes: « Charles, par la grâce de

Instructions données par Charlemagne à Angilbert.

[1] Carol. Magn., *Epist.* VIII; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 908.

Dieu, roi et défenseur de la sainte Église, à son Homère [1] chéri, salut. — Lorsque par la miséricorde divine vous serez heureusement arrivé près du seigneur apostolique notre pape, entretenez-le des obligations de sa nouvelle dignité, surtout de la nécessité de faire observer les saints canons, et de faire régner dans toute la sainte Église l'esprit de piété, de foi et d'édification. Tels seront les sujets, qu'à l'occasion, et selon l'opportunité des circonstances, vous aurez spécialement à traiter. Les honneurs de ce monde passent rapidement ; ils durent quelques années à peine, mais la gloire qu'on acquiert en faisant le bien est immortelle ; attirez son attention sur la plaie de la Simonie qui, en divers lieux, gangrène le corps de la sainte Église et scandalise les fidèles. Faites-lui connaître les autres abus dont nous avons si souvent gémi ensemble, afin qu'il y puisse mettre ordre. Vous n'oublierez pas non plus le projet que j'avais concerté avec le bienheureux pape Adrien, son prédécesseur, pour la construction à Rome d'un monastère dédié à saint Paul. Avec l'aide de Dieu, j'espère donner suite à ce dessein, et vous charge d'en poursuivre activement l'exécution. Allez maintenant en paix, cher petit Homère (*puer Homeriane*), travaillez pour la vérité et pour Dieu, et revenez-nous en joie [2]. »

Fondation de l'Abbaye de Corbigny. Saint Léonard.

12. L'importance que Charlemagne attachait à la fondation des monastères dans toute l'Europe se révèle dans ces instructions données à Angilbert. Il nous reste une autre épître du grand roi, écrite vers la même époque et qui reflète la même préoccupation. La voici : « Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs et patrice des Romains, à Manassès, abbé du monastère de Flavigny, salut.— Béni soit le nom du Seigneur que le zèle et la pieuse vie de vos religieux font glorifier par les peuples. Nous accueillons volontiers la requête que m'a transmise de votre part l'évêque d'Orléans Théodulfe et nous vous autorisons à construire un nouveau monastère de votre ordre à Corbinniacum (Corbigny), en stipulant cette condition formelle que les religieux que vous y enverrez se tien-

[1] Nous avons dit précédemment que tel était le surnom donné par l'Académie palatine à Angilbert.

[2] Carol. Magn., *Epist.* IX ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 909.

dront en relations fréquentes avec vous et retourneront souvent se retremper sous votre direction dans l'esprit de leur vocation sainte. Vous serez libre de leur imposer un cens annuel si vous le jugez à propos, quant à moi, je les exempte, par amour pour vous, de toute redevance au fisc royal, ainsi que je l'ai fait déjà pour Flavigny. Je vous envoie une châsse d'argent qui renferme des reliques provenant du Saint-Sépulcre et quelques parcelles des ossements sacrés de l'apôtre saint Jacques, frère du Seigneur, me recommandant, moi et mes fils, à vos prières. Je vous salue, ainsi que toute votre congrégation. — Écrit par le secrétaire Rado, sous la dictée du glorieux roi Charles, Jésus-Christ Notre-Seigneur régnant pour l'éternité [1]. » Corbigny, chef-lieu du Morvan, était alors une villa que le « noble homme » Corbon, père de Widrade, l'un des prédécesseurs de Manassès, avait légué au monastère de Flavigny. La nouvelle abbaye prit bientôt un développement considérable, et devint un centre intellectuel pour les robustes et fières populations de ces contrées. Quelques années après, la translation des reliques de saint Léonard apportées à Corbigny pour les soustraire à la profanation des Normands, accrut encore l'influence et la célébrité du nouveau monastère, où les pèlerins accouraient de toutes parts, attirés par les miracles sans nombre que le Seigneur opérait par l'intercession du glorieux confesseur. Léonard, né à Tungres, dans les premières années du VIe siècle, avait été l'un des propagateurs les plus ardents de l'ordre monastique. Sous le pontificat du vénérable Innocentius, évêque du Mans (496-542), il était venu se fixer sur les bords de la Sarthe, dans un territoire récemment dévasté par les Vandales et changé en un désert appelé pour ce motif Vendopera (Vendeuvre). L'ermitage de l'homme de Dieu se convertit bientôt en une florissante abbaye. L'empire de Léonard et de sa vertu s'exerçait d'une manière irrésistible. Quelques jours après qu'il eut pris possession de son désert, comme il priait, agenouillé sur la terre nue parmi les ronces et les broussailles, une vipère se glissa dans ses jambes, s'enroula autour de

[1] Carol. Magn., *Epist.* x ; col. 910.

sa poitrine et vint sortir sa tête à l'ouverture du capuchon. L'homme de Dieu ne s'était aperçu de rien et continuait sa prière. Des passants le trouvèrent en cet état. La vue du reptile qui dardait sa langue sifflante leur fit pousser un cri de terreur. Léonard sortant alors de son extase, se leva, et la vipère tomba morte à ses pieds. Les témoins de cette merveille furent les premiers disciples du saint ermite. D'autres les suivirent en tel nombre que les leudes du voisinage craignirent de rester sans serviteurs et sans hommes d'armes. Ils accusèrent Léonard de magie, ne pouvant expliquer autrement l'attrait irrésistible qui amenait à ses pieds des multitudes avides de partager sa vie de mortification, de travail et d'absolu détachement. « Voici, dirent-ils au roi Clotaire Ier, qu'il est venu dans nos contrées un magicien dont les charmes séduisent tous les hommes, libres ou esclaves, qui l'approchent. Il leur persuade de renoncer les uns à leur fortune, les autres à leur esclavage pour vivre sous sa loi, et faute d'hommes, nous ne pouvons plus remplir les obligations de notre charge. » — Clotaire fit aussitôt partir des juges de sa cour, chargés de vérifier l'exactitude des faits articulés contre Léonard. Au moment où les envoyés du roi franc arrivèrent à Vendopera, un jeune homme de noble race était prosterné aux pieds de Léonard, et lui disait : « J'ai vendu tout ce je possédais ; j'en ai distribué la majeure partie aux pauvres et je vous apporte le reste, vous conjurant de me recevoir au nombre de vos disciples. » En entendant ce langage, les juges royaux se disaient : « Qu'est-il besoin de continuer notre enquête? Tout ce qu'on a dit de ce magicien n'est que trop vrai, et le voilà sous nos yeux, enlevant aux armes du roi un adolescent qui eût fait un brave guerrier. » — S'adressant alors à Léonard : « Vous conspirez, lui dirent-ils, contre le royaume des Francs ! Pourquoi arrachez-vous les hommes à leur demeure, et débauchez-vous les soldats du roi? Déjà toute cette contrée subit le joug de votre influence criminelle, si l'on vous laissait continuer, ce royaume n'appartiendrait plus à Clotaire, mais à vous ! — Ce royaume, répondit le bienheureux Léonard, appartient au Christ Notre-Seigneur qui nous a tous rachetés au prix de son sang. — Quoi donc ! s'écrièrent les envoyés,

vous prétendez que cette terre n'appartient pas au roi Clotaire ! — Frères bien-aimés, répondit Léonard, n'avez-vous jamais lu dans l'Évangile ces paroles : « Va, vends tout ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres, et reviens à ma suite; [1] » et ces autres : « Quiconque abandonnera pour me suivre père ou mère, femme et enfants, frères, sœurs, maisons ou domaines, recevra le centuple et possédera la vie éternelle. [2] » Je n'ai pas d'autre politique ni d'autre magie. Je prêche et enseigne ce que Notre-Seigneur nous a appris lui-même, pourriez-vous m'en faire un crime ? — Les envoyés insistèrent encore ; mais tous les disciples de Léonard, s'agenouillant, déclarèrent que c'était très-volontairement qu'ils voulaient embrasser la vie monastique sous la direction du vénérable abbé, sans qu'il y eût d'autres charmes ni d'autre magie que la grâce de Dieu. » Les juges royaux portèrent tous ces détails à la connaissance du roi leur maître, qui bénit le Seigneur d'avoir suscité de son temps un homme apostolique dont la vertu rappelait sur la terre des Gaules la ferveur des Antoine et des Basile. Léonard était en effet aussi savant que pieux. Il possédait en un degré éminent l'intelligence des saintes Écritures et sa parole naturellement éloquente s'embellissait encore des fleurs bibliques qui semblaient couler de ses lèvres. Saint Domnat du Mans, saint Germain de Paris, entretenaient avec lui une correspondance que la mort seule interrompit sur la terre pour réunir ces trois grandes âmes au ciel. Léonard s'endormit en paix dans le Seigneur le jour des ides d'octobre 570, et fut enterré dans son monastère de Vendeuvre, qui changea dès lors ce vocable de funeste origine pour s'appeler Saint-Léonard-des-Bois [3]. Dans les dernières années du règne de Charlemagne, à l'approche des Normands, ses précieuses reliques furent emportées comme un trésor par les religieux de son monastère, et déposées à Corbiniacum, dont elles firent la richesse et qui s'appela depuis Corbigny-Saint-Léonard [4].

[1] *Matt.* XIX, 21. — *Marc* X, 21.

[2] *Matt.* XIX, 29. — *Marc* XV, 29.

[3] Aujourd'hui bourg de 1,533 habitants, arrondissement de Mamers, canton de Fresnay-le-Vicomte (Sarthe).

[4] Nov. Bolland., *Act.*, S. Léonard, 15 octobr.

Le roi martyr saint Ethelbert.

13. Ces détails rétrospectifs nous ont quelque peu éloigné de l'ambassade d'Angilbert à Rome, sans toutefois nous faire sortir du cœur même de notre sujet, c'est-à-dire la civilisation de l'Occident par la double alliance des papes et des rois, des princes et des moines, des milices du cloître honorées et protégées par les soldats chrétiens. L'Homère de l'académie palatine rencontra à Rome un prince anglo-saxon, Offa, roi des Merciens, venu en pélerinage au tombeau de saint Pierre. Ce n'était pas un simple motif de piété, mais une pensée d'expiation qui amenait le roi des Merciens. Un épouvantable crime venait de jeter la consternation dans les Iles Britanniques. Vers l'an 760, le roi des Est-Angles, Athelred, était mort laissant la couronne à son fils unique, Ethelbert, « jeune adolescent qui suivait encore, disent les actes, le cours des études libérales, et se vit soudain arraché à ses études favorites pour passer de l'école au trône. Malgré son jeune âge, Ethelbert avait la maturité de l'intelligence et la supériorité d'esprit que donne la pratique de la vertu. Sans se laisser éblouir par l'éclat du pouvoir royal, il se dit que le nom même de roi signifiait « régir » *rex a regendo dicitur*, et dès lors faisant remonter son autorité à la source de tout pouvoir, c'est-à-dire au Dieu par qui règnent les rois, il comprit la nécessité pour lui-même de se tenir constamment incliné sous le regard de la majesté divine, et il adopta comme maxime générale cette parole de l'Écriture : « Plus vous êtes grand, plus vous devez vous humilier en tout [1]. » Par rapport aux autres, son pouvoir royal lui semblait une délégation de la Providence pour le bonheur général ; on le vit donc à la fois juste et clément, ferme et miséricordieux, ennemi de la flatterie, tendre envers les pauvres, père de l'orphelin, consolateur des opprimés. Quand il lui fallait sévir contre des criminels notoires, sa douleur était grande, mais il savait la dominer ; au contraire, lorsqu'il avait à distribuer des éloges et des récompenses, la joie se peignait sur son noble visage. Tel était le jeune roi Ethelbert. Les grands et les évêques de ses états, après des exhortations particulières qui n'avaient eu aucun succès, se

[1] *Quanto major es, humilia te in omnibus. Eccli.* III, 20.

réunirent en assemblée nationale pour le conjurer de choisir une épouse digne de lui et d'assurer ainsi l'avenir, en donnant au royaume un héritier qui perpétuerait les vertus et les traditions paternelles. Or, dès son enfance, Éthelbert avait senti dans son cœur un indicible attrait pour la virginité ; il s'était promis de faire au seigneur le sacrifice des jouissances terrestres, afin de se ménager au centuple les récompenses du ciel. Il résista longtemps aux supplications unanimes qui lui furent faites à ce sujet. Mais enfin le comte Oswald, un de ses plus intimes conseillers, lui représenta si énergiquement les malheurs qui menaçaient le royaume des Est-Angles, dans le cas où le souverain ne laisserait pas d'héritier direct, qu'Éthelbert, malgré sa répugnance personnelle, céda enfin. Oswald désigna à son choix la princesse Eldrithe, fille d'Offa, roi des Merciens. Éthelbert l'agréa, et tous deux, le roi et le comte, avec une somptueuse escorte, partirent pour demander au roi de Mercie la main de sa fille. Des ambassadeurs chargés de riches offrandes les précédèrent et furent accueillis avec honneur par Offa, qui les renvoya à leur maître pour lui dire la joie que ce projet d'alliance causait à la cour de Mercie. Au-devant d'Éthelbert accoururent toutes les milices du royaume de son futur beau-père, et quand, après ce long voyage, il fit son entrée dans la capitale de Mercie, la jeune Eldrithe, dissimulée derrière une fenêtre du palais, admira la grâce et la royale majesté du prince dont elle se croyait destinée à devenir l'épouse. Elle confia naïvement ses impressions à la reine Quendrède, sa mère, lui disant que parmi les grands et nobles cavaliers dont le défilé avait été si magnifique, nul, à ses yeux, n'avait la grâce et l'élégance du roi Éthelbert. Mais Quendrède roulait dans son esprit de bien autres pensées. La nuit suivante, elle dit à Offa, son royal époux : Un bon conseil et une prompte exécution, voilà ce dont vous avez besoin. Les Est-Anges n'ont cessé de convoiter le royaume de Mercie, l'inimitié des deux peuples remonte aux plus anciens temps de notre histoire, et a fait couler des flots de sang. A mon avis, ce jeune Ethelbert est amené ici non par le désir de notre alliance ou l'amour de notre fille, mais uniquement par l'ambition. Avez-vous remarqué cette armée

qui le suit sous prétexte d'escorte? Il ne faut pas tant de soldats à la suite d'un prince. J'admets cependant qu'il épouse notre fille, et qu'en ce moment il ne veuille entreprendre aucune hostilité, il n'en sera pas moins par ce mariage l'héritier de la couronne de Mercie, et en supposant qu'il ait la patience d'attendre votre mort pour s'emparer de vos états, les Est-Angles deviendront d'une façon ou d'autre les maîtres de ce pays qu'ils convoitent depuis tant d'années. Ce serait donc un fléau, un crime national, qu'une pareille alliance. — Offa se laissa ébranler par les discours de cette mégère. Quelques conseillers mandés à la hâte appuyèrent vivement l'opinion de la reine et la mort d'Ethelbert fut résolue. Un seigneur mercien, nommé Guimbert, s'offrit à attirer le jeune roi dans le guet-apens qu'on lui préparait. Il alla de grand matin prévenir Ethelbert que son futur beau-père Offa désirait l'entretenir en particulier, sans escorte ni apparat. Le roi des Est-Angles suivit sur-le-champ ce traître messager. Au détour du chemin, une bande de sicaires se précipita sur lui et le renversa, Guimbert d'un coup de sabre lui trancha la tête et vint apporter ce sanglant trophée au roi des Merciens (20 mai 793). A cette nouvelle, la fiancée royale Eldrithe accourut; saisie d'un esprit prophétique, elle déclara à son père qu'en punition du crime, le royaume des Merciens verrait bientôt passer la justice de Dieu; puis se tournant vers la reine Quendrède : « Vous, avant trois mois, vous expirerez dans des tortures épouvantables. » Quittant alors le palais, la jeune vierge alla chercher une solitude dans les marais du Croyland, au comté actuel de Lincoln, où elle vécut encore quarante années dans la pratique des plus éminentes vertus, et quitta enfin cette terre d'exil pour aller retrouver Éthelbert dans la gloire des saints. Le corps du roi martyr avait été secrètement jeté par les assassins dans une fosse creusée à la hâte à Marden. Mais la nuit suivante, Ethelbert apparut au noble Brithfrid un des seigneurs d'Est-Angles qui l'avaient accompagné dans ce funeste voyage, lui révéla tout ce qui s'était passé et lui désigna le lieu de sa sépulture. Pendant qu'on procédait à la translation de ces précieuses reliques, un aveugle recouvra subitement la vue. Des miracles sans nombre se

succédèrent jusqu'à l'église de Fernleg, aujourd'hui Hereford, où le corps du saint roi fut déposé. Cependant la prophétie d'Eldrithe s'était réalisée. La nouvelle Hérodiade, Quendrède, eut le sort de la première. Tombée quelques jours après le crime dans la possession du démon, elle se déchirait le corps avec les ongles ; de ses dents elle se coupa la langue et expira dans un dernier accès de rage[1].

Les Normanni en Angleterre. Incendie et pillage des monastères de Lindisfarn, Wearmouth et Yarrow.

14. La même année, on vit apparaître pour la première fois sur les côtes d'Angleterre ces féroces pirates qui, sous le nom générique de Normanni (hommes du Nord), devaient couvrir pendant près de deux siècles l'Europe entière de sang et de ruines. Sorties de la presqu'île du Jutland, des îles de la Baltique et des rivages du littoral scandinave, ces nuées de corsaires n'obéissaient point à une direction unique. Autant d'escouades, autant de tribus et de chefs différents, indépendants les uns des autres. Leurs légers esquifs abordaient partout où il y avait une proie à se partager. Les églises et les monastères étaient particulièrement le but de leurs expéditions, mais ils ne dédaignaient pas même les plus pauvres villages et prenaient un sauvage plaisir à voir brûler soit les chaumières, soit les palais, après qu'ils en avaient entassé sur leurs navires le modeste mobilier ou les riches dépouilles. D'ordinaire ils jetaient les captifs dans les flammes de ces bûchers gigantesques, puis ils retournaient porter le butin aux huttes de la Scandinavie. Le 7 juin 793, ils envahirent l'église et le monastère de Lindisfarn, égorgeant les religieux, pillant les châsses, les ossements, les vases sacrés et brûlant le reste. La nouvelle de ce désastre parvint bientôt à Aix-la-Chapelle, et Charlemagne apprit ainsi l'existence de ces barbares du Nord qui devaient plus tard arracher des larmes à sa vieillesse. Alcuin écrivait à Hucbald, évêque de Lindisfarn, miraculeusement échappé au massacre : « Il est donc vrai, les païens ont souillé le sanctuaire, inondé l'autel du sang des martyrs, foulé aux pieds le corps des saints comme le fumier sur la place publique. *Parce, Domine, parce populo tuo.* Épargnez votre peuple, ô Seigneur, ne li-

[1] Bolland. *Act.*, S. Ethelbert, 20 maii.

vrez pas votre héritage aux gentils, et que le féroce idolâtre ne nous demande pas en ricanant : Où donc est-il, le Dieu des chrétiens? Courage pourtant, frères bien-aimés, si nos fautes ont attiré sur nous la colère divine, notre repentir ramènera la miséricorde. Combien de fois Jérusalem, la cité des Hébreux, ne fut-elle pas abandonnée à la flamme et au fer des Chaldéens? Elle ne périt définitivement qu'après la consommation de son déicide. Rome, la ville des apôtres et des martyrs, sans cesse exposée à l'invasion des païens, a toujours triomphé par l'invincible vertu de la prière et de la foi. Les Goths et les Huns ont promené tour à tour la flamme et l'épée à travers l'Europe, et cependant aujourd'hui l'Église catholique a triomphé dans toute l'Europe et y fait briller l'éclatante lumière de la civilisation chrétienne. Revenons donc de tout notre cœur au Seigneur notre Dieu, il pardonne sans mesure et il nous rendra au centuple par ses bénédictions ce que nos péchés nous ont fait perdre [1]. » Alcuin adressait encore les mêmes exhortations aux religieux de Wearmouth et de Yarrow. « Quel cœur de rocher pourrait être insensible au désastre qui vient d'atteindre l'église de Saint-Cuthbert? dit-il. Vous aussi, vous habitez le littoral de l'Océan, et vous êtes les premiers exposés à l'invasion de cette peste qui nous vient aujourd'hui du Nord, vérifiant la parole du prophète : *Ab aquilane inardescunt mala* [2]. Que votre zèle se ranime à ces coups de tonnerre de la justice divine! A force de prières et d'œuvres saintes, conjurez le fléau par les larmes d'une pénitence sincère, préservez des flammes de l'incendie le trésor inappréciable de vos livres, les magnificences de votre église et du monastère. Sauvez ces édifices illustrés si longtemps par la gloire et la science du vénérable Bède, le maître le plus accompli qui ait brillé de nos jours [3]. » Quand cette seconde lettre d'Alcuin arriva à sa destination, les deux célèbres abbayes de Wearmouth et de Yarrow n'étaient plus qu'un monceau de cendres. Un essaim de Normands « si nombreux, disent les annalistes,, que le rivage en était tout noir, » s'abattit sur

[1] Alcuin, *Epist,* IX, *Patr. lat.*, tom. C, col. 150.
[2] Jerem. I, 14,
[3] Alcuin, *Epist.* XIX, col. 161.

l'embouchure de la Tyne. En quelques heures toute la campagne fut pillée, et aux lueurs de l'incendie qui consumait les maisons, les églises et les monastères, les farouches pirates remontaient sur leurs barques chargées de butin. Cette fois, les pillards ne jouirent pas longtemps du fruit de leurs rapines. Une tempête jeta leurs esquifs sur les rochers, et tout fut perdu corps et biens. Mais pour quelques milliers de Normands engloutis par un orage, on en vit revenir par bandes innombrables. La justice de Dieu passait visiblement sur le royaume de Mercie.

Pénitence d'Offa, roi des Merciens. Lettre de Charlemagne à Offa.

15. Offa n'était plus ce roi soupçonneux, défiant, cruel, dont la politique ne reculait point devant l'assassinat. Courbé sous la puissante main de Dieu, il pleurait son crime dans l'humiliation, la pénitence et les larmes. On le vit se rendre pieds nus à la tombe du roi martyr Éthelbert, et implorer le pardon de la victime qu'il avait naguère fait égorger. Il fit don à l'église et à l'abbaye d'Hereford d'un vaste domaine; il renonça pour lui-même aux redevances royales qu'on versait chaque année dans son trésor, et les attribua aux églises. Il put ainsi réparer dans une certaine mesure les désastres de l'invasion récente. Il sollicita l'alliance et l'amitié de Charlemagne, dont le nom, respecté par les Normands eux-mêmes, était la meilleure sauvegarde contre leurs incursions. « J'attends impatiemment, écrivait Alcuin, le retour de notre roi béni de Dieu, l'invincible Charles, afin de l'intéresser à la situation de mon infortunée patrie et d'obtenir par son intervention que les captifs enlevés par les Normands soient rendus à leur famille et à la liberté[1]. » Le roi des Francs intervint en effet, et plus encore par sa charité que par son influence diplomatique, car vis-à-vis des Normands celle-ci n'offrait qu'une ressource très-aléatoire. Il écrivait au roi de Mercie en ces termes : « Je rends grâces au Dieu tout-puissant qui vous inspire un zèle si pur pour la foi catholique et arme vos mains non-seulement pour la défense de la patrie terrestre, mais pour celle de notre sainte Église. J'ai donné ordre de vous expédier tous les objets que vous me demandez. Ne sachant ni la

[1] Alcuin, *Epist.* IX, *Not.* A, col. 151.

qualité ni les dimensions des pierres de taille nécessaires à la reconstruction des édifices démolis ou incendiés, je vous prie d'envoyer des ingénieurs qui les choisiront eux-mêmes dans les carrières. Je prendrai volontiers à ma charge les frais de transport. Même observation pour les vêtements (*sagæ*), dont nous ne savons ici ni la forme ni la longueur. J'envoie à votre dilection pour les distribuer aux églises épiscopales des ornements sacerdotaux, dalmatiques, chapes, tuniques, vous recommandant en retour de cette aumône de prier et de faire prier pour l'âme du seigneur apostolique, notre commun père et ami, le pape Adrien. Bien que nous ayons tous espoir qu'il jouit de l'éternelle béatitude, saint Augustin nous apprend que la prière pour les justes sert à tous ceux qui la font, *pro bono intercedere, facienti proficere*. Je vous fais offrir pour vous-même, très-aimé frère, un baudrier et une épée avec deux manteaux de soie trouvés dans le trésor des Huns, afin qu'avec tout le peuple chrétien vous rendiez grâces au Christ Notre-Seigneur de la victoire qu'il a daigné nous accorder sur les ennemis de son nom [1]. »

Le *Rome-penny* ou denier de saint Pierre.

16 Tel était le prince Offa, qu'Angilbert rencontra à Rome au tombeau du prince des apôtres. Les remords l'y amenaient. Malgré les largesses qu'il répandait dans le sein des pauvres, les mortifications corporelles qu'il s'imposait à lui-même et les prières ferventes qu'il adressait continuellement au ciel, le souvenir de son crime le poursuivait toujours. Par le conseil des hommes sages de son royaume, dit l'hagiographe, il résolut d'entreprendre un pèlerinage *ad limina*, pour pouvoir soumettre au pouvoir des clefs apostoliques le forfait qui lui chargeait la conscience. Là, il accomplit avec une édifiante componction la série d'actes expiatoires qui lui furent imposés; il reçut l'absolution solennelle, et des miracles dont l'hagiographe ne fait pas connaître le détail lui donnèrent enfin l'assurance que son crime était effacé au ciel. Dans sa reconnaissance, Offa ajouta un nouvel hospice et un collége aux établissements de ce genre fondés en 726 par Ina en faveur des pèlerins et écoliers

[1] Carol. Magn. *Epist. ad Off. Patr. lat.*, tom. CII, col. 1306.

anglo-saxons que la dévotion ou l'amour de l'étude attirait à Rome. « Enfin, ajoutent les actes, il fit don à Dieu, au bienheureux Pierre et aux papes ses successeurs à perpétuité, d'un droit de capitation montant à un *penny* (deux sous de notre monnaie) par chacun des Merciens ses sujets. » Cette redevance que le roi Ina avait déjà établie pour ses États de Wessex devait être payée chaque année à la fête de saint Pierre-aux-Liens. Le tribut ainsi constitué en faveur du siége apostolique s'appela en Angleterre *Rome-penny* ou *Peters-penny*[1]: dans les autres États de l'Europe, où il s'établit de même, il prit le nom de « denier de saint Pierre. » Il est à peine besoin d'ajouter que ces fondations, dont notre moderne rationalisme serait sans doute tenté de rire, n'étaient ni plus ridicules ni moins utiles que les écoles de beaux-arts entretenues aujourd'hui encore à Rome par la plupart des gouvernements européens. Si l'on songe qu'à l'époque de Charlemagne et d'Offa le foyer des sciences, des lettres et des arts était à Rome, on comprend la nécessité d'entretenir à Rome des colléges où les étudiants anglo-saxons, francs, gaulois, germains, venaient puiser à leur source les éléments de civilisation qu'ils devaient reporter ensuite dans leurs diverses patries. Quoi d'étonnant dès lors qu'à cette Rome, mère vraiment bienfaisante, *alma mater*, prodiguant à tous gratuitement et sans aucune rétribution l'enseignement artistique, littéraire, scientifique, les rois et les peuples, par une reconnaissance spontanée, aient consacré des tributs. Le *Rome-penny* a civilisé l'Angleterre comme le « denier de saint Pierre » a civilisé la Saxe et la Germanie. Le sourire inintelligent du rationalisme moderne n'y saurait que faire.

Charlemagne et l'empire d'Orient.

17. Les instructions de Charlemagne à Angilbert, son ambassadeur près de Léon III, portaient principalement, on se le rappelle, sur « la nécessité d'extirper l'hérésie, de faire observer les saints canons et régner dans toute la sainte Église l'esprit de piété, de foi et d'édification chrétienne[2]. » Ces termes généraux, qui ont diplomatiquement l'avantage de dérouter l'esprit du lecteur non initié, étaient fort clairs pour Charlemagne et son ambassadeur, aussi bien

[1] Bolland., *Act.*, S. Ethelbert, 20 maii.
[2] Cf. nº 11 de ce présent chapitre.

que pour le nouveau pape lui-même. Ils avaient une signification spéciale et se rapportaient exclusivement à ce qu'on appellerait de nos jours la question d'Orient. Ni Charlemagne ni le pape n'étaient alors satisfaits des agissements de la cour byzantine. Après l'heureux dénouement du VIIe concile œcuménique à Nicée, le pontife saint Adrien, dans sa réponse aux *Libri Carolini*, s'exprimait de la sorte : « Nos réclamations vis-à-vis de l'empereur d'Orient n'avaient pas seulement pour objet le rétablissement de la communion entre les deux églises, et la proclamation de l'orthodoxie du culte des images, en opposition avec l'erreur iconoclaste. Nous avons dû en outre revendiquer au nom du siége apostolique les diocèses de la Grèce et de l'Illyrie, injustement ravis à la juridiction de l'Église romaine pour être annexés à celle des patriarches de Constantinople, et en troisième lieu demander la restitution des patrimoines jadis concédés au bienheureux Pierre dans les diverses provinces de l'empire [1], patrimoines que les Césars iconoclastes se sont empressés de confisquer. Or, le concile de Nicée nous a donné satisfaction au point de vue dogmatique ; mais sur les deux autres points nous n'avons reçu aucune réponse de la cour de Constantinople, ce qui prouve que s'il y a amendement d'un côté, il reste sur deux autres questions fort graves un attachement obstiné au schisme. Dans tout l'univers chrétien, la loi canonique qui délimite les juridictions des églises est scrupuleusement observée ; n'y aura-t-il d'exception que pour la sainte, catholique et apostolique Église romaine, chef de toutes les églises de Dieu. Partout les biens ecclésiastiques, ces richesses qui constituent le patrimoine des pauvres, la ressource des délaissés et la gloire des saints dans leurs basiliques, sont considérés comme sacrés et inaliénables. N'y aura-t-il d'exception que pour les domaines du bienheureux prince des apôtres ? Nous prions donc votre excellence royale de se joindre à nous pour féliciter l'empereur d'Orient d'avoir abjuré l'erreur iconoclaste, mais de l'avertir en même temps que s'il persiste dans son déni de justice contre le siége apostolique et les droits de l'Église romaine,

[1] Encore une nouvelle preuve en faveur de l'authenticité de la donation constantinienne.

nous serons contraint de maintenir à son égard le lien de l'excommunication[1]. » Ce fier langage d'Adrien I[er] n'avait point déplu à Charlemagne, déjà fort irrité contre la cour de Byzance après la rupture des fiançailles entre sa fille Richtrudes et Constantin VI Porphyrogénète, injure sanglante aggravée encore par l'expédition d'Adalgise et l'invasion des Grecs dans le duché de Bénévent. En pressant Léon III de sévir contre les violateurs des saints canons, contre toute espèce d'hérétiques, en lui faisant rappeler par Angilbert que nulle considération humaine ne devait l'arrêter, que les dignités les plus augustes étaient éphémères comme la vie elle-même, tandis que le devoir accompli en ce monde est récompensé dans l'autre d'une gloire immortelle, toutes ces allusions qui n'ont l'air que d'un lieu commun, se rapportaient dans la pensée de Charlemagne à un projet d'excommunication contre l'empereur byzantin.

Révolution à Constantinople. Ineptie et cruautés de Porphyrogénète.

18. Nous ne savons si Angilbert insista beaucoup sur ce point près de Léon III. En tout cas, les événements qui se précipitaient à Constantinople modifièrent à la fois les dispositions de Charlemagne et celles du pape lui-même. Le jeune Porphyrogénète venait de se montrer digne du sang de Copronyme et de Léon l'Isaurien qui coulait dans ses veines. Parvenu à sa vingtième année (790), il voulut se débarrasser de la tutelle de sa mère. Par son ordre, les patrices Théodore et Damien et le grand maître du palais, le sénateur Pierre, organisèrent un complot à main armée, se saisirent de la personne d'Irène qui fut déclarée déchue de l'empire et incarcérée dans le palais dit d'Eleuthère. Son ministre Staurace fut battu de verges et condamné à la déportation. A ce prix Constantin VI Porphyrogénète acheta le droit d'étaler aux yeux de tout l'univers sa profonde incapacité et ses ignobles passions. Au mois d'avril 771, il se mit à la tête de l'armée et s'avança en Bulgarie, où il ne tarda guère à rencontrer les troupes de ce pays commandées par leur roi Cardan. Ce chef bulgare n'était pas plus brave que Porphyrogénète; durant la nuit, les deux armées

[1] Adrian. *Epist. in append. ad Libr. Carol. Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1292.

du roi et de l'empereur, saisies d'une terreur panique, s'enfuirent chacune de leur côté, abandonnant les tentes dans la plaine qui se trouva déserte le lendemain matin. Porphyrogénète rentra à Constantinople sans avoir perdu un seul homme, il prétendit que son armée s'était arrêtée la première, après le sauve qui peut de Bulgarie et à ce titre essaya de s'attribuer la palme d'une victoire dont le seul résultat fut un immense éclat de rire. Une seconde expédition contre les Bulgares eut un dénouement plus tragique. Au mois de juillet 792, le jeune empereur se mit de nouveau en campagne, résolu cette fois à cueillir de véritables lauriers. Il débuta par faire construire sur les frontières de la Bulgarie une immense forteresse dans laquelle, comme en un camp retranché, il installa toute son armée. C'était un excellent moyen de prévenir le retour d'une panique imprévue. Enchanté de cette merveilleuse idée, Porphyrogénète vit avec des transports de joie les troupes bulgares prendre position autour de sa cidatelle. Un astrologue byzantin, Pancrace, lui promettait la victoire, et plus le nombre des ennemis augmentait, plus le triomphe devrait être éclatant. Enivré de ces folles espérances, Porphyrogénète s'élança avec ses légions pour attaquer les Bulgares. Il paya cher cette témérité. Toute son armée fut taillée en pièces : la citadelle, les bagages, les chevaux, la caisse militaire, tous les équipages impériaux tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Ce fut dans cette sanglante défaite que périt l'infame Lachanodracon, l'inventeur des « mariages iconoclastes, » le bourreau d'Éphèse. L'astrologue eut le même sort; il est à croire que Porphyrogénète ne le regretta pas. Mais ce nouveau désastre n'était pas aussi facilement réparable que celui de l'année précédente. Les troupes d'Arménie se révoltèrent contre un souverain dont le nom était devenu synonyme de lâcheté et de honte. Il fallut en venir aux mains avec elles. Dans une première rencontre, les troupes impériales furent taillées en pièces (novembre 792). Enfin, le 26 mai 793, le général Nicétas, qui commandait pour l'empereur dans cette guerre fratricide, fut victorieux et força les rebelles à capituler. De sanglantes exécutions suivirent cette victoire. Les deux principaux capitaines Andronie et Théophile

eurent la tête tranchée. Grégoire, évêque de Sinope, qui avait suivi l'expédition en qualité d'aumônier des troupes, périt du même supplice. Tous les autres chefs furent cassés de leurs grades, envoyés en exil et dépouillés de leurs biens par une mesure de confiscation générale. Mille d'entre les plus importants furent chargés de chaînes et conduits à Constantinople. Le 24 juin, ils furent présentés au peuple dans l'hippodrome; avec la pointe d'un stylet trempé dans une encre indélébile on leur grava sur le front ces deux lettres : A E Ἀρμενιακος ἐπίβουλετης : Arménien traître, et ils furent exilés en Sicile et dans les îles de l'Archipel [1].

19. Vainqueur et bourreau de ses sujets, Porphyrogénète renonça à ses premières ambitions de gloire militaire pour se livrer exclusivement à la débauche. Il eut pourtant une lueur de justice et de sens commun : Irène, sa mère, fut rendue à la liberté et reparut à la cour, mais sans aucun pouvoir politique. Comme pour contre-balancer dans l'opinion l'effet de cette sage mesure, Porphyrogénète déclara l'intention de répudier sa femme l'impératrice Marie, dont la vertu était unanimement appréciée à Constantinople. Le véritable motif de ce divorce était la passion soudaine dont Porphyrogénète s'était épris pour une jeune fille de la cour, nommée Théodota. Le difficile était d'amener le patriarche saint Taraise à ratifier le divorce et à bénir la nouvelle union. Les courtisans, toujours empressés à servir les passions du maître, imaginèrent un plan qu'ils croyaient infaillible. On répandit dans le public le bruit que l'impératrice Marie avait voulu empoisonner son auguste époux; on disposa dans son appartement des fioles pleines de liquides vénéneux dont la saisie fut faite avec éclat par des magistrats de l'ordre judiciaire. Porphyrogénète dut résister au zèle et à l'indignation de ses familiers, qui le sollicitaient de livrer la princesse coupable à la vindicte des lois. Il fit parade d'une hypocrite clémence en se bornant à enfermer la vertueuse impératrice dans un monastère où elle prit le voile (janvier 795). Le préfet du palais vint alors trouver le patriarche et lui fixer un

Répudiation de l'impératrice Marie.

[1] Theophan. *Chronograph. Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 941.

jour pour la cérémonie du mariage que l'empereur voulait contracter avec Théodota. Il n'oublia pas de raconter en détail la criminelle tentative de l'ex-impératrice Marie, et d'exalter l'insigne clémence de Constantin VI à son égard. Quand il eut tout dit, le patriarche se borna à répondre : « Je ne sais comment l'empereur peut ainsi s'exposer à l'infamie dont cette odieuse trame va le couvrir à la face de tout l'univers. De quel droit fera-t-il poursuivre devant les tribunaux les crimes de débauches et d'adultères, s'il en donne lui même l'exemple? Allez de ma part lui dire que je suis prêt à subir la mort, à endurer tous les supplices, plutôt que de consentir à son divorce. » Porphyrogénète s'attendait à cette première résistance du saint vieillard, mais il espérait en triompher avec le temps. Il manda au palais le vénérable patriarche. Taraise se présenta à l'audience impériale accompagné de l'hégoumène Jean, l'un des délégués qui avaient assisté de la part du grand titulaire d'Orient au VIe concile général. De sa voix la plus caressante, l'empereur dit à Taraise : « J'ai voulu vous entretenir moi-même et vous mettre pleinement dans ma confidence, car un fils tel que moi n'a rien de caché pour un père tel que vous. Il est trop vrai que la malheureuse personne dont je me sépare a voulu attenter à mes jours. Elle a mérité la mort, mais il convient d'étouffer un tel scandale, et une pénitence perpétuelle dans un monastère laissera à cette femme coupable le temps d'expier son crime et d'obtenir la miséricorde de Dieu. Voyez vous-même, vénérable père, les preuves irrécusables du forfait. » En parlant ainsi, Porphyrogénète tenait à la main une des fameuses fioles destinées à représenter le corps du délit. Parlez-moi plutôt, répondit Taraise, de votre coupable passion pour Théodota. Vos plaintes n'ont pas d'autre fondement, mais fussent-elles sérieuses, tant que l'impératrice Marie vivra, elle sera votre légitime épouse; toute autre union contractée par vous serait illégitime, contraire à la loi de Dieu et aux règles saintes des canons. Sachez-le donc, en épousant Théodota, vous me placeriez dans l'obligation de fulminer contre vous les censures ecclésiastiques. » L'hégoumène Jean tint le même langage et la véhémence de sa parole irrita tellement

les officiers de cour témoins de cette audience, qu'ils tirèrent leurs épées pour en frapper le saint vieillard. L'empereur intervint et empêcha le meurtre, mais il éclata lui-même en un transport de colère furieuse. «Hors d'ici, misérables ! s'écria-t-il. Si vous persistez dans votre rébellion je ferai fermer toutes les églises et je rouvrirai les temples des dieux ! » Les glorieux confesseurs de la foi s'éloignèrent donc au milieu des outrages dont chaque assistant se faisait un devoir de les accabler. Taraise prit la main de l'hégoumène et lui dit à l'oreille : « Voilà encore un empereur qui, je le crains, fera une fin tragique. »

Persécutions de Porphyrogénète contre les catholiques.

20. En attendant, Porphyrogénète vit enfin sa passion satisfaite. On achetait facilement à Byzance une conscience sacerdotale ; nulle part la simonie ne fut plus à la mode. Le prêtre Joseph, archimandrite de Saint-Michel et économe de l'église de Constantinople, bénit solennellement, le 4 septembre 795, l'union adultère de l'empereur avec Théodota. Les deux saints abbés, Platon et Théodore le Studite, son neveu, étaient assez proches parents de la nouvelle impératrice. Porphyrogénète espérait que cette considération leur fermerait la bouche. Mais ils allèrent plus loin que Taraise lui-même. En effet, le patriarche ne crut pas devoir mettre à exécution la menace faite précédemment de fulminer contre l'empereur les censures ecclésiastiques. Il craignait avec raison de lui fournir par là un prétexte de se jeter dans le parti iconoclaste, encore puissant et nombreux, et de rouvrir l'ère des persécutions sanglantes. Platon et Théodore le Studite, dont la responsabilité se renfermait dans l'enceinte de leur monastère, n'avaient pas ces graves intérêts à ménager. Leurs actes n'engageaient que leur personne ; ils s'exposèrent donc ouvertement à la vengeance impériale et déclarèrent devant tous leurs religieux réunis, que l'adultère de Porphyrogénète le constituait en état d'excommunication. Platon, noble vieillard plus qu'octogénaire, fut arraché à son monastère, battu de verges et jeté dans un cachot sous la garde de ce prêtre apostat, Joseph, qui avait béni l'adultère. Théodore le Studite subit également le supplice de la flagellation avec tous ses religieux, et ensemble ils furent exilés à Thessalonique.

Ces tristes nouvelles arrivèrent à Rome par deux voies différentes. Le patriarche Taraise se hâta d'en informer le pape dans une lettre où il gémissait sur les scandales simoniaques du clergé byzantin et félicitait au contraire l'Église romaine « d'avoir su conserver dans toute sa pureté l'honneur du ministère sacerdotal. » De son côté, l'illustre confesseur Théodore le Studite envoyait de Thessalonique à Rome le récit des cruelles persécutions dont il était l'objet. En présence de pareils événements, il n'y avait plus aucune opportunité dans les réclamations que le saint-siége aurait pu formuler près du jeune empereur au sujet des diocèses enlevés à la juridiction romaine ou des patrimoines de saint Pierre injustement spoliés. La crainte de voir renaître en Orient les fureurs du vandalisme iconoclaste commandait au pape saint Léon III à Rome la même réserve qu'au patriarche saint Taraise à Constantinople.

Déposition de Constantin VI. Porphyrogénète. Restauration de l'impératrice Irène.

21. Déjà les violences de Porphyrogénète ne connaissaient plus de bornes. Un grand nombre d'évêques et d'abbés de monastères furent traités comme Platon et Théodore le Studite. Les iconoclastes triomphaient et se promettaient de voir bientôt rétablir leurs décrets impies. Mais ce n'était point une controverse dogmatique qui armait le bras du nouvel empereur, c'était l'instinct brutal et l'aveuglement des passions. A son exemple, une foule de sénateurs et de patriciens se crurent le droit de répudier leurs femmes. Une vraie contagion de débauches sévit dans la capitale de l'Orient. Au sein de ses honteux plaisirs, Porphyrogénète oublia de payer le tribut qu'il s'était engagé, après sa dernière défaite, à payer chaque année aux Bulgares. Le roi barbare son vainqueur l'en fit souvenir, lui mandant que si la somme n'était promptement versée, il viendrait en personne la chercher avec son armée aux portes de Constantinople. A cette menace, l'empereur répondit par une grossière insulte. Il lui envoya dans des sacs soigneusement scellés aux armes de l'empire, une voiture de fumier recueilli dans les écuries impériales, avec un message ainsi conçu : « Je vous envoie le tribut qui vous convient. Par égard pour votre vieillesse, je veux bien vous épargner la fatigue du voyage. » Ce fut le dernier acte du règne de ce fou couronné. Les officiers de l'armée se saisirent de

sa personne, lui crevèrent les yeux et rétablirent Irène dans tous les droits de la souveraineté (797). On a dit que, mère dénaturée, Irène prit elle-même l'initiative et commanda le supplice qui fut infligé à son fils. Cette accusation, inventée vraisemblablement par le parti iconoclaste, profondément hostile au parti d'Irène, est contredite par le témoignage formel de Théophane. Quoi qu'il en soit, le premier acte d'Irène fut de rappeler tous les confesseurs injustement exilés. Le vénérable Platon et son neveu Théodore le Studite furent rendus à leur monastère. Le prêtre simoniaque Joseph fut privé de ses charges et dégradé canoniquement.

22. Telle était la situation de l'Orient quand Angilbert eut à en conférer par ordre de Charlemagne avec saint Léon III. La restauration de l'impératrice Irène était le triomphe de la foi catholique à Bysance. On pouvait tout espérer de la piété de cette princesse et de son dévouement éprouvé au siége apostolique. Un grand calme succédait dans le monde entier aux agitations précédentes. Le règne de Jésus-Christ s'étendait triomplant jusqu'aux extrémités de la Germanie; les Saxons convertis adoraient le vrai Dieu dont leurs pères avaient égorgé si longtemps les ministres, renversé les temples et brûlé les autels. L'Europe centrale reposait en paix sous le sceptre d'un roi très-chrétien. La catholique Espagne était gouvernée par Alphonse le Chaste, grand prince et vaillant guerrier, digne de l'amitié dont l'honorait Charlemagne. Alphonse écrivait à Léon III et lui demandait d'implorer la protection du ciel pour le succès de ses armes contre les Maures. La prise de Lisbonne vint bientôt récompenser cet acte de foi et relever les espérances de la chrétienté des Asturies, si petite par le nombre, si grande par le courage, dont la puissance dans l'avenir devait triompher de tous les obstacles et rejeter les Sarrasins par delà le détroit de Gibraltar. Tout se préparait donc visiblement pour une ère nouvelle de prospérité et de gloire. Angilbert, l'ambassadeur de Charlemagne, dut le comprendre lorsque le pape Léon III lui eut montré le monument qu'il faisait exécuter alors au *triclinium* du Latran. A la voûte de l'abside, une mosaïque à fond d'or représentait l'apparition de Notre-Seigneur tel qu'il se montra, éclatant de lumière, dans le

Le *Triclinium* de Latran.

cénacle de Jérusalem le jour de sa Résurrection. A ses pieds on lisait les paroles évangéliques : « Allez et enseignez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Deux scènes parallèles placées de chaque côté de cette majestueuse représentation en retour de l'arcade principale montraient la réalisation historique de la promesse du Sauveur. Dans l'une, le Christ était assis sur un trône, le pape Sylvestre et l'empereur Constantin, agenouillés à ses pieds, recevaient l'un la clef apostolique, symbole du pouvoir suprême de l'apostolat, l'autre le fameux *labarum* surmonté du monogramme traditionnel et portant à sa hampe un étendard de pourpre. Comme pendant, sur l'autre côté de l'arcade, saint Pierre assis sur la chaire indéfectible remettait à Léon III un pallium et à Charlemagne un drapeau surmonté d'un fer de lance affectant la forme héraldique d'une fleur de lis. Sous les pieds de l'apôtre on lisait cette inscription : *Beate Petre, dona vitam Leoni papæ et victoriam Carolo regi dona.* Ce monument subsiste encore aujourd'hui sur la place de la basilique patriarcale de Latran, comme un témoignage de reconnaissance pour le passé et d'espérance pour l'avenir. Léon III en l'exécutant traduisait en un chef-d'œuvre de goût et d'art la parole de son prédécesseur Adrien I. « Un second empereur très-chrétien, un Constantin nouveau a paru de nos jours[1]. »

§ III. L'Adoptianisme.

Pépin le Bossu et l'évêque Pierre de Verdun.

23. L'empire romain d'Occident allait donc revivre ; la mosaïque du Latran en était une sorte de proclamation anticipée. Du reste, les analogies entre Constantin et Charlemagne, comme entre saint Sylvestre Ier et saint Léon III, sont assez frappantes pour que l'historien ait le devoir de les noter. Constantin avait eu dans Licinius un rival et un compétiteur ; Charlemagne trouva dans le duc de Bavière, Tassilo, la même haine avec une hostilité plus redoutable peut-être parce qu'elle se dissimulait plus hypocritement. La

[1] Cf., tom. XVII de cette histoire.

Bavière envahie par trois corps d'armée sous la direction du roi des Francs, rappela la victoire rapide de Constantin sur Licinius. Mais le dénouement ne coûta point la vie au rebelle. Tassilo, condamné à mort par l'assemblée nationale d'Ingelheim (788), fut gracié par Charlemagne et termina ses jours à l'abbaye de Jumièges dans la pratique d'une pénitence sincère et de vertus réellement chrétiennes. Luitberga, fille de Didier, femme de Tassilo, et leurs quatre enfants eurent un sort pareil ; deux fils accompagnèrent leur père à Jumièges, les deux filles furent religieuses l'une au monastère de Chelles, l'autre dans celui de Laon. Si Charlemagne eut un Maxence dans Tassilo, il eut, comme Constantin et avec plus de fondement que celui-ci, la douleur de rencontrer parmi ses propres enfants un fils assez dénaturé pour attenter aux jours de son père. Crispus, fils de Constantin, injustement accusé par Fausta sa marâtre, était innocent et ne paya pas moins de la vie un crime imaginaire. Pépin, fils aîné de Charlemagne, fut très-réellement coupable, mais Charlemagne fit grâce au parricide. Ce fut en 792, à Ratisbonne, que le complot fut découvert et jugé. Pépin, fils aîné du roi et d'Hildegarde, avait le malheur d'être bossu, et ce surnom lui est resté dans l'histoire. Sa difformité, jointe à l'élévation de ses deux frères l'un au trône d'Italie, l'autre à celui d'Aquitaine, aigrit son caractère. La reine Fastrade, par sa hauteur et son arrogance, contribua encore à précipiter le jeune prince dans le parti des mécontents. Pierre, évêque de Verdun, cet Italien qui avait livré Trévise, ne fit pas difficulté de trahir son bienfaiteur, on l'en accusa du moins ; et il fut soupçonné d'être l'un des chefs du complot. Un jour fut choisi pour l'exécution ; il s'agissait de poignarder Charlemagne, et de proclamer son fils aîné, Pépin le Bossu, roi des Francs. Toutes les mesures, concertées avec une discrétion rare en pareille circonstance, furent tellement prises que le succès paraissait infaillible. Mais un seigneur lombard, nommé Fardulf, mis sur la trace de la conspiration par un mot recueilli au hasard, alla tout révéler au roi. Avant la fin de la journée, tous les rebelles étaient arrêtés. L'assemblée nationale de Ratisbonne, après un jugement solennel, les condamna tous à la peine capitale. Pépin le Bossu fut nommé-

ment désigné dans la sentence comme parricide. Charlemagne fut obligé d'intervenir en faveur de ce fils coupable; on commua la peine en celle d'une prison perpétuelle, et le jeune prince fut enfermé au monastère de Pruym, où il acheva ses jours dans la pénitence. L'évêque de Verdun, le plus coupable peut-être, dut au caractère sacré dont il était revêtu d'échapper à la mort. Charlemagne se contenta de l'exiler. L'intrigant prélat n'omit rien pour se relever de cette disgrâce. Deux ans après, au concile de Francfort (794), il comparut en personne pour se justifier de son crime. Voici en quels termes le IX[e] canon du concile rend compte de cet incident : « Il a été ordonné par le Seigneur roi et par les vénérables pères que l'évêque de Verdun jurerait par son caractère sacré devant Dieu et devant les anges, avec deux ou trois témoins ou du moins avec son archevêque, qu'il n'est entré dans aucune conspiration contre la vie et la couronne du roi, et qu'il n'est point coupable de félonie. Or, cet évêque n'ayant trouvé aucun témoin qui voulut s'associer à un pareil serment, il a choisi un de ces hommes liges pour se présenter au « jugement de Dieu » et soutenir l'innocence de son maître sans aucune cérémonie religieuse. Cet homme s'est donc présenté au « jugement de Dieu » non par l'ordre du roi, ni par la sentence du saint concile, mais uniquemment de sa propre volonté. L'épreuve lui fut favorable. La clémence de notre roi fit alors grâce entière à l'évêque et l'a rétabli dans ses anciens honneurs. » Tel est le IX[e] canon du concile de Francfort. Il ne dit point quel genre d'épreuve subit l'homme lige de Pierre de Verdun. Mais il dégage complétement la responsabilité de Charlemagne et celle des pères dans un acte qui ne fut autorisé ni par ceux-ci ni par le roi lui-même. On peut seulement inférer de son texte que le préjugé populaire en faveur de ce qu'on nommait « jugement de Dieu » était alors tellement accrédité que Charlemagne ne crut pas devoir en refuter la décision.

Elipand de Tolède et Félix d'Urgel.

24. Ce que l'arianisme avait été pour Constantin le Grand, l'adoptianisme le fut pour Charlemagne, avec cette différence que le fils de Constance Chlore eut le malheur d'incliner du côté de l'hérésie, tandis que le fils de Pépin le Bref s'en montra l'adversaire le

plus éclairé et le plus vigilant. L'origine de l'erreur adoptianiste prouverait à elle seule la nécessité pour toutes les églises de n'avoir qu'une seule liturgie afin que la forme irréprochable de la prière maintînt partout l'intégrité de foi. Quelques paroles mal interprétées de la liturgie mozarabe donnèrent naissance à la nouvelle hérésie qui agita l'Occident durant un quart de siècle. Dans l'office des morts du missel mozarabe on lisait ce membre de phrase : *qui per adoptivi hominis passionem dum suo non indulsit corpori nostro iterum nos pepercit*, puis cet autre : *quos fecisti adoptionis participes, jubeas hæreditatis tuæ esse consortes*. Ces textes semblaient autoriser la croyance erronée que le Christ aurait été non pas le fils consubstantiel du Père, mais seulement fils adoptif, ou comme disaient les adoptianistes, fils « nuncupatif. » D'autres expressions analogues furent recueillies çà et là dans le missel mozarabe, entre autres dans la préface du jour de saint Speratus : *Adoptivi hominis non horruisti vestimentum sumere carnem;* dans la messe du mercredi de Pâques : *Respice, Domine, tuorum fidelium multitudinem, quam per adoptionis gratiam filio tuo facere dignatus es cohæredem ;* dans la messe du jeudi de Pâques : *qui pietati tuæ per adoptivi hominis passionem* ; et enfin dans l'office de l'Ascension : *Hodie Salvator noster per adoptionem carnis sedem repetiit deitatis*. Suivant la rigueur théologique, chacun de ces textes, pour rester dans l'exactitude orthodoxe, doit être entendu en ce sens que Jésus-Christ a adopté la nature humaine au sens actif, mais non pas au sens passif que le Christ ait été adopté par son père, sous le rapport de son humanité. Ce fut précisément le sens passif que retinrent les chefs de l'adoptianisme, les deux évêques espagnols, Élipand de Tolède et Félix d'Urgel, personnages d'ailleurs pleins d'érudition mais dont le jugement n'égalait point la science. Ce fut Élipand de Tolède qui souleva le premier la question dans une consultation adressée vers l'an 780 à Félix d'Urgel. « Il lui demandait dit Éginhard, ce qu'il fallait penser de la nature humaine du Christ ; s'il fallait regarder le Christ en tant qu'homme, comme le Fils de Dieu, ou simplement comme fils adoptif. Félix, sans peut-être y avoir refléchi suffisamment, répondit par une déclaration absolument erronée, que, sous le rapport

de son humanité, le Christ n'était que fils adoptif. Ayant ainsi une première fois formulé son jugement, l'amour-propre le fit persévérer obstinement dans cette erreur, et il composa pour la soutenir une multitude d'écrits hérétiques[1]. La contagion gagna rapidement le clergé d'Espagne; l'archevêque de Braga, Ascaricus[2], et son frère Fidelis, abbé d'un monastère dans les Asturies, embrassèrent avec ardeur la nouvelle secte. Les dogmatisants répandirent le poison de l'erreur dans la Catalogne et la septimance d'un côté, dans la Galice et jusqu'à Cordoue de l'autre.

Condamnation de l'adoptianisme par saint Adrien Ier. Mauvaise foi d'Elipand.

25. Dès l'an 785 le pape saint Adrien Ier dans une encyclique adressée « à tous les évêques résidant en Espagne » avait condamné les nouveaux hérétiques. « Une sinistre nouvelle nous arrive de vos contrées, disait-il; quelques-uns de vos frères dans l'épiscopat, Élipand, Ascaricus, Félix et un certain nombre d'autres, blasphèment contre la divinité de Jésus-Christ, et ne rougissent pas de lui enlever son titre de Fils de Dieu pour y substituer celui de fils adoptif. Depuis Nestorius, jamais pareil blasphème n'avait été prononcé dans l'Église[3]. » Reprenant alors tous les textes de l'Écriture et de la tradition établissant l'unité de personne en Jésus-Christ, sous le titre indivisible de Fils de Dieu, Adrien anathématisait les nouveaux Nestoriens et ordonnait aux évêques espagnols de se réunir en concile pour mettre un terme au scandale. En même temps que l'erreur dogmatique d'Élipand, le pape signalait un abus récemment introduit par Migetius évêque de Séville, dans la province de Bétique (Andalousie) au sujet de la célébration de la Pâque et ordonnait également de revenir sur ce point à la discipline de l'Église romaine. Des conciles provinciaux se réunirent donc dans les diverses métropoles d'Espagne, conformément aux instructions du pape. Élipand, en qualité d'archevêque de Tolède, fut obligé de convoquer en synode les évêques de sa province. Mais, au lieu de faire connaître dans son entier la teneur de la lettre ponti-

[1] Eginhard. *Annal. ad ann.* 792. *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 441.

[2] Il nous reste d'Ascaricus une lettre publiée par la *Patr. lat.*, tom. XCIX, col. 1233

[3] S. Adrian *Epist. ad Episc. hispan. Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 376.

ficale, il passa sous silence toute la partie qui concernait l'adoptianisme et communiqua seulement ce qui avait trait à la question de la Pâque. Il flétrit énergiquement ce qu'il appelait l'hérésie de Migetius, comparant ce dernier à Bonose le photinien et à Faustus le manichéen. Après quoi, il renvoya ses suffragants à leurs diocèses respectifs et continua à propager comme auparavant son erreur. Dans une lettre à Migetius, il s'emportait aux plus grossières injures, le traitait de « chien enragé, » lui reprochant d'aboyer contre les véritables défenseurs du dogme de la Trinité Sainte [1]. Il faisait répandre dans toute la province des Asturies une apologie de l'erreur adoptianiste sous forme de lettre adressée à son complice et ami, l'abbé Fidelis [2]. Deux champions de l'orthodoxie s'élevèrent alors : un prêtre des Asturies, Beatus (saint Béat) et son disciple Hetherius, plus tard évêque d'Osma, prirent en main la défense de la foi outragée et répondirent aux blasphèmes d'Élipand par un traité complet sur la matière où l'erreur des nouveaux nestoriens était explicitement réfutée [3].

Félix d'Urgel au concile de Ratisbonne. Sa rétractation et sa rechute.

26. L'erreur, ainsi qu'il arrive presque toujours, se propageait en raison même des efforts tentés contre elle. Les débats soulevés à propos de l'adoptianisme passionnaient les esprits ; la Catalogne et la Septimanie, où l'influence de Félix d'Urgel était considérable, étaient déjà envahies par les sectaires lorsque Charlemagne crut devoir intervenir. Son action eût été nulle contre Élipand de Tolède et Ascaricus de Braga, dont le siéges épiscopaux n'étaient point compris dans ses états. La situation de Félix était différente. Son évêché d'Urgel faisait partie de la « Marche hispanique » *Marca hispanica*, annexée au royaume de Charlemagne. Félix reçut ordre de comparaître à l'assemblée synodale tenue à Ratisbonne en 791, sous la présidence du héros. La discussion s'engagea avec toute liberté de la part du sectaire, qui put exposer sa croyance et les preuves à l'appui. Mais l'énoncé de ce système impie fut accueilli par les pères avec une telle explosion d'horreur que le novateur

[1] Élipand *Epist.* I, *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 860.
[2] *Id. Ibid. Epist.* II, col. 867.
[3] Heter. et Beat. *Epist. ad Elipand.*, *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 894-1030.

eut honte de lui-même, et prit le parti de se rétracter spontanément. Peut-être la crainte de l'exil ou de la déposition plus encore que l'amour de la vérité lui dicta cette conduite. Il n'en signa pas moins une profession de foi catholique où il reconnaissait en Jésus-Christ l'unité et l'indivisibilité de personne ; anathématisant quiconque lui donnait comme homme le titre blasphématoire de fils adoptif ou nuncupatif [1]. Charlemagne, avant de lui permettre de reprendre possession de son siége, l'envoya à Rome pour y rendre compte de sa foi au pape saint Adrien. Là, Félix renouvela les protestations d'orthodoxie qu'il avait faites à Ratisbonne ; il abjura solennellement l'erreur adoptianiste dans la basilique Vaticane, entre les mains du souverain pontife, signa de sa main ce nouvel acte d'abjuration et obtint, par cette hypocrite soumission, le droit de retourner à Urgel, où il continua à dogmatiser avec plus d'obstination que jamais.

Lettres d'Élipand à Charlemagne et à Alcuin.

27. Élipand, que sa situation rendait indépendant de Charlemagne, osa adresser à ce prince une apologie de Félix d'Urgel et de l'adoptianisme. « Prenez garde, disait-il, à la ligne de conduite que vous allez suivre, et plaise au Dieu tout-puissant de vous préserver d'une chute pareille à celle de Constantin le Grand ! Cet empereur converti de l'idolâtrie et fait chrétien par le pape Sylvestre eut ensuite le malheur de céder aux sollicitations de sa sœur. Il embrassa l'arianisme, renia la foi des trois cent dix-huit pères de Nicée et l'on peut à bon droit douter de son salut éternel. Ce qui a fait dire au bienheureux Isidore de Séville : « Les débuts de Constantin furent admirables, mais sa fin désastreuse [2] ». Ainsi parlait l'hérétique archevêque de Tolède, comparant la doctrine blasphématoire de l'adoptianisme à la foi pure de Nicée, et menaçant Charlemagne de la damnation éternelle s'il n'embrassait l'erreur des nouveaux nestoriens. Alcuin fut chargé par le roi des Francs de répondre à ces outrecuidantes insolences. Il le fit avec la gravité ferme et douce qui convenait à la fois au prince dont il était le représentant et à la doctrine catholique elle-même. Nous

[1] Félix Orgellitan. *Confessio fidei. Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 881-888.
[2] Élipand. *Epist.* III, Com. cit. col. 869.

n'avons plus la lettre d'Alcuin à Élipand, mais il nous en reste une autre adressée à Félix d'Urgel vers cette époque. La modération de l'une garantit celle de l'autre. « Naguère, disait Alcuin à Félix, en entendant faire l'éloge de votre piété, je profitais du voyage d'un de vos prêtres en ce pays pour me mettre en rapport avec vous et me recommander à vos prières[1]. Aujourd'hui, vénérable père et frère bien-aimé, mon affection pour vous s'accroît du désir ardent que j'ai de vous voir demeurer dans la communion de la sainte et catholique église de Jésus-Christ. Ce n'est donc point une discussion amère que je prétends engager avec vous, mais une pacifique et charitable exhortation que je veux vous adresser. Il n'y a point d'hérésie là où il n'y a point d'obstination. N'inventons pas de termes nouveaux, des formules inusitées. L'Évangile proclame, les apôtres enseignent, le monde croit, la sainte Église annonce que Jésus-Christ est propre fils de Dieu. Or, un fils adoptif n'est point un propre et vrai fils. Pensez donc à ce terme adoptif qui se retrouve dans vos écrits, et pour lequel vous êtes en désaccord avec tous les docteurs et les pères[2] ». Ce fut sur un ton bien différent que l'archevêque de Tolède crut devoir soutenir la controverse. Voici la suscription de sa lettre : « Au révérendissime frère Alcuin, non pas ministre du Christ mais disciple du très-pestilentiel Beatus, au nouvel Arius qui vient de surgir en Austrasie pour souiller la gloire du règne de Charlemagne, à l'adversaire des pères saints et vénérables Ambroise, Augustin, Isidore, Jérôme, s'il abandonne ses erreurs détestables, salut éternel dans le Seigneur, sinon, damnation éternelle[3]. » Élipand maniait l'injure comme Luther devait faire plus tard.

28. Ainsi provoqué, Alcuin comprit que le temps était venu où s'accomplissait pour lui la prophétie du vénérable Aelred, archevêque d'York, qui lui disait quinze ans auparavant : « La Providence te réserve pour lutter contre une abominable hérésie qui

Traité d'Alcuin contre Félix d'Urgel.

[1] Nous avons en effet une première lettre adressée par Alcuin à Félix d'Urgel en ce sens. (Alcuin, *Epist.* IV, *Patr. lat.*, tom. C, col. 144,)

[2] Alcuin, *Epist. ad Felic. Patr. lat.*, tom. CI, col. 119.

[3] Élipand. *Epist.* IV, *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 870.

voudra prouver que l'Homme-Dieu n'est que le fils adoptif du Père; tu deviendras l'inébranlable défenseur de la Trinité sainte[1]. » Alcuin se mit donc à l'œuvre et composa d'abord en sept livres une réfutation complète de Félix d'Urgel, dont les écrits adoptianistes, fort répandus alors, sont aujourd'hui perdus. Ce fut au monastère de Saint-Martin de Tours que le docteur anglo-saxon acheva ce traité plein d'érudition et nourri de la substance des docteurs et des pères. En l'envoyant à Charlemagne, il disait à ce prince : « Déjà la plupart des arguments qui se retrouvent dans cette réfutation de Félix ont été exposés en votre présence dans la réunion du concile de Ratisbonne. Cependant je vous supplie de ne pas le livrer à la publicité avant de l'avoir examiné vous-même en entier, ou du moins de l'avoir soumis à l'approbation des doctes personnages qui vous entourent. L'ordre que j'ai dû suivre, au lieu d'être, comme je l'eusse souhaité, purement didactique, m'a été imposé par le livre de Félix lui-même ; en sorte qu'il m'a fallu me prêter à toutes ses digressions pour ne rien omettre, et ne laisser sans réponse aucun de ses paradoxes. Plût à Dieu qu'il se fût condamné à un perpétuel silence plutôt que d'attacher son nom à une doctrine erronée. Qui jamais dans l'Église a entendu appeler le Christ fils adoptif ou nuncupatif? Nous professons avec tous les catholiques que Jésus-Christ est la seconde personne de la Trinité; qu'il y a dans la Trinité sainte, Père, Fils et Saint-Esprit, consubstantialité en trois personnes ; qu'il y a une seule personne et deux natures dans Jésus-Christ Notre-Seigneur, vrai Dieu tout-puissant, vrai et propre fils de Dieu. Quiconque ne croit pas de cœur et ne professe pas de bouche cette doctrine, n'est pas catholique mais schismatique. Grand prince, vous que Dieu a constitué pour défendre l'intégrité de cette foi sainte, il vous appartient de la faire triompher des hérésies, avec le même zèle que vous apportez à étendre dans tout l'univers, par vos armes victorieuses, l'empire de Jésus-Christ[2] ».

[1] Cf., tom. XVII de cette *Histoire*, p. 482.

[2] Alcuin, *Epist. ad* Carol. Magn. *Patr. lat.*, tom. CI, col. 126.

29. Quelques mois après, Alcuin faisait aussi à Élipand l'honneur d'une réfutation explicite dans un traité divisé en quatre livres, dont la suscription était ainsi conçue : « Au vénérable père dans la charité de Jésus-Christ, Élipand, archevêque de Tolède, le lévite Alcuin, fils de Paix, salut[1]. » C'était là une réponse inspirée par le plus magnanime sentiment d'oubli des injures. Élipand avait en effet terminé son épître à Alcuin par cette péroraison : « Malheur à toi, Austrasie, malheur à toi, Alexandrie, qui as enfanté le nouvel Arius, ce fils de Gehenne, ce très-fétide Alcuin ! » De ce torrent d'outrages tombés de la plume d'Élipand, Alcuin ne daigne pas relever un seul ; il y fait allusion sans amertume. « J'aurais voulu, dit-il, sauver votre vieillesse, mais Dieu n'éclaire que les humbles. Je vous apportais, comme la colombe, une branche d'olivier, je n'ai obtenu en retour que le venin du serpent. L'homme animal ne comprend pas Dieu, dites-vous, comme si j'étais cet homme animal et inintelligent, tandis que vous seriez, vous, l'homme privilégié de l'intelligence. Et pourtant l'homme animal est-il celui qui soutient la doctrine des apôtres, ou celui qui, dépravé par son erreur espagnole, ne cesse d'invectiver contre les croyances catholiques ? Vous me reprochez de ne pas croire à l'humanité du Christ ; j'y crois de tout mon cœur ; je reconnais en Jésus-Christ deux natures, la nature divine et la nature humaine, mais une seule personne indivisible. Vous, au contraire, avec Nestorius, vous lui attribuez deux personnes, l'une propre et l'autre adoptive. Vous me sommez de fournir la preuve qu'il n'y a pas dans le Christ l'humanité, mais je suis catholique et je crois à l'humanité réelle dans la personne du Christ. Je vous livre tous mes ouvrages ; cherchez-y un seul passage où j'aie dit le contraire. Ou plutôt relisez les écrits d'Isidore, cette lumière non-seulement de l'Espagne, mais de toute l'éloquence latine. Ils me sont familiers, je les connais tous, nulle part je n'y ai rencontré les termes d'adoptif ou de nuncupatif. Je ne les ai trouvés ni dans Juvencus, ni dans les *Prognostica* de Julien Pomerius, ni dans les décrets syno-

Traité d'Alcuin contre Élipand.

[1] *Ibid.* col. 235.

daux des pères de Tolède. Où donc avez vous puisé les autorités prétendues sur lesquelles vous voulez étayer votre système? Vous les avez inventées; vous avez créé à votre usage des prophètes inconnus et fabriqué des lettres de pères ou de docteurs. Mais vous ne vous êtes point aperçu que le style dont vous les avez revêtus, trahirait vos apocryphes. J'ai beaucoup lu les pères, et je crois les connaître. En vérité, Élipand, les éditions que vous en possédez sont par trop singulières. S'il n'y avait pas d'indiscrétion, je demanderais à les voir, car il m'a été impossible de m'en procurer de pareilles dans les bibliothèques catholiques[1]. » Après cette exorde par ironie, où l'enjouement, l'élégance et une finesse exquise se combinent dans un goût parfait, Alcuin fait intervenir une personnalité auguste. « Vous m'avertissez non sans aigreur, dit-il, mais au contraire sur le ton de la plus acrimonieuse invective, de ne pas corrompre par mes poisons le glorieux roi Charles. Non, non, je ne suis pas venu corrompre la France; cette orthodoxe nation est incorruptible. Je suis venu la seconder dans son ardeur et son zèle pour la foi catholique, cette foi dans laquelle je fus nourri au berceau par de pieux parents, cette foi que m'ont enseignée les maîtres les plus doctement chrétiens. Sachez, Élipand, qu'il n'est au pouvoir de personne de corrompre le glorieux roi des Francs, catholique dans sa foi, roi par la puissance, pontife par la prédication, *pontifexin predicatione*, juge par l'équité, philosophe par l'étude des arts libéraux, type de moralité et de vertu, *inclytus in moribus et in omni honestate præcipuus*[2]. » Cet éloge de Charlemagne par Alcuin a été fort souvent cité. Croirait-on que la plupart des historiens se sont cru le droit d'en élaguer ce qui regarde l'intégrité des mœurs de Charlemagne pour n'en retenir, à l'usage de je ne sais quel servilisme césarien, uniquement que les paroles qui semblent donner au roi des Francs une véritable autorité pontificale? Il suffit de noter de pareilles aberrations pour en faire justice. Charlemagne n'était point pontife, mais il mettait son génie, son influence et son épée au service du souverain pontife. C'est un

[1] Alcuin, advers. Élipand, *lib.* I, *Patr. lat.*, tom. CI, col. 246.
[2] *Ibid.*, col. 251.

genre de grandeur qu'on ne cherche guère de nos jours à imiter, ce qui fait que notre époque compte autant d'abaissements que celle de Charlemagne a vu de gloires. Dans son traité contre Élipand, Alcuin suit un ordre plus précis que dans la réfutation de Félix d'Urgel, parce qu'il avait cette fois non plus un livre, mais une doctrine à combattre. Sa méthode consiste à examiner d'abord tous les textes de l'Écriture relatifs à la question controversée, puis ceux des pères, des docteurs, des conciles de la tradition entière pour terminer par l'exposition de la vérité, au point de vue de la raison théologique. Les transitions, sous la plume d'Alcuin, revêtent parfois les couleurs d'une poésie charmante. C'est ainsi qu'après avoir solidement établi par une argumentation victorieuse, les bases du dogme controversé, il s'exprime en ces termes : « L'Esprit-Saint dirigeant notre esquif nous a conduits loin des écueils de la discussion au port du libre langage. Une aurore toute de rose, empourprée d'une céleste lumière, brille à nos yeux ; sur les collines fleuries du rivage, nous apparaissent des prairies aux couleurs émaillées. Allons cueillir des guirlandes de fleurs dans les riantes campagnes cultivées par le génie des docteurs et des pères ; nous en tresserons une couronne de vérité pour orner notre chef, c'est-à-dire le Christ Jésus. Commençons notre excursion par les rives délicieuses du Jourdain, l'oreille attentive, la tête inclinée pour y baiser la trace auguste des pieds du Sauveur ; penchons-nous doucement pour entendre la voix du ciel qui rend témoignage à l'Homme-Dieu, en disant : « Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances[1]. »

Saint Paulus patriarche d'Aquilée.

30. Alcuin n'était pas seul à défendre la divinité de Jésus-Christ et l'indivisible unité de sa personne contre les sectaires d'Espagne. L'archevêque de Lyon, Leudrade, Nebridius, archevêque de Narbonne, saint Benoît d'Aniane, joignirent leurs efforts à ceux du docteur anglo-saxon et entreprirent une véritable mission dans toutes les provinces méridionales de la Gaule et les cités de la *Marchæ Hispanicæ* pour combattre l'erreur et préserver les peuples

[1] *Ibid.*, col. 271. — Luc III, 22.

de sa contagion. Quelques lettres d'Alcuin adressées à ces vénérables missionnaires permettent de croire qu'ils avaient, eux aussi, réfuté la plume à la main l'hérésie d'Élipand et de Félix d'Urgel, avant de l'attaquer sur son propre terrain par les armes de l'éloquence. Mais les ouvrages qu'ils auraient écrits contre elle sont aujourd'hui perdus. Un autre défenseur non moins illustre de la foi catholique, se signalait en même temps dans l'Italie septentrionale. C'était le patriarche d'Aquilée, saint Paulin, dont la doctrine et les vertus rappelaient celles de son homonyme, Paulin de Nôle, qu'il semble avoir pris pour modèle. » Paulin d'Aquilée, né dans le *Forum Julii* (Frioul), vers l'an 726, d'une famille de laboureurs, avait passé ses premières années à cultiver les champs paternels. A cette rude et saine école de l'agriculture, Paulin apprit à aimer et à servir le Dieu qui donne la fertilité aux campagnes. Son intelligence vive et prompte le sollicitait pourtant à une vocation plus élevée. Il fut admis dans le collége épiscopal d'Aquilée et y fit de tels progrès qu'il en devint plus tard un des professeurs les plus distingués. Dans un rescrit daté de l'an 776, Charlemagne donne à Paulin le titre de « très-excellent docteur et *grammaticus.* » On sait que par ce mot on entendait alors, non point comme de nos jours, un « maître de grammaire, » mais un professeur de belles-lettres. Le vénérable Bède et Alcuin eux-mêmes s'honoraient de porter le titre de *grammaticus*. Le siége d'Aquilée étant devenu vacant par la mort du patriarche Siguald, Charlemagne y fit nommer Paulin, pour lequel il professait une vénération singulière. Le poëte Erinoldus Niger raconte à ce sujet une particularité curieuse. Paulin était venu à Aix-la-Chapelle par ordre du roi pour assister au concile de l'an 789. Un jour, qu'il priait dans la basilique, Charlemagne suivi de ses fils y entra lui-même, fit sa prière et s'approchant du patriarche : Seigneur maître, lui demanda-t-il, lequel à votre avis, de ces trois nobles enfants doit me succéder dans le gouvernement général des états que Dieu m'a confiés? — Paulin arrêta d'abord ses regards sur le fils aîné du roi, nommé Charles, comme son père, et baissant la tête fit signe que ce ne serait pas lui. Venait après le jeune Pépin, déjà roi d'Italie ; un brillant cortége d'a-

dolescents l'entourait. Paulin répéta le même geste. Enfin, le troisième, Louis, vint après les autres au pied de l'autel, se prosterna et se tint longtemps dans cette humble posture. « C'est celui-ci, dit Paulin, c'est lui que de tous vos fils le Seigneur a choisi pour s'asseoir sur le trône des Francs [1]. » On sait que la prophétie se réalisa. L'Esprit de Dieu inspirait vraiment le saint patriarche dont il nous reste sous le titre de *Liber Exhortationis*, adressé au duc Aéric ou Henri de Frioul, successeur de Rotgand, un délicieux traité dont l'élévation et le charme durent plus tard inspirer l'auteur de « l'Imitation [2]. » Voici comment Alcuin parlait de ce livre, à ce même duc Aéric de Frioul, qui l'avait consulté sur des matières de direction spirituelle : « Je me borne à prier le Seigneur de vous maintenir dans cet esprit de vigilance chrétienne et de conformité à sa volonté sainte qui vous fait éviter, autant qu'il est possible à la fragilité humaine, les fautes les plus vénielles. Je ne me permettrai pas, frère vénéré, de vous rien écrire de la perfection chrétienne, quand vous avez près de vous l'illustre docteur et le plus habile maître de spiritualité, mon bien-aimé Paulin, dont le cœur est comme une source dont les eaux vives rejaillissent jusqu'à la vie éternelle. Avec un tel guide, vous marcherez d'un pas sûr dans la voie de la perfection [3]. » La science théologique de Paulin d'Aquilée était égale à sa vertu. Alcuin s'en fit un auxiliaire dans sa lutte contre l'adoptianisme. « Voici que des rochers de l'Espagne, lui écrivait-il, des cavernes où il fut obligé si longtemps de cacher sa tête brisée par la massue non d'Hercule, mais de la prédication évangélique, l'antique serpent essaye de se relever au grand jour. Il a fait un mélange des poisons anciens avec les erreurs nouvelles pour tuer les âmes. C'est à vous de défendre le troupeau du Christ,

[1] S. Paulin. *Vita. Patr. lat.* tom. XCIX, col. 55. Le biographe d'Alcuin attribue la même prophétie au docteur anglo-saxon, mais ainsi que Madrisi l'a prouvé, Alcuin ne fit que répéter, en la confirmant, la prédiction du patriarche d'Aquilée.

[2] Paulin. Aquileiens. *Liber Exhortationis vulgo de salutaribus documentis, ad Henricum comitem seu ducem Forojuliensem scriptus. Patr. lat.*, tom. XCIX, col. 198-282.

[3] Alcuin, *Epist.* I, *Patr. lat.*, tom. C, col. 140.

vous pasteur d'élite, gardien des portes de la cité de Dieu, vous dont la puissante main est armée de la clef de la science. Comme autrefois David prenez donc votre fronde, la pierre polie au torrent de la vérité, et d'un bras victorieux renversez les Philistins et l'orgueil de leur Goliath. Nous cependant, les mains élevées au ciel comme Moïse, nous joindrons nos humbles prières à vos héroïques exploits. L'univers a maintenant les yeux fixés sur vous; on attend votre parole éloquente et divinement inspirée, car vous êtes vraiment, selon le mot de l'Évangile « le flambeau ardent et lumineux » à la clarté duquel tous nous nous faisons gloire de marcher [1]. »

Traité de Paulus d'Aquilée contre l'adoptianisme.

31. Paulin d'Aquilée répondit à cette noble invitation, dont le style tout militaire nous fait bien comprendre ce qu'il y avait de belliqueuse ardeur même chez les théologiens de la cour de Charlemagne. Alcuin d'ailleurs n'exagérait pas le péril. La nouvelle hérésie faisait des progrès malheureusement trop sensibles. Déjà la ville de Lyon elle-même était menacée, et dans une lettre à ses « frères les Lyonnais, » Alcuin s'efforçait d'en prévenir les ravages. « Frères bien-aimés, disait-il, tenez-vous sur vos gardes, repoussez de toute votre énergie les sectaires venus d'Espagne pour semer leurs erreurs, restez fidèles à l'enseignement des pères et à la foi sainte de l'Église catholique. Il est écrit : *Terminos patrum tuorum ne transgrediaris* [2]. Gardez-vous donc d'introduire des nouveautés impies dans le symbole de la foi ; rejetez résolument des doctrines complétement inconnues à la tradition ecclésiastique des anciens jours. Suivez la grande et large voie de la doctrine des apôtres, ne vous écartez point de ce chemin royal pour divaguer à droite ou à gauche dans des sentiers de trahison et d'apostasie [3]. » Dans une lettre à Charlemagne, Alcuin insistait sur la nécessité d'organiser une résistance collective du progrès toujours plus marqué de l'erreur. « On m'apporte, dit-il, un nouveau libelle de ce malheureux Félix, j'en ai déjà parcouru quel-

[1] Alcuin, *Epist.* CXIII, col. 343. — [2] Proverb. XXII, 28. — [3] Alcuin, *Epist.* XC, col. 288.

ques pages et j'y trouve des hérésies ou plutôt des blasphèmes pires encore que dans ses précédents écrits. Malheur au monde, à cause de ses scandales ! Voici donc que la divinité de celui qu'adorent les anges, est niée par les hommes sur la terre. Je ne suffirais pas seul à réfuter tant d'erreurs accumulées. J'ai besoin d'auxiliaires ; que votre piété donc se préoccupe de m'adjoindre pour une œuvre à la fois si ardue et si nécessaire des coadjuteurs doctes et habiles, afin d'écraser sous la réprobation générale les nestoriens nouveaux, avant que leur hérésie n'ait envahi l'empire chrétien dont la direction et le gouvernement vous a été confié par la divine Providence. Levez-vous, homme de la droite du Seigneur, levez-vous, noble fils de Dieu, levez-vous, soldat du Christ, pour défendre l'épouse mystique de Jésus-Christ, votre Dieu. Que ne ferez-vous pas s'il s'agissait de venger un outrage fait à la reine votre glorieuse épouse ? Il s'agit maintenant de défendre la divinité et la gloire du Sauveur Jésus qui vous a comblé de bienfaits. Cette cause est digne d'un héros tel que vous ; consacrez à son triomphe la puissance séculière remise par Dieu entre vos mains, et faites-la servir à augmenter les trésors de vos richesses spirituelles [1]. Charlemagne n'hésita point dans le choix des auxiliaires que lui demandait Alcuin. Il écrivit aussitôt au patriarche d'Aquilée pour l'enrôler dans cette croisade sainte entreprise pour le triomphe de la foi catholique. « J'ai lu avec un respect profond, répondait Paulin, les paroles pleines de douceur et de grâce que m'adresse votre sublimité très-chrétienne. De votre plume découle réellement la suavité du miel. Mais en parcourant les écrits de Félix que vous me transmettez, il me semblait entendre la clameur sauvage d'un ennemi de Dieu. *Infelix Felix* (malheureux Félix !) des flots d'amertume et d'erreurs capables d'empoisonner le genre humain s'échappent de ses lèvres. Vous m'ordonnez, grand roi, de répondre dans la mesure de mon intelligence à cette explosion de blasphèmes. Malgré mon insuffisance et la médiocrité de mon génie, j'essaierai de venger la foi catholique indignement outragée,

[1] Alcuin, *Epist.* LXXXIII, col. 274.

comptant sur la grâce de celui qui a dit : *Aperi os tuum, et ego adimplebo illud*[1]. » Paulin se mit aussitôt à l'œuvre et dans un traité divisé en trois livres, il réfuta solidement l'adoptianisme. Son style un peu trop chargé d'antithèses pour notre goût actuel n'ôte rien à la solidité de l'argumentation. En transmettant cet ouvrage à Charlemagne, Paulin s'exprimait ainsi : « Je dépose aux pieds du grand et catholique roi, maître du monde, ce fruit d'un labeur qu'il a imposé lui-même à ma faiblesse, et le soumets, comme un gage d'amitié, au jugement de l'illustre Alcuin, le prince des orateurs et des théologiens de nos jours[2]. » Nous avons encore le jugement d'Alcuin sur l'œuvre du saint patriarche. Il est entièrement favorable ; voici en quels termes le docteur anglo-saxon le formulait dans une lettre adressée à l'évêque de Saltzbourg, Arnon : « Si vous avez l'occasion de voir le patriarche d'Aquilée, saluez-le de ma part mille et mille fois. J'ai lu le traité qu'il adresse au seigneur roi pour la défense de la foi catholique. J'en admire l'éloquence, les fleurs de la diction, la solidité des arguments, l'autorité des témoignages. Il ne reste désormais rien à ajouter à cette réfutation triomphante de l'erreur. Heureuse l'Église, heureux le peuple chrétien qui possèdent à la fois un docteur comme Paulin d'Aquilée, et un roi tel que Charlemagne ! Cependant l'orgueil d'Élipand, cet évêque ou plutôt ce pseudo-pasteur de Tolède, résiste encore ; il persévère dans son hérésie malgré la censure du siége apostolique, malgré l'autorité des docteurs et des conciles. Le vénérable évêque de Lyon, Leidrade, votre frère et mon fils[3], parcourt en ce moment les contrées envahies par l'erreur. J'apprends qu'avec la grâce de Dieu sa parole est féconde et son succès merveilleux. Des serviteurs de Dieu récemment arrivés de ce pays nous affirment que plus de vingt mille personnes : évêques, prêtres, moines, hommes et femmes de toute condition ont abjuré l'hérésie entre ses mains, déplorant la séduction dont ils avaient été victimes, bénissant Dieu

[1] *Psalm.* LXXX, 9. — Paulin. Aquil. *Epist. ad Carol. Magn. Patr. lat.*, tom. XCIX, col. 317. — [2] *Ibid.*, col. 468.

[3] Leidrade avait été disciple à l'école palatine.

qui les rappelle à la connaissance de la vérité et à la pure lumière de la foi catholique [1].

Concile de Francfort. Nouvelle condamnation de l'erreur adoptianiste.

32. Ce chiffre de vingt mille abjurations obtenues par Leidrade nous donne l'idée de la rapidité avc laquelle l'adoptianisme s'était répandu dans le midi de la Gaule et du danger qu'il faisait courir à l'orthodoxie. Déjà des conciles provinciaux à Narbonne (788) à Aix-la-Chapelle (789) dans la capitale du Frioul (791), et enfin celui de Ratisbonne dans la même année avaient, en conformité avec la sentence du pape saint Adrien Ier, condamné la nouvelle secte. Alcuin faisait allusion à cet ensemble écrasant d'autorités contre lesquelles Élipand s'élevait avec une obstination incurable *in damnata synodali auctoritate et apostolica censura hæresi permanet.* Charlemagne résolut de porter à l'hérésie un coup dont elle ne put se relever. De concert avec le pape Adrien qui lui envoya deux légats apostoliques, Theophylacte et Étienne, il convoqua tous les évêques de ses états en un concile national qui s'ouvrit le 15 août 796 à Francfort-sur-le-Mein [2], et que nos chroniqueurs désignent d'ordinaire sous le titre de *synodus universalis*, ou de *generalis populi Christiani conventus.* Sans compter les deux légats du saint siége, tous les évêques de la Germanie, des Gaules, de l'Aquitaine, de la Bretagne et de l'Italie septentrionale y assistèrent, soit en personne, soit par leurs délégués. Saint Paulin d'Aquilée et Pierre, archevêque de Milan, tenaient un rang d'honneur dans cette illustre assemblée. Alcuin, en qualité d'abbé de Tours, saint Benoît d'Anniane, Ardo, surnommé Smaragde, abbé du monastère de Saint-Mihiel [3], avec leurs frères et disciples Ingeila, Aimo et Georges siégèrent au concile. Félix d'Urgel avait été convoqué, mais il s'abstint de paraître. Baronius évalue à trois cents environ le nombre des pères. « Ces nombreux évêques, dit Paulin d'Aquilée, se réunirent dans la grande salle du palais sacré, *in aulâ sacri palatii*; les prêtres,

[1] Alcuin, *Epist.* CVIII, *Patr. lat.*, tom. C, col. 329.

[2] Les Germains nommaient ce lieu *Francunefurt*, c'est-à-dire « gué » ou « passage des Francs. »

[3] Les œuvres d'Ardo ou Smaragde, abbé de Saint-Michel, se trouvent au tom. CII de la *Patr. lat.*

diacres et tous les clercs formant couronne autour de l'*épiscopium*, en présence du très-pacifique et glorieux roi Charles, on présenta d'abord une lettre écrite au nom de la province de Séville par Élipand, pseudo-évêque de Tolède, auteur de la nouvelle hérésie. Par ordre du roi, lecture publique en fut faite. Le vénérable prince, se levant alors de son siége royal, s'avança sur les degrés du trône, prononça une allocution sur le point en litige, et termina par ces paroles adressées aux pères : « Maintenant il vous appartient de prononcer la sentence. Depuis plusieurs années, cette erreur grossière, pareille à une contagion pestilentielle, s'est répandue sur les frontières de mon royaume. Il est temps de lui opposer l'autorité des censures ecclésiastiques et l'inflexibilité de la foi orthodoxe. » — Quand le prince eut ainsi terminé son discours, il fut convenu qu'un délai de quelques jours serait accordé au concile, afin que chacun des pères eût le loisir d'examiner la question et de remettre par écrit son opinion entre les mains du roi [1]. » Pour abréger le travail et en même temps lui donner un caractère collectif dont l'autorité fût plus considérable, les pères se répartirent en deux groupes, celui des Italiens, présidé par le patriarche d'Aquilée, et celui des autres provinces franques, sous la direction d'Alcuin. Un double travail fut donc rédigé, l'un par saint Paulin au nom des évêques de la Ligurie, de l'Austrasie, de l'Hespérie et de l'Emilie, sous le titre de *Sacrosyllabus contra Elipandum* [2]; l'autre par le docteur anglo-saxon « au nom de tous les évêques de Germanie, des Gaules et de l'Aquitaine [3]. » Ces deux mémoires adoptés l'un et l'autre officiellement par le concile devinrent la base et comme le pivot de toute la discussion dogmatique. Restait à examiner les écrits d'Élipand et de Félix d'Urgel revêtus pour la plupart de nombreuses approbations d'évêques espagnols. D'un consentement unanime, les pères s'accordaient à repousser comme une innovation coupable le terme d'adoption et le titre de fils nuncupatif employés par les sectaires pour désigner notre Seigneur

[1] Paulin. Aquil. Sacrosyllabus contr. Elipand. *Patr. lat.*, tom. XCIX, col. 153.
[2] *Ibid.*, col. 151-166.
[3] Mansi. concil., tom. XIII, p. 883.

Jésus-Christ et sa génération divine. Mais une sérieuse difficulté s'éleva à propos des prétendus témoignages empruntés aux docteurs de l'Église et cités par les Espagnols. La plupart de ces textes ne se trouvaient point dans les éditions connues des ouvrages patristiques. Vingt fois le nom de saint Ildefonse était invoqué pour appuyer la doctrine adoptianiste. On ne trouvait cependant aucune affirmation de ce genre dans les œuvres authentiques du célèbre docteur. Fatigués d'entendre sans cesse alléguer à faux et compromettre ce grand nom d'Ildefonse, les pères s'écrièrent un jour : « Dieu le Père a dit lui-même en parlant de Notre Seigneur : « Celui-ci est mon fils bien-aimé. » Il a dit « mon fils » et non point mon fils « par adoption, » mon fils « nuncupatif. » Nous préférons ce témoignage à celui de votre Ildefonse. « On s'aperçut enfin que l'équivoque provenait des textes de la liturgie mozarabe dont les Espagnols attribuaient la provenance soit à saint Ildefonse, soit à saint Isidore de Sévile, soit même à des pères complètement étrangers d'origine à l'Espagne, tels que saint Augustin, saint Jérôme ou saint Ambroise. Cette découverte simplifia de beaucoup les opérations. Il ne s'agissait plus en effet que de montrer comment les textes liturgiques, dont nous avons fait plus haut connaître la substance, avaient été détournés de leur sens naturel par une interprétation abusive et perverse. On n'était donc plus en présence de témoignages traditionnels restés inconnus à toute l'Église sauf aux chrétientés d'Espagne. La sentence doctrinale fut alors rendue en ces termes : « Le fils de Dieu s'est fait par l'incarnation fils de l'homme ; selon la vérité de sa nature divine il est né de Dieu vrai fils de Dieu, et selon la vérité de sa nature humaine fils de l'homme, sans que la réalité de sa naissance puisse être appelée adoptive ou nuncupative. Il est vrai Dieu et vrai homme tout ensemble, dans l'unité de sa personne, fils de Dieu nuique, propre et véritable dans sa double nature et non point fils adoptif ou nuncupatif, car c'es une impiété et un blasphème d'appeler fils adoptif de Dieu le père éternel son fils propre lequel lui est coéternel et consubstantiel. Nous devons croire et enseigner que dans sa double nature Jésus-Christ est le vrai et propre fils de Dieu, et nous anathémi-

sons l'hérésie qui soutient le contraire[1]. » Le sacro-syllabus de saint Paulin nous apprend que la sentence du concile de Francfort fut soumise à la ratification du saint siége et il le fait en termes assez formels pour que nous les reproduisions intégralement: « Nous frappons, dit-il, d'un éternel anathème tous les dogmes pervers des nouveaux hérétiques, avec leurs auteurs et leurs adhérents. Nous retranchons de la communion catholique et du sein de l'église orthodoxe Élipand et Félix, les déclarant apostats et indignes de pardon jusqu'à ce qu'ils aient reconnu leurs erreurs et par une pénitence sincère réparé tant de scandales. De toute l'ardeur de notre âme, nous adressons nos prières au divin pasteur, lui qui s'est livré à la mort pour le salut de ses brebis spirituelles, suppliant sa clémence de toucher leur cœur, afin qu'ils reviennent à la vraie foi et au giron de l'Église catholique leur mère. Quiconque après cette définition explicite que sous le souffle de l'Esprit saint le concile a unanimement adoptée, oserait encore soit en public soit en secret, professer et propager leur erreur est soumis comme eux à l'anathème, sauf en tout la réserve des priviléges juridiques du souverain pontife, notre seigneur père Adrien, très-bienheureux pape du premier siége[2].

Canon du concile de Francfort contre le VII[e] concile œcuménique.

33. Dans l'intervalle des sessions conciliaires, Charlemagne avait reçu du pape les actes du VII[e] concile œcuménique tenu à Nicée contre les iconoclastes. Nous avons déjà dit que la traduction latine de ces actes, peut-être trop précipitamment, peut-être trop négligemment faite, était défectueuse et fourmillait d'erreurs. Plus tard Anastase le Bibliothécaire dut en composer une nouvelle, dont la correction et l'exactitude ne laissèrent rien à désirer. Charlemagne transmit aux pères du concile de Francfort, telle qu'il la recevait, la première et fautive traduction. On y faisait tenir à saint Taraise et aux pères de Nicée un langage absolument opposé à leur pensée véritable et à leurs propres expressions. L'évêque

[1] *Annal. Veter. Francor. ap. Pertz. Scriptor. Germ.*, tom. I, p. 301.

[2] *Reservato per omnia juris privilegio summi pontificis et patris nostri Adriani, primæ sedis beatissimi papæ.* Paulin. Aquil. *Sacrosyllabus.*, *Patr. lat.*, tom. XCIX, col. 165.

de Chypre, Constantin, avait formulé son avis en ces termes : « Je baise avec respect et j'honore les vénérables images, mais je réserve exclusivement l'adoration et le culte de latrie à la Trinité sainte. » Tous les pères de Nicée avaient adopté cette distinction, et sanctionné cette doctrine. Or, le traducteur infidèle, véritable traditeur, faisait dire à l'évêque de Chypre : « J'embrasse avec respect et j'adore les vénérables images du même culte d'adoration et de latrie que je rends à la Trinité sainte. » Les pères de Francfort ne pouvaient souscrire à une hérésie tellement monstrueuse. Dans un canon spécial, le IIe, ils s'exprimèrent ainsi : « On nous a demandé notre avis sur les définitions dogmatiques d'un concile récemment tenu par les Grecs à Constantinople. Cette assemblée a prononcé l'anathème contre quiconque ne rendait pas aux saintes images le même culte d'adoration et de latrie qui est dû à la Trinité sainte. Unanimement nous avons repoussé cette doctrine erronée, digne du servilisme byzantin[1]. » Éginhard, en inscrivant ce fait dans ses annales, ajoute que les pères de Francfort dans le cours de cette délibération firent entendre des reproches plus énergiques encore et dirent : « Les Grecs décorent du titre de VIIe concile œcuménique l'assemblée qu'ils viennent de tenir à Byzance sous l'impératrice Irène et son fils Constantin. Elle n'est ni un VIIe concile, ni un concile œucuménique, mais une vaine réunion, complétement superflue, que nous rejetons tous[2]. » Des erreurs materielles de ce genre, qui vont à la fois contre la vérité intrinsèque et contre le sentiment réel de ceux qui les énoncent, prouvent mieux que tout ce que nous pourrions dire la nécessité au sein de l'Église d'un juge suprême et infaillible en matière de foi, à qui seul appartient le privilége, dont parlait le patriarche saint Paulin, de confirmer les décisions des conciles eux-mêmes.

34. Charlemagne avait siégé au concile de Francfort, de même que Constantin le Grand au Ier concile de Nicée. Mais ni le fils de sainte Hélène ni celui de la pieuse reine Berthe n'eurent la prétention de s'attribuer le rôle de juge en matière de foi. « C'est à Lettre de Charlemagne à Elipand.

[1] Mansi, loc. cit.

[2] Eginhard, *Annal. ad ann.* 794, *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 445.

vous, pontifes consacrés au Seigneur, disait Constantin, de proclamer la vraie doctrine [1]. » — « Il vous appartient de prononcer la sentence, » disait Charlemagne aux évêques de Francfort. Des deux côtés, même respect pour l'institution divine qui a confié le dépôt de la foi à la puissance ecclésiastique et non au pouvoir civil. Mais Constantin le Grand plaçait au nombre des lois de son empire chrétien la décision des pères de Nicée; Charlemagne faisait de même. Nous avons encore la lettre royale qu'il fit rédiger à la suite du concile de Francfort pour sanctionner la condamnation de l'adoptianisme. Elle est ainsi conçue : « Charles par la grâce de Dieu roi des Francs et des Lombards, patrice des Romains, fils et défenseur de la sainte Église de Dieu, à Élipand métropolitain de la cité de Tolède et à tous les évêques et prêtres des contrées de l'Espagne, salut dans le Christ vrai et propre fils de Dieu. Ce n'est pas sans une douleur qui va jusqu'à faire couler nos larmes que nous songeons à l'oppression dont vous êtes victimes sous le joug des infidèles Sarrasins. Dieu nous est témoin de ce que cette situation nous fait souffrir; car nous vous aimons profondément, et nous voudrions vous faire partager les prospérités dont la grâce divine nous comble nous-mêmes. Il est pourtant une douleur encore plus cruelle, une tristesse plus amère, c'est de vous voir livrés par une fraude diabolique à l'erreur et au schisme. Oui, cette douleur poignante et vive me déchire l'âme ; ce serait une blessure irremédiable, si nous ne conservions l'espoir que la miséricorde de Dieu qui guérit les cœurs et appelle tous les hommes à la connaissance de la vérité ne nous réservait la plus grande de toutes les joies dans la conversion de ceux qui nous ont tant contristé jusqu'ici. Pour hâter l'heure de cette ineffable joie et du retour de tous les frères dans l'unité, nous avons convoqué en assemblée synodale les évêques de tous nos états, afin que dans une délibération générale ils pussent terminer la controverse récemment élevée parmi vous au sujet de la prétendue adoption du fils de Dieu. A quatre reprises différentes, nous avons envoyé nos am-

[1] Cf., tom. IX de cette histoire, p. 236.

bassadeurs au très-bienheureux pontife du siége apostolique, pour qu'il daignât nous apprendre ce que croit et professe, à ce sujet, l'Eglise romaine, formée par l'enseignement des apôtres et fidèle à leur tradition. Nous avons appelé, des îles Britanniques, un certain nombre de religieux et de prêtres, versés dans la science de la théologie afin que, mettant en commun toutes les ressources de l'érudition et de la doctrine ecclésiastique, la vérité se fit jour, appuyée sur les témoignages authentiques des pères, des docteurs et de toute la tradition catholique. Aujourd'hui je vous transmets une série de documents qui vous feront connaître le résultat de tant de recherches, la décision unanime du concile et la teneur de la foi pure et véritable. Le premier renferme la profession de foi que nous a transmise le Seigneur apostolique au nom de l'Église romaine et de tous les évêques et docteurs de la catholicité. Le second est l'œuvre des évêques d'Italie sous la direction des vénérables Pierre, archevêque de Milan, et du très-saint patriarche Paulin d'Aquilée. Le troisième est le mémoire des évêques de la Germanie, des Gaules, de l'Aquitaine et de la Bretagne. Enfin, le quatrième est le décret de foi unanimement rendu par les pères du concile de Francfort, en conformité avec la doctrine catholique, et auquel j'ai souscrit et donné ma sanction. Dans une lettre que vous m'adressiez précédemment, vous m'avertissiez de ne pas prêter légèrement l'oreille à des opinions particulières et de me garder de l'esprit de parti. Jésus-Christ, notre Dieu et Seigneur, m'est témoin que j'ai suivi votre conseil ; puisque la profession de foi que j'ai souscrite est confirmée par l'autorité universelle et sainte de toute l'Église, par le siége apostolique, gardien de la tradition et du dépôt de la doctrine, depuis les premiers jours du christianisme. J'adhère donc de tout cœur, je m'unis dans l'allégresse de mon âme à ce centre triomphant de l'unité. Vous m'avez en outre conjuré de faire lire en ma présence tous les textes et témoignages allégués par vous en faveur de votre opinion ; me priant par le sang divin répandu sur la croix, de siéger en personne comme arbitre. Tous les textes cités par vous ont été lus et soigneusement examinés par les évêques ; vous pouvez voir dans

les mémoires ci-joints ce qu'ils en ont pensé. Pour ma part, j'ai voulu condescendre à vos prières, j'ai siégé comme auditeur et au besoin comme arbitre parmi la réunion des ministres du Seigneur. Avec eux j'ai reconnu et proclamé la vérité. Maintenant à mon tour je vous adjure de vous joindre à nous dans une pacifique concorde. Ne vous croyez pas plus savants ni plus sages que l'universalité de la sainte Église de Dieu. Vous me proposiez encore l'exemple de l'empereur Constantin dont le bienheureux Isidore aurait, selon vous, dit que « le début fut heureux et la fin détestable. » Vous craigniez que les séductions du moine Beatus, ainsi nommé, dites-vous « par antiphrase » n'exerçassent sur mon esprit une influence aussi pernicieuse que celle d'Eusèbe de Nicomédie sur Constantin le Grand. Avec la grâce de Dieu, je n'omets rien pour me préserver d'un tel malheur. Je me défierais non-seulement de celui que vous me signalez, mais de quiconque s'écarte en la moindre chose de l'enseignement consacré par l'Église et la tradition. Je prie chaque jour le Seigneur et je le fais prier par tous les fils de l'Église sainte, notre mère, de ne pas permettre que la flatterie ni le poison des fausses louanges n'enivrent mon cœur et me fassent devier du chemin de la vérité.» Après ces nobles paroles, dignes en tout point du caractère et de la majesté chrétienne de Charlemagne, la lettre royale reproduit la profession de foi décrétée à Francfort et se termine par ces mots: «Telle est la foi catholique, c'est parce qu'elle est catholique qu'elle est la mienne. Conformez-y la vôtre, frères bien-aimés, et ne rougissez pas de corriger en vous ce qui lui a été jusqu'ici contraire. Comptez-vous, et voyez-vous petit nombre. Auriez-vous la prétention d'avoir découvert une doctrine plus vraie que celle qui est enseignée dans tout l'univers par l'Église catholique? Revenez au sein miréricordieux de cette sainte Église votre mère. Elle vous pressera dans ses bras, elle vous nourrira de son enseignement jusqu'à ce que vous arriviez à la perfection de l'homme spirituel, à la plénitude du corps de Dieu. Acceptez de nous la coopération que nous aurons prise à votre salut, l'intervention coadjutrice qui aura rétabli la paix de la catholicité, et que désormais il n'y ait

entre nous, dans Jésus-Crist notre Seigneur, qu'un cœur et qu'une âme dans l'intégrité de la foi immaculée, dans la communion aux mêmes œuvres saintes, afin de nous retrouver tous sans souillure et sans tache au pied du tribunal de gloire, pour être mis en possession de la béatitude sans fin. Amen [1]. »

Mort de la reine Fastrade, seconde femme de Charlemagne.

35. Quand Charlemagne parlait ainsi, au nom d'un des plus illustres conciles qui aient jamais été tenus dans les Gaules, il venait de perdre sa seconde femme Fastrade, morte à Francfort même, l'an 794. Éginhard nous a laissé de cette reine un portrait peu flatteur. Il attribue à son arrogance la révolte de Pepin le Bossu contre son père, et il ajoute : « Une autre conjuration s'était déjà formée en Germanie, dans le but d'assassiner le roi Charles. Les auteurs, qui croyaient cependant avoir pris les précautions les plus minutieuses, furent découverts. Les plus coupables eurent les yeux crevés, et tous furent envoyés en exil. Aucun d'eux ne subit la peine capitale, sauf pourtant ceux qui voulurent résister aux soldats envoyés pour les arrêter et qui périrent ainsi les armes à la main. La cruauté de la reine Fastrade fut, dit-on, l'unique cause de ces deux conjurations. Charlemagne cédant à ses conseils s'écarta quelquefois de sa bonté naturelle ; de là, les mécontentements et les complots. Dans tout le reste de sa vie, le roi se conduisit avec une telle modération et gouverna ses états et sa cour avec une telle sagesse que de toutes parts il recevait les hommages les plus enthousiastes, les félicitations les plus chaleureuses, au point que durant un si long règne, il ne fut articulé contre lui le plus léger reproche d'injustice ou de cruauté [2]. » Fastrade n'avait eu que deux filles. Son corps, transporté à Mayence, fut enseveli dans le monastère de Saint-Alban. En dépit des récriminations posthumes d'Éginhard, Fastrade trouva dans l'évêque d'Orléans, Théodulfe, un poëte qui voulut bien se charger de lui faire une épitaphe. Il faut croire que l'œuvre était difficile, car elle est courte et aussi peu élogieuse que possible. Le mot de la fin semble même une ironie plutôt qu'un

[1] Carol. Magn. *Epist.* VI, *Patr. lat.*, tom XCVIII, col. 899-906.
[2] Eginhard, vit Carol. Magn., cap. XX, *Patr, lat.*, tom XCVII, col. 46.

éloge. Voici les trois distiques de l'évêque, poëte : « Ici repose le corps de la reine Fastrade, tranchée dans sa fleur par la froide mort. Fille d'un noble père, elle fut l'épouse d'un puissant roi, aujourd'hui Dieu l'appelle aux noces plus glorieuses encore du royaume des cieux. La meilleure partie de son âme nous est restée, c'est le roi Charles. Que le Dieu clément lui accorde de longs jours [1]. » La cour de France ne pouvait se passer de reine ; c'est ce qui résulte des plaintes d'Éginhard au sujet des femmes nommées « concubines », auxquels Charlemagne s'attacha dans les dernières années de sa vie. Ainsi que l'ont démontré les recherches les plus récentes de l'érudition moderne, ces « concubines » ne furent autres que des épouses morganatiques, telles que fut madame de Maintenon par rapport à Louis XIV, avec cette différence toutefois que l'influence des concubines de Charlemagne ne sortait point de l'intimité domestique. Autant est doux et utile l'ascendant d'une femme vertueuse, autant celui d'une reine acariâtre et hautaine comme Fastrade est nuisible et dangereux. Pour le moment, Charlemagne contracta une troisième union avec Luitgarde, fille d'un comte allemand dont le nom nous est inconnu. Luitgarde avait toutes les vertus qui manquaient à la précédente reine, et se montra digne d'être l'épouse du héros.

§ IV. Premier voyage de saint Léon III en France.

Caractère de l'attentat contre saint Léon III.

36. La mort de S. Adrien I[er], bientôt suivie des tragiques événement dont Léon III son successeur fut victime, retarda la sanction que le siége apostolique devait donner aux actes du concile de Francfort. Les adoptianistes profitèrent de ce délai pour prolonger une résistance désespérée. Le *Liber Pontificalis*, en racontant l'atroce attentat de Pascal et Campulus contre le souverain pontife,

[1] *Inclyta Fastradæ reginæ hic membra quiescunt*
De medio quam mors frigida flore tulit.
Nobilis ipsa viri thalamo conjuncta potenti,
Sed modo cælesti nobilior thalamo.
Pars animæ melior Carolus rex ipse remansit
Cui tradat mitis tempora larga Deus.
Theodulb. *Patr. lat.*, tom. CV, col. 314.

ne font point connaître les causes de cette horrible conjuration. Les autres documents sont également muets sur ce point. Un indice pourrait cependant nous mettre sur la voie de la vérité. Le complice du primicier Pascal et du sacellaire Campulus est désigné par le *Liber Pontificalis* sous le nom de Maurus de Népi. En nous reportant à l'intrusion de l'anti-pape Constantin, frère du duc de Népi, il semblerait fort probable que la nouvelle conspiration venait de la même source et se promettait le même résultat. Le pouvoir temporel désormais attaché au pontificat suprême devenait l'objet permanent des convoitises et de l'ambition des ducs italiens. Le Maurice de Népi dont il est question était, selon toute vraisemblance, l'agent de quelque compétiteur de ce genre, aujourd'hui inconnu. Les tentatives que nous verrons se renouveler presque sans interruption durant les IXe et Xe siècles, eurent ainsi pour mobile la haine persévérante et l'ambition des seigneurs laïques contre le saint siége. C'était la politique traditionnelle des Lombards qui survivait à la ruine de leur monarchie. Dans les desseins de la Providence, qui permet le mal pour en tirer une plus grande somme de bien, le forfait de Maurus de Népi et de ses complices eut pour résultat direct le triomphe le plus éclatant que le siége apostolique ait jamais remporté. De même qu'aux jours de Constantin le Grand, le pape saint Sylvestre dut acheter par des persécutions personnellement supportées, la gloire dont son pontificat fut couronné ensuite, de même saint Léon III dut acheter au prix de tortures sanglantes et du plus affreux supplice la gloire d'attacher son nom à la création du saint empire romain d'Occident. Le ciel intervint par des miracles en faveur du pape saint Sylvestre, un prodige pareil à celui dont saint Jean Damascène avait été l'objet se renouvela pour Léon III, et l'on peut dire que le grand événement qui allait changer la face du monde fut préparé à coups de miracles.

Lettre d'Alcuin à Charlemagne

37. La sinistre nouvelle que le pape avait eu les yeux crevés et la langue coupée par des mains sacerdotales et doublement parricides, parvint en France avant celle de la guérison miraculeuse, et Charlemagne s'empressa de la mander à son fidèle Alcuin, qui

se trouvait alors dans son abbaye de Tours. « Il y a dans ce monde, répondit Alcuin, trois dignités élevées au-dessus de toutes les autres; la première, est la sublimité apostolique qui confère le siége et le vicariat du bienheureux Pierre, prince des apôtres; vous venez de m'apprendre l'attentat commis contre ce siége sacré. La seconde, est la dignité impériale, puissance séculière, dont le trône est à Constantinople, la nouvelle Rome [1]; or, il n'est bruit dans tout l'univers que du cruel traitement infligé par ses propres concitoyens au fils d'Irène, l'empereur Constantin VI. La troisième, est la dignité royale dans laquelle N.-S.-J.-C. vous a constitué pour régir le peuple chrétien; vous, dont le pouvoir est sans égal, la sagesse incomparable, le prestige irrésistible. Sur vous seul repose maintenant le salut des églises du Christ, vous, le vengeur des crimes, le guide des errants, le consolateur des affligés, la joie de tous les bons, la terreur des méchants. Jadis, Rome donnait les plus beaux exemples de piété, et voilà qu'elle épouvante le monde par des forfaits inouïs. Dans leur aveugle passion, les scélérats ont crevé les yeux de leur père, de leur chef. Où sont la crainte de Dieu, la sagesse, la charité? Ce chef, il faut le secourir. Une blessure au pied est peu de chose, à la tête elle est mortelle. S'il se peut, qu'on apaise la rage de ce peuple féroce, sans l'exaspérer par des menaces inopportunes. Mais qu'on réserve aux coupables le châtiment qu'ils n'ont que trop mérité et qui sans doute ne manquera pas de les atteindre lorsque le temps et de plus sages conseils auront calmé ces incroyables fureurs [2]. » Charlemagne répondit immédiatement à cette lettre en priant Alcuin d'aller en son nom et comme son ambassadeur appliquer à Rome les mesures qu'il indiquait avec tant de sagesse. Le docteur anglo-saxon félicita le roi de la promptitude avec laquelle il voulait intervenir; mais il déclina personnellement l'honneur de cette mission. « Je

[1] Suivant la judicieuse observation de Pagi, ces paroles d'Alcuin prouvent péremptoirement que les empereurs de Constantinople n'avaient plus alors aucune espèce d'autorité à Rome, et que la ville sainte était exclusivement gouvernée par les papes.

[2] Alcuin, *Epist.* XCIV, *Patr. lat.* tom. C, col. 301.

suis vieux et infirme, écrivait-il, des douleurs chroniques me brisent les membres; je ne crois pas que mon misérable et fragile corpuscule [1] puisse résister à un voyage si lointain et si laborieux. Sans cela, j'accepterais avec empressement. Mais je supplie votre paternelle et bienveillante clémence de me laisser parmi mes frères de Saint-Martin de Tours prier avec eux pour le succès de l'entreprise [2]. »

38. On sut bientôt l'étonnant miracle qui venait d'éclater à Rome et de venger en présence de tout un peuple la majesté outragée et la sainteté méconnue en la personne de Léon III. « Je ne puis trop remercier votre royale bienveillance de l'heureuse nouvelle que vous me faites parvenir, écrivait Alcuin à Charlemagne. La guérison miraculeuse du pasteur apostolique comble de joie le peuple chrétien. La clémence et la protection divine viennent d'éclater sur notre terre. Que le nom du Seigneur notre Dieu soit glorifié et béni! Ce grand Dieu n'abandonne jamais ceux qui mettent en lui leur espérance. Il arrache la victime sainte aux impies qui voulaient l'immoler, il guérit les blessures faites par leurs mains sacriléges, il rend la lumière aux yeux que des parricides avaient cruellement éteints. Votre sagesse décidera maintenant du sort de ces fils de ténèbres; elle saura faire justice à chacun et rétablir dans la possession pacifique de son siége le pieux pasteur délivré miraculeusement des mains de ses ennemis [3]. » Ce témoignage irrécusable d'Alcuin ne permet pas de mettre en doute l'authenticité du miracle tel que le raconte le *Liber pontificalis*. Les annales de Metz, de Saint-Bertin, tiennent le même langage; Éginhard affirme aussi que Léon III eut la langue arrachée et que l'usage de la parole lui fut restitué instantanément et par le même prodige

Authenticité de la guérison miraculeuse de Léon III.

[1] Le *corpusculum* est une allusion que le portrait d'Alcuin, tracé par son récent historiographe, fera mieux comprendre : « Alcuin avait la taille médiocre, les membres parfaitement proportionnés, les yeux grands, creusés par le travail. Ces détails nous sont fournis par le tableau authentique conservé à l'abbaye d'Einsidlen. » (M. Monnier, *Alcuin et Charlemagne*, p. 190.)

[2] Alcuin, *Epist.* XCVI, *Patr. lat.*, tom. C, col. 305.

[3] *Ibid.*, *Epist.* CIX, col. 330.

qui lui rendit la vue. Si jamais miracle fut constaté, c'est bien celui-ci. Toutefois, un texte de Théophane semblait contredire cet ensemble de témoignages. « Après la mort du bienheureux Adrien, pape de Rome, écrit le chronographe grec, son successeur Léon, dans une émeute populaire, eut les yeux crevés; mais les bourreaux mirent une certaine miséricorde dans leur cruelle opération, en sorte que le pontife conserva quelque rayon de lumière [1]. » Ce texte, comme on le voit, implique une contradiction manifeste; si le pontife eut réellement les yeux crevés dans une émeute populaire, ἐτύφλωσαν αὐτὸν comme le dit le premier membre de phrase, il est impossible, comme le dit le second, qu'il y ait eu dans les bourreaux, un certain sentiment de miséricorde qui les retint à moitié de leur sanglante opération. Un œil crevé l'est ou ne l'est pas. Théophane écrivait, loin de l'événement, dans un pays où l'on ne pardonnait point à Léon III d'avoir soustrait définitivement l'Italie au pouvoir de Byzance par le rétablissement de l'empire d'Occident en la personne de Charlemagne. L'embarras même de la phrase consacrée par lui au fait d'une émeute militaire pendant laquelle le pontife aurait eu les yeux crevés, sans pour cela perdre entièrement l'usage de la vue, prouve que ses renseignements sur ce point manquaient de précision, et que d'un côté il avait recueilli l'affirmation de la réalité du supplice infligé au pape, tandis que de l'autre, il apprenait que, malgré ce supplice, le pape avait conservé la vue. Il y a, d'ailleurs, dans le témoignage de l'auteur grec, une omission tellement considérable, qu'elle fournit à elle seule la preuve péremptoire de l'insuffisance de ses renseignements. Ainsi, il ignore complétement que Léon III avait eu la langue arrachée. Nous disons qu'il l'ignorait, car Théophane, dont le nom est inscrit au catalogue des saints, n'était pas un chroniqueur infidèle, capable de dissimuler ou de trahir la vérité. Ce qu'il a

[1] 'Εστασίασαν κατὰ Λέοντοσ, καὶ κρατησαντες ἐτύφλωσαν αὐτὸν οὐ μέντοι ἠδυνήθησαν τελέως σβέσαι τὸ φῶς αὐτοῦ, τῶν τυφλωσάντων αὐτὸν φιλανθρώπων ὄντων, καὶ φεισαμένων αὐτὸν. (Theoph. *chronograph. Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 952.

inséré des faits contemporains dans sa « chronographie » l'a été avec une entière bonne foi sans parti pris de réticence calculée et perfide. Il a dit ce qu'il savait, ou plutôt ce que la cour d'Orient laissait savoir au public byzantin des événements d'Italie. Le témoignage incomplet et un peu incohérent de saint Théophane en de telles circonstances, ne saurait donc prévaloir sur l'unanimité des écrivains d'Occident et de nos chroniques nationales. Ainsi que le font judicieusement observer les Bollandistes, le voyage de Léon III en France, qui suivit immédiatement sa guérison miraculeuse, fournit à toute la Gaule et à toute la Germanie, l'occasion de contrôler de *visu* un fait si extraordinaire. Ce ne fut donc plus seulement par un récit plus ou moins exagéré, mais par la vue des cicatrices elles-mêmes, dont le visage du pontife portait la trace, qu'il fut possible de constater la réalité du prodige dont Alcuin, dans sa correspondance avec Charlemagne, s'était montré si profondément ému. Dans un poëme attribué à Alcuin lui-même et intitulé : *De adventu Leonis in Gallia*, l'horrible mutilation du pape et sa guérison miraculeuse, sont racontées exactement avec les mêmes détails que ceux du *Liber pontificalis*. Le poëte saxon, dans ses *Gesta Caroli Magni*, s'exprime de même. L'un et l'autre peignent l'étonnement, la stupeur et l'admiration qui saisissaient tous les témoins en présence de ce pontife, dont les yeux avaient été crevés et qui continuait à voir, dont la langue avait été arrachée et qui continuait à parler :

Ora peregrinos stupuerunt pallida visus,
Explicat et celerem truncataque lingua loquelam.
. . . . *Cohors Francorum mixta Latina*
Obstupuit, domino grates laudesque rependens,
Qui nova pontifici reddebat lumina summo,
Et desperatam condebat in ore loquelam.
. . . .
Capite in veteri visus cernendo novellos
Obstupent, linguamque loqui mirantur ademptam [1].

On ne saurait rien ajouter à la force de pareils témoignages.

[1] Bolland. *Act.* S. Léon III, 12 juin.

Aussi en 1673, après un mûr examen, la congrégation des rites reconnut l'authenticité du miracle, et ordonna d'en faire mention au martyrologe romain.

Entrevue de Charlemagne et de Léon III à Paderborn.

39. « Charlemagne était campé à Paderborn, dit le chroniqueur poëte, dans une vaste plaine arrosée par la Lippe. La tente du grand roi était placée sur une colline d'où l'œil pouvait s'étendre au loin sur les campagnes couvertes de soldats. On introduisit un envoyé de « l'apostolique, » annonçant que le souverain pontife le suivait de près. Le vénérable Léon, chassé de son siége de Rome par ses propres sujets, avait été flagellé, meurtri de coups ; on lui avait crevé les yeux et arraché la langue, mais Dieu avait subitement guéri ses blessures et le pape sain et sauf, miraculeusement délivré des mains ennemies, venait trouver le roi. Aussitôt Charles fait partir son fils Pepin, escorté de l'archichapelain Hildebold et du comte Arcarius, à la tête de cent mille guerriers pour aller à la rencontre du grand pasteur. A la vue de cette immense armée qui couvrait tous les champs d'alentour, Léon leva les mains au ciel et pria avec ferveur pour le peuple des Francs. A trois reprises différentes, l'armée entière s'agenouilla devant le souverain prêtre, et l'immense multitude prosternée recevait la bénédiction apostolique. Le pape pressa dans ses bras le jeune roi Pepin et le couvrit de baisers. Cependant Charlemagne avec le reste de l'armée s'avançait comme pour une procession à la fois ecclésiastique et militaire. En tête, marchaient les prêtres et les clercs divisés en trois chœurs, vêtus de leurs longues aubes blanches, portant les étendards sacrés de la croix. Au moment où le roi Charlemagne vit Pepin, son fils, embrasser le souverain pasteur, il fit déployer les soldats et le peuple en un cercle immense dans la plaine, par groupes et par escadrons séparés, en sorte qu'on eut dit les quartiers d'une ville dont les édifices auraient été des hommes vivants. Puis se plaçant au centre de cette gigantesque couronne, et dominant de la tête tout ce peuple assemblé, il attendit que le pontife vînt le joindre. Léon se mit en marche. En passant à travers les bataillons, il admirait la diversité des costumes, du langage et des armures, la variété de tant de races réunies des

points les plus extrêmes du monde. Quand il arriva au milieu du cercle, le roi Charles s'avança au-devant de lui et se prosternant lui baisa les pieds. Puis se relevant, il embrassa le grand pontife et tous deux se donnèrent le baiser de la paix. Se tenant ensuite par la main droite, ils s'avancèrent d'un pas égal, s'entretenant avec tendresse. Trois fois encore l'armée se prosterna et trois fois le pontife élevant au ciel sa prière et sa voix vénérée bénit la multitude. Alors le roi, père de l'Europe, et le souverain du monde, purent se parler en liberté. Charles demandait le détail des atroces forfaits commis par la populace de Rome; et en entendant ce récit de la bouche de Léon, il ne pouvait se lasser de contempler ces deux yeux naguère fenêtres éteintes où les rayons de lumière étaient revenus, cette langue tranchée par le fer qui avait recouvré la parole. C'était un spectacle émouvant que celui du roi, fixant ses yeux sur les yeux guéris du pape. Ils se dirigèrent ensemble vers la basilique, et les prêtres chantaient *Gloria in excelsis Deo*, alternant leurs voix dans une suave mélodie, rendant grâces au Créateur dont la puissance opérait de tels prodiges. En ce moment, une acclamation d'allégresse poussée par l'immense multitude ébranla les airs et fit retentir toutes les campagnes environnantes. Le pontife et le roi entraient dans la basilique, où la messe fut célébrée. Quand les divins offices furent terminés, le roi Charles et le pape Léon prirent place à un festin d'honneur, pendant que l'armée et le peuple répandus sous les tentes, mêlaient leur joie à celle des deux maîtres du monde [1]. » Telle fut cette entrevue à jamais mémorable de Paderborn (799). On n'a peut-être pas assez remarqué l'effet moral que devaient produire sur l'imagination des peuples des manifestations si imposantes. A toute fête populaire où la religion manque, on peut être assuré que le désordre régnera. L'union de la papauté et de l'empire magnifiquement symbolisée dans l'entrevue de Paderborn, divinisait en quelque sorte le pouvoir aux yeux des populations et le faisait bénir comme une chose sacrée.

[1] Bolland., loc. cit.

Le diplôme d'Ebresbourg.

40. Le séjour de Léon III en Germanie fut signalé par une série d'actes solennels dont l'histoire locale a gardé le souvenir. La grande basilique de cette cité venait d'être achevée avec la magnificence que le roi Charles savait déployer dans la construction des édifices sacrés dont il dota les Gaules et la Germanie. Une partie des reliques de saint Liborius (saint Liboire), évêque du Mans, y avait déjà été transférée. « Le pape y déposa encore, dit l'hagiographe, d'insignes reliques du protomartyr saint Étienne qu'il avait rapportées avec lui de Rome, fit en personne la consécration du maître-autel et conféra l'onction épiscopale au missionnaire Bernwolt et son compagnon saint Atluimar, premier évêque de Paderborn [1]. » Charlemagne eut la noble pensée d'ériger à Ehresbourg, au lieu même où dix-huit ans auparavant il avait détruit la fameuse statue d'Irmensul, un monument qui fut à la fois un souvenir de sa victoire et un témoignage de sa foi chrétienne. Une bulle apostolique datée d'Ehresbourg, même le VIII[e] des calendes de juin, indiction VIII[e] (25 mai 799), s'exprime ainsi : « Léon, serviteur des serviteurs de Dieu à Charlemagne, roi des Francs [2]. — C'est pour nous une grande joie de pouvoir répondre à vos pieux désirs, et nous nous empressons de le faire. Vous avez voulu offrir à Dieu et consacrer au bienheureux Pierre représenté par notre personne, cette montagne d'Ehresbourg, votre première conquête au pays des Saxons. Nous déclarons donc qu'à perpétuité ce domaine appartiendra aux religieux qui y servent le Seigneur, et ne pourra être soustrait à leur juridiction. Par l'autorité de saint Pierre, nous prononcerons l'anathème contre quiconque oserait l'envahir, y élever sans nos ordres des retranchements et y placer des garnisons. Nous interdisons sous la garantie des mêmes peines toute violation des droits, priviléges et dîmes établis par

[1] De translat. S. Liborii Cenoman. Bolland. ibid.

[2] Certains exemplaires ajoutent à ce titre de « roi des Francs » celui « d'empereur des Romains » que la *Patrologie latine* a cru devoir reproduire. Les Bollandistes qui ont constaté l'authenticité du diplôme d'Ehresbourg n'admettent pas celle des mots *Romanorum imperatori*, qu'ils croient une adjonction faite postérieurement par les copistes.

vous en faveur de ce monastère. Que la paix du Seigneur repose sur tous ceux qui respecteront notre sentence ; à ses violateurs, excommunication et exclusion éternel du collége des bienheureux. — Donné à Ehresbourg par les mains du bibliothécaire et chancelier de l'église romaine, le jour de la dédicace de la chapelle d'Ehresbourg [1]. »

Conjecture des historiens modernes à propos de l'ambition de Charlemagne

41. La plupart des historiens profanes se croient autorisés à conjecturer que l'ambition de Charlemagne sut habilement exploiter la présence du pape en Germanie pour se faire payer par une couronne impériale la protection dont avait besoin le saint siége. L'auteur des *Annales du moyen âge* est de cet avis. « On peut croire, dit-il, que Charles et Léon méditèrent en ce voyage de Saxe les grandes choses qui s'exécutèrent l'année suivante en faveur du roi. Léon lui fit dès lors apparemment la promesse de servir ses desseins et de lui payer le prix de sa protection, après que Charles aurait puni les assassins du pape et ses persécuteurs, et rétabli son autorité par la ruine de la faction qui l'avait chassé de Rome [2]. » Nous ne considérons nullement cette conjecture comme injurieuse pour le caractère de Charlemagne. Quand il serait vrai qu'il eût songé d'avance au rétablissement de l'empire romain et aux avantages qui devaient en résulter pour l'Occident, il était de cette race de héros auxquels l'ambition des grandes choses sied à merveille. Nous relevons l'appréciation des historiens modernes uniquement parce qu'elle est erronée et parce que nous ne comprenons pas qu'elle ait pu se produire après le démenti catégorique, formel, indiscutable d'Éginhard. Voici les paroles de ce témoin parfaitement renseigné, gendre, ami et biographe de Charlemagne : « Dans le voyage qu'il dut faire à Rome pour y calmer les esprits et rendre la paix à l'Église, le roi fut contraint d'accepter le titre d'empereur auguste. Il en avait une telle aversion que depuis il me disait en affirmant la vérité de sa parole (*affirmaret*) : Si j'avais pu soupçonner le dessein du pontife, je n'aurais point paru dans la basilique

[1] Léon III, *Epist.* III, *Patr. lat.*, tom. CII, col. 1028.
[2] Frantin, *Ann. du moyen âge*, tom. VIII, col. 154.

à cette fête de Noël, où il m'a couronné [1]. » Il ne se peut rien de plus précis que l'affirmation de Charlemagne lui-même. Nous y ajoutons la foi la plus entière, et dès lors nous repoussons absolument la conjecture des auteurs modernes. Que si l'on veut savoir le motif qui inspirait à Charlemagne une telle répugnance, ou, comme dit Éginhard, une telle aversion (*tantum aversatus est*) pour une dignité et un titre sans lesquels aujourd'hui nous ne le comprendrions plus, le biographe le révèle en quelques mots pleins de sagesse et de sens politique. « La haine et l'envie devaient s'attacher à un si grand nom; les empereurs romains d'Orient en témoignèrent leur indignation : Charles supporta patiemment leurs injures et leurs reproches; sa magnanimité finit par triompher de leur ressentiment, il était certes bien supérieur à eux tous par le génie, et pourtant ce ne fut que par des ambassades multipliées par un continuel échange de lettres où il leur donnait le titre de « frères », qu'il réussit à les apaiser [2]. »

Les accusateurs de Léon III à Paterborn. Lettre d'Alcuin à l'évêque de Saltzbourg, Arno.

42. Il ne fut donc nullement question à Paderborn des ambitieux projets gratuitement et faussement prêtés à Charlemagne. Mais on s'y préoccupa extrêmement de la situation faite au pape par l'arrivée des émissaires romains que Pascal et Campulus envoyaint à Charlemagne avec la mission d'articuler contre le saint pontife, les griefs les plus odieux. Le *Liber pontificalis* nous a déjà appris le résultat de cette schismatique démarche. Les factieux furent éconduits et les évêques réunis à Paderborn acclamèrent le pontife persécuté. Une lettre d'Alcuin nous donne quelques renseignements plus particuliers sur ce point. Elle nous apprend qu'il y eut d'abord une certaine hésitation sur la conduite à tenir en présence des accusations qui se formulaient d'une manière juridique. « Était-il permis de les recevoir et de juger un pape. Voici comment s'exprime le docteur anglo-saxon dans la lettre qu'il adressait à l'évêque Arno de Saltzbourg. « Je suis heureux des détails que vous me mandez, et je voudrais comme vous pouvoir jouir de la présence

[1] Eginh. *Vit.* Carol. Magn. cap. XXVIII, *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 52.
[2] Eginhard. loc. cit.

et admirer la magnanimité apostolique du glorieux pontife, véritable confesseur du Christ, dont toutes les églises de l'univers ne sauraient trop bénir et révérer la majesté sainte. La faiblesse de ma santé me retient à Tours. Je l'avoue en toute simplicité, je préférerais à tout l'or et à toutes les dignités de la terre, le bonheur d'approcher ce grand pape, d'obtenir sa confiance, de calmer ses douleurs, d'écrire sous l'autorité de son nom à toutes les provinces, villes et paroisses du monde catholique pour flétrir partout l'hérésie, abattre le schisme et rétablir l'observation des saintes règles tracées par nos pères. Il me faut renoncer à ces vastes projets dont mes péchés, sans doute, empêchent la réalisation. Je vois, d'après votre lettre, que le seigneur et pape apostolique est poursuivi par des ennemis nombreux et implacables, qui ont juré de le faire déposer, et pour cela le somment de se purger par serment des calomnieuses accusations d'adultère et de parjure qu'ils osent intenter contre lui. Leur plan révèle une savante hypocrisie. Ils espèrent lasser sa patience et le déterminer par dégoût à se retirer purement et simplement pour achever en paix ses jours dans quelque monastère. Or il ne faut pas qu'il en soit ainsi; il ne doit en aucune façon ni consentir au serment qu'on exige, ni se démettre de son siége. Si j'avais l'honneur d'être son légat *a latere*, je répondrais en son nom à cette tourbe de calomniateurs par les paroles mêmes de Jésus-Christ. « Que celui d'entre vous qui est sans péché me jette la première pierre [1]. » Il me souvient d'avoir lu autrefois dans les canons du bienheureux Sylvestre qu'un évêque ne saurait être juridiquement accusé et mis en jugement qu'autant que soixante-douze témoins, de mœurs irréprochables, viendraient déposer contre lui. Dans un autre recueil canonique j'ai lu, s'il m'en souvient bien, que les règles applicables à un simple évêque ne le sont point pour les souverains pontifes, parceque le siége apostolique est le juge de tous les autres et ne peut lui-même être jugé par personne : *Apostolicam Sedem judiciariam esse, non judicandam.* J'ai pensé à faire de toutes ces considérations l'objet d'une

[1] Joann. VIII, 7.

lettre que j'adresserais directement au saint pontife. En vérité, quel pasteur, dans l'église de Jésus-Christ sera respecté si l'on permet à des scélérats de chasser ignominieusement de son siége le prince des pasteurs, le chef de toutes les églises de Dieu? Non, non, par la vertu du Seigneur, il restera à son poste, et la puissance de Dieu l'y maintiendra. Vous donc, fils bien-aimé [1], enfant de mes vœux les plus chers, nourri parmi les brebis spirituelles de mon troupeau avant que le pasteur des pasteurs ne vous ait dit : *Pasce oves meas*, dans le conflit actuel luttez en faveur du chef, combattez pour le salut du souverain pontife, pour l'autorité du saint siége, pour l'intégrité de la foi catholique, et ne laissez pas des loups avides déchirer de leurs hideuses morsures le pasteur des pasteurs. En adressant à votre piété cette recommandation, mes larmes coulent, et les prières les plus ferventes s'échappent de mon cœur. Soyez, je vous en conjure, très-discret dans le choix des personnes auxquelles vous aurez à faire des confidences, très-réservé dans vos réponses et d'une inébranlable véracité dans vos jugements. Enfin, comme vous saurez discerner ce qui convient à chacun, n'oubliez pas Alcuin, votre père par l'âge, votre fils par le mérite, votre frère par l'affection. »

Retour triomphal du pape à Rome.

43. A coup sûr, celui qui traçait ces lignes n'était pas gallican. Aussi Fleury ne dit-il pas un mot de cette lettre significative [2]. Et pourtant quel jour elle répand sur les événements d'ailleurs si obscurs dont Rome avait été le théâtre et saint Léon III la victime? Les accusations dont le *Liber pontificalis* nous laissait ignorer la

[1] Arno de Saltzbourg était ainsi que Leidrade de Lyon un des élèves d'Alcuin à l'école palatine.

[2] C'est avec la même bonne foi que Fleury en parlant du supplice infligé à Léon III par les assassins Pascal et Campulus s'exprime ainsi : « Ils firent leurs efforts pour lui arracher les yeux et lui couper la langue et le laissèrent au milieu de la rue croyant l'avoir rendu aveugle et muet... Ils revinrent à la charge, et traînèrent le pape dans l'église du monastère devant l'autel, où ils s'efforcèrent encore de lui arracher les yeux et la langue. Mais nonobstant tout le mal qu'on lui avait fait, il se trouvait qu'il n'avait perdu l'usage ni des yeux ni de la langue, ce qui fut regardé comme un miracle. (Fleury, *Hist. ecclés.*, tom. X, p. 19.

nature sont ici articulées dans toute leur crudité. On accusait le pape d'adultère et de parjure. Ce n'était pas, il est vrai, la première fois que des griefs aussi ignominieux étaient formulés contre un vicaire de Jésus-Christ. Pareille chose avait déjà été dite de bien d'autres pontifes. Mais ce qui donnait une gravité bien plus considérable aux articulations de Pascal, de Campulus et de leur complice Maurus de Népi, c'est que leur faction avait été assez puissante pour s'emparer de la ville de Rome, pour y organiser en permanence l'incendie, le meurtre et le pillage. Quelle belle occasion pour Charlemagne de faire alliance avec les révolutionnaires de son époque ! Charlemagne était le roi de l'ordre ; sa mission consistait à réprimer toutes les barbaries ; les Saxons du Nord et les Sarrasins du Sud étaient loin d'être aussi barbares que ces monstres de la civilisation romaine, payés sans doute par l'or de Bysance et des ducs Lombards qui venaient de porter une main parricide sur le roi pacifique, sur le pontife suprême, chef visible de l'Église et vicaire de Jésus-Christ. La lettre d'Alcuin signifie tout cela. Charlemagne la sanctionna glorieusement et en fit son programme officiel. Les hésitations de la première heure disparurent complétement devant l'innocence d'un pontife dont le ciel lui-même par un miracle s'était fait garant. Tous les archevêques, évêques, clercs et leudes francs applaudirent à la résolution de Charlemagne, quand le grand roi annonça l'intention de rétablir sur-le-champ le pontife outragé sur la chaire de saint Pierre et sur le trône de Rome dont l'émeute l'avait un instant expulsé. Le départ du saint pontife ressembla à une marche triomphale. Il était escorté de l'archichapelain Hildebold, archevêque de Cologne, Arno de Saltzbourg, Bernard de Worms, Otto de Frisingen, Jessé d'Amiens, et Cunibert, dont le siége ne nous est pas connu. Trois comtes francs, Elmagetus, Rothgaire et Germanus avec une troupe d'élite protégeaient sa marche. Sur le parcours, les populations entières accouraient pour recevoir la bénédiction apostolique, et dans l'enthousiasme qui gagnait tous les cœurs, une foule immense, détachée de chaque ville, de chaque province, se joignit au cortége et le suivit jusqu'à Rome. Le *Liber Pontificalis* nous a décrit la récep-

tion triomphale faite dans la ville éternelle au pape-roi (28 novembre 733).

§ V. Félix d'Urgel.

Concile d'Urgel.

44. Cependant en vertu des conventions arrêtées avec le pape, Charlemagne prenait contre l'adoptianisme une mesure décisive. Quelques fragments d'un concile tenu à Rome vers l'an 798 nous apprennent qu'avant les tragiques attentats de Pascal et de Campulus, saint Léon III avait confirmé la sentence d'excommunication prononcée à Francfort contre Élipand de Tolède, Félix d'Urgel, avec leurs adhérents et fauteurs. Dans le même synode, Léon III avait dû également se prononcer sur la malheureuse équivoque causée par l'infidélité de la version latine des actes du VIIe concile œcuménique de Nicée. Durant son voyage en Germanie et dans des explications verbales, il avait expliqué le malentendu, et à partir de cette époque, la discussion fut close sur ce point. Restait donc uniquement, selon le vœu d'Alcuin, à éclairer « toutes les paroisses, cités et provinces de l'Occident » sur l'inanité des doctrines adoptianistes et sur le péril qu'elles faisaient courir à la foi véritable. Une nouvelle assemblée synodale fut convoquée à Aix-la-Chapelle, et pour le mois de novembre 799. Il importait avant tout que Félix d'Urgel y assistât en personne. L'archevêque de Lyon Leidrade accepta la mission de l'y déterminer. Ce n'était pas chose facile. Après sa double abjuration en France et à Rome, suivie d'une rechute plus profonde dans l'erreur, Félix avait plus d'une raison de redouter les conciles. Il lui fallut pourtant à Urgel même où Leidrade s'était fait accompagner de Nebridius de Narbonne, de saint Benoît d'Aniane et de quelques autres évêques de la Gothie et de la Septimanie, voir renouveler contre lui, dans sa propre cathédrale, les anathèmes fulminés déjà tant de fois contre les nouveaux nestoriens. Mais il protesta immédiatement, et sous prétexte que l'assemblée qui le condamnait était trop peu nombreuse. Leidrade s'attendait à cette fin de non-recevoir, il en prit acte et offrit sur-le-champ à l'évêque hérétique de venir à Aix-la-Chapelle, en face du synode général de tous les évêques des Gaules, défendre lui-même sa doctrine. L'objection que pouvait

opposer Félix à ce défi, était facile à prévoir, elle avait été également prévue. L'évêque d'Urgel ne manqua pas d'alléguer le péril qu'il courrait, en allant se livrer sans défense aux mains de ses ennemis. Peut-être quand il formula cette réserve, enviait-il au fond du cœur la situation d'Élipand de Tolède, son complice et son ami, que la main de Charlemagne était impuissante à atteindre derrière les soldats de Mahomet, campés sur les remparts de sa ville épiscopale. Mais la petite cité d'Urgel faisait partie de la « marche espagnole » naguère conquise par l'héroïque Willhelm. Félix était donc le sujet de Charlemagne. Leidrade lui présenta un ordre signé du roi des Francs qui lui enjoignait de se rendre au concile d'Aix-la-Chapelle, lui garantissant d'ailleurs toute espèce de sécurité pour sa vie.

Alcuin et Félix au concile d'Aix-la-Chapelle.

45. En dépit de ses répugnances, Félix dut obéir. Ce qu'il redoutait le plus à Aix-la-Chapelle était la présence d'Alcuin. Or le grand docteur avait dû, lui aussi, pour se conformer aux ordres de Charlemagne, quitter son monastère de Tours où de précoces infirmités le retenaient depuis plus de deux ans. « Le synode général des évêques, dit l'hagiographe, se tint dans la grande salle d'Aix-la-Chapelle, où le roi siégea en personne sur son trône. Quand tous eurent pris place, Charles invita Félix à exposer au très-docte Alcuin, dans une conférence publique et solennelle, les raisons qu'il croyait avoir de donner à Jésus-Christ le titre de fils adoptif. L'évêque d'Urgel témoigna son mécontentement d'une pareille invitation, mais il lui fallut céder. Toute l'assemblée fit silence et la controverse s'engagea. Alcuin fit d'abord avec une magistrale autorité l'exposition claire et précise du dogme catholique, et en démontra la parfaite conformité avec la tradition, l'enseignement des pères et la raison théologique. Félix eut alors à répondre, il eut recours à de tels faux-fuyants et à des digressions tellement longues qu'on put croire qu'avant le jugement dernier, ce grand débat ne serait pas fini. Depuis la IIe férie (lundi) jusqu'au samedi suivant, la controverse durait, sans autre résultat que de rendre évidente à tous la mauvaise foi ou l'ignorance de Félix. Mais celui-ci ne se rendait pas. Alcuin, que cette opiniâtreté désolait, com-

mençait à perdre tout espoir de convaincre un esprit aussi opiniâtre. Enfin, dans la conférence du samedi, après avoir encore vainement renouvelé toutes ses tentatives, un volume de saint Cyrille d'Alexandrie lui tomba sous la main; tout en parlant, il l'ouvrit, et ses yeux tombèrent sur un passage qu'il marqua aussitôt et présenta à Félix en lui disant : Lisez. — L'évêque prit le volume, considéra un instant en silence le passage qu'on lui offrait, et l'on vit ses yeux se remplir de larmes. En pleurant, il lut à haute voix ce qui suit : « Voilà cette nature humaine viciée par le démon qui vient d'être exaltée au-dessus des anges, grâce au triomphe du Christ, et placée à la droite de Dieu en la personne de notre Rédempteur. » Ces paroles du grand docteur d'Alexandrie furent le trait de lumière pour cette intelligence si longtemps aveuglée et la touche de la grâce pour ce cœur si longtemps égaré. Félix fondit en larmes, confessa son erreur et demanda en sanglotant pardon du scandale qu'il avait donné à l'Église [1]. »

Rétractation de Félix. Sa lettre au clergé et aux fidèles d'Urgel.

46. La conversion de Félix parut sincère, elle l'était peut-être en ce moment, mais elle ne fut point définitive. Rien alors ne pouvait le faire soupçonner. Dans une lettre qu'il adressait aux prêtres diacres et fidèles de son église, il annonçait d'une part sa résolution de quitter un siége où il avait été une occasion de scandale, et de l'autre il formulait une rétractation complète et énergique de ses erreurs passées. Voici cette lettre : « Félix autrefois votre évêque indigne [2] aux seigneurs ses frères dans le Christ, les prêtres, diacres et clercs de l'église d'Urgel ainsi qu'à tous les fidèles de ce diocèse, salut éternel en Dieu le père, en Jésus-Christ son véritable fils, et dans l'Esprit-Saint. — Nous devons porter à votre connaissance les faits qui ont eu lieu depuis que le vénérable évêque Leidrade nous a présenté à notre très-pieux seigneur et glorieux roi Char-

[1] *Alcuin Vita. Patr. lat.*, tom. C, col. 98.

[2] La plupart des historiens, faute d'avoir suffisamment compris cette suscription, ont reproché à Charlemagne d'avoir commis un déni de justice en destituant Félix d'Urgel. La teneur de la lettre établit clairement que Félix d'Urgel ne fut point destitué, mais qu'il renonça lui-même à la charge épiscopale.

les. Selon la promesse qui nous en avait été faite par Leidrade nous avons eu pleine liberté d'exposer en présence du glorieux prince et des évêques réunis en concile par son ordre toutes les raisons et tous les témoignages des saints pères, qui nous faisaient croire que dans l'incarnation Jésus-Christ comme homme n'avait été fils de Dieu qu'à titre adoptif ou nuncupatif. Aucune pression ni violence n'a été exercée de part et d'autre, et quand j'eus produit mes autorités, on me présenta des textes de pères, entre autres de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Grégoire et de saint Léon le Grand et d'autres docteurs, dont jusque-là nous n'avions eu nulle connaissance. On me communiqua également les sentences du concile récemment tenu à Rome, à la demande de notre glorieux et pieux roi Charles qui avait déféré au jugement du saint siége la lettre écrite par moi au vénérable Alcuin, abbé du monastère de Tours. Cinquante-sept évêques, — et tout le *presbyterium* romain, dans la basilique du très-bienheureux apôtre Pierre, sous la présidence de l'apostolique Léon, dans la complète indépendance de leurs délibérations, sans aucune espèce de parti pris et uniquement pour rendre hommage à la vérité, ont condamné absolument notre doctrine. Convaincu à mon tour par l'évidence de la vérité et par le consentement de l'Église universelle, je suis moi-même avec la grâce de Dieu revenu de tout cœur à la foi catholique sans aucune dissimulation ni réticence, comme il est précédemment arrivé, ce dont je demande pardon à Dieu, mais dans toute la sincérité de mon âme. J'en ai fait la profession publique en présence des évêques et abbés du concile, l'accompagnant de mon serment solennel et demandant à faire pénitence de mes erreurs passées et de la violation de mes promesses précédentes. Je confesse et crois qu'il est impie et blasphématoire de donner à Notre-Seigneur-Jésus-Christ le titre de fils adoptif ou nuncupatif, et nous déclarons avec tous les pères et docteurs de l'Église que dans sa double nature divine et humaine, unies en une seule personne, Jésus-Christ est le vrai fils de Dieu, le fils unique du Père [1]. »

[1] Félix Orgellitan *Confess. fidei. Patr. lat.*, tom XCVI, col. 879.

Rechute de Félix. Impénitence finale. Mort d'Élipand.

47. Après une rétractation aussi catégorique, le concile d'Aix-la-Chapelle se joignit à Alcuin pour féliciter l'hérétique repentant. Le docteur anglo-saxon emmena son adversaire maintenant réconcilié au monastère de Tours, et ne se lassait pas de bénir le Seigneur qui avait daigné se servir de son intermédiaire pour une conversion si éclatante. Quelques mois après, Félix se rendait à Lyon, où il trouvait près de l'archevêque Leidrade le même accueil et les mêmes sympathies. Malheureusement dans l'intervalle Félix avait reçu d'Élipand, son mauvais génie, une lettre qui le fit retomber pour jamais dans son erreur. Elle était ainsi conçue : « Au seigneur Félix : on vous dit converti. J'ai d'abord essayé de vous écrire au sujet de cette apostasie, mais toutes les lettres que je traçais me déplurent et je les jetai au feu. Je m'en suis dédommagé en écrivant à ce tison d'enfer, Alcuin, de façon à le faire mourir de honte. Je vous adresse ma lettre, copiez-la et transmettez-la lui. Faites savoir à celui qui siége à Rome qu'Élipand du moins n'est pas converti, comme ils disent. En vérité, comment pourrait-on se laisser séduire par les fétides élucubrations du nouvel Arius, l'opprobre de l'Austrasie, né tout exprès pour souiller la gloire du grand roi Charles. Ces gens-là sont de ceux dont il est écrit : « Ils sont sortis d'entre nous, mais ils n'étaient pas de nous; s'ils en eussent été, ils ne se fussent pas séparés. » C'est contre un tel fléau que je lutte pour maintenir la doctrine des pères saints catholiques et orthodoxes. Vous même montrez votre courage. Ne vous souvient-il pas des paroles du Seigneur : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume du ciel est à eux. » Et encore : « Voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. Soyez prudents comme des serpents et simples comme la colombe. Défiez-vous des hommes. Ils vous traîneront à leurs conciles, vous flagelleront dans leurs synagogues : vous comparaîtrez à cause de moi devant les juges et les rois de la terre, mais vous m'y rendrez témoignage en face des nations. » Sachez qu'au moment où je vous écris ces lignes, je suis arrivé aux extrêmes limites de la vieillesse. Depuis le VIII des calendes d'août, je suis entré dans ma quatre-vingt-deuxième année. Priez pour

moi comme je prie pour vous, afin que Dieu daigne vous recevoir dans la région des vivants. J'ai ordonné à tous nos frères les prêtres d'offrir pour vous au Seigneur le sacrifice de la messe. Puissé-je bientôt recevoir de votre main une lettre qui me rassure et me réjouisse. Celle-ci vous sera portée directement par notre prêtre Venérius ; je vous le recommande, si toutefois on le laisse pénétrer jusqu'à vous [1]. » Ainsi parlait dans l'aveuglement de sa passion, le vieil hérésiarque de Tolède. On ne sait au juste si Dieu lui fit la grâce de se convertir. Il mourut trois ans après, en 802. Félix d'Urgel lui survécut jusqu'en 818 et mourut dans l'impénitence finale. Sous le chevet de sa couche funèbre ou trouva un manuscrit tout entier de sa main, dans lequel il affirmait énergiquement toutes ses erreurs. Et cependant la régularité de sa vie et la piété extérieure dont il avait donné des marques, avaient tellement disposé le peuple de Lyon en sa faveur, qu'il était disposé à lui rendre des honneurs posthumes comme à un saint. « C'est par envie, disait-on, qu'on prétend calomnier sa mémoire. Le testament dont on parle est un écrit faux ou supposé, si tant est qu'il renferme les erreurs qui lui sont reprochées. » Il fallut que le successeur de Leidrade, saint Agobard, entre les mains duquel l'écrit posthume de Félix avait été déposé, consacrât un traité spécial à en faire la réfutation [2].

L'adoptianisme et la négation du sacrement de pénitence. Lettre d'Alcuin sur la confession auriculaire.

48. En disparaissant peu à peu dans ses chefs et peu à peu dans tous ses fauteurs, l'adoptianisme laissa dans les provinces méridionales de la Gaule des germes d'erreur qui devaient se réveiller quelques siècles plus tard sous la prédication fanatique des patarins et des Albigeois. Il y a, en effet, entre les diverses hérésies une affinité étroite ; elles n'éclatent point sans précédents, leur génération n'est spontanée qu'en apparence, elles se déduisent l'une de l'autre dans un certain ordre qui est la logique de Satan. Une des conséquences les plus inattendues de l'adoptianisme fut la proclamation par les sectaires de l'inutilité du sacrement de pénitence et de la confession auriculaire. Tout d'abord il semble étrange que

[1] Elipand, *Epist.* v, tom. cit., col. 880.
[2] S. Agobard, advers. Felicem, *Patr. lat.*, tom. CIV.

du faux principe d'où partaient les adoptianistes, savoir que Jésus-Christ comme homme n'était que le fils adoptif de Dieu, ils en fussent arrivés à conclure que la confession des péchés faite au ministre de Jésus-Christ était un abus. S'ils eussent nié absolument la divinité du Sauveur, on comprendrait qu'ils aient pu rejeter non-seulement la confession, mais toutes les institutions fondées par Jésus-Christ comme autant d'œuvres purement humaines et n'ayant aucun caractère obligatoire. Mais, au contraire, les adoptianistes soutenaient qu'on leur faisait injure en leur prêtant la moindre idée de nier la divinité de Jésus-Christ en tant que Verbe, fils de Dieu. Ils établissaient une dualité de personnes, parallèle à celle des natures et se bornaient à dire que comme homme Jésus-Christ n'était que fils adoptif ou nuncupatif de Dieu. Rien donc ne les autorisait logiquement à combattre comme des institutions humaines les sacrements établis par le Verbe incarné. Mais si cette conséquence ne ressortait aucunement de la théorie de leur système, elle arriva par une autre voie à se formuler en pratique. Les prêtres catholiques refusaient de confesser les sectaires opiniâtres, ceux-ci de leur côté ne consentaient point à faire abjuration. De là le cri général qui s'éleva dans toute la Septimanie contre le sacrement de pénitence, et auquel Alcuin répondait en ces termes : « J'apprends que dans vos contrées aucun laïque ne veut plus faire sa confession aux prêtres institués par le Christ, notre Dieu, pour lier et délier les consciences. Ces hérétiques disent maintenant qu'il suffit de se confesser à Dieu. Quoi donc, ô homme, tu en es venu à ce comble d'orgueil de te dire encore chrétien et de fouler aux pieds l'institution de Jésus-Christ et l'Église qu'il a fondée. Ce Dieu qui est venu nous racheter avait-il, oui ou non, le droit de poser des conditions à l'œuvre de notre salut? Quand il rencontra le lépreux sur son chemin, il pouvait certes le guérir lui-même. Demanderas-tu pourquoi il l'envoya montrer sa lèpre aux prêtres? Quand il ressuscita Lazare mort depuis quatre jours, pourquoi ordonna-t-il à ses apôtres de débarrasser le mort de ses linceuls? Ne pouvait-il les faire tomber d'une seule parole, de cette même parole qui ressuscitait un cadavre? Crois-tu à l'ensei-

gnement des apôtres, et des paroles si nettes de saint Jacques : *Confitemini alterutrum peccata vestra. — Si quis peccator est*[1], *oret pro eo sacerdos ut salvetur*. Si tu disais avec saint Augustin que la confession est salutaire et qu'il y faut joindre la pénitence, on te comprendrait, mais tu ne veux ni de l'une ni de l'autre. Si la confession est inutile, l'Église s'est donc trompée depuis son origine, car ses plus anciens sacramentaires contiennent tous la formule du sacrement de pénitence. Les pères et les docteurs, les papes et les conciles ont donc partout et toujours enseigné l'erreur. Non, non, à Dieu ne plaise ! Mais la superbe de l'homme révolté ne peut supporter la honte de l'aveu et l'autorité du ministère sacerdotal[2]. » Le cri des adoptianistes devait être à plusieurs siècles de distance poussé de nouveau par les Albigeois, par Luther et Calvin, par tous les protestants. Le docteur anglo-saxon y répondait au IX[e] siècle comme l'Église catholique y répond encore de nos jours. La foi telle que la prêchait Alcuin était celle des apôtres comme elle est aujourd'hui celle de leurs successeurs.

[1] On sait que le texte exact de S. Jacques est celui-ci : *Infirmatur quis in vobis*, etc. L'éditeur d'Alcuin, le savant bénédictin Froben, fait à ce sujet cette remarque : *Illud S. Jacobi : Infirmatur quis in vobis*, etc., *ad animam peccatoris accomodativo sensu refert eleganter Alcuinus.*

[2]. Alcuin, *Epist.* CXII, *Patr. lat.*, tom. C, col. 337.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT LÉON III (26 décembre 795-12 juin 816) 2e PARTIE (25 décembre 800. — 12 juin 816).

§ I. LE SAINT EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT.

1. Paix et gloire. — 2. Mort de Luitgarde, troisième femme de Charlemagne. — 3. Fondations pieuses pour le repos de l'âme de Luitgarde. — 4. Tentatives d'indépendance de Grimoald, duc de Bénévent. — 5. Voyage de Charlemagne en Italie. — 6. Charlemagne à Rome. Justification par serment de saint Léon III. — 7. Les députés d'Haroun-al-Raschid. Protectorat du saint Sépulcre dévolu à Charlemagne. — 8. Délibérations pour le rétablissement de l'empire concertées à l'insu de Charlemagne. — 9. L'institution du Saint-Empire est l'œuvre exclusive de la papauté. — 10. La fête de Noel de l'an 800 à Saint-Pierre de Rome. Charlemagne empereur d'Occident. — 11. *Renovatio Romani imperii.* — 12. Lettre d'Alcuin à l'empereur Charlemagne. — 13. Supplice des meurtriers de saint Léon III. — 14. Objections des écrivains modernes contre la réalité du pouvoir temporel de Léon III à Rome.

§ II. RÉVOLUTIONS EN ORIENT.

15. Ambassade de Charlemagne à l'impératrice Irène. — 16. Irène détrônée. Nicéphore Logothète empereur. — 17. Avarice et cruautés de Nicéphore. Soulèvement du patrice Bardanès. Son supplice. — 18. Les ambassadeurs de Nicéphore à la cour de Charlemagne. — 19. Acte de délimitation entre les empires d'Occident et d'Orient. Nouvelle rupture. Mort inopinée de Pépin, roi d'Italie. — 20. Traité de paix de l'an 810. — 21. Défaite de l'empereur Nicéphore par Haroun-al-Raschid. — 22. Mort de saint Taraise, patriarche de Constantinople. — 23. Élection et sacre de saint Nicéphore, successeur de Taraise. — 24. Conflits entre l'empereur et le nouveau patriarche. Scission dans l'église byzantine. Exil des saints Plato et Théodore Studite. — 25. Lettre des confesseurs au pape. L'empereur Nicéphore se déclare manichéen. — 26. Crum, roi des Bulgares, vainqueur de Nicéphore. — 27. Préparatifs d'une nouvelle expédition contre Crum. — 28. Éclatante victoire de Crum. Nicéphore tué sur le champ de bataille. — 29. Avénement et mort du césar Staurace. Michel Rhangabé empereur. — 30. Paix religieuse rétablie par Michel. Lettre synodique du patriarche Nicéphore au pape. — 31. Lettre de Charlemagne à l'empereur Michel.

§ III. CONVERSION DES SAXONS A LA FOI CHRÉTIENNE.

32. Capitulaire de 802. Programme du saint empire romain d'Occident. — 33. Premières mesures trop rigoureuses contre l'idolâtrie en Saxe. — 34. Intervention du pape et d'Alcuin. — 35. Lettre d'Alcuin à Charlemagne sur la méthode à suivre pour la conversion des idolâtres. — 36. Saint Willehad premier évêque de Brême. — 37. Saint Luidger, premier évêque de Munster. — 38. Transplantation des Saxons idolâtres dans les Gaules et en Italie. L'assemblée de Saltz. Pacification définitive.

§ IV. DERNIÈRES ANNÉES DE CHARLEMAGNE.

39. Les ambassadeurs d'Haroun-al-Raschid. — 40. Salvius (saint Saulve) évêque d'Angoulême. — 41. Second voyage de saint Léon III en France. — 42. Mort d'Alcuin. — 43. Charlemagne protecteur de l'Église. — 44. Discussion du *Filioque*. — 45. Charlemagne associe son fils Louis, roi d'Aquitaine à l'empire. — 46. Charlemagne et les Normands. — 47. Mort de Charlemagne. — 48. Charlemagne jugé par Montesquieu. — 49. Le tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle. — 50. Mort du pape Léon III.

§ 1. Le saint empire romain d'Occident.

1. La première année du IXe siècle marqua la plus brillante époque du règne de Charlemagne et de l'histoire européenne. La France reposait en paix à l'ombre des victoires de son roi. D'un bout du monde à l'autre, toutes les nations s'inclinaient devant le grand nom de Charlemagne. Le second royaume des Huns fixé depuis Attila dans les plaines de la Pannonnie avait cessé d'exister pour devenir une province franque. Ce qui devint plus tard l'empire d'Autriche était annexé aux états de Charlemagne sous le nom de *marca orientalis*. Les îles Baléares, abandonnées par l'impuissance byzantine aux ravages des Sarrasins, s'étaient placées sous la protection du grand roi. Une garnison franque alla s'y établir et le jour de Noël 799, une députation apportait à Aix-la-Chapelle les étendards conquis sur les fils de Mahomet dans l'île de Mayorque. En même temps le nouveau gouverneur d'Huesca, Azan, apportait les clefs de cette ville et prêtait le serment de foi et hommage entre les mains du roi chrétien. Le comte Wido, successeur de Roland dans la préfecture des marches de Bretagne avait désarmé tous les chefs bretons jusque-là restés rebelles. Chacun d'eux lui avait remis son armure de guerre, et en leur nom, il déposait ses glorieux

Paix et gloire

trophées au pied du trône de Charlemagne. Enfin un député du patriarche de Jérusalem, le moine Zacharie, venait de Palestine offrir au grand roi des reliques du tombeau de Jésus-Christ et implorer sa protection pour les lieux saints. La requête de Zacharie fut immédiatement octroyée; Charlemagne le fit accompagner d'une ambassade qui partit pour l'Orient avec mission d'intervenir près du nouveau calife Haroun-al-Raschid en faveur des chrétiens de la Terre-Sainte. « Au retour du printemps, continue Éginhard, dans le courant du mois de mars de l'année 800, Charlemagne partit d'Aix-la-Chapelle dans l'intention de parcourir le littoral de l'Océan menacé par les pirates normands. Il fit équiper une flotte, disposa des garnisons sur les divers points de la côte et vint célébrer la fête de Pâques à Centulum au monastère de Saint-Riquier. » En souvenir de son passage et comme gage de l'amitié qui l'unissait à l'abbé Angilbert, son gendre, et l'Homère de sa cour, il munit Centulum de remparts et en fit une forteresse capable de résister à l'invasion des Nordmanni. A l'intérieur, trois basiliques somptueuses dédiées la première sous le titre de Saint-Sauveur et Saint-Riquier, la seconde sous l'invocation de la sainte Vierge, la troisième sous le vocable de saint Benoît, remplacèrent l'Église primitive. « De Saint-Riquier Charlemagne continua à longer les côtes de l'Océan jusqu'à l'embouchure de la Seine, qu'il remonta pour revenir à Rouen. Durant ce voyage, la reine Luitgarde qui accompagnait son auguste époux, fut prise d'une maladie de langueur. Charlemagne résolut de la conduire à Tours au tombeau de saint Martin, pour la placer sous la protection du céleste patron de la France. En traversant la ville des Cenomanni (le Mans), on déféra à sa justice l'évêque de cette cité, nommé Joseph. Les actes d'oppression et de violences commis par Joseph dans l'exercice de sa charge épiscopale avaient déjà été l'objet d'une plainte antérieurement portée par quelques prêtres au tribunal du roi. Mais à leur retour, Joseph se vengea de ses dénonciateurs en leur faisant crever les yeux. Après ce nouvel attentat, costumé en laïque et le faucon au poing, il monta à cheval pour s'enfuir. Arrêté par le peuple furieux, il fut conduit en cet état devant Charlemagne, qui

le fit remettre au métropolitain Josias de Tours, afin d'y être jugé canoniquement. Une sentence de déposition fut prononcée contre Joseph qui fut enfermé pour le reste de ses jours à Condé-sur-Loire.

Mort de Luitgarde, troisième femme de Charlemagne

2. Arrivée à Tours, Luitgarde n'y retrouva point la santé qu'elle venait demander à Dieu par l'intercession de saint Martin. Elle mourut le 4 juin (800) pleurée amèrement par Charlemagne, qui avait retrouvé en elle les vertus et les grâces de sainte Hildegarde, sa première épouse. Tous les auteurs contemporains s'accordent dans les louanges sans réserve qu'ils prodiguent à Luitgarde. « La belle et noble reine dont le génie et la piété brillent d'un éclat supérieur encore à ses charmes, disait Théodulfe deux ans auparavant, semble une sœur aînée au milieu des jeunes princesses ses belles-filles. Les leudes et le peuple l'acclament ; ils bénissent sa charité, sa clémence, sa douce affabilité, son empressement à obliger tout le monde, sans chercher jamais à nuire à qui que ce soit ; son amour des lettres et des études libérales et la culture de sa belle intelligence. Puisse-t-elle bientôt mettre le comble à sa félicité et à la nôtre, en donnant un fils au très-glorieux roi ! » Ce vœu que Théodulfe exprimait quelques mois après le mariage de Luitgarde ne devait point se réaliser. La jeune reine dont le poëte saxon disait également que « les mœurs, la vertu, la beauté étaient au-dessus de tout éloge » devait passer comme une fleur au milieu des magnificences de la cour de Charlemagne sans laisser de postérité à un époux dont elle était si digne et qui l'aimait tendrement. Il nous reste une page touchante qu'Alcuin mit sous les yeux de Charlemagne dans cette triste circonstance pour tempérer par les consolations de la foi et de l'espérance chrétienne l'amertume de sa royale douleur. Elle est intitulée : « Épitaphe de la noble reine Luitgarde » et s'exprime ainsi : « Seigneur Jésus, notre espoir, notre salut, notre unique consolateur, vous avez dit à tous les cœurs gémissants et brisés : « Venez à moi, vous tous qui succombez sous le poids de l'affliction et je vous soulagerai [1]. » Quoi de plus suave pour l'âme

[1] *Matth.*, XI, 28.

endolorie, pour le cœur saignant d'aller répandre ses larmes et montrer ses plaies au céleste médecin qui a dit : « Je donne la mort, mais je fais revivre ; je frappe, mais je guéris [1]. » Il frappe en effet, il flagelle, lui qui n'a pas même épargné son propre fils. O âme, pourrait-il vous dire, pourquoi gémir, pourquoi désespérer sous le coup de mes jugements? C'est moi qui avais donné, c'est moi qui ai enlevé. Pourquoi t'irriter de ce qui me plaît? Tout ce que tu possèdes n'est point ta propriété mais la mienne. Il a dit ce grand Dieu à celle qu'il a rappelée : Viens, ma sœur, mon épouse, lève-toi, accours au festin de ma gloire. Elles sont grandes, incompréhensibles, les magnificences que je t'ai préparées. Si grandes qu'elles soient, n'hésite point dans ta foi ferme ; s'il t'est resté quelques souillures de la poussière humaine, les larmes de ta pénitence les ont effacées, et maintenant toute belle et toute pure parais devant le roi éternel qui t'a choisie et appelée à partager la félicité des élus. — Oui, telle est depuis la déchéance originelle la condition de l'humaine fragilité. Nous naissons pour mourir, il nous faut mourir pour vivre. On raconte qu'un père qui venait de perdre son fils unique répondait aux condoléances de ses amis : « Je savais qu'il était mortel. » Pourquoi donc déplorer sans mesure ce que nous ne pouvons éviter ? Mais la raison est impuissante à calmer les grandes douleurs. Il nous faut le temps et la charité. Faisons à nos chers morts une escorte d'aumônes, de prières et de saintes œuvres. Ayons pitié des malheureux pour que le Seigneur ait pitié de nous. Tout ce qu'en esprit de foi nous ferons pour eux, sert aux âmes bien-aimées qui nous ont quittés et nous sert à nous-mêmes. O Jésus, Dieu de douceur et d'ineffable miséricorde, exaucez-nous par la vertu de vos plaies sacrées qui saignaient sur la croix et qui resplendissent aujourd'hui à la droite du Père. Remettez à cette chère âme toutes les dettes qu'elle a pu contracter envers vous depuis qu'elle fût régénérée par l'eau du salut. Pardonnez-lui, Seigneur, pardonnez-lui, nous vous en conjurons. N'entrez point avec elle dans la discussion inexorable de votre rigueur. Que la miséricorde

[1] *Deuteron.*, XXXII, 39.

surabonde par-dessus la justice ! Vous avez promis votre merci à ceux qui auraient excercé la miséricorde. Ayez pitié, grand Dieu, de cette âme que vous avez créé ; et qu'elle chante le cantique éternel : *Au dabo Deum meum in vita mea, psallam Deo meo quandiu ero* [1]. »

Fondations pieuses pour le repos de l'âme de Luitgarde.

3. Charlemagne était un roi chrétien ; il goûtait profondément les pieuses considérations que lui soumettait Alcuin. Les bonnes œuvres, les aumônes ne furent point oubliées et portèrent jusqu'aux extrémités de ses États avec le souvenir de Luitgarde l'obligation de prier pour elle. Charlemagne voulut faire construire en entier avec une magnificence vraiment royale le monastère fondé par Benoît d'Aniane. Jusque-là, l'humble religieux s'était contenté pour lui et les moines ses frères de pauvres cabanes élevées dans l'enceinte de son domaine paternel. Son amour de la pauvreté était tel qu'il s'effraya d'abord des somptueux projets de Charlemagne. Mais il lui fallut céder et le monastère d'Aniane devint l'un des plus riches établissements de ce genre. Le cloître était soutenu par une colonnade de marbre et décoré de sculptures et de fresques. Deux églises, véritables basiliques, furent élevées dans l'intérieur de l'abbaye et une troisième au centre du cimetière, comme un monument impérissable de la mort de Luitgarde. Touché sans doute de l'allusion faite par Alcuin à « l'eau du salut, sacrement de régénération » qui avait marqué pour le ciel l'âme de sa chère morte, il voulut que l'église du cimetière d'Aniane fut placée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Enfin le jour même de la mort de Luitgarde, Charlemagne signait un diplôme pour l'erection d'un nouveau monastère suffragant de l'abbaye de Tours à Cormery, et faisait demander par Alcuin à saint Benoît d'Aniane, vingt-deux de ses moines pour inaugurer la nouvelle fondation.

Tentatives d'indépendance de Grimoald, duc de Bénévent.

4. Après avoir rendu les derniers devoirs à cette épouse bien-aimée, dont les restes furent ensevelis à Tours, Charlemagne dut faire taire ses douleurs personnelles pour s'occuper des affaires de l'État. « Reprenant sa route par Orléans et Paris [1], dit Eginhard, il

[1] *Psalm.* CXLV, 1. — Alcuin, *Epist.* CVI, *Patr. lat.*, tom C, col. 321.

se rendit à Aix-la-Chapelle, afin d'y préparer la tenue d'une grande assemblée des Francs convoquée pour le mois d'août à Mayence. Un phénomène extraordinaire eut lieu alors. La veille des nones de juillet (6 juillet 800), malgré la chaleur de la saison, les campagnes se trouvèrent au matin couvertes d'une épaisse gelée blanche ; et, chose plus extraordinaire encore, cette gelée insolite ne fit aucun mal aux fruits de la terre. Dans les premiers jours d'août, le plaid national eut lieu à Mayence. Charlemagne déclara sa résolution «de partir pour l'Italie, afin d'assurer par sa présence la sécurité du pape Léon III à Rome, de procéder au jugement de ses bourreaux et de réduire le duc de Bénévent à l'obéissance.» Ce duc de Bénévent, dont parle ici l'annaliste, n'était autre que Grimoald, fils d'Arigise, dont une réponse heureuse avait fait la fortune [1] et dont la reconnaissance envers Charlemagne, son bienfaiteur, n'avait duré guère plus d'une année. Croyant avoir suffisament payé sa dette par le concours prêté par lui aux armées franques dans la bataille de Capoue contre le prétendant Adalgise [2], il n'avait pas tardé à reprendre les traditions paternelles et à proclamer l'indépendance de son duché. L'une des conditions de son investiture stipulait que les monnaies de Bénévent devaient être frappées à l'effigie de Charlemagne. Grimoald tourna la difficulté en faisant frapper d'un côté son image et son nom, de l'autre ceux du roi des Francs. Cette première infidélité fut bientôt suivie d'une série d'entreprises sur les villes et territoires de l'État pontifical. Secrètement appuyé dans sa lutte par la cour de Byzance, il entretenait une armée aguerrie, bravait l'autorité du roi Pépin et recommençait la tactique perfide et usurpatrice des princes Lombards. Peut-être son influence ne fut-elle pas étrangère au crime de Maurus de Népi et de ses complices Paschal et Campulus. On serait d'autant plus autorisé à le croire

[1] Encore un démenti à nos modernes historiens qui mettaient une sorte d'amour-propre à soutenir que jamais durant tout son règne Charlemagne n'était venu à Paris. Ce fut le Genevois Sismondi qui le premier avança cette assertion complétement erronée. Nous ne savons trop pourquoi nos écrivains français se sont obstinés à la maintenir.

[2] Cf., tom. XVII de cette histoire, p. 608.

que le récit d'Eginhard semble rattacher l'expédition préparée par Charlemagne contre le duc de Bénévent à l'idée générale et déterminante d'assurer la tranquilité de Rome et la sécurité personnelle du souverain pontife.

Voyage de Charlemagne en Italie.

5 « A la tête de son armée, reprend Éginhard, Charlemagne, accompagné de son fils Pépin roi d'Italie se rendit à Ravenne, où il s'arrêta sept jours. Laissant ensuite Pépin avec la plus forte partie des troupes se porter sur Bénévent, il continua avec le reste des guerriers sa marche sur Rome. Le pape Léon suivi de la foule immense des Romains vint à sa rencontre jusqu'à Nomentum (Lamentana) au douzième milliaire de la ville, et le reçut en grand honneur et vénération. Le pape et le roi s'assirent ensemble à la table du festin, après quoi le pontife retourna à Rome pour préparer l'entrée solennelle que Charles devait y faire le lendemain. Ce fut le 24 novembre qu'eut lieu cette réception mémorable. Pendant que toute la milice romaine, bannières déployées, suivie du clergé avec les bannières, et du peuple entier disposé par groupes, chantant les hymnes d'allégresse, allaient à la rencontre du roi, le pape l'attendait debout entouré d'évêques sur les degrés de la basilique vaticane. Charles descendit de cheval, au bas des degrés, et le pape vint le recevoir. Ils montèrent ensemble jusqu'à la plate-forme du portique et s'agenouillant tous deux ils prièrent. Puis se relevant, ils entrèrent dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, pendant que la foule entonnait les cantiques d'action de grâces [1]. »

Charlemagne à Rome. Justification par serment de saint Léon III.

6. Au milieu de ces transports d'allégresse d'un peuple qui avait l'année précédente applaudi aux assassins du pape qu'il acclamait en ce jour, Charlemagne dut avoir l'idée de ces revirements de l'opinion populaire auxquels les modernes révolutions nous ont depuis accoutumés. Trop grand pour mépriser les hommes, mais trop sensé pour croire à leurs vaines démonstrations, il se préoccupait uniquement de rechercher les véritables causes de l'émeute dont Léon III avait été victime et des moyens à prendre pour en prévenir le retour. Derrière chaque triomphe se cachent des ennemis

[1] Eginhard, *Annal. ad ann.* 800, *Patr. lat.*, tom CIV, col. 458.

d'autant plus dangereux qu'ils se font plus invisibles, se réservant d'apparaître en temps plus opportun. Charlemagne savait ces choses; notre moderne expérience n'aurait absolument rien à lui apprendre en ce genre. Sa grandeur consista à vaincre des difficultés vis-à-vis desquelles tant d'autres rois, princes, hommes d'État de quelque titre qu'on les décore, ne savent que reculer ou s'enfuir. Charles laissa une semaine entière s'écouler dans la joie des fêtes et les acclamations dont sa présence était l'objet. Puis il convoqua dans la basilique vaticane le peuple romain tout entier. Tous les archevêques, évêques, abbés et principaux dignitaires du clergé d'Italie et des Gaules, tous les leudes francs de sa suite avec le sénat et les patriciens de Rome prirent place autour d'une estrade sur laquelle le pape et le roi vinrent s'asseoir. Charlemagne prit la parole.

Il exposa, dit Éginhard, les motifs de son voyage, parmi lesquels celui qu'il considérait comme le plus grave et le plus important était de rechercher les auteurs de la sédition parricide dont le vicaire de Jésus-Christ avait été l'innocente victime. « Léon, ajouta-t-il, aurait pu se renfermer dans un noble silence ; mais il consent pour son propre honneur et pour celui du siége sacré qu'il occupe à ce que l'on procède à l'enquête la plus minutieuse. Il veut que ses accusateurs, s'il s'en présente, soient publiquement entendus. » A ces mots, tous les archevêques, évêques et abbés firent solennellement la déclaration suivante : « Il ne nous est pas permis de juger le siége apostolique, institué par Notre-Seigneur lui-même pour être le chef de toutes les autres églises. Nous relevons tous de son jugement, mais il ne peut être jugé par personne. Tels sont l'usage et la tradition de tous les siècles. Cependant nous voulons, selon les constitutions et les lois ecclésiastiques, obéir en tout à ce que le vicaire de Jésus-Christ croira devoir nous ordonner. » Léon IV, selon que nous l'apprend le *Liber pontificalis*, s'exprima alors en ces termes : « Je veux suivre l'exemple de ceux de mes vénérables prédécesseurs qui furent comme moi l'objet d'accusations calomnieuses. En conséquence je suis prêt à me justifier de toutes et chacune des fausses imputateurs qui ont été si odieusement dirigées contre moi. » Aucun des calomniateurs ne releva ce noble défi : afin de leur laisser le temps

de formuler en liberté leurs griefs, une seconde séance fut indiquée pour le lendemain. Cette fois encore nulle voix n'osa s'élever contre le vicaire de Jésus-Christ. Prenant alors dans ses mains le livre des Évangiles, le pape monta à l'ambon, et après avoir invoqué par le signe de la croix le nom de l'auguste Trinité, il parla ainsi : « On ne sait que trop, frères bien-aimés, et l'univers en a retenti, les tragiques événements dont Rome fut le théâtre. Des séditieux se sont insurgés contre moi, ils ont porté sur ma personne leurs mains sacriléges, ils ont articulé contre moi les griefs les plus infamants. Tel est le motif qui amène dans cette ville le très-clément et sérénissime seigneur roi Charles avec les évêques et les *optimates* de ses États. Or, moi Léon, pontife de la sainte Église romaine, sans être jugé ni contraint par qui que ce soit, je viens spontanément et de ma propre volonté attester et jurer ici ma complète innocence, devant vous tous, devant Dieu qui connaît le fond des cœurs, devant ses anges, devant le bienheureux Pierre, prince des apôtres, sur le tombeau duquel nous sommes assemblés. Je déclare et j'en fais le serment que je n'ai commis, ni voulu, ni faire commettre jamais aucun des crimes, aucune des scélératesses dont on m'a gratuitement et faussement accusé. J'en prends à témoin Dieu qui nous entend en ce moment et qui un jour doit nous juger tous. J'ai voulu prêter ce serment solennel afin de mettre un terme à d'injurieux soupçons, mais je déclare qu'en me déterminant à cet acte, je ne prétends en rien créer un précédent ni imposer pour l'avenir aucune obligation de ce genre aux pontifes romains mes successeurs, pas plus qu'à mes frères les évêques des diverses églises de Jésus-Christ. Je veux seulement faire disparaître du milieu d'entre vous les pensées de rébellion qui pourraient subsister encore au fond des cœurs [1]. » A peine le pontife eut-il cessé de parler que la basilique retentit d'acclamations et d'actions de grâces rendues au Seigneur, à la Sainte Vierge, aux apôtres Pierre et Paul et à tous les saints du ciel protecteurs de l'Église de la terre (15 décembre 800),

[1] Cette formule du serment de Léon III abrégée par le *Liber pontificalis* a été intégralement reproduite dans l'*Historia Romanorum Pontificum, Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1021. Baronius l'avait également retrouvée dans un ancien *Ordo Romanus* de la biblioth. vaticane.

Les députés d'Haroun-al-Raschid. Protectorat du Saint-Sépulcre dévolu à Charlemagne.

7. Ce jour même, le prêtre Zacharie, envoyé l'année précédente comme ambassadeur de Charlemagne près du calife Haroun-al-Raschid, arrivait à Rome, accompagné de deux moines orientaux délégués par le patriarche de Jérusalem. Ils apportaient au roi des Francs de la part du successeur de Mahomet un étendard de soie brodé d'or, et les clefs du saint sépulcre dont le calife lui cédait la possession à perpétuité pour lui et ses successeurs. C'est en effet, de cette époque que date le protectorat de la France sur les lieux saints. Toutes les croisades avec leurs péripéties diverses étaient renfermées dans les plis de la robe du prêtre ambassadeur Zacharie. Haroun-al-Raschid l'avait reçu avec la magnificence orientale qu'aimaient à déployer les califes. Il lui avait dit que de tous les princes portant couronne dans le monde entier, le seul dont il ambitionnât non-seulement l'alliance mais l'amitié était le roi Charles, parce qu'en effet, seul il en était digne. « A un roi chrétien, avait-il ajouté, le présent le plus agréable que je puisse offrir, ce sont les clefs du saint sépulcre. Portez-les-lui de ma part et dites-lui qu'en toute occasion il peut compter sur le fidèle dévouement d'Haroun-al-Raschid, fils de Mohammed-al-Mahdi. » Ces récits que les ambassadeurs d'Orient eurent bientôt semés dans toute la ville de Rome exaltèrent encore l'enthousiasme populaire. Charlemagne, roi des Francs, patrice des Romains, apparaissait comme le bouclier vivant de l'Europe chrétienne. Tous les cœurs, toutes les voix saluaient en sa personne un nouveau Constantin le Grand.

Délibérations pour le rétablissement de l'empire concertées à l'insu de Charlemagne

8. « Or, dit la *Chronique de Moissac*, durant ces jours une ambassade venue de Constantinople apporta la nouvelle que les Grecs venaient de déposer leur empereur et de remettre aux mains d'une femme le sceptre des Césars. On disait que, nouvelle Athalie, Irène, après avoir fait crever les yeux de son propre fils, l'avait relégué dans un cloître pour régner à sa place. C'était donc la déchéance du titre d'empereur, tombé aux mains débiles d'une femme. L'apostolique Léon, avec tous les pères du précédent concile[1] et les pa-

[1] *Cum universis patribus qui in ipso concilio aderant*. Le choniqueur donne ici le nom de concile à l'assemblée devant laquelle Léon III avait, par serment, attesté son innocence et repoussé les accusations calomnieuses formulées contre lui.

triciens de Rome, concerta les mesures à prendre en pareille occurence. Unanimement ils furent d'avis que Charles, roi des Francs, devait être proclamé empereur. C'était lui en effet dont les armes et la puissance protégeaient la ville de Rome, métropole de l'empire, résidence officielle des anciens Césars et empereurs. En Italie, dans les Gaules, en Germanie, tout lui obéissait. Dieu lui-même, en donnant à Charles pour la défense du peuple contre les infidèles, un pouvoir jusque-là sans précédent, indiquait ainsi sa volonté de faire revivre le titre impérial dans la personne du roi des Francs. Il paraissait juste que le nom fut attaché à la charge, et tels étaient les vœux de tout le peuple chrétien[1]. » Cette importante délibération dont la *Chronique de Moissac* nous fait connaître la teneur eut lieu sans que Charlemagne y prît aucune part. Nous savons d'ailleurs par le témoignage d'Eginhard que s'il y avait assisté, il en aurait énergiquement repoussé les conclusions. Le moine de Saint-Gall, non moins explicite, affirme que Charlemagne ne se doutait absolument de rien, *Nihil minus suspicantem.* La fête de Noël approchait. « Des points les plus reculés de l'Italie, ajoute le moine de Saint-Gall, l'apostolique Léon avait convoqué le plus grand nombre possible d'évêques[2]. » Charlemagne lui-même avait à sa suite une partie de la noblesse et de l'épiscopat des Francs, une foule de leudes et de guerriers allemands, avares, huns, boariens, saxons, frisons, bavarois, aquitains et visigoths d'Espagne. L'armée de son fils Pépin, après une rapide et victorieuse expédition, venait elle-même, sous les ordres du jeune roi, de prendre ses quartiers d'hiver à Rome et dans la campagne voisine. A cette immense agglomération d'hommes représentant toutes les races occidentales, il faut joindre le nombre prodigieux de pèlerins et d'étrangers que la présence du héros avait attiré à Rome et la double ambassade d'Irène et d'Haroun-al-Raschid, simultanément venue des rives du Bosphore et de celles du Tigre, de Constantinople et de Badgad. On arrive ainsi à

[1] *Chronic. Moissiac. Histoire des Gaules*, tom. V, p. 78.

[2] *Monach. San-Gall. De gest. Carol. Magn.*, *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1387.

comprendre l'exactitude textuelle de l'expression de nos annalistes nationaux qui comparent la nuit de Noël de l'an 800 à celle même de la nativité du Sauveur à Bethléem : au berceau du nouvel empire Romain, comme au berceau de Jésus-Christ, les rois de l'Orient apportèrent le tribut de leurs hommages.

L'institution du Saint-Empire est l'œuvre exclusive de la papauté.

9. L'heure était donc venue, mais Charlemagne ne l'avait point préparée. Une grande, une immense institution sociale allait naître au profit du roi des Francs, mais sans son concours, en dehors de toutes ses prévisions et, l'on peut l'affirmer, malgré lui. La papauté seule prit l'initiative, seule elle fut responsable devant Dieu et devant les hommes. Son autorité créatrice lui assurait pour toute la durée de l'empire qu'elle avait fondé un droit inaliénable sur cet empire lui-même. Voilà ce qu'il faut comprendre et savoir dès maintenant pour se rendre compte plus tard de l'autorité directe, souveraine, absolue, des papes sur les princes qui acceptèrent l'héritage impérial de Charlemagne et reçurent comme lui, par la même onction sacrée, des mains du vicaire de Jésus-Christ, successeurs de Léon III, le titre, la dignité les prérogatives et la couronne du saint empire romain d'Occident. Ce point de vue paraîtra nouveau peut-être, mais il est complétement exact; tous les monuments de l'histoire sérieuse le confirment. Que nous importe donc que, de nos jours, on l'ait obscurci à plaisir? Hélas! depuis trois siècles, l'histoire n'est qu'une vaste conjuration contre la vérité, un perpétuel démenti infligé à tous les documents historiques, ou, ce qui est pire, une ignorance absolue de ces documents eux-mêmes. Qui se doute, en plein XIX[e] siècle, que Charlemagne, non-seulement fut étranger à la restauration de l'empire romain d'Occident en sa personne, mais qu'il y fut complétement opposé ; que, loin d'être une création du génie de Charlemagne, le saint empire romain fut l'institution propre, personnelle, de la papauté; que dès lors tout ce qu'on a dit plus tard de l'indépendance souveraine et du prétendu laïcisme du pouvoir des empereurs d'Allemagne constitue en histoire un véritable mensonge? Léon III prévoyait-il dans le lointain des âges des titulaires du saint empire romain d'Occident tels que furent Henry IV d'Allemagne ou Frédé-

ric Barberousse persécuteurs acharnés de Rome et de l'Église ? Nous ne le savons et il importe peu. Rien de grand n'aurait été fait dans le monde si les abus possibles avaient arrêté le génie ou découragé les efforts des bienfaiteurs de l'humanité.

La fête de Noël de l'an 800 à Saint-Pierre de Rome. Charlemagne empeur d'Occident.

10. Dans cette nuit illuminée de Noël qui avait, en 496, vu naître au baptistère de Reims la royauté très-chrétienne de France, la basilique de Saint-Pierre de Rome, en l'an 800, allait être le berceau de l'empire très-chrétien d'Occident. La couronne des Césars allait se reposer sur le front d'un successeur de Clovis. Constantin le Grand allait revivre en la personne de Charlemagne. « Le roi, dit Éginhard, se rendit à la basilique du bienheureux Pierre pour y assister aux messes solennelles de cette grande fête et s'agenouilla devant le maître-autel où il fit sa prière. Comme il se relevait, le pape Léon lui mit sur la tête une couronne d'or. L'immense foule des Romains éclata en acclamations : Vive Charles-Auguste ! Vie et victoire au grand et pacifique empereur des Romains, couronné par Dieu lui-même ! — Les acclamations se prolongèrent, répétées dans des transports d'allégresse sans fin. Quand un peu de silence lui permit de parler, Charles déclara que, s'il avait soupçonné l'intention du pape, il se fût abstenu de paraître dans la basilique, malgré la solennité de cette grande fête. On l'interrompit pour l'acclamer encore. Il attendit de nouveau que l'explosion universelle fut calmée, et il parla des dangers politiques qu'une telle proclamation pouvait faire naître. » Il savait en effet à n'en pouvoir douter, dit le moine de Saint-Gall, combien les Grecs nourrissaient de haine contre le royaume des Francs. Il n'avait pas oublié l'insolence de la cour byzantine à son égard. Un jour, les ambassadeurs de Constantinople avaient osé lui dire que l'empereur leur maître regrettait la distance qui le séparait des Gaules, ce qui ne lui permettait pas de venir en aide à l'indigence et à la pauvreté de la cour d'Aix-la-Chapelle. Indigné, Charlemagne les avait interrompus en disant[1] : « Sans ce misérible lac qu'on nomme la Méditerranée, et qui se trouve, entre votre maître et moi, j'aurais depuis longtemps dé-

[1] *Monach. San-Gall.* lib. I, cap. XXII, *Patr. lat*,, tom. XCVIII, col. 1387.

barrassé les Orientaux de ces fameuses richesses. » Toutes ces pensées se pressaient à la fois dans l'esprit de Charlemagne sans qu'il pût faire autre chose que protester par intermittence à mesure que les intervalles, non pas de silence mais de répit, que la foule était contrainte de s'accorder à elle-même lui permettaient de placer une parole. Quelques-unes de nos chroniques lui prêtent en effet un discours suivi où il aurait développé avec suite tous les motifs de son refus tels qu'Éginhard et le moine de Saint-Gall les rapportent, mais dans l'espèce de duel qui s'était engagé entre l'assistance et le prince, objet de son enthousiasme, il nous paraît impossible que les choses se soient passées avec le calme d'une délibération régulière. Quand un souffle d'inspiration traverse les multitudes, soit en bien, soit en mal, il est pareil au vent de la tempête qui brise toutes les résistances et ne s'arrête qu'après les avoir renversées. Nous croyons donc que les choses se passèrent exactement comme la *Chronique de Moissac* le raconte en ces termes : « Charles, malgré ses répugnances, ne put résister aux vœux unanimes de tous le peuple chrétien. En toute humilité, il déclara qu'il se soumettait à la volontée de Dieu, exprimée par son vicaire, par les évêques et l'assistance tout entière [1]. » A cette parole d'adhésion, dit Éginhard, répondit une nouvelle salve d'applaudissements, de cris d'allégresse, de louanges et d'actions de grâces. Après ces « laudes » d'un nouveau genre, le pontife versa l'huile du sacre sur la tête du nouvel empereur, et, selon le cérémonial usité pour les anciens empereurs, il l'adora, *ab eodem pontifice adoratus est.* » Cet « adoratus est » d'Éginhard a fait depuis trois siècles le bonheur des gallicans. Ils prenaient cet acte du pontife, non pas au pied de la lettre, ni pour une adoration de latrie, mais pour une reconnaissance de la supériorité du pouvoir civil sur la puissance ecclésiastique [2]. Il suffit d'indiquer de pareilles

[1] *Chronic. Moissiac.* ap. D. Bouquet, *Historiens des Gaules*, tom. V, p. 78.

[2] Voici comment S. E. le cardinal Matthieu répond à ces visées des modernes césariens : « Éginhard raconte qu'après les acclamations que le peuple romain fit entendre en l'honneur du nouvel empereur, le pape rendit le premier l'adoration à Charlemagne : *Post quas laudes ab omnibus, atque ab*

aberrations pour en montrer l'inanité. Baronius avait retrouvé dans un antique exemplaire de l'*Ordo Romanus* la formule de serment qu'après son couronnement et son sacre impérial, Charlemagne prêta entre les mains du pape. Il est ainsi conçu : « Au nom du Christ, je promets et jure, moi Charles empereur, devant Dieu et le bienheureux Pierre, apôtre, d'être en toutes circonstances le protecteur et défenseur de cette sainte Église romaine, autant que je le saurai et pourrai faire avec l'aide de Dieu. » L'éditeur du *Codex diplomaticus*, le docte Cenni, avait retrouvé dans plusieurs autres manuscrits du Vatican, cette même formule, publiée depuis dans la plupart des collections ecclésiastiques. On pouvait cependant croire que, ni Fleury, ni les historiens gallicans ne consentiraient à accepter l'authenticité de cette formule. Aujourd'hui elle ne saurait être révoquée en doute par aucun écrivain de bonne foi. D'une part, cette formule demeura en quelque sorte sacramentelle

ipso pontifice, more antiquorum principum, adoratus est. (Eginh. Annal. an. 801). Ce texte fait triompher M. Bonjean, et il en conclut que l'Église continua à être dans l'État, puisque les empereurs francs succédaient ainsi à tous les droits des empereurs grecs et recevaient comme eux l'*adoration*. Le sens du mot est aussi erroné que les conclusions qu'on en tire : 1° Le sens antique du mot *adoration* (*ad os admovere*) n'exprime pas autre chose qu'un témoignage de respect, rendu à quelqu'un en lui baisant les mains, en portant ses mains à la bouche, en le saluant. On le trouve fréquemment employé dans ce sens dans le code Théodosien et dans le code Justinien : *Adorare purpuram principis; adorare serenitatem principis; adorare diuturnitatem imperii* (Robert Estienne, Calepin, Ducange). M. Gosselin, après avoir rapporté ces autorités conclut ainsi : « Le mot d'Éginhard, pris dans le sens propre et naturel, se réduit à dire que le pape fit à l'empereur une profonde révérence, selon l'ancien usage observé à l'égard des princes. » C'est dans le même sens que ce passage est expliqué par le P. Montfaucon, tom. I, Muratori, *Annal. Ital.* et le P. Daniel, *Hist. de France*, tom. II. — 2° La conclusion que l'on voudrait tirer de ce texte est aussi fausse que le sens qu'on lui donne : car l'indépendance du pape est démontrée par le testament que Charlemagne fit en 806 et dans lequel les États du pape ne sont point cités parmi les possessions dont il fait le partage; par les lettres de Léon III, qui institue des ducs et des gouverneurs dans les villes, et qui prend des mesures pour défendre ses États; par un acte de 805 où le pape est nommé avant l'empereur et où les années du pontificat de Léon III sont comptées avant celles du règne impérial. » (Cardinal Matthieu : *Le pouvoir temporel des papes justifié par l'histoire*, p. 87, not. 1.)

pour le couronnement des empereurs, ce qui ne saurait s'expliquer que par la tradition immémoriale remontant à Charlemagne; d'autre part, depuis que les capitulaires de Charlemagne ont été l'objet d'études sérieuses, il n'est pas un seul érudit qui ignore qu'à la tête du premier de ceux que Charlemagne revêtit de sa signature, alors qu'il n'était que roi des Francs, on lit exactement la même profession de foi, en termes sinon plus énergiques au moins équivalents : *Carolus gratia Dei rex regnique Francorum rector, et devotus sanctæ Ecclesiæ defensor, atque adjutor in omnibus apostolicæ sedis.* Or, nous le demandons à tout homme de bonne foi, lorsque Charlemagne, en tête du premier acte public et solennel de sa royauté, sans en être requis par personne, sans avoir été prévenu par une faveur quelconque engageant son honneur ou sa reconnaissance, déclarait solennellement, textuellement, littéralement, ce qu'après son avénement à la dignité impériale il devait déclarer et dire, si le Charlemagne de l'an 800 eût été dans des opinions, des vues et une politique différentes de celles qu'il professait en l'an 769, Léon III n'eût pas songé à lui imposer une couronne dont la signification était précisément celle de défenseur et de protecteur de l'Église. D'ailleurs, le soupçon d'un changement d'attitude et de sentiments dans l'esprit du Charlemagne de 760 et du Charlemagne de l'an 800 serait inadmissible. Le lecteur a vu passer sous ses yeux la correspondance des prédécesseurs de Léon III avec Charlemagne, cette correspondance que Fleury dédaignait tant, et Charlemagne s'y est toujours montré fidèle à lui-même, inviolablement attaché à l'Église romaine et au siége apostolique. Donc, ce que Charlemagne avait dit comme roi, Charlemagne dut le répéter comme empereur.

Renovatio Romani imperii.

11. Le grand roi avait cinquante-huit ans lorsque « par la volonté de Dieu, *nutu Dei*, comme s'expriment nos chroniqueurs, il échangea le titre de patrice des Romains pour celui d'empereur Auguste.» Le *Liber pontificalis* nous a donné l'énumération des offrandes de joyeux avénement que Charlemagne fit en cette circonstance aux diverses basiliques de Rome. Il y avait trois cent vingt-cinq ans écoulés depuis le dernier empereur Romulus Augustule. Le nom

de César, devenu synonyme du titre impérial revivait en faveur d'un roi des Gaules, cette terre vaincue par Jules César. Enfin, c'était un successeur des papes si longtemps égorgés par les anciens Césars qui ramassait leur couronne pour la poser sur le *front* d'un conquérant très-chrétien. Tous ces souvenirs de l'antiquité ressuscitée dans sa grandeur, se trouvent heureusement résumés dans l'inscription des mannaies frappées en cette circonstance. Sur la face, la figure de Charlemagne portant au front le diadème a pour légende *Dominus noster*; au revers est représentée la ville de Rome avec cet exergue : *Renovatio Romani imperii*. L'empire romain, en effet, n'était pas seulement ressuscité, mais renouvelé. La basilique vaticane où cette splendide transformation venait de s'accomplir se dressait sur l'emplacement des jardins de Néron où jadis les premiers chrétiens, disciples du prince des apôtres, avaient servi de torches vivantes pour éclairer les fêtes nocturnes du fils d'Agrippine. De Néron à Charlemagne, quel travail de régénération sociale, quel laborieux mais fécond enfantement. L'Église avait pris dans ses bras l'humanité meurtrie, sanglante, broyée par la cruauté idolatrique ; elle en avait partagé les souffrances, cicatrisé les plaies en les baignant de son propre sang mêlé à celui du Rédempteur ; et maintenant un empereur dont l'unique programme était d'établir le règne de Jésus-Crist sur la terre et sa paix dans tous les cœurs, recevait des mains du vicaire de Jésus-Christ la couronne et la puissance impériale. On comprend que pour exprimer tant de grandeurs, de félicités présentes et d'espérances d'avenir les Romains en cette nuit de Noël de l'an 800, ne purent trouver aucune parole plus saisissante que celle dont les anges avaient salué le berceau de Bethléem : *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.*

Lettre d'Alcuin à l'empereur Charlemagne.

12. Une note précieuse à recueillir pour l'histoire est celle qui nous permet de pénétrer dans la pensée intime de Charlemagne, à cette époque de sa vie où tout se réunissait pour saluer en sa personne toutes les gloires du présent, du passé et de l'avenir. Parmi tant d'acclamations et de témoignages d'allégresse, Charlemagne portait un cœur attristé. Ce détail nous est fourni par la correspon-

dance d'Alcuin. Celui-ci n'avait pu accompagner le roi en Italie. A son départ, Charlemagne lui avait écrit : « C'est une honte de préférer les toits enfumés de Tours aux palais dorés des Romains ! » Et le docteur anglo-saxon brisé par l'âge, l'étude et la maladie, lui avait répondu : « Je vous supplie de me laisser achever en paix mes jours auprès du tombeau de saint Martin. Toute vigueur, toute énergie corporelle est évanouie pour moi et je ne la retrouverai plus en ce monde. Souffrez donc qu'un vieillard se repose, qu'il prie dans la solitude pour son roi qu'il aime tant, mais qu'il ne peut plus servir, et qu'il se prépare dans la confession et les larmes à paraître devant le juge éternel. » On comprend la joie que dut ressentir Alcuin demeuré dans sa chère abbaye à la nouvelle des grands événements dont Rome était alors le théâtre. La suscription de ses lettres à Charlemagne avait été jusque-là : « Au seigneur bien-aimé le roi David. » Cette fois le docteur laisse déborder toute l'exaltation de son âme dans cette pompeuse épigraphe : « Au seigneur très-excellent, digne de tous les honneurs, à Charles empereur et roi, auguste, très-victorieux, très-grand, très-bon. » Mais après cette effusion et ces transports, Alcuin disait : « Voilà donc votre puissance et votre royale sublimité décorée du titre d'empereur : vous êtes devenu empereur de Rome, cette Jérusalem nouvelle qui ne périra pas comme la première dans l'incendie allumé par la main de l'ennemi, cité de la paix dont les pierres vivantes sont cimentées par le lien de la charité, dont les murs spirituels sont bâtis des diamants, des perles de la sainteté et de la vertu. Si j'ose le dire, je suis moi-même une de ces pierres, la plus petite de toutes, employée dans la construction de cette cité dont vous êtes aujourd'hui l'empereur. Je n'ignore pas la blessure que vous portez dans votre cœur gémissant et meurtri. Il arrive parfois, et nous en avons tous deux l'expérience, que l'humble parole d'un homme obscur tel que je suis, calme les douleur d'un prince tel que vous. C'est ainsi que le Seigneur lui-même, la source de toute consolation pleurait au milieu de ses apôtres, à la mort de Lazare son ami. Il devait le ressusciter pourtant, et il pleurait, compatissant plutôt à toutes les douleurs du genre humain qu'à la sienne

propre[1]. » Et après ce début, Alcuin cherchait par les pensées de la foi à consoler Charlemagne de la perte de son épouse bien-aimée Luitgarde. On éprouve je ne sais quelle sympathie rétrospective pour le cœur d'un héros qui savait ainsi, à l'apogée de la puissance et de la gloire, conserver le culte du souvenir. C'est par des traits de ce genre que Charlemagne est resté dans la mémoire des générations à une telle hauteur que toutes les grandeurs paraissent au-dessous de lui. En même temps que cette lettre, dont les courriers ne pouvaient guère soupçonner en la portant le sujet à la fois si touchant et si intime, Alcuin, comme présent de sacre, envoyait au nouvel empereur cette fameuse Bible manuscrite, commencée depuis l'an 778 avec l'aide des plus doctes hébraïsants de la Gaule et des îles Britanniques, et terminée à temps pour être offerte au grand roi, au David bien-aimé de l'académie palatine, le jour où l'onction impériale ruisselait sur le front du nouveau Constantin[2].

Supplice des meurtriers de saint Léon III.

13. Il y avait dans le caractère et si l'on peut dire dans le tempérament de Charlemagne, un équilibre tellement parfait, une plénitude si complète d'héroïsme, qu'en le prenant par le détail on risque de perdre la vue exacte de l'ensemble. Tels ces grands horizons dont l'étendue trompe le regard et qui paraissent restreints en proportion de leur immensité. Rien ne prouve mieux la justesse de cette observation que le récit qui va suivre. Ce même Charlemagne dont une lettre d'Alcuin consolait les douleurs intimes, apparaissait aux Romains qui venaient d'acclamer son avénement à l'empire comme un juge inexorable comme l'équité elle-même, un glaive tranchant et inflexible, « Quelques jours après son couronnement, dit Éginhard, Charles fit comparaître à son tribunal les rebelles compromis dans l'attentat dont le pape Léon III avait été victime l'année précédente[3]. » — « Ils furent amenés, dit le moine de Saint-Gall, et Charles d'une voix vibrante comme le tonnerre, s'écria : Gardes,

[1] Alcuin, *Epist.* CVII, *Patr. lat.*, tom. C, col. 522.

[2] Speyr-Passavant, *Description de la Bible écrite par Alcuin de l'an* 778 *à* 800, *et offerte par lui à Charlemagne le jour de son couronnement à Rome.* — Paris, in-8°, 1829.

[3] Eginh., *Annal. ad ann.* 801, *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 460.

veillez à ce qu'aucun de ces hommes ne s'échappe[1] ! — « Tous furent jugés, reprend Éginhard, et la procédure fut instruite contre eux selon la loi romaine. Reconnus unanimement coupables du crime de lèse-majesté, ils furent condamnés à la peine capitale : mais le pape avec une miséricorde toute paternelle, intercéda pour eux près de l'empereur ; il obtint que les criminels auraient la vie sauve et ne subiraient aucun supplice corporel. Charlemagne ne voulut point, à cause de l'énormité du crime, aller plus loin dans la voie de la clémence. Il commua leur peine en un exil perpétuel et les fit tous déporter. Les chefs de la faction étaient le *nomenclator* Paschal et le sacellaire Campulus, avec un grand nombre de patriciens et de membres de la noblesse romaine. Tous furent atteints par la sentence de condamnation, et subirent la même peine[2]. »

Objections des écrivains modernes contre la réalité du pouvoir temporel de Léon III à Rome.

14. Cet acte de justice souveraine rendu à Rome par le nouvel empereur a fourni plus tard aux adversaires du pouvoir temporel des papes un prétexte pour appuyer leurs théories. Si Léon III, disent-il, eût été vraiment roi de Rome et des provinces énumérées dans la fameuse donation de Pépin le Bref, de quel droit Charlemagne aurait-il exercé à Rome même le droit essentiellement souverain de la justice? A quel titre eût-il dirigé une enquête contre les assassins du pape? Deux souverainetés ne peuvent subsister simultanément dans le même lieu. L'une détruirait l'autre. Donc ou Charlemagne était l'unique souverain de Rome, ou tous les annalistes, Éginhard, le moine de Saint-Gall, la *Chronique de Moissac* et le *Liber pontificalis* lui-même mentent outrageusement quand ils attribuent à Charlemagne uniquement et exclusivement l'initiative de la procédure et l'exécution de la sentence.—Telle est l'argumentation des adversaires du pouvoir temporel de la papauté, et force nous est bien malgré notre répugnance pour la controverse de leur répondre. L'histoire, en effet, est le grand arsenal où les partis politiques vont

[1] *Monach. San-Gall. Gest. Carol. Magn.*, lib. I, cap. XXVIII, *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1387.
[2] Eginhard, loc. cit.

chercher des armes. Le rôle de l'historien consciencieux est précisément de porter la lumière sur la signification réelle et la portée des événements, afin de prévenir l'abus qu'on en voudrait faire. Ici notre tâche est facile, et déjà les lecteurs qui ont eu la patience de nous suivre, pourraient d'eux-mêmes répondre à l'objection. L'institution de l'empire romain, succédant à celui du patriciat, avait les mêmes devoirs et la même responsabilité que celui-ci, en un degré plus éminent et avec une plus haute dignité. Or, nous l'avons vu, et la correspondance pontificale conservée dans le *codex Carolinus* si soigneusement analysé par nous, le prouve à chaque page, les papes rois de Rome n'avaient pour repousser les attaques à main armée, les séditions, les émeutes civiles ou militaires, d'autre épée que celle du patrice des Romains, c'est-à-dire du roi des Francs. Toute la solution du problème est dans le mot si connu : *Carolus magnus Romanæ Ecclesiæ ensis clypeusque.* Faute d'avoir compris cette situation, les auteurs modernes se sont perdus dans les nuages ; ils ont amoncelé comme à plaisir les ténèbres sur la question pourtant si simple de savoir ce qu'était au juste le patriciat des Romains, dont Charlemagne était investi avant d'avoir reçu le sacre impérial. Le patrice et plus tard l'empereur des Romains était le défenseur couronné, l'épée royale ou impériale de l'Église romaine, pas autre chose. M. Guizot l'avait pressenti avec la remarquable sagacité de son jugement lorsqu'il disait : « Il ne faut pas croire que Charlemagne, en retenant sur les territoires qu'il donnait aux papes une certaine souveraineté, crût devoir se réserver et conservât en effet tous les droits qui aujourd'hui nous semblent inhérents à ce mot. En même temps que le pape, à titre de propriétaire, avait dans ses domaines des administrateurs, des juges, des chefs militaires même, choisis par lui et dépendants de lui, Charlemagne y percevait des impôts, y envoyait comme dans tout le reste de ses états des *missi dominici*, chargés de tout inspecter et de réprimer les abus. La souveraineté, en un mot, n'était pleinement attribuée ni au pape ni à l'empereur ; elle flottait entre les deux, incertaine et partagée ; et de là sont nées toutes les difficultés d'une question qui n'existe pas aux yeux de quiconque connaît et comprend l'époque

dont nous parlons[1]. » — « Ces lignes, dit son éminence le cardinal Matthieu, écrites par un homme si compétent, nous semblent le plus près possible de la vérité. La souveraineté temporelle des papes n'étaient ni aussi déterminée et absolue que le veulent certains auteurs, ni aussi dépendante et effacée que d'autres le prétendent. Les premiers ont le tort de vouloir définir et délimiter avec la précision rigoureuse de notre époque, ce que la piété filiale des empereurs et la confiance paternelle des papes traitaient dans un concert parfait selon les besoins du moment et le génie de l'époque; les autres, avec une hardiesse prodigieuse changent des traits de protection en des traits de despotisme, et s'obstinent à représenter l'Église, continuant à vivre sous Charlemagne dans le servage où les empereurs grecs voulaient la réduire. L'histoire n'est pas aussi caractérisée qu'on le voudrait de part et d'autre. Ceux-là transforment Charlemagne en vassal, ceux-ci en despote. Le héros franc ne fut ni l'un ni l'autre. Adrien et Léon étaient ses amis; il pleura le premier comme un père, et le second le pleura à son tour comme le père temporel du monde. Il se montra généreux envers les papes, prompt à les secourir, habile à les conseiller; les papes se montraient confiants envers lui, le consultant dans les affaires douteuses et recevant ses réponses comme des lois inviolables. S'il est de tous les princes celui qui eut le plus de part aux affaires de l'Église, c'est parce qu'il est de tous les princes celui qui eut le plus de respect pour sa liberté et d'amour pour ses lois. « Jamais, dit Bossuet, on n'a su mieux distinguer les bornes des deux puissances; jamais règne n'a été si fort et si éclairé que celui de Charlemagne[2]. » — « Vainement donc, ajoute l'éminentissime écrivain, on argumente contre l'indépendance de la souveraineté pontificale du titre de « dominus » *seigneur* donné aux empereurs, des jugements portés par Charlemagne contre les rebelles qui avaient méconnu la souveraineté de Léon III, des hommages rendus par ce pontife au prince qu'il venait de couronner, de l'ère impé-

[1] M. Guizot, *Cours d'histoire moderne*, tom. III, p. 75-76.
[2] Cardinal Matthieu, *Le pouvoir temporel des papes*, p. 89-90.

riale marquée dans les actes des papes et des monnaies frappées à la double effigie du successeur de saint Pierre et de l'empereur d'Occident. En examinant en particulier chacune de ces objections, on n'y trouve rien de solide. La dénomination de « seigneur » avait été donnée par les papes à Clovis, à tous les rois mérovingiens, à Charles Martel, à Pépin le Bref; cette dénomination n'emportait donc aucunement la signification rétrospective qu'on voudrait lui prêter. Toute la correspondance d'Adrien, avec Charlemagne, quand celui-ci n'était point encore empereur, lui donne le même titre. Il eût été absurde de le refuser à l'empereur romain quand on l'avait toujours employé jusque-là pour les rois francs. Les traits de déférence prodigués par Léon III à Charlemagne, ne sont que l'expression des sentiments de paternelle affection et de pieuse reconnaissance du pontife à l'égard du héros couronné, investi désormais des redoutables fonctions de défenseur du saint siége. Quant aux actes que Charlemagne fit dans Rome en administrant la justice, en tenant des plaids, en publiant des règlements, en envoyant des *missi dominici*, ils sont la conséquence naturelle de l'autorité tutélaire dont le titre de patrice et plus tard celui d'empereur l'avaient investi pour régler de concert avec le pape tout ce qui regardait l'ordre et la tranquillité publique [1]. Si les papes datèrent leurs rescrits des années de l'empereur, cette formule n'emporte

[1] « Les adversaires du pouvoir temporel des papes citent trois textes relatifs aux *missi dominici* de Charlemagne : 1° Une lettre de Léon III dans laquelle le pontife semble douter de sa compétence dans une affaire : *Si incompetenter aliquid egimus* ; ce qui prouve seulement que les deux compétences étaient distinctes; 2° un texte indiquant que le *missus* demeurait à Rome, ce qui prouve tout au plus qu'il y exerçait une juridiction, mais qu'elle s'exerçait sous la surveillance du pape, dans le palais de Saint-Pierre : *Morabatur quippe missus in palatio sancti Petri.* On sait d'ailleurs que la basilique vaticane était alors en dehors des murs d'enceinte, et l'on n'a pas oublié que dans son premier pèlerinage *ad limina* Charlemagne lui-même, après avoir fait ses dévotions au tombeau des apôtres, avait demandé au pape la permission d'entrer à Rome; 3° un autre texte où il est question des sujets de l'empereur résidant à Rome, *imperiales homines :* nouvelle preuve qu'on les distinguait des sujets du pape, et par conséquent que le pape avait des sujets. — Ces trois textes, loin d'infirmer la souveraineté pontificale, l'établiraient au besoin. » (Note du cardinal Matthieu.)

aucune idée de subordination ni de dépendance; elle sert seulement à fixer les dates selon l'usage de cette époque[1]. Enfin, si les monnaies frappées à Rome sous Charlemagne portaient d'un côté le nom du prince et de l'autre celui du pontife ou la figure de saint Pierre, loin d'en tirer quelque preuve contre l'indépendance et l'intégrité du pouvoir temporel[2], il est plus naturel d'y voir l'expression de l'accord heureux qui régnait entre les deux puissances[3]. »

§ II. Révolutions en Orient.

Ambassade de Charlemagne à l'impératrice Irène.

15. Pendant que Charlemagne était encore à Rome où il passa tout l'hiver de 781, des ambassadeurs furent envoyés de sa part à Constantinople. Il était de la plus haute importance de savoir comment le rénovation de l'empire d'Occident serait acceptée par Irène, impératrice d'Orient. On a vu que nos chroniqueurs nationaux s'indignaient de voir le sceptre des Césars tomber en quenouille à Byzance, et que cette considération n'avait pas été indifférente dans le mouvement d'opinion populaire qui s'était prononcé en Italie et dans les Gaules en faveur du sacre de Charlemagne. L'Orient n'avait pas les mêmes idées; ce n'était pas la première fois qu'une femme y tenait glorieusement les rênes de

[1] « L'acte relatif à l'abbaye des Trois-Fontaines, dans lequel l'empereur intervient après le pape (805) énonce d'abord les années du règne pontifical, puis celles du règne impérial. *Anno Dominicæ incarnationis octengentesimo quinto, indictione decima tertia, domini Leonis summi papæ tertii anno decimo, Caroli imperatoris anno quinto.* (*Bull. Rom.*, tom. I, p. 161.) Encore un fait omis par les adversaires du pouvoir temporel des papes. » (*Ibid.*)

[2] « Dans cet agencement des monnaies romaines, les adversaires ne voient qu'une combinaison féodale exprimant très-bien la subordination du pape envers l'empereur. Que répondraient-ils si on leur disait qu'elle exprime, au contraire la subordination de l'empereur envers le pape ? Les raisons seraient aussi fortes d'un côté que de l'autre. Il est bien plus vraisemblable de supposer que ces monnaies ont été frappées par l'ordre même du pape qui y a fait représenter tout à la fois la figure de l'empereur et celle du pontife, soit pour honorer l'empereur, soit pour exprimer le concert de la puissance impériale et de la puissance pontificale dans le gouvernement de Rome. » (*Ibid.*)

[3] Cardinal Matthieu : *Le pouvoir temporel des papes justifié par l'histoire*, p. 87-88.

l'empire. Irène elle-même, durant la minorité de son fils Porphyrogénète avait fait preuve d'une habileté et d'une énergie vraiment viriles. Malgré tout son génie, elle ne devait pas tarder à succomber aux révolutions et aux émeutes dont le Bas-Empire était périodiquement la proie. Les députés que Charlemagne lui envoya furent Jessé, évêque d'Amiens, et le comte Hélingaud. « La chronographie de Théophane nous donne à ce sujet une indication qui fut répétée par les auteurs grecs Cedrenus et Zonaras, mais sur laquelle les annalistes francs sont restés complétement muets. » Après que Charles, roi des Francs, eut été couronné à Rome le 25 décembre indiction IXe (800) par les mains du pape Léon III, dit Théophane, ce prince eut un instant le projet d'attaquer la flotte et la garnison byzantines qui gardaient la Sicile. Mais il changea de dessin, et fit au contraire solliciter par ses ambassadeurs non-seulement l'alliance mais la main de l'impératrice Irène. Les apocrisiaires du souverain pontife accompagnaient la députation franque. Ils insistaient pour un mariage qui unirait les deux empires d'Orient et d'Occident, et établirait la paix du monde. Irène parut disposée à accepter cette offre et à épouser Charlemagne. Mais les intrigues de son premier ministre Ætius firent échouer ce grand dessein [1]. » Ainsi parle Théophane. Muratori soupçonne avec raison, selon nous, que le prétendu projet de mariage entre Irène et Charlemagne ne fut qu'un faux bruit répandu en Orient par les ennemis de l'impératrice, afin de rendre celle-ci de plus en plus odieuse aux Grecs. Il n'est pas probable, en effet, après ce que nous ont appris Éginhard et le moine de Saint-Gall, des appréhensions de Charlemagne en acceptant la couronne impériale, et des difficultés qu'il eut à vaincre ensuite pour se faire pardonner ce que la cour byzantine regardait comme une usurpation qu'il eût débuté par une proposition semblable. Un projet de mariage suppose des relations antérieurement établies sur un pied de confiance et d'amitié réciproques. Or, Théophane lui-même nous donne la preuve que les relations précédentes étaient loin d'avoir

[1] Theophan. *Chronograph. Patr. græc*, tom. CVIII, col. 956-957.

ce caractère, puisqu'il insinue que Charlemagne avait d'abord songé à s'emparer de la Sicile. Dans le fait, c'était là une calomnie toute gratuite ; mais en l'enregistrant dans sa chronique, Théophane nous fournit la preuve que cette calomnie circulait alors en Orient, ce qui permet de conclure que l'opinion publique se préoccupait d'un dissentiment entre la politique de Byzance et celle du roi des Francs.

Irène détrônée. Nicéphore Logothète empereur.

16. En tout cas, chargés ou non d'engager la négociation sur le terrain que Théophane a supposé, les apocrisiaires de Léon III et les ambassadeurs de Charlemagne furent témoins de la révolution inattendue qui précipita du trône l'impératrice Irène. Le premier ministre Ætius, favori de cette princesse, était un de ces eunuques dont les Césars du Bas-Empire peuplaient leurs palais. Ambitieux comme tous ses pareils, Ætius avait-il quelque valeur et quelque capacité personnelle? L'histoire ne le dit pas; elle constate seulement que son crédit, son faste, son arrogance soulevèrent l'indignation universelle. Il avait un frère, nommé Léon, auquel il donna le gouvernement de la Thrace et de la Macédoine. On lui prêta l'intention de préparer à ce frère l'accès au trône après la mort d'Irène. Théophane articule nettement ce grief et dit qu'en s'opposant au mariage d'Irène avec Charlemagne, Ætius n'avait d'autre but que de ménager à son frère Léon la couronne impériale qu'il rêvait pour lui. Personnellement, l'impératrice cherchait par sa charité et ses largesses à gagner le cœur du peuple. Elle répandait à pleines mains les aumônes dans le sein des malheureux ; elle fondait des hôpitaux pour les vieillards, pour les étrangers, pour les pauvres, et dans le courant de l'année 800, elle fit remise d'un tiers des impôts. « Le peuple, ajoute Théophane, lui rendit à cette occasion de solennelles actions de grâces. Malheureusement les qualités d'Irène ne suffirent point à la protéger contre l'impopularité d'Ætius. Sept autres eunuques de la domesticité du palais conspirèrent contre l'orgueilleux favori. On vit cette race abjecte disposer encore une fois du trône, et les Byzantins purent répéter leur proverbe de prédilection : « Si vous avez un eunuque, tuez-le ; si vous n'en avez pas, achetez-en un pour le tuer. » Le 31 oc-

tobre 801, à dix heures du soir, Irène, malade, était au lit, quand les conjurés se présentèrent à la porte d'airain du grand palais, ayant à leur tête le logothète ou grand trésorier Nicéphore, qu'ils introduisirent aux cris de « Nicéphore Auguste, longue vie à l'empereur Nicéphore. » Irène fut immédiatement arrêtée et conduite captive au palais d'Éleuthère. Des émissaires parcouraient toute la ville en répétant les mêmes acclamations. La foule un instant hésitante finit par s'y associer. Au matin l'émeute était devenue une révolution. Des soldats, l'épée nue au poing, et obéissant peut-être à leurs ressentiments iconoclastes, se précipitèrent dans le palais patriarcal, se saisirent de la personne du vénérable Taraise, l'entraînèrent à Sainte-Sophie et le forcèrent de déposer une couronne sur la tête de Nicéphore. Pendant ce simulacre de cérémonie religieuse, les visages de l'assistance témoignaient plus de surprise et d'étonnement que d'enthousiasme. Mais l'air farouche, les cris et les menaces de la soldatesque, tenaient en bride toutes les résistances. Le lendemain, Nicéphore, suivi d'un cortége de patrices, se rendit au palais où Irène était prisonnière. Il affecta de se présenter devant sa souveraine dans le costume d'un simple particulier, et il en prit texte pour simuler d'hypocrites regrets. « Voilà, disait-il, les seuls vêtements qui me plaisent ; je déteste le faste de la majesté impériale. » Il parla quelque temps sur ce ton, exhortant Irène à prendre confiance, lui jurant par les serments les plus solennels qu'elle pouvait compter sur son dévouement et sa fidélité. Il ne lui demandait qu'une chose, qu'elle voulût bien lui indiquer où elle avait déposé le trésor impérial. Trompée par ses promesses, Irène lui fournit cette indication, et ajouta : « Je n'ai point oublié ma première fortune. J'étais une pauvre orpheline ; Dieu m'a élevée sur un trône que je ne méritais pas. Mes péchés sans doute ont attiré sur moi la disgrâce actuelle. Que le nom du Seigneur soit béni, je me soumets à sa main puissante ; c'est elle qui m'enlève la couronne pour la placer sur votre tête. Je n'ignorais pas vos complots ; on m'en a fréquemment avertie. Si j'y avais ajouté foi, rien ne pouvait m'empêcher de vous perdre. J'ai préféré en croire vos serments ; je voulais vous trouver innocent pour

m'épargner la triste nécessité de vous punir. Dieu peut maintenant disposer de ma vie. S'il me la conserve, je vous demande de me laisser ce palais où je terminerai mes jours dans la prière et la retraite. » Nicéphore le lui promit, et se hâta d'aller prendre possession du trésor impérial. Le lendemain matin, par un orage épouvantable, Irène était embarquée sur un navire qui la déporta dans l'île de Lesbos. Là, cette impératrice découronnée fut laissée dans un tel dénûment qu'elle fut réduite à filer pour gagner le pain dont elle se nourrissait. Le chagrin l'emporta ; elle mourut le 9 août 803.

Avarice et cruautés de Nicéphore. Soulèvement du patrice Bardanès. Son supplice.

17. Nicéphore que la trahison et le parjure venaient d'élever sur le trône des Césars était un intrigant de basse extraction, né à Séleucie, introduit à la cour sous le règne de Copronyme, et parvenu, à force de bassesse, au rang de logothètes. Le trait dominant de son caractère était l'avarice. Tous ses autres défauts étaient au service de celui-là. Théophane l'appelle un « dévoreur de trésors toujours affamé παμφαγος ». Il vendait les emplois, les arrêts, les grâces. Son premier acte fut d'instituer à Magnaura un tribunal dit de justice, dans le but apparent de châtier les concussionnaires et de les forcer à rendre ce qu'ils avaient dérobé. Mais ce tribunal ne poursuivit d'autre crime que la richesse et dépouilla de leurs biens la plus grande partie des propriétaires. Un patricien opulent, nommé Triphyllius, dont l'innocence était connue de toute la ville, fut cité à ce tribunal. Malgré leur vénalité, les juges hésitaient à prononcer la sentence de confiscation. Nicéphore leva tous leurs scrupules. Il fit empoisonner Triphyllius et s'empara de tout son héritage. Le malheureux Constantin Porphyrogénète, fils d'Irène, vivait encore. Privé de la vue, cet empereur détrôné passait pour avoir sauvé dans sa chute quelques débris de fortune. Ces bribes d'une splendeur déchue tentèrent la cupidité de Nicéphore. Il fit venir le prince aveugle, l'accabla de caresses, et obtint de lui, comme pour Irène, l'indication du lieu où il avait déposé ses richesses. Le malheureux Constantin eut la faiblesse de parler. Ses richesses lui furent enlevées à l'heure même ; Nicéphore congédia sa victime dépouillée, réduite à l'indigence, et l'envoya mourir en

exil. Quelques mois du règne de Nicéphore avaient appris à ses sujets la valeur morale de ce Plutus couronné. Mais comme les États n'ont jamais que les gouvernements qu'ils méritent, Dieu laissa près de neuf ans Nicéphore sur le trône, afin sans doute qu'il apportât son contingent à la décadence du Bas-Empire. On peut constater, sous le règne de cet indigne parvenu, l'application d'une loi trop peu observée qui s'applique généralement aux époques de dissolution sociale. Dans ces crises violentes, le triomphe est d'avance acquis à toutes les tentatives anarchiques, pendant que tous les efforts des honnêtes gens sont voués à l'impuissance. Loin de nous, certes, la pensée de rattacher ce fait au prétendu fatalisme qu'une certaine école historique a voulu de nos jours remettre en honneur. Non, le fatalisme, ce principe musulman, comme le serf arbitre est celui de Calvin, est une absurdité en histoire comme en théologie, ou en simple morale. Mais ce qui est certain, c'est que d'une part les époques de décadence sont celles où les honnêtes gens sont en minorité, et que de l'autre les honnêtes gens sont toujours beaucoup moins entreprenants et audacieux que les scélérats. Jamais on ne vit mieux caractérisée cette impuissance des honnêtes gens que dans l'insolente fortune dont Nicéphore jouit trop longtemps. Ceux-mêmes qui l'avaient porté sur le trône déploraient amèrement leur œuvre ; il s'en vengea en faisant empoisonner leur chef, l'eunuque Nicetas (802). Ce nouveau crime ne fit qu'exciter les esprits. L'armée surtout rougissait d'avoir à sa tête moins un empereur qu'un coffre-fort. Le patrice Bardanès, le meilleur guerrier qu'eut alors l'empire, s'était illustré dans la guerre contre les Sarrasins. Il gouvernait les cinq provinces frontières qui séparaient les possessions byzantines de celles du califat de Bagdad. Aussi probe et vertueux que brave, ce général était chéri non-seulement des légions qu'il commandait mais des habitants qui vivaient sous son administration. Il fut proclamé empereur par ses propres troupes (4 mai 803). Vainement il se défendit d'accepter la couronne, on le menaça de mort s'il ne consentait à remplacer un tyran et, malgré ses répugnances, malgré les prédictions d'un saint anachorète qui lui annonçait des revers terribles, il se

vit contraint d'accepter. A la tête de son armée, il s'avança sans obstacle jusqu'à Chrysopolis dont les portes se fermèrent à son approche. Nicéphore déconsidéré n'avait pour lui que ses trésors, fruits de rapines, de confiscations et de vols. Ses trésors lui suffirent. Il acheta la défection des principaux lieutenants de Bardanès. Il envoya à celui-ci une lettre authentique, portant la signature impériale, celle du patriarche Taraise et des principaux patrices. A cette missive se trouvait jointe une petite croix d'or, garnie de reliques, gage sacré par lequel Nicéphore promettait d'accorder au général et à ses soldats pleine et entière amnistie s'ils mettaient bas les armes. En vertu de cette promesse, Bardanès fit sa soumission ; mais Nicéphore lui fit crever les yeux, confisqua tous ses biens. Le même traitement fut appliqué à tous ceux des chefs militaires et des principaux personnages qui avaient de près ou de loin été compromis dans cette affaire.

Les ambassadeurs de Nicéphore à la cour de Charlemagne.

18. Tel était le nouvel empereur d'Orient avec lequel l'évêque d'Amiens, Jessé, et le comte Hélingaud eurent à traiter la négociation que Charlemagne avait engagée avec l'impératrice Irène. Témoins de ces tragiques événements, les envoyés du héros franc durent comprendre que la décadence byzantine était désormais irrémédiable et que jamais les Césars d'aventure qui se succédaient au gré des révolutions sur les rives du Bosphore ne seraient en état de lutter contre la puissance de Charlemagne. A mesure que l'Orient s'inclinait sur le penchant de sa ruine, l'Occident s'élevait dans les sphères de la civilisation et de la gloire chrétiennes. Nicéphore ne songeait guère, on le conçoit, à résister sérieusement à Charlemagne. Mais dans la négociation diplomatique engagée entre le Séleucien parvenu et le fils de Pépin le Bref, ce durent être les vieux conseillers de la cour de Byzance qui intervinrent avec l'habileté et l'hypocrisie consommées dont ils nous ont déjà donné tant de preuves. Ces patriciens de la Corne d'Or avaient au suprême degré l'art de sauver les situations et de poursuivre sous des maîtres de hasard une ligne politique toujours semblable à elle-même. Les deux ambassadeurs francs furent renvoyés à Charlemagne sans beaucoup d'honneurs. On les fit à quel-

que intervalle suivre par un évêque grec du nom de Michel, un hégoumène appelé Pierre et le chambellan Calliste. Ces trois délégués avaient ordre de céder sur tous les points, sauf celui de la reconnaissance du titre d'empereur au bénéfice de Charlemagne. Le héros était en Franconie, dans la villa royale de Saltz, lorsque les ambassadeurs de Nicéphore purent le joindre. Les noms mêmes de ces provinces de Franconie et de Saxe étaient complétement inconnus à la cour de Constantinople ou du moins à Nicéphore en particulier. C'est à lui, en effet, que doit se rapporter un curieux incident raconté par le moine de Saint-Gall. « Lorsque l'évêque d'Amiens et le comte Hélingaud furent admis à son audience, dit le chroniqueur, le monarque grec leur demanda si les états de son fils Charles étaient calmes et paisibles. Les envoyés de Charlemagne répondirent que, sauf les révoltes perpétuelles des Saxons, l'empire des Francs étaient en pleine paix. Les Saxons! dites-vous, s'écria l'insolent empereur, est-ce là une nation avec laquelle mon fils Charles daigne se mesurer ? Cette poignée d'hommes est sans nom ni gloire. Je vous la donne tout entière avec ses possessions. Le comte Hélingaud ne manqua point à son retour de raconter ce détail à Charlemagne, qui lui dit en souriant : « Ce puissant empereur au lieu de vous donner sans garantie le royaume de Saxe qui ne lui coûtera rien à conquérir, eût beaucoup mieux fait de vous octroyer des braies, *unum lineum femorale*, qui vous eussent du moins rendu quelque service pendant un si long voyage [1]. » Il paraît, en effet, toujours d'après le moine de Saint-Gall, que l'évêque et le comte n'avaient pas eu à s'applaudir de la générosité du César d'Orient, ce qui s'explique très-bien avec le caractère connu de Nicéphore. « Très-longtemps retenus à Constantinople, dit le chroniqueur, ils n'avaient été qu'à grand peine admis à l'audience impériale. On les avait ensuite renvoyés sur un navire misérablement équipé dont ils furent obligés de faire réparer à leurs frais à tous les points de relâche, les nombreuses avaries [2]. » Or, conti-

[1] *Monach. San-Gall. Gest. Carol. Magn.*, lib. II, cap. VI, *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1393.

[2] *Ibid.* cap. VIII, col. 1394.

nue le chroniqueur, l'évêque d'Amiens et le comte Hélingaud se trouvaient à Saltz, près de Charlemagne, lorsqu'on annonça l'arrivée des ambassadeurs grecs envoyés par Nicéphore. L'idée d'une ingénieuse vengeance se présenta à l'esprit de l'évêque et du comte, ils la communiquèrent à Charlemagne qui leur permit de l'exécuter. Le connétable fut installé sur un trône dans la première salle du palais ; un grand nombre de leudes l'entouraient comme un monarque, et l'on introduisit en sa présence les députés grecs, qui se prosternèrent devant lui le front dans la poussière, selon l'usage de leur pays. Mais sans rien dire les officiers de la cour les firent relever, en disant : «Vous vous trompez ; ce n'est pas l'empereur.» On pénétra dans une seconde salle où le comte du palais, debout au milieu d'un groupe de seigneurs, conversait avec eux. Les Grecs, cette fois, ne doutèrent point que ce ne fût Charlemagne et ils recommencèrent leurs prostrations. Mais les officiers en leur frappant assez rudement sur l'épaule les firent relever disant toujours : Non, non, ce n'est pas l'empereur. Dans une troisième salle, le préfet du palais en grand costume, entouré des officiers soumis à sa juridiction, reçut encore les hommages des Grecs prosternés. Encore une fois on avertit ceux-ci de leur erreur, et enfin ils furent introduits dans une quatrième salle plus éblouissante que les autres. Là, brillant comme un soleil au milieu d'une cour étincelante, le très-glorieux empereur Charles était debout à l'embrasure d'une fenêtre, appuyant sa main droite sur l'épaule de ce même évêque si mal reçu à Constantinople. Aux côtés de l'empereur se tenaient les princes ses fils, déjà associés au pouvoir royal, ses filles dont la riche parure faisait mieux ressortir encore les grâces modestes et le charme incomparable, les évêques dans toute la majesté de leurs insignes pontificaux, puis les ducs, les comtes, les leudes, enfin une assemblée telle que David lui eût appliqué cette parole du psaume : *Reges terræ et omnes populi, principes et omnes judices terræ, juvenes et virgines, senes cum junioribus laudent nomen Domini*[1]. Les Grecs épouvantés perdirent en-

[1] *Psalm.* CXLVIII.

tièrement contenance, muets, inanimés, ils se prosternèrent sans pouvoir prononcer une seule parole. Le très-clément empereur vint lui-même les relever, avec des assurances encourageantes. Ils se relevèrent donc, mais en voyant de quels honneurs Charlemagne entourait l'évêque si maltraité par eux à Byzance, la peur les reprit encore, et ils se prosternèrent sans plus vouloir quitter cette attitude humiliée jusqu'à ce que Charlemagne leur eût fait serment par le roi des cieux que le passé était oublié et qu'il ne leur serait fait aucun mal [1]. »

Acte de délimitation entre les empires d'Orient et d'Occident. Nouvelle rupture. Mort de Pépin, roi d'Italie.

19. Sans prétendre attacher une importance plus grande qu'elle ne mérite à l'anecdote racontée par le moine de Saint-Gall, il est permis cependant d'y voir la confirmation explicite du témoignage d'Éginhard et des autres chroniqueurs relativement aux dispositions hostiles de la cour de Byzance vis-à-vis du nouvel empereur d'Occident. Cette fois un premier traité de délimitation fut signé entre les deux empires. Les envoyés de Nicéphore s'engagèrent au nom de leur maître à ne plus prêter ni appui ni concours aux tentatives de rébellion de Grimoald, duc de Bénévent. Sans reconnaître positivement le titre d'empereur donné à Charlemagne, ils ne réclamèrent point contre l'autorité réelle que ce titre lui donnait en Italie, mais ils stipulèrent que les cités de Naples, d'Amalfi, avec tous les territoires de la Calabre, ainsi que la Sicile, demeureraient au pouvoir de l'empire de Byzance, qui jusqu'alors les avait possédés. La délimitation des deux États fut fixée. On comprit dans l'Occident les provinces d'Istrie, de Dalmatie, de Liburnie, d'Esclavonie et de Croatie, à l'exception des cités maritimes du littoral dalmate, Zara, Trau et Spalatro, que Charlemagne abandonnait à l'empire grec, de même que les îles vénitiennes et Venise elle-même. Pour ces dernières, il s'agissait d'un simple droit de protectorat, et non d'une possession immédiate et directe. Déjà en effet la république de Venise avec ses annexes, Chiozza, Malamoco, Héraclée et Equilium, aujourd'hui Jésol, avait un gouvernement autonome sous la présidence de ses doges. Ce traité de l'an 803, signé à regret par les ambassadeurs

[1] *Monach. San-Gall.*, loc. cit., col. 1365.

grecs, sans être absolument repoussé par Nicéphore et ses conseillers byzantins, ne fut cependant accepté qu'à contre-cœur. Une flotte grecque vint croiser dans la mer Adriatique, avec ordre de profiter de toutes les conjonctures pour rallier à la domination de Nicéphore les populations du littoral. Mais cette démonstration n'eut aucun succès. Les villes maritimes ambitionnaient le bonheur de vivre sous les lois de Charlemagne. L'évêque de Zara et le doge de Venise se rendirent à Thionville pour supplier le héros franc de recevoir leur serment de foi et hommage. Nicétas, commandant de la flotte grecque, et plus tard le patrice Paul, son successeur, essayèrent une descente sur les territoires de la république vénitienne. Ils engagèrent même avec le roi d'Italie, Pépin, des hostilités où de part et d'autre on se battit avec acharnement. La Toscane en particulier fut ravagée par les Grecs, qui ruinèrent de fond en comble la ville de Papulonia (810). Pépin ne tarda guère à leur faire cruellement expier cette audace. Il les rejeta à la côte et vint à son tour ravager tout le littoral occupé par leurs garnisons sur le territoire vénitien. Après cette expédition victorieuse, le jeune roi d'Italie revint à Milan. La bravoure, la sagesse, la fermeté, l'esprit de décision qu'on remarquait en lui rappelaient les grandes qualités de Charlemagne son père. Il n'avait que trente-trois ans, et tout semblait lui promettre une vie longue et prospère. Le vœu unanime des Francs l'appelait à recueillir un jour l'héritage impérial, lorsque le 8 juin 810, saisi d'une maladie soudaine, il expira entre les bras de ses serviteurs éplorés. L'Italie avait joui sous son règne des bienfaits d'une sage administration; elle donna à sa mort des regrets et des larmes sincères. Le corps du jeune roi fut transporté à Vienne où il reçut la sépulture dans la basilique de Saint-Zénon, qu'il avait fait reconstruire avec magnificence.

Traité de paix de l'an 810.

20. Cet événement inattendu changeait complétement la situation de l'Italie et remettait tout en question. Pépin, outre cinq filles, avait laissé un fils encore au berceau, du nom de Bernard, qui fut accueilli avec tendresse par son aïeul Charlemagne et déclaré immédiatement héritier du trône paternel. Mais les Grecs comprenaient qu'ils n'avaient plus rien à redouter d'un roi enfant, dont la longue minorité

leur permettrait d'étendre impunément leurs conquêtes. Un nouvel ambassadeur de Nicéphore, le spathaire byzantin Arsace, se rendit à Aix-la-Chapelle pour traiter sur de nouvelles bases (810). Charlemagne s'y prêta facilement. Son âge avancé, la perte d'un fils qui avait jusque-là soutenu en Italie l'honneur de ses armes et de son gouvernement, la situation précaire de son petit-fils Bernard, investi avant l'âge d'une royauté dont il ne pouvait encore ni comprendre ni exercer les charges, tout faisait une loi de la paix. Les conditions en furent promptement arrêtées. Nicéphore reconnaissait officiellement l'empire romain d'Occident. Charlemagne lui restituait toutes les conquêtes faites par Pépin en Vénétie, ainsi que le protectorat de Venise. Ces conquêtes comprenaient les îles de Malamocco, Palestrina, Trondolo et Chiozza, Héraclée et Équilium ou Iésol, situées dans les lagunes, à l'embouchure de la Piave. Toutefois les Vénitiens, quoiqu'ils fussent retombés sous l'autorité des Grecs, se soumirent à payer au royaume d'Italie un tribut annuel. Ce traité de l'an 811 traça pour les deux empires une délimitation définitive. Charlemagne écrivit lui-même à Nicéphore pour lui annoncer la conclusion des arrangements. Sa lettre se terminait par ces mots : « Nous rendons grâces au Dieu tout-puissant d'avoir daigné inspirer à votre cœur un désir sincère de la paix. Il nous reste à supplier ce grand Dieu de vous maintenir dans ces dispositions afin que, selon le mot de l'apôtre « il vous donne d'achever ce qu'il vous a fait commencer si heureusement. » Nous avons sans plus de délai donné des ordres pour que nos ambassadeurs se rendent sur-le-champ près de votre fraternité très-aimable, afin d'en recevoir la ratification du traité [1]. »

Défaite de l'empereur Nicéphore par Haroun-al-Raschid.

21. Les ambassadeurs annoncés par Charlemagne furent l'évêque de Bâle, Hatto [2], Hugues, comte de Tours, et Ajo, duc de Frioul. Lorsqu'ils arrivèrent à Constantinople, Nicéphore avait perdu la couronne et la vie. Après la cruelle exécution de Bardanès, Nicé-

[1] *Carol. Magn.*, *Epist.* xx, *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 931.

[2] Herman-Contract nous apprend que l'évêque de Bâle écrivit depuis, sous le titre de *Hodœporicon*, un récit de sa légation en Orient. Cet ouvrage qui aurait tant de prix pour l'histoire n'est point parvenu jusqu'à nous.

phore s'était cru invincible. Il eut l'audace d'écrire au calife de Bagdad cette insolente épître : « Nicéphore, empereur des Romains, au roi des Arabes Haroun. — Irène vous a payé un tribut qu'elle devait au contraire exiger de vous-même. Mais elle était femme, et pouvait avoir la faiblesse de son sexe. Restituez-moi sur-le-champ toutes les sommes que vous avez injustement perçues, ou bien mon épée vous y contraindra. » L'épée de Nicéphore se dressant contre celle d'Haroun-al-Raschid, le Charlemagne de l'Orient! A cette bravade, le calife répondit en se mettant à la tête d'une armée formidable. Au cœur de l'hiver, il envahit toute la Syrie, marcha sans rencontrer d'obstacles jusqu'aux frontières de Phrygie où Nicéphore lui envoya des ambassadeurs chargés de négocier la paix. Cette démarche n'était qu'un leurre dont le calife ne fut point la dupe. Le lâche empereur n'avait pas encore eu le temps de réunir ses troupes, il espérait par des promesses d'hypocrite soumission tromper la bonne foi d'Haroun-al-Raschid. Mais le temps des vaines protestations était passé. Le calife continua sa marche, et enfin Nicéphore, à la tête de cent trente mille des meilleures troupes de l'empire, vint offrir le combat près de Crase, en Phrygie. Il ne réussit qu'à se faire infliger une sanglante défaite, laissa quarante mille morts sur le champ de bataille et implora de nouveau la paix avec une bassesse pour laquelle son vainqueur ressentit autant de pitié que de mépris. Il osait couvrir sa perfidie du manteau de la religion. « Les princes disait-il, ne doivent pas inutilement prodiguer le sang de leurs sujets. Devant Dieu, ils sont coupables d'autant d'homicides qu'ils font périr de soldats dans une guerre injuste. » A ce compte, Nicéphore était quarante mille fois assassin. Mais il regrettait moins la perte de ses soldats que celle de son argent. Haroun-al-Raschid le punit par l'endroit sensible en exigeant, outre le tribut annuel consenti par l'impératrice Irène, une capitation de trente mille pièces d'or, dans laquelle la tête de l'empereur et celle de son fils Staurace furent comprises pour trois nummi. Nicéphore en prit occasion pour associer Staurace son fils au trône et le faire proclamer César.

Mort de saint Taraise, patriarche de Constantinople.

22. Le patriarche Taraise ne fut pas témoin de ces calamités et de ces hontes que l'avarice d'un parvenu accumulait sur sa patrie.

Il était mort, comblé d'ans et de saintes œuvres, le 25 février 806. Les révolutions politiques dont il avait été témoin, les luttes qu'il avait dû soutenir contre la faction iconoclaste, sa fermeté et son courage durant la tenue du VIIe concile œcuménique, son inviolable attachement à la communion du saint-siége, l'avaient rendu cher à tous les catholiques d'Orient. L'hégoumène saint Plato, son neveu saint Théodore le Studite, entourèrent sa vieillesse de bénédictions et d'hommages. Malgré ses infirmités, il voulut jusqu'au dernier jour continuer ses mortifications et ses jeûnes, sans rien retrancher aux fonctions du ministère et aux fatigues de l'administration. On était obligé de le soutenir à l'autel pendant qu'il y offrait le saint sacrifice, mais il ne consentit jamais à se priver de cette consolation quotidienne. Sa bienheureuse mort, comme celle de saint Martin de Tours, fut précédée d'une sorte de conversation extatique avec le démon. Les assistants entendirent le saint vieillard dans ce colloque avec un interlocuteur invisible discuter toutes les actions de sa vie. Il se justifiait d'avoir simple laïque accepté sa promotion au patriarcat ; d'avoir poursuivi énergiquement au concile de Nicée les évêques iconoclastes ; d'avoir sacré Nicéphore. Bref, ce fut une revue générale et comme une confession dialoguée de sa vie entière. Après cette émouvante scène, le visage de l'auguste vieillard parut comme transfiguré, tout rayonnant d'une auréole de paix et de gloire célestes ; son âme s'envola ainsi sans effort et sans agonie vers le Dieu de son amour et de sa foi [1].

Élection et sacre de Nicéphore, successeur de Taraise.

23. Le choix d'un successeur importait singulièrement au maintien de l'orthodoxie à Constantinople. Tous les esprits se préoccupèrent donc de l'élection qui allait suivre. Les vœux se portèrent tout d'abord sur le moine Georges, dit le Syncelle, parce qu'en qualité de secrétaire de Taraise, il n'avait pas quitté un instant le saint vieillard durant ses dernières années. Georges le Syncelle avait autant de vertu que de science. On lui doit une *chronographie* ou histoire universelle depuis la création du monde qu'il se proposait de poursuivre jusqu'à l'an 800. Mais la mort le prévint quand

[1] Bolland. *Act. S. Taras*, 25 *februar.*

son œuvre n'était encore arrivée qu'à l'époque de Dioclétien. Préoccupé au dernier moment d'un travail qui avait absorbé toute sa vie, il légua à saint Théophane, son ami, le soin de le compléter. Cette collaboration posthume nous a valu la chronographie de Théophane, complément de l'ouvrage de Georges le Syncelle. Malgré le mérite de ce dernier, il n'était pas l'élu de la Providence pour succéder à saint Taraise. Nicéphore intervint dans le choix. Malgré tous ses vices, cet empereur n'était point iconoclaste; il faut lui en savoir d'autant plus de gré que son avarice aurait pu trouver des satisfactions d'argent dans le bris et la spoliation des saintes images. Les vues de l'empereur se portèrent sur le patrice Nicéphore, l'un des deux commissaires impériaux d'Irène au concile de Nicée. L'homonymie qui allait faire du César et du patriarche deux frères par le nom, entra-t-elle pour quelque chose dans cette combinaison? Cette question semblerait puérile de nos jours; au IXe siècle, et avec la superstition byzantine, le fait n'aurait rien d'étonnant. Le patriarche élu était laïque. Malgré le désir fréquemment exprimé par lui de renoncer au monde pour embrasser la vie religieuse, Irène et plus tard l'empereur Nicéphore l'avaient retenu à la cour, où d'ailleurs il était un modèle de charité et de vertu chrétiennes. De ces deniers, il avait fondé aux portes de Constantinople un monastère où chaque jour il allait passer quelques heures dans le recueillement et la prière. Son amour pour les pauvres l'avait fait choisir comme logothète ou trésorier du grand hôpital de Byzance. Tel était le successeur providentiellement ménagé pour recueillir l'héritage de Taraise et continuer les traditions de sainteté de cet illustre patriarche. Nicéphore ne consentit à son élection qu'après avoir d'abord et avant son ordination reçu l'habit monastique. Le César Staurace tint à honneur de couper avec des ciseaux d'or la première mèche de cheveux du patriarche dans la cérémonie de sa profession religieuse. Après avoir passé par tous les degrés des saints ordres, Nicéphore reçut la consécration épiscopale le jour de Pâques (12 avril 806), dans la basilique de Sainte-Sophie. Pendant que l'onction sacrée coulait sur sa tête, il tenait à la main un traité composé par lui pour la réfutation des erreurs

iconoclastes; il le déposa ensuite sur le maître-autel comme un gage de la fermeté avec laquelle il était déterminé à maintenir jusqu'à la mort la tradition de l'Église catholique.

Conflits entre l'empereur et le nouveau patriarche. Scission dans l'église byzantine. Exil des saints Platon et Théodore Studite.

24. Nous avons encore la lettre synodique destinée par le nouveau patriarche de Constantinople au pape saint Léon III pour lui notifier son avénement et solliciter l'honneur d'être admis à la communion du saint-siége. La suscription en est ainsi conçue : « Au très-saint et très-bienheureux frère et coévêque Léon, pape de l'antique Rome, Nicéphore, par la miséricorde de Dieu, évêque de Constantinople, salut dans le Seigneur. » Après avoir rappelé la répugnance qu'il avait eue à vaincre pour accepter le fardeau de la charge pastorale, il déclarait au pape que le suffrage de l'empereur était venu en sa personne se reposer sur un laïque, circonstance qui s'était déjà rencontrée dans l'élection de Taraise, mais qui n'en constituait pas moins une infraction aux règles canoniques. Un certain nombre d'esprits d'ailleurs sages et judicieux se préoccupaient à Constantinople de ces fréquentes promotions de laïques à l'épiscopat. Nicéphore en informait le pontife et le priait de faire acte d'autorité pour confirmer l'élection s'il le jugeait à propos et lui donner la sanction apostolique. Le document se termine par une profession de foi explicite où l'erreur iconoclaste est énergiquement flétrie. En parlant du dernier concile de Nicée, où il avait assisté en qualité de commissaire impérial, Nicéphore s'exprime ainsi : « Je reçois le saint et œcuménique concile VIIe, tenu de nos jours dans la ville de Nicée, lequel après avoir confirmé et renouvelé toutes les définitions des synodes précédents, a formulé la vérité catholique touchant le culte rendu à la croix vivifiante et aux images saintes. Dans ce concile nous avons excommunié du sein de l'Église les sophistes blasphémateurs qui insultaient à la piété des chrétiens et taxaient d'idolâtrie la vénération que nous avons pour les images, comme si nous les adorions d'un culte de latrie à la façon dont les païens adorent leurs idoles [1]. » — L'empereur s'opposa obstinément à ce que cette lettre fût envoyée au pape. Il avait intérêt à ce que le

[1] *Nicephor. ad Leon. III. Epist. Patr. lat.*, tom CII, col. 1061.

siége apostolique n'intervînt pas dans les affaires de l'église grecque, et il ne pardonnait pas encore à Léon III le couronnement de Charlemagne. Un autre conflit s'engagea bientôt avec le patriarche. On se rappelle qu'un prêtre indigne, Joseph, ancien économe de la basilique des Apôtres, avait, sous le pontificat de saint Taraise, prêté son ministère pour la bénédiction du mariage adultère de Constantin VI Porphyrogénète avec Théodota. Excommunié et interdit par Taraise à la suite de cet acte sacrilége, Joseph avait continué à jouer les rôles les plus compromettants dans les diverses intrigues politiques dont Byzance était le théâtre. En dernier lieu, c'était lui que l'empereur Nicéphore avait chargé de porter au patrice Bardanès l'hypocrite message qui devait perdre ce général. Les services de ce genre, les plus ignobles de tous, sont d'ordinaire les mieux récompensés. L'empereur Nicéphore prit en affection le prêtre indigne, et aussitôt la promotion du nouveau patriarche, il intervint près de celui-ci pour faire réhabiliter Joseph. A un premier refus, l'empereur répondit qu'il n'était nullement interdit par les canons au successeur d'un évêque de revenir sur les mesures administratives de son prédécesseur. « D'ailleurs, ajouta-t-il, la discipline qui frappe un prêtre coupable, ne s'oppose point à ce qu'on réhabilite le prêtre repentant. » Ces arguments théologiques dissimulaient fort mal l'ingérence de l'empereur dans le gouvernement ecclésiastique et la prétention de faire passer pour un acte de sincère repentir la recommandation impériale achetée par Joseph au prix d'un nouveau crime. Le patriarche résista. De nouvelles sollicitations le poursuivirent. Comme moyen terme, il imagina de convoquer une quinzaine d'évêques en une sorte de conseil synodal pour leur soumettre la question. Avec le caractère vénal et servile des Byzantins, on devine d'avance la décision. Elle fut entièrement favorable au prêtre Joseph, qui fut relevé des censures précédemment encourues et rétabli dans ses anciennes fonctions. La part de saint Nicéphore à cet acte de faiblesse était, comme on le voit, aussi minime que possible. Mais enfin ce fut réellement un acte de faiblesse, et la responsabilité lui en incomba tout entière. Saint Plato et saint Théodore le Studite lui signifièrent dès le lendemain une

protestation écrite, dans laquelle, tout en déclarant n'avoir personnellement aucun autre grief contre le patriarche, ils articulaient nettement qu'en conscience ils ne pouvaient souscrire à la réhabilitation d'un prêtre canoniquement déposé qui n'avait fait aucune rétractation ni publique ni particulière. L'histoire enregistre avec soin ces conflits engagés entre des personnages également pieux dont le nom se trouve inscrit sur le catalogue des saints, et dont les âmes glorieuses partagent maintenant dans une félicité et une concorde éternelles les joies et les splendeurs de la Jérusalem céleste. Il ne déplaît pas à l'humaine fragilité de rencontrer parmi les saints eux-mêmes, durant leur vie mortelle, quelque trace des imperfections de notre nature. On se demandera peut-être qui avait raison du saint patriarche Nicéphore et des deux vénérables confesseurs de la foi, saint Plato et saint Théodore le Studite. Nous n'hésiterons pas à dire qu'en droit strict ce furent les deux derniers. Mais cependant l'acte qu'ils reprochaient au saint patriarche ne dépassait ni le pouvoir ni la compétence de l'évêque. Celui-ci n'était responsable que devant Dieu de son acte d'indulgence. Plato et Théodore le Studite n'en étaient pas juges. Aussi tous deux se gardèrent-ils de pousser plus loin leur accusation contre l'autorité épiscopale. Ils tinrent aussi secrète que possible leur protestation et attendirent le jugement de Dieu. Nicéphore, que cette attitude irritait, les envoya en exil. L'archevêque de Thessalonique, leur ami, eut le même sort.

Lettre des confesseurs au pape. L'empereur Nicéphore se déclare manichéen.

25. Dans leur exil, Plato et Théodore le Studite adressèrent au pape saint Léon une lettre admirable pour lui demander sa protection. « La parole que le prince des apôtres adressait à Jésus-Christ lorsque les flots de la mer menaçaient d'engloutir sa barque, nous l'adressons, nous aussi, à votre béatitude, sauvez-nous, pasteur suprême de l'Église! Sauvez-nous, nous périssons. Imitez le divin Maître, tendez la main à notre église, comme lui à Pierre. Il n'y a entre les deux situations qu'une différence et elle est à notre désavantage, Pierre commençait seulement à enfoncer dans la mer, au lieu que notre Église est déjà submergée par les flots de l'hérésie. Souvenez-vous de Léon le Grand, dont vous reproduisez le nom et les vertus. Comme un lion il s'opposa à l'erreur naissante d'Eutychès.

Et vous aussi, père saint, tonnez contre la nouvelle hérésie. Si les ennemis de la foi ont osé s'arroger le droit de tenir un concile hérétique, quoiqu'ils n'aient pas même le pouvoir de tenir à votre insu un concile orthodoxe, d'après les règles canoniques et les coutumes traditionnelles de l'Église, votre paternité a maintenant l'obligation de convoquer un concile légitime pour le triomphe de la saine doctrine et de la vérité ? » Cette lettre de deux saints prêtres opprimés rappelle celle que toute l'église d'Orient adressait jadis au pape Symmaque. L'une et l'autre reconnaissent à la face du ciel et de la terre que le salut, pour toutes les chrétientés, est dans l'union et la soumission à l'Église romaine. Le temps et l'expérience sont venus justifier cette vérité. Toutes les églises particulières qui l'ont oubliée, pareilles à des rameaux séparés du tronc, ont perdu la séve et la vie, elles sont tombés dans l'avilissement et la servitude ; elles sont devenues le jouet de tous les barbares, Arabes, Turcs ou Moscovites. Saint Léon III répondit aux deux confesseurs une lettre pleine des sentiments les plus élevés de courage et de foi. Il insista près de Nicéphore pour obtenir leur élargissement. Mais l'empereur ne voulut entendre aucune proposition de ce genre. Il avait réfléchi dans l'intervalle au côté dogmatique de la question. Joseph lui était devenu beaucoup plus cher parce qu'il personnifiait la liberté pour les princes de divorcer à leur gré ou de contracter mariage avec des femmes divorcées. Nicéphore songeait, comme nous le verrons bientôt, à faire bénéficier son fils Staurace de ce prétendu privilége césarien. Il demeura donc inflexible dans ses rigueurs contre les exilés. Cependant le patriarche ne voulait point accepter la nouvelle théorie matrimoniale, et résistait à tous les arguments de l'empereur. Celui-ci se déclara alors manichéen, ou plutôt paulicien, dénomination nouvelle dont nous avons raconté l'origine, et sous laquelle on désignait en Orient l'antique secte de Manès. Afin d'augmenter l'influence de ses infâmes coreligionnaires, Nicéphore leur abandonna d'immenses domaines dans la Thrace et sur les frontières européennes de l'empire. L'Occident se trouva dès lors directement menacé par une secte dégradée, ennemie à la fois de Dieu et des hommes, destructive de tous les principes sociaux, germe de

dissolution qui produisit tour à tour les patarins, les Albigeois, les Vaudois, la jacquerie, et s'épanouit de nos jours dans l'immense végétation des sociétés secrètes, couvrant le monde de désordres et de ruines. Ainsi quand l'histoire remonte à l'origine des erreurs les plus funestes, elle leur trouve généralement pour berceau le cœur d'un prince corrompu.

Crum, roi des Bulgares, vainqueur de Nicéphore.

26. L'heure la justice était proche. L'empereur Nicéphore, le patron séculier du prêtre Joseph allait bientôt manquer à son protégé. Comme par un retour de fortune que Dieu envoie pour aveugler les princes qu'il veut perdre, une heureuse nouvelle était arrivée à Constantinople dans le courant de l'année 809. Le calife Haroun-al-Raschid venait de mourir subitement, à l'apogée de sa puissance et de sa gloire. « Aussi juste qu'habile, aussi humain que brave, dit M. le comte de Ségur, Haroun inspirait également à ses sujets l'amour, à ses ennemis la terreur; il gagna en personne huit grandes batailles; sa piété le rendait vénérable aux yeux des musulmans; il fit neuf fois le pèlerinage de la Mecque, et tous les ans il y envoyait à ses frais trois cents pèlerins; il fut par sa bienfaisance l'objet des bénédictions des pauvres, et, par son amour pour les lettres, le sujet des chants des poëtes; on avait gravé sur son casque ces mots: « Le pèlerin de la Mecque ne peut manquer de courage. » Il régna quarante-sept ans, et, malgré son zèle ardent pour l'islamisme, sa générosité protégea toujours les chrétiens [1]. » La mort d'Haroun-al-Raschid, pleurée par Charlemagne, fut accueillie comme une bénédiction par l'empereur Nicéphore. Le héros franc estimait les hommes selon ce qu'ils valaient, l'aventurier byzantin selon ce qu'ils lui coûtaient. Le sceptre du prophète tombait entre les mains débiles d'Amyn, fils et successeur indigne d'Haroun, aussi indolent et inepte que son père avait été actif et belliqueux. Il y avait donc espoir pour Nicéphore de revenir sur les traités précédents et de réaliser quelques économies. Ces calculs sordides du César usurier se trouvèrent déjoués de la manière la plus inattendue. Un nouveau roi, Crum, avait succédé à Cardan sur le trône des Bulgares. Son

[1] Comte de Ségur, *Histoire du Bas-Empire*, tom. XI, p. 48.

avénement fut marqué par d'éclatantes victoires. En quelques mois il soumit les tribus des Avares limitrophes de ses frontières, leur imposa son joug et étonné lui-même d'un succès si rapide, il manda les principaux chefs de la nation vaincue et leur demanda ce qui les les avait rendus si faciles à subjuguer. La réponse de ces barbares l'étonna; elle eût étonné de même les chefs d'État les plus civilisés. « Prince, lui dirent-ils, notre chute n'a d'autre cause que celle qui fait tomber les plus puissants empires. Nous avions laissé chez nous l'intrigue et la délation éloigner du pouvoir tous les hommes capables et vertueux. Les tribunaux ne rendaient plus la justice, mais prononcaient des sentences vénales; on achetait les dignités, les charges civiles et militaires; la débauche, le vin, les voluptés ont amolli nos âmes; voilà pourquoi vous êtes notre vainqueur. » Frappé de cette réponse, Crum promulgua tout un ensemble de législation contre les abus et les désordres qui venaient de lui être signalés. Dans une assemblée générale de son peuple, il fit comprendre la nécessité d'être vertueux si l'on voulait être fort. Les crimes de délation, de péculat, de vénalité, furent punis de mort. Restait à dompter le vice de l'ivrognerie, Crum y pourvut par une mesure radicale. Il fit arracher toutes les vignes dans l'étendue de ses États. Nicéphore, avec la même insolence qui lui avait déjà si mal réussi contre Haroun-al-Raschid, n'hésita point à provoquer le nouveau roi bulgare. Il y avait encore là un bénéfice d'argent à réaliser, en supprimant le tribut annuel que s'était fait allouer Cardan. Mais une sanglante défaite apprit bientôt à Nicéphore qu'il n'était de taille à lutter ni contre un calife ni contre un roi bulgare. Pour comble d'infortune, Crum, dans sa victoire, s'empara de la caisse militaire, renfermant une partie des trésors de l'empire.

Préparatifs d'une nouvelle expédition contre Crum.

27. Nicéphore en fut inconsolable. La perte de son argent lui était plus sensible que celle de sa gloire. Cependant, pour s'épargner autant que possible la honte de sa défaite, il écrivit au sénat de Constantinople pour l'informer du nouveau désastre, et rejeta toute la faute sur la lâcheté des soldats, qui avaient refusé de le suivre. « S'ils n'avaient abandonné leur empereur, disait-il, nous aurions repris Sardique. » Dans la réalité, Nicéphore avait été le premier

à tourner le dos. Sa lettre, aussi mensongère que calomnieuse, fut bientôt connue dans le camp, et les troupes se révoltèrent. Le lâche empereur s'épuisa en protestations hypocrites, en flatteries et en promesses pour calmer la sédition. Il y réussit, rentra à Constantinople, fit décapiter les généraux, décimer les soldats, et sous prétexte d'atteindre jusqu'à leurs racines extrêmes tous les germes de rébellion, condamna leurs familles à s'expatrier, mais toujours avec la mesure préventive de confisquer leurs biens. Ce fut alors dans tout l'empire une consternation telle qu'on n'en avait pas encore vu. Les malédictions contre Nicéphore alternaient avec les vœux les plus antipatriotiques. On invoquait comme une délivrance la domination des Sarrazins ou des Bulgares. Ce qu'il fallait de lâcheté à un peuple pour supporter une pareille tyrannie se conçoit mieux qu'on ne le peut dire. Le despotisme en haut est en raison directe de la corruption en bas. Insensible à toutes les clameurs désespérées qu'il soulevait autour de lui, Nicéphore se préoccupait en ce moment de marier son fils, le César Staurace. En général l'héritier présomptif d'un trône est facile à marier. Mais Staurace était au physique ce que son père était au moral, un monstre de laideur. Nicéphore jeta les yeux sur une riche et noble patricienne, Théophana; il la fit enlever, confisqua les bien du mari et donna la femme à son fils (811). L'opinion déjà surexcitée éclata en cris d'indignation. Nicéphore crut lui donner le change en déclarant la guerre aux Bulgares. Comme pour toute guerre il faut de l'argent, cette démonstration belliqueuse s'annonça aux populations par un décret impérial qui doublait d'un seul coup tous les impôts. Cette fois les murmures se changèrent en une explosion de rage. L'effet fut tel qu'un courtisan, dont l'histoire a conservé le nom, Théodore Sulbia, crut pouvoir se permettre quelques observations. « Seigneur, dit-il à Nicéphore, il serait prudent de ne pas pousser si loin le mécontentement populaire. Si le moindre échec survenait pour nos armes, ce serait une révolution. « Il n'obtint que cette réponse bien digne d'un tyran : « Que m'importe, je sens mon cœur aussi dur que celui de Pharaon, dont l'Écriture dit que Dieu même l'avait endurci. »

Éclatante victoire de Crum. Nicéphore tué sur le champ de bataille.

28. En dépit de cet endurcissement dont il se faisait gloire, Nicéphore était à la fois lâche et superstitieux. L'irritation publique l'affectait beaucoup plus qu'il ne le laissait croire. Saint Théodore le Studiste, exilé depuis la réhabilitation du prêtre Joseph, vivait retiré dans une des îles de l'Archipel, sans autres relations que celles d'un ministère entièrement consacré au salut des âmes. Il priait pour sa malheureuse patrie, gémissait sur les désordres dont il était témoin et ne plaçait qu'en Dieu son espérance. Ses éminentes vertus, son courage, son éloquence, lui attiraient l'estime et l'admiration universelle. Nicéphore eut la curiosité de savoir ce que pensait de l'expédition contre les Bulgares un saint vivant, qui plus d'une fois avait été visité par l'esprit de prophétie. Il lui envoya quelques officiers de sa cour. La réponse de Théodore le Studite fut celle-ci : « Vous devriez pleurer des larmes de sang. Au lieu de chercher à les guérir, vous envenimez par vos flatteries des plaies que vous rendez incurables. Ne vous suffit-il pas de courir vous-mêmes à l'abîme sans y précipiter les autres avec vous ? Le Dieu qui nous écoute et dont l'œil voit toutes choses, vous déclare par ma bouche que vous ne reviendrez pas de l'expédition contre les Bulgares. » La prophétie était catégorique : l'événement la justifia. Rien pourtant n'avait été épargné pour que l'armée byzantine fût en état de lutter avantageusement. Elle était trois fois plus nombreuse que celle de Crum. Le roi bulgare, obligé de se replier après deux ou trois défaites d'avant-poste, demanda la paix. Nicéphore refusa de l'écouter ; les généraux le supplièrent d'être moins inexorables, ils lui représentaient le danger qu'il pourrait courir en s'engageant dans les montagnes boisées de la Bulgarie avec des troupes nombreuses et indisciplinées, qu'il serait difficile de ravitailler et qui ne supporteraient pas sans révolte la moindre privation de vivres. « Laissez-moi, répondit Nicéphore, je ne sais si c'est Dieu ou le diable, mais un δαίμων me pousse en avant. » Ce δαίμων était le démon de sa perte. Nicephore marcha en avant, incendiant sur sa route les cités, les villages et les chaumières. A l'entrée d'une gorge de montagnes, il rencontra une villa appartenant au roi Crum et il éprouva une indicible jouissance à la voir brûler sous ses yeux. Ce fut la dernière

joie de sa vie. Le lendemain, son armée s'engageait dans les défilés de la montagne. Crum avait, par des tranchées et des abatis, fermé toutes les issues, sauf celles qui débouchaient dans une vallée formant entonnoir et dominée de toute part comme un amphithéâtre par des rochers inaccessibles. Infanterie, cavalerie, bagages, tout s'engloutit dans cet immense réservoir stratégique. Un cri de douleur s'éleva dans les airs : « Si Dieu ne nous donne des ailes, disait cette armée captive, aucun de nous ne sortira d'ici. » La terreur, le désespoir étaient au comble. Crum les laissa quelques jours épuiser leurs provisions dans cette vallée sans issue. Les tortures de la faim succédèrent à celles de la rage et de l'impuissance. Enfin un soir un immense incendie éclata comme une couronne de flamme sur toute la circonférence de la vallée. Crum avait fait mettre le feu aux forêts environnantes. Éclairés par cette lueur sinistre, ses soldats se ruèrent sur l'armée byzantine et la massacrèrent presque entièrement. Ce qui échappa au fer ennemi périt dans les flammes. Le cadavre de Nicéphore fut reconnu au milieu des autres; Crum fit planter sa tête sur une pique et l'exposa dans son camp comme un trophée de victoire (25 juillet 811).

Avénement et mort du césar Staurace. Michel Rhangabé empereur.

29. Parmi les rares cavaliers qui purent franchir le cercle de fer et de feu tracé autour de l'armée grecque, se trouva le César Staurace. Il parvint jusqu'à Andrinople, mais il avait reçu une blessure mortelle. Quand on le descendit de cheval, il trouva encore assez de forces pour haranguer le peuple. Dans un discours entrecoupé à chaque instant par des défaillances, il promit de réparer toutes les injustices de Nicéphore son père, et obtint à ce prix les acclamations de l'assistance, qui le salua du titre d'empereur. Son but était de transmettre ainsi à sa femme Théophana une couronne que la mort allait bientôt lui arracher à lui-même. Aussitôt qu'un appareil eut été mis sur ses plaies, il se fit porter en litière à Constantinople où il ne trouva plus les mêmes sympathies. Le sénat et le peuple de la capitale avaient offert le trône au grand maître du palais, Michel Rhangabé, caractère noble et généreux, dont les mœurs intègres contrastaient avec l'abaissement et la corruption de son époque. Il était gendre de Nicéphore, qui lui avait fait épouser sa fille Procopia, jeune prin-

cesse dont on vantait la charité et la vertu, et qui eût été accomplie sans un défaut capital, l'ambition, qui ternissait l'éclat de ses belles qualités. Les propositions faites à Michel Rhangabé furent repoussées par celui-ci, il déclara que, gendre de Nicéphore et beau-frère de Staurace, il leur avait juré fidélité et qu'il ne violerait pas son serment. Procopia n'avait point de pareils scrupules ; à l'intérieur, elle employa toute son influence pour combattre la résolution de son époux, et tout son crédit à l'extérieur pour le faire couronner malgré lui. Ses démarches étaient surveillées de très-près par sa belle-sœur Théophana, épouse de Staurace, non moins ambitieuse et non-moins avide de pouvoir. Aussitôt arrivé à Constantinople, Staurace, informé par sa femme de la situation des choses, donna l'ordre de décapiter Michel. Le patriarche Nicéphore, qui s'était empressé de visiter le César moribond, chercha vainement à lui démontrer l'horreur d'un tel crime. La conscience de Staurace semblait taillée sur celle de son père. En secret, il conservait encore l'espoir de vivre. Le patriarche l'exhortait à se réconcilier avec Dieu en réparant les injustices du règne passé, injustices que, dans sa proclamation d'Andrinople, il avait lui-même reconnues. « Restituez à leurs possesseurs légitimes, disait le patriarche, les biens dont ils ont été spoliés. » Staurace, plus disposé à imiter la rapacité de son père qu'à en perdre le fruit, répondit en soupirant : « Je connais l'état de mes finances et l'origine de mes biens. Je n'ai à restituer au plus que trois talents, » environ trente mille francs de notre monnaie. Cette dérisoire confession donne la mesure de ce que Staurace appelait sa conscience, et l'idée de ce qu'eût été son règne, si le peuple de Constantinople avait dû le subir. L'arrêt de mort prononcé contre Michel fut mainteuu, mais il fut impossible de le faire exécuter. Les sénateurs, les officiers civils et militaires, tout le clergé de la ville ayant à sa tête le patriarche Nicéphore, se rendirent à l'hippodrome au milieu d'une foule immense, proclamèrent la déchéance de Staurace et l'avénement de Michel Rhangabé au trône d'Orient. Le nouvel empereur fut conduit à la basilique des Apôtres, porté en triomphe sur l'ambon et couronné par le patriarche (2 octobre 811). Staurace n'eut que le temps de se faire trans-

porter dans un monastère voisin, où il se fit couper les cheveux et revêtir d'une robe de moine. Il succomba à ses blessures le 11 janvier suivant. Sa femme Theophano trouva de même asile dans un couvent. Loin d'y être inquiétée, sa belle-sœur Procopia, devenue impératrice, la combla de bienfaits.

Paix religieuse rétablie par Michel. Lettre synodique du patriarche Nicéphore au pape.

30. Michel répara autant qu'il le put tous les désastres accumulés sur l'empire par l'administration de son beau-père. On vit succéder la générosité à l'avarice, la douceur à la cruauté, la sécurité aux alarmes, la justice à la tyrannie. La piété du nouvel empereur s'était signalée à toutes les époques de sa vie. On l'avait vu de longues années remplir modestement les fonctions de lecteur à Sainte-Sophie. Le jour de son couronnement il fit distribuer aux pauvres une somme qui ne fut pas moindre de soixante-quinze livres pesant d'or. Son premier soin fut de rappeler de leur exil saint Plato, saint Théodore le Studite et l'archevêque de Thessalonique qui avait partagé leur disgrâce. Le prêtre Joseph fut de nouveau privé de ses charges ecclésiastiques et relégué dans un monastère pour y faire pénitence. La scission causée par le scandale de sa réhabilitation disparut, et l'harmonie la plus parfaite se rétablit entre le saint patriarche et les deux confesseurs. La lettre synodique de Nicéphore au pape fut confiée aux ambassadeurs que Michel envoyait alors à Charlemagne. Elle était accompagnée d'un reliquaire d'or contenant des fragments de la vraie croix, d'une tunique de soie blanche et d'une *casula* (chasuble) richement brodées que le patriarche offrait à saint Léon III comme un gage de dévouement et de fidélité à la communion du siége apostolique.

Lettre de Charlemagne à l'empereur Michel.

31. Les députés de Charlemagne, survenus au milieu de ces complications qui avaient agité tout l'Orient, avaient vu tomber successivement Nicéphore et Staurace son fils. En dernier lieu, ce fut Michel qui les accueillit. Si jamais dans quelque recoin d'une bibliothèque on retrouve le manuscrit de l'évêque de Bâle, Hatton, chef de cette ambassade, l'histoire ne pourra qu'applaudir à une découverte qui apportera l'appréciation des envoyés de l'empereur romain d'Occident sur les honteuses révolutions du Bas-Empire. Michel ratifia le traité conclu au nom de Nicéphore à Aix-la-Chapelle.

Charlemagne lui en exprima toute sa satisfaction dans une lettre qui fut la dernière de celles que le héros eut à expédier en Orient. Les formules de suscription et de signature ne ressemblent plus aux précédentes. On devine, à la transformation du protocole cancellaresque, le changement absolu qui s'était fait dans les esprits. Au lieu de lui être contesté, le titre d'empereur porté par Charlemagne s'affiche avec éclat. Voici ce message : « Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, Charles, par la grâce divine empereur Auguste, roi des Francs et des Longobards, à son cher et honorable frère Michel, glorieux empereur et Auguste, salut éternel dans le Seigneur. — Nous bénissons Jésus-Christ notre Dieu véritable et nous lui rendons grâces du fond de notre cœur de ce qu'il daigne ajouter à tous les bienfaits dont il a comblé notre règne celui de voir enfin une paix solide s'établir entre les deux empires d'Orient et d'Occident au profit de son Église sainte, catholique et immaculée répandue sur toutes les nations de la terre, protégée et défendue comme elle doit l'être, une dans sa foi, dans son gouvernement, dans sa discipline. Il nous est permis de le dire, parce que, pour arriver à ce résultat, nous n'avons, en ce qui nous concerne, négligé aucun effort, ne doutant pas que de votre côté vous ne fassiez de même, nous appuyant tous deux sur la puissance du grand Dieu qui est le coopérateur de toute bonne œuvre, et dont la grâce toujours fidèle ne manque point à ceux qui l'invoquent. C'est dans ces sentiments que nous vous envoyons nos deux ambassadeurs, le vénérable évêque de Trèves, Amalaire, et le religieux Pierre, abbé du monastère des Saints-Apôtres. Précédemment nous avons remis aux légats de votre fraternité, le vénérable métropolite Michel, et les glorieux protospathaires Arsace et Théognoste, un exemplaire authentique du traité de paix revêtu de notre propre signature et de celle de tous nos évêques, patrices, leudes, *proceres*. Nos ambassadeurs ont ordre de recevoir en échange un autre exemplaire signé de vous, ainsi que des évêques, sénateurs et patrices de votre empire, réunis en assemblée solennelle et en présence des saints autels du Seigneur. Nous prions donc votre chère et glorieuse fraternité, si elle persiste dans ses pacifiques dispositions, de faire dresser en grec une copie du traité

conclu entre nous et de le remettre sans retard avec les formalités indiquées à nos ambassadeurs. Il nous tarde en effet de les voir de retour, afin de jouir de l'heureuse conclusion d'une paix à laquelle vous aurez devant Dieu le mérite d'avoir loyalement concouru. *Bene vale*[1]. » Ce ton de Charlemagne vis-à-vis de l'empereur d'Orient n'est plus circonspect et timide comme dans les premières années. Les révolutions de Constantinople avaient fait gagner au puissant monarque des Francs tout le crédit qu'elles avaient fait perdre aux Césars de Byzance. La paix fut ratifiée dans les conditions posées par Charlemagne, et il y eut au monde quelques jours de tranquillité, de calme et de repos.

§. III. Conversion des Saxons

32. — La surprise, pour ne pas dire la violence, qui, dans la nuit de Noël de l'an 800, avait imposé à Charlemagne le titre d'empereur qu'il portait si glorieusement n'ont pas échappé à l'esprit perspicace de M. Ozanam. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Il semble qu'il fallut plus d'un an à Charlemagne pour entrer dans la pensée de Léon III, et pour comprendre que cette surprise de la nuit de Noël pouvait fixer les destinées de l'Occident. C'est en effet au mois de mars de l'an 802 qu'un capitulaire d'Aix-la-Chapelle inaugura le nouveau pouvoir par les dispositions suivantes quifont voir dans le rétablissement de l'empire autre chose qu'un grand nom[2]. » — « Le sérénissime et très-chrétien seigneur Charles empereur ordonne à tout homme, soit ecclésiastique, soit laïque, dans toute l'étendue de ses États, qui lui aurait précédemment juré fidélité à titre de roi, d'avoir aujourd'hui à lui renouveler le même serment à titre de César. Ceux qui n'auraient encore fait aucune promesse de ce genre la feront aujourd'hui, à partir de l'âge de douze ans. On fera savoir à tous, par proclamation publique et de façon à ce que nul n'en ignore, le caractère sacré et l'étendue d'un tel serment. Il ne se restreint pas en effet aux limites ordinaires. Il

Capillaire de 802. Programme du saint empire romain d'Occident.

[1] *Carol. Magn. Epist.* xxi, *Patr. lat.* tom. XCVIII, col. 932.

[2] Ozanam. *La civilisation chrétienne chez les Francs,* Chap. viii, p. 862.

ne signifie pas seulement, comme un certain nombre de personnes affectent de le croire, qu'on s'engage à ne point attenter à la vie du seigneur empereur, à n'introduire aucun ennemi sur ses terres, à ne se rendre complice d'aucune infidélité soit directement en prenant part à un complot tramé contre lui, soit indirectement en ne dénonçant point les conjurés. Il faut que tous se rendent parfaitement compte des conséquences de ce serment. Voici ces conséquences : Premièrement, chacun individuellement et en ce qui concerne sa propre personnalité s'engage à demeurer inviolablement fidèle à la loi de Dieu, à ne jamais sous peine de parjure violer la promesse faite au baptême de se consacrer au service du Seigneur de toute la force de son intelligence et de sa volonté. Par ce premier article chacun est rendu responsable devant Dieu et sa propre conscience, car il serait absolument impossible au seigneur empereur de se charger personnellement de la conduite et de la direction morale de chacun de ses sujets. — Secondement, ni par séduction, dol ou fraude, ni par promesse, ni par argent, nul ne sera assez audacieux pour usurper les domaines de l'empereur, résister à ses fonctionnaires, déplacer les bornes de ses domaines, recéler ou donner asile à ses esclaves fugitifs. — Troisièmement, ni par rapine, ni par violence, ni par subreption, nul n'entreprendra de frustrer les saintes églises de Dieu, les veuves, les orphelins, les étrangers, parce que le seigneur empereur est établi pour en être, après Dieu et ses saints, l'appui et le défenseur. — Quatrièmement que nul ne manque au ban de l'*ost* (ban de guerre, *hostile bannum*) du seigneur empereur, ou ne soit assez téméraire pour en détourner quiconque est obligé d'y prendre part, ou l'en faire exempter par des influences de famille ou d'argent [1]. » Suivent quarante autres prescriptions ou prohibitions de ce genre, assurant la liberté du ministère des évêques, le maintien des règles canoniques, l'obéissance aux édits impériaux et aux fonctionnaires de l'empereur, enfin tout ce qui constituait le système religieux, civil, politique et militaire d'un gouvernement chrétien. Une stipulation spéciale était

[1] *Carol. Magn. Capitular. ann.* 802, *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 224-232.

faite pour la répression des mauvaises mœurs. Nous la notons parce qu'elle est une réponse en quelque sorte officielle aux calomnies des historiens modernes à propos des mœurs de Charlemagne lui-même. « Nous réprouvons absolument, et avons en horreur, disait le César chrétien, tous les vices impurs, l'inceste, l'adultère, la fornication. Ceux qui s'en rendraient coupables seront incarcérés et n'obtiendront leur mise en liberté que par une pénitence sincère. Nous voulons que cet article de notre loi, compris dans ceux auxquels oblige le serment prêté à notre puissance impériale par tous nos sujets, soit maintenu dans toute sa rigueur, afin d'éloigner du vice par l'exemple et la crainte du châtiment. Il faut rejeter toute souillure du milieu d'un peuple chrétien. Les coupables seront jugés par l'évêque et soumis à la pénitence qu'il leur imposera. La femme inculpée restera dans sa famille sous la main de ses parents jusqu'à la sentence de notre tribunal. Dans le cas où l'homme son complice ne voudrait pas se soumettre au jugement épiscopal, il serait amené à notre audience, et l'on sait si nous hésitons à punir ces sortes de crimes [1]. » Tout cet ensemble d'obligations était contenu dans le serment que le César chrétien exigait de chacun des sujets vivant sous son empire. Cela effrayerait sans nul doute les hommes d'État de nos jours. Aussi ne paraissent-ils guère en mesure de lutter de grandeur, de prospérité et de gloire avec Charlemagne.

Premières mesures trop rigoureuses contre l'idolatrie en Saxe.

33. Comme empereur, le héros chrétien se préoccupa beaucoup plus des soins de l'administration que de la conduite des armées [2].

[1] *Carol. Magn. Capitular. ann.* 802. *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 230-231.

[2] Pour faire suite au tableau des expéditions militaires de Charlemagne avant son couronnement impérial, nous reproduisons ici, d'après M. Guizot, la nomenclature de celles qu'il eut à soutenir comme empereur.

DATE.		ENNEMIS.	OBSERVATIONS.
1	801	Les Lombards de Bénévent.	Par son fils Pepin jusqu'à Chieti.
2	801	Les Arabes d'Espagne.	Par son fils Louis jusqu'à Barcelone.
3	802	Les Saxons	Par ses fils au delà de l'Elbe.
4	804	*Idem.*	Va entre l'Elbe et l'Oder ; fait transplanter en Gaule et en Italie des tribus de Saxons.

Pendant qu'en Italie, le jeune roi Pépin destiné à une mort prématurée réprimait les tentatives d'indépendance de Grimoald dans le duché de Bénévent, repoussait l'attaque des Grecs sur les côtes de la Vénétie, et protégeait la Corse et la Sardaigne contre les flottes des Sarrasins, son frère Louis, roi d'Aquitaine, continuait en Espagne les luttes glorieuses du duc Willelm, contre les Maures; enfin le fils aîné de Charlemagne, le prince Charles, sans aucun titre royal parce qu'il devait être l'héritier présomptif de l'empire, achevait la soumission des tribus du Nord, les Slaves, les peuples de la Bohême, du Danemarck, et de la Saxe toujours rebelle. Malgré la conversion de Witikind, malgré les traités les plus solennels, en dépit du baptême reçu par une multitude de chefs saxons et des actions de grâces ordonnées par Adrien I[er], pour remercier le ciel de ce grand et heureux événement, la lutte n'était pas encore définitivement terminée. Cependant Charlemagne n'avait rien négligé pour faire accepter par la douceur de ses lois un joug que les Saxons s'obstinaient à trouver insupportable. Un capitulaire daté de Spire en 788 déclarait que les Saxons « maintenant sujets du Christ étaient tous rendus à leur antique liberté sous la loi du Seigneur. » Des siéges épiscopaux furent créés à Brême, Osmabruck, Paderborn,

DATE.		ENNEMIS.	OBSERVATIONS.
5	805	Les Slaves de Bohême.	Par son fils aîné Charles.
6	806	*Idem.*	Par son fils Charles.
7	806	Les Sarrasins de Corse.	Par son fils Pépin.
8	806	Les Arabes d'Espagne.	Par son fils Louis.
9	807	Les Sarrasins de Corse	Par des généraux.
10	807	Les Arabes d'Espagne.	*Idem.*
11	808	Les Danois ou Normands.	*Idem.*
12	809	Les Grecs.	En Dalmatie par son fils Pépin.
13	809	Les Arabes d'Espagne.	Par son fils Louis.
14	810	Les Grecs.	Par son fils Pépin.
15	810	Les Sarrasins en Corse et en Sardaigne.	
16	810	Les Danois.	Il alla en personne jusqu'au confluent du Weser et de l'Aller.
17	811	*Idem.*	
18	811	Les Avares.	
19	811	Les Bretons.	
20	812	Les Slaves-Wiltzes.	Entre l'Elbe et l'Oder.
21	812	Les Sarrasins en Corse.	
22	813	*Idem.*	

Munster, Minden, Verden, Hildesheim et Halberstadt. Mais les titulaires ne se présentaient point aux populations le glaive d'une main et l'Évangile de l'autre, en disant : Crois ou meurs. Cette odieuse calomnie, répétée avec affectation par certains auteurs modernes, est formellement démentie par l'histoire. Nous avons encore le programme suivi par Charlemagne dans sa grande œuvre de la conversion des Saxons, prélude de la civilisation des Germains. Les termes en furent rédigés moitié par le pape Adrien, moitié par Alcuin le célèbre docteur anglo-saxon. Dans un premier capitulaire de l'an 785, Charlemagne énumérait les crimes qui entraîneraient la peine de mort, c'étaient les sacrifices humains, l'anthropophagie, l'incendie des églises, le meurtre des prêtres, la félonie contre le souverain. Encore de nos jours, chacun de ces crimes serait passible de la peine capitale. Leur énoncé seul prouve dans quel degré de barbarie les Germains étaient encore plongés au commencement du IXe siècle. Leur état sauvage tenait uniquement à leur idolâtrie. Ce que Charlemagne punissait comme des crimes était considéré par eux comme autant d'actes de piété et de religion nationale. Pour trancher la difficulté, Charlemagne crut devoir joindre l'idolâtrie à la liste des crimes punis de mort.

Intervention du pape et d'Alcuin.

34. Ce fut alors qu'intervinrent simultanément l'autorité du saint-siége et la science théologique d'Alcuin. Le pape déclare que le crime d'idolâtrie ne tombe point sous la répression armée du pouvoir civil, mais sous la juridiction de l'évêque. C'est à ce dernier qu'il appartient de fixer la pénitence qu'on doit imposer aux Saxons chrétiens retombés dans le paganisme. Selon l'esprit des règles canoniques, cette pénitence sera mesurée moins à la longueur du temps, qu'à la sincérité du repentir ; la satisfaction demeure donc à la discrétion de l'évêque, qui jugera si le péché fut volontaire ou forcé, léger ou grave, et qui, enfin, réconciliera le pécheur docile[1]. Ainsi parla le pape, au nom de Jésus-Christ dont il était le vicaire. Charlemagne se conforma à sa décision, et Alcuin lui en développa les raisons théologiques dans la lettre suivante : « La foi, selon la

[1] *Cod. Carolin. Epist.* LXXXVI, *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 390-392.

définition de saint Augustin, est un acte de volonté non de contrainte. On attire l'homme à la foi, on ne peut l'y forcer. En poussant avec l'épée les gens au baptême, vous ne leur ferez pas faire un pas vers la religion. C'est pourquoi ceux qui évangélisent les païens doivent user avec les peuples de paroles empreintes de la prudence et de la paix évangéliques. Le Seigneur connaît les âmes qu'il a choisies, c'est lui qui leur ouvre l'intelligence afin qu'elles comprennent. Après le baptême, tout n'est pas fini, les néophytes ont besoin d'indulgence. Saint Paul écrivait aux nouveaux chrétiens de Corinthe : « Je vous ai donné du lait et non du pain. » Le pain, l'aliment solide, est la nourriture des hommes forts ; il représente ces grands préceptes qui conviennent aux âmes depuis longtemps exercées dans la loi du Seigneur. Le lait est pour l'âge tendre, c'est-à-dire qu'il ne faut imposer que des règles douces et suaves aux peuples rudes encore et ignorants, qui sont comme dans l'enfance de la foi. Ainsi nous lisons au livre des Actes que Paul et Barnabé vinrent à Jérusalem consulter Jacques et les autres apôtres sur la question de savoir comment il fallait traiter les gentils nouvellement conquis par la prédication à l'Évangile. Unanimement les apôtres répondirent qu'il ne fallait pas imposer à ces néophytes le joug tracassier de la loi juive. mais se contenter de leur défendre la fornication, l'usage du sang et des victimes offerts aux idoles[1]. Aussi, parmi les nations qu'il convertissait à la foi de Jésus-Christ, Paul vivait du fruit de son travail manuel, il n'imposait à personne sa doctrine, et il aimait à répéter la maxime évangélique : *Quid gratis accepistis, gratis date*[2]. Si le joug suave et le fardeau léger du Christ eussent été annoncés à ce peuple inflexible des Saxons, avec autant de persévérance qu'on en a mis à exiger les dîmes et à faire exécuter toute la rigueur des dispositions de l'édit royal pour les moindres fautes, peut-être auraient-ils eu moins de répugnance pour le baptême. Que nos missionnaires et nos prédicateurs s'instruisent donc à l'exemple des apôtres ; qu'ils soient des évangélistes non des décimateurs ; qu'ils aient confiance en ce-

[1] *Act.* XV. 28-29.
[2] *Matth.* X, 8.

lui dont le prophète a rendu ce témoignage : « Dieu n'abandonne jamais ceux qui ont placé en lui seul leur espérance [1]. »

Lettre d'Alcuin à Charlemagne sur la méthode à suivre pour la conversion des idolâtres.

35. Cette lettre d'Alcuin était adressée à Mégenfred *arcarius* ou trésorier du palais, afin qu'il la communiquât à Charlemagne. Il répétait les mêmes enseignements dans une lettre de 796, écrite directement au roi : « Quelle ne sera pas votre gloire au jour du jugement suprême, lui disait-il, d'avoir été pour une multitude de gentils, l'instrument choisi pour les amener à la connaissance du vrai Dieu ? Votre zèle pour le nom de Jésus-Christ et pour sa loi sainte a été incomparable. Si la dure race des Saxons n'adoucit point encore sa férocité, si leur cœur résiste à vos efforts, c'est que l'heure de l'élection divine n'est pas venue. Le démon les retient encore dans ses chaînes, ce sera à la fois leur propre châtiment et votre gloire. Le Christ, d'ailleurs, vous manifeste suffisamment sa volonté propre, en courbant sous votre joug les races Hunniques si longtemps la terreur de l'Europe. Elles semblent disposées plus favorablement que les Saxons et se montrent prêtes à ouvrir les yeux à la lumière de la foi. C'est maintenant à votre prudence et à votre sagesse, bénies de Dieu, qu'il appartient de choisir pour ces peuples néophytes des prédicateurs pieux, de mœurs pures, versés dans la science de la foi et des préceptes évangéliques, de véritables imitateurs des apôtres, versant à ces jeunes chrétientés le lait de la parole divine, c'est-à-dire les préceptes pleins de suavité qui conviennent à des auditeurs encore faibles et chancelants. Telle était la pratique de saint Paul : « J'ai dû, disait-il, vous tenir d'abord le langage qui convient à des hommes charnels, que la foi n'a point encore spiritualisés. Aux petits enfants du Christ, il faut ménager le lait de la doctrine et réserver pour les forts les aliments substantiels. Vous n'auriez pu alors supporter ceux-ci, et maintenant même vous ne le pourriez pas encore [2]. » Dans cette épître aux Corinthiens, le grand docteur des nations, l'apôtre de Jésus-Christ, nous apprenait la méthode à suivre vis-à-vis des peuples qui naissent à la vérité et à la foi de

[1] *Daniel.* XII, 60. — Alcuin, *Epist.* XLII, *Patr. lat.*, tom. C, col. 204-206.
[2] I *Cor.* III, 1-2.

l'Évangile. Leur faiblesse doit être traitée comme celle des enfants que le lait maternel nourrit et fortifie, tandis que tout autre aliment les étoufferait. C'est là ce que le Seigneur lui-même voulait nous faire entendre lorsqu'il disait : « Nul ne met le vin nouveau dans les vieilles outres, autrement les outres éclateraient et le vin serait perdu [1]. » Saint Jérôme exprimait la même pensée en ces termes : « Autre est la pureté virginale d'une âme que la contagion du vice n'a jamais souillée, autre est le cœur précédemment plongé dans la fange des passions. » Je crois donc devoir insister près de votre très-pieuse sagesse pour lui conseiller des ménagements envers les nouveaux convertis. Il importe beaucoup moins d'établir chez eux la dîme que d'y établir solidement la foi. Rien de plus juste de maintenir chez les peuples qui connaissent tout le prix et tous les bienfaits de notre religion sainte, le tribut destiné, selon saint Paul, à faire vivre de l'autel les ministres de l'autel. C'est un droit sacré. Mais il y aurait à craindre que les races tirées subitement par la conquête des ténèbres idolâtriques, ne vissent dans cette institution une mesure d'avarice, un impôt détestable. Pareillement il convient d'éviter toute précipitation dans l'administration du sacrement de baptême. Il doit être précédé d'un enseignement solide, capable d'éclairer les consciences et de les toucher. Ce n'est qu'après l'illumination du cœur par la parole de vérité qu'il faut conférer aux néophytes l'eau sainte de la régénération. Sans cela on baptiserait les corps, non les âmes. Enfin, l'ordre à suivre pour la conversion des idolâtres est celui que saint Augustin a tracé dans son livre *De catechizandis rudibus*. Les premières instructions à leur donner sont celles qui regardent les dogmes de l'immortalité de l'âme, la vie future, les récompenses et les châtiments de l'autre vie, l'éternité des peines de l'enfer, la moralité des actes humains et la rétribution qui les attend au tribunal du souverain juge. Viennent alors les mystères de la Trinité, de la déchéance originelle, de l'incarnation du Fils de Dieu, de sa passion et de sa mort, quand il daigna descendre sur notre terre pour la rédemption et le salut du genre hu-

[1] *Matth.* IX, 17.

main. Un second avénement dans la gloire et la justice suivra le premier avénement dans l'humiliation et les miséricordes. Le jugement final, la résurrection des morts, le partage entre les bons et les méchants pour des peines ou des joies éternelles, tel est l'ensemble méthodique des instructions à donner aux catéchumènes. Quand ils sont pénétrés profondément et touchés de cette prédication, quand leur âme a non-seulement connu mais goûté la vérité, alors seulement on doit les admettre au baptême. Loin de les abandonner à eux-mêmes et à la grâce du sacrement, il faut ensuite, par une prédication de plus en plus fréquente et proportionnée à leurs besoins spirituels, les fortifier dans la foi, et, comme dit encore saint Paul, les faire croître peu à peu jusqu'à l'état de l'homme parfait, temple vivant de l'Esprit-Saint[1]. »

Saint Willehad, premier évêque de Brême.

36. Charlemagne suivit exactement ce programme. Un capitulaire de l'an 797 supprima la pénalité précédemment portée contre l'idolâtrie. Les lois saxonnes furent respectées en tout ce qui n'était pas contraire à la moralité générale. « Seulement, dit M. Ozanam, le prince y met une réserve qui est la plus belle prérogative des royautés chrétiennes, il s'attribue le droit de faire grâce[2]. » Restait à choisir des missionnaires, tels que les désirait Alcuin, des apôtres de la race de Willibrord ou de saint Boniface. Charlemagne eut le bonheur d'en rencontrer deux, un anglo-saxon nommé Willehald et un prêtre originaire du pays des Brisons, mais élevé à l'école d'York, Liudger ou Luidger. L'un et l'autre devait avoir son nom inscrit au catalogue des saints. Willehald, né dans le Northumberland, était de cette noble et studieuse génération que les exemples et les leçons du vénérable Bède firent éclore sur le sol britannique. Saint Anschaire, son troisième successeur, nous a fait connaître les principaux événements de sa vie. « Élevé, dit-il, dès sa plus tendre enfance dans l'étude des lettres divines et humaines, Willehald devint prêtre. C'était le temps où les travaux apostoliques de Willibrord et de saint Boniface chez les peuples idolâtres de la Saxe et

[1] Alcuin, *Epist.* XXXIII, *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 188.
[2] M. Ozanam. *La civilisation chez les Francs,* chap. VI.

de la Frise commençaient à produire des fruits de conversion et de salut. Willehald au récit de ces missions lointaines sentit son âme s'enflammer d'une noble ardeur. Il sollicita et obtint du roi Northumbre, Ælred ainsi que de l'évêque d'York la permission d'aller dans la Frise dévouer sa vie au salut des idolâtres. Il y arriva en 782, et commença ses prédications à Dockunc, au lieu même où dix-sept ans auparavant saint Boniface avait été martyrisé. Il débuta par l'apostolat des enfants, réunit autour de lui tous ceux qu'il pouvait atteindre, et de proche en proche finit par attirer les enfants des plus grandes familles du pays. Sa douce parole, l'exemple de ses vertus, son admirable dévouement, lui gagnèrent bientôt le cœur de ces jeunes disciples. Par eux son influence grandit dans le cercle de ses relations ; il eut ainsi le bonheur de fonder en ce pays une chrétienté florissante. Son ambition apostolique s'exaltant avec le succès, il franchit le fleuve Lawers (*Loveke*) et pénétra dans la contrée qui se nomme aujourd'hui l'Over-Yssel, tout entière alors peuplée d'idolâtres. Arrêté comme un sacrilége, ennemi des dieux et séducteur des hommes, il fut conduit, pieds et poings liés, au pied de l'idole nationale, en présence d'une foule irritée qui vociférait des cris de mort. Un débat s'engagea sur la question du traitement à faire subir au captif. Les uns disaient que sans discussion il fallait l'égorger; d'autres soutenaient que l'étranger n'avait commis aucun mal. Son seul tort était de ne pas adorer les dieux du pays, mais il avait une autre religion dont nul ne pouvait apprécier la valeur. Il se pouvait que le culte pratiqué par Willehald fut respectable. En ce cas, il fallait se garder de prendre une mesure violente, au risque d'attirer par un sacrilége la colère des dieux. La double opinion fut soutenue de part et d'autre avec une égale chaleur. Dans l'impossibilité d'arriver à un accord, on convint de jouer aux dés la vie ou la mort du captif. Le sort, dirigé ici par la main de Dieu, fut favorable à Willehald, qui fut immédiatement délivré de ses fers, mais à la condition de quitter le pays. A Drenthe où il se retira, ses prédications furent d'abord mieux accueillies. Un certain nombre de disciples se convertit à sa voix, mais leur zèle intempestif faillit lui coûter la vie. L'un d'eux, dans son ardeur de néophyte,

eut l'imprudence d'attaquer à coups de pioche un oratoire païen pour le démolir. A cette vue, les barbares accoururent en foule, se saisirent de Willehald, le garrottèrent et sans miséricorde le condamnèrent à mort. Un guerrier tira son glaive et le déchargea de toute sa force sur le cou de la victime. En ce moment Willehald pressait dans ses bras un petit coffret de reliques suspendu à sa poitrine par une courroie de cuir. Le tranchant du glaive coupa en deux le cuir, et s'arrêta sans avoir entamé la peau du patient. Les barbares virent une protection surnaturelle dans cette préservation miraculeuse et remirent Willehald en liberté. Tels étaient les antécédents de l'homme de Dieu lorsqu'il fut pour la première fois présenté à Charlemagne. « Depuis longtemps, dit l'hagiographe, le très-glorieux roi Charles luttait contre la race des Saxons qu'il voulait conquérir à la foi chétienne. Toujours endurci, ce peuple simulait une conversion dont il attestait par serment la sincérité, puis il retournait à son antique idolâtrie. Charles apprit par le bruit public les merveilles de courage et de sainteté accomplies par Willehald. Il voulut le connaître, le manda à sa cour et le reçut avec les plus grands honneurs. La conversation de l'homme de Dieu le charmait; il admirait sa patience dans les épreuves, l'inébranlable fermeté de sa foi, la pureté de ses mœurs. Un tel missionnaire lui parut digne de lutter contre la férocité des Saxons. Willehald accepta avec joie le poste de péril où le roi voulait l'envoyer ; et il partit aussitôt pour Wigmodia, la contrée actuelle de Werden et de Brême. Or, continue l'hagiographe, ceci se passait en l'an de l'incarnation du Seigneur 780, quelques mois après d'éclatantes victoires remportées sur les Saxons par Charlemagne. Le nouveau missionnaire fut d'autant mieux accueilli que l'épée du roi des Francs lui avait ouvert le chemin. Des populations entières accouraient pour entendre sa parole et lui demander le baptême. Dans chaque bourgade des églises s'élevaient ; Willehald y établissait des prêtres et organisait les cérémonies du culte chrétien. Mais l'année suivante (781), tout le fruit de ses labeurs fut anéanti en un clin d'œil. Witikind venait de proclamer dans toute la Saxe le ban de guerre national et l'extermination de tous les ennemis de Teutatès. Le missionnaire averti

à temps par quelques disciples fidèles put s'embarquer et gagner par mer le pays des Frisons, théâtre de ses premiers labeurs apostoliques. Moins heureux ou plutôt déjà mûrs pour la couronne du ciel, ses collaborateurs, le prêtre Folcard, le comte Emming, le néophyte Benjamin, les clercs Atrebanus et Gerwal furent massacrés en haine du nom de Jésus- Christ. Durant l'effroyable guerre qui suivit la levée de boucliers de Witikind, le pieux missionnaire fit le pèlerinage de Rome. Il fut accueilli à Pavie par le jeune roi Pépin comme un confesseur de la foi. Le vénérable pape Adrien le combla de témoignages d'affection et d'estime. A son retour en France, comme la guerre contre les Saxons durait encore, il se retira au monastère d'Epternarch, près de Trèves, où ceux de ses disciples qui avaient pu échapper à la persécution vinrent le rejoindre. Deux années de retraite et de prières s'écoulèrent ainsi our le serviteur de Dieu. On conserva longtemps à Epternach un manuscrit des épîtres de saint Paul, fruit des studieux loisirs du missionnaire. Enfin, en 785 la conversion de Witikinld et la soumission des Saxons permirent à Willehald et à ses compagnons d'exil de reprendre leur glorieux ministère. « Le cœur des Saxons était brisé, dit l'hagiographe, mais il n'était pas encore soumis. Willehald fut l'abeille dont la douceur sans aiguillon calma les plus farouches résistances. Le 15 juillet 787, dans une assemblée nationale tenue à Worms, Charlemagne, récompensant enfin tant de labeurs, fit sacrer en sa présence l'humble missionnaire avec le titre d'évêque de Brême. Cette nouvelle dignité ne fit que redoubler le zèle de Willehald. Il sembla que tous ses précédents travaux n'étaient rien en comparaison de ceux qu'il voulait entreprendre encore. Ses mortifications qui déjà étaient excessives ne connurent plus de bornes. Le pape Adrien l'avait cependant obligé à les modérer quelque peu, en le forçant à manger du poisson, mets auquel il avait renoncé, ainsi qu'à toute espèce de viande et de laitage. Du pain et de l'eau composaient uniquement sa boisson et sa nourriture. Chaque jour il célébrait le saint sacrifice de la messe en versant une abondance de larmes, et récitait en entier tous les psaumes. Les peuples de son diocèse, en voyant passer au milieu d'eux ce

vénérable pontife, croyaient voir Jésus-Christ lui-même en personne. Chrétiens et idolâtres, tous couraient à lui comme à la sainteté vivante. La cathédrale qu'il bâtit à Brême était une construction de bois, plus spacieuse qu'élégante, mais il voulut qu'elle portât le nom de saint Pierre pour attester à tous les âges son dévouement au siége apostolique et sa fidélité au vicaire de Jésus-Christ. Durant une de ses visites pastorales que ni les infirmités ni la vieillesse ne lui firent jamais interrompre, il tomba malade au village de Bleckensée, aujourd'hui Plexem, dans la Frise. Un de ses disciples, nommé Egisrik, agenouillé à son chevet, lui dit en pleurant : « Vénérable père, n'abandonnez pas si tôt le peuple que vous avez conquis à Dieu, ne laissez pas ce troupeau naissant à la fureur des loups. » — « Mon fils, répondit le bienheureux, ne retardez point mon bonheur, ne m'empêchez pas d'aller jouir de la vue de Dieu mon sauveur. Je recommande à sa miséricorde le troupeau dont il m'avait confié la garde, et qu'il saura bien défendre contre les loups ravisseurs. » Après avoir ainsi parlé, les yeux du saint évêque se fermèrent à la clarté du jour mortel, pour s'illuminer aux splendeurs de l'éternité bienheureuse (8 novembre 789)[1].

Saint Luidger, premier évêque de Munster.

37. La biographie de saint Luidger n'est pas moins intéressante. « Dans un canton de la Frise où la foi commençait à s'introduire, dit M. Ozanam, la femme d'un chef païen avait mis au monde une fille. L'aïeule, encore païenne, irritée contre sa bru qui ne lui donnait pas de petit-fils, ordonna que l'enfant fut étouffé, comme le permettaient les lois, avant qu'elle eût goûté le lait de sa mère ou la nourriture des hommes. Un esclave l'emporta pour la noyer, et la plongea dans un grand bassin plein d'eau. Mais l'enfant, étendant ses petites mains, se retenait aux bords. Ses cris attirèrent une femme du voisinage, qui l'arracha des mains de l'esclave, l'emporta dans sa maison et lui mouilla les lèvres d'un peu de miel ; dès lors les lois ne permettaient pas qu'elle mourût. » Cette enfant grandit, devint chrétienne, se maria et donna le jour à

[1] Anschar. *Vit. S. Willehald, Patr. lat.*, tom. CXVIII, col. 1013-1022.

saint Luidger. De bonne heure Luidger donna des marques d'une vocation extraordinaire. Les jeux de ses compagnons d'âge n'avaient pour lui aucun attrait. Il ramassait les écorces lisses et les pellicules des arbres, les rattachait ensemble en forme de livres et avec un pinceau trempé dans un liquide colorant, il s'exerçait à imiter les caractères des manuscrits. Ses parents l'offrirent à l'évêque d'Utrecht, saint Grégoire, qui le fit instruire dans l'école de son monastère : « Luidger y fit de si rapides progrès dans les lettres divines et humaines qu'on l'envoya aux écoles d'York, où les leçons d'Alcuin attiraient un grand concours de jeunes gens de nations étrangères. Il y passa quatre ans et revint en Frise avec un grand savoir et beaucoup de livres. Alors on l'appliqua à la prédication de l'Évangile dans le canton d'Ostracha. Mais, au milieu des païens, il n'oubliait pas ses amis d'Angleterre. Pendant qu'il bâtissait un oratoire, Alcuin lui adressait des vers pour les inscrire au porche de l'édifice. Vers le même temps, il recevait de l'un de ses condisciples d'York une épître qui commençait ainsi : « Frère chéri de cet amour divin plus fort que le sang, Luidger que j'aime, puisse la grâce du Christ préserver votre vie. Colonne vivante de la foi parmi les races de la Frise, nos rivages d'Occident ont conservé la mémoire de votre doctrine, de votre éloquence, de votre profond et puissant génie. Ministre de Dieu, quand vous cueillez des gerbes de nouveaux mérites et de gloire, daignez accorder dans vos prières un souvenir pour l'humble poëte qui vous destine ces quelques vers. Si vous voulez combler ses vœux, faites-lui parvenir un bâton blanc pareil à celui dont vous vous servez pour vos courses apostoliques. » Après sept ans de missions laborieuses mais fécondes, l'insurrection de Witikind chassa Luidger, comme elle avait chassé Willehald. Luidger fit également dans l'intervalle un pèlerinage *ad limina*, fut accueilli avec faveur par le pape saint Adrien I[er], et se retira au Mont-Cassin, où il mit à profit ses loisirs forcés pour étudier la règle de saint Benoît, et la rapporter parmi les moines de sa province. A son retour, le roi Charles, qui venait de vaincre les barbares, le chargea d'évangéliser les cinq cantons de la Frise orientale. Luidger les parcourut, renversant

les idoles et annonçant le vrai Dieu. Ensuite ayant passé dans l'île Fositeland, il détruisit les temples qui en faisaient un lieu vénéré des nations du Nord, et baptisa les habitants dans les eaux d'une fontaine qu'ils avaient autrefois comme païens adorée. Vers ce temps, comme il voyageait de village en village, et qu'un jour il avait reçu l'hospitalité d'une noble dame, pendant qu'il mangeait avec ses disciples, on lui présenta un aveugle nommé Bernlef, que les gens du pays aimaient, parce qu'il savait bien chanter les récits des anciens temps et les combats des rois. Le serviteur de Dieu le pria de se trouver le lendemain dans un lieu qu'il lui désigna. Le lendemain, quand il aperçut Bernlef, il descendit de cheval, l'emmena à l'écart, entendit sa confession, et, faisant le signe de la croix sur ses yeux, lui demanda s'il voyait. L'aveugle distingua d'abord la main du prêtre, puis les toits et les arbres du hameau voisin. Mais Luidger exigea qu'il cachât ce miracle. Plus tard, il le prit à sa suite pour baptiser les païens, et il lui enseigna des psaumes pour chanter au peuple. Cependant, le roi Charles apprenant le grand bien que Luidger opérait, l'établit à Mimingenford, qui fut depuis Munster, au canton de Suterghau, en Westphalie, et on l'ordonna évêque malgré lui. Alors il éleva des églises, et dans chacune il plaça un prêtre du nombre de ses disciples. Lui-même instruisait tous les jours ceux qu'il destinait aux saints autels, et dont il avait choisi plusieurs parmi les enfants des barbares. Il ne cessait pas non plus d'exhorter le peuple, invitant même les pauvres à sa table, afin de les entretenir plus longtemps. Ses grandes aumônes vidaient les trésors de l'église, jusque-là qu'i fut accusé près de Charlemagne comme dissipateur des biens du clergé. Il se rendit donc à la cour, et comme il s'était mis à prier en attendant l'heure de l'audience, un officier l'appela. L'évêque continua sa prière, et se laissa appeler trois fois ; après quoi il obéit. Le prince lui en fit des reproches. « Seigneur, répondit Luidger. Dieu voulait être servi avant les hommes et même avant vous. » Cette réponse suffit à Charles pour juger l'évêque, et il ne voulut plus écouter aucune plainte contre lui. Alors la Westphalie étant devenue chrétienne, le serviteur de Dieu méditait de porter l'Évan-

gile aux Scandinaves, quand il mourut à Munster le 26 mars de l'an 809[1]. »

Transplantation des Saxons idolatres dans les Gaules et en Italie. L'assemblée de Saltz. Pacification définitive.

38. Malgré les pacifiques efforts des missionnaires, les Saxons reprirent encore les armes. Vers 798, dans une insurrection non moins formidable que les précédentes, ils massacrèrent les comtes envoyés pour rendre la justice dans leur pays, et se précipitèrent sur les Obotrites, alliés des Francs. Cinq campagnes consécutives ne suffirent pas pour réduire la révolte. Charlemagne toujours vainqueur ravageait chaque année le territoire de l'ennemi, sans réussir à le pacifier. « Persuadé, dit M. Mignet, que les défaites répétées, les soumissions contraintes, les serments prêtés, les otages reçus ne pourraient jamais rendre assurée la dépendance des Saxons, qui occupait les deux rives de l'Elbe et qui confinaient avec les Danois ses ennemis, il se décida à prendre à leur égard une mesure définitive. Il les transplanta en masse, par tribus et par familles, dans la Gaule et dans l'Italie, et donna leur territoire aux Slaves-Obotrites, qui, depuis plusieurs années, étaient ses fidèles alliés. Depuis lors il n'y eut aucune révolte en Saxe, et cette province demeura paisiblement annexée au nouvel empire d'Occident. Des forteresses et des palais impériaux furent élevés sur divers points de la Germanie, pour servir à la fois à sa défense et à sa civilisation. Les palais de Lippstadt, de Saltz, d'Héristal, sur la Lippe, la Saale et le Weser, furent les principaux. Quant aux forteresses ou *Castella*, Charles en éleva dans les parties du territoire conquis qui demandaient à être gardées ou protégées. Outre celles qui furent disséminées dans l'intérieur du pays, il construisit sur les bords de la Saale et de l'Elbe, qui lui servait de limites, les *castella* de Halle et de Magdebourg. Il eut un pont sur l'Elbe fortifié des deux côtés, et au delà de ce fleuve il forma, comme avant-poste, le *castrum* de Hesfeld, sur la Stoer [2]. » Cette transplantation de tout un peuple s'opéra sans difficulté, sans émeute, et, chose plus remarquable encore, sans murmures d'aucune sorte. « Les Saxons, dit un auteur contemporain, ambition-

[1] Ozanam. *La civilisation chez les Francs*, p. 266-269.

[2] M. Mignet, *Introd. de la German. dans la société civilisée*, p. 122.

naient l'exil comme une faveur. Ils ne regrettèrent nullement leur ciel du Nord, lui préférant de beaucoup les grasses terres du midi qui leur donnaient de riches vêtements, des monceaux de blé, des flots de vin, de l'or en abondance [1]. » Ce fut alors qu'au printemps de l'an 803 une réconciliation décisive se fit à l'assemblée de Saltz. On y vit, d'une part, Charlemagne avec tout l'éclat du titre impérial qu'il portait depuis trois ans, avec ces grands noms de successeur des Césars et de maître de l'univers ; de l'autre, les hommes nobles de Saxes stipulant pour leur pays. Ils promirent de renoncer au culte des idoles, de recevoir docilement les évêques, dont ils apprendraient ce qu'ils devaient croire, et de payer les dîmes prescrites par la loi de Dieu. En retour, le prince, se réservant seulement le droit de les visiter par ses commissaires et de choisir leurs juges, les affranchit de toute espèce de tribut, leur laissa les lois de leurs pères et tous les honneurs d'une nation libre. Les tribus de la Frise avaient obtenu les mêmes conditions ; il leur fut promis qu'on respecterait leur liberté « tant que le vent soufflerait de la nue, tant que le monde resterait debout [2]. »

§ IV. Dernières années de Charlemagne

39. Rien ne manquait alors à la gloire et à la prospérité de Charlemagne. De l'extrémité des îles Britanniques les peuples et les rois lui envoyaient des ambassadeurs pour saluer en sa personne le nouveau César chrétien d'Occident. Le jeune Egbert, roi de Sussex, Eardulf, roi de Northumberland, venaient à Aix-la-Chapelle apprendre de lui le grand art de régner. Les princes des Asturies et les émirs d'Espagne lui envoyaient leurs ambassadeurs jusque dans les forêts de la Saxe et sur les bords de l'Eyder. Alphonse le Chaste faisait un choix parmi les plus riches tapisseries qu'il avait prises au siége de Lisbonne et les offrait à l'empereur. Les Edrisites de Fez lui envoyèrent une ambassade. Mais aucune ne fut pas éclatante que celle d'Haroun-al-Raschid, calife de Bagdad, qui profes-

Les ambassadeurs d'Haroun-al-Raschid.

[1] *Poeta Saxo. ad ann.* 803. *Patr. lat.*, tom. XCIX, col. 719.
[2] *Id., Ibid.* Cf. Ozanam, loc. cit.

sait la plus grande admiration pour Charlemagne. Après lui avoir fait offrir à Rome les clefs du saint sépulcre et le protectorat de Jérusalem, il lui envoyait, en 802, au fond de la Germanie, cet éléphant, Aboul-Abbas, dont nous avons plus haut raconté l'histoire, et que Charlemagne prit en telle affection qu'il voulait partout s'en faire suivre. On montre encore à Aix-la-Chapelle un cor d'ivoire sculpt provenant de l'une des défenses de ce noble animal. Des singes du Bengale accompagnaient l'éléphant monstrueux. Une merveille de l'art oriental fut surtout fort appréciée, c'était une horloge hydraulique, pourvue d'une aiguille, dont les heures étaient marquées par de petites boules qui rendaient un son en tombant sur un bassin métallique, et par de petits cavaliers qui se présentaient simultanément. Enfin dans des caisses magnifiquement décorées se trouvèrent tant de parfums, dit le chroniqueur, « qu'il semblait qu'on eût épuisé l'Orient pour en remplir l'Occident. » Mais le monarque fut sans doute plus touché de l'hommage que l'adulation orientale rendit à sa gloire : « Votre puissance est grande, ô empereur ! lui disait un des envoyés du calife, mais elle est moindre que votre renommée. Nous autres, Arabes et Persans, nous vous craignons plus que notre maître Haroun ! Que dirons-nous des Macédoniens et des Grecs, qui redoutent votre grandeur plus que les flots de la mer d'Ionie ! »

Salvius (saint Saulve) évêque d'Angoulême.

40. La sagesse du nouveau David, du Salomon chrétien, rappelait à l'imagination des peuples les traits de l'histoire biblique. On eût dit que toutes les grandeurs du passé revivaient à la fois dans la personne de Charlemagne. Un fait en particulier excita vers cette époque l'opinion publique et redoubla l'admiration générale pour l'empereur. Durant son dernier voyage en Italie, Charlemagne avait laissé à Valenciennes l'évêque d'Angoulême Salvius (saint Saulve), qu'un zèle ardent pour la conversion des idolâtres avait attiré sur les frontières du Nord [1]. Prédicateur infatigable, le saint évêque

[1] Il est prouvé aujourd'hui que le martyre de saint Saulve, placé par dom Bouquet à l'époque de Charles Martel, eut très-réellement lieu, ainsi que nous le racontons, dans la première année de l'empire de Charlemagne.

parcourait les villages les plus délaissés, cherchant partout des païens à instruire ou des pécheurs à sauver. Or, à la suite d'une mission de ce genre, Salvius disparut avec le fidèle compagnon qui le suivait dans toutes ses courses apostoliques, et nul ne put retrouver leurs traces. Un crime avait-il été commis ? Tout portait à le croire, mais aucun indice révélateur ne se manifestait. Quelques jours après son retour d'Italie, Charlemagne désignait à ses *missi dominici* le point sur lequel ils devaient porter leurs investigations. Le saint évêque et son campagnon avaient été égorgés le dimanche jour de Pâques par un officier du fisc nommé Winegard qui les avait reçus à sa table. Le meurtrier, séduit par la vue du calice d'or et des ornements précieux de l'évêque, s'était déterminé au crime. Après que ses hôtes eurent quitté sa demeure, il était allé se poster en embuscade sur les bords d'un ruisseau qu'ils devaient franchir avec un complice; il se précipita sur eux, leur trancha la tête et enfouit leur corps dans une étable. On dit que saint Saulve apparut à Charlemagne pour lui révéler tous les détails de ce forfait. Peut-être faut-il ne voir dans ce récit qu'un hommage rendu à la perspicacité de l'empereur qui découvrit les assassins et les punit de mort. La translation des reliques de l'évêque martyr et de son disciple, devenu son compagnon de gloire, eut lieu avec une pompe extraordinaire et un concours immense. L'étable de Beuvrage, où les corps des deux martyrs avaient été recélés, fut transformée en une église paroissiale qui porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Saulve.

41. Un événement d'un autre genre émut alors toute l'Europe chrétienne. On disait qu'à Mantoue, dans un reliquaire longtemps négligé, s'était trouvée l'éponge que le soldat Longin avait présentée au Sauveur sur la croix. Cette insigne relique de la passion gardait encore l'empreinte qu'y avaient laissée quelques gouttes du sang rédempteur versé sur le Calvaire pour le Salut du genre humain. A cette nouvelle, des multitudes de pèlerins venus de l'Espagne, des Gaules,, de la Grande-Bretagne accoururent à Mantoue. Charlemagne pria le pape saint Léon III de procéder aux informations canoniques à ce sujet. Nous ignorons le résultat de cette enquête. Le souverain pontife voulut la faire en personne et se rendit

Second voyage de saint Léon III en France.

dans ce but à Mantoue. Il est probable que l'authenticité de la relique inopinément découverte ne put être constatée. Mais à l'enthousiasme qu'une telle découverte soulevait en Occident on pouvait pressentir comme le souffle précurseur des croisades. Saint Léon III ne voulut point retourner à Rome sans avoir vu Charlemagne. Il lui fit annoncer vers le mois de novembre son intention de passer avec lui les fêtes de Noël, pour y rendre grâces au Seigneur dans cet anniversaire si glorieux pour l'un et pour l'autre. La situation politique de la Vénétie ne fut pas vraisemblablement étrangère à ce projet d'entrevue dont les chroniqueurs ne nous ont point fait connaître le véritable motif. Le duc ou doge des Vénitiens avait chassé de son siége Fortunat, patriarche de Grade, une des îles soumises à la suzeraineté franque. Charlemagne avait généreusement accueilli le noble exilé, et lui avait donné l'abbaye de Moyen-Moutier, en attendant la fin des troubles qui le tenaient éloigné de son siége et de sa patrie. Il était à craindre que les Grecs ne profitassent de ces divisions pour s'emparer de la ville de Grade, qui était contre eux la barrière de l'Italie. Le pape franchit les Alpes et arriva au monastère d'Agaune où l'attendait le prince Charles, fils aîné de l'empereur, avec une brillante escorte. Charlemagne s'avança d'Aix-la-Chapelle jusqu'à Reims à la rencontre du pontife. Il voulut recevoir le pape dans l'église de Saint-Remi, berceau de la monarchie très-chrétienne des Francs. Puis, comme pour rappeler et confirmer les souvenirs de la donation de Pépin-le-Bref au saint-siége, il conduisit le pontife dans la villa de Carisiacum (Quierzy-sur-Oise). Ce fut là qu'ils célébrèrent la fête de Noël. Ils en partirent ensemble pour visiter l'église de Saint-Médard à Soissons, et se rendirent à Aix-la-Chapelle, cette Rome de la Germanie que son fondateur voulait faire bénir par le pape-roi de Rome. Léon III n'y passa que huit jours; et les deux chefs du monde se séparèrent pour ne plus se revoir ici-bas.

Mort d'Alcuin.

42. Les tristesses et les séparations allaient en effet commencer pour Charlemagne. Après un règne exceptionnellement prolongé, il devait conduire lui-même le deuil de toutes les gloires et de toutes les illustrations de sa monarchie. Depuis la mort de Luit-

garde, aucune souveraine reconnue ne vint prendre à la cour la place restée vide. Les épouses morganatiques, improprement appelées concubines, auxquelles Charlemagne s'unit très-légitimement, furent toutes enlevées à son amour par une mort prématurée. Elles se nommaient Maltegarde, Gerswinda, Régina et Adalinde. Il faudrait une sorte de liste nécrologique pour enregistrer toutes les morts qui vinrent frapper le cœur du grand roi : Paul Diacre en 801, saint Paulin d'Aquilée le 11 janvier 804, Alcuin le 19 mai de la même année, Alcuin dont la main défaillante traçait pour le grand empereur ces dernières lignes : « Prince, mon dernier vœu eût été de vous voir une fois encore avant de mourir. J'ai demandé à Dieu cette consolation suprême. Mes péchés m'en rendent indigne. Je n'ai plus que la force d'invoquer mes patrons célestes afin qu'ils me protégent au jour du solennel jugement. Que ce jour est en effet terrible et que chacun de nous a besoin de s'y préparer ! » Alcuin choisit sa sépulture près de l'église de Saint-Martin. Il tomba malade la veille de l'Ascension, et perdit d'abord la parole. Trois jours avant sa mort, il la recouvra d'une façon inespérée, et ce fut pour dire son antienne favorite, celle que l'Église chante encore avant Noël : *O clavis David*, « O clef de David, sceptre de la maison d'Israël, qui ouvrez sans que nul puisse fermer, qui fermez sans que nul puisse ouvrir, délivrez de la prison un captif assis dans les ténèbres et les ombres de la mort. » Sur la tombe d'Alcuin on grava l'épitaphe qu'il s'était composée lui-même : « Je fus ce que tu es, un voyageur dont on parla quelque peu sur cette terre; tu seras un jour ce que je suis. J'ai poursuivi d'une vaine ardeur les délices du monde, je suis maintenant poussière et cendre, pâture des vers dans un tombeau [1]. »

43. C'était l'Église qui avait fait Charlemagne empereur, ce fut l'Église, sa discipline, sa législation, son gouvernement, que Char- Charlemagne protecteur de l'Église.

[1] *Quod nunc es fueram, famosus in orbe viator :*
Et quod nunc ego sum, tuque futurus eris.
Delicias mundi casso sectabar amore :
Nunc cinis et pulvis, vermibus atque cibus.

lemagne prit soin de faire triompher dans toute l'étendue de son empire. Les rois francs, ses prédécesseurs, avaient presque entièrement abrogé l'usage de l'élection des évêques par le clergé et le peuple réunis pour s'en attribuer exclusivement la nomination. L'empereur avait lui-même d'abord usé de ce droit tel qu'il l'avait trouvé établi, et le trait du jeune clerc nommé à un évêché en est la preuve; mais il y renonça bientôt et voulut que l'ancienne discipline sur ce point fût désormais exactement observée. Il réforma un abus encore plus pernicieux, introduit depuis longtemps dans les églises des Gaules par l'ignorance ou la paresse de certains prélats, qui se déchargeaient de la plupart de leurs fonctions sur des chorévêques, quoique ceux-ci n'eussent reçu, le plus souvent, d'autre ordination que celle de la prêtrise. Charlemagne consulta saint Léon III sur cette question, « pour se conformer, dit-il, au vœu des saints canons, qui réfèrent les causes majeures à la décision du siége apostolique. » Le pape répondit qu'il fallait interdire aux chorévêques les fonctions épiscopales et tenir pour nulles les ordinations qu'ils avaient pu faire. La sentence pontificale fut mise à exécution; l'institution des chorévêques tomba du reste d'elle-même au siècle suivant. — Nous avons déjà vu les conciles défendre aux évêques et aux clercs de porter les armes. Malgré cette sage prohibition, quelques évêques se mettaient encore à la tête de leurs vassaux et prenaient part à des expéditions militaires. L'obligation où ils étaient de contribuer à la défense de l'État, à raison des grands domaines ou *fiefs* (*feh-od*, *bénéfice*) qu'ils possédaient; la nécessité même de protéger les biens ecclésiastiques contre les invasions des seigneurs rivaux, et plus encore les préjugés d'une nation toute martiale qui tenait à si grand honneur la profession des armes, avaient obscurci jusque-là tous les principes. Revenus enfin à des idées plus saines, tous les ordres de l'État, dans une diète générale, présentèrent une requête à l'empereur pour le supplier de mettre un terme à ce désordre. « Afin, dirent les seigneurs, que les évêques et les autres ecclésiastiques ne nous soupçonnent pas, en les désarmant, l'intention sacrilége d'envahir plus à notre aise les biens des églises, nous tous, tenant des pailles dans nos

mains droites et les jetant à terre [1], nous protestons devant Dieu et ses anges, devant vous évêques, et devant le peuple assemblé, que nous ne voulons rien faire de semblable, ni souffrir qu'on le fasse jamais. » Charlemagne, ravi de trouver dans ses sujets des dispositions si conformes à ses vœux, reçut favorablement la requête et en fit l'objet d'un capitulaire où il est défendu à aucun évêque ou clerc de se trouver à l'armée, excepté aux aumôniers et chapelains. Lui-même donnait l'exemple du respect pour les lois de l'Église. Le concile de Francfort ayant défendu aux évêques de s'absenter de leur diocèses plus de trois semaines, Charlemagne exposa dans le concile qu'il avait obtenu la permission du pape Adrien d'avoir toujours à sa cour l'évêque Engelram de Metz, et il pria les pères de lui permettre de retenir également près de lui l'évêque Hildebold de Cologne, pour lequel il avait obtenu une permission semblable du saint-siége.

44. Dès le troisième concile de Tolède, les évêques espagnols avaient fait au symbole de Constantinople la fameuse addition *Filioque*, qui établit contre les Grecs que dans la sainte Trinité le Saint-Esprit procède du Fils aussi bien que du Père. La coutume s'introduisit dans les Gaules de faire la même addition, de la réciter publiquement et même de la chanter dans les églises, ou du moins dans la chapelle royale. Le même usage s'établit dans une communauté de moines francs, qui s'était fondée à Jérusalem sur la montagne des Oliviers, et qui avait conservé le rit latin. Traités d'hérétiques par les Grecs, ces moines firent parvenir leurs plaintes à Charlemagne, qui, voulant justifier avec éclat leur foi calomniée, assembla un concile à Aix-la-Chapelle (novembre 809). Pour donner plus de poids à la décision qui fut portée en faveur du *Filioque*, le religieux monarque se proposa de la faire approuver par le sou- Discussion du *Filioque*.

[1] La cérémonie des pailles est ici un fait remarquable. Les Francs prenaient possession d'un domaine ou d'un bien quelconque en recevant une paille: au contraire, jeter une paille à terre c'était marquer qu'on renonçait à toute prétention sur ce droit. Les anciens Romains avaient un usage semblable pour leurs contrats: de là les mots *stipuler*, *stipulation*, de *stipula*, paille.

verain pontife. On députa vers saint Léon III, de la part de ce concile, Vernaire, évêque de Worms; Adalard, abbé de Corbie; Smaragde, abbé de Saint-Michel (aujourd'hui Saint-Mihiel, dans le diocèse de Verdun). C'est ce dernier qui, après avoir assisté à la conférence tenue à Rome sur ce sujet, nous en a transmis les actes. Les députés furent admis à l'audience du pape, dans une salle de l'église de Saint-Pierre, et commencèrent à établir par le témoignage des saints docteurs que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. L'Église de Rome n'en avait jamais douté, pas plus que les autres églises d'Occident; mais, pour des raisons que les démêlés des Grecs avec les Latins n'ont que trop bien justifiées dans la suite, elle n'avait pas jugé à propos d'insérer dans le symbole l'expression formelle de cette vérité. Le prudent pontife, chargé de veiller aux intérêts généraux de la catholicité, répondit qu'il croyait comme eux la vérité énoncée dans leur addition, mais qu'il ne pouvait approuver l'addition elle-même. « Si c'est une vérité de foi, dirent les députés francs, ne doit-on pas l'enseigner? — Je n'ose, reprit saint Léon, m'ériger en juge des pères d'un concile œcuménique, qui ont écrit leur profession de foi sous l'inspiration du Saint-Esprit. Il ne m'est pas permis de supposer qu'ils n'aient pas vu aussi bien que nous les suites de leur réserve et de la défense absolue, formulée par eux, de faire dans la suite à leur symbole tant cette addition que toute autre quelle qu'elle soit. — Si l'on continue de chanter le symbole dans les églises[1], dirent les envoyés, et qu'on supprime le mot en question, tous les fidèles vont penser qu'il est contraire à la foi. Que nous conseillez-vous donc de faire pour éviter cet inconvénient? — Si l'on m'eût consulté préalablement, dit le pape, j'aurais répondu de ne pas faire l'addition du *Filioque*. Maintenant l'expédient qui me vient à l'esprit, et dont je ne veux cependant pas vous faire une obligation, serait de cesser peu à peu le chant du symbole dans la chapelle impériale. Il arriverait ainsi que ce qui s'est introduit sans autorité

[1] L'usage de chanter le symbole ne s'était pas encore introduit à Rome. Il était alors particulier aux églises de Germanie et des Gaules.

tomberait insensiblement en désuétude ; voilà peut-être le meilleur moyen de parer au danger de votre innovation sans aucun préjudice pour la foi. » Tel est le précis de la fameuse conférence de saint Léon III avec les députés du concile d'Aix-la-Chapelle (810). Ce que le pape désapprouvait dans l'usage des Francs, ce n'était pas l'addition elle-même, en tant qu'elle concernait la question dogmatique, mais l'inopportunité de cette addition faite sans la nécessité qui ne s'en présenta que plus tard, et sans l'autorité requise pour un objet de cette importance. On ne voit pas du reste que cette conférence ait produit aucun effet. Chacun retint son usage particulier. Dans les Gaules, on continua de chanter le symbole avec le mot *Filioque ;* à Rome, on ne jugea point à propos d'y faire cette addition. Saint Léon III le fit même graver, sans cette addition, sur deux grands écussons d'argent, chacun du poids d'environ cent livres, en latin sur l'un et en grec sur l'autre. Puis on les suspendit à droite et à gauche de la Confession de Saint-Pierre, comme des monuments publics et religieux de l'attention de l'Église romaine à conserver le symbole tel qu'elle l'avait reçu. On verra plus tard, lors du schisme des Grecs, si la prévoyance était sage, et si l'on n'eût pas mieux fait d'imiter scrupuleusement la mère et maîtresse de toutes les églises.

Charlemagne associe son fils Louis, roi d'Aquitaine, à l'empire.

45. Charlemagne avait paru jusque là le souverain le plus heureux de son siècle, comme il en était le plus illustre. Sa vieillesse était réservée à des douleurs que les grandeurs humaines sont impuissantes à consoler. Il fut frappé dans ce qu'il avait de plus cher. Nous avons dit comment son fils Pépin, roi d'Italie, lui fut enlevé à la fleur de l'âge. La mort, une fois armée contre cette famille auguste, moissonna dans la même année (810), et la princesse Gisèle, sœur de l'empereur, cette sage et pieuse abbesse de Chelles qu'il aimait si tendrement, et la princesse Rotrude, sa fille aînée, et ce qui intéressait sa politique autant que sa tendresse, son fils aîné, le prince Charles. Ainsi, de trois fils en état de régner, et auxquels il avait déjà partagé les terres de sa vaste domination, il ne lui resta que Louis, roi d'Aquitaine. Bernard, fils mineur de Pépin, avait été proclamé roi d'Italie, dans la diète d'Aix-la-

Chapelle (813). Tout le reste de l'empire devint le partage de Louis, le seul survivant des fils de Charlemagne. En l'associant au trône, l'empereur lui dit : « Fils, cher à Dieu, à ton père et à ce peuple, toi que Dieu m'a laissé pour ma consolation, tu le vois, mon âge se hâte ; ma vieillesse même m'échappe ; le temps de ma mort approche. Le pays des Francs m'a vu naître, le Christ m'a accordé cet honneur. Le Christ me permit de posséder les royaumes paternels ; je les ai gardés non moins florissants que je les ai reçus. Le premier d'entre les Francs, j'ai obtenu le nom de César et transporté à la race des Francs l'empire de la race de Romulus. Reçois ma couronne, ô mon fils, le Christ y consentant, et avec elle les marques de ma puissance. » Il l'exhorta ensuite à haute voix à aimer et à craindre Dieu, à pratiquer ses commandements, à protéger l'Église, à traiter avec bonté les princes de sa famille, à aimer son peuple comme ses enfants, à prendre soin des pauvres, à ne nommer aux charges que des officiers fidèles et religieux, à ne confisquer aucun fief sans motif suffisant et sans procédures régulières ; à vivre enfin irréprochable devant Dieu et devant les hommes. « Veux-tu, mon fils, accomplir tous ces devoirs ? » demanda l'auguste vieillard. Louis le promit en versant des larmes. « Va donc prendre la couronne (on l'avait placée sur l'autel), mets-la sur ta tête, et n'oublie pas tes engagements. » Le jeune prince obéit, au milieu des applaudissements de tous les seigneurs qui assistaient à la cérémonie. Son père lui fit ensuite de riches présents et le renvoya, en pleurant, dans son royaume d'Aquitaine. Il ne devait plus le revoir.

Charlemagne et les Normands.

46. Pendant que le cœur de Charlemagne était brisé dans ses sentiments les plus tendres, son génie apercevait en Europe des symptômes effrayants pour l'avenir. Un jour, arrêté dans une ville de la Gaule narbonnaise, il se mettait à table, lorsque des barques scandinaves vinrent exercer leurs pirateries jusque dans le port, sous les yeux mêmes du vieil empereur. On poursuivit les légers esquifs, qui disparurent sans qu'on pût les atteindre. Charlemagne se mit, dit le chroniqueur, à la fenêtre qui regardait l'orient, et demeura très-longtemps inondé de pleurs. Comme personne n'osait

l'interroger sur la cause de son affliction, il dit enfin à ses barons : « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je pleure si amèrement ? Certes, je ne crains pas que ces barbares me nuisent par leurs misérables pirateries ; mais je m'afflige que, moi vivant, ils osent toucher ces rivages, et je suis en proie à une violente douleur quand je prévois de quels maux ils accableront mes descendants et leurs peuples. » Il ne prévoyait pas cependant la dévastation de toute la Gaule, ni l'incendie du palais d'Aix-la-Chapelle, cet asile de sa vieillesse, qu'il se plaisait à embellir, et que les Normands (*Northmen*, hommes du Nord) devaient un jour dévaster.

47. Ses derniers soins furent encore pour l'Église, dont il n'avait cessé d'être le défenseur armé dans tout le cours de son règne long et glorieux. En 813, il se tint jusqu'à cinq conciles dans l'étendue de l'empire : à Arles, Châlons-sur-Saône, Tours, Reims et Mayence. Les canons de discipline qu'ils formulèrent furent envoyés à Aix-la-Chapelle, où l'empereur les fit examiner dans une grande assemblée d'évêques et de seigneurs (septembre 813), et les rendit obligatoires pour tous les peuples de sa domination par un capitulaire spécial. Ce fut le dernier acte de son autorité. Il se sentit attaqué mortellement (20 janvier 814). Lui seul envisagea le péril sans effroi, et avec tout l'héroïsme qui l'avait signalé en tant de rencontres. Le septième jour de la maladie il se fit administrer le saint viatique par son archichapelain Hildebold, archevêque de Cologne, ne marqua aucune émotion humaine pendant toute la cérémonie, et parut uniquement occupé des sentiments de la religion. Au moment du trépas il recueillit ses forces pour faire sur lui le signe de la croix, murmura les mots du Psalmiste : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains ; » puis il expira doucement sur les neuf heures du matin, le vingt-huitième jour de janvier 814, la soixante-douzième de son âge, la quarante-septième de son règne et la quatorzième de son empire. On l'enterra dans l'église d'Aix-la-Chapelle qu'il avait fait construire et où son magnifique tombeau se voit encore. Avec lui se fût peut-être éteint pour jamais le flambeau de la civilisation en Occident si la papauté n'eût été là pour le relever. Mort de Charlemagne

48. Voici comment Montesquieu parle des lois et du gouverne- Charlemagne jugé par Montesquieu

ment de Charlemagne : « Ce grand prince fit d'admirables règlements; il fit plus, il les fit exécuter. Son génie se répandit sur toutes les parties de l'empire. On voit dans sa législation un esprit de prévoyance qui comprend tout, et une certaine force qui entraîne tout; les prétextes pour éluder les devoirs sont ôtés, les négligences corrigées, les abus réformés ou prévenus; il savait punir, il savait encore mieux pardonner. Vaste dans ses desseins, simple dans l'exécution, personne n'eut à un plus haut degré l'art de faire les plus grandes choses avec facilité, et les difficiles avec promptitude. Il parcourait sans cesse son vaste empire, portant la main partout où il allait tomber. Les affaires renaissaient de toutes parts, il les finissait de toutes parts. Jamais prince ne sut mieux braver les dangers, jamais prince ne sut mieux les éviter. Il se joua de tous les périls, et particulièrement de ceux qu'éprouvent presque toujours les grands conquérants, je veux dire des conspirations. Ce prince prodigieux était extrêmement modéré, son caractère était doux, ses manières simples; il aimait à vivre avec les gens de sa cour. Il mit une règle admirable dans sa dépense; il fit valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie; un père de famille pourrait apprendre, dans ses lois, à gouverner sa maison; on voit, dans ses Capitulaires, la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. Je ne dirai plus qu'un mot : il ordonnait qu'on vendît les œufs des basses-cours et les herbes inutiles de ses jardins, et il avait distribué à ses peuples toutes les richesses des Lombards et les immenses trésors de ces Huns qui avaient dépouillé l'univers [1]. »

Le tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle.

49. Mais c'est l'Église surtout qui a droit de revendiquer comme sienne la personnalité à jamais glorieuse de Charlemagne. Il ne fut grand que parce qu'il fut le plus soumis des fils de l'Église; il ne fut empereur que parce que l'Église ceignit son front du diadème impérial. Faut-il le mettre au nombre des saints et ajouter l'auréole de la canonisation à celle de son génie et de ses vertus? Il est certain que les églises de Paris, de Reims, de Rouen, d'Aix-la-Chapelle, l'ont de temps immémorial honoré du culte qu'on rend aux saints.

[1] Montesquieu. *Esprit des lois*. I, XXXIII, col. 38.

La catholique Espagne lui a rendu les mêmes honneurs, et nous avons encore l'office propre qu'elle avait consacré dans sa liturgie à « saint Charlemagne, empereur et confesseur [1]. » Sur sa tombe même, les contemporains du grand empereur, dont on trouva le corps inanimé revêtu d'un cilice qu'il avait porté toute sa vie, le proclamèrent saint. Agobard l'attestait par ces vers de l'épitaphe qu'il lui consacrait :

Quique hujus relegis versus epigrammata lector,
Astriferam Caroli teneat, dic, spiritus arcem [2].

Dès l'an 1001, l'empereur Othon III fit ouvrir le tombeau de Charlemagne. On trouva le corps du héros chrétien assis sur un trône d'or, la couronne en tête, couvert du manteau impérial, la main gauche appuyée sur un riche évangéliaire et tenant de l'autre un sceptre d'or. En 1165, l'empereur Frédéric Ier Barberousse, indigne de porter la main sur un pareil sépulcre, voulut autoriser sa révolte contre le saint-siége et populariser l'antipape Pascal, sa créature, en procédant à une translation des reliques de Charlemagne à la suite d'un acte de canonisation dressé par l'antipape, comme s'il eût été dans la destinée posthume du premier César chrétien d'Occident d'être souillé par les hommages outrageants de ses successeurs apostats. Mais ni l'illégalité de l'acte de Barberousse, ni l'anticanonicité du décret de l'antipape Pascal, ne sauraient d'aucune façon préjudicier à la sainteté de Charlemagne, dont le culte a continué et subsiste de nos jours encore, sans que les papes légitimes aient jamais élevé à ce sujet la moindre réclamation. La châsse qui renferme à Aix-la-Chapelle ses reliques vénérées fut ouverte il y a quelques années en présence du célèbre archéologue français, le P. Arthur Martin, dont nous reproduisons le récit : « La châsse de style roman qui renferme les ossements de Charlemagne a dû être exécutée dans ce but et achevée sinon sous Frédéric Bar-

[1] *Officium in festo S. Carol. Magn., Patr. lat,* tom. XCVIII, col. 1365. Cf. Bolland. *Act. S. Carol. Magn.* 28 *januar.*

[2] Agobard, *Epitaph. Carol. Magn. Patr. lat.* tom. cit., col. 1446.

berousse, du moins peu d'années après lui, à ne s'en tenir qu'aux simples inductions archéologiques, puisque le style de la grande couronne de lumière qui porte les noms de cet empereur et de sa seconde femme, Béatrix, est le même roman fleuri qui s'épanouit sur la châsse, et que les bas-reliefs de l'une présentent les mêmes profils que les sujets gravés de l'autre. Ce ne fut pas sans un religieux saisissement que nos regards avides pénétrèrent dans l'intérieur. Nous y aperçûmes d'abord une feuille de parchemin, puis des étoffes et des ossements disséminés, la plupart d'une bonne conservation. Le parchemin était un acte du chapitre d'Aix-la-Chapelle, remontant à l'époque de Louis XI et constatant que l'os de l'avant-bras avait été extrait de la châsse, à la demande de ce prince, pour être placé dans un reliquaire dû à sa libéralité. Je brûlais du désir de tenir entre les mains les étoffes dont j'entrevoyais les dessins et les couleurs. Mais une main du XIX[e] siècle pouvait-elle bien sans frisson remuer les cendres d'un Charlemagne, de celui dont le nom s'accole à ceux d'Alexandre, de César, de Napoléon, et reste le plus grand de tous? Nous eûmes cette audace; il fallait bien d'ailleurs examiner en détail l'état de ces illustres restes pour dresser un procès-verbal et procéder à la confrontation désirée. On eut bientôt la garantie que la châsse renfermait le corps du héros, auquel il ne manquait que les grands ossements conservés à part. On vit aussi par la dimension des ossements que les traditions appuyées sur le témoignage d'Éginhard relativement à la haute stature du grand homme n'avaient rien d'exagéré [1]. Il nous restait à étudier de près ces étoffes contemporaines de notre plus grande gloire nationale. Pour les développer à loisir, nous enlevâmes avec le plus grand soin la poussière sacrée dont elles étaient couvertes. Je pus alors en prendre des calques précis. L'une était ornée de fleurs rouges, bleues, blanches, vertes et jaunes, sur un fond violet, et tissue en soie, mais d'un caractère artistique moins prononcé : c'est elle qui renferme en ce moment la dépouille de Charlemagne soigneusement enveloppée. L'autre, tissue en soie ou en fil, nous apparut magni-

[1] L'os du fémur mesure 52 centimetres.

fique de formes et d'harmonie de couleurs. Sur un fond rouge amaranthe étaient semés de larges ovales, au centre desquels figuraient des éléphants richement caparaçonnés. Les broderies des encadrements et la rose jetée au centre des vides laissés entre les ovales, rappelaient ces crêtes fleuronnées qui se découpent sur les châsses du XIIe siècle. Au-dessus et au-dessous des éléphants, se dessinaient sur les fonds des végétaux que l'on eût dit avoir servi de type aux arbres de Jessé que nous admirons à Saint-Denis et à Chartres. L'effet général avait quelque chose de celui des vases étrusques. D'où provenait ce splendide travail? Était-ce un ouvrage latin, grec ou arabe? Notre faible science hésitait, quand tout à coup une inscription se découvre, une inscription tissue dans l'étoffe; elle était écrite en grec du moyen âge. L'étoffe avait été commandée par le europalate (maître du palais) de Constantinople, et exécuté dans les manufactures impériales des Césars de Byzance [1]. » Ainsi l'Orient avait apporté son tribut d'hommages et de regrets au tombeau de Charlemagne. L'Europe et l'Asie s'étaient unies pour pleurer la mort du héros chrétien.

Mort du pape Léon III.

50. L'Orient et l'Occident allaient en effet retomber dans une série interminable de désastres, comme si la disparition d'un grand homme eût suffi pour tout remettre en question et livrer le monde entier au génie révolutionnaire. De nouvelles révolutions, dont nous ferons connaître en détail la nature et le caractère, éclatèrent à Constantinople, rompirent l'union si péniblement rétablie avec le saint-siége, et préparèrent le schisme définitif de l'Orient. Par contre-coup, les factions lombardes se réveillèrent en Italie. Un premier complot ayant pour but d'assassiner le pape Léon III fut découvert à Rome; ses auteurs passèrent en jugement et furent exécutés. Dans la douleur que lui causaient ces tragiques événements, le pontife tomba malade. Les révoltés, qui n'avaient plus à craindre la forte main de Charlemagne et qui croyaient le pape trop affaibli pour se défendre encore, firent mettre le feu à toutes les

[1] *Annal. de Philosophie chrétienne.* Article du P. Arthur Martin, tom. XXIX, p. 69.

domus-cultæ établies dans les campagnes du territoire romain, véritables écoles d'agriculture et institutions charitables dont nous avons précédemment fait connaître la touchante origine et les nombreux bienfaits. De toutes parts, Léon III n'apercevait que de sinistres présages. Le jeune roi d'Italie, Bernard, ou plutôt ses conseillers de régence, car il était lui-même encore trop enfant pour prendre une part directe aux affaires, poursuivirent les incendiaires et mirent fin à l'insurrection. Léon III succomba au chagrin et mourut le 12 juin 816, après un pontificat de plus de vingt ans[1]. En 813, il avait rétabli la fête de l'Assomption, déjà instituée par Sergius III et depuis tombée dans une sorte de désuétude. Les chroniques contemporaines racontent que, pour satisfaire à son ardente piété, le saint pontife avait l'habitude de célébrer le saint sacrifice de la messe jusqu'à huit

[1] Voici la commune épitaphe qu'un poëte du temps consacra à la double mémoire de Charlemagne et de Léon III :

Cæsar tantus eras quantus et orbis,
At nunc in modico clauderis antro.
Post te quisque sciat se ruiturum,
Et quod nulla mori gloria tollat.
Florens imperii gloria quondam
Desolata suo Cæsare mar cet,
Hanc ultra speciem non habitura,
Quam tecum moriens occuluisti.
O quanto premitur Roma dolore,
Præclaris subito patribus orba!
Nunc, Auguste, tuo funere languet,
Infirmata pii morte Leonis.
Leges a sacris patribus actas,
Quas elapsa diu raserat ætas,
Omnes ut fuerunt, ipse reformans,
Romanis studuit reddere causis.
Tu longinqua satis regna, locosque
Quos nullus potuit flectere Cæsar,
Romanos onerans viribus arcus,
Ad civile decus excoluisti.
Quæ te non doluit, Cæsar, obisse,
Vel quæ te non timuit patria vivum?
Sed quæ te timuit patria vivum,
Hæc te nunc doluit, Cæsar obisse.

ou neuf fois par jour. On sait en effet qu'à cette époque le nombre des messes quotidiennes était laissé à la dévotion des prêtres et des fidèles, sans qu'il fût comme aujourd'hui restreint à une seule messe par jour, suivant la constitution pontificale rendue à ce sujet au IXe siècle par Alexandre II.

Nam sic lenis eras jam superatis,
Et sic indomitis gentibus asper,
Ut qui non doluit, jure timeret,
Et qui non timuit, jure doleret.
Luge Roma, tuum nomen in umbris,
Et defuncta duo lumina luge.
Arcus frange tuos, sicque tuiumphum
Et te Roma tuis hostibus offer.

(Ciacon. *Vit. Roman. Pontific.*, tom. I, p. 578.)

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE V (22 juin 816-22 janvier 817).

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Naissance, éducation et antécédents d'Étienne V. — 2. Voyage d'Étienne V en France. — 3. Amnistie promulguée par Étienne V. — 4. Monuments de la piété d'Étienne V. Sa mort.

§ II. RÉVOLUTIONS EN ORIENT.

5. L'empereur Michel Rhangabé et le général Léon l'Arménien. — 6. Les sectes des iconoclastes et des pauliciens ou athingani. — 7. Émeute militaire. — 8. Dévastation de la Thrace et de la Macédoine. Invasion du chef sarrasin Thébith. — 9. Intrigues de la secte iconoclaste. Victoire de Léon l'Arménien sur Thébith. — 10. Propositions de paix offertes par Crum et repoussées par les Byzantins. — 11. Copronyme transformé en thaumaturge. — 12. Expédition contre les Bulgares. Trahison de Léon l'Arménien. Défaite de Michel. — 13. Abdication de l'empereur Michel. — 14. Léon V l'Arménien empereur. Mort de Crum. Défaite des Bulgares. — 15. Les chefs iconoclastes Jean Lécanomante et Theodote Cassitéras. — 16. Exil du patriarche saint Nicéphore. — 17. Le patriarche iconoclaste Théodote Cassitéras. — 18. Rétablissement officiel de l'erreur iconoclaste. Persécution. Nombreux martyrs.

§ III. EMPIRE D'OCCIDENT.

19. Louis le Pieux ou le Débonnaire. — 20. Sacre de Louis le Débonnaire par Étienne V à Reims. — 21. Véritable motif du voyage d'Étienne V en France. — 22. Diète syndicale d'Aix-la-Chapelle. — 23. Concile de Celchyt en Angleterre. Mort d'Étienne V.

§ 1. Notice du Liber Pontificalis.

Naissance, éducation et antécédents d'Étienne V.

1. « Étienne, romain d'origine, était fils de Marinus. Il siégea sept mois, dit le *Liber Pontificalis*. Dès ses premières années il avait été nourri et élevé à l'école patriarcale de Latran, sous le pontificat du seigneur pape Adrien de sainte mémoire. Sa famille était comptée

parmi les plus nobles et les plus illustres du patriciat romain. L'enfant montra de bonne heure autant d'aptitude que de goût pour les sciences ecclésiastiques, et se distingua par son application persévérante. A la mort du seigneur pape Adrien, le pontife Léon, son successeur, promut le jeune Étienne à l'ordre du sous-diaconat. Les progrès spirituels du nouveau clerc allaient toujours en croissant ; Léon le choisit pour archidiacre, et dans ce poste éminent, Étienne déploya pour la prédication publique et pour l'administration des affaires de l'Église une telle ardeur, jointe à une prudence si consommée, que l'on disait de lui, comme de son illustre homonyme, le martyr saint Étienne : « La grâce de l'Esprit-Saint éclate sur son visage et dans toutes ses actions.

2. « Aussi quand le seigneur pape Léon vint à émigrer de cette vie, le peuple romain, dans l'immense amour qu'il portait au diacre Étienne, l'appela par une élection unanime au pontificat suprême. Luttant d'empressement et de zèle, tous les ordres de l'État l'escortèrent à la basilique du bienheureux Pierre, apôtre, où, par la providence de Dieu, il fut sacré pape de l'univers [1]. Après qu'il eut pris possession de la chaire apostolique, le très-saint homme partit pour la France, près du très-pieux et sérénissime empereur Louis, afin de se concerter avec lui pour la confirmation de la paix et le maintien de l'unité dans la sainte Église de Dieu. A son arrivée en France, il fut reçu par le sérémissime prince et par tout le peuple des Francs avec des honneurs et un enthousiasme indescriptibles. Dieu mit sur ses lèvres une telle grâce et une telle puissance de persuasion, qu'il obtint tout ce qu'il était venu solliciter. Le très-pieux empereur, outre les riches présents dont il le combla, voulut, par un diplôme revêtu de sa signature, faire don à perpétuité au siége apostolique d'un vaste domaine (*curtis*) situé dans le royaume des Francs. »

Voyage d'Étienne V en France.

3. « De retour à Rome, le saint pontife, prenant exemple sur la miséricorde de notre divin Rédempteur qui daigna descendre du ciel sur la terre pour nous délivrer des chaînes du démon, accorda

Amnistie promulguée par Étienne V.

[1] *Dei ordinante providentia, papa orbis creatus est.*

une amnistie aux coupables qui avaient attenté à la vie et à la couronne du seigneur pape Léon, son prédécesseur : il rappela les exilés, leur pardonna leurs crimes, et leur permit de revenir à Rome, usant à leur égard de la mansuétude et de la charité maternelle de la sainte Église de Jésus-Christ. »

Monuments de la piété d'Étienne V. Sa mort.

4. « Le zèle d'Étienne pour la décoration des basiliques de Rome a laissé, malgré la courte durée de son pontificat, de nombreux monuments. A Saint-Pierre-aux-Liens, il donna un *thymiamaterium* (brûle-parfums) d'argent, des patènes de même métal, des tentures de soie brodées d'or, un ornement sacerdotal enrichi de pierreries et de scènes historiées représentant toute la vie du prince des apôtres. Le monastère attenant à cette église reçut un calice d'or enrichi de pierres précieuses, avec une large patène d'argent doré, et une croix d'or massif. — A Saint-Théodore-*in-Sabello*, il donna une croix semblable. L'oratoire de Sainte-Barbe-*in-Suburra* et la basilique de Sainte-Hélène furent pourvues de riches ornements. Le saint pontife fut rappelé à Dieu par une mort prématurée et émigra dans l'éternel repos. Il reçut la sépulture dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre. En une ordination, au mois de décembre, il avait ordonné neuf prêtres, quatre diacres et cinq évêques destinés à diverses églises. Après lui le siége pontifical ne fut vacant que deux jours[1]. »

§ II. Révolutions en Orient.

L'empereur Michel Rhangabé et le général Léon l'Arménien.

5. Le court pontificat d'Étienne V fut marqué par des événements déplorables à Constantinople. Le vertueux empereur Michel Rhangabé n'avait pas tenu longtemps le sceptre. On peut dire que les Byzantins étaient indignes d'un tel maître ; en le renversant ils préparaient de leurs propres mains les verges qui devaient les flageller. Une conspiration se forma, dans laquelle entrèrent tous les éléments encore en effervescence du parti iconoclaste, de la secte

[1] *Lib. Pontific. Stephan. V. papa* 100., *Patr. lat.* tom. CXXVIII, col. 1255. Dans l'ordre de la succession pontificale Étienne V occupe le centième rang, en comptant dans la série, comme le fait l'*Annuario* de Rome, Étienne II pape élu, qui mourut avant son sacre.

récemment mise en honneur des pauliciens ou manichéens, sans compter la niaise multitude des gens que les désastres de l'empire, dont Michel n'était cependant point cause, poussaient à changer pour le seul plaisir du changement. L'irritation produite par les victoires de Crum, roi des Bulgares, tenait tous les esprits dans une irritation fébrile. On cherchait de toutes parts un vengeur, un homme d'épée, un général. Michel personnellement était brave; mais ses anciennes fonctions du curopalate (maître du palais) ne l'avaient point suffisamment préparé à commander des armées. L'opinion publique s'était subitement engouée du général Léon, surnommé l'Arménien, qui sous le règne de Nicéphore avait perdu une bataille contre Haroun-al-Raschid. Cette défaite valut à Léon la disgrâce et l'exil, bien qu'elle ne prouvât nullement son incapacité militaire. Il passait en effet pour un des officiers les plus distingués d'un empire qui comptait en ce genre si peu d'illustrations. Michel se hâta de rappeler Léon d'Arménien et de lui confier le commandement général de ses troupes. Malheureusement à ses talents militaires vraiment supérieurs, Léon joignait une ambition démesurée, un caractère hypocrite et fourbe, ne reculant devant aucune lâcheté pour grandir sa fortune. Durant son exil, les iconoclastes l'avaient pratiqué et s'étaient assuré son concours. En revanche, ils avaient été les premiers à lui créer une popularité factice, à réclamer son rappel comme une mesure de salut public. Ces manœuvres, dont la loyauté de l'empereur ne soupçonnait ni la signification ni la portée, étaient de celles qui, à toutes les époques et dans tous les pays, caractérisent une véritable trahison. A peine Léon était-il revenu de son exil, qu'une occasion de prouver son patriotisme lui fut tout naturellement offerte (812).

Les sectes des iconoclastes et des pauliciens ou athinghanis.

6. Le roi des Bulgares, Crum, enorgueilli de ses victoires, s'était jeté sur la province de Thrace, et, n'y trouvant aucune résistance, avait dévasté les villes et les campagnes, emmenant captive la population entière. Le généralissime des armées impériales, Léon, prit à Bysance l'initiative du mouvement d'opinion publique qui demandait une prompte vengeance. L'empereur réunit l'armée; en quelques jours tout fut prêt pour une expédition contre le roi des

Bulgares. Mais Léon déclina l'honneur de la diriger. Sous prétexte qu'il servirait plus utilement le prince en restant à Constantinople, où sa présence suffirait à déjouer tous les complots, il décida Michel à prendre en personne le commandement suprême. Les complots, dont il était question, étaient précisément ceux que la faction iconoclaste, unie à celle des pauliciens dont le nom venait de se transformer en celui d'*Athingani*, fomentait sous le couvert de Léon lui-même. Ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, les avis les plus salutaires ne firent point défaut à l'empereur. Le saint patriarche Nicéphore lui signala les périls que la secte des pauliciens faisait courir à ses États et à l'Église. Les pauliciens, en effet, véritables précurseurs du protestantisme et du radicalisme modernes, érigeaient en dogme le principe de l'insurrection contre les pouvoirs civils, dès que ces pouvoirs cessaient de leur plaire. Michel comprenait très-bien ce danger. Il crut le prévenir en remettant à Léon l'Arménien, le soin de le prévenir. C'était confier au loup la garde du bercail. Léon, secrètement lié avec les sectaires, accepta la mission de les réprimer. Quelques arrestations eurent lieu, des procédures furent entamées, mais tout aboutit à des acquittements scandaleux.

Émeute militaire.

7. Cependant l'empereur s'était mis en marche le 17 juin 812, à la tête d'une puissante armée pour combattre les Bulgares. Leur roi, Crum, dans l'état de dissémination ou se trouvaient alors ses troupes, n'avait pas de forces sérieuses à lui opposer. Tout faisait donc présager pour Michel une victoire prompte et complète. Mais Léon l'Arménien en avait décidé autrement. La plupart des officiers supérieurs étaient ses obligés ou ses complices. Ceux qui ne lui devaient pas leurs grades avaient prêté les mêmes serments que lui entre les mains des sectaires iconoclastes ou athingani. Le sort du monde, dès cette époque, était tombé au pouvoir des sociétés secrètes. On organisa une sédition militaire. L'empereur s'était fait accompagner de sa femme Procopia. Un matin, les soldats ameutés quittèrent les rangs et vinrent en groupes tumultueux assiéger la tente impériale. « Ce sera donc une femme qui désormais commandera aux légions ! disaient-ils. Nous faudra-t-il incliner nos

aigles sous les pieds d'une nouvelle Sémiramis? » A grand'peine on vint à bout de calmer cette soldatesque mutinée. Le soir même Procopia quittait le camp pour retourner à Constantinople. Mais Procopia n'était qu'un prétexte; son départ ne remédia à rien. L'indiscipline et le désordre continuèrent, secrètement fomentés par les chefs de la faction, et Michel fut contraint de revenir lui-même à Byzance avec des troupes assez nombreuses pour conquérir toute la Bulgarie et assez lâches pour trahir leur propre souverain en face de l'ennemi.

Dévastation de la Thrace et de la Macédoine. Invasion du chef sarrasin Thébith.

8. Crum profita de cette retraite inespérée pour continuer ses dévastations dans la Thrace et la Macédoine. Les villes d'Anchiale, Bérée, Nicée, Philippes, Amphipolis et cent autres furent envahies, saccagées, et demeurèrent pour jamais désertes. Un cri de désespoir retentit jusque dans les murs de cette Constantinople, la plus ingrate à la fois et la plus frivole de toutes les capitales. Dans l'intervalle les Sarrasins, sous la faible main du fils et successeur du grand calife Haroun-al-Raschid, s'étaient divisés entre eux, mais pour se tailler au préjudice de l'empire d'Orient des royautés indépendantes, quatre chefs rivaux s'étaient emparés de la Syrie, de la Palestine, de l'Egypte et de l'Afrique. Un cinquième, nommé Thébith, menaçait directement Byzance et venait d'envahir deux provinces de l'Asie-Mineure. Par mer, Constantinople voyait affluer dans ses ports les fugitifs syriens et africains; par terre, elle recevait chaque jour des caravanes d'émigrés, chassés comme un troupeau par les hordes de Thébith. Des populations entières, par groupes de familles, de paroisses, de villages et de cités se succédaient de la sorte, avec leur clergé, prêtres, moines et religieuses, sans abri, sans vêtements, sans ressources. Un grand nombre de ces malheureux furent dirigés sur l'île de Chypre, où la charité de l'empereur et du patriarche saint Nicéphore pourvut à leurs besoins. Les autres furent recueillis dans les divers monastères de Byzance et de Chalcédoine. Le général Léon l'Arménien fut dépêché en toute hâte pour combattre le chef sarrasin Thébith.

Intrigues de la secte iconoclaste.

9. Comme dans presque toutes les grandes calamités sociales, il y eut à Constantinople un mouvement prononcé de retour vers

Victoire de Léon l'Arménien sur Thébith.

Dieu. On sentait le besoin de prier, quand tous les secours humains faisaient défaut. Ce revirement de l'opinion exaspéra la rage des iconoclastes. Ils essayèrent de réagir dans le sens opposé. Un faux ermite, revêtu de l'habit religieux qu'il n'avait pas le droit de porter, se mit à parcourir les rues de la ville, criant que tous les malheurs de l'empire étaient dus à la restauration du culte idolâtrique. Pour accentuer davantage ses convictions à cet égard, il jetait à bas toutes les statues de la sainte Vierge qu'il rencontrait sur son chemin, en proférant d'horribles blasphèmes. Les sectaires qui le soudoyaient s'étaient trompés d'heure. Le peuple indigné se précipita sur le pseudo-anachorète, le conduisit au palais impérial, et demanda à grands cris la mort du sacrilége qui insultait la Vierge et les saints. L'empereur Michel n'en était pas à son début avec les faux prophètes. Quelques mois auparavant, on avait placé sur son chemin une prétendue pythonisse, qui, le voyant passer à cheval, lui criait : « Descendez, prince, descendez ; cédez la place à un autre. » La pythonisse était salariée par Léon l'Arménien qui se servait d'elle pour agiter l'opinion. Les prophéties qu'elle répandait dans le public consistaient à dire que la Providence tenait en réserve un grand homme qui succéderait à Michel et rendrait à l'empire sa gloire perdue. Un autre imposteur, un moine iconoclaste, du nom de Nicolas, secondait de tous ses efforts les ambitieux projets de Léon l'Arménien. Dupes de tant de supercheries, le peuple byzantin, les soldats surtout, se laissèrent entraîner. Michel eut le tort de faire grâce aux misérables qui soulevaient ainsi des tempêtes. Il crut agir efficacement par un discours solennel adressé au peuple et à l'armée ; avec une dignité vraiment souveraine, il déclara que de tous les malheurs de l'empire le plus incurable était l'esprit de perpétuelle révolte qui éternisait les révolutions. Ce noble langage lui valut des applaudissements, mais ne changea point les cœurs. Sur les entrefaites, on apprit que Léon l'Arménien, envoyé pour combattre Thébith, venait d'infliger aux Sarrasins une sanglante défaite et de les repousser au delà des frontières.

Propositions de paix offertes par

10. L'enthousiasme populaire en faveur du général victorieux prit des proportions immenses. Un succès partiel devint comme le

Crum et repoussées par les Byzantins

prélude des triomphes que les faux prophètes annonçaient depuis si longtemps. Par une fâcheuse coïncidence, on reçut de Crum, roi des Bulgares, une ambassade fort inattendue par laquelle ce prince faisait spontanément des propositions de paix. Cette démarche lui était uniquement inspirée par un sentiment de modération qui honorait son caractère. En effet, loin d'être dans la nécessité de ménager un ennemi vaincu, il ne trouvait plus devant lui aucun obstacle, et son armée venait d'assiéger la ville de Mésembrie, la clef de l'empire sur la frontière bulgare. Les conditions qu'il offrait étaient elles-mêmes fort acceptables. Il reprenait l'ancien traité conclu sous le règne de Théodore III, en y ajoutant seulement deux clauses : la première que les déserteurs ou transfuges bulgares lui seraient remis en échange des nombreux prisonniers faits par lui dans la dernière guerre ; la seconde que les marchandises grecques payeraient une taxe pour entrer en Bulgarie. Si dés conditions si modérées fussent venues à la connaissance du public byzantin avant la nouvelle du succès remporté par Léon l'Arménien sur les frontières de Syrie, nul doute qu'elles eussent été accueillies comme une faveur du Ciel. Mais dans l'exaltation soulevée par le triomphe de Léon l'Arménien, la démarche de Crum passa pour un aveu de faiblesse. On disait que le roi Bulgare avait trouvé à Mésembrie une résistance insurmontable ; que bientôt le général Léon viendrait lui faire expier son audace et venger d'un seul coup tous les revers subis précédemment. L'empereur Michel ne partageait aucunement ces illusions ; mais le sénat, le peuple, le clergé lui-même, tous les fonctionnaires, tous les officiers de l'armée, repoussaient toute idée d'alliance. Il fallut céder ; les ambassadeurs de Crum furent congédiés ignominieusement. Le jour même, Mésembrie tombait aux mains du roi Bulgare, qui pouvait en quelques journées de marche paraître au pied des murs de Constantinople.

Copronyme transformé en thaumaturge.

11. La consternation fut grande dans la cité impériale. Heureusement l'automne tirait à sa fin ; Crum ne jugea point à propos d'entreprendre une campagne d'hiver. La dyssenterie sévissait dans son armée, et il ne poussa pas plus loin ses conquêtes. Léon l'Arménien eut le temps de revenir avec ses troupes victorieuses.

Sa présence releva tous les courages. D'immenses préparatifs militaires s'accomplirent avec une énergie et un concours qui semblaient présager le triomphe. Toutes les troupes grecques depuis l'Euphrate jusqu'au Rosphore se réunirent et formèrent la plus puissante armée qu'on eût vu depuis un siècle à Byzance. Léon retint le commandement des Arméniens et des Cappadociens, ses compatriotes, troupes d'élite, qui passaient pour invincibles. La faction iconoclaste savait seule le secret de Léon l'Arménien. Le mot d'ordre était donné pour exalter par tous les moyens imaginables les espérances déjà si ardentes de la populace byzantine. On peut en juger par le fait suivant. Le patriarche saint Nicéphore avait ordonné des prières et des litanies (processions) solennelles pour appeler la bénédiction de Dieu sur les guerriers qui allaient défendre l'empire. L'une de ces processions eut lieu dans la basilique des Saints-Apôtres, où se trouvait parmi les autres mausolées impériaux celui de l'iconoclaste Constantin-Copronyme. La litanie s'acheva dans l'ordre accoutumé, sans aucun incident extraordinaire. Tout à coup, d'une extrémité de la ville à l'autre, le bruit se répandit que le grand et saint empereur Copronyme venait d'apparaître miraculeusement dans la gloire d'un prédestiné. Il était sorti de son tombeau, au milieu de la foule pressée dans la basilique; on l'avait vu, monté sur son cheval de bataille, présager d'un geste souverain la défaite des Bulgares. L'idée sacrilége de transformer en saint et en thaumaturge le monstre couronné qui avait de son vivant justifié par tant d'horreurs son surnom de Copronyme n'avait pu naître que dans un cerveau iconoclaste. Le préfet de la ville ouvrit immédiatement une enquête; on découvrit les auteurs de l'absurde nouvelle, c'étaient en effet des iconoclastes agissant pour le compte et au profit de Léon l'Arménien.

Expédition contre les Bulgares. Trahison de Léon l'Arménien. Défaite de Michel.

12. Telle était la disposition des esprits à Constantinople, lorsqu'au mois de juin 813, l'armée commandée par Michel en personne quitta la capitale. Le peuple lui fit escorte durant près de dix milles. L'impératrice Procopia, oubliant trop tôt des souvenirs fâcheux, accompagna son époux jusqu'à Héraclée. Avant de le quitter; elle eut la malencontreuse idée de haranguer les troupes

pour recommander à leur vaillance la fortune de l'empire et la vie de l'empereur. Ces paroles ne furent accueillies que par de sourds murmures. Les officiers, presque tous vendus à Léon l'Arménien, remirent en circulation l'épithète de « nouvelle Sémiramis » employée déjà dans une circonstance analogue. Tout se préparait pour la plus honteuse défection que l'histoire du Bas-Empire ait jamais eue à enregistrer. Le roi des Bulgares était campé près d'Andrinople, dans une plaine assez étroite dominée par des hauteurs dont Michel réussit à s'emparer. A l'inverse de Nicéphore, Michel tenait son ennemi sous sa main; Crum ne pouvait lui échapper. La disproportion des forces était telle qu'on estime à dix contre un le nombre des Grecs. Par surcroît d'avantages, la chaleur était extrême et les Bulgares perdaient chaque jour des quantités d'hommes et de chevaux. Michel voulut profiter d'une situation si favorable pour lui. Dans un conseil de généraux, il déclara sa volonté de laisser l'ennemi se consumer peu à peu, sans en venir à une action générale. « A quoi bon, disait-il, hasarder un combat dont le sort est toujours aléatoire, puisque nous sommes assurés de vaincre sans tirer l'épée ? » Léon l'Arménien assistait à ce conseil, où il tenait le premier rang après l'empereur. Il donna avec tous ses autres collègues un assentiment complet à la mesure projetée. Mais la nuit suivante, il parcourut les tentes, reprochant à l'empereur une timidité excessive, qui déshonorait l'armée la plus brave du monde et semblait lâchement reconnaître la supériorité de l'ennnemi. Le lendemain, officiers et soldats se portèrent en tumulte près de l'empereur, déclarant que s'il refusait de donner le signal du combat, tous quitteraient le camp. Michel les rangea en bataille, et leur donnant l'exemple du courage et de la bravoure, se précipita avec l'aile droite sur les Bulgares. L'attaque fut si rapide et si impétueuse que les soldats de Crum, malgré les exhortations de leur roi, malgré leur ardeur stimulée par le souvenir de tant de victoires, lâchèrent pied et commencèrent à se débander. Léon l'Arménien était resté immobile avec l'aile gauche. Témoin du succès de Michel, au lieu de le seconder, il donna à tout son corps d'armée le signal de la retraite, et ramena tranquillement

ses troupes à Andrinople. Cette lâche désertion changea le premier succès de l'empereur en une sanglante défaite. Les Bulgares reprirent l'offensive, taillèrent en pièces le petit nombre d'ennemis qu'ils avaient en tête et Michel dut s'enfuir de toute la rapidité de son cheval (22 juin 812). Deux jours après, il rentrait à Constantinople, où l'avaient précédé la nouvelle du désastre et celle de la trahison de Léon l'Arménien.

Abdication de l'empereur Michel.

13. Michel ignorait complétement cette dernière. Dans la chaleur de l'action, où il avait peut-être eu tort de s'engager si bravement de sa personne, il n'avait pu se rendre compte de l'ensemble des opérations. C'était d'ailleurs à Léon l'Arménien lui-même qu'il avait remis la direction générale, se réservant uniquement l'honneur de vaincre ou de mourir comme le premier soldat de l'armée, au poste le plus périlleux. Il était si loin de soupçonner la perfidie du général, que son premier soin fut de lui expédier un message et des instructions. Comme il les dictait, au patrice Hexaboulos: « Prince, lui dit ce dernier, vous ignorez donc que Léon est un traître. » Michel allait défendre la réputation du général contre ce qu'il croyait être une calomnie, lorsqu'un courrier, venu d'Andrinople, apporta la nouvelle que Léon l'Arménien venait de se faire proclamer empereur et se disposait à marcher sur Byzance. Les patrices, le sénat, le peuple, dont Michel avait su mériter l'affection accoururent au palais, jurant de mourir pour le défendre. Michel les remercia de leur concours, mais il refusa de l'accepter. « Je ne veux pas, dit-il, qu'une seule goutte du sang de mes sujets soit versée pour me conserver un rang que je dédaigne et auquel je suis parvenu malgré moi. » Vainement l'impératrice Procopia, aussi ambitieuse que Michel l'était peu, se jeta à ses pieds, fondant en larmes, lui représentant qu'un souverain n'a pas le droit, sous prétexte d'épargner le sang de quelques rebelles, d'exposer celui de ses fidèles à couler par torrents. Michel, fatigué du poids du sceptre, las de la corruption du siècle, dégoûté de l'ingratitude des hommes, resta sourd à toutes les prières. Procopia désespérée, dans un mouvement de jalousie féminine, sortit en criant : « Je verrai donc ma couronne sur la tête de la Barca ! » C'était le sur-

nom injurieux que le peuple donnait à Théodosie, femme de Léon l'Arménien. Michel, insensible à cette dernière plainte comme il l'avait été à toutes les autres, déposa son diadème, son manteau de pourpre, sa chaussure d'écarlate, et les remettant au plus fidèle de ses officiers : « Allez, lui dit-il, porter à Léon ces insignes qu'il ambitionne et que je méprise. Dites-lui qu'il peut venir sans crainte prendre possession d'un palais que je ne lui disputerai pas. » Le 11 juillet suivant, Léon l'Arménien faisait à Constantinople son entrée triomphale. Michel fut relégué dans un monastère de la Propontide, où sous le nom de frère Athanase, il vécut trente-deux ans dans les exercices de la plus austère pénitence. Procopia et ses deux filles, Gorgonie et Théophano, enfermées dans un cloître à Constantinople, n'obtinrent plus la permission d'en sortir. Deux princes, fils de Michel et déjà associés au trône, Théophylacte et Nicétas, par un raffinement de barbarie trop commun en Orient, subirent par ordre de Léon l'Arménien une mutilation ignominieuse. Ils furent ensuite conduits à leur père et prirent comme lui l'habit monastique. Tous deux changèrent de nom. Théophylacte, l'aîné, âgé alors de vingt ans, se fit appeler Eustathius, et mourut en 870. Le plus jeune, Nicétas, qui n'avait encore que quatorze ans, choisit le nom d'Ignace, par dévotion pour le grand évêque d'Antioche, dont il devait plus tard, sur le siége de Constantinople, rappeler le courage et les vertus apostoliques.

Léon V l'Arménien empereur. Mort de Crum. Défaite des Bulgares.

14. Cependant Léon V l'Arménien se faisait couronner à Sainte-Sophie, au milieu d'une foule attristée et muette. On n'osa protester contre l'usurpateur que par un mot d'ailleurs très-juste et adopté depuis par l'histoire : le nouvel empereur fut surnommé *Caméléon*. Selon l'usage, il lut à haute voix le serment par lequel il s'engageait à respecter les droits de l'Église, à maintenir l'intégrité de la foi et le culte orthodoxe des saintes images. Un serment ne coûtait rien à un homme qui venait de conquérir par tant de lâchetés et de trahisons la couronne impériale. Iconoclaste jusqu'au fond de l'âme, il se promettait bien de restaurer le plus tôt possible sa détestable hérésie. Mais il lui fallut d'abord repousser l'indomptable Crum dont l'armée victorieuse venait d'investir Andri-

nople, et se disposait à marcher sur Byzance. Les fêtes du couronnement étaient à peine terminées que les hordes bulgares firent leur apparition sous les murs de Constantinople. Un spectacle affreux inaugura les opérations du siége. Sur un autel de gazon élevé au milieu de son camp, Crum à la fois pontife et roi dans son culte idolâtre, procéda à une cérémonie expiatoire. Elle consista à égorger une multitude de captifs grecs en l'honneur des dieux bulgares ; avec le sang de ces victimes humaines, Crum aspergea les troupes alignées, les tentes et les machines de guerre. Du haut des remparts, le peuple de Byzance, témoin de ces horreurs, poussait des cris de désespoir. La terreur redoubla quand on vit le lendemain l'incendie dévorer toutes les cités et les campagnes environnantes sur une étendue de vingt-cinq lieues. Léon eut recours à un stratagème digne de sa perfidie, il invita Crum à une conférence où l'on discuterait des propositions de paix. Ce n'était qu'un moyen de le faire lâchement assassiner. La vigueur et l'agilité du roi bulgare le sauvèrent ; les meurtriers lui firent quelques blessures, mais il parvint à leur échapper. Ce fut, on le conçoit, pour préparer une éclatante vengeance. Mais quelques mois après, il succombait à une attaque d'apoplexie ; cette mort sauvait l'empire (13 avril 814). Son successeur, le roi Deucom, fut défait en bataille rangée par Léon l'Arménien ; les Grecs parcoururent le fer et la flamme à la main les plaines de la Bulgarie, égorgeant sans pitié hommes, femmes, vieillards et enfants. Ce fut l'exécution en masse de tout un peuple. Sur les ruines de ses États, Deucom signa une paix définitive qui devait durer en effet soixante-quatorze ans (815).

Les chefs iconoclastes Jean Lecanomante et Theodote Cassitéras.

15. Couvert de gloire par un tel succès, Léon l'Arménien revint à Constantinople dans l'appareil des anciens triomphateurs. Son premier soin fut de faire enlever de la porte du palais la grande statue du Sauveur jadis élevée par Constantin le Grand, détruite par Léon l'Isaurien et rétablie par Irène. Cet acte fort significatif apprit à la population de Byzance qu'elle allait de nouveau revoir le vandalisme des briseurs d'images. La faction iconoclaste salua cet événement par des transports d'enthousiasme. Elle avait pour

chefs Jean le Grammairien, surnommé Lécanomante, et Théodote Cassitéras. Jean le Grammairien, moine, puis abbé du couvent des Saints-Sergius et Bacchus à Constantinople, s'était d'abord signalé comme professeur de belles-lettres, d'où son titre de grammairien. Son monastère avait le privilége de fournir les officiants de la chapelle impériale. Profondément ambitieux sous une apparence et des formes de mysticité ascétique et contemplative, Jean aspirait aux honneurs avec d'autant plus de passion que sa profession religieuse semblait l'en exclure. Pour flatter le goût superstitieux de ses compatriotes, il se donnait pour un prophète, ou plutôt pour un devin de premier ordre, car il affectait de lire ses prétendus oracles dans un vaste bassin rempli d'eau, à peu près tel que celui dont Mesmer devait se servir plus tard. Cette particularité le fit surnommer Lécanomante (λέχανον μάντις). Un jour il assistait à côté de Léon l'Arménien à l'office public, la leçon fut empruntée au XLe chapitre d'Isaïe, quand reprochant aux fils d'Israël leurs penchants idolâtriques, l'écrivain inspiré s'écrie : « Sous quels traits représenterez-vous le Dieu tout-puissant, comment dessinerez-vous son image [1] ». A ces mots Jean se pencha vers l'oreille de l'empereur : « Prince, lui dit-il, entendez-vous les paroles du prophète? C'est un avis qu'il vous donne. » Léon l'Arménien était depuis longtemps du même avis. Il répondit à cette provocation iconoclaste en disant : « Attendez que je vous aie fait patriarche. » Lécanomante, flatté d'une telle perspective, prit patience. En attendant, il se lia avec le capitaine des gardes, Michel le Bègue, soldat ignorant mais brave, qui devait régner un jour, lui inculqua tous les préjugés iconoclastes, et prit sur lui un tel ascendant qu'il se fit confier l'éducation de son fils, Théophile, destiné lui-même à régner un jour et à porter dans l'histoire le surnom « d'Infortuné. » Ainsi, par une coïncidence singulière, Lécanomante, favori d'un empereur icononoclaste, se trouvait à son insu préparer pour l'avenir deux autres empereurs non moins favorables à l'hérésie. — Sur un plan inférieur, mais relativement encore assez élevé, se

[1] *Isaïe*, XL, 18.

trouvait un autre intrigant nommé Théodote Cassiteras. Celui-ci était arrière-neveu de l'impératrice Eudoxia, troisième femme de Constantin Copronyme. Il commandait une des compagnies de la garde, mais cette position subalterne ne satisfaisait que médiocrement son orgueil. L'erreur iconoclaste était héréditaire dans sa famille ; ce lui fut une recommandation près de Léon l'Arménien. Il y ajouta de plus une liaison intime avec Lecanomante, et ne douta plus d'avoir trouvé le chemin de la fortune.

Exil du patriarche saint Nicéphore.

16. Tels étaient les deux complices de l'empereur dans la restauration iconoclaste qu'il méditait. Tous deux lui promettaient un règne aussi long que celui de Léon l'Isaurien s'il réprimait comme ce dernier l'idolâtrie des images. Tous les précédents malheurs de l'empire n'étaient, suivant eux, que la punition visible du Seigneur irrité contre l'infidélité d'un peuple qui outrageait la divinité en adorant de viles statues, des images muettes. Léon l'Arménien n'avait pas besoin de tant d'exhortations pour entrer dans une voie qu'il s'était toujours promis de suivre. Il manda le partriarche saint Nicéphore et lui déclara qu'enfin l'heure était venue de faire disparaître une idolâtrie honteuse, cause de tous les malheurs de l'Orient, sujet perpétuel de troubles et de discordes. « Personne plus que nous n'aime la paix, dit Nicéphore. C'est vous, prince, je le dis avec douleur, c'est vous qui la troublez. Toutes les églises ne sont-elles pas d'accord sur la vénération des images ? Rome, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, consentent-elles à les rejeter ? Si votre foi est chancelante, nous voulons bien travailler à l'affermir et nous le devons ; mais nous ne pouvons ni ne devons relever l'espoir d'hérétiques déjà convaincus et anathématisés. » L'empereur, théologien médiocre, était à bout d'arguments. Il fit introduire les docteurs iconoclastes, les grands de l'empire, le sénat en corps, un grand nombre d'officiers militaires, l'épée à la main, et fit engager une conférence entre les catholiques et les hérétiques. Sans s'effrayer de cet appareil terrible, le patriarche dit aux grands : « Répondez-moi : ce qui ne subsiste pas peut-il tomber ? » Comme ils se regardaient les uns les autres sans comprendre cette espèce d'énigme, Nicéphore ajouta : « Les images ne

tombèrent-elles pas sous Léon l'Isaurien et sous Constantin Copronyme? — Oui, sans doute, répondirent-ils. — Il est donc évident, conclut le patriarche, qu'elles subsistaient auparavant. La doctrine iconoclaste est donc opposée à la tradition et à l'enseignement catholiques. » Désespérant d'ébranler la foi du courageux patriarche, l'empereur réunit un conciliabule d'évêques courtisans qui concertèrent ensemble les moyens de le déposer. Nicéphore ne leur en donna pas le temps. Il adressa à Léon V sa démission conçue en ces termes : « Jusqu'ici j'ai combattu selon mon pouvoir pour la vérité, et j'ai souffert les plus indignes traitements. La fureur a été portée à un tel point, que des gens qui se donnent pour évêques sont venus m'insulter avec une populace armée d'épées et de bâtons. On ne s'en est point tenu là : les ennemis de la sainte doctrine ont prétendu me ravir mon siége ou m'arracher la vie ; c'est pourquoi, et dans la seule vue de prévenir les excès dont le crime retomberait sur votre excellence, je cède, malgré moi, à la nécessité de l'Église, et j'accepte avec actions de grâces, ce qu'il plaira au ciel d'ordonner de moi. » L'empereur ne put dissimuler sa joie en lisant cette lettre. Il commanda aussitôt à une troupe de soldats d'enlever le patriarche au milieu de la nuit. L'ordre fut exécuté. Nicéphore relégué dans un monastère, à Chrysopolis, y vécut encore treize ans et mourut en exil le 13 mars 829, jour auquel l'Église célèbre sa mémoire.

Le patriarche iconoclaste Théodote Cassitéras.

17. Léon l'Arménien savait toujours assaisonner ses violences par une perfidie qui semblait le trait distinctif de son caractère. Loin d'avouer l'enlèvement de Nicéphore, il fit répandre dans le public le bruit que le patriarche avait lâchement déserté son poste, quitté son siége et forfait aux devoirs d'un bon pasteur en abandonnant son troupeau. Lorsque la calomnie se fut accréditée l'empereur convoqua le peuple dans la basilique de Sainte-Sophie, et montant lui-même à l'ambon : « Frères, dit-il, vous voyez que le patriarche s'est enfui comme un mercenaire, abandonnant les âmes dont Jésus-Christ lui avait confié la garde. Nous lui avions présenté de justes observations sur l'impiété du culte des images. Les événements parlaient encore plus haut que notre voix ; la main de Dieu s'est appesantie

sur nos têtes, comme autrefois sur les juifs infidèles, en punition d'une idolâtrie si grossière. Le Dieu qui veut être seul adoré nous a fait succomber sous le glaive de nos ennemis ; il n'attend que notre conversion pour nous rendre ses faveurs et ses bienfaits. J'ai dit tout cela au patriarche, sans qu'il pût répondre d'une manière satisfaisante à mes interrogations. Il a préféré s'enfuir plutôt que de quitter son erreur. Le siége ne peut rester vacant ; il nous faut choisir un autre patriarche. » Après cette hypocrite harangue, Léon l'Arménien quitta l'ambon et se rendit au *Sacrarium* (sacristie) pour conférer avec le clergé et les patrices sur le choix d'un candidat. Il proposa Lécanomante, mais ce nom souleva un cri d'indignation. Malgré leur servilisme, les patrices déclarèrent que jamais on ne pourrait réunir les suffrages sur un homme de mœurs notoirement infâmes et que le métier de devin populaire achevait de discréditer dans l'opinion. Léon l'Arménien avait pour maxime de ne jamais lutter en face, estimant qu'il est plus facile de tromper les hommes que de les dompter. Il se rejeta sur le commandant Cassitéras, un soldat, complétement étranger à toute espèce d'études, de traditions et de discipline ecclésiastiques. Cassitéras était aussi profondément iconoclaste que Lécanomante. Sa candidature fut agréée. Le soldat, élu patriarche, reçut la tonsure cléricale séance tenante ; et le jour de Pâques, 20 avril 816, fut solennellement sacré à Sainte-Sophie.

Rétablissement officiel de l'erreur iconoclaste. Persécution. Nombreux martyrs.

18. A l'exemple de Copronyme, Léon voulut avoir aussi son concile iconoclaste. Il rassembla, dans la basilique de Sainte-Sophie les évêques qui avaient eu la lâcheté de céder à la séduction. Le septième concile général fut anathématisé et l'on proscrivit de nouveau le culte des saintes images. La persécution se ranima avec la même fureur que sous Léon l'Isaurien et Copronyme. Les sectaires. ayant traîné à leur concile quelques évêques orthodoxes qu'ils espéraient en vain pervertir, mirent en pièces leurs vêtements pontificaux, les jetèrent eux-mêmes brutalement par terre, et chacun des assistants leur mit le pied sur la gorge ; puis on les fit relever et sortir à reculons, en crachant sur eux et en leur frappant si rudement sur le visage, à coups de poing, que plusieurs

furent mis en sang. Enfin, on les livra à des satellites qui les menèrent en prison. Les martyrs les plus illustres de cette persécution furent Michel évêque de Synoade, Théophylacte de Nicomédie, Emilien de Cyzique, Georges de Mitylène et Euthymius de Sardes. Parmi les abbés qui souffrirent la mort pour la même cause, on remarque saint Nicétas, saint Macaire de Pélicite, auquel ses nombreux et éclatants miracles firent donner le surnom de thaumaturge. Le vénérable chronographe Théophane, abbé du monastère de Sigriana en Bythinie, continuait pieusement dans sa retraite l'histoire inachevée que lui avait léguée en mourant son ami Georges le Syncelle. Son travail poursuivi avec autant d'activité que de conscience en était arrivé à l'époque contemporaine. Il atteignait la première année du règne de Léon l'Arménien, et l'investissement de Constantinople par le roi bulgare, Crum, cet ennemi si redouté. Théophane n'eut pas le temps d'écrire le reste; sa plume fut brisée par l'empereur iconoclaste, au moment où elle allait enregistrer les victoires de ce prince. Théophane fut saisi, chargé de fers et traîné à Constantinople où on le jeta dans un cachot. Il y resta deux ans, soumis aux plus cruelles tortures. Rien ne put vaincre sa constance ni le faire abjurer sa foi. Enfin, déporté dans l'île de Samothrace, le saint confesseur expira le 11 octobre 818.

§ II. Empire d'Occident.

Louis le Preux ou le Débonnaire.

19. Pendant que la persécution renaissait en Orient avec la même fureur qu'au temps de Léon l'Isaurien de sinistre mémoire, l'Occident saluait l'avénement d'un jeune empereur que ses vertus firent surnommer le Pieux. Comme roi d'Aquitaine, Louis avait fait admirer sa justice, sa modération, son activité et surtout la bravoure héréditaire dans la race carlovingienne. On espérait donc qu'il ajouterait un grand nom de plus à ceux de Charlemagne son père, de Pépin le Bref, de Charles Martel et de Pépin d'Hérisal ses aïeux. N'ayant encore que trente-six ans, il était dans toute la force de l'âge. Le trône illustré par l'héroisme de Charlemagne, entouré de vassaux jusque-là fidèles, soutenu par la vénération et

l'amour des peuples semblait inébranlable. Malheureusement toutes les qualités de Louis le Pieux étaient paralysées par la faiblesse et l'indécision de son caractère. Né pour être le maître du monde, il se fit le jouet de tout le monde, et son surnom latin de *Pius* fut traduit en français par celui de «Débonnaire» dont le sarcastique Etienne Pasquier disait malignement « qu'il implique sous soi je ne sais quoi de sot[1]. » Et pourtant quand Louis le Débonnaire fit à trente-six ans son entrée impériale dans la ville d'Aix-la-Chapelle, la foule qui le saluait par des applaudissements sincères rappelait en les exaltant les glorieux faits d'armes du jeune prince. Il avait dompté les Vascons et vengé la mort de Roland ; il avait refoulé les Sarrasins jusqu'à l'Èbre ; il s'était couvert de gloire dans les dernières guerres contre les Huns et les Avares, au fond de la Germanie. S'il suffisait des vertus d'un homme privé pour être digne du trône, Louis eut été un grand roi, mais il manquait d'énergie, d'élévation dans les vues, de fermeté dans la répression, et ce même peuple qui l'applaudissait en 814 devait bientôt dire de lui qu'il « était plus moine qu'empereur. »

Sacre de Louis le Débonnaire par Etienne V à Reims.

20. Les premières années de son règne furent cependant paisibles. L'impulsion donnée par Charlemagne à tout ce grand empire continuait comme d'elle-même ; il fallait quelque temps pour que les rouages vinssent à se disloquer. Le pape Etienne V se rendit à Reims pour sacrer le nouvel empereur. Quand Louis fut averti de l'approche du pontife, il envoya au-devant lui, en habits pontificaux, l'archichapelain du palais Hildebold, archevêque de Cologne ; Théodulfe, évêque d'Orléans ; Jean, archevêque d'Arles, accompagnés de tout le clergé. Il s'avança lui-même jusqu'à un mille du monastère de Saint-Remi. Arrivé près du pontife, il mit pied à terre, l'aida lui-même à descendre de cheval, se prosterna à ses pieds en disant : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! — Béni soit le Seigneur, disait le pape, qui nous a donné de voir de nos yeux un second roi David ! » Ils s'embrassèrent ensuite, et la foule témoin de cet imposant spectacle crut n'avoir

[1] Et. Pasquier, *Recherches de la France*, livr, III, chap. IV.

point perdu Charlemagne. Le dimanche suivant, en présence du clergé et de tout le peuple, Etienne V sacra Louis le Débonnaire, et lui mit sur la tête une couronne d'or, enrichie de pierreries, qu'il avait apportée de Rome. Il couronna aussi l'impératrice Irmengarde, et lui donna le titre d'auguste.

Véritable motif du voyage d'Étienne V en France.

21. Le voyage du pape Étienne V en France, dont le *Liber Pontificalis* nous a déjà entretenus, a été soigneusement enregistré par tous nos annalistes, mais aucun d'eux, pas plus d'ailleurs que le document romain lui-même, ne nous en fait connaître le véritable motif. Il est vraisemblable que les factieux qui avaient troublé le commencement et la fin du pontificat de saint Léon III, renouvelaient leurs intrigues, et faisaient craindre des émeutes sanglantes. Le parti lombard dont ils étaient les agents dut en effet reprendre quelque espoir à la mort de Charlemagne, lorsque d'une part, Louis le Pieux était retenu à Aix-la-Chapelle pour recevoir le serment de fidélité de ses nouveaux sujets, et que de l'autre le royaume d'Italie était tombé aux mains d'un enfant mineur, le jeune Bernard, petit-fils de Charlemagne. Les annales d'Éginhard laissent supposer quelque raison de ce genre, en insistant sur la promptitude avec laquelle le voyage du pape en France fut résolu et accompli. Voici leur texte : « Deux mois ne s'étaient point encore écoulés depuis le sacre d'Étienne V, quand ce pape se mit en route et avec toute la rapidité possible se rendit près de l'empereur. Il s'était fait précéder de deux légats dont la mission semblait être de notifier l'avénement du nouveau pontife [1]. » La réserve d'Éginhard est ici manifeste. La mission apparente des deux légats en cachait une autre plus sérieuse. L'empressement d'Étienne V dont le voyage se fit avec une célérité extraordinaire, *quam maximis poterat itineribus*, ne laisse pas de doute sur la gravité des causes qui le rendaient nécessaire. D'autre part, le but ne pouvait être simplement de procéder au couronnement impérial de Louis le Débonnaire; en ce cas en effet une telle promptitude eût été superflue. La chronique de Thégan et celle de l'astronome de Limoges,

[1] Eginhard, *ad ann.* 816, *Patr. lat.*, tom CIV, col. 483.

ajoutent à celle d'Éginhard un détail omis par ce dernier, et qui confirme implicitement nos conjectures. « Le pape Etienne V, disent-elles, aussitôt son intronisation, ordonna à tout le peuple romain de venir en sa présence jurer fidélité à l'empereur Louis. » Il y avait donc eu à Rome et dans les États pontificaux un mouvement d'opinion qui faisait craindre des entreprises séditieuses, et tel fut, selon nous, le véritable motif du voyage d'Étienne V en France. Les adversaires du pouvoir temporel de la papauté n'ont retenu de cet incident qu'un mot dont ils prétendent appuyer leur système. Étienne V, disent-ils, fit prêter par tout le peuple romain serment de fidélité à l'empereur Louis le Débonnaire, *jussit omnem populum Romanum fidelitatem cum juramento promittere Hludowico* [1]; donc ce n'était pas Étienne V, mais Louis le Débonnaire qui était le véritable souverain de Rome. — L'argument pourrait se rétorquer avec une facilité extrême. « Si Étienne V n'était pas roi de Rome, dirions-nous, en vertu de quelle autorité pouvait-il donner des ordres à tout le peuple romain, » et les faire exécuter ? On ne commande à tout un peuple que quand on a un pouvoir sur ce peuple ; et on ne s'en fait obéir que quand le peuple lui-même reconnaît et accepte ce pouvoir. Étienne V en exigeant du peuple romain le serment de fidélité à l'empereur Louis le Débonnaire, continuait la politique de Léon III, qui en restaurant le saint empire romain d'Occident avait fait prêter par son peuple le même serment entre les mains de Charlemagne. L'empereur d'Occident, comme jadis le patrice de Rome, était le défenseur armé et couronné du saint-siége. La royauté du pape n'avait d'autre épée que celle de l'empereur. Les deux pouvoirs pour être distincts, n'étaient ni opposés ni désunis. Charlemagne avant de mourir avait laissé un témoignage éclatant de l'harmonie qui unissait la papauté à l'empire lorsqu'il soumettait son testament à la signature de saint Léon III, reconnaissant au pape fondateur de l'empire le droit de sanctionner la transmission de l'héritage impérial [2].

[1] Thegan. *Vit. Ludovic. imperator.* cap. XVI, *Patr. lat.*, tom. CVI, col. 412

[2] Le testament de Charlemagne fut rédigé en assemblée nationale à Aix-la-Chapelle, en 816. Ce fut Eginhard lui-même qui eût la mission de le porter à

Diète synodale d'Aix-la-Chapelle.

22. A l'entrevue d'Étienne V et de Louis le Débonnaire se rattache tout un ensemble de mesures canoniques et disciplinaires relatives à la réforme du clergé et de l'ordre monastique. Elles furent promulguées, après le départ du souverain pontife, dans la diète synodale tenue à Aix-la-Chapelle vers l'an 816. Leur princioal objet paraît avoir été d'introduire l'uniformité des statuts et des règles dans la direction des abbayes et le gouvernement des clercs. Amalaire, diacre de l'église de Metz, fut chargé de rédiger un traité complet sur la matière. Les cent quarante-cinq chapitres qui le composent ne sont guère que la reproduction et le développement de l'admirable règle de saint Chrodegang. On y remarque cependant une ordonnance particulière qui devint l'origine d'une importante institution. Chaque cloître de chanoines doit avoir une salle commune, où les enfants et les jeunes clercs seront tous logés sous la conduite d'un sage vieillard qui aura soin de leur éducation et veillera sur leurs mœurs. C'est là le berceau des écoles canoniales qui, pendant tout le moyen-âge, furent avec les monastères les seuls établissements d'instruction publique. C'est de là que sortirent les plus grands hommes en tout genre; c'est enfin à ces écoles que le concile de Trente emprunta l'idée si féconde des séminaires. Louis le Débonnaire envoya les règlements du concile d'Aix-la-Chapelle à tous les métropolitains de l'empire, avec ordre de les communiquer à leurs suffragants; et il n'accordait qu'un délai d'un an pour les mettre à exécution. L'empereur apportait à la réforme de la cour et à l'administration civile, la même vigueur qu'il mettait à la réforme du clergé; mais, trop faible pour soutenir ses bonnes intentions, il ne réussit qu'à exciter les haines dont il devait être la victime. Il commença par chasser du palais ses propres

Rome et de le présenter à la signature de Léon III. Voici les paroles de l'annaliste : *Conventum habuit imperator cum primoribus et optimatibus Francorum de pace constituenda et conservanda inter filios suos, et divisione regni facienda in tres partes, ut sciret unusquisque illorum, quam partem tueri et regere debuisset, si superstes illi deveniret. De hac partitione et testamentum factum, et jurejurando ab optimatibus Francorum confirmatum, atque hæc omnia litteris mandata sunt, et Leoni papæ, ut his sua manu subscriberet, per Einhardum missa.* (Eginh., tom. cit., col. 461.)

sœurs, dont la conduite légère offensait à la fois la religion et les bienséances. Les officiers, complices des princesses, furent suppliciés ou bannis. Les germes de mécontentement que ces mesures, peut-être trop précipitées, jetèrent dans les esprits, s'accrurent de l'exil de deux ministres qui avaient mérité toute la confiance de Charlemagne, Adalard et le comte Wala, qui allèrent enfouir, le premier dans le monastère de Noirmoutiers, le second dans celui de Corbie, des talents qu'ils eussent pu employer longtemps encore au service de leur patrie. Nous verrons plus tard les haines, accumulées par une sévérité intempestive, retomber sur la tête du malheureux Louis le Débonnaire.

Concile de Celchyt en Angleterre. Mort d'Étienne V.

23. L'année même du concile d'Aix-la-Chapelle (816), il s'en tint un autre à Celchyt, en Angleterre. On y trouve des vestiges précieux de la perpétuité et de la conformité de la foi, dans les diverses églises, ainsi que la tradition des pieuses observances qui la présupposent. Il fut ordonné que les édifices sacrés seraient dédiés par l'évêque diocésain avec l'aspersion de l'eau bénite, et les autres cérémonies marquées dans le Rituel romain. On décrète aussi que l'eucharistie sera conservée dans les églises et renfermée dans des boîtes préparées pour cet usage. On voit encore dans ce concile que le baptême par infusion commençait à s'introduire dans les pays froids. Cependant le pape Étienne V mourut prématurément à Rome après un pontificat de sept mois, où il fit admirer des vertus qui promettaient de l'éclat à son règne si Dieu lui eût accordé plus de jours (22 janvier 817).

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT PASCAL I (25 janvier 817-11 mai 824)

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Antécédents de saint Pascal. — 2. Élection, piété et charité de saint Pascal. — 3. L'incendie du quartier des Anglo-Saxons à Rome. — 4. Le monastère de Sainte-Praxède. — 5. Découverte des reliques de sainte Cécile. — 6. Mort de saint Pascal I.

§ II. DIÈTE SYNODALE D'AIX-LA-CHAPELLE (817).

7. Lettre de Pascal I à Louis le Débonnaire. — 8. Diplôme de Louis le Débonnaire en faveur du saint-siége. — 9. Louis le Débonnaire fait de son vivant le partage de ses États. Lothaire associé à l'empire. — 10. Charte de partage. — 11. Lacunes, inconvénients et dangers de la charte de 817.

§ III. RÉFORME RELIGIEUSE.

12. Liberté des élections épiscopales rendue à l'Église. — 13. Réforme monastique. — 14. Résistance des moines de Saint-Denis. — 15. Saint Guillaume de Gellone. — 16. Saint Benoît d'Aniane. — 17. Ouvrages de saint Benoît d'Aniane.

§ IV. PERSÉCUTION DE LÉON L'ARMÉNIEN.

18. Première lettre de saint Théodore Studite au pape Pascal. — 19. Les hégoumènes orientaux et l'intrus Cassitéras. — 20. Acte de faiblesse des hégoumènes. Pénitence de saint Nicétas. — 21. Seconde lettre de saint Théodore Studite au pape Pascal. — 22. Lettre de saint Théodore Studite au patriarche d'Alexandrie. Vengeance de Léon l'Arménien. — 23. Léon l'Arménien détrôné et mis à mort. Avénement de Michel le Bègue.

§ V. RÉVOLTE DE BERNARD ROI D'ITALIE.

24. Situation respective des papes et des empereurs d'Occident. — 25. Prétentions de Bernard roi d'Italie à l'empire. Prise d'armes. — 26. Le *mandatum terribile* de Louis le Débonnaire. — 27. Soumission de Bernard. Son incarcération et celle de ses complices. — 28. Diète impériale d'Aix-la-Chapelle. Supplice du roi Bernard. — 29. Déposition, exil et captivité de Théodulfe, évêque d'Orléans. Sa lettre à saint Aiulfus de Bourges. — 30. Lettre de

§ I. — Notice du Liber pontificalis.

Antécédents de saint Pascal.

1. « Pascal, né à Rome, dit le *Liber pontificalis*, était fils de Bonosur. Il siégea sept ans, cinq mois et seize jours. Dès ses premières années, il fut consacré au service du Seigneur et élevé à l'école patriarcale de Latran, dans l'étude des lettres divines et humaines. Nourri des saintes Ecritures, il avait pour elles un goût prononcé; il apprit tout le psautier et fit une exégèse complète de l'ancien et du nouveau Testament. A la noblesse et à l'élégance des manières, il joignait une vertu consommée et une bonté pleine de charmes. Successivement sous-diacre, diacre et prêtre, il réalisait le type de l'homme saint, chaste, pieux, innocent, magnanime. On remarquait surtout son assiduité à la prédication, son éloquence, et la charité inépuisable avec laquelle il verrait d'un cœur joyeux tout ce qu'il possédait dans le sein des pauvres. Ses plus grandes délices étaient de s'entretenir des choses du ciel avec les religieux et les hommes les plus versés dans les voies spirituelles. Il passait quelquefois des journées et des nuits entières dans ces pieux colloques, luttant d'austérités, de jeûnes et de veilles avec les plus parfaits. Témoin de cette sainteté extraordinaire, le seigneur Léon, ce trois fois bienheureux pape, lui confia la direction du monastère de Saint-Etienne (aujourd'hui *San-Stefano de' Mori*),[1] près la basilique vaticane. C'était réaliser la parole évangélique : « Nul n'allume une lampe pour la placer sous le boisseau,

mais sur le candélabre, afin d'éclairer tous ceux qui entrent. » Pascal, donnant lui-même l'exemple du détachement des choses de ce monde, rétablit sans secousse la régularité du monastère, et en fit un modèle d'obéissance et de discipline. Les pèlerins qui affluaient de tous les points du monde pour vénérer le tombeau du bienheureux apôtre Pierre, étaient reçus par lui avec une admirable hospitalité. Il leur fournissait tout ce qui était nécessaire à leur subsistance, et savait discrètement aider de sa bourse ceux dont il soupçonnait le dénûment. »

Élection, piété et charité de saint Pascal.

2 « Telle était la vie du serviteur de Dieu lorsque le seigneur pape Étienne vint à émigrer de la lumière de ce monde aux splendeurs de la béatitude éternelle. Le nom de Pascal, sa charité et ses vertus, étaient dans toutes les bouches. Dieu qui voulait lui confier le gouvernement de son Église, avait ainsi disposé toutes choses, en sorte que d'une voix unanime et dans un suffrage spontanément exprimé par tout l'ordre sacerdotal, par les sénateurs et *optimates*, par tout le peuple romain, Pascal fut proclamé pontife. Sa science des lois canoniques, des institutions des Pères, des décrets, ordonnances et règlements pontificaux était sans égale. Il s'appliqua à les faire observer partout, en même temps que dans son administration, il établit une telle régularité, que la plus scrupuleuse justice était rendue à tous. Lent à admettre la culpabilité, il inclinait promptement à la miséricorde; jamais il n'eut un sentiment de vengeance, et son cœur débordait d'amour pour les citoyens et tout le peuple de Rome dont Dieu lui avait confié le gouvernement spirituel et temporel. Sa sollicitude s'étendait à toutes les églises; il se préoccupait des temples vivants de l'Esprit-Saint sans négliger les édifices matériels. Le très-bienheureureux pasteur, plein de vénération pour les reliques des martyrs, fit pratiquer des fouilles dans les Catacombes, y découvrit plusieurs corps saints et les transféra en grande pompe à Rome. Sa munificence s'étendit sur le clergé dont il augmenta les dotations. Entre ses mains, le trésor pontifical fut toujours consacré à des emplois dont il ne devait trouver la récompense qu'au ciel. C'est ainsi qu'il faisait racheter au delà des mers les captifs et les exilés, envoyant des navires pour

lui amener des familles entières, hommes, femmes et enfants dont il prenait ensuite l'entretien à sa charge [1]. Les prisonniers tombés au pouvoir des Sarrasins d'Espagne, voyaient ainsi tomber leurs fers; le pape prodiguait l'argent et l'or jusqu'à ce que ces malheureux fussent rendus à leur patrie et à leur famille, se montrant ainsi le pasteur et le père de tous les chrétiens. »

L'incendie du quartier des Anglo-Saxons à Rome.

3 « Un miracle éclatant vint confirmer à tous les yeux la sainteté du bienheureux pape. Dans le quartier de Rome habité par les Anglo-Saxons, et qu'ils nomment en leur langue *burg*, le feu prit par accident ou par incurie. La flamme se propagea avec une telle violence que toutes les maisons furent consumées jusqu'au ras du sol. L'incendie se communiqua à la galerie qui conduit à la basilique du bienheureux Pierre, prince des apôtres. En ce moment, le saint pontife accourait du palais de Latran. Des larmes tombèrent de ses yeux à la vue de l'effroyable désastre qui venait d'atteindre les anglo-saxons. Nu-pieds, il s'avança au-devant des flammes furieuses qui menaçaient d'envahir la basilique. A l'instant, le feu cessa, éteint par une force surnaturelle. Agenouillé et priant Dieu, le pontife demeura comme en extase, à la vue de tout le peuple qui bénissait le Seigneur. Il resta toute la nuit dans cette attitude, et ne se releva qu'à l'aurore pour s'occuper de réparer le désastre. Après avoir distribué des vêtements, des vivres à tous les incendiés, il leur alloua en argent et en or des sommes qui compensèrent leurs pertes; il fit amener des forêts de l'État le bois nécessaire à la reconstruction des édifices incendiés, et rétablit la galerie extérieure de Saint-Pierre. »

Le monastere de sainte Praxède.

4 « L'antique église de la bienheureuse vierge et martyre Praxède, depuis longtemps négligée, tombait en ruines. Pascal, ne voulant point toucher aux substructions de ce vénérable édifice, fit construire à quelque distance une basilique nouvelle plus spacieuse et plus élégante, dont l'abside et l'arcade principale furent ornées de mosaïques du meilleur style. Dans les fouilles pratiquées par son

[1] Parmi ces exilés se trouvaient en grand nombre les malheureuses victimes de la persécution iconoclaste organisée en Orient par Léon l'Arménien.

ordre au sein des catacombes, on avait retrouvé le corps de sainte Praxède. Cette découverte combla de joie le cœur du pontife. Il convoqua tous les évêques de l'État romain pour la translation des précieuses reliques, qui furent apportées processionnellement au chant des hymnes sacrées dans la nouvelle église. Un vaste monastère fut construit sous le vocable de Sainte-Praxède, et le très-bienheureux pape y installa une congrégation de moines grecs, chassés de leur patrie par la persécution iconoclaste; il enrichit cette fondation et la dota de propriétés foncières, de maisons à Rome, et de fermes à la campagne. Dans l'église Sainte-Praxède, il érigea un oratoire (chapelle) en l'honneur du bienheureux martyr Zénon, le décora d'une mosaïque précieuse et y transféra les reliques du saint. »

Découverte des reliques de sainte Cécile.

5 « S'étant rendu un jour à l'église de Sainte-Cécile pour y prier, le pieux pontife fut frappé de l'état de délabrement dans lequel se trouvait l'édifice à la suite des dévastations que les Lombards lui avaient fait subir. Pascal avait une grande dévotion à l'illustre vierge et martyre Cécile. Sur-le-champ, il donna des ordres pour qu'une basilique nouvelle fût élevée sur l'emplacement des antiques ruines, il choisit un plan magnifique et les travaux commencèrent. Le pontife n'avait pas l'espoir, comme pour sainte Praxède et saint Zénon, de retrouver les reliques de sainte Cécile. On disait, en effet, que les Lombards avaient violé le tombeau de l'illustre martyre, et dérobé ses ossements précieux. Or, le matin d'une fête solennelle, pendant que le pape assistait à l'office des laudes, dans la basilique de Saint-Pierre, il tomba dans un sommeil extatique et vit une vierge céleste lui apparaître dans une splendeur et un éclat angélique. Je suis, lui dit-elle, la servante du Christ, Cécile. Fais rechercher mon corps; on le découvrira dans les substructions de l'ancienne basilique. — Hélas ! je ne saurais le croire, répondit Pascal. Au temps d'Astolphe, roi des Lombards, les reliques de la vénérable sainte Cécile ont été furtivement dérobées. — En effet, reprit la vierge, les Lombards m'ont cherchée longtemps et avec insistance ; mais la faveur de ma puissante dame, la mère de Dieu toujours vierge, m'a protégée. Elle n'a pas permis que ma tombe

fût découverte par les ennemis de Rome. Ils n'ont donc point emporté mon corps. Fais donc continuer les recherches ; car il a plû au Dieu tout-puissant, pour l'amour et pour l'honneur duquel j'ai souffert, de me révéler à toi. Il te sera donné de découvrir mes restes, et de les transférer dans la nouvelle église. — Après ces paroles, la vision disparut. Frappé d'une révélation si extraordinaire et si précise, le pontife fit reprendre avec ardeur les fouilles abandonnées. Dieu ne tarda point à récompenser sa foi. Le corps de Cécile fut retrouvé dans la catacombe de Prétextat sur la voie Appienne. Il était enveloppé d'une étoffe brochée d'or. Les linges qui avaient servi à recueillir le sang de ses blessures, étaient roulés ensemble et déposés aux pieds de la martyre. De ses mains saintes et vénérables, le pontife recueillit ces monuments augustes; les corps de sainte Cécile, de saint Valérien, des martyrs Tiburce et Maxime, et des pontifes Urbain et Lucius, furent transférés à la nouvelle église et déposés sous le maître-autel. Pour assurer à la nouvelle basilique la perpétuité du service divin, Pascal édifia, au lieu appelé *Colles jacentes*[1], un monastère qui porta le nom des saintes Cécile et Agathe, et où fut établi le *Laus perennis*. Il dota richement cette institution et lui annexa l'hospice de Saint-Peregrinus, voisin de la basilique vaticane, fondé autrefois par son prédécesseur de pieuse mémoire, le seigneur pape Léon III, sur l'emplacement de l'antique Naumachie. »

Mort de saint Pascal I.

6. « Dans sa sollicitude pour les maisons religieuses, Pascal voulait les visiter lui-même et se rendre compte de leurs besoins et de

[1] Voici l'inscription gravée sur une plaque de marbre à l'entrée du monument construit par le pontife pour recevoir les corps des saints martyrs :

Hanc fidei zelo Paschalis primus ab imo
Ecclesiam renovans, dum corpora sacra requirit,
Elevat inventum venerandæ martyris almæ
Cæciliæ corpus, hoc illud marmore condens.
Lucius, Urbanus, huic pontifices sociantur;
Vosque Dei testes, Tiburti, Valeriane,
Maxime, cum dictis consortia digna tenetis.
Hos colit egregios devote Roma patronos.

(Dom Guéranger. *Histoire de sainte Cécile*, p. 220.)

leurs ressources. Dans une visite faite au monastère des Saints-Sergius et Bacchis, près de l'aqueduc de Latran, il trouva les servantes de Dieu, que l'habitaient dans un tel dénûment et une telle pauvreté que non-seulement elles ne pouvaient subvenir aux frais du culte divin, mais qu'elles manquaient elles-mêmes de nourriture. Leur piété n'en était que plus admirable au milieu de ces privations excessives, et le pontife en fut touché. Il les transféra dans un autre couvent où elles trouvèrent une existence assurée. A la place de l'édifice délabré et tombant en ruines, il fit construire un monastère où il établit des religieux chargés de maintenir jour et nuit le *Laus perennis* dans la basilique du Saint-Sauveur. Il fournit avec une munificence vraiment royale aux frais de cet établissement. Dieu rappella à lui cet admirable pontife le 21 mai 824. Il fut enseveli dans l'église du bienheureux Pierre prince des apôtres. En deux ordinations, l'une au mois de décembre, l'autre au mois de mars il ordonna... [1] prêtres, six diacres et... [2] évêques destinés à diverses églises, après lui le siége demeura vacant environ un mois [3]. »

§ II. Diète synodale d'Aix-la-Chapelle (817).

7. Le premier soin du nouveau pape fut de notifier son avénement à l'empereur Louis le Pieux. Nous n'avons plus la lettre écrite à cette occasion par le pontife, mais un fragment d'un autre rescrit de Pascal, adressé au même prince, peut nous donner l'idée de ce que fut cette communication. « N'oubliez pas, fils très-cher et révéré en Jésus-Christ, disait le pape, les engagements solennels contractés par vous, jurés sur les reliques des saints, confirmés par votre clergé et vos fidèles en l'honneur de saint Pierre. Vous devez défendre le patrimoine du prince des apôtres placé sous votre protection, comme vous défendriez vos propres États. Nul n'ignore en effet, que le vœu fait dans ces conditions implique l'obligation temporelle de faire respecter tous les domaines possédés légitimement par le prince des apôtres lui-même en la personne de ses

Lettre de Pascal I à Louis le Débonnaire.

[1] Lacune dans tous les manuscrits.
[2] Autre lacune.
[3] *Liber Pontifical.*. S. Paschal. I, 101 pap., *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1259-1272.

successeurs. [1] » Ce fragment détaché d'une correspondance dont nous ne connaissons plus l'ensemble suffirait, en l'absence de tout autre document, à nous faire comprendre que malgré la sainteté de sa vie, malgré la justice de son administration et les miracles éclatants qui remplirent son pontificat, Pascal Ier trouva sur son chemin des ennemis de sa royauté temporelle aussi acharnés que ceux qui attentèrent aux jours de saint Léon III et contraignirent Étienne V à partir si précipitamment pour la France, afin d'y invoquer la protection du fils de Charlemagne.

Diplôme de Louis le Débonnaire en faveur du saint-siége.

8. L'implacable hostilité de ces factieux, prolongée durant près de deux siècles, fut sans doute une cause de désordres dont la papauté et le saint-siége eurent à gémir. Mais, d'autre part, elle constitue la preuve la plus indéniable de la réalité du pouvoir temporel des papes, constitué en leur faveur par les donations solennelles et itératives de Pépin le Bref et de Charlemagne. Louis le Pieux répondit à la notification de saint Pascal et aux tentatives sacriléges des factieux par un diplôme solennel, dont voici la teneur. « Au nom du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, moi Louis, empereur auguste, j'assure et concède, par cet acte de confirmation à vous, bienheureux Pierre, prince des apôtres, et par vous à votre vicaire le seigneur Pascal souverain pontife et pape universel, et à ses successeurs à perpétuité, en la forme que ses prédécesseurs en ont joui, la puissance et la domination sur la ville de Rome avec son duché, ses faubourgs, villages, territoires de montagnes et maritimes, ponts, cités, châteaux, bourgs et campagnes ; sur l'exarchat de Ravenne, les territoires de la Sabine et de la Campanie etc. » [Ici le diplôme impérial reproduit intégralement la nomenclature des villes et territoires telle que nos lecteurs ont déjà eu l'occasion de la voir figurer dans la convention de Quierzy-sur-Oise et dans la donation de Charlemagne, lesquelles d'ailleurs sont positivement rappelées *ad referendum* par Louis le Pieux. Après cette minutieuse énumération, le diplôme continue en ces termes : « Tous ces territoires ainsi désignés, nous en confirmons et garantissons la

[1] S. Paschal., *Epist.* III, *Patr. lat.*, tom. CII, col. 1089.

propriété souveraine à vous, bienheureux apôtre Pierre, et aux pontifes qui se succéderont sur votre chaire apostolique, jurant et promettant de les défendre de tout notre pouvoir. Nous ne nous réservons sur eux aucune puissance soit administrative, soit judiciaire, aucun droit quelconque de revendication ou d'intervention, sinon ceux que les pasteurs de la sainte Église romaine nous demanderaient d'y prendre pour leur venir en aide. Quelque homme que ce soit des villes, territoires appartenant à votre église, qui pour se soustraire à votre juridiction et à votre souveraineté, pour éviter le châtiment dû à ses crimes, ou pour tramer quelque complot contre votre puissance, se refugierait dans nos États, sera remis par nous entre vos mains. — Lorsque le pontife de ce siége très-sacré viendra à émigrer de ce monde, aucun de nos sujets, ni Franc ni Longobard, ni de quelque nation que ce puisse être, ne pourra troubler la sécurité de Rome, et s'immiscer dans l'élection du futur pape. Il leur est également défendu à tous de profiter de l'interrègne pour entrer à main armée sur les territoires appartenant à l'Église romaine et au bienheureux Pierre. Les habitants de Rome procéderont en toute sécurité aux obsèques du pontife défunt et à l'élection de son successeur. L'élection se fera avec l'assistance de l'Esprit-Saint dans un sentiment de concorde et de paix, sans aucunes brigues, sans factions tumultueuses, sans promesses simoniaques. Celui qui aura été canoniquement élu recevra la consécration pontificale sans aucun retard ni contradiction. Après son sacre [1], le nouveau pape nous enverra, à nous ou à nos successeurs les rois des

[1] Les auteurs gallicans ont tous cherché à faire revivre en faveur des empereurs d'Occident la prérogative si déplorablement abusive que Théodoric le Grand et plus tard les Césars byzantins s'étaient attribuée d'examiner la validité des élections pontificales, se réservant de donner ou de refuser selon leur caprice l'autorisation de procéder au sacre du pape élu. Le texte du diplôme de Louis le Pieux a été torturé de mille manières pour lui faire exprimer une réserve de ce genre. Mais ses paroles sont si claires dans le sens opposé qu'il nous suffira de les mettre sous les yeux du lecteur. *Eum quem divina inspiratione et beati Petri intercessione omnes Romani uno concilio atque concordia, sine aliqua promissione, ad pontificatus ordinem elegerint, sine aliqua ambiguitate vel contradictione more canonico consecrari, et dum consecratus fuerit, legati ad nos vel ad successores nostros reges Francorum dirigantur, qui inter nos et illum*

Francs, ses légats apostoliques afin de nous unir dans les liens de l'amitié, de la charité et de la paix, ainsi qu'il s'est pratiqué au temps de Charles Martel notre bisaïeul, du roi Pépin le Bref notre aïeul, et du seigneur empereur Charles notre père de pieuse mémoire. Et pour que ce présent diplôme soit tenu comme irréfragable par tous les fidèles de la sainte Église de Dieu et par les nôtres, pour qu'il demeure ferme dans les générations et les siècles futurs, nous l'avons signé de notre main, et fait souscrire avec serment de fidélité par les vénérables évêques et abbés de nos États, ainsi que par nos *optimates*, et l'avons ensuite adressé au seigneur pape Pascal par le légat apostolique et nomenclateur de la sainte Église romaine Théodore. —Moi Louis, par la miséricorde de Dieu, empereur, j'ai souscrit. Suivent les signatures des trois fils de l'empereur, de dix évêques, huit abbés, quinze comtes, et celles du bibliothécaire, du *mansionarius* et du chambellan du palais [1]. »

Louis le Débonnaire fait le partage de ses États. Lothaire associé à l'empire.

9. Les trois princes, fils de Louis le Pieux, qui souscrivirent après leur père le diplôme en faveur du saint-siége, étaient Lothaire, Pépin et Louis. Leur mère, l'impératrice Irmengarde, rappelait sur le trône les vertus qui avaient fait bénir la pieuse Hildegarde, épouse de Charlemagne. Toute la nation, représentée par les évêques et les leudes, était alors réunie dans une nouvelle diète synodale (817) à Aix-la-Chapelle. L'empereur y poursuivait son plan de réforme ecclésiastique et soumettait aux délibérations de l'assemblée un projet de partage territorial entre ses trois fils. Ce dernier point lui tenait fort à cœur, mais l'événement prouva qu'il s'était trop hâté de le conclure. Préoccupé, malgré sa santé florissante et son âge relativement jeune encore, de l'incertitude de l'avenir et

amicitiam et charitatem ac pacem socient sicut temporibus piæ recordationis domni Caroli atavi nostri, seu domni Pippini avi nostri, vel etiam domni Caroli genitoris nostri consuetudo erat faciendi.

[1] Codex Carolin. *Privileg. Ludovici., Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 579-588. L'authenticité de ce diplôme, admise par Fleury lui-même, a été contestée par quelques auteurs protestants tels que Wolf et Goldast, auxquels se sont joints deux catholiques illustres Pagi et Muratori. De nos jours, Marini complétant les travaux antérieurs de Gretser et de Cenni a démontré la complète authenticité de ce monument.

de l'instabilité des choses humaines, il voulait prendre dès les premières années de son règne les précautions que Charlemagne avait reculées jusqu'aux dernières du sien. Lorsqu'il s'en ouvrit aux évêques et aux leudes, il leur posa la question en ces termes : « Convient-il de différer une mesure qui peut servir dès maintenant à l'affermissement de la couronne? » Un triduum de jeûne et de prières publiques fut ordonné pour invoquer les lumières de l'Esprit-Saint. Tous les prêtres durent offrir à cette intention le sacrifice de la messe et verser d'abondantes aumônes dans le sein des pauvres. Les trois jours écoulés, l'assemblée donna une réponse unanime et déclara que, loin de différer, il fallait au contraire hâter l'accomplissement d'une mesure utile à la sécurité de l'État. En conséquence, Lothaire, l'aîné des trois princes, fut associé à l'empire, Pépin reçut le titre de roi d'Aquitaine, et Louis fut investi du royaume de Bavière. La couronne d'Italie demeurait au jeune Bernard, et de la sorte la division territoriale faite par Charlemagne était respectée. Louis le Pieux procéda en personne à la cérémonie du couronnement impérial de son fils Lothaire. « Il l'investit des droits de l'empire, dit la *Chronique de Moissac*, par l'imposition d'un diadème d'or, aux acclamations des peuples qui s'écriaient : « Vive l'empereur Lothaire, César Auguste ! » Cependant Louis le Pieux disait en pleurant de joie : « Soyez béni, Seigneur, qui me faites voir aujourd'hui un de mes enfants assis à ma droite sur mon trône. »

10. Une charte de partage et de délimitation des pouvoirs entre les deux nouveaux rois et leur frère aîné, devenu par son association à l'empire leur chef hiérarchique, fut promulgué le 9 juillet 817. Comme ce diplôme devint plus tard un instrument de torture dont les fils de Louis le Pieux se servirent contre leur père, il convient d'en préciser les dispositions les plus importantes. En première ligne, la charte d'Aix-la-Chapelle garantissait le principe de l'unité de l'empire. « Il n'a paru séant ni à nous ni à aucun de nos sages conseillers, que, par amour pour nos fils ou dans leur intérêt, l'empire qui est l'ouvrage de Dieu fût divisé par un partage humain, de peur qu'à cette occasion l'Église de Jésus-Chrits fut trou- Charte de partage.

blée et que nous encourussions nous-même la disgrâce du maître des empires. » Ces paroles de Louis le Pieux avaient été confirmées par un acte solennel. En effet la promulgation du diplôme impérial n'eut lieu qu'après la ratification du pape saint Pascal Ier, « afin, dit Paschase Radbert, que la dignité impériale, établie par l'autorité du siége apostolique, demeurât inébranlable pour la paix du monde, la stabilité de la monarchie, l'honneur des princes francs et la gloire de la religion chrétienne dont l'empereur est le soutien et l'appui [1]. Sous ce rapport, la puissance impériale restait donc dans l'esprit de sa première institution. Mais le difficile était dans la pratique de fixer et de maintenir la subordination hiérarchique des rois d'Italie, de Bavière et d'Aquitaine vis-à-vis du nouvel empereur Lothaire, leur frère et cousin. « On ne voulait pas, dit un auteur du temps, qu'il y eut trois royaumes, mais un seul. Voilà pourquoi celui qui eut le titre d'empereur fut placé au-dessus de ses frères. » Ceux-ci, d'après la charte d'Aix-la-Chapelle, devaient une fois par an venir en personne visiter leur frère aîné, et lui apporter, comme tribut féodal, des présents que lui-même compenserait par d'impériales largesses. Le frère aîné doit aide et protection, par lui-même ou par ses *missi*, aux rois ses subordonnés. Ceux-ci ne peuvent déclarer la guerre ni conclure des traités de paix sans l'autorisation de leur aîné. Toute entreprise contre les personnes ou les biens ecclésiastiques sera immédiatement réprimée par l'empereur. Les rois ses frères ne pourront se marier sans sa permission. A ce sujet, Louis le Pieux renouvelle une recommandation dont excipait déjà le pape Étienne III dans sa correspondance avec Charlemagne et Carloman. « Afin d'éloigner les dissensions et les occasions de troubles, dit-il, nous recommandons instamment à nos fils de se bien garder de choisir des épouses parmi les nations étrangères. » — « Si l'un d'eux en mourant laisse des fils légitimes, le royaume ne sera pas divisé; mais le peuple, d'un commun accord, élira celui d'entre eux que Dieu destine au gou-

[1] Paschas. Radbert., *Vit. Wahe*, lib. II, cap. X, *Patr. lat.*, tom. CXX, col. 1625.

vernement. » — « En cas de mort sans enfants, le royaume du défunt reviendra au frère aîné. » — « S'il arrive que l'un de nos fils, à notre décès, n'ait pas atteint l'âge de majorité tel qu'il est fixé par la loi des Ripuaires, nous voulons que jusqu'à cet âge son royaume et sa personne soient entretenus et gouvernés par son frère aîné, comme ils le sont aujourd'hui par nous. Et lorsqu'il sera parvenu à sa majorité, qu'il jouisse pleinement de son royaume suivant le mode que nous avons prescrit. » — « Le royaume d'Italie relèvera en tout de notre fils aîné, si Dieu veut qu'il nous succède, de la même manière qu'il relevait de notre père de glorieuse mémoire, et qu'il relève aujourd'hui de nous. » — Si le fils qui nous succédera par la volonté de Dieu meurt sans enfants légitimes, on élira à sa place l'un de nos fils survivants. Nous invoquons le dévouement de notre peuple, sa fidélité et sa constance, célèbres chez toutes les nations, pour qu'il soit fait ainsi en considération du salut de tous, de la paix de l'Église et de l'unité de l'empire, de telle sorte qu'en instituant le prince on cherche non la volonté des hommes, mais celle de Dieu[1]. »

Lacunes, inconvénients et dangers de la charte de 817.

11. Les bonnes intentions ne manquent pas dans cette charte de Louis le Pieux; on pourrait même dire qu'elles y surabondent. Mais d'une part toute charte est nécessairement, comme la sagesse humaine elle-même, fautive par quelque endroit. D'autre part, dans ce diplôme Louis le Pieux oubliait complétement un rouage essentiel; il oubliait sa propre personnalité, il s'annulait d'avance. On ne saurait sans doute qu'admirer une telle abnégation au point de vue de la vertu individuelle. mais les vertus d'un particulier sont insuffisantes chez un souverain. Tous les malheurs des dynasties royales tiennent à cette confusion déplorable et Louis le Débonnaire devait l'apprendre à ses dépens. Sa charte le condamnait à l'impuissance; elle ne satisfaisait personne, pas même ses fils qui devaient en profiter. Lothaire, décoré du titre impérial et associé au trône paternel, n'avait pour le moment aucune autorité directe, à moins qu'il ne l'usurpât sur son propre père, puisqu'aucune sou-

[1] Fantin., *Annal. du moyen âge*, tom. IX, p. 78.

veraineté territoriale ne lui était attribuée. Ses frères, Pépin d'Aquitaine et Louis de Bavière, son cousin Bernard d'Italie, ne pouvaient eux-mêmes se trouver fort satisfaits de relever d'un empereur nuncupatif, lequel ne possédait aucun des attributs de la souveraineté, aucun pouvoir réel, aucune force, aucun crédit dont il pût efficacement disposer. Comme toutes les chartes, celle de Louis le Pieux était donc une duperie, outre qu'elle contrevenait à un principe d'ordre naturel dont ni les souverains ni les particuliers ne s'écartent jamais impunément, savoir que le père de famille ne doit pas se dépouiller de son vivant. Par malheur, le diplôme d'Aix-la-Chapelle fut revêtu de toutes les sanctions religieuses et civiles qui à cette époque donnaient à un acte le caractère sacré. On ne connaissait point encore, au IXᵉ siècle, la théorie libérale en vertu de laquelle les politiques de nos jours trouvent moyen de mettre leur conscience à l'aise et de se jouer de tous les serments. Pour les contemporains de Louis le Pieux et pour ce prince lui-même le serment (*sacramentum*) juré sur les évangiles, les reliques des saints, la main posée sur l'autel, était comme un huitième sacrement. Tout le moyen âge vécut de la fidélité au serment, et pour punir « la foi mentie », ainsi qu'on parlait alors, l'Église n'avait point assez d'anathèmes, les rois assez de lances, les chevaliers assez d'hommes d'armes. Or, la charte de 817 fut sanctionnée par le pape Pascal Iᵉʳ, au nom de la papauté qui avait créé de toutes pièces un nouvel empire d'Occident; elle fut jurée sous la foi du serment par tous les leudes francs, germains, bavarois, aquitains, vascons, espagnols, italiens, et de plus par tous les évêques et abbés soumis à la juridiction de cet immense empire. Ebbon de Reims, frère de lait de Louis le Pieux, saint Agobard de Lyon, Théodulfe d'Orléans, Jessé d'Amiens, Élie de Troyes, saint Héribold d'Auxerre, Barthélemy de Narbonne, saint Bernard de Vienne, pour ne citer que les plus illustres d'entre les évêques, jurèrent sur le salut de leur âme le maintien de cette charte. Les abbés Hilduin de Saint-Denis, Hélisacar de Saint-Riquier, Adalard de Corbie, saint Benoît d'Aniane, Wala et tous les autres firent de même. Louis le Pieux les en remercia alors; mais plus tard, quand les événements qu'il avait

eu le tort de ne pas prévoir, l'amenèrent à violer lui-même la charte dont il était l'auteur, il trouva partout une légitime résistance.

§ III. Réforme religieuse.

Liberté des élections épiscopales rendues à l'Église.

12. Mieux inspiré pour les mesures qui concernaient le rétablissement de la discipline ecclésiastique et religieuse, Louis le Pieux compléta dans la diète synodale de 817 l'œuvre commencée l'année précédente. « Pour nous conformer aux règles des saints canons, dit-il, nous voulons que l'Église jouisse librement du droit d'élection et que les évêques soient choisis par le suffrage du clergé et du peuple sans nulle autre considération que celle du mérite personnel. » Ce principe solennellement proclamé dans un capitulaire impérial, était le retour pur et simple à la régularité canonique, dont les rois mérovingiens d'abord, puis les carlovingiens et Charlemagne lui-même, s'étaient manifestement écartés en substituant leur volonté et trop souvent leur caprice aux formes d'élection prescrites alors par l'Église. Les plus graves esprits furent frappés alors de ce qu'il y avait de profondément sage dans l'acte de Louis le Pieux. Le diacre Florus, l'un des personnages les plus éminents du clergé de Lyon, indiqua ces idées dans un traité spécial intitulé *De electionibus episcoporum*. « La coutume qui s'était introduite dans quelques royaumes de ne point ordonner d'évêques sans consulter les princes, dit-il, avait pour but à l'origine d'entretenir l'harmonie entre les deux puissances; mais elle ne changeait rien aux conditions essentielles qui rendent une ordination légitime et valide. L'autorité épiscopale ne se confère point par la puissance d'un roi, mais par la volonté de Dieu et le consentement des fidèles, l'épiscopat n'étant point une institution humaine, mais un don du Saint-Esprit. L'Église romaine a conservé jusqu'à ce jour toute sa liberté d'élection. Ses pontifes sont élus par le suffrage des clercs, sans consultation préalable adressée au prince; et ils sont consacrés légitimement. Les diocèses situés dans l'État romain jouissent de la même faculté. Y aurait-il un sophiste assez absurde pour soutenir que l'élection des papes ou celle des

évêques suburbicaires est moins sainte et moins vénérable parce qu'aucune autorité séculière n'y intrevient[1] ? » Cette dernière réflexion du savant diacre fait supposer que la réforme de Louis le Pieux n'était pas du goût de tout le monde. Vraisemblablement les leudes y trouvaient un amoindrissement de la puissance civile, une barrière aux ambitions de famille et par conséquent une diminution de leur propre influence. Les évêques de cour et les abbés de la chapelle palatine devaient partager la même répugnance pour une mesure qui tranchait avec des habitudes dont les premiers avaient bénéficié et dont les seconds s'étaient flattés de profiter à leur tour. Louis le Pieux, sourd à leurs réclamations, poussa plus loin ses réformes et publia des règlements qui rappelaient l'épiscopat et le sacerdoce à l'observation stricte de leurs devoirs professionnels. « Ce fut alors, dit l'astronome de Limoges, que les évêques et les clercs durent déposer les ceintures et les baudriers d'or, les poignards ornés de pierreries, ainsi que les éperons dorés et les vêtements d'une magnificence toute mondaine[2]. »

Réforme monastique.

13. Il restait à réformer l'ordre monastique, celui dont les fidèles attendaient le plus d'édification, et dont le malheur des temps avait altéré la pureté primitive. Louis en chargea saint Benoît d'Aniane, auquel il adjoignit les abbés les plus exemplaires de France et d'Italie, tels qu'Arnulphe de Noirmoutiers, Apollinaire du Mont-Cassin, Alveus de Saint-Hubert, dans les Ardennes, Apollinaire de Flavigny, Josué de Saint-Vincent de Vulturne, Agilulfe de Solignac. L'affaiblissement de la discipline monastique provenait principalement de la diversité des observances. Quoique la plupart des monastères fissent profession de suivre la règle de saint Benoît, il y avait néanmoins beaucoup de variété dans plusieurs pratiques, introduites par les changements successifs des mœurs, et que ce patriarche de la vie cénobitique n'avait pu prévoir. On prit donc le parti d'établir une discipline uniforme, par des constitutions qui expliquassent la règle primitive. Ces règlements entrent dans les

[1] Florus Diacon., *Lib. De elect. episcop.* cap. VI, *Patr. lat.*, tom. CXIX, col. 14.
[2] Astronom. Lemovicen. *Vita. Ludovic. Pii.*, *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 916.

moindres détails. On interdit aux religieux l'usage de la viande, excepté pour les malades, et pendant quatre jours à Pâques et à Noël. On permet néanmoins l'usage journalier de la graisse, dont les pauvres se servaient communément dans les pays où l'huile était rare. On n'exclut de cette permission que vingt jours avant Noël, et le vendredi de chaque semaine : ce qui montre qu'on ne faisait pas encore maigre le samedi. Dans le cas d'une fatigue extraordinaire, on accorde, même en carême, un léger repas le soir ; c'est l'origine de la collation des jours de jeûne. La portion de pain destinée à chaque religieux doit être d'une livre et demie, avant la cuisson ; la part de boisson sera une hémine de vin [1], et dans les pays qui manquent de vignes, on donnera le double de bière. On régla encore les redevances des monastères, à l'égard du souverain ; elles étaient fort différentes les unes des autres. Certaines abbayes devaient le service de guerre, d'autres des présents dans le genre de nos dons gratuits ; d'autres, enfin, le tribut de leurs prières. On en compte quatorze dans la première catégorie, entre autres Saint-Benoît-sur-Loire, Ferrières, Corbie, Stavelo, Saint-Eugend, aujourd'hui Saint-Claude, et Notre-Dame de Soissons. Le monastère de Fulde, si puissant depuis, n'était encore qu'au second rang, avec les treize qui ne devaient que des présents. La troisième classe, de ceux dont la redevance consistait seulement en prières, était la plus nombreuse. Tous ces règlements furent promulgués à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle (817) ; ils eurent dans la suite, une autorité presque égale à la règle de saint Benoît ; mais on éprouva d'abord des difficultés inouïes à les faire recevoir. La réforme de tout un royaume eût semblé plus exécutable que celle de certains monastères.

Résistance des moines de Saint-Denis.

14. Il ne fallut rien moins que la persévérance, la douceur, la prudente habileté de saint Benoît d'Aniane pour triompher de tous les obstacles. Ce fut surtout l'abbaye royale de Saint-Denis qui offrit le plus de résistance. Les religieux, abandonnant la sévérité primitive de leurs règles, s'étaient de leur propre autorité trans-

[1] Environ un verre ordinaire; l'hémine valant un demi-setier et le setier une demi-pinte.

formés en chanoines. La plupart d'entre eux, franchissant encore cette réserve, portaient un costume laïque. Leur nouvel abbé, Hilduin, essaya vainement de réagir contre un pareil désordre. Les uns lui répondaient que jamais on ne leur avait imposé de vœux, et que dès lors on n'était pas en droit de les astreindre à des règles qui leur étaient absolument étrangères. D'autres avec plus de franchise reconnaissaient que leur vie était irrégulière, mais ils invoquaient comme excuse la tradition immémoriale qui autorisait leur relâchement. Hilduin fit appel aux deux commissaires chargés par l'empereur de la visite et de la réforme de toutes les communautés. C'étaient saint Benoît d'Aniane et Arnoulf de Noirmoutiers. Dans une première enquête, dirigée de concert avec Hilduin, ils reconnurent l'impossibilité absolue d'amener à résipiscence des esprits obstinés et rebelles. On fut contraint de détacher de ce foyer de pestilence un petit groupe de religieux fervents qui durent se retirer dans un prieuré voisin sous la conduite d'Hilduin leur abbé. On avait cru que cette mesure ferait réfléchir les réfractaires ; il n'en fut rien. Débarrassés de tout contrôle, ces moines indignes se livrèrent plus que jamais au désordre et à l'oisiveté. Dix-huit mois après, un concile se réunit à Paris pour aviser aux moyens de faire cesser le scandale. Louis le Pieux déclara aux évêques qu'il était disposé à employer la force, si les récalcitrants continuaient à mépriser l'autorité de l'Église et celle des lois canoniques. Les deux archevêques Aldric de Sens et Ebbo de Reims furent chargés de notifier cette décision aux rebelles. Ils s'acquittèrent de cette mission avec une charité et un zèle vraiment apostoliques. Dans la grande salle du chapitre, en présence de tous les moines assemblés en chapitre, les deux vénérables métropolitains exposèrent le passé historique de l'abbaye. Ils prouvèrent par le texte des statuts, par l'exemple des anciens religieux que non-seulement l'institution de Saint-Denis avait primitivement été soumise à la régularité monastique, mais que les rois Mérovingiens y avaient même établi le *Laus perennis*. Les diplômes et chartes de donations et de largesses royales portaient tous la clause expresse que les biens légués à l'abbaye seraient compensés par la prière assidue et les œuvres

saintes des moines. Puis, comparant les splendeurs spirituelles du passé aux désolantes tristesses du présent, les deux évêques éclatèrent en sanglots et versèrent un torrent de larmes. Ce spectacle attendrit le cœur des religieux. Les menaces de l'empereur ne nuisirent peut-être pas à cette conversion. En tout cas, l'effet fut décisif. Les moines se prosternèrent en frappant leur poitrine et demandant pardon de leur apostasie. Aldric et Ebbo, avant de les absoudre, prirent la sage précaution d'examiner chacun d'eux en particulier. Il s'en trouva quelques-uns qui persistèrent à soutenir qu'on ne leur avait, en les recevant dans l'ordre, imposé aucune règle ni prescrit aucune profession religieuse. A ceux-là on permit de se retirer. Tous les autres promirent de vivre désormais dans l'observance des règles monastiques. Hilduin revint donc avec ses religieux fidèles prendre la direction de cette communauté désormais transformée.

Saint Guillaume de Gellone Saint Benoît d'Aniane.

15. Les mêmes difficultés se renouvelèrent, avec des variantes particulières aux diverses localités, à Reichenaw, dans le diocèse de Bâle, à Micy (Saint-Mesmin) au diocèse d'Orléans, à Landevenec dans la Cornouaille armoricaine, et jusqu'à Fulde, cette institution naguère si florissante et où les souvenirs de saint Boniface, l'apôtre de la Germanie étaient encore vivants. Benoît d'Aniane finit par triompher dans cette lutte contre tous les appétits sensuels et tous les instincts d'ignoble corruption que le relâchement traîne à sa suite : *Optimi corruptio pessima.* Depuis l'apparition dans les rochers de Subiaco et sur les cimes du Mont-Cassin du patriarche des moines d'Occident, nulle figure monastique ne fut plus noble, plus élevée ni plus grande que celle de saint Benoît d'Aniane. Nous avons dit qu'il était fils du comte de Maguelonne, et que sa jeunesse s'était écoulée à l'école palatine dans les studieux labeurs auxquels étaient formés les fils des leudes. Depuis sa retraite au monastère de Saint-Seine et plus tard dans la solitude d'Aniane, il était devenu pour « les contrées de la Gothie (Septimanie et Espagne), selon l'expression de son biographe, un patriarche monastique et un nouvel apôtre. » Le duc Willelm, ce grand homme de guerre, le vainqueur de Barcelone, était venu en 806 se mettre sous la direc-

tion de Benoît. « Il apportait, dit l'hagiographe, des sommes énormes d'argent et d'or, qu'il offrit à Dieu et aux pauvres, en la personne du vénérable abbé d'Aniane. Le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul (29 juin), on vit le duc quitter son riche costume, revêtir la robe de moine et incliner la tête sous la main de Benoît qui lui coupa la chevelure. A quatre milles d'Aniane, dans une charmante vallée qui porte le nom de Gellone [1], Willelm devenu le moine Guillaume alla habiter une cellule de branchages en compagnie de quelques frères dont il faisait l'admiration par son humilité. J'ai vu maintes fois, continue l'hagiographe, ce guerrier qui avait conduit des armées à la victoire, diriger l'âne qui portait les provisions au monastère, ou les vivres aux moissonneurs durant les chaleurs de l'été. Dans les veilles saintes, Guillaume, soldat du Christ, étonnait les plus vaillants par sa persévérance. Les fonctions les plus pénibles ou les plus rebutantes, celles de la boulangerie et de la cuisine, étaient celles qu'il préférait à toutes les autres. Le jeûne, la prière accompagnée de larmes, la méditation des choses du ciel, absorbaient son âme. Lorsqu'il recevait dans la communion le corps du Seigneur, les pleurs coulaient de ses yeux en telle abondance qu'ils tombaient jusqu'à terre et mouillaient le pavé. Malgré ses infirmités habituelles, il ne voulait d'autre lit qu'une planche nue, et il fallut toute l'autorité de Benoît d'Aniane pour lui faire accepter un coussin de paille qu'on plaçait sous sa tête. Il pratiquait sur lui-même les plus rudes flagellations, et malgré le secret absolu dont il s'entourait alors, les frères purent pénétrer ce mystère d'austérité monastique. Durant les nuits les plus glaciales de l'hiver, il lui arrivait de rester agenouillé dans l'oratoire qu'il avait construit en l'honneur de saint Michel, le patron céleste des guerriers, priant pour le salut de la France et pour la paix de l'Église. Après six années de cette vie angélique, Guillaume fut divinement averti du jour précis de sa mort. Il le fit connaître par une lettre circulaire à tous les monastères situés dans l'étendue

[1] Le monastère de Gellone prit depuis en souvenir de Willelm le nom de Saint-Guillem-du-Désert.

des Etats de Charlemagne, sollicitant de chacun des prières pour son âme. Le 28 mai 812, au jour indiqué, le bienheureux s'endormit doucement dans le Seigneur [1]. »

16. « Or le très-pieux empereur Louis, continue l'hagiographe, s'était uni d'une amitié sainte avec Benoît d'Aniane. La reine Irmengarde avait pour le serviteur de Dieu une vénération profonde, et le chargeait de la distribution de ses aumônes. » Les miracles du Mont-Cassin au temps du grand patriarche des moines d'Occident se renouvelaient à Aniane sous la main de son disciple et saint homonyme. De toutes parts on accourait pour se mettre sous la direction du saint abbé. Le nombre de ses disciples s'accrut tellement qu'il lui fallut songer à établir de nouvelles colonies monastiques. L'une des premières fut celle de Menat en Auvergne. Les frères qui y furent envoyés étaient dans un tel dénûment qu'un jour toutes les provisions firent défaut. Le cellérier, informé de cette détresse, fit disposer comme à l'ordinaire les vases vides sur la table en disant : « Dieu qui nous a envoyés ici pour le servir aime trop notre père Benoît pour laisser ses enfants mourir de faim. » Et ce jour-là le frugal repas se trouva miraculeusement fourni par le Père de famille qui est aux cieux. Des prodiges de ce genre se renouvelèrent à *Casa-Nova* (Caseneuve) au territoire d'Albi, à l'Ile-Barbe près de Lyon, à Saint-Savin dans le diocèse de Poitiers, à *Cella-Nova* (la Celle-Neuve) près de Toulouse, à *Massata* (Massay) près de Bourges, à *Cormarina* (Cormery) au diocèse de Tours, à *Miciacum* (Saint-Mesmin) près d'Orléans. Chacune de ces abbayes, fondée ou restaurée par saint Benoît d'Aniane, le reconnaissait pour père. On a donc plus tard pu dire qu'il avait eu simultanément douze monastères sous sa direction, mais il ne faut point l'entendre au sens d'une pluralité de bénéfices contraire aux canons de l'Église. Les établissements dirigés par saint Benoît d'Aniane, comme jadis ceux que le patriarche du Mont-Cassin avaient vu se multiplier de son vivant, étaient administrés sous ses ordres par un abbé qui s'inspirait de ses conseils et prenait exemple sur

[1] Smaragd. *Vit. S. Benedict. Anian.*, cap. XLII, *Patr. lat.*, tom. CIII, col. 374.

ses vertus. Louis le Pieux, témoin des merveilles de sainteté opérées par le serviteur de Dieu en Aquitaine, l'appela en Alsace pour étendre la réforme monastique à cette contrée et aux provinces de la Germanie. Benoît d'Aniane vint d'abord se fixer à Maur-Munster avec quelques-uns de ses religieux. En quelques mois, il rappela cette maison à la stricte observance et en fit comme le centre de tout le mouvement réformateur qui s'étendit bientôt aux deux rives du Rhin. L'empereur qui trouvait Maur-Munster trop éloigné d'Aix-la-Chapelle choisit alors dans le voisinage de cette dernière ville un délicieux vallon arrosé par un ruisseau appelé Indi, il y fit construire une vaste abbaye que Benoît vint habiter et dédia sous le vocable de Saint-Corneille, en mémoire du pape de ce nom dont il avait reçu d'insignes reliques. La réputation de saint Corneille d'Indi ne tarda point à se répandre dans toutes les Gaules. Une génération de pieux abbés formés à l'école du grand réformateur : Hilduin de Saint-Denis, Singulfe de Ferrières, Simaragde de Saint-Mihiel, Anségise de Saint-Bertin, Raban-Maur de Fulde, brillèrent à la fois sur tous les points de l'empire franc. Dieu préparait cette légion d'âmes fortes et vaillantes pour maintenir dans le sein des cloîtres les germes de la sainteté et de la civilisation chrétienne déjà menacés par l'invasion des Normands. Saint Benoît d'Aniane n'eut pas la douleur d'assister à la tempête qui allait fondre sur l'Europe catholique. Il mourut, plein de jours et de saintes œuvres, le 7 février 821. Autour de sa couche funèbre ses disciples agenouillés reçurent la dernière bénédiction du patriarche. Il leur imposa les mains, puis d'une voix encore vigoureuse, il entonna le verset : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.* Sa voix s'éteignit et le bienheureux alla continuer avec les anges le chant du roi-prophète.

Ouvrage de saint Benoît d'Aniane.

17. L'œuvre de saint Benoît d'Aniane survécut à son fondateur ; elle s'immortalisa dans les écrits qu'il nous a laissés, et qui prouvent une érudition et des recherches peu communes. Sous le titre de *Codex regularum monasticarum et canonicarum* [1], il réunit en un

[1] *Benedict. Anian., Patr. lat.,* tom. CIII, col. 391-661.

seul corps d'ouvrage toutes les constitutions monastiques des pères de l'église d'Orient, tels que saint Antoine, saint Macaire, Sérapion, saint Athanase, saint Basile, et les fit suivre d'un travail analogue sur les pères de l'Église d'Occident, saint Césaire, saint Augustin, saint Benoît, Cassien, saint Colomban. On eut ainsi comme un *Spicilegium* monastique complet. Les communautés de femmes ne furent point oubliées par le zélé réformateur. Il réunit à leur intention les règles de saint Césaire, Aurélien d'Arles, Donatus de Besançon, saint Léandre de Séville, et compléta cette collection par l'épître de saint Augustin *ad virgines*. Après cet immense travail analytique, résumant dans une vaste synthèse et concentrant en quelque sorte l'esprit qui avait présidé à ces diverses législations monastiques, écloses dans des milieux divers, sous des climats si disparates, il en montra l'admirable unité dans un dernier ouvrage intitulé : *Concordia regularum Patrum*, dont la préface est un véritable chef-d'œuvre de modestie et de science chrétienne. La voici : « Benoît, le dernier des abbés, à tous les abbés et moines salut dans le Christ notre Dieu. — Préoccupé de l'utilité générale et cherchant le moyen de servir le plus efficacement les âmes, j'ai relu avec attention la vie et les règles des pères de l'ordre monastique. En les étudiant avec le soin dont je suis capable, j'ai acquis la certitude qu'elles reproduisent toutes sinon les paroles mêmes, du moins le sens de notre patriarche Benoît. Il me souvint alors de ce que j'ai tant de fois entendu répéter par les religieux : Puisque la règle de saint Benoît résume toutes les autres, à quoi bon étendre plus loin les recherches? qu'ai-je besoin de lire des statuts qui me sont étrangers, et restent en dehors du vœu d'obéissance auquel je me suis astreint? — Tel est le langage habituel des religieux. Ils ignorent que le bienheureux Benoît n'a nullement composé sa règle de toutes pièces ; au contraire, il l'a empruntée à tous les autres législateurs monastiques : c'est une gerbe composée par l'éminent moissonneur avec les plus beaux épis de tout le champ. Dès lors il m'a paru utile de comparer tous les articles des règles diverses avec les chapitres de celle du grand patriarche : on verra ainsi la concordance absolue

qui règne entre les uns et les autres. Voilà pourquoi je donne à mon ouvrage le titre de *Concordia regularum*. Sachent tous ceux qui le liront qu'il n'a été inspiré ni par un sentiment de vaine gloire ni par aucune arrière pensée d'ambition dominatrice. A Dieu ne plaise que je prétende faire rejaillir sur mon obscure personne ou mon nom plus obscur encore la gloire d'une doctrine connue de tout l'univers ! Ce serait la folie d'un ruisseau qui voudrait absorber l'Océan. Je n'ai d'autre but que celui de la charité, d'autre désir que de travailler au salut des âmes. Le Dieu qui voit non-seulement les replis de mon cœur, qui scrute toutes les consciences humaines, m'en est témoin ; il sait que je n'agis point dans une pensée d'orgueil, mais dans un sentiment de charité. Je le prie de toutes les forces de mon âme, lui qui a promis de ne pas laisser un verre d'eau sans récompense, de m'accorder pour ce modeste labeur la rémission de mes fautes. Et vous qui lirez ou entendrez lire ce livre, s'il arrive que vous y rencontriez parfois l'attrait et la saveur du miel que j'ai emprunté aux écrits des pères, je vous demande en retour d'invoquer pour moi, pauvre pécheur, la miséricorde divine [1]. »

§ IV. Persécution de Léon l'Arménien.

Première lettre de saint Théodore Studite au pape Pascal.

18. Les rapports qui s'établirent à cette époque entre les moines d'Orient et ceux d'Occident durent faciliter à saint Benoît d'Aniane le travail qu'il avait entrepris sur les législations comparées des divers ordres religieux. La persécution de Léon l'Arménien fut en effet pour le monarchisme oriental une ère d'émigration par masses, qui jeta dans toute l'Europe d'illustres proscrits. Épaves vivantes échappées au naufrage iconoclaste, les pieux exilés recevaient à Rome, dans toute l'Italie et jusque dans les Gaules, une hospitalité d'autant plus généreuse qu'elle s'exerçait vis-à-vis de confesseurs de la foi. La résistance des moines d'Orient aux entreprises de Léon l'Arménien fut vraiment héroïque. Le « Caméléon » persécuteur n'oublia cependant aucune de ses ruses habituelles, n'omit aucun

[1] S. Benedict. Anian., *Concord. regular.*, *Præfat.*, *Patr. lat.*, tom. CIII, col. 713-716.

stratagème, pour tromper leur bonne foi ou séduire leur candeur. Son patriarche intrus, Théodote Cassitéras, faisait grand bruit à Constantinople d'une lettre synodique qu'il avait écrite au pape saint Pascal I. Le seul fait d'une communication de cette nature adressée au siége apostolique prouvait, selon lui, la reconnaissance officielle de sa légitimité et de son orthodoxie par le pape. Il n'avait garde d'ajouter que le souverain pontife avait refusé de recevoir ses apocrisiaires et la lettre dont ils étaient porteurs. Il ne disait pas surtout que le vicaire de Jésus-Christ avait donné audience aux envoyés du légitime patriarche, saint Nicéphore, les avait accueillis avec une paternelle affection et leur avait remis pour l'illustre banni des lettres pleines de vénération et accompagnées de riches offrandes. Théodore Studite, l'une des victimes de la persécution de Léon V était alors détenu dans la forteresse de Métope, non loin d'Apollonia, au milieu des Palus-Méotides. Il s'était également adressé au pape en ces termes : « Prêtez l'oreille au cri de notre détresse, vous, le chef apostolique, pasteur établi par Dieu pour régir les brebis du Christ, portier du royaume des cieux, pierre de la foi sur laquelle est édifiée l'Église catholique. Vous êtes Pierre, puisque vous en occupez légitimement le siége. Hélas ! dans notre malheureuse patrie, des loups ravisseurs ont envahi le bercail de Jésus-Christ ; les portes de l'enfer ont prévalu. La passion du Sauveur, l'agonie de la Vierge sa mère recommencent, ce sont eux qu'on fait souffrir de nouveau en proscrivant le culte de leurs images. Le patriarche de Constantinople, notre pasteur et notre père, est plongé dans un cachot, les métropolitains, les évêques, les prêtres, les moines, les religieuses, subissent la flagellation, les tortures, les chaînes, l'exil, la déportation et la mort. Partout l'image de Dieu notre Sauveur, cette image vénérée devant laquelle tremblent les démons eux-mêmes, est foulée aux pieds par la populace en délire. Les autels sont renversés, les temples détruits, les sacrements profanés : on punit de mort quiconque est trouvé détenteur d'un exemplaire de l'Évangile. Bienheureux père, vicaire et imitateur de Jésus-Christ, levez-vous des régions de l'Occident, et prenez en main notre cause. C'est à vous que le divin

Sauveur a dit en la personne de Pierre : *Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos*[1]. Vous avez reçu de Dieu lui-même la puissance, et vous êtes constitué prince de tous les chrétiens. Élevez donc la voix, et que toutes les églises qui sont sous le ciel entendent retentir l'anathème que vous prononcerez contre le synode impie qui a proscrit les saintes images[2]. »

Les hégoumènes orientaux et l'intrus Cassitéras.

19. Le pape n'avait point attendu ces touchantes exhortations pour agir près de l'empereur d'Orient. Il avait député à ce prince des légats chargés de revendiquer à la cour de Byzance les droits de l'orthodoxie et de l'humanité également outragées. Mais leur mission n'aboutit qu'à les rendre eux-mêmes témoins et presque victimes des horreurs qu'ils voulaient arrêter. Léon V les bannit de sa présence, sans daigner les entendre. Le patriarche intrus Cassitéras leur fit dire qu'il ne comprenait rien à tout le bruit que causait l'abolition d'un culte idolâtrique. Ce soldat transformé en évêque n'avait d'autre principe théologique que l'obéissance absolue à l'empereur. L'Église, selon lui, était une armée spirituelle qui relevait comme l'autre exclusivement de César. Depuis son intrusion, Cassitéras donnait chaque jour à la table patriarcale deux festins somptueux, auxquels il invitait tous les évêques, clercs et moines, qui voulaient y prendre part. Là régnait, avec un luxe exorbitant, la débauche, l'impudeur et l'ivresse. Il appelait ce mode de gouvernement la séductioa par le ventre. Ainsi qu'on l'a vu, ce système d'ignoble dépravation n'eut qu'un succès fort restreint. Ceux qui s'y laissèrent prendre étaient depuis longtemps des hommes perdus de réputation et notés d'infamie. Léon l'Arménien n'était qu'à demi satisfait d'un pareil résultat. L'immense majorité des clercs et des moines préférait le martyre aux festins de Cassitéras. Les fidèles, touchés de l'héroïsme des confesseurs, témoignaient hautement leur sympathie pour les victimes et leur mépris pour les persécuteurs. Soudain un décret impérial rappela d'exil tous les chefs d'ordre ; des navires expédiés dans toutes les direc-

[1] Luc. XXII, 32.
[2] Theodor. Studit. *Epist.* XII, *Patr. græc.*, tom., XCIX col. 1152.

tions ramenèrent ces vénérables vieillards à Constantinople. Le plus illustre d'entre eux était saint Nicétas hégoumène du monastère de Saint-Sergius à Constantinople. Septuagénaire, sa vie était un miracle continuel de mortification, de charité et de dévouement. Léon l'Arménien laissa tout l'hiver de 816 les confesseurs en liberté, dans l'espoir que, cédant peu à peu aux insinuations de Lécanomante, la cheville ouvrière de cette intrigue, ils consentiraient à assister à quelque cérémonie religieuse présidée par l'intrus Cassitéras. C'était tout ce qu'on demandait d'eux. Leur démarche, s'ils consentaient à s'y prêter, devait servir aux iconoclastes comme un engagement tacite et une adhésion suffisante. Les confesseurs résistèrent ; on redoubla d'instances aux approches de la fête de Pâques pour les déterminer à recevoir publiquement la communion pascale, sinon des mains de Cassitéras, du moins dans une des églises qui reconnaissaient sa juridiction. Tous les efforts furent inutiles. Les persécuteurs changèrent alors leurs anciennnes caresses en une fureur effroyable. Les confesseurs furent arrêtés, chargés de fers et jetés séparément dans des onbliettes, où on les laissa étendus sur un pavé humide sans une seule ouverture, sans même une poignée de paille. Chaque soir ils recevaient, par une ouverture pratiquée à la voûte du cachot, un morceau de pain moisi et une cruche d'eau fétide. Plusieurs mois s'écoulèrent dans cette affreuse torture sans que le courage des confesseurs fût ébranlé.

Acte de faiblesse des hémougènes. Pénitence de saint Nicétas.

20. Lécanomante comprit qu'ils mourraient tous plutôt que de céder. Changeant alors une seconde fois de système, il se rendit isolément près de chacun d'eux. « Je viens, leur dit-il, faire cesser un malentendu déplorable. Ni l'empereur ni le patriarche n'exigent de vous aucune apostasie. Ils honorent comme vous les saintes images, tout en leur refusant le culte de latrie qui n'est dû qu'à Dieu seul. Vous avez cru jusqu'ici le contraire ; vous étiez de bonne foi et vous avez pu vous considérer comme les martyrs de la vérité. Il est temps de mettre un terme à une erreur qui afflige tous les gens de bien et dont vous êtes les malheureuses victimes. Demain vous serez conduits dans un oratoire où le patriarche vous exposera

lui-même sa croyance, il vous donnera la preuve de sa parfaite orthodoxie, et l'on vous renverra dans vos monastères sans exiger de vous aucune profession de foi. » Tous les confesseurs, à l'exception de Nicétas, acceptèrent cet arrangement. Ils furent extraits de leurs cachots respectifs, et Nicétas ne se détermina à quitter le sien que sur les exhortations réitérées de ses collègues. « On ne nous demande rien de contraire à la foi, lui dirent-ils. Cependant nous ne voulons rien faire en votre absence. Consentez à venir avec nous. » Le saint vieillard céda enfin. Tous ensemble ils furent conduits dans un oratoire dont les peintures à fresques, les statues, les tableaux avaient été conservés. « Vous voyez, leur dit Cassitéras, que je vénère comme vous les saintes images. Anathème à quiconque leur refuse l'honneur qui leur est légitimement dû! » Après cette déclaration spontanée, l'intrus célébra la messe, les confesseurs communièrent de sa main, et furent ensuite laissés libres de retourner dans leurs monastères. Il n'y avait point eu d'apostasie doctrinale, mais un acte formel de schisme. Nicétas ne l'eut pas plutôt commis, qu'une angoisse indicible, un remords poignant, lui saisirent l'âme. Au lieu de retourner à son abbaye, il courut à la Corne d'Or, jeta ses vêtements dans une barque et se fit conduire dans l'île de Proconnèse où il voulait par une rigoureuse pénitence expier sa faute. Mais bientôt changeant de dessein : « Non, s'écria-t-il, mon crime a été public. C'est au lieu même où j'ai donné le scandale que je dois le réparer. » Il se fit sur-le-champ ramener à Constantinople, et en abordant au port, il commença avec un torrent de larmes à s'accuser de sa faiblesse, demandant pardon à Dieu et aux hommes. L'émotion causée par cette scène fut vive et profonde; l'empereur manda l'illustre vieillard. « Pourquoi, lui dit-il, n'êtes-vous pas retourné comme les autres à votre monastère? Je vous en avais à tous donné l'ordre. — Sachez, seigneur, répondit Nicétas que, pour avoir eu la faiblesse de céder aux instances de mes collègues, j'ai commis un véritable crime. Je voulais le dire à vous-même et le déclarer en face des pieux fidèles justement scandalisés de ma conduite. Grâces à Dieu, mon cœur n'est point changé, je persiste à repousser la communion d'un pa-

triarche intrus. Tels sont mes sentiments; faites de moi ce que vous voudrez. » A ces mots, l'empereur fit un geste de colère qu'on interpréta au premier moment comme un arrêt de mort. La réflexion vint ensuite; le César iconoclaste recula devant une mesure qui eût soulevé l'opinion populaire déjà surexcitée. Nicétas fut réintégré dans son cachot, puis transféré dans la forteresse de l'île de Glycerium où il demeura enfermé jusqu'à la mort de Léon l'Arménien.

Seconde lettre de saint Théodore Studite au pape.

21. Dans toute l'étendue de l'empire ces cruautés se renouvelaient avec les raffinements de barbarie que les subalternes savent toujours inventer en exécutant les ordres d'un tyran. Ce fut alors que la charité du pape saint Pascal se multiplia pour secourir la détresse des exilés et des captifs. Théodore Studite, dans une seconde lettre adressée au pontife, l'en remerciait avec effusion. « *Respexit nos Oriens ex alto*[1], disait-il. Des hauteurs des cieux notre Orient s'est levé, le Christ notre Dieu se manifeste à nous en la personne de votre béatitude. Vous êtes le phare lumineux constitué sur la chaire apostolique, et votre splendeur a brillé sur l'Église catholique tout entière. Ses rayons ont pénétré jusqu'à nous, pauvres captifs, détenus dans les ténèbres, à l'ombre de la mort, par les fureurs hérétiques. Les sombres nuages se sont écartés, l'espérance renaît dans nos cœurs, à la nouvelle des grandes et saintes choses faites par votre celsitude. On nous a raconté comment vous avez refusé aux apocrisiaires de l'intrus l'honneur d'être admis à votre audience. Vous les avez traités comme ces mercenaires et ces voleurs dont parle l'Évangile, déprédateurs du bercail de Jésus-Christ. On nous dit qu'au récit de nos malheurs, votre tendresse paternelle n'avait pu retenir ses larmes, et que votre charité s'est dilatée pour venir au secours des membres souffrants de Jésus-Christ. Nous savons maintenant que le siége de Rome est occupé par un pasteur digne de succéder au prince des apôtres; nous avons la certitude que Dieu n'a point abandonné son Église, puisqu'il lui a ménagé un pasteur et un père

[1] Luc. I, 78.

dont le courage et la bonté sont à la hauteur des calamités actuelles. Vous êtes la providence de tous les malheureux, la source pure de la vérité orthodoxe, le port assuré contre la tempête de l'hérésie, la cité choisie de Dieu pour le salut du monde [1]. »

Lettre de saint Théodore Studite au patriarche d'Alexandrie. Vengeance de Léon l'Arménien.

22. Dès le commencement de la persécution, Théodore Studite, dont les iconoclastes redoutaient le savoir et l'éloquence, avait été confiné au fond de l'Anatolie, puis transféré à Métope. « Qu'on me transporte où l'on voudra, dit-il, j'y consens volontiers; toute la terre est au Seigneur; mais si l'on veut enchaîner ma parole, jamais on n'y réussira : je l'ai consacrée à la cause du Dieu de vérité. » L'empereur, imformé de cette courageuse résistance, envoya l'ordre de le flageller jusqu'au sang. Théodore se dépouilla lui-même de sa tunique, en disant : « Il y a longtemps que je désirais souffrir pour le nom de Jésus-Christ. » Cependant l'exécuteur, voyant ce corps exténué de macérations, craignit en le frappant de se rendre coupable d'un véritable meurtre. Il prétexta la bienséance pour faire retirer tout le monde ; puis, apportant une peau de mouton, il déchargea sur elle quantité de coups qu'on entendait au dehors. Il se fit même une incision au bras, afin d'ensanglanter le fouet qu'il eut soin de montrer à la foule. Le saint abbé continua de parler et d'écrire en faveur de la vraie foi. Pour se mettre en état de produire des preuves de l'unanimité de toutes les églises dans le culte des saintes images, il adressa des lettres à tous les métropolitains et évêques du monde entier. Dans celle qu'il écrivit au patriarche d'Alexandrie, il fait une assez longue description de la persécution byzantine dont il le supposait moins informé, à cause de la difficulté des communications maritimes, que les navires musulmans interceptaient par des croisières continuelles. « Au sein du christianisme, dit-il, les autels de Jésus-Christ sont renversés, les églises dévastées. Les Arabes qui vous oppriment auraient honte de pareilles violences. Les évêques, les prêtres, les moines sont tombés dans un mépris universel. Les uns ont entièrement perdu la foi : les autres se flattent de la conserver encore en se rendant

[1] S. Theodor. Studit., *Epist.* XIII, *Patr. græc.*, tom. XCIX, col. 1155.

complices des hérétiques et en communiquant avec eux. Il en est pourtant qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, et notre glorieux patriarche Nicéphore leur sert de guide et de modèle; mais de ces derniers, les uns ont été outragés et fouettés cruellement, les autres jetés dans des cachots et réduits à quelques onces de pain moisi qu'on leur distribue chaque jour avec un verre d'une eau infecte; d'autres enfin ont été condamnés à l'exil. Les moines infortunés se sont bannis eux-mêmes; ils n'ont d'autre abri que la voûte des forêts et les antres des montagnes. Quelques-uns ont consommé leur martyre sous les fouets; d'autres, enfermés dans des sacs, ont été jetés à la mer. Il suffit de posséder une pieuse image, d'avoir donné asile à un proscrit ou secouru un prisonnier, pour être immédiatement arrêté, déchiré de coups, traîné en exil [1]. » Léon l'Arménien, en apprenant que saint Théodore avait adressé ses plaintes éloquentes au siége apostolique, ne mit plus de bornes à sa vengeance. Un bourreau fut envoyé à Métope, et infligea au généreux confesseur cent coups de fouet, le maximum de cet horrible supplice. Théodore, la chair ensanglantée et les os dépouillés jusqu'au vif, tomba sans mouvement et sans connaissance. Par une sorte de prodige, un de ses disciples, détenu dans la même forteresse, parvint à le rappeler à la vie. Pour le priver de ce filial secours, le saint fut mis dans un cachot isolé, où les geoliers lui jetaient par une lucarne un morceau de pain moisi tous les deux jours. Enfin l'archevêque de Smyrne, l'un des chefs du parti iconoclaste, voyant que rien n'ébranlait la constance du martyr, lui dit en partant pour Constantinople : « Je prierai l'empereur de vous faire couper la langue ou la tête, et mieux encore l'une et l'autre à la fois. » La justice divine qui allait frapper Léon l'Arménien empêcha l'effet de cette menace.

Léon l'Arménien détrôné et mis à mort. Avénement de Michel le Bègue.

23. Nous avons parlé plus haut d'un soldat de fortune, nommé Michel, dont Léon l'Arménien avait fait son capitaine des gardes, et Lécanomante son confident et son ami. Michel, né parmi les Athingans, peuplade sauvage de la Haute-Phrygie où la secte des

[1] S. Theodor. Studit., *Epist.* XIII, *Patr. græc.*, tom. XCIX, col. 1158.

Paulicieni avait prospéré, avait dans sa jeunesse fait le métier de marchand de chevaux. Il ne savait ni lire ni écrire; à tous ces désavantages, il joignait une difficulté de prononciation qui le fit surnommer le Bègue. Enrôlé sous Copronyme dans une légion grecque, il parvint à force de bassesses et d'intrigues aux plus hautes dignités militaires. L'avénement de Léon l'Arménien le mit en évidence. Michel fut en effet l'un des premiers à trahir le vertueux empereur son homonyme, ce qui lui valut toutes les bonnes grâces de l'usurpateur Léon. Mais à l'école de Lécanomante, l'ancien marchand de chevaux devenu patrice, sénateur et capitaine des gardes, sentit l'ambition se développer au niveau de la fortune. Il aspira à la pourpre, conspira, fut arrêté, jugé et condamné par l'empereur à être brûlé vif dans la fournaise des bains du palais. La condamnation fut prononcée le 24 décembre 820; elle devait recevoir son exécution le lendemain, jour de Noël. Théodosie, femme de Léon V, supplia son mari de ne pas profaner ce grand jour par une exécution. « J'accorde ce que vous me demandez, répondit Léon. Plaise à Dieu qu'en voulant sauver mon âme, vous n'exposiez pas mon corps au poignard des assassins! » Dans la nuit, le clergé de Sainte-Sophie vint selon l'usage chanter matine à la chapelle du palais. Déguisés en clercs, quatre conjurés, complices de Michel, cachant des épées sous leurs habits de chœur, se glissèrent à la faveur des ténèbres parmi les ecclésiastiques. L'empereur assistait à l'office de Noël. A un signal convenu, les conjurés se précipitèrent sur lui en brandissant leurs glaives. Léon courut au sanctuaire, saisit une croix d'argent qu'il trouva sous sa main en s'en servit comme d'une arme défensive. Il lutta avec intrépidité pendant quelques instants, mais les assassins le saisirent par le milieu du corps et le terrassèrent au pied de l'autel. « Grâce! grâce! au nom du sanctuaire! s'écria l'empereur. — Ce n'est pas le moment des grâces, répondit l'un des conjurés : c'est celui des vengeances! » Et, prenant le prince par les cheveux, il lui trancha la tête. Un moment après, Michel le Bègue était porté les fers aux mains et aux pieds, du fond de son cachot, sur le trône des Césars. Ne trouvant pas les clefs des chaînes dont Léon V s'était

saisi, on les brisa à coups de marteau. Michel fut proclamé empereur. Les officiers du palais, étonnés, tremblants, accoururent en foule lui rendre hommage et les conjurés répétaient en chœur ces paroles du psalmiste que l'Église chante à l'office de Noël : « La tristesse durera toute la nuit et la joie paraîtra avec le jour[1] ! » Cette sanglante tragédie s'était dénouée dans les ténèbres, pendant que la population tout entière assistait aux offices nocturnes de Noël. Les habitants de la grande cité purent se convaincre que Dieu punit tôt ou tard les persécuteurs de son Église, en voyant le matin du 25 décembre la tête de Léon V, l'Arménien iconoclaste, au bout d'une pique plantée dans l'hippodrome. Ils accablèrent d'outrages l'idole qu'ils encensaient la veille et se mirent à crier : « Michel II Auguste ! Longues années à Michel II ! » Michel le Bègue, par droit de joyeux avénement, rappela les catholiques exilés ; mais ce fut pour reprendre bientôt la persécution sous une autre forme.

§ V. Révolte de Bernard, roi d'Italie.

24. Pendant que les révolutions passées à l'état chronique ensanglantaient la capitale des empereurs de Byzance, le faible empereur d'Occident, Louis le Débonnaire, glissait sur la même pente et, avec les intentions les plus droites, inaugurait, par la déplorable indécision de son caractère la décadence de la race carlovingienne. La charte de 817 avait stipulé que le royaume d'Italie, alors possédé par Bernard petit-fils de Charlemagne, relèverait de la juridiction de l'empereur. Il était juste en effet que l'empire d'Occident, rétabli par la papauté, exerçât plus particulièrement son rôle de défenseur de l'Église dans la province où résidaient les papes, et où leur autorité si souvent contestée avait besoin d'une protection plus immédiate. On sait en effet que, dans l'institution primitive du pouvoir temporel, les papes n'avaient aucune armée sous leurs ordres. Pépin le Bref comme patrice des Romains, et après lui Charlemagne comme empereur, étaient les chefs de la milice

Situation respective des papes et des empereurs d'Occident.

[1] *Ad vesperum demorabitur etus et flusque ad matutinum lætitia.* (*Psalm.* XXIX, 6.)

romaine ; ils portaient l'épée pour défendre la royauté de saint Pierre. La plupart des historiens modernes, pour n'avoir pas saisi ce point de vue, ont commis les erreurs les plus grossières. Ils reprochent à la papauté d'avoir élevé des prétentions absurdes à l'encontre du pouvoir des empereurs d'Occident, et par une contradiction manifeste, ils font un crime au pape d'avoir rétabli en Europe une puissance qui se montra souvent si tyrannique et si oppressive. Enfin et surtout ils s'indignent de voir les papes commander des armées, organiser des expéditions militaires, monter à cheval et faire jusqu'au bout leur office de rois temporels. Or, l'idée vraiment sublime qui présida à la création du saint empire romain d'Occident avait précisément pour but de constituer en la personne des empereurs les défenseurs armés de la papauté. Si les empereurs d'Occident fussent restés fidèles à l'esprit de leur institution, jamais on eût vu un pape commander des armées. Mais, hélas ! non seulement les empereurs germains, indignes héritiers de Charlemagne, désertèrent sacrilégement leur mission et cessèrent de protéger la papauté, mais ils tournèrent contre elle la puissance qu'ils en avaient reçue. Ils se firent ouvertement les persécuteurs du siége apostolique dont ils tenaient leur couronne. Dans l'ordre de la tyrannie, tout s'enchaîne. En opprimant les papes, les empereurs dégénérés d'Occident opprimèrent les peuples eux-mêmes. La papauté eut donc le double devoir de défendre les peuples et de se défendre elle-même, les armes à la main. De là, ces luttes séculaires entre le sacerdoce et l'empire, ainsi qu'on les nomme, luttes où le droit, la légalité, la justice furent toujours du côté des papes ; luttes où le saint empire d'Occident, infidèle à sa mission, répudiant son origine, traître à Dieu et aux hommes, se suicida et périt de sa propre main.

Prétentions de Bernard roi d'Italie à l'empire. Prise d'armes.

25. Les choses n'en étaient pas là au temps de Louis le Débonnaire. L'institution impériale restait fidèle à son principe sacré, tel que la charte de 817 l'avait proclamé solennellement à la face de l'Europe. Il importait donc pour le bien général que l'Italie continuât, comme au temps de Charlemagne, à relever directement de l'em ereur. Mais le roi d'Italie Bernard avait d'autres préten-

tions. Représentant et héritier du fils aîné de Charlemagne, il soutenait qu'après Louis le Débonnaire, la couronne impériale devait lui revenir de droit. L'investiture dont Lothaire venait d'être l'objet lui parut une usurpation intolérable contre laquelle il se décida à protester les armes à la main. D'après les maximes de la jurisprudence féodale, la revendication de Bernard paraissait fondée. Elle présentait d'ailleurs pour l'Italie un avantage incontestable, en fixant sur son sol la résidence impériale et en renouant l'antique tradition qui y avait toujours maintenu le siége de l'empire d'Occident. Toutefois le pape saint Pascal I, qui avait ratifié la charte de 817 et l'investiture impériale de Lothaire, demeura complétement étranger à l'entreprise de Bernard. Il n'en fut pas de même des évêques lombards et italiens qui pour la plupart, à l'exemple d'Anselme de Milan et de Wulfoald de Crémone, prirent ouvertement parti pour le jeune roi. En France même, les anciens officiers de Charlemagne, les évêques que le héros avait honorés de sa confiance, enfin tout le parti de l'ancienne cour, et il était nombreux, grace à la mollesse de la nouvelle administration, entrèrent avec ardeur dans les intérêts de Bernard. Il n'y eut pas jusqu'aux deux rois Pépin d'Aquitaine et Louis de Bavière qui, jaloux des avantages accordés à Lothaire leur frère aîné, ne fissent des vœux pour le succès de son compétiteur. Loin de savoir gré à Louis le Débonnaire du testament anticipé qui les avait fait rois, ils ne pardonnaient point à ce père faible et malheureux de les avoir subordonnés à la suzeraineté de Lothaire. Bernard mit à profit toutes les sympathies qui lui venaient de côtés si divers. Tous les seigneurs lombards accoururent avec enthousiasme se ranger sous ses drapeaux ; le jeune roi se vit bientôt à la tête d'une armée sur le dévouement de laquelle il crut pouvoir compter ; son premier soin fut d'occuper tous les passages des Alpes et d'y installer des postes militaires.

Le *mandatum terribile* de Louis le Débonnaire.

26. Louis le Débonnaire avait passé l'été de 817 à chasser dans les forêts des Vosges. De retour à Aix-la-Chapelle, il apprit enfin la révolte de Bernard, que toute l'Europe, excepté lui, connaissait depuis trois mois. Ce furent l'évêque de Vérone, Rathald, et

Suppo, comte de Brescia, tous deux d'origine franque, qui firent en secret parvenir un message à l'empereur. Cette découverte inattendue, le danger pressant, l'immense développement de la conspiration, réveillèrent dans l'âme de Louis le Débonnaire une ardeur belliqueuse qui s'alliait chez lui à l'irrésolution habituelle de son caractère. Comme toutes les âmes faibles, il avait des soubresauts terribles. Le ban de guerre fut immédiatement convoqué, avec injonction spéciale à tous les évêques et abbés tenus au service militaire non point seulement d'envoyer leurs hommes d'armes, ainsi que l'avait stipulé la dernière diète synodale, mais de marcher eux-mêmes en personne. Une lettre de l'archevêque de Trèves Hetti à l'évêque de Toul Frothaire lui mandait en ces termes la décision impériale. « Au nom de Jésus-Christ notre Seigneur, Hetti, par la miséricorde de Dieu archevêque du diocèse de Trèves et légat du sérénissisme empereur Louis, au vénérable frère Frothaire, évêque de Toul, salut éternel. — Sache votre fraternité qu'un décret terrible vient de nous être remis de la part du seigneur empereur avec ordre de le notifier à tous ceux qui relèvent de notre légation. Il est enjoint à tout homme valide de se tenir prêt à partir avec l'armée pour une expédition en Italie, contre le roi Bernard qui, sous l'instigation de Satan, vient de lever l'étendard de la révolte. En conséquence nous vous mandons et ordonnons, par l'autorité du seigneur empereur, de faire toute la diligence dont vous êtes capable pour communiquer ce ban de guerre à tous les abbés, abbesses, comtes, vassaux, à tous ceux enfin qui dans votre diocèse doivent le service militaire, afin que tous soient prêts à partir, de telle sorte que si le ban de guerrre est promulgué le matin dans une ville ou dans une bourgade, le soir même les soldats soient en marche. Le seigneur empereur ne souffrira nul délai ; il veut à la tête de ses fidèles partir immédiatement pour l'Italie[1] » La mention des « abbesses » comprises dans le nombre des personnages astreints au service militaire ne signifie pas qu'elles dussent, elles aussi, quittant leur cloître, endosser la cui-

[1] Hetti. *Epist. ad Frothar. Patr. lat.*. tom. CVI, col. 878.

rasse et ceindre l'épée. Mais en raison des domaines enclavés sous leur juridiction, elles étaient tenues à fournir un nombre d'hommes d'armes proportionnel à la richesse de leur monastère. L'équipement, l'entretien de ces soldats, leur subsistance durant toute la campagne, étaient aux frais de l'abbaye. Les abbés et les évêques avaient en principe la même faculté; ils pouvaient se faire remplacer à l'armée par des chefs qui commandaient à leur place les bataillons fournis par leur abbaye ou leur mense épiscopale. Mais dans la circonstance présente, avec la rapidité que Louis le Débonnaire comptait mettre à son expédition, et dans les vingt-quatre heures assignées pour tout delai à la mise sur pied de l'armée entière, il était impossible d'improviser dans chaque diocèse ou dans chaque abbaye cette organisation partielle. La plupart des évêques et des abbés furent donc contraints de reprendre, au moins provisoirement, les baudriers, les éperons d'or, les épées à garde d'ivoire, qu'un récent décret de Louis le Débonnaire leur avait fait déposer. Peut-être y eut-il à ce mandement « terrible, » comme parle l'archevêque de Trèves, un motif secret mais grave et important. L'empereur n'ignorait plus que le roi d'Italie comptait des adhérents considérables par le nombre et l'influence au sein du clergé et de la noblesse. En ordonnant à tous les leudes, à tous les évêques, à tous les abbés sans exception, de l'accompagner dans l'expédition projetée, il les plaçait dans l'impossibilité de dissimuler leurs véritables sentiments. Un refus aurait été une déclaration de révolte, sous peine de se dénoncer soi-même à l'animadversion impériale, il fallait se soumettre et obéir.

Soumission de Bernard. Son incarcération et celle de ses complices.

27. Toutes les forces de la Germanie et des Gaules furent ainsi rassemblées, et Louis le Débonnaire s'avança à leur tête jusqu'à Châlon-sur-Saône. Il se disposait à franchir les Alpes quand un message vint lui annoncer la prochaine arrivée de Bernard qui sollicitait de l'empereur son oncle la faveur d'un entretien pacifique. Ce brusque revirement avait été déterminé par la lâcheté des troupes italiennes. Elles s'étaient dispersées au premier bruit du formidable armement qui se faisait en France. Abandonné de tous, Bernard ne vit plus qu'un seul espoir de salut. Il vint en suppliant

implorer la clémence de Louis le Débonnaire, se jeta à ses genoux, confessa son crime et demanda pour le passé un généreux pardon. D'un front sévère, l'empereur répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de faire grâce. Un crime de lèse-nation devait être jugé par l'assemblée nationale des Francs. Bernard fut donc retenu prisonnier avec son ministre Eggideus, son chambellan Réginhard, et les évêques Anselme de Milan et Wulfoald de Crémone, qui avaient accompagné le jeune roi à Châlon. Théodulfe d'Orléans, impliqué dans la conjuration, fut arrêté, ainsi que le comte du palais d'Aix-la-Chapelle, Regnier, compromis l'un des premiers dans cette tentative avortée.

Diète impériale d'Aix-la-Chapelle. Supplice du roi Bernard.

28. Au printemps de l'an 818, une diète impériale plus nombreuse encore que les précédentes, se réunit à Aix-la-Chapelle. Les évêques inculpés furent remis au jugement de leurs pairs qui se formèrent en synode pour l'examen de la cause et le prononcé de la sentence. Le roi d'Italie, Bernard, et ses adhérents laïques furent jugés par les leudes. Au termes la loi franque, qui punissait de mort la félonie d'un vassal, le petit-fils de Charlemagne fut condamné unanimement à la peine capitale. Ses complices devaient également avoir la tête tranchée. Louis le Débonnaire recula devant la rigueur de cette sentence. Il revendiqua alors son droit de faire grâce, et il le maintint contre l'avis des leudes qui voulaient l'exécution pure et simple de l'arrêt. De son autorité impériale, Louis commua donc la peine de mort portée contre son neveu en celle de la mutilation, il le condamna à avoir les yeux crevés. Une pareille grâce était une cruauté monstrueuse. Les bourreaux se rendirent à la prison du jeune roi, pour lui infliger cette mutilation horrible. Bernard se défendit contre eux avec l'énergie d'un lion, il en tua cinq de sa main ; succombant enfin dans cette lutte inégale, il eut les yeux crevés, mais il mourut trois jours après. Par quelle atroce complicité de barbarie, ce mode de mutilation usité surtout chez les Grecs du Bas Empire, s'était-il introduit en Occident? Le récit des événements antérieurs nous l'a déjà appris. Les exarques de Ravenne, les gouverneurs byzantins de la Calabre et des provinces méridionales de l'Italie avaient apporté cette féroce coutume dans la péninsule. A Rome,

les agents mercenaires que la cour de Constantinople entretenait pour fomenter la révolte contre les papes, usaient avec prédilection de ce procédé contre leurs malheureuses victimes. Saint Léon III ne dut qu'à un miracle de conserver la vue après avoir subi ce supplice. Charlemagne, dans les dernières années de son règne, s'était préoccupé de faire disparaître dans l'avenir l'horreur d'un tel supplice. Un article de son testament défendait d'en user jamais contre les coupables. Louis le Débonnaire viola cette clause du testament paternel. Ceux d'entre les leudes qui avaient le plus fortement soutenu la nécessité d'un exemple en demandant l'exécution capitale du roi d'Italie ne purent réprimer un cri d'indignation à la nouvelle de sa fin tragique. Le comte du palais, Régnier, s'était laissé mutiler sans résistance. Tous les autres complices auxquels Louis le Débonnaire avait daigné accorder une grâce pareille, et qu'il avait dans son inepte clémence condamnés à la même peine, durent leur salut à l'horreur générale soulevée par la mort de Bernard. Aucun bourreau ne voulut se charger de leur crever les yeux ; ils furent les uns exilés, et les autres renfermés dans un monastère.

Déposition, exil et captivité de Théodulphe, évêque d'Orléans. Sa lettre à saint Aiulfus de Bourges.

29. Cependant les évêques constitués en synode pour juger leurs collègues Anselme de Milan, Wulfoald de Crémone et Théodulfe d'Orléans, prononcèrent une sentence de condamnation. Les accusés, reconnus coupables du crime de haute trahison, furent dégradés suivant les formes canoniques, et condamnés à achever leur vie dans la pénitence claustrale. Théodulfe, relégué à Angers, passa trois ans dans la prison d'un monastère de cette ville. Nous avons encore les touchantes suppliques que l'évêque-poëte, victime des événements plutôt que réellement coupable, adressait au métropolitain de Bourges Aiulfus (saint Ayoul) et à Modoin, évêque d'Autun, pour les supplier d'intervenir en sa faveur et d'obtenir quelque adoucissement à la rigueur de sa captivité. « Très-saint prélat, noble Aiulfus, disait-il, Théodulfe, l'exilé, s'adresse à toi du fond de son cachot. Je t'ai connu jeune adolescent, fleur de noblesse, espérance de l'Église et de la patrie ; maintenant tu siéges parmi les hommes et tu as tenu toutes les promesses de ton jeune âge. Ainsi l'épi mûr couronne l'été après les fleurs du printemps. On t'apprenait, quand je te vis, les

règles des grammairiens ; aujourd'hui, nouvel Ambroise, tu abreuves les peuples aux flots de ton éloquence et de ta doctrine. Sois toujours un agneau pour les bons, un lion terrible pour les méchants, que les premiers te chérissent cmme un père ; que les seconds te redoutent comme un maître. Aie la main large, le cœur placide, la parole douce ; sois probe, vigilant, toujours dispos pour le bien. Mais que dis-je, et où m'entraîne ma poétique ardeur ? Suis-je donc assez audacieux pour donner aux docteurs des leçons ? Ah ! plutôt qu'il me suffise de te rappeler ma ruine et d'appeler sur elle ta commisération. Par tes prières et ton intervention sainte obtiens quelque adoucissement à mes maux. J'invoque le Dieu qui délivra Joseph et fit tomber les chaînes de l'apôtre Pierre. Je n'accuse que mes péchés, et ils sont nombreux comme le sable des mers, de l'affreuse calamité qui m'accable. Mais je n'ai jamais trahi le roi ; jamais, crois-le, frère très-saint, je n'ai forfait à mes serments ni oublié ce que je devais au fils et à l'héritier de Charlemagne. Jamais je ne suis entré avec le neveu de l'empereur dans la fameuse conspiration pour laquelle on m'a infligé de si durs traitements. Je le dis, je l'écris, je le dirai et je le crierai jusque dans les siècles éternels. J'en prends à témoin le grand Dieu qui me voit, qui connaît mon innocence, et qui un jour sera mon vengeur [1]. »

Lettre de Théodulfe à Modoin, évêque d'Autun.

30. La postérité a recueilli cette protestation de Théodulfe, dont l'accent est tellement vibrant et sincère que, malgré la sentence du synode d'Aix-la-Chapelle, il est difficile de croire à la culpabilité du captif d'Angers. Sa lettre à l'évêque d'Autun, Modoin, n'est pas moins touchante. « Théodulfe à son cher Modoin, salut. Allez, humbles distiques, vous prosterner aux genoux de Modoin, baisez ses mains vénérables, et, quand il vous aura demandé qui vous êtes, répondez : Nous sommes les fils infortunés de Théodulfe, nous sortons de son affreux cachot. Exilé, pauvre, dénué de tout, plongé dans la tristesse, anxieux, souffrant, méprisé, délaissé, il nous envoie. — Comment est-il, que fait-il ? vous dira le saint évêque. — Il vit, répondrez-vous, mais la mort serait préférable à

[1] Theodulf.. *Carmina*, lib. IV, cap. IV, *Patr. lat.*, tom. CV, col. 337.

sa vie. » Après cet exorde poétique qui rappelle une inspiration dont nous avons déjà trouvé l'emploi dans les vers de Charlemagne à Paul Diacre, Théodulfe prend le ton direct : « Je sais, dit-il, que tu m'aimes plus encore qu'autrefois ; c'est ainsi qu'une mère redouble de tendresses pour celui de ses fils qui est le plus malheureux. Si je suis seul à souffrir, ma cause est pourtant celle de tous. Ce qui m'est arrivé peut survenir aux autres. Dès lors, mon malheur prend un caractère général qui intéresse tout l'ordre des évêques. Quoi ! un larron n'est pendu qu'après qu'il a confessé son crime, et un évêque, qui n'a jamais confessé son crime, parce qu'il n'en a jamais commis, est condamné ! Un seul témoin s'est-il produit pour affirmer les griefs qu'on me reprochait? Qu'est-ce donc que le jugement qui m'a condamné ? Et d'ailleurs quel était le seul juge qui eût droit de prononcer la sentence, sinon le pontife romain, le pape dont j'ai reçu le *pallium* et qui avait seul le droit de me l'ôter? » Après cette énergique apostrophe, Théodulfe oubliait ses chagrins pour redevenir poëte : il priait Modoin de lui envoyer quelques-uns de ces vers qu'il composait si facilement, et dont ils avaient autrefois joui tous deux en des temps meilleurs.

Réponse de l'évêque d'Autun à Théodulfe.

31. L'évêque d'Autun ne refusa point cette consolation à l'illustre captif. Ses vers ne valent pas ceux de Théodulfe, mais le sentiment qui les a dictés est au-dessus de tout éloge. « Le faucon ne s'élance point au combat avant d'être aguerri, dit Modoin, le nautonnier n'affronte l'Océan qu'après avoir longtemps appris son métier de navigateur. Or, je ne suis qu'un poëte novice et je ne saurais te répondre en vers dignes des tiens. L'antiquité a connu ces correspondances poétiques où les deux jouteurs, d'égale force, luttaient sans pouvoir se vaincre. Tu m'as souvent parlé de ces nobles combats. Mais pourvu qu'ils puissent un instant distraire Théodulfe de ses cruels chagrins, mes vers, si faibles qu'ils soient, vaudront toujours assez. Que de larmes j'ai versées sur le sort d'un ami innocent! O douleur! évêque, modèle des évêques, on ne s'est pas contenté de ta ruine, on a voulu te ravir l'honneur. Tu gémis dans un exil immérité, sous le poids des chaînes, toi, l'illustre parmi les plus illustres. La prudence vulgaire et la médiocrité d'esprit échap-

pent à tous les périls ; ô père, ton seul crime, c'est ton génie, l'envie ne pardonne point aux supériorités ; elle les attaque avec fureur et n'est satisfaite qu'en les voyant abattues. Ainsi le grand consul Boèce, chassé de Rome dont il était la gloire, allait subir l'exil, la la captivité et la mort. Notre docteur, Hilaire de Poitiers, connut aussi la prison et les fers. Depuis le prince des apôtres Pierre, et le docteur des nations Paul, le grand chemin de la sainteté et de la gloire c'est la persécution. Qu'il en fût ainsi dans la lutte du christianisme contre la gentilité, ou dans celles de la foi orthodoxe contre l'ignorance hérétique, je le comprends. Mais de nos jours, en pleine paix, quand la loi de Jésus-Christ a pénétré et adouci les mœurs, de tels spectacles devraient-ils affliger le monde ? La faute en est aux évêques, qui laissent avilir ainsi l'ordre épiscopal. Chacun pense à soi, sans nul souci des malheurs de son frère. Préoccupé uniquement des intérêts temporels, chacun poursuit le luxe, la fortune, des richesses caduques et fragiles. Ne crois pas que je sois de ce nombre. Je ne cesse de travailler à ta réhabilitation, non point par des vœux stériles. Je sollicite tes anciens amis, il en reste encore en grand nombre ; je suis devenu pour toi ambitieux, mon ambition est de mettre un terme à tes malheurs. Tu le sais déjà, sans nul doute, car l'écho renvoie à tous les points de l'univers tout ce qui se dit à la cour. Bientôt tu sortiras de ton affreux cachot, tu seras présenté à César. Son visage jadis si sévère sera rempli de bienveillance. Il veut te pardonner, mais à la condition que tu veuilles t'avouer coupable. Songe au parti que tu veux prendre ; l'aveu d'un crime que tu n'a pas commis te rendra la liberté et l'honneur ; l'affirmation de ton innocence te ramènera dans ta prison. Pour moi, je l'avoue, je préférerais le parti qui peut seul calmer la colère du prince et te rétablir dans ta dignité première. C'est que tu m'es plus cher que la lumière du jour; je t'aime plus que tout ce qu'il y a en ce monde [1]. »

[1] Modoin., *Epist.*, *Patr. lat.*, tom CV, col. 345. Cette touchante épître se termine par les deux distiques suivants :

Imber habet liquidas quot guttas, flumina pisces,
Emittit frondes quot nemus omne virens.

L'hymne de la procession des Rameaux. Réhabilitation et mort de Théodulfe.

32. Théodulfe préféra l'honneur à la liberté et il demeura dans sa prison. « Or, dit Durand de Mende, l'empereur Louis-le-Débonnaire étant venu en 821 passer la semaine sainte à Angers, la procession du dimanche des Rameaux emprunta à la présence de la cour un éclat et une solennité extraordinaires. Comme elle passait devant le monastère où Théodulfe était détenu, l'évêque captif se mit à chanter l'hymne aujourd'hui si connu qu'il venait de composer pour la circonstance.

On s'arrêta pour entendre le cantique de l'illustre prisonnier. Par une série d'allusions aussi ingénieuses que discrètes, Théodulfe avait réussi, sans s'écarter de l'esprit de la fête, à appliquer à Louis le Débonnaire des paroles qui se rapportaient non moins heureusement au triomphe du Sauveur à Jérusalem. « Vous êtes, disait-il, le fils de David, vous, roi béni qui venez au nom du Seigneur. » Le lecteur n'a point oublié que Charlemagne, père de Louis le Débonnaire, avait à l'académie palatine le surnom de David. Le poëte, en restant fidèle au texte évangélique, trouvait donc le moyen de rappeler un des souvenirs les plus glorieux de la dynastie carlovingienne. Les deux distiques suivants renfermaient une allusion plus touchante encore. C'est un parallèle entre l'allégresse du peuple qui entoure d'acclamations l'entrée triomphale et les tristesses suppliantes du captif. « Dans les hauteurs des cieux tout chante votre gloire; l'homme mortel, la création entière y prennent part : le peuple des Hébreux, des palmes à la main, vient saluer son roi; pour nous, nous n'avons à vous offrir que notre humble prière, nos vœux et ces modestes chants. » Le parallèle se soutenait avec le même bonheur dans ces vers : « Les Hébreux acclamaient le Christ qui marchait à la passion, nous nous chantons la gloire de votre règne triomphant. » Enfin le dernier trait : « Les chants des Hébreux touchèrent le cœur du Christ, agréez aussi nos

Area grana solet quot habere æstate, salutes
Tot tibi mitto, vale semper ubique, pater.
Gloria, laus et honor tibi sit, rex Christe redemptor.
Cui puerile deus prompsit hosanna pium *. »

* Durandus Mimatens., *Rationale divinor. officior.*, lib. VI, cap. LXVII, n° 6.

protestations de fidélité, roi pieux, (c'était précisément le surnom latin de l'empereur, *Ludovicus Pius*), roi clément, dont le cœur n'aime et ne cherche que le bien. » Sans doute la voix du captif dut être plus d'une fois entrecoupée de sanglots, quand il chanta ces vers qui sont maintenant passés dans la liturgie de l'Église et qu'on répétera jusqu'à la fin des siècles. L'émotion des assistants ne fut pas moins vive ; celle de Louis le Débonnaire était au comble. Les portes de la prison s'ouvrirent. Théodulfe, rendu à la liberté, eut la permission de retourner à son siége épiscopal, et quelques jours après il prit congé de l'empereur. Mais il ne revit point sa chère cité d'Orléans, il mourut en chemin, épuisé par les longues tortures de la captivité et peut-être par les émotions d'un si brusque revirement de fortune.

§ VI. Concile d'Attigny.

Mesure de rigueur prise par Louis le Debonnaire contre les trois princes ses frères.

33. La mort prématurée de Théodulfe terminait la série des victimes que la conspiration de Bernard avait entraînées dans un commun naufrage. L'innocence de l'évêque d'Orléans, aujourd'hui reconnue, faisait doute chez un grand nombre de ses contemporains. Louis le Débonnaire ne saurait donc être seul responsable de l'injustice dont ce grand homme fut l'objet. Les vrais coupables, ainsi que le disait Modoin, furent les évêques du synode d'Aix-la-Chapelle, trop prompts à accueillir contre leur illustre collègue des accusations inspirées par un esprit de dénigrement et d'envie. Mais Louis le Débonnaire est seul responsable d'une autre mesure prise *ex-irato* et exécutée sans pitié contre des innocents, notoirement reconnus pour tels, et absolument étrangers à la conspiration de Bernard. Charlemagne avait laissé trois fils en bas âge, Drogo, Hugues et Théodoric (Thierry), nés des épouses morganatiques que le héros prit successivement après la mort de Luitgarde. D'après la constitution impériale, ces jeunes princes n'étaient point appelés au partage des États paternels. Charlemagne les avait dotés de riches domaines et les avait par son testament recommandés à la bienveillance de leurs frères couronnés. Louis le Débon-

naire que la révolte de Bernard avait jeté dans des terreurs exagérées, fit saisir les trois enfants, ses frères; on leur coupa les cheveux; ils furent contraints de recevoir malgré eux la tonsure cléricale et se virent enfermés dans un monastère. Ainsi, par une déplorable contradiction, Louis dont le trait dominant était la faiblesse, se transformait en tyran sous l'empire de la peur. Il craignait que dans l'avenir ses frères n'attentassent à sa couronne, qu'ils ne parvinssent à former des ligues séditieuses, en offrant aux mécontents un signe de ralliement contre l'autorité souveraine.

Mort de l'impératrice Irmengarde. Judith de Bavière, seconde femme de Louis le Débonnaire.

34. Surexcité par ses propres violences, Louis le Débonnaire n'était point encore remis de tant de secousses, lorsque l'impératrice Irmengarde mourut à Angers, le 3 octobre 818. Sous le coup de ce nouveau chagrin, Louis tomba dans une noire mélancolie. Il vit, dans la mort inopinée d'une épouse qu'il chérissait, un châtiment providentiel, une sorte de vengeance divine. Le souvenir de son neveu Bernard mutilé par les bourreaux et expirant dans les tortures, le poursuivait comme un implacable remords. Il déclara à ses conseillers que, ne se sentant plus la force de régner, il allait s'ensevelir dans un cloître pour y faire pénitence. Cette résolution, si elle eût été exécutée, aurait épargné au malheureux empereur, à la France et à l'Europe entière, d'innombrables désastres. Mais il n'est pas toujours facile à un prince d'abdiquer, même lorsqu'il le veut. Personnellement s'il est fatigué du pouvoir, les subalternes qui l'exercent sous lui en sont toujours avides. Il y eut donc autour de l'empereur un concert de lamentations et de pleurs. On fit intervenir la religion elle-même pour lui prouver, ce qui d'ailleurs était vrai dans une certaine mesure, que jamais prince n'avait été plus pieux ni mieux intentionné que lui. On n'ajoutait pas qu'une piété mal éclairée et des intentions excellentes qu'on n'a pas la force de réaliser, sont plus funestes à l'Église et à l'État que la tyrannie elle-même. Bref, Louis le Débonnaire céda aux conseils intéressés de son entourage. Il était de sa destinée de céder toujours. On alla plus loin. A ce prince scrupuleux, désolé, inconsolable, on proposa subitement l'idée d'un nouveau mariage. Ici les conseillers faisaient une énorme faute au point de vue politique. En effet, si de la fu-

ture alliance qu'ils proposaient à leur maître, il survenait jamais des fils, la charte de 817 leur fermait d'avance tout accès au pouvoir. Et en supposant que par un coup d'État l'empereur fut assez fort pour briser la charte, il se trouvait le lendemain en face d'une révolution. Ces réflexions vinrent-elles à l'esprit des courtisans? Nous ne le pensons pas. L'intérêt individuel est essentiellement exclusif et étroit; ses visées sont trop courtes pour atteindre les grands horizons du bien public et de l'avenir des dynasties. Louis se laissa faire; il semblait avoir perdu tout esprit d'initiative et jusqu'au sentiment de sa dignité d'empereur très-chrétien. Une scène qui parut empruntée aux traditions polygamiques des vicaires de Mahomet eut lieu au palais d'Aix-la-Chappelle. De toutes les provinces d'Italie, des Gaules et de la Germanie, on amena les jeunes filles que leur naissance, leurs charmes et leur beauté, pouvaient signaler au choix de l'empereur. Elles défilèrent successivement sous ses yeux, et dans cet ignoble concours, la palme échut à la plus belle, mais peut-être à la plus indigne de toutes. La nouvelle impératrice s'appelait Judith. Elle était fille d'un comte de Bavière dont le nom patronymique, Welf ou Guelfe, se retrouvera sous notre plume dans les démêlés qui devaient au VIIe siècle ensanglanter l'Allemagne et l'Italie. Judith avait réellement, et tous les contemporains lui rendent cet hommage, un charme et une beauté extraordinaires. Mais ces qualités extérieures faisaient tout son mérite; son aveugle époux ne tarda point à s'en apercevoir (819).

Confirmation de la charte de 817 au plaid national de Nimègue. L'empereur Lothaire proclamé roi d'Italie.

35. On comprend que le mariage de leur père avait singulièrement alarmé les trois fils déjà régnants, le co-empereur Lothaire ainsi que ses frères Louis de Bavière et Pépin d'Aquitaine. Pour les rassurer contre des éventualités qui leur paraissaient à bon droit fort menaçantes, un plaid impérial tenu à Nimègue au printemps de l'an 821, renouvela la charte de 817 avec plus de solennité que jamais. Louis le Débonnaire s'engageait par serment à respecter la division territoriale qui y était stipulée, sans y faire aucune modification ni changement. Tous les évêques et tous les leudes jurèrent après lui fidélité à ce pacte national. En prenant

l'initiative de cette manifestation, le faible empereur était sincère. Il n'avait point encore d'enfants de sa nouvelle épouse ; peut-être espérait-il n'en avoir jamais. Il se préoccupait de donner à ses fils des épouses plus dignes du trône que celle qu'il venait de prendre lui-même. L'empereur Lothaire épousait à Thionville une princesse de Souabe Hermengarde, fille de Hugues comte des Suèves. Il recevait en même temps l'investiture du royaume d'Italie, resté sans titulaire depuis la fin tragique de Bernard. Pépin d'Aquitaine fut marié à Ingeltrude, fille de Théodebert, comte de Madria et seineur de la riche province qui fut depuis la Normandie. Louis de Bavière, trop jeune encore pour qu'on pût songer pour lui à une alliance, resta à Aix-la-Chapelle dans le palais impérial.

Pénitence publique de Louis le Débonnaire au concile d'Attigny.

36. Au milieu de ces fêtes, Louis le Débonnaire conservait toutes les sombres idées qui le poursuivaient depuis la sanglante exécution de son neveu Bernard et des complices de la conjuration italienne. Il était sorti de son caractère pour punir les rebelles. Il y rentra bientôt pour se livrer à toute l'horreur de ses remords. Il s'accusait lentement comme d'un crime, de la mort de Bernard, et s'irritait contre les courtisans qui cherchaient à lui démontrer la légitimité de l'exécution au point de vue politique. Il se reprochait d'avoir opprimé les trois princes ses frères, malgré le serment qu'il avait fait à Charlemagne sur son lit de mort. Dans son désespoir, il résolut de donner une marque éclatante de repentir. Une diète générale de l'empire fut convoquée au palais d'Attigny-sur-Aisne (822). Lothaire, Louis et Pépin, ses fils, s'y trouvèrent avec les évêques et les principaux seigneurs de leur royaume. Drogo, Hugues et Théodoric, rappelés de leurs monastères, y parurent également. En leur présence et devant tout un peuple assemblé, Louis le Débonnaire, dépouillé des ornements impériaux et revêtu d'un cilice, se prosterna aux pieds des évêques, confessa ce qu'il appelait son crime et demanda à en faire une pénitence publique. C'était la première fois depuis Théodose le Grand qu'on voyait cet imposant spectacle de l'humiliation volontaire d'un monarque tout-puissant. Mais ce qui valut à l'empereur romain l'admiration de ses sujets civilisés, attira sur l'empereur franc le mépris de peuples en-

core à demi barbares, dont l'orgueil brutal rougit pour une royauté repentante. Les fils de Louis apprirent en ce jour la faiblesse de leur père. Adalard de Corbie, aussi grand homme d'État que fervent religieux, dit à ce propos et au sujet des beaux règlements qu'on ne manqua point de faire : « Il est difficile de mieux traiter en théorie de l'utilité publique, fasse le ciel que l'exécution et l'obéissance y répondent ! »

Interdiction par le concile des épreuves dites « Jugement de Dieu. »

37. Les évêques présents à Attigny, y formèrent un concile, où, sur la requête d'Agobard, archevêque de Lyon, l'un des plus savants prélats de son temps, on défendit les divers genres d'épreuves judiciaires connues sous le nom de « Jugements de Dieu, » dont les costumes et les superstitions nationales avaient jusqu'alors perpétué l'usage. L'épreuve de la « croix » se faisait ainsi : l'accusateur et l'accusé se tenaient l'un et l'autre immobiles et debout devant la croix; celui qui tombait le premier perdait sa cause. Dans l'épreuve du « fer rouge ; » l'accusé prenait en main ou foulait de ses pieds nu un fer rouge, s'il n'en était point brûlé; il était réputé innocent. L'épreuve de « l'eau bouillante se faisait de même. L'épreuve de « l'eau froide » consistait en ceci : le prévenu était plongé dans l'eau ; s'il surnageait, il était déclaré coupable; s'il coulait à fond, il était innocent. Mais une pratique où la cruauté la plus odieuse se trouvait jointe à la superstition, c'était l'épreuve dn « duel ». L'accusé attestait d'abord par serment qu'il n'était point coupable. Si la partie adverse ne déférait point à son témoignage, le juge ordonnait le combat; et telle est l'origine barbare du faux point d'honneur qui subsiste encore, et qui croit laver dans le sang l'injure d'un démenti. Quand les parties ne voulaient pas défendre elles-mêmes leur cause, il y avait des braves [1] de profession qui se chargeaient de leurs destinées et combattaient à leur place. Le comble de l'aveuglement c'est que non-seulement pour des crimes, mais sur des questions de police et de jurisprudence, on eut recours à ces épreuves étranges. Voulait-on savoir, en Allemagne, si la représentation devait avoir lieu en ligne di-

[1] Tel est l'origine des *bravi* italiens si fameux aû moyen âge.

recte? ce fut un combat singulier qui en décida. Fut-il question en Espagne, de choisir entre la liturgie romaine et la liturgie mozarabe? on ordonna que les deux livres seraient jetés au feu, et qu'on s'en tiendrait à celui qu'auraient épargné les flammes. Le concile d'Attigny sévit contre toutes ces pratiques superstitieuses. Insensiblement elles disparurent de la législation et des mœurs européennes, par la vigilance des papes et le concours de l'autorité impériale.

Saint Adalard. La Nouvelle-Corbie. Missions catholiques chez les peuples du Nord.

38. Adalard de Corbie, qui fut une des principales lumières du concile d'Attigny, porta, la même année (822), son zèle au delà des Gaules, jusqu'aux extrémités de l'empire d'Occident. Les Saxons convertis, mais encore faibles dans la foi, avaient un grand besoin de guides et de modèles dans la carrière du salut. Adalard établit en Saxe un monastère qu'il nomma la Nouvelle-Corbie, afin que les nouveaux chrétiens y pussent trouver des leçons et des exemples de perfection évangélique. Située dans une vallée délicieuse, sur les bords du Weser, la Nouvelle-Corbie servit longtemps d'école et de séminaire pour les missions du Nord qui reprirent une nouvelle activité. La conversion de la Saxe ouvrait aux prêtres le chemin du Danemark. Les Danois, fameux par leur audace, par leurs courses maritimes, par leurs fréquentes invasions dans l'Europe méridionale, avaient depuis longtemps attiré l'attention des missionnaires. Harald, roi de cette nation, ayant été chassé de ses États par une guerre civile, s'était réfugié à la cour de Louis le Débonnaire. Il se fit instruire de la religion catholique, demanda le baptême, et le reçut à Mayence avec tous les officiers de sa suite. On avait d'abord envoyé en Danemark Ebbon, archevêque de Reims, et le moine Halitgar, depuis évêque de Cambrai; mais leurs efforts avaient été infructueux. Harald trouva dans l'ancienne Corbie un homme pieux et savant, entreprenant et plein d'énergie, que saint Adalard lui fit connaître. Ce moine était destiné à devenir l'apôtre du Danemark et de la Suède, comme saint Boniface l'avait été de l'Allemagne. C'était saint Anschaire. Après s'être rempli dans la retraite de l'esprit apostolique, il reçut de ses supérieurs la mission d'éclairer les Danois encore barbares et idolâtres. Harald, rétabli

dans ses États, le reçut à sa cour avec son compagnon Autbert, et seconda de toute son autorité leurs travaux apostoliques. Le moyen le plus efficace employé par Anschaire afin de perpétuer le fruit de ses prédications fut d'acheter de jeunes esclaves, pour les élever dans la crainte de Dieu, et il parvint ainsi à y former une école nombreuse. Mais au moment où son œuvre prospérait. Harald fut de nouveau chassé de ses États, et cette révolution arrêta les progrès du christianisme en Danemark. Autbert mourut et Anschaire revint près ds Louis le Débonnaire. Ce prince jugea à propos de l'envoyer en Suède, dont le roi lui avait demandé des missionnaires pour ses États. Il lui associa un autre religieux de Corbie, qui s'offrit pour l'accompagner dans cette nouvelle mission. Les denx apôtres partirent ensemble, chargés des présents que l'empereur envoyait au roi de Suède; mais ils furent dépouillés en chemin par des pirates, et ils se présentèrent aux Barbares, ne portant avec eux que la bonne nouvelle du salut. Ils furent néanmoins bien reçus du roi, et opérèrent un grand nombre de conversions. Le gouverneur de la ville fut un des premiers dont la grâce toucha le cœur; il fit bâtir une église, donna des marques d'une piété sincère et persévéra dans la foi qu'il avait embrassée. Lorsque le nombre des chrétiens se fut considérablement augmenté, on établit à Hambourg un siége archiépiscopal, dont saint Anschaire fut mis en possession. Il cultiva le champ qui lui était confié avec un zèle infatigable. Sa vie était fort austère; il ne se nourrissait que de pain et d'eau. Il se retirait souvent dans un petit ermitage qu'il avait construit, pour y goûter quelque repos et y répandre en liberté son cœur devant Dieu, dans l'intervalle de ses fonctions pastorales. Le Seigneur lui accorda le don des miracles, et il guérit beaucoup de malades par la vertu de ses prières. Ce saint prélat avait toujours espéré qu'il verserait son sang pour la foi. Quand il se vit attaqué de la maladie dont il mourut, il était inconsolable de n'avoir pas ce bonheur. « Hélas! disait-il, ce sont mes péchés qui m'ont privé de la grâce du martyre. » Se sentant sur le point d'expirer, il recueillit ce qui lui restait de forces pour exhorter ses disciples à servir Dieu et à soutenir sa chère mission. Çette église naissante, que les

travaux d'Anschaire avaient étendue jusqu'au Groënland, essuya durant quelque temps un orage violent par une irruption soudaine des Barbares, mais la précieuse semence que l'apôtre y avait jetée reparut ensuite et fructifia par les efforts de ses successeurs.

Sacre de l'empereur Lothaire à Rome par saint Pascal I.

39. Cependant le jeune empereur Lothaire était allé prendre possession de son nouveau royaume d'Italie. Le moine Wala, frère de saint Adalard, qui jadis avait administré sagement les États de la péninsule sous la minorité de Bernard, accompagnait Lothaire. En revoyant le vénérable vieillard, les Italiens oublièrent leurs anciens griefs et vinrent avec enthousiasme prêter serment de fidélité à leur nouveau maître. Les événements semblaient en définitive ratifier le vœu populaire. On avait rêvé un empereur résidant en Italie, et de fait Pavie recevait dans ses murs un empereur dont l'Italie était le royaume. Il est vrai qu'au lieu de Bernard cet empereur avait nom Lothaire, mais lui aussi était petit-fils de Charlemagne. Ce fut donc avec des transports de joie qu'on accueillit le nouvel empereur. Le jour de Pâques, 5 avril 823, saint Pascal Ier le sacra solennellement dans la basilique de Saint-Pierre, au milieu d'une population immense qui redisait les acclamations accoutumées : « Vive Lothaire, César Auguste, empereur des Romains ! » Après cette investiture solennelle, Lothaire alla passer quelques mois encore à Pavie, où il sut captiver l'affection de ses nouveaux sujets, puis il reprit le chemin d'Aix-la-Chapelle, sur l'invitation de Louis le Débonnaire, qui voulait entendre de sa bouche le récit de ce voyage triomphal.

La faction lombarde à Bénévent. Troubles à Rome. Mort de saint Pascal I.

40. La présence de Lothaire à Rome et son couronnement solennel avaient mis un terme aux mouvements séditieux qui s'étaient élevés durant les derniers mois du pontificat de saint Pascal. L'ancien parti lombard n'avait point encore désarmé. Ses haines et ses vengeances venaient de se montrer plus implacables que jamais à Bénévent, où le duc Grimoald avait succombé sous le poignard de Sicon. Le meurtrier se vanta de son crime comme d'un exploit patriotique. Il avait, disait-il, puni un traître qui conspirait ouvertement contre le droit des Italiens en acceptant le rôle de vassal sous la domination franque. L'assassin hérita de sa victime; le peu-

ple le salua duc de Bénévent. Il est vrai que le premier acte de Sicon fut d'envoyer une ambassade à Louis le Débonnaire pour reconnaître sa suzeraineté. Le faible empereur reçut les serments du misérable Sicon et lui donna l'investiture légale qu'il sollicitait. Le contre-coup de ces révolutions sanglantes réagit jusqu'à Rome, où le primicier Théodore et le *nomenclator* Léon furent assassinés par des sicaires du parti lombard. Saint Pascal Ier survécut peu à ces tristes événements. Il mourut le 10 février 824, après un pontificat de sept années. On s'accorde à reconnaître que le titre de cardinal commença sous son règne à être officiellement donné aux principaux ministres du clergé de Rome. Les cardinaux étaient alors en petit nombre. En 1277, sous Nicolas III, il n'y en avait encore que sept. Sous Jean XXII, en 1330, on en comptait vingt. Au concile de Constance il s'en trouvait trente-quatre. Léon X en ajouta trente-et-un, ce qui porta le nombre à soixante-cinq. Paul IV, en 1556, en ajouta cinq. Sixte V, en 1586, considérant que le nombre de soixante-dix était celui des *seniores* du peuple d'Israël et des disciples de Jésus-Christ, ordonna que ce nombre ne changerait plus à l'avenir. Sur ces soixante-dix cardinaux, six ont le titre de cardinaux-évêques, cinquante celui de cardinaux-prêtres et quatorze celui de cardinaux-diacres. Aujourd'hui, ils choisissent toujours le pape parmi eux. On verra successivement comment cet ordre si sage s'est trouvé établi.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT D'EUGÈNE II (5 juin 824-27 août 827)

§ I. SCHISME A ROME.

1. Caractère des troubles qui signalèrent la dernière année de saint Pascal. — 2. Double élection. L'antipape Sisinius. — 3. Notice d'Eugène II au *Liber Pontificalis.* — 4. Les *judices* italiens.

§ II. L'EMPEREUR LOTHAIRE A ROME.

5. Mesures réparatrices prises de concert par l'empereur et le pape. — 6. Serment de fidélité à l'empereur imposé par Eugène II au peuple romain. Constitution impériale de Lothaire. — 7. Clause garantissant aux Romains la libre élection des papes.

§ III. SITUATION POLITIQUE DE LA FRANCE.

8. Naissance de Charles le Chauve. — 9. Lettre d'Agobard au comte Matfred.

§ IV. L'EMPEREUR MICHEL LE BÈGUE.

10. Impiété de Michel le Bègue. — 11. Le nouveau patriarche intrus Cazamate. — 12. Recrudescence de la persécution iconoclaste en Orient. — 13. Révolte et fin tragique du général Thomas. — 14. Lettre de Michel le Bègue à Louis le Débonnaire.

§ V. CONFÉRENCE DE PARIS (825).

15. Louis le Débonnaire trompé par Michel le Bègue. — 16. L'évêque iconoclaste, Claude de Turin. — 17. Le traité d'Agobard *De imaginibus Sanctorum.* — 18. Conférence de Paris. Son insuffisance dogmatique. — 19. Lettre des empereurs Louis et Lothaire à Eugène II. — 20. Instructions de Louis le Débonnaire à ses ambassadeurs près d'Eugène II. — 21. Seconde ambassade de Michel le Bègue à Louis le Débonnaire. Les œuvres de S. Denys l'Aréopagite. Le culte des saints dans les Gaules. — 22. Anségise. Sa collection des Capitulaires. — 23. Concile de Rome. Mort du pape Eugène II.

PONTIFICAT DE VALENTIN II (1er septembre-10 octobre 827).

24. Éducation et premières années de Valentin II. — 25. Valentin archidiacre de l'Église romaine. — 26. Pontificat et mort de Valentin II.

§ I. Schisme à Rome.

Caractère des troubles qui signalèrent la dernière année de saint Pascal.

1. Les troubles dont Rome était le théâtre au moment de la mort de saint Pascal Ier avaient nécessité entre le saint-siége et la cour de Louis le Débonnaire un échange de correspondances dont le texte ne nous est point parvenu, mais dont nos chroniques nationales ont conservé le souvenir. Pascal avait député en France deux légats, Jean, évêque de Sylva-Candida et Benoît, archidiacre de la sainte Église romaine, pour faire appel à la protection impériale. De leur côté, les factieux n'avaient pas manqué d'envoyer des émissaires chargés de rejeter la responsabilité des événements sur le pontife, et d'incriminer sa conduite près de Louis-le-Débonnaire, comme jadis Campulus et ses complices avaient accusé saint Léon III près de Charlemagne. L'empereur reçut les légats du pape et les émissaires des factieux à Compiègne où il tenait alors un plaid national. Les annales de Lorsch et l'astronome de Limoges nous apprennent que les rebelles ne craignirent pas d'affirmer que le meurtre du primicier Théodore et celui du *nomenclator*, son gendre[1], avaient été commis par ordre du pape, et que ce dernier avait ainsi voulu se venger du dévouement que ces deux officiers professaient pour le jeune empereur Lothaire[2]. La calomnie était d'autant plus facile à confondre que Lothaire se trouvait alors à Compiègne. Dans une déclaration publique faite à son père en présence des leudes, il s'exprima ainsi : « Selon l'ordre de votre sublimité impériale, qui voulait m'associer à sa mission de défenseur de l'État et de l'Église, je me suis présenté au siége apostolique afin qu'il confirmât en ma personne ce que votre tendresse paternelle avait fait pour moi, et que je fusse non plus seulement par la puissance et le titre mais par le sacre votre associé à l'empire, *ad confirmandum in me quidquid pia dignatio vestra decreverat*,

[1] Les lecteurs savent déjà par des exemples antérieurs que les charges de primicier et de *nomenclator* de l'Église romaine étaient alors des offices laïques.

[2] *Annal. Lauresham. ad ann.* 823, *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 495. — Astronom. Lemovicen. *Vita. Ludovic. Pii. Ibid.*, col. 953.

ut essem socius et consors non minus sanctificatione quam nomine[1]. Sur l'autel de la confession, devant le corps du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, le souverain pontife me donna, avec la bénédiction du chrême, la dignité et le titre d'empereur; il plaça sur mon front le diadème, il me remit le glaive dont je dois me servir pour la défense de l'Église et de l'empire. J'apprends qu'on persécute aujourd'hui le saint pape; je déclare solennellement en présence de cette assemblée qu'avant d'atteindre la personne sacrée du vicaire de Jésus-Christ, il faudra s'attaquer à moi. Notre union et notre alliance sont indestructibles[2] ». Ce noble langage fut sans doute inspiré au jeune Lothaire par le saint abbé Wala, dont il suivait alors les sages conseils. C'est en effet dans la biographie de Wala, par saint Paschase Radbert, que cette allocution nous a été conservée. Les deux légats apostoliques furent renvoyés avec honneur à Rome. Louis le Débonnaire les fit accompagner de deux commissaires impériaux, Adelongue, abbé de Saint-Vaast, et Hunfred, comte de Coire, chargés de protéger le pontife et d'informer contre les fauteurs de troubles. Leur mission s'accomplit pacifiquement, et ils revinrent en rendre compte à l'empereur avec l'évêque Sylva-Candida, le bibliothécaire Sergius, le sous-diacre Quirinus et Léon, maître des milices romaines (824).

Double élection. L'antipape Sisinius

2. La mort de saint Pascal, survenue en de telles circonstances, ne pouvait manquer de réveiller toutes les espérances des factieux. L'élection d'un nouveau pape donnait carrière aux partis et leur fournissait un terrain sur lequel ils pouvaient se mesurer. Deux noms furent mis en avant, Sisinnius, prêtre de l'Église romaine dont le titre nous est inconnu, et Eugène, prêtre cardinal de la basilique de Sainte-Sabine sur le mont Aventin. Tous deux furent élus : Sisinnius par la faction lombarde appuyée d'une foule aveu-

[1] « Voici qui prouve, dit Muratori, que, pour confirmer l'élection d'un empereur le sacre conféré par le souverain pontife était nécessaire. » (Muratori, *Annal. Ital., ann.* 823.)

[2] Paschas. Radbert. *Vit. Walæ*, lib. II, cap. XVII, *Patr. lat.*, tom. CXX, col. 1637.

gle, recrutée dans les bas-fonds populaires; Eugène par l'immense majorité du clergé, des sénateurs et des patriciens de Rome. Nous ignorons les détails de la lutte qui suivit cette double élection; mais le conflit prit d'énormes proportions. Le sous-diacre Quirinus reprit en toute hâte le chemin de la France pour informer Louis-le-Débonnaire de ce qui se passait à Rome. Le vieil empereur eut d'abord l'intention de partir en personne pour l'Italie; mais une révolte des Bretons l'appelait sur les côtes de l'Océan. Il chargea donc Lothaire de le suppléer. « C'est à vous, mon fils, lui dit-il, en votre double qualité d'empereur et de roi d'Italie, de pourvoir aux nécessités de la situation, pour assurer la tranquillité du nouveau pontife et rétablir la paix dans la ville de Rome. « L'allusion faite ici par Louis le Débonnaire au nouveau pontife, *cum novo pontifice*, prouve que pour lui le pontife légitime n'était déjà plus douteux entre les deux concurrents. Mais il n'en était pas de même à Rome, où les deux partis rivaux gardaient toujours leur position respective, sans vouloir ni l'un ni l'autre se prêter à aucun accommodement. Lothaire se mit immédiatement en marche; il était accompagné par Adalram, archevêque de Saltzbourg, Hilduin, abbé de Saint-Denis, archichapelain du palais, et Wala, abbé de Corbie, tous trois aussi distingués par le mérite et la vertu que par l'expérience des grandes affaires et la science du droit canonique. « Wala et les autres conseillers de Lothaire travaillèrent efficacement à faire cesser le schisme. Ils réunirent tous les suffrages en faveur du très-saint pontife Eugène qui prit possession de la chaire apostolique, et s'appliqua de concert avec le jeune empereur à réparer tous les désastres du passé [1] ».

Notes d'Eugène II au *Liber Pontificalis*.

3. Telles sont les paroles de la biographie de Wala par saint Paschase Radbert. Le *Liber Pontificalis* les confirme explicitement en ce qui concerne l'éminente sainteté d'Eugène II et la validité de son élection, mais il est complétement muet sur le schisme qui divisa alors les Romains. Sa notice d'ailleurs est visiblement in-

[1] Paschas. Radbert. *Vit. Walæ*, lib. I, cap. XXVIII, *Patr. lat.*, tom. CXX, col. 1604.

complète et fruste. La voici : « Eugène, né à Rome, était fils de Boémond ; il siégea trois ans, deux mois et vingt-trois jours. C'était un homme vénérable, d'une grande simplicité de vie et d'une admirable humilité, plein de science, éloquent dans ses discours, majestueux de sa personne, d'une charité sans bornes et d'un détachement personnel qui s'étendait à tout. Nuit et jour il méditait sur les moyens de mieux plaire à Jésus-Christ en l'imitant davantage. Sous son pontificat, Rome, l'Italie, et je dirais presque l'Europe entière, connurent une abondance qu'on n'avait jamais vue, tant il se préoccupait de faire parvenir partout les objets nécessaires à la vie, et de les mettre à la disposition des plus pauvres. Tout ce qu'il percevait d'impôts sur ses sujets, il le distribuait intégralement aux indigents, aux veuves et aux orphelins ; il donnait même aux riches, tant il aimait à donner. La paix et le calme régnèrent dans tout l'État-Romain sous son administration. Comme on le savait passionné pour la paix et l'ordre, les fonctionnaires rivalisaient de zèle, de probité et de droiture, pour se maintenir à leur poste. Il était archiprêtre de cette sainte et catholique Église lorsqu'en récompense de ses services il fut promu au souverain pontificat. Tous les Romains se rallièrent à lui. Devenu pape, il n'oublia point l'église de la bienheureuse martyre Sabine, dont il avait eu le titre paroissial. Il la fit décorer de mosaïques et de peintures à fresque ; il y organisa le service divin avec magnificence. De son temps, les juges romains qui avaient été retenus en captivité au pays des Francs, obtinrent la faveur de revenir dans leur patrie. Le pontife vint en aide à leur détresse, et leur assigna une pension sur les revenus du palais patriarcal de Latran. Il donna..... [1] » Ici se termine brusquement la notice consacrée à Eugène II par le *Liber Pontificalis*. Au point de vue historique nous avons tout lieu de le regretter ; mais au point de vue critique il faudrait s'en réjouir. En effet, si le *Liber Pontificalis*, comme toute l'école gallicane l'a répété depuis trois siècles, était l'œuvre d'Anasthase le Bibliothécaire, on se demande pourquoi cet archiviste

[1] *Liber Pontifical. Eugenius II*, *pap.* 102, *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1275.

officiel de l'Église romaine eût laissé inachevée la notice d'un pape dont il avait commencé à dire tant de bien. Il faut donc qu'Anastase, probablement à son grand regret, se soit trouvé en face d'un manuscrit fruste, dont il ne retrouva nulle part le complément.

Les *judices* italiens.

4. Ces preuves d'authenticité du *Liber Pontificalis* se sont déjà rencontrées tant de fois dans la suite de cette histoire, qu'il semblerait peut-être superflu d'y insister encore. Aussi n'est-ce point dans ce but, mais uniquement dans l'intérêt de la vérité locale que nous relevons de la notice incomplète d'Eugène II, la mention des juges romains, *judices romani*, qui, après une longue captivité en France, obtinrent leur grâce, revinrent à Rome, où le charitable pontife pourvut à leur entretien. Ce détail n'a laissé que fort peu de traces dans les chroniques nationales. Les annales de Lorsch, celles d'Éginhard, de même que les biographies de Louis-le-Débonnaire, par l'astronome de Limoges, Thégan, et Ermoldus-Niger, l'indiquent à peine. Cependant, ce détail est vrai, et les faits sur lesquels il s'appuie méritent d'être signalés comme caractérisant l'époque du IXe siècle, époque où les passions les plus ardentes luttaient contre les vertus les plus énergiques. C'est encore Paschase Radbert qui nous fournit ce renseignement. « Une noble veuve, dit-il, s'était adressée à un juge italien, et l'avait choisie pour défenseur. Afin de l'intéresser davantage à la protection qu'elle réclamait de lui, elle rédigea en sa faveur une donation de quelques-uns de ses biens, à la condition qu'il veillerait soigneusement à la défense du reste. Le juge infidèle se mit en possession de la totalité des domaines ; il présenta au tribunal un acte frauduleux qui, au lieu d'une donation partielle, en contenait une générale et sans réserve ; il produisit de faux témoins qui déposèrent comme il l'entendait, de sorte que la veuve, retournant chez elle, trouva sa maison et ses terres envahies. On lui en refusa l'accès, et elle se vit chassée comme une étrangère. Victime d'une spoliation qui la réduisait au dénûment, l'infortunée adressa ses plaintes à l'empereur Louis le Pieux, qui écrivit aussitôt à l'évêque et aux juges du lieu pour leur enjoindre d'examiner attentivement la cause et de faire rendre justice à la malheureuse veuve. Mais ni l'évêque, ni les juges n'avaient le moindre senti-

ment de justice ou de charité. Tous ne songeaient qu'à s'enrichir aux dépens d'autrui. La cause fut instruite pour la forme; les mêmes faux témoins renouvelèrent leurs mensonges devant le tribunal, et, d'une voix unanime, la sentence fut prononcée en faveur du juge infidèle, avec défense à la veuve de recommencer jamais ses poursuites. Désespérée, celle-ci fit à pied le voyage de la France, traversa les Alpes, arriva à Aix-la-Chapelle, où elle se jeta aux genoux de l'empereur, fondant en larmes, et implorant sa justice suprême. Louis, profondément ému de tant de malheurs immérités, confia l'affaire au vénérable Wala, lequel était alors ministre du jeune empereur Lothaire. C'était l'époque où Lothaire se disposait à partir pour l'Italie avant d'y prendre possession du royaume dont il venait de recevoir l'investiture. Wala devait l'y accompagner. La veuve fut renvoyée dans sa patrie avec un sauf-conduit impérial et un décret enjoignant à tous ceux qui avaient trempé dans son affaire d'avoir à comparaître devant Wala, ministre du jeune empereur, aussitôt que celui-ci serait arrivé en Italie. A cette nouvelle, les coupables frémirent de rage; l'Italie entière trembla, car l'injustice y régnait partout. On désespérait de séduire Wala par des présents, sa réputation sous ce rapport était connue. Il fallait donc prévenir son arrêt en faisant disparaître la plaignante. Ainsi un nouveau crime allait être commis pour dissimuler le premier. Trois sicaires apostés par le juge infidèle poignardèrent la malheureuse veuve. Quelques jours après, deux des meurtriers furent eux-mêmes assassinés isolément par le troisième complice, auquel le juge promit des sommes énormes pour acheter son silence. Le juge comptait, d'ailleurs, en cas d'indiscrétion de la part de ce dernier sur l'axiome : *testis unus, testis nullus*. Telle était la situation lorsque Wala, arrivé en Italie, eut à juger cette lugubre affaire. L'horrible trame fut découverte, et le juge infidèle subit le juste châtiment de tant de forfaits[1]. » — « Or, continue le biographe, ce n'étaient point là des crimes isolés, tels qu'il s'en rencontre dans les États où la justice est la mieux administrée.

[1] *Vita Walæ. Patr. lat.*, tom. CXX, col. 1602.

A cette époque, il n'y avait presque pas un juge italien qui ne fût personnellement disposé non-seulement à trahir la vérité et la justice, mais à protéger et à défendre les plus grands scélérats [1]. » Un tel état de choses nous fait suffisamment comprendre le passage du *Liber Pontificalis* relatif aux juges prévaricateurs qui furent longtemps retenus captifs en France, et qui revinrent, dénués de toutes ressources, implorer la charité du pape Eugène II.

§ II. L'empereur Lothaire à Rome.

Mesures réparatrices prises de concert par l'empereur et le pape.

5. « Avec le bienveillant assentiment du pontife, dit l'astronome de Limoges, Lothaire prit toutes les mesures propres à réprimer les désordres et à corriger les abus qui venaient de se produire dans l'État Romain. Ceux qui avaient été injustement spoliés furent remis en possession de leurs biens, et reçurent pour les violences qu'ils avaient subies d'amples compensations. Lothaire flétrit énergiquement les révoltes perpétuelles du peuple de Rome contre les papes et contre l'autorité impériale. En recherchant la cause de ces désordres, il se trouva qu'à l'insu des souverains pontifes, des juges prévaricateurs, entraînés par une cupidité insatiable, avaient commis les spoliations les plus iniques, et ruiné des familles entières. On fit rendre tous ce qui avait été spolié, et le peuple romain témoigna par des transports d'enthousiasme la reconnaissance que lui inspiraient ces mesures réparatrices. Il fut statué que, suivant l'antique usage, les fonctionnaires chargés de rendre la justice seraient envoyés *ex latere imperatoris*, et qu'ils seraient responsables de leur administration au tribunal de l'empereur. On assurait ainsi pour tout le peuple et en toutes circonstances une justice impartiale, en réservant pour toutes les sentences l'appel au tribunal suprême de César [2]. » Ces paroles de l'astronome de Limoges, biographe anonyme de Louis-le-Débonnaire, ont depuis des siècles, servi de texte à toutes les prétentions césariennes des adversaires du pouvoir temporel des papes. « Qu'est-il besoin, disent-ils, d'insister

[1] *Ibid.*, col. 1604.
[2] Astronom. Lemovicens., *Vit. Ludovic. Pii.*, *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 954.

davantage? Ce témoignage du chroniqueur contemporain ne fournit-il point la preuve que les papes du IXe siècle n'avaient aucune autorité souveraine à Rome, puisque d'une part tout le monde convient que la force militaire y était sous la main des empereurs, et que de l'autre Lothaire établissait des juges envoyés *ex latere imperatoris.* » A cette argumentation triomphante, le cardinal Baronius répond par un seul mot, qui renverse de fond en comble toute la thèse césarienne. Les mesuses d'ordre prises par l'empereur Lothaire à Rome, le furent, suivant les paroles mêmes de l'annaliste, « du consentement bienveillant du pontife Eugène II, » *Memorati pontificis benevola assensione.*

Serment de fidélité à l'empereur imposé par Eugène II au peuple romain. Constitution impériale de Lothaire.

6. Pour sauvegarder plus efficacement encore les droits de la justice et de l'équité, pour empêcher à l'avenir les cabales et les désordres, et contenir dans les limites de l'obéissance les grands et le peuple romain, Eugène II ordonna au clergé et aux sénateurs de prêter serment de fidélité à l'empire sous cette formule : « Je promets par le Dieu tout-puissant, par les saints Évangiles et par le corps du bienheureux Pierre, prince des apôtres, que je serai toujours fidèle à nos seigneurs les empereurs Louis et Lothaire, *sauf la fidélité que j'ai promise au souverain pontife.* Je ne consentirai point que l'élection du pape se fasse autrement que selon les canons et la justice, ni que le nouvel élu soit consacré avant qu'il ait fait, en présence du peuple et de l'envoyé de l'empereur un serment semblable à celui que le pape Eugène a fait de lui-même pour la conservation de tous [1], » De son côté, l'empereur Lothaire publia, sous le por-

[1] *Promitto ego ille per Deum omnipotentem et per ista sacra quatuor Evangelia, et per hanc crucem Domini Nostri Jesu Christi, et per corpus beatissimi Petri, principis Apostolorum, quod, ab hâc die in futurum, fidelis ero dominis nostris imperatoribus Hludovico et Hlotario, diebus vitæ meæ, juxta vires et intellectum meum, sine fraude atque malo ingenio, salva fide quam repromisi domino Apostolico; et quod non consentiam ut aliter in hâc Sede Romanâ fiat electio Pontificis nisi canonice et juste, secundum vires et intellectum meum : et ille qui electus fuerit, me consentiente, consecratus Pontifex non fiat, priusquam tale sacramentum faciat, in præsentiâ missi domini imperatoris et populi, cum juramento, quale dominis Eugenius papa sponte pro conservatione omnium factum habet præscriptum.* (*Cont. Paul. Diac.*, t. I, p. 617.)

tique de l'église de Saint-Pierre, une constitution en neuf articles. Les clauses principales sont celles-ci : Chaque année, des commissaires nommés par le pape et par l'empereur feront à ce prince le rapport de la manière dont les ducs et les magistrats administrent la justice. — Le sénat et le peule romain seront consultés sur la législation qu'ils désirent voir mettre en vigueur chez eux, c'est-à-dire qu'ils auront à opter entre le droit romain et les lois des Goths ou des Lombards, également autorisées en Italie, afin que désormais, ils soient jugés suivant une loi uniforme, par l'autorité du pape et celle de l'empereur. — Des commissaires remettront au plus tôt le souverain pontife et l'Église romaine en possession des biens injustement retenus. — Enfin, tout homme qui voudra mériter la bienveillance de l'empereur, devra rendre en tout obéissance et respect au souverain pontife. »

Clause garantissant aux Romains la libre élection des papes.

7. Il est évident, par cet ensemble de mesures, que la royauté du pape à Rome se combinait avec l'autorité impériale de telle façon que celle-ci fût toujours la protection officielle du saint-siége pour le maintien de l'ordre et la prospérité commune de l'Église et de l'empire. Un des articles de la constitution promulguée par Lothaire stipulait pour l'élection des souverains pontifes des garanties d'indépendance et de tranquillité. « Nous voulons, disait le jeune empereur, que nul étranger, noble ni de condition servile, n'ait l'audace de venir à Rome pour s'immiscer en quoi que ce soit dans l'élection du pontife ou mettre obstacle à son intronisation. Les seuls Romains ont droit, dans la limite des constitutions précédemment rendues à ce sujet, de prendre part à l'élection. Quiconque oserait contrevenir à notre présente ordonnance serait immédiatement envoyé en exil. » On ne pouvait mieux ni plus utilement prévenir le retour des scènes tumultueuses auxquelles l'élection du nouveau pape avait donné lieu. Malheureusement les constitutions les plus solides, les chartes les mieux cimentées, ne sont qu'une lettre morte quand une main vigoureuse ne se trouve point à l'occasion pour les faire respecter. La race humaine, déchue depuis le péché originel, est essentiellement une race de révolte. Elle ne respecte pas même la loi de Dieu inscrite au Décalogue ; il ne faut donc pas attendre

d'elle la moindre fidélité aux chartes et aux constitutions dressées par les hommes. Leurs auteurs sont quelquefois les premiere à les violer.

§ III. Situation politique de la France.

Naissance de Charles le Chauve.

8. Le jeune empereur Lothaire allait bientôt l'apprendre par une expérience qui dut lui être d'autant plus sensible qu'elle venait de sa propre famille et qu'elle intéressait directement ses intérêts personnels. Le 13 juin 823, au palais de Francfort, était né un fils de Louis le Pieux et de l'impératrice Judith. On lui donna au baptême le nom de son aïeul Charles. La naissance de ce prince, après quatre ans d'un mariage stérile, était la condamnation de la charte de 817; elle accusait l'imprévoyance de Louis le Débonnaire qui s'était dépouillé du droit de former un apanage à ce fils de sa vieillesse; elle était le signal d'une division intestine dans la famille carlovingienne et de guerres civiles interminables. Jamais naissance princière ne survint sous de si tristes auspices; l'enfant royal ne recueillit dans son berceau que les malédictions de ses frères aînés. L'impératrice Judith redoubla d'arrogance en se voyant mère d'un prince qu'elle espérait bien faire régner un jour. Les évêques et les leudes, alarmés de cette ambition maternelle qui s'affichait déjà d'un air de triomphe, prévoyaient dans l'avenir d'horribles catastrophes. Louis le Débonnaire, tout entier sous le joug de sa nouvelle épouse, partageait sa prédilection pour le nouveau-né. Lothaire fut rappelé de Rome afin de lever des fonts du baptême ce jeune frère dont le nom seul lui faisait horreur.

Lettre d'Agobard au comte Matired.

9. L'orage, grossi de tant de mécontentements et de haines, ne devait cependant pas encore éclater. La vie d'un enfant est chose fragile; on se donna le temps de voir si Charles vivrait. Les spéculations intéressées auxquelles on put se livrer sur ce problème d'avenir devaient être déjouées. L'enfant vécut assez pour recevoir le surnom historique de Charles le Chauve et précipiter par son impéritie la race carlovingienne dans une décadence irréparable. Des symptômes alarmants se faisaient déjà remarquer à l'intérieur: aux Pyrénées et sur le Danube, les armées de Louis le Débonnaire, au

rebours de celles de Charlemagne, reculaient devant les Sarrasins du Sud et les barbares du Nord. Il fallut deux expéditions consécutives pour obtenir des Bretons non point une soumission définitive, mais une reconnaissance telle quelle de la suzeraineté impériale. A l'intérieur, la désorganisation sociale était visible; elle effrayait les meilleurs esprits. Une lettre d'Agobard, archevêque de Lyon adressée au premier ministre de Louis le Débonnaire, nous est restée comme un modèle de la généreuse franchise avec laquelle on parlait alors aux hommes d'État, mais aussi comme un témoignage incontestable des progrès que, de Charlemagne à Louis le Débonnaire, avaient fait dans l'empire les éléments de corruption et de désordre. Voici cette lettre. « Au très-précellent et illustrissime Matfred, Agobard vie et salut dans le Christ notre Dieu vivificateur et Sauveur. — Je supplie votre très-précellente gloire d'écouter patiemment et dans un sentiment de clémence les réflexions que votre serviteur, tout indigne qu'il soit, prend la liberté de vous soumettre. Dieu m'est témoin, Dieu qui scrute les reins et les cœurs, que mon seul but, en vous écrivant, est de travailler à votre prospérité présente et future. La Providence vous a choisi, dans notre époque agitée et pleine de périls, pour être le ministre de l'empereur et de l'empire; elle vous a élevé au comble des honneurs, elle vous a enrichi non pas seulement des biens extérieurs, ce qui est peu de chose, mais des richesses intérieures, les seules véritables : la prudence, la justice, la force et la modération, les quatre vertus que l'Écriture place au premier rang dans toute vie d'homme. Elle vous a placé à la droite de celui qui gouverne, pour que vous l'aidiez à régir dans l'équité et que vous partagiez avec lui le bonheur de récompenser le vrai mérite. Quelle noble et sainte mission ! Déployer toute l'énergie de vos facultés, toutes les ressources de votre intelligence, tous les efforts de votre génie, pour terrasser l'iniquité, détruire la fraude et le mensonge, faire trembler les méchants, arracher le poignard aux mains des scélérats, et d'autre part élever le drapeau de la justice, consoler les humbles, fortifier la foi, réjouir le cœur de l'Église votre mère. C'est dans ce but que Dieu vous a fait puissant. Or, je ne veux pas vous laisser ignorer que

dans nos régions ainsi que dans les provinces qui nous entourent, l'impiété et l'injustice ont pris un tel empire qu'à peine on rencontrerait quelque âme privilégiée, laquelle dans le silence et la solitude reste encore fidèle à l'équité et au devoir. Si l'on découvre encore quelques vestiges de bien, c'est un miracle gratuit de la bonté divine. La crainte du roi ou de la loi s'est effacée du cœur des multitudes. On ne respecte plus rien ; on ne redoute plus personne. S'il m'arrive d'être dénoncé au palais, dit-on, je ne manquerai point d'avocats pour me défendre, de parents et d'amis dont l'influence saura bien détourner la vindicte royale. Discrètement donné, un présent calme toutes les colères. Il se peut que le ministre, homme intègre, soit à craindre ; mais il se trouvera des intermédiaires officieux qui ne le laisseront pas voir clair dans mes petites affaires. — Voilà ce qu'ils disent hautement, très-excellent seigneur. Ainsi notre misérable siècle en est revenu à ce degré de corruption auquel le bienheureux Cyprien félicitait les chrétiens de son temps d'échapper par le martyre. « Les païens, disait-il, en sont venus à faire passer le délit dans la loi elle-même, le crime dans la jurisprudence ; en sorte que l'innocence n'a plus même un texte juridique sur lequel elle puisse s'étayer. Qui donc viendra au secours de l'opprimé ? Un patron ? Mais le patron est un prévaricateur et un fourbe. Un juge ? Mais le juge vend ses arrêts ; il siége pour venger le crime, et il absout les criminels ; il a mission de protéger les innocents, et il condamne les innocents à mort. La loi ! qui s'en soucie ? Le questeur, le juge, grands personnages fort à craindre en effet si l'on n'achetait leur conscience au prix qu'ils daignent fixer eux-mêmes ! La loi devient complice du crime ; à force d'être publiquement pratiqué, le mal devient permis. A quoi bon l'équité, quand on ne condamne plus l'injustice ? Lorsque les juges ne condamnent plus les pervers, il ne leur reste plus à flétrir que les gens de bien. » Ainsi parlait le grand évêque de Carthage. Et moi je vous dis qu'un grand nombre de scélérats se vantent d'avoir en vous-même un rempart contre la justice de l'empereur, une garantie d'impunité. Vous êtes, je le sais, le meilleur des hommes, et voilà pourquoi j'ose vous tenir ce langage. Oui, vous devez être un rem-

part, mais le rempart de la félicité publique, le rempart qui protége l'innocence et foudroie les criminels, qul garantit le règne de Dieu et repousse les attaques de l'ennemi, qui assure le repos du siècle présent en attendant les félicités du siècle futur [1]. »

§ II. L'empereur Michel le Bègue.

Impiété de Michel le Bègue.

10. Ceux qu'on appelle aujourd'hui les hommes d'ordre pourront se consoler en lisant cette lettre d'Agobard. Ils y verront que l'élément de dissolution sociale contre lequel ils combattent n'est pas nouveau dans le monde, et qu'en définitive depuis que le sang du Rédempteur a coulé sur le Calvaire, Satan ne reste pas longtemps le maître du monde. C'est par le mensonge qu'il obtient parfois des triomphes éphémères, et soutient pour un moment dans leur puissance usurpée les instruments chargés de représenter son règne ici-bas. L'un de ces instruments était Michel le Bègue, qui venait d'égorger son maître et son ami Léon l'Arménien pour régner à sa place. Michel appartenait, nous l'avons dit, à la secte des pauliciens ou melchisédéciens. Ces sectaires, moitié chrétiens, moitié juifs, pratiquaient les cérémonies du culte mosaïque, auxquelles ils mêlaient les superstitions païennes des Samaritains. Michel II fit de grands efforts pour ressusciter l'antique religion des Hébreux. Il changea, dans son palais, l'époque de la Pâque, et remplaça la célébration du dimanche par celle du jour du sabbat. Il ne reconnaissait pas Jésus-Christ pour le Messie, et plaçait Judas au nombre des saints. Aux sanglants désordres dont il couvrit l'empire, il voulut ajouter les ténèbres de l'ignorance dans lesquelles il était lui-même plongé : il proscrivit l'enseignement des belles-lettres et celui de la religion; aucun enfant ne devait plus apprendre à lire ni à écrire. Le rappel des exilés ne fut qu'une trêve bientôt suivie d'une persécution sanglante. En favorisant l'hérésie des iconoclastes, Michel le Bègue croyait mieux atteindre son but, d'étouffer la vraie foi par les divisions qu'il suscitait dans l'Église.

[1] Agobard., *Epist. ad Matfred. Patr. lat.*, tom. CIV, col. 186.

11. Le patriarche intrus Cassitéras étant venu à mourir (821), l'empereur le remplaça par un homme perdu de mœurs, Constantin Cazamate, que Léon l'Arménien avait déjà promu à un évêché, et qui avait profité de l'occasion pour changer son nom déshonoré en celui d'Antoine de Syllée. L'histoire de Cazamate est un tissu d'ignominies. Ce déclassé était fils d'un prêtre qui, après avoir été interdit pour ses débauches, s'était fait cordonnier. Né dans le crime, Cazamate avait tous les instincts de la dépravation. Dans l'échoppe du prêtre-cordonnier son père, il trouva un double enseignement simultané : la haine contre le catholicisme et une certaine culture intellectuelle qui ne dépassait pas le niveau d'un grammairien athée. A vingt ans il se fit professeur de grammaire, titre qui équivaut à celui qu'on appellerait de nos jours professeur libre de littérature. Tout en donnant ses leçons, il suivait à Constantinople les cours publics de droit, car on enseignait officiellement le droit à Byzance ; si l'histoire ne le disait pas, les événements ne le feraient guère soupçonner. Cazamate réussit à se faire recevoir docteur en droit, ce qui n'était pas plus difficile que chez nous, et il s'intitula professeur de jurisprudence. Cet accroissement d'honneur s'alliait malheureusement chez lui à un redoublement de débauches. Poursuivi par la police byzantine pour ses mœurs infâmes, Cazamate dépista les recherches en se jetant dans un monastère. Ce fut là que Lécanomante, l'âme damnée de Léon l'Arménien, vint le prendre pour le faire évêque de Syllée. Michel le Bègue n'eut donc qu'à l'élever d'un rang dans la hiérarchie pour le proclamer patriarche de Constantinople. Tel était le successeur de saint Jean Chrysostôme. Jamais le césarisme byzantin n'avait poussé plus loin le scandale.

Le nouveau patriarche intrus Cazamate.

12. Les réclamations, les plaintes, les protestations arrivèrent de toutes parts. Saint Théodore Studite osa s'en faire l'écho et les porter directement à l'empereur. « C'est donc vous, lui répondit en balbutiant Michel le Bègue, qui osez résister à la volonté des princes ? Ne vous suffit-il pas des justes châtiments que vous avez subis sous mon prédécesseur ? » Le vénérable Nicéphore, le patriarche légitime, crut devoir du fond de son exil écrire à Michel et

Recrudescence de la persécution iconoclaste en Orient.

joindre sa protestation à celle de tous les catholiques. Le marchand de bœufs, devenu empereur, éclata en injures : « Croient-ils donc, s'écria-t-il, que je m'inquiète de leurs rêveries doctrinales. Libre à chacun de croire ce qu'il veut. Mon prédécesseur à défendu d'exposer en public aucune image religieuse. Il avait parfaitement raison et je maintiendrai cette sage mesure. » Michel le Bègue était, on le voit, fort digne des sympathies de nos rationalistes modernes. Si ces derniers le connaissaient, ils ne manqueraient pas de l'invoquer comme un ancêtre ; le seul grief un peu sérieux qu'ils auraient à lui reprocher, c'est son décret impérial défendant à tous ses sujets d'apprendre à lire et à écrire. Mais à la rigueur on pourrait trouver une circonstance atténuante en faveur du César ignorantin, dans le fait qu'alors l'instruction publique était aux mains du parti clérical. Aussi les prisons se remplirent-elles bientôt d'évêques, de prêtres et de religieux, comme au temps de Léon l'Arménien. L'exil, la confiscation, les supplices frappèrent tous les catholiques fidèles. Le saint évêque de Sardes, Euthymius, condamné à mort par le fils de l'empereur, le César Théophile, expira sous le fouet des bourreaux. Le moine saint Méthodius fut enfermé dans un sépulcre avec le cadavre d'un criminel ; il y resta jusqu'à ce que le cadavre fût réduit en poussière. Méthodius survécut à cette horrible torture ; la Providence le réservait dans l'avenir à de glorieuses destinées.

Révolte et fin tragique du général Thomas.

13. Les cruautés de Michel II soulevèrent l'indignation publique. Thomas, généralissime des armées de Syrie, leva le drapeau de la révolte, se fit proclamer empereur, traita avec les Sarrasins qui lui fournirent des troupes auxiliaires, et vint mettre le siége devant Constantinople. Michel le Bègue et son fils, le césar Théophile, sous l'impression de terreur qui les dominait, oublièrent alors leur impiété et leurs fureurs iconoclastes. On les vit l'un et l'autre porter dans leurs bras une statue de la sainte Vierge, et suivre pieds nus une procession solennelle qui fit le tour des remparts. Le siége se prolongea avec des péripéties diverses jusqu'au mois de mai 823. A cette époque, un secours inattendu vint délivrer Michel. Les Bulgares fondèrent inopinément sur les troupes assiégeantes et les tail-

lèrent en pièces. Thomas réussit à échapper au carnage ; il courut avec les débris de son armée s'enfermer dans Andrinople. Michel vint l'y assiéger à son tour. Après cinq mois d'une résistance opiniâtre, les habitants, épuisés par la famine, ouvrirent leurs portes et livrèrent Thomas pieds et poings liés à son rival. Michel lui fit couper les bras et les jambes, et le promena monté sur un âne dans les rues de la ville pendant que l'infortuné criait : « Puisque vous êtes empereur ayez pitié d'un sujet malheureux, tuez-moi de suite et mettez fin à mes tortures. » Sourd à cette prière, Michel se tenait à côté de sa victime et lui demandait à chaque pas s'il n'avait point eu de complices parmi les fonctionnaires byzantins. La moindre indiscrétion de la part du mutilé eût été le signal de proscriptions et de vengeances nouvelles. Le sénateur Hexaboulos mit fin à cet interrogatoire ignoble par une observation pleine de sens. « Eh quoi ! prince, dit-il, vous en rapporteriez-vous à un ennemi sur la fidélité de vos amis ? » Michel ne trouva rien à répondre ; il abandonna sa victime ; Thomas fut jeté à la voirie et expira sans qu'une main charitable eût pansé ses plaies (octobre 823).

Lettre de Michel le Bègue à Louis le Débonnaire.

14. L'Occident avait retenti des plaintes que les catholiques persécutés dans tout l'Orient adressaient au pape et à Louis le Débonnaire. Michel II se préoccupa du soin de rétablir sa réputation en Europe. Il voulait bien avoir les bénéfices de la tyrannie, mais il était trop hypocrite pour accepter le nom de tyran. Au mois d'avril 824, une députation composée de cinq ambassadeurs: Théodore, protospathaire et stratége impérial; Nicétas, archevêque de Myre, en Lycie; Fortunat, patriarche de Grade; Théodore, diacre et économe de Sainte-Sophie; Léon, sénateur et patrice, quitta Constantinople avec la mission de se rendre à Rome, près du pape Eugène II, et à la cour de France, près de Louis le Débonnaire, et de remettre à chacun d'eux une lettre de leur souverain. De la part de Michel qui ne savait ni lire ni écrire il ne pouvait être question de lettres autographes. C'était donc la chancellerie byzantine qui avait rédigé les deux messages. Il ne nous reste plus que celui qui fut adressé à Louis le Débonnaire. C'est un chef-d'œuvre de mensonge et de perfidie qui vaut la peine d'être cité. La suscription était ainsi conçue :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit seul et vrai Dieu, Michel et Théophile, empereurs fidèles des Romains à leur bien-aimé et honorable frère Louis, glorieux roi des Francs et des Lombards, et portant chez eux le nom d'empereur. » Cette formule où l'on évitait de reconnaître la légitimité du titre impérial porté par Louis le Débonnaire, sans toutefois le contester officiellement, était déjà un heureux début. Les lignes suivantes n'étaient pas moins bien calculées pour couvrir du manteau de la religion l'origine du pouvoir usurpé de Michel le Bègue. « Votre dilection spirituelle n'ignore sans doute pas, disaient les scribes byzantins, qu'il est écrit dans les saints Livres : « Toute grâce excellente, tout don parfait, vient d'en haut et descend du Père des lumières [1]. » Le Saint-Esprit dictait à Salomon cette sentence : « C'est par moi que les rois règnent [2], » et le prophète Isaïe fait dire au Seigneur : « Je leur ai dans ma justice suscité un roi [3]. » C'est donc de la grâce du Dieu notre Seigneur et Sauveur que nous tenons la dignité impériale. Il nous faut donc vous faire connaître à vous et à tous les chrétiens orthodoxes, nos frères, les détails de notre avénement à l'empire, et les difficultés que, dès le début de notre règne, nous avons rencontrés sous nos pas. » Après ce préambule, le message entre dans une série de mensonges vraiment éhontés. Il attribue le massacre de Léon l'Arménien au général Thomas. Michel avait failli être tué en défendant son maître, et n'avait dû la vie qu'à une protection miraculeuse du ciel. Pour venger le meurtre de l'empereur, Michel s'était mis à la tête des troupes fidèles, et à force d'exploits s'était enfin rendu maître de l'homicide usurpateur. Thomas avait subi de juste châtiment de ses crimes. « Alors suivant l'antique usage, continuait le *factum* cancellaresque, le très-bienheureux patriarche réunit les patrices, les sénateurs, le clergé, les princes, tous les ordres de l'État et le peuple entier dans la basilique de Sainte-Sophie. Après avoir invoqué le nom de l'auguste Trinité, l'intercession de la Vierge immaculée et celle de tous les saints, l'assemblée d'une

[1] Jacob. I, 17.
[2] Proverb. VIII, 15.
[3] Is. XLV, 13.

voix unanime nous proclama empereur, pour récompenser notre fidélité au prince que nous avons servi. » On croit rêver en lisant un pareil roman, dont chaque mot est un mensonge, et l'on se demande quel était le plus infâme du tyran qui faisait officiellement rédiger ce message ou du ministre qui lui prêtait sa plume. « Ce fut de la sorte, continue Michel, que malgré moi je dus prendre les rênes de l'empire. Tous les chrétiens avaient été par les artifices de l'usurpateur Thomas divisés en factions rivales. Le désordre, l'erreur, l'impiété, avaient envahi le sanctuaire ; et il me fallut soutenir des luttes nouvelles pour rétablir l'unité, la concorde et la paix au sein de l'Église. Je dois faire connaître à votre dilection fraternelle qu'il se trouvait soit dans le clergé, soit parmi les laïques, une foule de personnes complétement étrangères à l'enseignement apostolique, rebelles aux traditions des pères et inaugurant le règne de la superstition la plus déplorable. Au lieu de vénérer la croix vivifiante et sainte, ils la remplaçaient par des images devant lesquelles ils allumaient des lampes et faisaient brûler de l'encens ; leur rendant les mêmes hommages qu'au bois sacré de la croix rédemptrice. Ils adoraient ces images ; ils chantaient devant elles des cantiques, ils leur adressaient des invocations. On voyait des parents consacrer à ces images leurs enfants nouvellement baptisés, en déposant devant elles les vêtements blancs qu'avaient porté les néophytes ; des moines et des religieuses, le jour où on coupait leur chevelure, l'offraient également à quelque image. Les simples particuliers avaient dans leur maison un oratoire où ils venaient prier devant un image, et parfois on y célébrait le saint sacrifice de la messe. » Dans ce tableau des prétendues impiétés que Michel le Bègue se croyait le droit de flétrir au nom de la religion et de la foi outragées, le lecteur a déjà reconnu la pratique très-légitime du culte d'honneur et de vénération que l'Église catholique n'a jamais cessé de rendre aux images des saints. « Vainement, ajoutait l'empereur iconoclaste, nos augustes prédécesseurs ont convoqué en Orient des conciles provinciaux qui, par l'inspiration de l'Esprit-Saint ont anathématisé cette idolâtrie et ses aveugles fauteurs. La résistance des fanatiques n'en est pas moins vive, et nous l'éprou-

vons nous-même avec douleur, dans les efforts pieux que nous ne cessons de faire pour mettre un terme à ces nouveautés scandaleuses. Les sectaires refusent de se soumettre à l'autorité des conciles et à la nôtre; ils s'endurcissent dans l'erreur, Un grand nombre d'entre eux s'est réfugié à Rome, où ils propagent contre nous les plus absurdes calomnies. Leurs impuissants blasphèmes ne sauraient nous atteindre ni prévaloir contre la notoriété publique. Le monde entier connaît notre inviolable attachement à l'orthodoxie et à la foi véritable. Nous n'avons d'autre ambition que celle d'honorer et de défendre l'Église sainte de Jésus-Christ. C'est dans ses sentiments que nous adressons au très-saint pape de l'antique Rome nos lettres impériales. Elles lui seront remises avec les offrandes que nous destinons à la basilique du très-bienheureux Pierre, prince des apôtres, savoir un évangéliaire revêtu de lames d'or et enrichi de pierres précieuses, un calice et une patène de même métal sur lesquels nous avons fait graver nos noms, comme un monument de notre dévotion apostolique. Les mêmes ambassadeurs chargés de cette mission près du pontife romain offriront à votre dilection fraternelle nos présents d'amitié sincère, des étoffes de soie et d'or avec des vases précieux et des meubles aussi riches qu'il nous a été possible de les trouver en Orient. Nous vous supplions d'accueillir nos envoyés avec honneur et bienveillance, vous priant en outre, s'il se trouvait dans vos contrées des fugitifs orientaux, des pseudo-chrétiens cherchant à propager leur fausse doctrine ou à semer contre nous leurs calomnies, de les chasser de vos États, selon le mot de l'écriture : « Chassez du milieu de vous l'injustice et le mal[1]. » Ainsi nous demeurerons inviolablement unis non-seulement pour le gouvernement temporel de la chose publique, mais pour la direction bien plus importante des âmes dans la voie du salut[2]. »

§ V. Conférence de Paris (825).

Louis le Débonnaire

15. Louis le Débonnaire était à Rouen lorsque les ambassadeurs

[1] *Deuteronom.* XXI, 22.

[2] Michael. II, *Epist. ad Ludovic. pium. Baronius ad ann.* 824.

de Michel-le-Bègue lui remirent ce message imposteur. Il eut la faiblesse de le prendre au sérieux, et ce trait que les historiens ont à peine relevé dans un règne tissu de fautes et de lâches compromis, est peut-être celui qui nous fait mieux comprendre la nullité de Louis le Débonnaire. Nul n'était plus que lui dévoué à l'Église, à la foi catholique, au saint siége; et malgré tant de bonnes intentions, il s'en fallut peu, que, sur le récit mensonger des scribes de Bysance, il ne jeta la France entière dans un schisme qui l'eût séparée de la communion du siége apostolique et de la foi de l'Église. Tant il est vrai que le plus grand fléau dont la justice de Dieu puisse se servir pour châtier les peuples est de les livrer aux mains d'un chef incapable et faible. On finit par se révolter contre les tyrans, tandis qu'on meurt lentement d'inertie sous un pouvoir qui ne sait rien décider en faveur d'aucun principe. Louis le Débonnaire se persuada que les réclamations de Michel le Bègue étaient fort justes; que la conduite tenue antérieurement par le saint siége dans la controverse des images était exagérée, qu'il fallait intervenir pour dissiper le malentendu et amener le pape Eugène II à se réconcilier avec les iconoclastes. Un tel engouement dut surprendre quelque peu les ambassadeurs byzantins. Ceux-ci s'étaient attendus à un tout autre accueil. Ils prévoyaient des objections politiques sur la formule cancellaresque qui retirait au fils de Charlemagne le titre officiel d'empereur d'Occident. Ils s'étaient préparés à soutenir de leur mieux le thème convenu sur l'origine du pouvoir de Michel le Bègue. Aucune de ces objections ne leur fut présentée. Encore moins Louis le Débonnaire songeait-il à prendre en main la cause des martyrs et des confesseurs qui versaient leur sang sous le fouet des bourreaux iconoclastes. Son unique préoccupation fut de prouver au pape Eugène II que les iconoclastes étaient les seuls héritiers de la foi véritable et des traditions apostoliques.

trompé par Michel le Bègue.

16. Une pareille aberration semblerait impossible si elle n'était constatée par tous les témoignages contemporains. Du reste, il se produisit pour Louis le Débonnaire un phénomène que l'histoire constate dans presque toutes les circonstances de ce genre. Le plus coupable ne fut point ce faible empereur, qui subit seulement l'in-

L'évêque iconoclaste, Claude de Furin.

fluence d'un évêque indigne. Si l'on remontait à l'origine de toutes les mesures hostiles prises contre l'Église par les pouvoirs de tous les temps et de tous les pays, on y rencontrerait presque sans aucune exception les conseils et les insinuations d'un évêque ou d'un prêtre apostat. L'inspirateur de Louis le Debonnaire en cette circonstance fut un clerc espagnol, nommé Claude, ancien disciple de Félix d'Urgel, adoptianiste comme lui et de plus iconoclaste déguisé. Vers l'an 814, il réussit à s'introduire parmi les prêtres de la chapelle impériale où son talent et son éloquence le firent bientôt remarquer. Ses exégèses sur l'Écriture sainte furent surtout appréciées ; Louis le Débonnaire lui confia la direction de l'école palatine, le combla de faveurs et le nomma en 822 au siége épiscopal de Turin. Dès sa première visite pastorale dans les paroisses de son diocèse, Claude abattit à coups de crosse toutes les statues et images des saints qu'il rencontrait dans les églises. Sa fureur ne respectait pas même les croix; il les brisait sans pitié, au grand scandale des populations qui plus d'une fois se ruèrent en tumulte sur l'évêque iconoclaste. La chose fit grand bruit; Claude avait une réputation de science et de vertu qui donnait à ses actes une importance toute particulière. Un de ses admirateurs sincères et jusque-là son ami dévoué, l'abbé Théodemir qu'on croit être devenu depuis évêque de Calahorra, lui écrivit une lettre touchante pour le supplier d'abandonner son erreur. Claude lui répondit sur un ton qui rappelait le style d'Élipand et de Félix d'Urgel. « Je ne sais quel grossier paysan, disait-il, m'a remis de votre part une épître aussi sotte que prolixe, où vous prétendez qu'en Italie, dans toutes les Gaules et jusque chez les Germains, il n'est bruit que d'une nouvelle secte hérétique dont je serais l'inventeur. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela. Qu'y aurait-il de surprenant d'ailleurs que les suppôts du diable me calomnient, quand ils ont jadis traité Jésus-Christ, notre chef, de séducteur et de démoniaque? Non, je ne suis point un sectaire, je demeure dans l'unité de la foi, je prêche la vérité; je m'efforce, avec le secours de Dieu et dans toute la mesure de mon pouvoir, de combattre, d'extirper, d'anéantir toutes les sectes, toutes les hérésies, toutes les supersti-

tions. L'origine des rumeurs calomnieuses qui circulent à mon sujet est simple à raconter. Quand, malgré ma résistance, je fus contraint d'accepter la charge pastorale, le pieux empereur Louis, ce fils dévoué de la sainte Église de Dieu, m'envoya en Italie prendre possession du siége épiscopal de Turin. Je trouvai toutes les basiliques de ce pays souillées par des simulacres dignes d'anathème et remplies de statues et d'images. Il me fallut les détruire; j'étais seul pour cette tâche. Ce fut un déchaînement général contre moi, et je puis bien répéter la parole du psalmiste : *Nisi Dominus adjuvisset me, forte vivum deglutissent me*. Mais comment ne pas faire respecter la loi donnée par le Seigneur lui-même, en ces termes : « Tu ne feras ni sculpture ni image de rien de ce qui existe sous le ciel et sur la terre[1]. » Voilà qui est clair. Si les chrétiens adorent maintenant les saintes images, ils reproduisent l'idolâtrie des païens qui adoraient les démons. Le nom seul est changé, mais les idoles restent. Peignez sur une paroi les images de Pierre et de Paul, de Jupiter, de Saturne ou de Mercure, vous n'avez ni apôtres ni dieux, pas même des hommes, mais de véritables idoles. Et vous allez vous prosterner, vous agenouiller devant ces simulacres vains! Restez debout. Dieu vous a fait droit; c'est aux brutes qu'il appartient de marcher la tête courbée vers le sol. Cependant les fauteurs de la superstition cherchent à donner quelque prétexte plausible à leur idolâtrie. C'est en souvenir de notre sauveur, disent-ils, que nous retraçons l'image de la croix, c'est en l'honneur de Jésus-Christ crucifié que nous vénérons et adorons la croix sur laquelle il est mort. — Tel est leur raisonnement, en sorte que leur grossière intelligence ne dépasse point celle des juifs et des païens qui entouraient le Calvaire, où il ne voyaient qu'une croix et un homme à l'agonie. Ils ne comprennent pas la parole de l'apôtre : *Si cognovimus secundum carnem Christum, sed nunc jam non novimus*[2]. S'il fallait adorer la croix parce que le Christ y fut attaché, je dirais moi : Le Christ n'est resté que six heures sur la croix, et il fut neuf

[1] Exod. xx, 4.
[2] II. Cor v, 16.

mois dans le sein de la Vierge, sa mère. Il faut donc aussi adorer les vierges, puisqu'une vierge fut mère de Dieu ; il faut adorer les berceaux, puisque Jésus enfant reposa dans le berceau de Bethléem. On en viendra à nous faire adorer les ânes, puisque l'un d'eux servit de monture au Christ lors de l'entrée triomphale à Jérusalem [1]. »

Le traité d'Agobard *De imaginibus Sanctorum*.

17. Tel était le langage de Claude de Turin, l'ami, le conseiller, l'initiateur théologique de Louis le Débonnaire. Des protestations éloquentes surgirent du sein du clergé des Gaules contre cette doctrine blasphématoire. Jonas, successeur de Théodulfe sur le siége d'Orléans, lui opposa une vigoureuse et éloquente réfutation où il prouvait la légitimité du culte d'honneur rendu aux saintes images, et rappelait les principes élémentaires qui le distinguent de l'adoration proprement dite ou culte de latrie réservé à Dieu seul. Dungal le Reclus, ce savant Hibernien qui avait jadis professé avec tant d'éclat dans l'école palatine, et qui depuis la mort de Charlemagne s'était retiré dans une solitude anachorétique, joignit sa voix à celle de l'évêque d'Orléans et adressa aux deux empereurs Louis et Lothaire une vigoureuse réfutation du libelle de Claude de Turin [2]. Mais l'erreur avait jeté des racines assez profondes dans un grand nombre d'esprits d'ailleurs fort éclairés. L'équivoque que le synode de Francfort en 794 avait adoptée et qui consistait à prêter au VIIe concile œcuménique la doctrine erronée de l'adoration des saintes images était loin d'être dissipée. On croyait généralement dans les Gaules que les pères de Nicée avait introduit dans l'Église une sorte d'idolâtrie chrétienne, contre laquelles les iconoclastes exagérés poussaient peut-être trop loin la réaction, mais qu'il importait cependant de combattre dans une mesure plus modérée. Telle est l'attitude que prit entre autres l'illustre archevêque de Lyon, Agobard. Son traité *De imaginibus Sanctorum*, publié à cette époque, fut inti-

[1] Ces divers extraits de la réponse de Claude de Turin à la lettre de Théodemir nous ont été conservés par Jonas, évêque d'Orléans, dans son traité *De cultu imaginum* composé pour réfuter les erreurs du nouvel iconoclaste. (*Patr. lat.*, tom. CVI, col. 312 et sq.)

[2] Dungal. Reclus., *Lib. adv. Claud. Taurin. Patr. lat.*, tom. CV, col. 458.

tulé par l'auteur lui-même : « Contre la superstition de ceux qui rendent aux peintures et aux images des saints un culte d'adoration [1]. » Agobard croyait de très-bonne foi que le siége apostolique et le concile de Nicée avaient encouragé par une indulgence excessive cette superstition coupable. Son livre reflète à chaque page ce sentiment. « Il ne prétend, disent les bénédictins, ses éditeurs, combattre uniquement que ceux qui adoreraient les images d'un culte de latrie. C'est d'ailleurs ce que prouvent les citations qu'il emprunte à l'Écriture et aux Pères, et tel était en effet le parti de juste milieu que presque tous les évêques de France avaient cru devoir prendre dès la fin du VIIIe siècle sur cette célèbre contestation. Cependant Agobard va plus loin dans la suite de son traité et en voulant dégager l'esprit de l'empire des sens pour l'élever à un ordre plus parfait, il semble avoir souhaité qu'on pût se passer de signes visibles et de représentations extérieures. Il paraît même, à ne rien dissimuler, pencher du côté de ceux qui blâment le culte des images. C'est pourquoi les protestants ont toujours eu le traité d'Agobard en grande estime, pendant qu'un certain nombre d'écrivains catholiques, tels que Baronius, estiment que cet ouvrage est formellement opposé à la foi commune de l'Église. »

18. Une telle divergence de sentiments au sein de l'épiscopat des Gaules ne faisait qu'autoriser Louis le Débonnaire dans sa prédilection pour Claude de Turin et dans ses velléités d'intervention entre le pape et Michel le Bègue pour la pacification des querelles religieuses. Du reste, dans un sentiment qui honore sa piété, il commença par solliciter d'Étienne II l'autorisation de réunir à Paris un concile qui examinerait la question des images et étudierait les arguments fournis par les Orientaux. Fréculfe, évêque de Lisieux, fut envoyé à Rome pour négocier cette affaire avec le souverain pontife. La lettre impériale dont il était porteur ne nous est point parvenue ; mais l'autorisation qu'il demandait lui fut accordée, et à son retour, le jour des calendes de novembre (1er novembre 825) un concile des évêques des Gaules s'ouvrit dans

Conférence de Paris. Son insuffisance dogmatique.

[1] *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 199.

le palais de Louis le Débonnaire. Cette réunion connue dans l'histoire sous le nom de « Conférence de Paris » fut unanime à réprouver non la doctrine vraie du VIIe concile général, mais l'erreur qu'une traduction infidèle de ses actes lui prêtait gratuitement. On condamna également le conciliabule tenu à Constantinople sous l'empereur Copronyme ; en sorte que les évêques gaulois rejetaient parallèlement le système iconoclaste qui proscrivait absolument les images, et la superstition prétendue qui aurait voulu attribuer aux images un culte de latrie. Sur ce dernier point, ils restaient complétement dans l'équivoque où le concile de Francfort était tombé à propos du mot latin *adorare* dont le double sens de « vénération » et de « latrie » leur échappe. Faute d'admettre cette distinction capitale, ils allaient jusqu'à interdire toute espèce de culte rendu aux images. « Chez nous, disent-ils, les images exposées dans les églises, les palais ou les maisons particulières ne sont point l'objet d'un culte religieux [1]; elles sont pour les gens instruits un souvenir d'amour pieux, et pour les illettrés un livre parlant où ils peuvent apprendre la doctrine des saints. En aucune façon, les images ne blessent donc les trois vertus théologales, la foi, l'espérance, la charité. Celui qui pour lui-même ne veut pas d'image peut agir à sa guise, à la condition toutefois de ne pas inquiéter celui qui voudrait en avoir comme pieux mémorial. Tel a été jusqu'ici la pratique des Gaules *in habendo vel non habendo, in colendo vel non colendo imagines*. Cette situation n'a jamais amené de conflit; le mieux est donc de s'en tenir là pour l'avenir [2] ». Cette conclusion était loin d'être rigoureuse, et à coup sûr elle n'eût satisfait

[1] « Nous savons cependant, fait ici judicieusement observer Mgr Héfélé, que d'après une ancienne coutume, on allumait en Gaule des lampes devant les images. Ainsi Fortunat dit dans une pièce de vers sur saint Martin : »

Hic paries retinet sancti sub imagine formam,
Amplectenda ipso dulci pictura colore.
Sub pedibus justi paries habet arcte fenestram,
Lychnus adest, cujus vitrea natat ignis in urna.

(*Hist. des conciles*, tom. V, p. 240.)

[2] Mansi. tom. XIV, p. 463,

ni les iconoclastes orientaux, ni leurs victimes, les fidèles catholiques persécutés par eux. Les évêques de la conférence de Paris demeuraient complétement en dehors de la question théologique ; ils passaient à côté sans l'apercevoir. Et dans leur parfaite bonne foi, en adressant cette décision au pape, ils lui disaient : « Votre paternité nous pardonnera de remonter aux origines de notre église, mais il nous faut reprendre de plus haut, pour mieux démontrer la vérité de la tradition et la tradition de la vérité. Cette vérité nous a été transmise par nos pères, et elle est arrivée en droite ligne jusqu'à nons, depuis le bienheureux Denys, envoyé dans les Gaules par le bienheureux Clément, premier successeur de Pierre, apôtre. Il vint dans notre pays prêcher la foi, avec douze autres compagnons, qu'il répartit dans les diverses provinces des Gaules, et, après avoir annoncé pendant quelque temps l'Évangile en ce pays, il reçut la couronne du martyre [1]. » Les évêques de la Conférence de Paris croyaient si peu, dans leur exposition de foi au sujet des images, aller contre le sentiment du saint-siége et de l'Église romaine qu'ils s'empressaient d'ajouter que « cette sainte Église, par la protection divine et par les mérites des bienheureux apôtres Pierre et Paul, s'était toujours conservée pure de toute hérésie. Non-seulement la chaire apostolique, disaient-ils, n'a jamais incliné dans les voies de l'erreur, mais les pontifes romains, successeurs des apôtres, ont ramené au chemin de la vérité tous ceux qui, dans les diverses parties du monde, s'écartaient de l'intégrité de la foi. »

[1] *Nec vobis tædium fiat, si ad ostendendam rationem veritatis, veritatemque rationis sese paulo longius sermo protraxerit : dummodo lineâ veritatis, quæ ab antiquis patribus nostris usque at nos inflexibiliter ducta est, B. Dionysio scilicet, qui a S. Clemente, qui beati Petri apostoli in apostolatu primus ejus successor extitit, in Gallias cum duodenario numero primus prædicator directus, et post aliquod tempus una cum sociis huc illucque prædicationis gratia dispersis, martyris coronatus est.* (*Baron. ad ann.* 825. — Mabill., *Vetera Analecta*, p. 223.) — Mabillon relève en ces terme la valeur de ce témoignage en faveur de la mission de saint Denys par le pape saint Clément : *Cujus rei luculentum habemus testimonium Galliæ episcoporum in frequenti conventu apud Parisios de cultu sacrarum imaginum, anno* 825.

Lettre des empereurs Louis et Lothaire à Eugène II.

19. La Conférence de Paris ne se montra pas mieux renseignée sur la véritable situation de l'empire d'Orient que sur la question dogmatique des images. Les évêques des Gaules, trompés sans doute par les impostures des députés byzantins, faisaient le plus pompeux éloge de la piété et de l'orthodoxie de Michel le Bègue. Ils conseillaient donc au pape de se réconcilier purement et simplement avec lui, sans insister davantage sur la controverse des images. Leur prévoyance alla jusqu'à rédiger un projet de lettre qu'Eugène II n'aurait qu'à signer avant de la faire parvenir à la cour de Byzance. Un autre projet de lettre fut aussi rédigé par les évêques au nom de Louis le Débonnaire qui devait l'adresser au pape[1], Mais il ne fut point adopté par l'empereur, qui le remplaça par un message conçu en ces termes: « Au très-saint et révérendissime seigneur et père en Jésus-Christ, le souverain pontife Eugène, pape universel, Louis et Lothaire par l'ordre de la Providence divine empereurs augustes, vos fils spirituels en Notre-Seigneur Jésus-Christ salut d'éternelle dilection. — Nous avons le devoir dans tout ce qui intéresse la religion et le culte divin de seconder les efforts et le zèle des pasteurs qui ont reçu le gouvernement de l'Église et la charge de diriger les âmes. C'est dans ce but que, les ambassadeurs grecs ayant sollicité notre intervention près de vous, nous nous sommes empressés de vous demander l'autorisation de convoquer les évêques de nos États, afin qu'ils pussent, à l'aide de la tradition et des écrits des pères, trouver une solution définitive dans les controverses présentes. En vertu de l'autorisation accordée par vous, *juxta concessam a vobis licentiam*, ils ont fait avec la grâce de Dieu leurs recherches aussi complètes que l'a permis le peu de temps dont ils pouvaient disposer. Après avoir pris nous-mmèes connaissance de leur travail, nous le transmettons à votre sainteté par les vénérables évêques Jérémie de Sens et Jonas d'Orléans. La collection des témoignages de l'Écriture et des pères faite par notre concile, ainsi que le projet de lettre que votre sainteté pourrait adresser aux Grecs, ne signifient nullement que

[1] *Conventus Parisiens. ann.* 825, *Patr. lat.*, tom, XCVIII, col. 1335 1337.

les évêques des Gaules aient la prétention d'exercer vis-à-vis de votre sainteté un magistère quelconque. Nous professons tous l'obligation où nous sommes d'obéir à votre siége apostolique, et notre ambition se borne à lui venir en aide. Votre sainteté n'ignore pas combien les populations orientales sont divisées sur la question des images. Nous vous supplions donc de daigner, par la sagesse et la modération de votre doctrine, apaiser les dissentiments et ramener la concorde. Les légats que vous enverrez en Orient devront y porter des lettres apostoliques dont la teneur soit également irréprochable et pour l'église latine et pour l'église grecque. Si votre sainteté l'avait pour agréable, nous lui offririons de joindre à ses légats nos propres ambassadeurs, non, certes, que nous songions à vous imposer cette démarche commune, mais pour nous mettre entièrement à votre disposition, selon qu'il pourra être le plus utile aux intérêts du siége apostolique [1]. »

Instructions de Louis le Débonnaire à ses ambassadeurs près d'Eugène II.

20. Sous ces formules embarrassées, à travers les hommages obséquieux répétés à chaque ligne, on devine facilement la véritable pensée de Louis le Débonnaire. Il n'était sans doute pas aussi avancé dans les idées iconoclastes que son ami Claude de Turin, mais il penchait évidemment pour le système un peu risqué d'Agobard. Sérieusement Louis le Débonnaire se croyait baaucoup mieux renseigné que le pape sur la question des images, et il laisse très-naïvement percer cette prétention dans les instructions spéciales qu'il fit rédiger pour Jérémie de Sens et Jonas d'Orléans qu'il envoyait à Rome pour offrir à Eugène II le travail de la conférence de Paris. Voici ces curieuses instructions. « Aux vénérables évêques Jérémie et Jonas salut dans le Seigneur. Les évêques Halitgar et Amalaire se sont présentés à notre audience le VIII des ides de décembre (6 décembre 825) pour nous remettre la collection des textes des pères dressée par vous et vos collègues dans le concile de Paris. Après nous être fait lire ce recueil, qui nous a pleinement satisfait, nous croyons nécessaire qu'il soit transmis à Rome dans le plus bref délai. Nous vous recommandons de le relire vous-

[1] Ludovic. Pii. *Epist. ad Eugen. pap.*, *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1347.

même avec la plus scrupuleuse attention, afin de pouvoir signaler les passages les plus importants au seigneur apostolique. Il serait même utile que vous en fissiez des extraits choisis parmi les textes les plus concluants pour les mettre sous les yeux du pape ou lui en donner vous-même lecture. Vous savez pertinemment que nous avons au préalable sollicité et obtenu son autorisation à l'effet de réunir le concile qui a dressé ce recueil. Le pape ne pourra donc se refuser à prendre connaissance d'un travail entrepris avec sa permission. Avant tout, tenez-vous prêts à lui montrer des textes que ni lui ni ses théologiens ne puissent rejeter. Soyez dans la discussion pleins de modestie et de patience, de peur qu'en lui résistant trop ouvertement vous ne le forciez à se jeter dans une opiniâtreté invincible, *ne nimis ei resistendo eum in aliquam pertinaciam irrevocabilem incidere compellatis*. Commencez par abonder dans son sens, afin de l'amener peu à peu, et comme en suppliant, à adopter la juste mesure qu'il convient d'observer relativement aux images. C'est par là que votre négociation pourra, avec l'aide de Dieu, apaiser les dissentiments et améliorer la situation de l'Église. Après que vous aurez mené à bonne fin, si toutefois l'opiniâtreté romaine vous le permet, *si tamen hoc Romana pertinacia permiserit*, la grande affaire des images, et que vous aurez obtenu l'envoi de légats apostoliques en Orient, nous voulons que vous demandiez au pape s'il lui serait agréable que nos ambassadeurs fissent conjointement le voyage avec les siens. Dans le cas où il y consentirait, vous nous en informeriez immédiatement par un message exprès, afin que de notre côté nous mandions aux évêques Halitgar et Amalaire qui sont désignés pour cette future ambassade de se tenir prêts à partir pour se rendre au port d'embarquement que le pape fixera lui-même.[1] »

Seconde ambassade de Michel le Bègue à Louis le Débonnaire. Les œuvres de saint

21. Ainsi il est bien avéré que Louis le Débonnaire, cet empereur incapable de gouverner sa propre famille, prétendait diriger l'Église et apprendre le catéchisme au pape infaillible. A Constantinople, on se félicita de la conférence de Paris comme d'une vic-

[1] Ludovic. Pius. *Epist. ad Jerem. et Jon.*, *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1348

Denys l'Aréopagite. Le cultes des saints dans les Gaules.

toire. Le système iconoclaste n'y avait obtenu sans doute qu'une demi-satisfaction, mais au point de vue politique le succès était complet. Le roman de Michel le Bègue sur son avénement à la couronne y avait été accepté sans réserve; Michel le Bègue lui-même passait aux yeux des évêques des Gaules pour un modèle de piété, de douceur et de vertu. Naturellement Eugène II ne se prêta point à la combinaison proposée de joindre ses légats aux ambassadeurs francs qui allaient complimenter à Byzance le farouche persécuteur du catholicisme. Halitgar et Amalaire firent donc seuls le voyage d'Orient. Ils furent accueillis avec enthousiasme, et revinrent en France avec une nouvelle ambassade grecque chargée de confirmer l'alliance des deux empires. Le diacre Théodore, économe de la basilique de Sainte-Sophie, faisait encore partie de cette nouvelle légation byzantine, qui arriva à Compiègne dans les premiers jours d'octobre de l'an 827. Parmi les présents qu'il offrit à Louis le Débonnaire, le plus précieux sans contredit était un exemplaire complet des œuvres de saint Denys l'Aréopagite. Louis le remit, la veille de la fête du patron de la France (8 octobre) entre les mains de l'abbé de Saint-Denis, Hilduin, qui le reçut comme un don du ciel. L'abbé partit immédiatement avec son pieux trésor pour le déposer dans l'abbaye royale, et le jour même de cette translation dix-neuf guérisons miraculeuses eurent lieu sur le tombeau de saint Denys. Nous reviendrons bientôt sur ce fait, l'un des mieux constatés de l'histoire du IXe siècle, et dont l'importance dans la controverse relative à l'aréopagitisme du premier évêque de Paris n'échappera point aux lecteurs. Ce que nous voulons seulement noter ici, c'est que ni les blasphèmes iconoclastes de Claude de Turin, ni les tendances plus ou moins hostiles d'Agobard et de la conférence de Paris contre les saintes reliques et les pieuses images n'arrêtèrent dans les Gaules l'élan de la piété populaire en faveur du culte des saints. Jamais les translations de reliques ne furent plus multipliées qu'à cette époque ; jamais non plus elles ne furent accompagnées de plus de faveurs surnaturelles. Des populations entières escortaient les reliques saintes dans leur marche triomphale. C'est ainsi que des environs de Paris jusqu'au

fond de l'Allemagne, Adalard transportait au milieu d'un concours sans cesse renaissant les reliques de saint Vitus (saint Gui) dans son monastère de la nouvelle Corbie (New-Corvey). L'abbaye d'Andaïn dans la forêt des Ardennes, s'enrichit du corps de saint Hubert, que Vulcand, évêgue de Liége, y déposa (825). Hilduin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Médard de Soissons, obtint par son crédit auprès du pape Eugène une portion considérable des reliques de saint Sébastien. Éginhard transporta dans son monastère de Séligenstadt les corps de saint Marcellin prêtre, et de saint Pierre l'Exorciste (826).

Ansegise. Sa collection des Capitulaires.

22. Vers ce temps, Ansegise, abbé de Fontenelle, publia son Recueil des Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire (827). Jusque-là les ordonnances impériales avaient été dispersées en feuilles volantes. Ansegise, craignant qu'on ne les oubliât ou qu'elles ne se perdissent avec le temps, les réunit en un corps d'ouvrage. Il divisa cette collection en quatre livres. Le premier comprend les Capitulaires de Charlemagne touchant les matières ecclésiastiques, subdivisés en cent soixante-deux articles; le second renferme les Capitulaires ecclésiastiques de Louis le Débonnaire, en quarante-huit articles; le troisième comprend les Capitulaires de Charlemagne sur les matières profanes en quatre-vingt-onze articles; la quatrième, ceux de Louis le Débonnaire, sur les mêmes matières, en soixante-dix sept articles. La collection de l'abbé Ansegise a toujours été depuis très-fameuse. Elle est citée dans les ordonnances impériales, postérieures à ce recueil, comme ayant autorité publique.

Concile de Rome. Mort du pape Eugène II.

23. Les conjonctures demandaient du pape Eugène II beaucoup de modération et de prudence. A Constantinople, les iconoclastes, soutenus par les empereurs, brûlaient les livres qui ne leur étaient pas favorables, tronquaient ou falsifiaient les autres, employaient contre les catholiques la fourberie et la violence. Du fond de leur exil et de leurs cachots, les évêques et les abbés catholiques imploraient le successeur de saint Pierre comme leur unique espoir. En Occident, la traduction infidèle du septième concile œcuménique avait implanté des préventions favorables à l'erreur. En circonve-

nant les évêques et les empereurs francs, l'astuce grecque se flattait d'assurer le triomphe de l'hérésie. Il importait surtout de dissiper les préjugés des évêques francs, en faisant pénétrer peu à peu en Occident une instruction plus complète. Un concile tenu à Rome par Eugène II se préoccupa exclusivement de la direction à donner aux études théologiques, et à leur propagation au sein du clergé. Les prêtres ignorants devaient être suspendus de leurs fonctions par les évêques jusqu'à ce qu'ils eussent acquis l'instruction nécessaire. Le métropolitain devait en user de même à l'égard des évêques, ses suffragants, qui se trouveraient dans ce cas. Des écoles devaient être fondées dans chaque évêché et chaque monastère, et leur direction confiée à des supérieurs d'une capacité reconnue et dépendant eux-mêmes des évêques. Enfin, on défendait aux prêtres de se livrer aux travaux de l'agriculture, qui les détournaient du véritable esprit de leur vocation. C'est ainsi que par des voies toutes pacifiques et avec une patience que Louis le Débonnaire prit peut-être encore pour de l'opiniâtreté, le pontife romain préparait le triomphe définitif de la vérité dans tous les esprits, sans irriter par une rigueur intempestive des évêques dont la bonne foi était sans doute incontestable, mais dont l'attitude ne manquait pas d'une certaine arrogance. Eugène II ne survécut que peu de mois au concile de Rome ; il mourut le 27 août 827.

PONTIFICAT DE VALENTIN II.

(1er septembre - 10 octobre 827).

24. « Valentin, né à Rome dans la région *Via Lata*, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Pierre. Il ne siégea que quarante jours. Pontife de grande sainteté et vertu, la grâce de l'Esprit-Saint remplissait son âme. Sa famille occupait un rang des plus élevés dans le patriciat de cette ville de Rome, où Dieu a établi le trône royal du souverain pontificat. Les pieux parents de Valentin confièrent son éducation à un maître habile qui le forma à la connaissance des lettres humaines et à la science des divines Écritures. Dès son

Éducation et premières années de Valentin II.

enfance Valentin fuyait les jeux bruyants de ses compagnons d'âge, la réserve de ses paroles et la modestie de sa démarche frappaient tous les regards. On s'étonnait de trouver dans un âge si tendre un goût prononcé pour la prière et la méditation des choses saintes, avec une sagesse prématurée qui dirigeait toutes ses actions. Étranger aux conversations profanes, il n'y prenait aucune part, mais quand il trouvait l'occasion de s'entretenir des sujets de spiritualité qui faisaient l'objet de toute sa prédilection, sa parole pleine de chaleur, de clarté et d'éloquence sortait vibrante de son cœur embrasé. Sa jeunesse s'écoula ainsi dans la pratique de toutes les vertus. Doux et bienveillant au degré suprême, on put lui appliquer le mot de saint Paul: « Jamais il n'offensa personne. » Sa conduite envers le prochain était le modèle d'une charité parfaite. Il réalisait le précepte évangélique, marchant dans la voie du salut, les reins ceints par la chasteté, tenant à la main sa lampe allumée, brillant par la parole, la doctrine et les actes. »

Valentin archidiacre de l'Église romaine.

25. « Arrivé à la plénitude de l'âge, la bonne odeur de ses vertus, pareil au parfum de l'encens, s'était répandue dans toute la ville de Rome. Le très-bienheureux pontife et seigneur Pascal, de pieuse mémoire, recueillait de la bouche de tous les fidèles l'éloge du noble patricien. Il l'éleva successivement par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique jusqu'à l'ordre du sous-diaconat, et l'attacha à sa personne dans le palais patriarcal de Latran. Touché de ces qualités douces et modestes, Pascal s'attacha à lui d'un amour de prédilection. Dans ces fonctions plus élevées, Valentin redoublait de piété et de modestie; son âme et sa conversation étaient au ciel. Sa bouche ne prononçait que des paroles de vérité, de sagesse et d'édification. Affable à tous, d'un conseil aussi sûr que discret, il était dévoué, obligeant et fidèle. Jamais on ne le vit se mêler d'intrigues quelconques, ni se prêter aux factions qui pouvaient nuire à l'intérêt où à la réputation d'autrui. En récompense de cette sage conduite. Pascal lui donna de ses mains la consécration sacerdotale et le fit archidiacre de la sainte Église romaine. Le pape Eugène II le maintint à ce poste d'honneur et lui prodigua les témoignages de son affection et de son estime. »

26. « Lorsque Dieu rappela à lui par une mort prématurée ce pontife dont l'administration était bénie de tout le peuple romain, les suffrages de tous les ordres de l'État se portèrent unanimement sur l'archidiacre Valentin. Quand après les jeûnes et les prières accoutumés, les vénérables évêques, le clergé et le sénat furent réunis dans le palais de Latran, au milieu d'un immense concours de peuple, pour procéder à l'élection, un cri spontané s'éleva soudain; toutes les voix disaient : L'archidiacre Valentin est digne de s'asseoir sur le siége apostolique. C'est lui, c'est le très-saint archidiacre qu'il faut décorer de la pourpre pontificale ! — Cette acclamation fut comme la voix du ciel. Clergé, patriciens, peuple, tous, au milieu des transports d'allégresse, se rendirent à la basilique de la sainte et immaculée mère de Dieu (Sainte-Marie-Majeure), pour rendre grâces au Seigneur d'une élection qui comblait tous ses vœux. Cependant Valentin résistait à toutes les supplications, protestait de son indignité et refusait absolument le souverain pontificat. Il fallut lui faire violence, le clergé, les soldats et le peuple le portèrent sur leur épaules au palais de Latran, où il fut assis sur le trône des Pontifes. Tous les sénateurs vinrent lui baiser le pied avec une vénération et une joie indicibles. L'allégresse était la même dans tous les rangs, et pas un désordre ne troubla cette heureuse journée. Le dimanche du sacre, dès le lever de l'aurore, toutes les rues de la cité étaient pleines d'une population enthousiaste. Le pontife élu fut conduit du palais de Latran à la basilique du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et reçut l'onction pontificale. Lorsqu'on le vit monter les degrés pour s'asseoir sur la chaire de saint Pierre, les acclamatians redoublèrent d'énergie et la joie éclata en nouvelles acclamations. Après la célébration du saint sacrifice, Valentin fut reconduit avec les mêmes honneurs au palais patriarcal. Les distributions au peuple eurent lieu suivant l'usage, et tout le sénat et la noblesse romaine furent conviés à la table du *triclinium*. Après ces fêtes extérieures, le pontife s'occupa des soins de l'administration et du gouvernement de l'Église avec le même zèle, la même bienveillance, la même sagesse dont il avait donné tant de preuves comme archidiacre. Mais il était mûr pour le ciel.

Pontificat et mort de Valentin II

Après quarante jours d'un pontificat béni de Dieu et des hommes, il succomba à une maladie aiguë et fut enlevé à l'amour des Romains (10 octobre 827)[1]. »

[1] *Liber Pontificalis. Valentin. II, papa* 103, *Patr. lat.* tom, CXXVIII, col. 1276,

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE GRÉGOIRE IV (5 janvier 828-11 janvier 844)

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Interrègne de deux mois. — 2. Antécédents de Grégoire IV. — 3. Election et préconisation. — 4. Dévotion de Grégoire pour les saints et pour leurs images. — 5. La *forma Sabbatina*. La nouvelle cité d'Ostie ou Grégoriopolis. — 6. Mort de Grégoire IV.

§ II. EMPIRE D'ORIENT.

7. Progrès menaçants du mahométisme. — 8. Impuissance et débouchés de Michel le Bègue. Les Sarrasins maîtres de la Sicile. — 9. Mort de Michel le Bègue. Le calife de Bagdad Al-Mamoun. — 10. Avènement de Théophile l'Infortuné. Recrudescence de la persécution iconoclaste. — 11. L'impératrice orthodoxe Théodora. — 12. Dernières cruautés, conversion et mort de Théophile. — 13. Le général Manuel à l'hippodrome. Avénement de Michel III. Régence de Théodora. — 14. Le général Manuel au conseil de régence. — 15. Nouvelle fourberie de Lécanomante. — 16. Retour à l'orthodoxie. Le patriarche saint Méthodius. — 17. Les Sarrasins à Saint-Pierre de Rome.

§ III. LOUIS LE DÉBONNAIRE.

18. Désastres dans les Gaules. Prières publiques. Concile de Paris. — 19. Bernard, comte de Septimanie. — 20. Violation de la charte de 817. Apanage royal de Charles le Chauve. — 21. Révolte des princes et des grands. Assemblée de Compiègne. Expulsion de l'impératrice Judith. — 22. Paix et réconciliation de Nimègue. — 23. Nouvelle révolte. Le camp de Rothfeld. — 24. Entrevue de Grégoire IV et de Louis le Débonnaire à Rothfeld. — 25. Captivité de Louis le Débonnaire. — 26. Pénitence et confession publique de Louis le Débonnaire à Compiègne. — 27. Réhabilitation et restauration de Louis le Débonnaire à Saint-Denys et à Thionville. — 28. La fête de la Toussaint en France. Invasion des Normands. — 29. Concile d'Aix-la-Chapelle. Mort de Louis le Débonnaire. — 30. Guerre de succession. Partage définitif des États de Louis le Débonnaire. — 31. Mort du pape Grégoire IV.

§ IV. LES PRÉTENDUES FAUSSES DÉCRÉTALES.

§ I. Notice du Liber Pontificalis.

Interrègne de deux mois

1. La mort inopinée de Valentin II consterna les Romains. Elle renouvelait pour eux les douleurs que la fin subite du pontificat d'Eugène II avait excitée dans tous les cours. A la différence des autres souverains dont la vie et la mort n'intéressent guère que les ambitions politiques, les papes-rois sont aimés pour eux-mêmes, selon leur mérite intrinsèque, sans arrière pensée d'intérêt ou de brigues personnelles. Non pas certes qu'il faille croire qu'autour des papes, au-dessous d'eux et à leur insu, dans une sphère inférieure, il n'y ait un courant subalterne où s'agitent de mesquines passions, de vulgaires convoitises, des prétentions d'autant plus tenaces souvent qu'elles sont moins justifiées. Il ne faudrait pas connaître le limon dont est formée l'humanité déchue pour le mettre en doute. Partout où se trouve un grand pouvoir, on rencontre la compétition des médiocrités. L'Église sainte de Jésus-Christ n'échappe point à cette loi générale. Institution divine implantée au milieu de nos sociétés humaines, le miracle de sa conservation à travers les siècles et de son immortalité dans le temps consiste non point à être exclusivement gouvernée ni à tous ses degrés administrée par des saints vivants, mais au contraire à être livrée dans son administration et son gouvernement extérieur à des hommes peccables, fragiles, passionnés, cupides parfois, en un mot à des hommes sujets à toutes les faiblesses de l'humanité. Un édifice immortel comme durée, infaillible comme doctrine, indéfectible comme enseignement, et pourtant établi sur des hommes mortels, peccables, fragiles : voilà le vrai, le grand, le visible et permanent prodige que l'Église catholique présente à tout esprit de bonne foi. Du jour

où une royauté temporelle fut adjointe par Pépin le Bref et Charlemagne à l'autorité spirituelle des souverains pontifes, la papauté devint l'objet d'ambitions et de convoitises toutes séculières. De là les schismes multipliés dont nous avons déjà, depuis Léon III, rencontré les traces funestes. Cette fois, les Romains qui venaient, en la personne de Valentin et de son prédécesseur Eugène II, de perdre coup sur coup des rois-pontifes dignes de toute leur vénération et de tout leur amour, ne voulurent rien précipiter dans l'élection du nouveau pape. Ils redoublèrent de ferveur, de prières, de jeûnes et d'œuvres saintes pour implorer la miséricorde divine sur leur cité si éprouvée. Afin de prévenir les désordres qui s'étaient produits récemment dans les précédentes élections, il fut convenu d'un accord unanime qu'on attendrait avant de procéder à la consécration du nouveau pape l'arrivée des délégués des empereurs Louis et Lothaire [1]. Ces sages précautions exigèrent un délai de deux mois, qui s'écoulèrent dans l'ordre le plus parfait et se terminèrent par le choix d'un pontife selon le cœur de Dieu.

2. « Grégoire IV né à Rome, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Jean ; il siégea seize années. C'était un homme à la fois très-bienveillant et très-ferme, plein de piété et de science, d'un abord facile, d'une parole agréable, fermement attaché à la foi catholique, juste et équitable envers tous, versé dans l'étude des lettres divines, visiteur infatigable des églises. Il se montra vraiment le père des pauvres, le nourricier des veuves et des orphelins. Dans son désintéressement, il ne se préoccupait que des choses du ciel, dédaignant toutes les richesses de la terre. Ce très-bienheureux pontife était d'une naissance illustre, mais sa sainteté le rendait bien plus recommandable : il avait la physionomie pleine de majesté, mais c'est surtout sa vertu et sa foi qui le rendaient admirable. Dès son adolescence, ses qualités extraordinaires l'avaient signalé à la vé- **Antécédents de Grégoire IV.**

[1] Le texte du biographe de Louis le Débonnaire est formel à ce sujet : *Dilata censecratione ejus usque ad consultum imperatoris. Quo annuente et electionem cleri et populi probante, ordinatus est in loco prioris.* (Astronom. Lemovicen. *Vit. Ludovic. Pii.*, *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 956.

nération du peuple romain. Le très-saint pape et seigneur Pascal lui conféra la consécration sacerdotale, et l'attacha à une paroisse de Rome. Il y vécut dans la régularité la plus parfaite, pratiquant toutes les fonctions de son ministère avec zèle et charité. Sévère à lui-même, il était assidu à l'oraison, à l'étude et au jeûne. Telle était sa situation à la mort d'Eugène II et de son successeur Valentin. »

Élection et préconisation.

3. « Le peuple de Rome se montra profondément affligé de ces deux morts prématurées. Rien ne fut épargné pour que, dans le choix d'un nouveau pape, les lumières de l'Esprit-Saint vinssent en aide aux électeurs. On voulait un pontife dont la santé physique rassurât sur le lendemain, en même temps que sa doctrine et sa piété promettraient un règne calme et paisible. Dieu se laissa toucher par les supplications et les larmes de son peuple ; il dirigea tous les vœux et tous les suffrages sur le très-bienheureux Grégoire IV. D'un consentement unanime, il fut élu et porté au palais patriarcal de Latran, depuis la basilique des martyrs Cosme et et Damien dont il était titulaire. Il fallut l'en arracher de force, car il protestait de son indignité et se déclarait incapable de porter le fardeau du pontificat suprême. Le peuple entier le supplia tellement qu'il fut contraint de céder et son exaltation se fit au chant des hymnes sacrées avec une joie indescriptible. »

Dévotion de Grégoire pour les saints et et pour leurs images.

4. Ici le *Liber Pontificalis* énumère dans le plus long détail toutes les fondations ou restaurations pieuses dues à la charité du nouveau pontife. « Après son sacre et son installation sur la chaire de saint Pierre, dit-il, Grégoire IV n'eut rien de plus à cœur que de prouver son zèle et sa dévotion envers les saints. » En présence du mouvement iconoclaste dont l'évêque Claude de Turin avait pris l'initiative en Italie, et dont la conférence de Paris avait accusé l'existence jusqu'au sein du clergé des Gaules, la particularité relevée par le *Liber Pontificalis* avait une importance considérable. Le saint-siége répondait aux insinuations de Louis le Débonnaire et des évêques gaulois avec une noble persévérance dans le culte traditionnel de l'Église de Rome pour les saints et pour leurs images, au risque de faire accuser encore la *pertinacia Romana* par la chan-

cellerie du faible empereur. Il est remarquable en effet, que les nombreux travaux exécutés dans les basiliques romaines par ordre de Grégoire IV furent presque tous accompagnés de peintures ou de représentations hiératiques. L'église de Saint-Saturnin près la porte Salaria, reconstruite entièrement, fut « décorée de peintures pieuses. » A la basilique de Saint-Pierre, dans la chapelle où le nouveau pape fit transférer les relique de saint Grégoire le Grand, son illustre homonyme, l'abside fut également ornée d'une mosaïque avec sujets historiés. A Sainte-Marie-Majeure une tapisserie de soie et d'or représentait les principales scènes évangéliques, la nativité, la présentation, le baptême de Notre-Seigneur, la résurrection.

La *forma Sabbatina*. La nouvelle cité d'Ostie ou Grégoriopolis.

5. « Le très-bienheureux pape, reprend le *Liber Pontificalis*, n'oubliait pas les besoins matériels de son peuple, et montrait comme roi autant de prévoyance et de sollicitude qu'il déployait de zèle et de piété comme pasteur. La ville n'avait pas un nombre suffisant de moulins à blé pour fournir à la consommation. La *forma Sabbatina* le plus important des arqueducs dont l'eau put être employée à faire mouvoir des meules était depuis longtemps négligée et rompue en plusieurs endroits. Le pontife la fit entièrement restaurer sur le plan primitif. Cette œuvre réussit à merveille ; les moulins retrouvèrent leur activité, et l'eau de cet aqueduc arrive aujourd'hui sans interruption comme autrefois jusqu'à la basilique Saint-Pierre et jusque sur le mont Janicule. » — « Le bienheureux pape ne se préoccupait pas moins d'assurer contre les invasions ennemies le salut de ses États et la sécurité de son peuple. Sous son règne, en effet, l'exécrable race des Agaréniens maudits de Dieu, sortant de ses frontières promenait le ravage et l'incendie dans toutes les îles et sur toutes les côtes de la Méditerranée. D'ailleurs, elle les continue encore, ne cessant de désoler l'Italie et d'emmener des populations entières en esclavage [1]. Le très-miséricordieux pontife, tremblant pour le peuple que le Seigneur et le bienheureux apôtre

[1] Cette expression du *Liber Pontificalis* est une nouvelle preuve intrinsèque d'authenticité que le lecteur aura déjà relevée.

Pierre avaient confié à ses soins, pourvut immédiatement à la défense de tout le littoral des États romains. L'antique cité d'Ostie presque entièrement abandonnée n'offrait plus de sécurité. Il la remplaça par une nouvelle ville dont il ferma l'enceinte par des remparts et des tours inexpugnables. Il la munit de pierriers et autres engins de guerre, enfin il l'entoura d'un fossé large et profond qui en défendait l'accès au pirates sarrasins. De sa personne, il vint surveiller les travaux; parfois il mettait lui-même la main à l'œuvre, et à son exemple une foule de Romains voulurent prêter leur concours aux ouvriers. Des escouades de travailleurs volontaires s'organisèrent de la sorte; leur tâche était tirée au sort et une généreuse émulation s'établit entre les divers ateliers. Le pontife présidait directement à cette vaste organisation, ne reculant devant aucune fatigue, entretenant partout la concorde prévenant ou apaisant toutes les discussions. Quand la cité neuve fut terminée, elle prit le nom de Grégoriopolis afin d'apprendre aux générations les plus reculées le nom de son auguste fondateur. C'était la première fois qu'un pape fondait une cité pour la défense de la patrie et le salut du peuple. »

Mort de Grégoire IV.

6. « Le très-bienheureux Grégoire, après avoir glorieusement gouverné pendant seize ans le peuple romain et le siége apostolique, émigra de ce monde pour le repos éternel. En cinq ordinations faites aux mois de mars et de décembre, il avait ordonné... prêtres.... diacres [1], et cent soixante-quinze évêques destinés à divers diocèses. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre [2]. »

§ II. Empire d'Orient.

Progrès menaçants du mahométisme.

7. La terreur inspirée par les Sarrasins était alors au comble dans toutes les îles de l'Archipel et sur le littoral méditerranéen. La faible main de Louis le Débonnaire n'avait pas su protéger contre leurs incursions la frontière des Pyrénées. Toutes les conquêtes de

[1] Les chiffres manquent dans tous les manuscrits.

[2] *Liber Pontifical*. Grégorius IV, pap. 104, *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1280.

Charlemagne dans la « marche hispanique » étaient perdues. Les Maures d'Espagne ne trouvaient plus de résistance que dans les chrétiens des Asturies commandés alors par Alphonse le Chaste et le vaillant Ramire, fils de Bermude, associé au trône du vivant d'Alphonse. Mais au lieu de s'opiniâtrer dans une lutte stérile contre des montagnards aussi pauvres que braves, les Maures préféraient avec leurs légers esquifs armés en course se ruer sur les riches territoires de l'Italie ou des îles de la Grèce. Dans ces dernières, ils se fixèrent sans résistance et établirent des colonies qui devenaient à leur tour de nouveaux centres de piraterie et de brigandage. Ainsi aux deux extrémités de l'Europe les barbares du nord et les Sarrasins du sud menaçaient à la fois la civilisation chrétienne. L'empereur d'Occident, le faible Louis, ne savait rien opposer à cette double invasion simultanée. La couronne de Charlemagne était trop pesante pour son front, et l'épée du héros était véritablement tombée en quenouille.

Impuissance et débauches de Michel le Bègue. Les Sarrasins maîtres de la Sicile.

8. De son côté, l'empereur d'Orient, Michel le Bègue, n'était occupé qu'à persécuter les catholiques. Il assistait froidement au démembrement de l'empire. Les Sarrasins fixèrent le siége de leur domination dans les mers de l'Archipel, en Crète, où ils bâtirent la ville de Candie, qui donna depuis son nom à toute l'île. D'un autre côté, les Musulmans d'Afrique, appelés par la trahison d'un lâche officier des troupes impériales, envahirent la Sicile. De même qu'au temps de l'invasion d'Espagne, ce fut la plus honteuse passion qui attira ce désastre. Euphémius, général de l'empire, qui commandait en Sicile, avait, par un audacieux sacrilége, enlevé une religieuse de son couvent pour l'épouser. Michel le Bègue avait à se reprocher le même scandale, car il avait, lui aussi, épousé malgré elle une vierge consacrée au Seigneur, Euphrosine, petite-fille de l'impératrice Irène. Par une contradiction, dont l'histoire fournit du reste assez d'exemples, Michel voulut punir, dans son lieutenant, un crime qu'il avait commis lui-même. Euphémius ne lui en laissa pas le temps. Il appela à son aide l'émir d'Afrique, qui s'empara de toute la Sicile (827). Lorsqu'on apprit à Constantinople la perte de cette île, Michel II dit à Irénée, l'un de ses ministres : « Je vous

félicite de n'avoir plus le soin d'administrer une île si éloignée ; vous voilà délivré d'un lourd fardeau. — Seigneur, répondit Irénée, il ne vous faut plus que deux ou trois soulagements pareils pour être vous-même débarrassé de l'empire. » Mais, pourvu qu'il lui restât des bourreaux, Michel le Bègue se croyait assez puissant. Le saint moine Méthodius, qui devint plus tard le patriarche de Constantinople, reçut par son ordre sept cents coups de fouet et fut jeté ensuite dans un cachot où il languit quinze ans. Saint Euthymius, évêque de Sardes, expira dans les tourments. Saint Théodore Studite mourut dans l'exil pour la cause de la foi qu'il avait si éloquemment et si courageusement défendue. Le patriarche saint Nicéphore ne lui survécut pas longtemps.

Mort de Michel le Bègue. Le calife de Bagdad Al-Mamoun.

9. Une colique néphrétique enleva subitement Michel le Bègue, le 1er octobre 829. Ce tyran fut enterré avec honneur dans le mausolée de Justinien. Singulier rapprochement qui réunissait dans la tombe les restes d'un grand prince, autrefois l'honneur de l'empire et ceux d'un misérable aventurier, porté sur le trône par un assassinat, maintenu au pouvoir par une série de cruautés et d'exécutions sanglantes. Le règne de Michel II, le Bègue, avait valu à l'empire la perte de la Crète, de la Sicile et de la Dalmatie tout entière. Le trône des califes était alors illustré par Al-Mamoun, second fils d'Haroun-al-Raschid, aussi vaillant guerrier et aussi habile administrateur que son père. Autant l'ignorance de Michel le Bègue et sa haine contre toute espèce d'instruction même élémentaire abaissaient le niveau intellectuel dans l'empire byzantin, autant l'amour du calife pour les sciences, les lettres et les arts élevaient les caractères et les âmes parmi les populations arabes si longtemps incultes et grossières. Déjà, nous l'avons vu, un premier effort avait été tenté en ce sens à l'époque de saint Jean Damascène. Al-Mamoun reprit l'œuvre abandonnée. Il fit venir des îles de l'Archipel, de la Grèce et de Constantinople même des manuscrits précieux qu'il payait parfois au poids de l'or. Des traducteurs habiles les traduisaient en arabe, et des écoles se fondaient à Bagdad pour étudier la philosophie d'Aristote. Il y avait loin de cette pensée civilisatrice d'Al-Mamoun à la barbarie d'Omar qui condamnait aux flammes la

bibliothèque des Ptolémées. Le calife faisait tenir en sa présence des conférences publiques sur les divers objets des connaissances humaines. « Il regardait les savants, dit Abulfaradge, comme des créatures privilégiées, choisies par Dieu lui-même pour éclairer et perfectionner la raison chez les hommes. Ils sont, disait-il, la lumière du monde, les percepteurs du genre humain. Sans eux la terre deviendrait sauvage. Il comparait à la vie brutale des animaux celle des hommes qui ne se préoccupent que du corps et de ses besoins matériels, sans songer à cultiver leur âme et à l'élever par la sagesse et la vertu. Ces maximes que ne désavouerait pas un philosophe chrétien, Al-Mamoun les pratiquait le premier. Il réussit à devenir l'un des plus savants hommes de son empire. Pendant que Michel le Bègue chassait les religieux catholiques de ses États, le calife les recueillait dans les siens et leur confiait la direction de ses écoles.

Avénement de Théophile l'Infortuné. Recrudescence de la persécution iconoclaste.

10. Le fils de Michel, Théophile, que ses continuelles défaites dans la guerre contre les Sarrasins firent surnommer l'Infortuné, lui succéda. Il fut le dernier et le plus violent persécuteur des orthodoxes. De concert avec l'intrus Jean Léconomante, qu'il fit monter sur le siége de Constantinople à la mort d'Antoine de Syllée, il entreprit de faire triompher, à force de cruautés, l'hérésie des iconoclastes. Il ne défendit pas seulement d'honorer les saintes images, il punit de mort le crime d'en fabriquer. On remplit les risons de peintres, de statuaires, de prêtres et d'évêques catholiques, et surtout de pieux solitaires que le tyran ne pouvait souffrir. Les chevalets, les verges de fer, tous les instruments de supplice reparurent; le sang des chrétiens coula de nouveau par torrents. Un peintre de Constantinople, nommé Lazare, coupable seulement d'avoir retracé sur la toile une scène religieuse, eut les mains brûlées par les ordres de Théophile. L'empereur fit graver avec un fer rouge sur le front de deux moines catholiques, Théodore et Théophane, leur condamnation comme coupables du crime d'idolâtrie. Théophile voulut assister à leur supplice pour jouir de leur tortures. « Seigneur leur dit Théophane, ces caractères que vous imprimez sur mon front seront ineffaçables; vous les lirez un jour devant le tribunal du souverain juge. » Les deux religiex

expirèrent dans les tourments. Le saint moine Méthodius, emprisonné ou plutôt enterré tout vivant dans un tombeau dès le règne de Michel le Bègue, en était sorti depuis peu, plus semblable à un squelette qu'à un homme. Il consacrait son érudition et son éloquence à prémunir les fidèles contre l'erreur. Le bruit en parvint bientôt à Théophile, qui le fit venir, et lui dit : « Après les châtiments que vous ont déjà valu tant de vaines disputes, ne cesserez-vous jamais d'exciter la division et le trouble pour un sujet aussi futile que celui des images? — Si elles sont méprisables ces images sacrées, répondit Méthodius, pourquoi voulez-vous qu'on honore publiquement et qu'on multiplie tous les jours les vôtres, tandis qu'on abat partout celles de Jésus-Christ [1]? » L'empereur le fit dépouiller jusqu'à la ceinture et déchirer sous ses yeux de mille coups de fouet. Demi-mort et tout épuisé de sang, on le descendit par un trou dans un souterrain du palais, d'où quelques personnes compatissantes le tirèrent pendant la nuit et firent panser ses plaies.

L'impératrice orthodoxe Théodora.

11. Cependant, à côté du persécuteur, s'élevait un nom cher au catholicisme et sur lequel se fondaient les espérances de l'Église pour un meilleur avenir. L'impératrice Théodora, à qui sa rare beauté avait valu les honneurs du trône, vénérait les saintes images. Florina sa mère l'entretenait dans ces pieux sentiments. Les princesses, ses petites-filles, venaient fréquemment la voir. Un jour, Théophile leur demanda quel accueil leur faisait leur grand'mère, et ce qui se passait dans ces entrevues où elles paraissaient prendre plaisir. La plus jeune, Pulchérie, montra à l'empereur avec la naïveté d'un enfant quelques statues et images religieuses que Théoctiste leur avait données, et ajouta : « Elle en a de plus belles encore qu'elle nous fait baiser respectueusement. » L'empereur iconoclaste

[1] Par une contradiction flagrante avec son système, Théophile l'Iconoclaste employait à payer des sculpteurs et des statuaires profanes des trésors qu'il eût mieux fait de consacrer à la défense de l'empire. Un luxe effréné régna à Constantinople sous son gouvernement. Les historiens contemporains ont parlé d'un arbre à rameaux d'or placé dans la salle du trône. Une infinité de petits oiseaux de même métal cachés dans son feuillage faisaient entendre d'harmonieux concerts. Des deux côtés du palais impérial apparaissaient deux ions d'or massif, dont les rugissements imitaient ceux des lions véritables.

dissimula sa colère. Il n'osait éclater contre sa belle-mère, femme d'un génie supérieur, d'une piété courageuse, à laquelle sa haute capacité et les grâces de l'impératrice sa fille avait conquis tous les cœurs.

Dernières cruautés, conversion et mort de Théophile.

12. Enfin, après une sanglante défaite infligée à ses armes (841) par le calife Mutazem, successeur d'Al-Mamoun, Théophile, malgré sa jeunesse, car il n'avait guère que trente ans, tomba dans une profonde mélancolie. Une consomption que tous les symptômes accusaient comme mortelle succéda bientôt à ce noir chagrin en l'aggravant encore. Sentant sa fin prochaine, il se fit porter au palais de Magnaura dans la salle où les sénateurs tenaient leur séance. « Sur le point de perdre la couronne et la vie, leur dit-il, je ne vous demande que deux choses, fidélité à mon fils et inviolable attachement à la véritable doctrine qui proscrit l'idolâtrie des images. » Le sénat lui promit l'une et l'autre. De retour au palais impérial, Théophile éprouva encore le besoin de commettre avant de mourir un dernier acte de barbarie. Dans les convulsions de la douleur et se tordant sur un lit d'agonie, il demanda qu'on lui apportât la tête de Théophobe à l'instant même. Théophobe était l'époux de sa sœur. Prince accompli, il avait refusé la couronne que l'armée lui offrait; et l'empereur pour récompenser cette noble fidélité, l'avait jeté dans un cachot. Des assassins présentèrent au moribond la tête de Théophobe sur un plat d'argent. La saisissant par les cheveux, toute dégouttante de sang, il dit avec une joie féroce : « Bientôt je ne serai plus Théophile; mais toi, tu n'es plus Théophobe! » Après cette ignoble vengeance, l'empereur iconoclaste entra dans un véritable accès de délire. Toutes les victimes dont il avait peuplé les cachots, tous les martyrs dont il avait fait jeter le corps à la voirie, apparaissaient à son imagination troublée. « Malheureux que je suis! s'écriait-il; on me déchire à coups de fouets ensanglantés! » Toute la nuit s'écoula dans ces visions qui semblaient un prélude de l'enfer. Agenouillée près du lit funèbre, l'impératrice priait et pleurait. A ses côtés, le chancelier impérial Théoctiste, catholique fervent, faisait de même. Il portait au cou une petite médaille du Sauveur qu'il cachait avec soin. Dans un

mouvement qu'il fit en s'approchant du moribond pour l'aider à se retourner sur sa couche d'agonie, Théophile aperçut cette image sainte. Le chancelier s'éloigna aussitôt et se tint hors de portée. Mais l'empereur lui fit signe d'approcher. Le tyran iconoclaste avait perdu complétement l'usage de la parole; il ne pouvait plus manifester sa volonté que par gestes. Plus il faisait signe à Théoctiste de venir à lui, moins le chancelier osait le faire. Les mains crispées et impuissantes de ce maître du monde qui allait mourir semblaient appeler une proie pour la déchirer. Dans son effroi toujours croissant, Théoctiste se précipita vers la porte, mais l'officier de garde, à la vue de l'empereur qui d'un geste désespéré demandait qu'on lui remenât le criminel, n'hésita point à porter la main sur le chancelier et le conduisit près du moribond. On crut un instant à une horrible tragédie; déjà Théoctiste s'apprêtait à mourir. L'illusion fut bientôt dissipée. Théophile d'une main convulsive saisit la pieuse médaille que le chancelier portait au cou, il la baisa avec une ardeur fébrile. A l'instant, les douleurs vives se calmèrent. Théodora s'approchant alors de son malheureux époux lui remit deux autres médailles, l'une de Jésus-Christ crucifié et l'autre de la sainte Vierge. Théophile les reçut comme un trésor de salut et de grâce. Il les tint collées à ses lèvres jusqu'à ce que, dans ce baiser de repentir et de réconciliation, il expira doucement le 20 janvier 842.

Le général Manuel à l'hippodrome. Avénement de Michel III. Régence de Théodora.

13. Avec le prince inopinément converti en face de la mort, s'éteignit en Orient l'hérésie iconoclaste qui, depuis cent vingt-cinq ans désolait l'Église et l'État. Les détails de la conversion de Théophile s'étaient promptement répandus dans la cité byzantine; on attribuait à sa fatale hérésie les malheurs de ce prince jeune et vaillant qui n'avait jamais en plus de vingt combats remporté une seule victoire. Le surnom « d'Infortuné » que lui avaient valu ses innombrables défaites inspirait maintenant une sorte de commisération pleine de regrets et de sympathies. Théophile ne laissait, outre quatre filles Thécla, Anne, Anastasie et Pulchérie, qu'un seul fils, enfant de trois ans, nommé Michel, qui devait plus tard mériter le triste surnom de « l'Ivrogne » sous lequel il est connu dans l'histoire. Le testa-

ment impérial donnait à cet enfant au berceau l'impératrice Théodora sa mère pour régente, avec un conseil d'administration composé du chancelier Théoctiste, et des généraux Manuel et Bardas, le premier oncle, le second frère de Théodora. La perspective d'une régence, même dans les États les plus florissants, est toujours alarmante ; à plus forte raison se fait-elle redouter dans les empires en décadence comme l'était alors celui de Constantinople. Aussi lorsque, le lendemain de la mort de Théophile, en présence du Sénat et du peuple convoqués à l'hippodrome, le général Manuel vint réclamer le serment de fidélité pour le nouvel empereur, toutes les voix s'écrièrent : « Vive Manuel auguste ! Gloire et longues années à l'empereur Manuel ! » Pour un ambitieux qui eût convoité le trône, l'occasion était admirable. Mais le général n'était point de cette lâche et misérable race d'intrigants, hypocrites et fourbes, qui se font par métier détrousseurs de couronnes. En entendant les clameurs de la multitude, Manuel fit un geste d'indignation : « Arrêtez, dit-il ; vous avez un empereur légitime ; votre devoir et le mien est de lui obéir. Mon ambition se borne à défendre son enfance : le seul honneur où j'aspire est celui de verser mon sang pour lui conserver le sceptre que le vœu de son père mourant, l'autorité du sénat et vos propres suffrages lui ont transmis. Vive l'empereur Michel III ! Vive l'impératrice régente Théodora ! » Ce langage était celui de l'honneur et de la loyauté. On le tient rarement aux foules, bien qu'elles y soient d'ordinaire très-sensibles. Le peuple groupé dans l'hippodrome hésita un instant comme pour laisser à Manuel la faculté de revenir sur sa noble résolution. Mais à l'aspect du loyal guerrier qui semblait chercher des yeux dans cette multitude immense des cœurs assez généreux pour comprendre le sien, un cri unanime se fit entendre : « Vive Michel III ! Vive l'impératrice régente ! »

14. Le général Manuel qui venait de donner un exemple si rare de fidélité et de désintéressement était iconoclaste, ou plutôt, comme disent les chroniqueurs byzantins, exclusivement préoccupé de questions militaires et administratives, il n'avait jamais étudié les controverses religieuses. Il voulait maintenir les choses dans l'état

Le général Manuel au conseil de régence.

où la mort de Théophile les avait laissées, estimant qu'il serait fort dangereux de susciter des querelles et de réveiller les discussions assoupies, au commencement d'une régence dont le crédit était loin d'être affermi encore. Au point de vue politique, le seul qu'il eut en vue, son avis paraissait très-sage. Il ne touchait cependant que très-médiocrement la régente Théodora et le chancelier Théoctiste. Celui-ci, chrétien fervent, partageait la dévotion de l'impératrice envers les saintes images. Bardas, frère de Théodora et élevé comme elle dans l'orthodoxie, professait les mêmes sentiments. Tous trois connaissaient le servilisme byzantin ; ils ne mettaient pas en doute que du jour où l'hérésie iconoclaste serait abandonnée par le pouvoir, elle aurait perdu la très-grande majorité de ses adhérents. Mais après le service éclatant que Manuel venait de rendre au jeune empereur Michel, il était absolument impossible de ne pas céder à ses observations et de lui faire l'injure d'adopter une ligne de conduite qu'il désapprouvait. Les premières délibérations du conseil de régence aboutirent donc à cette conclusion nécessaire de remettre à d'autres temps une solution qui semblait alors prématurée. Sur ces entrefaites, Manuel tomba gravement malade. Il fit appeler un disciple de saint Théodore Studite, en qui il avait grande confiance et lui parla des scrupules que son attitude au conseil de régence à propos de la question des images éveillait dans sa conscience. Le religieux auquel il s'adressait était un homme de Dieu. Fixant sur le malade un regard inspiré il lui dit : « Le Seigneur veut par vous mettre fin au schisme qui désole depuis si longtemps son Église ; vous guérirez et serez l'instrument de la providence pour le rétablissement du culte des saintes images. » La prédiction s'accomplit. Manuel, rappelé en quelques jours des portes du tombeau à une santé inespérée, proposa lui-même au conseil de régence l'exécution immédiate des pieux projets de l'impératrice et indiqua les moyens les plus propres à en assurer le succès.

Nouvelle fourberie de Lécanomante.

15. Le seul obstacle un peu sérieux qu'on eût à prévoir était l'opposition du patriarche intrus Lécanomante, dont la fureur avait allumé la persécution et fait depuis trente ans de si nombreuses victimes. On convint de le tenir pour le moment en dehors de toutes

les négociations et d'agir sans lui. Le chancelier Théoctiste se chargea de disposer les esprits en faveur du retour à l'orthodoxie. Sa demeure fréquemment visitée par les évêques, les prêtres et les religieux, offrait un lieu de réunion commode et facile. Une grande assemblée où les principaux iconoclastes du clergé et du sénat furent convoqués avec les plus illustres défenseurs de la foi catholique, se tint dans la maison de Théoctiste. La régente voulut y assister en personne. Elle y posa la question du rétablissement des saintes images, et laissa ensuite aux deux partis la liberté entière de discuter. Après un débat consciencieux, les iconoclastes déclarèrent unanimement que la tradition catholique et la raison elle-même étaient du côté des catholiques. Ils souscrivirent une formule explicite d'abjuration, dans laquelle ils suppliaient l'impératrice de rétablir le culte ancien tel que l'Église romaine l'avait toujours pratiqué. Munie de cette pièce officielle, Théodora n'avait plus rien à redouter de Lécanomante : ou ce sectaire persisterait dans l'erreur, et dès lors il s'exposerait à être déposé dans les formes canoniques ; ou il se soumettrait par ambition, et dans ce cas sa cause serait examinée par le souverain pontife. La régente lui fit dire que l'unanimité du clergé, du sénat et du peuple de Constantinople demandaient le rétablissement des images, et qu'on en attendait de lui une décision qui rendrait la paix à l'Église et le repos à toutes les consciences. En lui faisant transmettre ce message, Théodora qui connaissait l'opiniâtreté du sectaire était persuadée que Lécanomante y répondrait par un acte de démission. Il n'en fut rien. L'intrus se borna à demander quelque temps pour réfléchir. A peine les envoyés de l'impératrice avaient-ils quitté le palais, qu'il s'ouvrit lui-même une veine au flanc, avec la précaution toutefois de ne point se faire une blessure trop dangereuse ; le sang coula en abondance, pendant que le faux blessé criait au secours par une fenêtre. On accourut en foule : Léconomante déclara que des assassins aux gages de l'impératrice venaient d'attenter à ses jours. Une rumeur séditieuse parcourut en un instant toute la ville. Bardas, informé du tumulte, arriva au palais. Il fit en présence de tout le peuple visiter la place de Lécanomante, dont l'imposture fut ainsi découverte. Les

domestiques du patriarche saisirent et montrèrent la lancette dont le fourbe venait de se servir. La pitié fit place à l'indignation ; toutes les voix demandaient l'expulsion de l'intrus, qui, le soir même, quittait Byzance pour n'y plus jamais remettre le pied.

Retour à l'orthodoxie. Le patriarche saint Méthodius.

16. Tous les proscrits furent rappelés de leur exil; les prisons s'ouvrirent pour les généreux confesseurs que de si longues tortures subies pour la cause de la foi signalaient aux hommages et à la vénération publique. Parmi les plus illustres se trouvait l'héroïque Méthodius, dont la conservation après de si horribles souffrances était vraiment miraculeuse. Un concile fut réuni au palais impérial par les ordres de Théodora. Jamais peut-être on n'en vit de plus nombreux à Constantinople, parce que tous les évêques catholiques s'empressèrent de s'y rendre, et que ceux de la faction iconoclaste, plus intéressés encore à y comparaître afin de régulariser leur situation et de se faire pardonner leurs antécédents, y accoururent en foule. D'une commune voix on renouvela contre l'erreur iconoclaste les anathèmes prononcées par le IIe concile de Nicée. Lécanomante fut déposé du patriarcat et le vénérable Méthodius fut élu au siége vacant. Le premier dimanche de carême de l'an 842, il fut sacré dans l'église de Notre-Dame des Blakhernes, au milieu des acclamations enthousiastes du peuple de Constantinople. Du haut de l'ambon, le nouveau patriarche, s'adressant à l'immense multitude, parla en ces termes : « O mes pères et mes frères, quelles actions de grâces ne devons-nous point rendre au Christ notre Dieu, auteur de tout bien, qui nous rend la liberté après trente années d'hérétique oppression et de persécution sanglante! Il a étendu son bras et fait de grandes choses; il a jeté bas les puissants et exalté les humbles; il a accompli pour nous la promesse qu'il faisait jadis à ses apôtres, quand il leur disait : « Vous serez pressurés par les haines du monde; mais ayez confiance, car j'ai vaincu le monde. » Tous vos visages, toutes vos acclamations me disent que, moi aussi, je dois partager l'allégresse qui déborde en ce moment dans tous les cœurs. Il est vrai, je suis heureux plus que je ne le puis dire d'assister au triomphe de la vérité, de voir de mes yeux resplendir enfin après tant d'orages la divine lumière de Jésus-

Christ. Mais une profonde tristesse se mêle à cette joie qui est pour vous sans mélange. Je suis désolé d'avoir été appelé par vous à subir la charge de l'épiscopat. Plus cette dignité est élevée et glorieuse, plus elle est redoutable devant Dieu et périlleuse parmi les hommes. Mais enfin je ne veux pas faire mon âme plus précieuse que moi-même. Que suis-je et qu'importe ma faible personnalité? Un seul but doit s'imposer à toutes nos pensées et les dominer absolument; rétablir l'unité et l'intégrité de la foi parmi nous. A ceux qui ont souffert de la part des hérétiques, je n'ai qu'une parole à dire, la parole du Sauveur sur la croix : « Père, pardonnez-leur, ils ne savaient point ce qu'ils faisaient. » A ceux qui regretteraient peut-être le pouvoir dont ils abusaient hier pour nous persécuter, qu'il me soit permis de dire : Ne vous affligez pas d'une impuissance qui vous ôte seulement la faculté de faire le mal. Vous l'avez commis sans le savoir et de bonne foi ; réjouissez-vous maintenant de ne pouvoir plus le commettre. Ainsi tous, persécuteurs et victimes, bénissons le Sauveur qui guérit en ce jour les souffrances corporelles des uns et l'aveuglement spirituel des autres [1]. »

17. Donnant à la fois l'exemple et le précepte de l'indulgence et du pardon pour le passé, saint Méthodius inaugura son patriarcat par une neuvaine de prières publiques dans l'église de Sainte-Sophie, pour le repos de l'âme de Théophile, cet empereur deux fois infortuné, dont le repentir avait été si tardif. Des apocrisiaires furent envoyés au pape Grégoire IV pour lui annoncer ces heureux événements. La communion entre les deux églises latine et grecque fut solennellement rétablie, et cette heureuse époque donna naissance à une fête annuelle qui se célébrait à Constantinople sous le nom de « fête de l'orthodoxie. » Nous n'avons plus la correspondance échangée à ce sujet entre le pape et le nouveau patriarche catholique de Byzance. A la date où le retour de l'Orient à la vraie foi s'accomplissait d'une manière si providentielle, Rome avait vu des nuées de Sarrazins venus de la Sicile et de la Calabre investir ses remparts. La cité sainte, courageusement défendue par le pape

Les Sarrasins à Saint-Pierre de Rome.

[1] S. Method., *Vita. Patr. græc.*, tom. C, col. 1254.

roi, échappa à la dévastation ; mais la basilique de Saint-Pierre, laquelle était encore en dehors de l'enceinte fortifiée, fut livrée au pillage. Le monastère du Mont-Cassin subit le même sort, avec une circonstance plus affligeante encore. La situation de l'abbaye sur un point culminant rendait l'attaque dangereuse pour des pirates armés à la légère, qui n'avaient ni les moyens ni la volonté d'entamer un siége en règle. Le duc de Bénévent, Siconulf, se fit l'allié des Sarrasins et leur épargna la peine de risquer les hasards d'une bataille. Il leur livra lui-même les trésors du monastère, cent trente livres d'or massif, huit cent soixante-cinq d'argent, tant en croix historiées qu'en lampadaires, couronnes, reliquaires, calices ou autres vases précieux; trente-deux mille *solidi* d'or monnayé, la couronne d'or enrichie d'émeraudes qui avait appartenu à Arigise et estimée seule cinq mille *solidi* d'or, en un mot tous les dons accumulés depuis deux siècles sur le tombeau de saint Benoît par la piété des princes de l'Europe, furent par l'infâme trahison de Siconulf livrés à la rapacité des fils de Mahomet.

§ III. — Louis le Débonnaire.

Désastres dans les Gaules. Prières publiques. Concile de Paris.

18. A l'époque où le schisme iconoclaste s'éteignait en Orient, Louis le Débonnaire avait cessé de vivre. Les dernières années de son règne ne furent qu'une succession de désastres, d'humiliations et de révoltes. En 828, la situation de l'empire d'Occident était déjà si alarmante qu'un jeûne solennel et des prières publiques furent ordonnés dans toutes les églises d'Italie, des Gaules et de la Germanie, pour apaiser la colère du ciel. Jamais en effet les périls extérieurs et les calamités intérieures n'avaient été plus pressants. Au sud, les Sarrasins menaçaient de franchir les Pyrénées avec une armée d'invasion comme au temps d'Abdérame. Le jeune empereur Lothaire et son frère, Pépin d'Aquitaine, luttaient pied à pied contre des forces vingt fois supérieures et risquaient à chaque instant d'être écrasés sous le nombre. Au nord, les Danois venaient sur les rives de l'Eider d'infliger une sanglante défaite à l'armée française et s'étaient emparés du camp impérial. En Italie, les flottes des Sarrasins désolaient impunément les côtes de Toscane, les îles de Sardaigne

et de Corse. A l'intérieur, des fléaux jusque là inouïs, des inondations répétées durant l'hiver ou des sécheresses continues durant l'été avaient amené la famine et la peste. Les tribus germaines incomplétement soumises relevaient le drapeau de l'insurrection; elles faillirent à l'automne de l'an 828 s'emparer de la ville d'Aix-la-Chapelle. Louis le Débonnaire, dans une lettre que nous avons encore, adressa à tous les métropolitains l'ordre de convoquer dans le courant de l'an 829 des conciles provinciaux, « afin, disait-il, que le Seigneur daigne nous faire connaître par la voix de ses ministres en quoi nous avons pu l'offenser et par quelles réformes soit particulières, soit générales, il nous sera donné de réparer le passé et de mériter un meilleur avenir. » Touchantes paroles, trop modestes peut-être, et où la personnalité royale s'effaçait un peu trop pour laisser à d'autres le soin de contrôler son gouvernement. Les conciles provinciaux de l'an 829 n'abusèrent point de l'autorisation qui leur était si largement donnée. Celui de Paris dont les actes nous sont seuls parvenus, se borna à établir des lois réformatrices pour les évêques, les religieux et le clergé; il formula en termes généraux les devoirs d'un roi chrétien et recommanda à tous les ordres de l'État la soumission à la loi de Dieu et la fidélité au prince. Un sage avis résumait toute la pensée des pères et aurait pu, s'il eût été mieux écouté prévenir de grands malheurs. « Le plus grand obstacle au rétablissement du bon ordre, disaient-ils, est que depuis longtemps les princes s'ingèrent dans les affaires ecclésiastiques; tandis que les évêques, soit par ignorance, soit par cupidité, s'occupent plus qu'ils ne devraient des affaires politiques. »

19. Les fléaux tels que la peste, la famine disparurent; les ennemis du dehors furent repoussés ou contenus et l'on put croire que Dieu s'était laissé fléchir par les prières du peuple franc. Ce fut alors qu'apparut à la cour d'Aix-la-Chapelle, un favori de l'impératrice Judith, Bernard, comte de Septimanie, ou de Barcelone, qui fut subitement élevé au rang de premier ministre et substitua sa puissance à celle de l'empereur lui-même. S'il faut en croire le témoignage de saint Paschase Radbert, nul fléau ne fut comparable au passage de Bernard aux affaires. « Hélas, s'écrie le vénérable chro- Bernard, comte de Septimanie.

niqueur, tous nos malheurs datent du jour où ce scélérat fut appelé des « marches Hispaniques » pour venir à la cour. Comme le sanglier dévaste une plaine, ainsi il saccagea le palais, renversa le conseil, mit à néant tous les droits. Aucun des sages conseillers, religieux, clercs ou laïques, ne fut épargné ; ils furent destitués et congédiés en masse. L'honneur de l'époux ne fut pas mieux respecté que celui du roi, et l'adultère s'étala sur la couche impériale. Tout était à la fois bouleversé et souillé ; les traités rompus, l'ordre remplacé par l'anarchie, le père armé contre ses fils, les fils contre leur père, il ne resta plus qu'une tyrannie ignoble exercée sous l'influence d'une femme coupable par son complice subalterne. Plier sous cette tyrannie ou prendre le chemin de l'exil, telle fut la seule alternative des Francs. Avec un art diabolique, Bernard sut fasciner l'empereur au point que celui-ci éloigna de sa personne, de son amitié, de ses conseils et de ses entretiens, tous ses plus fidèles serviteurs. La volonté de Louis, quoique innocente, était identifiée avec celle de cet adultère. [1] »

Violation de la charte de 817. Apanage royal de Charles le Chauve.

20. Nous ne savons si le portrait du favori est exagéré et si les couleurs n'en sont point par trop sombres. Il y a dans les jugements portés par les contemporains, même les plus vertueux, une certaine prédominance de parti politique ou de ressentiments individuels. Bernard avait chassé de la cour le pieux abbé Wala ; saint Paschase Radbert, biographe de ce dernier, devait donc être hostile à Bernard. Ces réserves faites, le lecteur pourra apprécier le témoignage. Une chose est certaine, c'est que le choix de Bernard comme premier ministre se rattachait à une intrigue politique dans laquelle Louis le Débonnaire prit une très-vive part. Le fils qu'il avait eu de Judith, le jeune Charles dont Lothaire avait été le parrain, atteignait alors sa sixième année. D'après la charte de 817, cet enfant impérial ne pouvait recevoir l'investiture d'aucun des États paternels. Le partage prématuré fait par Louis le Débonnaire entre les fils de son premier mariage réduisait celui-ci au rôle de déshérité. Par malheur la charte de 817 avait été soumise à la sanction des évêques et des

[1] S. Paschas Radbert. *Vita Walæ. Patr. lat.*, tom. cit.

leudes ; elle avait été ratifiée solennellement par le pape, en sorte qu'elle était devenue une loi constitutive de l'empire. Y toucher c'était tout compromettre. Mais l'ambitieuse Judith ne pouvait laisser son fils sans apanage ; le premier ministre entrait dans ses sentiments, Louis le Débonnaire les partageait lui-même. Pour doter son fils puîné, le vieil empereur était obligé de prendre sur la part déjà attribuée aux autres princes. Il s'y résolut. Un édit impérial daté d'Aix-la-Chapelle en 829 donna au jeune Charles la Rhétie, la Souabe et la Bourgogne Transjurane, provinces démembrées des deux royaumes de Pépin d'Aquitaine et de Louis de Bavière.

Révolte des princes et des grands. Assemblée de Compiègne. Expulsion de l'impératrice Judith.

21. L'impératrice Judith, à force de caresses et d'habileté, arracha à Lothaire la promesse de respecter le nouveau partage et de servir même de tuteur et de soutien au jeune prince. Mais l'ambition fut plus forte que l'amitié fraternelle. Une ligue puissante se forma entre Lothaire et les rois Pépin et Louis sous le prétexte d'arracher l'empereur leur père à la domination du comte Bernard. Les personnages les plus graves de ce temps entrèrent dans la ligue : Hilduin abbé de Saint-Denis et archichapelain, Ebbo archevêque de Reims, Jessé évêque d'Amiens, Élie évêque de Troyes, Agobard archevêque de Lyon, saint Bernard archevêque de Vienne, Paschase Radbert, le docteur le plus célèbre de son temps, l'illustre et pieux Wala, abbé de Corbie, ancien ministre de Charlemagne, qui se fit un mérite d'étouffer les impressions de la chair et du sang en se déclarant contre le comte de Barcelone, son beau-frère. Leur exemple entraîna le torrent des grands seigneurs. Tous se rendirent à Compiègne avec les chefs de la conspiration (838). Louis le Débonnaire s'était hâté d'éloigner le comte Bernard dans le seul moment où il pouvait lui être utile. Mais ce sacrifice ne suffit point aux factieux. L'impératrice Judith, contrainte de prendre le voile, fut enfermée dans le monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, pour y faire pénitence des crimes qu'on lui imputait. On se réservait de contraindre Louis le Débonnaire lui-même à signer un acte d'abdication, pour le confiner en suite dans un cloître. Lothaire chargea quelques-uns des religieux qui avaient le plus d'in-

fluence sur l'esprit du monarque de le déterminer à prendre cette détermination. Ces pieux cénobites, plus fidèles sujets que ne prétendait Lothaire, offrirent leurs services à celui qu'ils regardaient comme leur souverain légitime et refusèrent de le trahir.

Paix et réconciliation de Nimègue.

22. Le point capital était de désunir les trois princes rebelles. Le moine Gondebaud, esprit souple et insinuant, alla trouver les rois de Bavière et d'Aquitaine, intéressa leur conscience, leur piété filiale, leur religion, leur honneur, et fit si bien qu'il les ramena dans le devoir. La diète qui devait prononcer la déchéance de Louis le Débonnaire était sur le point de se réunir. Il était important qu'elle ne fût pas tenue dans la Gaule où dominait le parti de Lothaire. Gondebaud obtint par son adresse qu'on la convoquerait à Nimègue, afin que les Saxons et les Frisons, peuples qui avaient voué à Louis une éternelle reconnaissance pour la clémence avec laquelle il les avait traités, pussent être en majorité dans l'assemblée. « Toute la Germanie, dit le biographe contemporain, accourut pour porter secours à son empereur. » Les factieux alarmés de cette affluence voulaient que Lothaire en vînt aux mains ou se retirât. Une nuit entière se passa en pourparlers dans la tente de ce prince. Informé de ces irrésolutions, Louis le Débonnaire manda son fils, qui n'osa lui désobéir. Aussitôt un grand tumulte s'éleva dans le camp ; une sédition allait éclater, lorsque le père et le fils se montrèrent ensemble, les bras entrelacés, au milieu de l'assemblée. Cette apparence de réconciliation calma l'agitation populaire (830). Les principaux chefs de la conspiration furent arrêtés, jugés et condamnés à mort : mais le bon monarque ne demanda pour eux que la prison du cloître. Il oubliait qu'on pouvait en sortir. L'impératrice Judith fut rappelée de son couvent. Louis hésitait à la reprendre parce que dans l'intervalle elle avait prononcé ses vœux. Un concile réuni l'année suivante (831) à Aix-la-Chapelle, la releva de cet empêchement canonique, et calma les scrupules du pieux empereur. Judith protesta par serment qu'elle était innocente des crimes dont on l'avait accusée, et se vit rétablie dans ses droits d'épouse et de reine. Les princes rebelles obtinrent le pardon de leur père et furent renvoyés dans leurs royaumes. Le comte de Barcelone seul

ne put obtenir de réhabilitation ; il fut remplacé par Gondebaud, qui venait de rendre à son souverain des services si efficaces.

Nouvelle révolte. Le camp de Rothfeld.

23. La paix ne dura pas longtemps. L'ambition des princes avait causé la première sédition ; l'ambition de Bernard, le ministre disgracié, en causa une seconde. Il anima contre Louis le Débonnaire les trois princes ses fils. Un manifeste parut bientôt et fut répandu dans toute l'étendue de l'empire. On s'y plaignait de la tyrannie de Judith, qu'on accusait de travailler sourdement à la ruine des trois premiers fils de l'empereur, pour agrandir les domaines du jeune Charles le Chauve. On terminait par un appel aux armes, pour servir Dieu, le roi et la monarchie. Tout ce qui pouvait faire vibrer le sentiment de l'honneur national fut mis en jeu ; en quelques mois Lothaire, Pépin et Louis, ces trois fils dénaturés, se trouvèrent à la tête d'une armée imposante (833). Pour sanctifier en quelque sorte leur entreprise aux yeux des peuples, les trois frères supplièrent le pape Grégoire IV de se rendre au camp, sous le prétexte d'interposer son autorité comme médiateur. Le souverain pontife, trompé par cette artificieuse négociation et par l'espoir de rendre la paix à la France, accepta ce rôle. Il parut au camp formé à Rothfeld dans une vaste pleine de l'Alsace, entre Bâle et Strasbourg. Cependant les princes, donnant un tout autre sens à la démarche du pape, faisaient répandre le bruit parmi les soldats et le peuple que Grégoire IV avait sanctionné par son autorité apostolique leurs criminels desseins. Louis le Débonnaire mal informé se laissa tromper à ce sujet par la rumeur publique. Cependant il ne s'abandonna point lui-même. Avec une activité et une énergie dont on ne le croyait pas capable, il rassembla autour de lui une nombreuse armée qui vint camper à quelque distance de celle des princes ligués. Si en ce moment l'empereur, profitant de l'ardeur et des bonnes dispositions des troupes, eût engagé le combat, toutes les chances étaient en sa faveur. C'était l'avis de ses plus sages conseillers, les soldats eux-mêmes demandaient à marcher.

Captivité de Louis le Débonnaire.

24. Mais Louis le Débonnaire écoutait plus les inspirations de son cœur paternel que celles d'un habile politique. Avant d'en venir aux armes il voulut négocier. Les pourparlers se prolongèrent.

Lothaire et les deux rois en profitèrent pour se ménager des intelligences dans le camp impérial. Cependant Grégoire IV demandait qu'on lui laissât exercer son rôle de conciliateur. Vêtu des ornements pontificaux et suivi d'un nombreux cortége d'évêques, il s'avança au milieu des deux armées. Louis le Débonnaire, dont nous avons expliqué l'injuste prévention, ne vint point à sa rencontre. Grégoire IV traversa les rangs, s'approcha de l'empereur et lui donna sa bénédiction, en l'assurant que toutes ses démarches avaient été inspirées par le désir le plus désintéressé de la paix. « Vous n'êtes pas reçu au milieu de nous, dit Louis, avec les honneurs que nos pères aimaient à rendre aux papes vos prédécesseurs; mais aussi votre conduite est bien différente de la leur ! — Comme nos prédécesseurs, répondit Grégoire IV, nous n'avons qu'un seul but, celui de maintenir la paix dans le royaume de Jésus-Christ. » Il expliqua ensuite à l'empereur le véritable motif de sa démarche, et une négociation qui pouvait avoir les suites les plus heureuses s'entama entre le pontife et le souverain. Mais Lothaire et les deux rois ne voulaient point d'un pareil dénoûment. Leurs intrigues avaient débauché les soldats de leur père ; la nuit suivante tous désertèrent et passèrent du côté des rebelles.

25. Au matin Louis le Débonnaire ne se vit plus entouré que d'une poignée de serviteurs fidèles. « Allez, leur dit-il les larmes aux yeux, allez aussi vous rendre à mes enfants : je ne veux pas que votre dévouement soit cause de votre perte. » Lui-même, père infortuné, il se rendit au camp de ses fils et leur demanda seulement grâce de la vie pour sa femme et Charles le Chauve son fils. C'était son affection pour ces objets bien légitimes de sa tendresse qui le réduisait à ce triste état d'abaissement. Lothaire, Pépin et Louis étaient vainqueurs sans combat, mais une victoire remportée sur le meilleur des pères n'est-elle pas une honte ineffaçable ? Les princes ne le comprirent pas. Louis le Débonnaire fut enfermé dans le monastère de Saint-Médard de Soissons ; Charles le Chauve, séparé de sa mère, pauvre enfant de dix ans, dont l'âge aurait inspiré de l'intérêt et de la pitié à tout autre qu'à des frères, fut détenu au monastère de Pruym, dans les Ardennes; Judith fut

menée à Tortona en Lombardie. Le peuple, témoin de ces scènes désolantes, nomma la plaine de Rothfeld le « *champ du mensonge* » (*Lügenfeld*) (833). La charte de 817 fut rétablie, L'abbé Wala auquel on voulut la faire approuver, et qu'on avait pour cela tiré malgré lui de sa retraite de Corbie, dit en gémissant : « Helas ! on a songé à tout, excepté aux intérêts de la justice. » Le pape Grégoire IV dont on avait indignement trompé la bonne foi reprit le désespoir dans l'âme le chemin de l'Italie.

Pénitence et confession publique de Louis le Débonnaire à Compiègne.

26. Les infortunes de Louis n'étaient pas encore finies. Au mois d'octobre 833, une assemblée générale d'évêques et de seigneurs fut convoquée à Compiègne. L'archevêque de Reims, Ebbo, en fut le président. Louis le Débonnaire y comparut. Prosterné à terre sur un cilice, il lut à haute voix une confession où il se reconnaissait coupable d'homicide sur la personne de Bernard son neveu, roi d'Italie ; de sacrilége, pour avoir violé l'acte de partage solennellement juré ; de tyrannie, pour avoir exilé et mis à mort des sujets fidèles et pour avoir ruiné l'État par sa politique capricieuse et inconstante. Son seul crime était son incorrigible bonté. Le malheureux prince avoua ses prétendus forfaits en versant un torrent de larmes. Il remit ensuite sa confession signée de sa main aux évêques présents, déposa sur l'autel son casque, sa cuirasse et sa ceinture militaire, et se revêtit d'un cilice. Les évêques, pendant qu'il était étendu à terre comme un pénitent, lui imposèrent les mains et récitèrent les oraisons en usage dans ces sortes de cérémonies. Lothaire, Louis et Pépin prétendaient que la pénitence publique entraînait, selon les canons, inhabileté à porter jamais les armes et à prendre part aux affaires de l'État, ce qui était faux même pour les particuliers à qui l'exercice des charges n'était interdit que pendant le cours de leur pénitence : cette clause d'ailleurs était inadmissible en tout cas pour un souverain. Ils assistèrent donc le cœur joyeux à cette odieuse cérémonie, comme à la dégradation d'un père dont la souveraineté leur était intolérable. Mais la multitude avait une attitude toute différente : l'humiliation d'un monarque dont la bonté était populaire révolta tous les cœurs.

Réhabilitation et restauration de Louis le Débonnaire à Saint-Denys et à Thionville.

27. La réaction ne se fit pas attendre : Lothaire la provoqua lui-même par la hauteur et la fierté qu'il affectait vis-à-vis de ses frères. Les traîtres ne demeurent pas longtemps unis. Pépin et Louis se liguèrent ensemble contre Lothaire. A la nouvelle de leur armement celui-ci quitta précipitamment Aix-la-Chapelle, traînant à sa suite son malheureux père dont l'habit de pénitent et les cruelles infortunes recevaient de toutes parts des témoignages de sympathique pitié. A Paris, la compassion publique éclata en manifestations directement hostiles. Lothaire effrayé laissa son auguste captif à Saint-Denis et s'enfuit dans son royaume d'Italie. Tous les seigneurs, tous les évêques, tous les soldats délivrés de sa tyrannie accoururent à Saint-Denis, se jetèrent aux pieds de l'empereur et le supplièrent de reprendre les insignes de sa dignité. Louis et Pépin eux-mêmes vinrent humblement implorer leur grâce. Lothaire seul continuait la guerre civile ; mais enfin, abandonné lui-même comme l'avait été son père, il se vit réduit à demander pardon à un souverain qu'il avait tant offensé. Louis le Débonnaire oublia tout, rendit à Lothaire son royaume d'Italie, à Pépin et à Louis leurs domaines, et voulut, avant de reprendre les vêtements impériaux, être relevé de sa pénitence canonique par un concile. Quarante-sept prélats se réunirent à Thionville (835); ils annulèrent tout ce qui avait été fait à Compiègne l'année précédente. Ebbo remit au concile un acte de démission conçu en ces termes : « Moi Ebbo évêque indigne, pénétré de la grandeur de mes fautes et voulant sauver mon âme par une salutaire pénitence, je renonce aux saintes fonctions de l'épiscopat que j'ai profanées; et, afin que l'on puisse ordonner à ma place un pasteur qui gouverne mieux l'Église, j'ai souscrit cet acte de ma main. » La démission fut soumise à la ratification du pape qui l'accepta. Louis le Débonnaire fut solennellement relevé de la pénitence qu'on lui avait imposée.

La fête de la Toussaint en France. Invasion des Normands.

28. Il reprit alors les ornements impériaux et n'en fit usage que pour étendre sa clémence sur tous les sujets qui l'avait trahi. Agobard de Lyon, Jonas d'Orléans et les autres évêques retournèrent dans leurs diocèses. La difficulté des conjonctures aurait pu leur servir d'excuse, s'ils avaient eu besoin de se justifier; mais l'empe-

reur se contenta de la promesse de rester désormais fidèles à son autorité, sans revenir sur un passé qu'il voulait ensevelir dans l'oubli. Ebbo lui-même eut la permission de se retirer dans le monastère qu'il lui plut de choisir et passa en Italie. Afin de consacrer par une fête solennelle l'anniversaire de sa restauration, l'empereur, à la sollicitation du pape Grégoire IV et du consentement de tous les évêques, ordonna que la fête de la Toussaint serait célébrée dans les églises des Gaules et de la Germanie le 1er novembre, comme on l'observait déjà à Rome depuis deux cents ans, suivant l'institution de Boniface IV. Une des hymnes de ce jour contient ces deux vers : « Délivrez les frontières du peuple chrétien de l'invasion des nations infidèles. »

Auferte gentem perfidam
Credentium de finibus.

Ils se rapportent aux incursions des Normands qui désolaient alors les Gaules. Dans le cours de cette année (835), les pirates du Nord étaient entrés dans l'île de Noirmoutiers et en avaient pillé le monastère.

Concile d'Aix-la-Chapelle. Mort de Louis le Débonnaire.

29. Les mesures réparatrices qui rendaient enfin la paix à la France furent confirmées dans un concile tenu à Aix-la-Chapelle (836). On y traita la matière de la distinction des deux puissances ecclésiastique et civile. Les évêques avouèrent qu'ils s'étaient laissés emporter trop loin par le torrent de l'opinion dans les différends entre l'empereur et les princes ses fils. « C'est pourquoi, dirent-ils à Louis le Débonnaire, nous estimons que l'unique moyen de conserver la paix est que, laissant jouir les évêques de la puissance spirituelle que Jésus-Christ leur a donnée, vous usiez de toute celle que vous avez comme père et comme empereur. » On y ordonna ensuite la restitution des biens ecclésiastiques usurpés par Pépin, roi d'Aquitaine, et par les seigneurs de son royaume. L'empereur joignit ses ordres à la prière des évêques, et les biens furent restitués. Le pieux monarque jouit enfin de quelque repos. Il ne paraissait pas encore devoir être de longue durée. La clémence chez lui provenait de la faiblesse; elle encourageait le désordre au lieu de le réparer,

Louis, roi de Bavière, son fils, mécontent d'une nouvelle augmentation d'apanage en faveur de Charles le Chauve, prit une troisième fois les armes. L'empereur quitta Poitiers pour aller combattre le rebelle; mais arrivé près de Mayence, la mort vint mettre un terme à son règne et à ses infortunes. Il mourut assisté par Drogo, son frère, évêque de Metz et archichapelain du palais. Ses dernières paroles furent des paroles de pardon pour le fils ingrat dont la révolte le conduisait peut-être au tombeau (20 juin 840). Prince dont le seul défaut fut la bonté, et qui dut tous ses malheurs à son titre de roi!

Guerre de succession. Partage définitif des États de Louis le Débonnaire.

30. Une succession si disputée du vivant même du titulaire, ne pouvait être qu'un héritage de discordes. Pépin d'Aquitaine venait de mourir. Louis de Bavière, nommé aussi Louis le Germanique, et Charles le Chauve, ne voulurent pas reconnaître à Lothaire, sous le titre d'empereur, une suzeraineté réelle sur eux. La querelle se vida par les armes, Grégoire IV avait fait d'inutiles efforts pour rétablir la concorde. Il leur envoya trois légats, qui offrirent sans succès la médiation du saint-siége. La bataille s'engagea dans la plaine de Fontenay (842). Les chroniques contemporaines s'accordent à dire que « jamais il n'y eut parmi les Francs de combat plus désastreux. » Elles portent à quarante mille hommes les pertes de Lothaire, qui s'enfuit vaincu à Aix-la-Chapelle. Il put se rappeler alors ses honteux triomphes sur l'empereur, son père. L'empire de Charlemagne s'abîma dans le sang à la bataille de Fontenay. Son unité était pour jamais détruite. Nulle main de héros ne fut assez puissante pour le reconstituer. Ce fut le rêve constant du plus grand homme des temps modernes, qui avait cru ressusciter en sa personne Charlemagne, moins l'esprit de religion et de justice; mais, élevé par une tempête, il alla mourir sur un rocher battu par les orages. Pépin, Louis et Charles se partagèrent les États que leur donnait la victoire et se prêtèrent mutuellement, chacun dans la langue des sujets de son frère, un serment d'inviolable alliance. Voici en quels termes Louis le Germanique jura amitié à Charles le Chauve, désigné pour le trône de France; c'est le premier monument de notre langue : *Pro Deo amur; et pro christian poblo, et nos-*

tro commun salvamento dist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarcio cist meon fradre Carlo, et in adjudha, et in caduna cosa, si cum om per dreit son fradre salvar dist, in o quid im mi altre si fazet. Et ad Ludher nul plaid numquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Carlo in damno sit[1]. Lothaire avait été naturellement oublié dans ce premier partage ; l'année suivante (843), il se réconcilia avec ses frères et la division définitive fut ainsi réglée : toute la partie de la Gaule située au couchant de la Meuse, de la Saône et du Rhône, avec la partie de l'Espagne comprise entre les Pyrénées et l'Èbre, furent abandonnées à Charles le Chauve : ce fut là le nouveau royaume de France. La Germanie tout entière, jusqu'au Rhin, fut donnée en partage à Louis le Germanique. Lothaire, avec le titre d'empereur, joignit à l'Italie toute la partie orientale de la France, depuis la mer de Provence jusqu'aux bouches du Rhin et de l'Escaut. Cette zone, longue et étroite, qui coupait toute communication entre Louis et Charles, fut nommée le royaume de Lothaire, *Lotharii regnum*, *Lotharingia ;* c'est l'origine du nom et de la province de Lorraine.

31. Cette paix ou plutôt cette trêve entre des frères aussi ambitieux ne devait pas être de longue durée. Les événements eux-mêmes devaient apporter bientôt des modifications imprévues à ces combinaisons politiques. Elles coïncidèrent avec la fin du pontificat de Grégoire IV. Les derniers actes de ce vigilant et saint pape eurent pour objet la défense de Rome au point de vue militaire. L'invasion musulmane qui venait de jeter la terreur sur les bords du Tibre, détermina Grégoire IV à ceindre la basilique de Saint-Pierre d'un réseau de fortifications et de tours inexpugnables. Ce grand travail fut poursuivi avec la même ardeur que le pontife avait déployée pour la nouvelle cité d'Ostie. La mort vint surprendre

Mort du pape Grégoire IV.

[1] « Pour l'amour de Dieu, et pour le peuple chrétien, et notre commun salut, de ce jour en avant, en tant que Dieu me donnera de savoir et de pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles ici présent par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, tant qu'il fera la même chose pour moi. Et jamais, avec Lothaire, je ne ferai aucun accord qui, de ma volonté, soit au détriment de mon frère. »

Grégoire IV (11 janvier 844), sans lui laisser le temps d'achever cette utile entreprise. Il avait régné seize ans, et fait preuve au milieu des circonstances les plus difficiles d'une prudence et d'une sagesse à laquelle tous ses contemporains rendent hommage [1].

§ IV. Les prétendues fausses décrétales.

Le préjugé contre les fausses décrétales.

32. Au pontificat de Grégoire IV et au règne de Louis le Débonnaire se rattachent deux importantes controverses, l'une relative à l'ouvrage d'Hilduin, abbé de Saint-Denis, intitulé les « Aréopagitiques ; » l'autre à la collection dite des « fausses décrétales. » Nous avons cherché à élucider la première à l'époque du martyre de saint Denys, premier évêque de Paris [2], et nous prenons la liberté de renvoyer le lecteur à la dissertation spéciale que nous avons consacrée à ce sujet. La question des fausses décrétales s'est de beaucoup simplifiée dans le cours même de notre histoire, puisqu'en examinant quelques-unes de ces constitutions pontificales à mesure qu'elles se rencontraient sur notre route, et en les replaçant dans le milieu historique où elles furent promulguées, loin d'y re-

[1] Voici l'éloge de Grégoire IV par Raban-Maur :

Sedis apostolicæ princeps, lux aurea Romæ,
Et decus, et doctor plebis, et almus amor,
Tu caput Ecclesiæ es, primus patriarcha per orbem
Præclarus meritis et pietate potens.
Sal terræ, mundi lux, atque urbs inclyta Christi
Perpetuæ præbens lucis iter populo.
Vestra valet cælum reserare et claudere lingua,
In terra positus claviger æthereus.
Tu renovator ades patriæ, spes, rector, honorque,
Dulcis amor cunctis, dignus amore Dei.
Tempora sunt hujus vitæ nunc plena periclis,
Bella movent gentes, hostis ubique furit.
Unde opus est valde tua quod protectio fortis
Succursat miseris quos inimicus odit.
Eripe, sancte, piis monitis precibusque sacratis
Commissum tibimet pastor ab hoste gregem.
(Ciacon. *Vit. Pontific.*, tom. I, col. 603.

[2] Cf., tom. VI de cette *Histoire*, p. 401-435.

connaître les preuves de supposition apocryphe qu'on leur a si longtemps attribuées, nous y avons au contraire noté des signes d'authenticité intrinsèque de la plus indéniable valeur. Nous croyons donc que l'opinion généralement admise aujourd'hui contre ce qu'on appelle les fausses décrétales est un préjugé complétement erroné. Il repose sur une série de conjectures contradictoires, absolument dénuées de tout fondement historique comme de toute vraisemblance morale.

Préface d'Isidore.

33. Tout d'abord ni l'auteur de cette collection, ni l'époque fixe de leur publication dans les églises latines ne nous sont connus d'une manière certaine. L'auteur quel qu'il soit n'a laissé sur sa personne d'autres renseignements que ceux qui concernaient l'ordre et la méthode observés par lui pour la composition de son œuvre. Son épître préliminaire qui nous fournit ces quelques détails, n'a ni le ton ni le style d'un faussaire. La voici : « Isidore serviteur du Christ au lecteur son frère dans la foi, salut. — Un grand nombre d'évêques et de religieux serviteurs de Jésus-Christ, m'ont par leurs instances contraint à recueillir en un volume les décrets des conciles et des pères. Un pareil travail effraye ma pensée. La difficulté consiste à trouver le sens vrai de chaque décrétale, au milieu d'une foule d'exemplaires discordants, ou de traductions différentes entre elles. Par exemple pour chacun des actes grecs des conciles, il y a jusqu'à trois et quatre traductions diverses, et autant d'exemplaires grecs qui ne concordent ni entre eux ni avec aucune de leurs traductions. Je me suis donc fait une loi de recourir au texte grec le plus ancien, quand j'ai pu le découvrir. S'il arrive que la version que j'en donne diffère de quelque autre manuscrit grec ou latin, le lecteur en saura la raison. En tête de ce recueil, j'ai placé l'ordre établi chez nous pour la célébration des conciles, non point qu'il soit obligatoire pour les autres nations. Si l'on croit pouvoir faire mieux et entrer davantage dans l'esprit des canons, le jugement et la sagesse de chacun en décidera. Viennent ensuite les canons dits des apôtres, bien qu'ils soient regardés par certaines personnes comme une œuvre apocryphe. On les trouve cités par un grand nombre de pères et confirmés par l'autorité de plusieurs conciles.

Nous avons inséré immédiatement après toutes les épîtres et constitutions des pontifes apostoliques Clément, Anaclet, Évariste et autres jusqu'au pape Sylvestre dont nous avons pu jusqu'à ce jour retrouver des exemplaires. Enfin les conciles grecs et latins soit généraux soit particuliers viennent dans leur ordre chronologique à partir du grand et œcuménique concile de Nicée auquel, en raison de son autorité prépondérante, nous avons donné le premier rang. Notre but est d'offrir un livre utile aux évêques, au clergé et aux laïques, embrassant la discipline ecclésiastique tout entière et pouvant servir à son rétablissement partout où elle a été corrompue par la malice des pervers ou la tyrannie des hommes cupides. C'est précisément pour détruire ces abus que les pères ont formulé des règles canoniques. Il arrive trop souvent que, faute d'avoir sous la main le texte des lois ecclésiastiques, les chrétiens subissent en silence l'injustice et la spoliation [1]. »

Homonymie et confusion du compilateur avec saint Isidore de Séville.

34. Telle est cette épitre préliminaire d'Isidore. En quelques manuscrits son nom est suivi de l'épithète *mercator* (marchand), en d'autres *peccator* (pécheur). Quoi qu'il en soit, ni sa patrie, ni sa profession, ni son caractère ecclésiastique ou laïque ne sont désignés dans cette préface. L'homonymie avec saint Isidore de Séville a pu prêter à une confusion. Mais la dernière lettre insérée dans la collection de Mercator étant du pape Zacharie à saint Boniface, apôtre des Germains vers 750, et saint Isidore de Séville étant mort en 636, c'est-à-dire plus d'un siècle auparavant, la confusion, si elle exista jamais, ne prouverait qu'une suprême ignorance de la part de ceux qui l'admirent. En tout cas, s'il est vrai que la collection de Mercator terminée en 750 n'ait paru qu'un siècle après à la fin du règne de Louis le Débonnaire, ceux qui la virent pour la première fois ne purent un seul instant la croire l'œuvre du grand évêque de Séville dont la mémoire était encore toute vivante au sein de l'église latine. Cela n'a point empêché certains critiques modernes de conjecturer que Mercator, le faussaire par excellence, aurait inventé jusqu'à son nom et se serait appelé Isidore pour

[1] Isidor. Mercator. *Præfat. Patr. lat.*, tom. CXXX, col. 7.

donner à son élucubration apocryphe l'autorité posthume du grand évêque de Séville. Singulière habileté d'un imposteur qui aurait dénoncé lui-même sa fourberie par un si choquant anachronisme !

35. La patrie de l'auteur n'est pas mieux connue que sa personne. Le recueil de *Mercator* s'appela longtemps du nom de *Collectio hispanica*. Mais l'Espagne en 750, appartenait aux Sarrasins. Les recherches d'érudition ecclésiastique y étaient impossibles. Les critiques cherchèrent donc une autre patrie à l'auteur inconnu. D'après Fleury qui n'a pas assez d'anathèmes pour le pseudo-Isidore, c'était quelque clerc attaché à la curie romaine, passionné pour la doctrine de l'infaillibilité dogmatique des papes et pour les prérogatives du saint-siége. Suivant le docteur Denzinger, ce n'est ni un Espagnol ni un Romain qu'il faut accuser d'avoir commis l'imposture des fausses décrétales, mais un Allemand, un évêque, Otgaire, métropolitain de Mayence en 847. Cette dernière date reculerait de quelques années encore la publication du recueil, et on ne comprendrait guère comment l'archevêque de Mayence aurait clos son ouvrage par la lettre du pape Zacharie à saint Boniface, sans y joindre celles qui depuis l'an 750 avaient été adressées par les papes aux diverses églises de Germanie. Enfin, après toutes ces conjectures, Mgr Héfélé en a imaginé une nouvelle. Il estime que le pseudo-Isidore fut un Français, et il incline à croire avec le docteur Phillips que ce Français était Rothade, évêque de Soissons. Sur quelle donnée se fonderait cette hypothèse ? C'est que Rothade suffragant d'Hincmar métropolitain de Reims, eut avec celui-ci de longs et pénibles démêlés à propos de juridiction ecclésiastique. Or, on trouve dans la collection du pseudo-Isidore des textes conciliaires ou des constitutions pontificales qui règlent et délimitent le pouvoir des métropolitains.

Conjectures contradictoires sur la patrie du compilateur.

36. Tant de systèmes en l'air et d'hypothèses contradictoires n'ont pas fait avancer la question d'un seul pas. Le point de départ de chacun des critiques repose sur un faux principe. Ils ont tous admis que la collection Isidorienne avait un but particulier. Ceux-ci se sont imaginé que l'auteur travaillait à relever outre mesure le

Intentions speciales prêtées gratuitement à Isidore.

pouvoir spirituel des papes; ceux-là ont cru au contraire qu'il avait uniquement en vue de grandir les prérogatives des évêques contre les métropolitains ou réciproquement des métropolitains contre les évêques; d'autres enfin lui attribuent la pensée d'affranchir l'Église du joug parfois très-dur que lui faisaient subir les princes du IXe siècle. Selon que la préoccupation exclusive des critique se portait sur tel ou tel de ces points de vue, l'auteur inconnu changeait de patrie; d'Espagnol il devenait Romain, de Romain Allemand, d'Allemand Français. La vérité est que la préoccupation spéculative de faire adopter une thèse préconçue fut entièrement étrangère au compilateur. « Son but, ainsi qu'il le dit lui-même, fut d'offrir aux évêques, au clergé, aux laïques un livre qui renfermât tout l'ensemble de la discipline ecclésiastique. » Il atteignit ce but, et la preuve c'est qu'en examinant de plus près toutes les parties de son œuvre, on s'est convaincu qu'il n'a point de parti pris; qu'il ne sert exclusivement aucune cause particulière, ni celle des papes, ni celle des métropolitains, ni celle des simples évêques, ni celle des pouvoirs civils, mais qu'il trace pour tous les règles universellement reçues dans l'Église catholique, telles que la tradition, les conciles et les constitutions pontificales les ont formulées.

Le pseudo-Isidore n'a rien enseigné de nouveau.

37. Monseigneur Héfélé a mis dans tout son jour ce résultat maintenant acquis à la patiente investigation des modernes érudits. « La question la plus importante pour l'histoire et le droit ecclésiastique, dit-il, est celle-ci : Quelle influence les décrétales pseudo-isidoriennes eurent-elles dans l'Église? On a cru assez généralement que ces décrétales produisirent une profonde modification et une véritable transformation dans la constitution de l'Église; mais dans ce cas ces décrétales seraient le plus étonnant des miracles, car ce serait l'unique livre qui aurait essentiellement changé dans une période de cent ans la forme de la vie ecclésiastique et politique, et qui l'aurait modifiée sans provoquer le moindre bruit, sans exciter la moindre contradiction. Si cette œuvre avait été une chose entièrement nouvelle par rapport au droit, on ne comprendrait pas comment elle aurait pu, dans le court espace d'une génération, obtenir

une autorité aussi générale. On peut démontrer qu'aucune des dispositions d'Isidore n'était nouvelle, que toutes avaient été formulées dans des documents antérieurs parfaitement authentiques. Toute la ruse, si ruse il y eut, consistait à attribuer à l'antiquité ecclésiastique, pour leur donner la sanction de l'âge, des maximes de droit d'ailleurs universellement en usage. Aussi Luden dit-il avec raison : Quand ce recueil serait, par rapport aux temps antérieurs, une œuvre supposée, il renferme comme produit du temps où il parut et par rapport à ce temps, même dans ses documents les moins authentiques, un caractère de vérité qui manque à bien des documunts entourés du reste de toutes les garanties possibles d'authenticité. C'est l'œuvre du temps, portant les caractères du temps, et non fabriquée en faveur du temps. On a trop insisté sur les prétendues intentions et les conséquences voulues par l'auteur ; on l'a rarement apprécié à sa juste valeur quant au moment de son apparition et quant à sa portée historique. Il n'a pas fondé un nouveau droit ecclésiastique, il n'a fait qu'exprimer et formuler ce qui était dans l'esprit, dans le cœur et dans la pratique des fidèles. C'est pourquoi il fut si généralement adopté et se répandit si rapidement. On peut affirmer qu'au fond, cette œuvre, authentique ou non, ne changea absolument rien. Qu'on s'imagine que ce recueil n'ait jamais existé, et l'on ne voit pas ce qui aurait été modifié dans l'histoire[1]. »

38. La conclusion de monseigneur Héfélé est particulièrement remarquable. Il faut aussi noter dans ce passage du docte évêque l'hésitation avec laquelle il s'exprime sur le fait même jusque-là généralement admis en Allemagne d'une supposition complète, d'une fiction absolue du compilateur. « Toute la ruse, si ruse il y eut. » Cette réserve est fort significative. Nous sommes loin de l'époque où Fleury écrivait ces mots : « Il est dit dans les Fausses Décrétales qu'il n'est pas permis de tenir un concile sans l'ordre ou du moins sans la permission du pape. Vous qui avez lu cette histoire, ajoutait Fleury en parlant de son propre ouvrage, y avez-vous vu rien de semblable, je ne dis pas seulement dans les premiers siècles, mais jusqu'au IXe[2] ? »

Les récriminations de Fleury.

[1] Héfélé *Pseudo-Isidore. Dict. de Théolog. Cath.*, tom. XIX, p. 368.
[2] Fleury, *Disc. sur l'hist. Eccles.* IV, n. 2.

Cette supériorité du pape sur les conciles tenait au cœur de l'historien gallican, parce qu'elle était en opposition directe avec la doctrine des quatre articles de 1682. «La puissance spirituelle du pape, dit-il encore, s'étant tellement étendue par les conséquences des fausses décrétales, il fut obligé d'entretenir des légats pour présider les conciles et de commettre ainsi ses pouvoirs à d'autres [1].» Ailleurs enfin, Fleury se désole de voir attribuer canoniquement au pape une primauté tellement effective que l'appel à son tribunal soit de droit commun dans toute l'Église. « Une des plus grandes plaies que les fausses décrétales aient faites à la discipline ecclésiastique, dit-il, c'est d'avoir étendu à l'infini les appellations au pape. Il paraît que le faussaire avait cet article fort à cœur, par le soin qu'il a pris de répandre partout son ouvrage la maxime que non-seulement tout évêque, mais tout prêtre et en général toute personne qui se croit vexée peut en toute occasion appeler directement au pape [2]. » Ces griefs et tant d'autres que Fleury accumulait contre les fausses décrétales, leur reprochant d'avoir inauguré « tout un système de droit nouveau que l'église latine aurait adopté par une erreur de fait, » ont été reproduits de nos jours avec une chaleur passionnée, à propos du concile œcuménique du Vatican. Cependant l'inanité de chacun de ces griefs est depuis longtemps démontrée. En ce qui concerne la supériorité du pape sur les conciles, la collection de Mercator fournit une lettre du pape saint Jules Ier où il est dit : «L'Église apostolique tient qu'on ne peut célébrer de conciles sans l'assentiment du pontife romain [3]. » Or, le concile général de Chalcédoine, tenu en 451, quatre siècles avant l'apparition des fausses décrétales, contient ces paroles expresses : « Il a osé tenir un concile sans l'autorité du saint-siége, ce qui ne s'est jamais fait et est absolument interdit [4]. » La maxime qui blessait n'a donc point été inventée par le pseudo-Isidore; elle était connue, formulée et universellement pratiquée

[1] *Ibid.*, n. 11.

[2] Fleury, *Disc.* IV, n. 5.

[3] *Apostolica tenet Ecclesia non oportere præter sententiam Romani pontificis concilia celebrari.*

[4] *Labbe concil. collect. ad ann.* 451.

dès l'époque du concile œcuménique de Chalcédoine. Les légats apostoliques envoyés pour représenter le pape même dans les conciles provinciaux ne sont pas davantage une excroissance subreptice due à l'influence des fausses décrétales. Dès l'an 347, le concile de Sardique en parlant des conciles provinciaux réunis pour juger les causes épiscopales, s'exprimait ainsi : « L'évêque incriminé pourra adresser une supplique au pontife de Rome et de le prier d'envoyer un prêtre *de suo latere*. Si le pape le juge à propos, ses légats représentant l'autorité apostolique prononceront la sentence avec les évêques du concile. » Enfin, « la grande plaie des appellations au pape » n'est pas non plus l'œuvre des fausses décrétales. Le même concile de Sardique, dans ses canons IVe et Ve, consacre formellement le droit d'appel au souverain pontife, et saint Damase, en 384, dans une lettre très-authentique à laquelle de récents événements ont donné une notoriété fort répandue, s'exprimait en ces termes : « Toute l'Église dans le monde entier sait que le siége du bienheureux Pierre a le droit de jugement sur toute l'Église, et qu'il n'est permis à personne d'appeler de ce jugement. De toutes les parties du monde, suivant le droit canonique, on peut appeler à elle, mais d'elle il n'est pas permis d'appeler à personne[1]. »

Une imposture de la part d'Isidore serait l'effort d'un génie prodigieux.

39. Le pseudo-Isidore n'a donc rien importé de nouveau ni dans la discipline ni dans le droit ecclésiastique. Son œuvre n'a inauguré aucun système, aucune modification, aucune transformation dans le gouvernement ou la constitution de l'Église. C'est un fait maintenant constaté et qui ne fait plus doute pour un esprit impartial. Dès lors s'il fallait continuer à considérer sa collection comme un pastiche apocryphe et une supercherie littéraire, on se demanderait dans quel but un auteur, que son épître préliminaire nous montre comme fort érudit et fort consciencieux, se serait imposé l'immense travail d'une compilation frauduleuse de ce genre. Il est facile de crier à l'imposture, mais d'ordinaire les imposteurs ne travaillent pas sans un intérêt quelconque. Ici tout motif intéressé fait défaut ; aucun parti n'avait à récompenser une œuvre qui laissait tous les

[1] Nous avons déjà cité ce passage à l'époque du pontificat de saint Damase.

partis dans leur situation antérieure, sans y rien changer. La préoccupation de la gloire littéraire n'a pu inspirer une personnalité qui ne s'est même pas fait connaître et dont aujourd'hui encore nous ignorons et l'histoire et l'époque et la patrie. En revanche, forger de toutes pièces des centaines de documents apocryphes, les placer tellement en situation et dans le milieu respectif convenable à chacun d'eux, qu'il est absolument impossible de ne pas admirer leur parfaite harmonie avec les circonstances de temps, de lieux et de personnes, serait, selon nous, une œuvre prodigieuse qui dépasserait comme effort de génie la portée des plus hautes intelligences. Pour dire toute notre pensée, ce serait un véritable miracle. On l'a compris en Allemagne, et l'on convient assez volontiers qu'Isidore n'a réellement pas composé lui-même ces faux documents, lesquels existaient avant lui, mais qu'il les a insérés dans son œuvre tels qu'il les rencontrait et malgré leur fausseté dont il pouvait lui-même avoir ou n'avoir pas conscience [1]. »

Conclusion. 40. Placé sur un nouveau terrain, la question change complétement de face et peut-être sera-t-il possible en continuant dans cette voie d'arriver à la solution définitive. Après s'être égaré en investigations stériles sur la personne d'Isidore, la critique s'était exercée sur le caractère et la valeur morale de cet auteur qu'on avait pris pour un faussaire, puis sur les prétendues intentions qu'il s'était proposées en écrivant. Or, le compilateur n'a eu d'autre intention que celle d'être utile à la science canonique, à la discipline de l'Église, au clergé et aux fidèles de son temps. Le peu que nous connaissons de lui par ses propres écrits atteste un caractère modeste, une conscience droite et une science réelle; enfin, il n'a été ni un imposteur ni un faussaire. Il a recueilli les documents épars qu'il a pu se procurer et qui existaient avant lui. Mais ces documents insérés de bonne foi dans sa collection, sont-ils vrais ou faux? Telle est l'unique problème qui reste encore à résoudre? Bien que le titre de « Fausses Décrétales » ait jusqu'ici prévalu, nous croyons, pour notre part, qu'il n'est nullement mérité. Ainsi dans la collection isidorienne se

[1] Héfélé., loc. cit.

trouve la version latine de la fameuse donation de Constantin [1]. Longtemps même il fut de mode de prétendre que le pseudo-Isidore était l'auteur de ce décret impérial. Nos lecteurs savent maintenant que l'on possédait à Constantinople le texte grec authentique de la donation de Constantin; que ce texte fut inséré par Photius dans son « Nomocanon; » que la version latine répandue en Occident était fautive et que les objections nombreuses soulevées à propos de cette traduction infidèle se sont évanouies devant la clarté lumineuse du texte original. Il en avait été de même pour la lettre de saint Barnabé dont une version latine également défectueuse travestissait le véritable sens et dénaturait le caractère jusqu'à ce que la découverte du manuscrit sinaïtique en nous donnant le texte grec original dans toute sa pureté, nous restituât ce monument du siècle des apôtres [2]. Le procès-verbal du concile de Sinuesse dont nous ne possédons plus qu'une traduction latine très-incorrecte avait aussi primitivement été rédigé en grec [3]. Une indication précieuse se dégage de ces faits, et d'une multitude d'autres que nous pourrions citer encore, savoir que, jusque vers la fin du troisième siècle, la langue officielle de la chancellerie romaine était le grec. La plupart des décrétales attribuées par Isidore aux papes des premiers siècles ont été déclarées fausses par la moderne critique uniquement par la raison qu'on y trouve à chaque ligne des expressions absolument inconnues à l'époque où vivaient leurs auteurs. Ainsi dans une lettre du pape saint Clément Ier, on rencontre le titre inouï alors d'*archiepiscopus*. C'est là évidemment un anachronisme littéraire des moins admissibles. Mais il faut se rappeler que l'*archiepiscopus* est exclusivement du fait de quelque traducteur du VIe ou VIIe siècle. Saint Clément Ier écrivait en grec; peut-être le mot grec correspondant à l'*archiepiscopus* posthume était-il ἀρχιερευς, et dans ce cas le choquant anachronisme disparaît. C'est ainsi que les plus anciennes versions latines des œuvres

[1] Voir la dissertation sur la donation de Constantin au pontificat de saint Sylvestre.

[2] Voir la dissertation sur l'épître de saint Barnabé au siècle apostolique.

[3] Voir le pontificat de saint Marcellin.

de saint Denys l'aréopagite fourmillent de titres modernes substitués aux vocables grecs employés par le grand docteur. Avant donc de déclarer fausses les lettres de saint Clément et des autres papes des premiers siècles reproduites par Mercator, il faudrait les étudier soigneusement au point de vue des grécismes qu'elles renferment, les comparer avec les monuments historiques contemporains. Cette méthode que nous nous permettons de recommander au zèle et à la patience des érudits amènera, nous n'en doutons pas, d'importantes découvertes. Nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié qu'une des prétendues fausses décrétales de saint Calliste confrontée avec le texte contemporain des *Philosophumena* nous a démontré la parfaite convenance historique de la lettre pontificale [1]. Il en est de la collection isidorienne comme de tant d'autres monuments de l'église primitive. Une étude superficielle l'a fait rejeter comme un apocryphe indigne; une étude plus approfondie la réhabilitera; toutes les découvertes qui restent à faire dans ce vaste champ confirmeront l'importance de ce recueil. Nous ne voulons qu'indiquer un point secondaire qui en maintes occasions a contribué au discrédit de la collection d'Isidore. Les dates des constitutions pontificales durant les trois premiers siècles y paraissent souvent fautives. Or, d'une part les listes consulaires n'ont été définitivement fixées qu'en ces dernières années par l'illustre M. de Rossi [2]. Celles des bénédictins avec lesquelles on conférait les prétendues fausses décrétales étaient fort incomplètes; de là des jugements précipités qui faisaient rejeter comme apocryphe une mention consulaire en réalité fort exacte. Nous en avons cité quelques exemples dans le cours de cette histoire. D'autre part, on contrôlait les chiffres numériques des années avec la même rigueur que si l'on avait sous les yeux un texte original, tandis que l'on était réellement en face de versions latines faites par des interprètes souvent inhabiles qui avaient dû mille fois se tromper sur la valeur des lettres grecques employées pour la numération. De là encore un jugement précipité et impitoyable qui sup-

[1] Cf., tom. VII de cette *Histoire*, p. 574.

[2] *Inscriptiones Christianæ urbis Romæ*, in-fol.

primait sans autre examen des monuments d'une valeur intrinsèque fort sérieuse. Le temps de ces exagérations est passé, et l'avenir appartient aux prétendues fausses décrétales qui finiront par être reconnues vraies.

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SERGIUS II (27 janvier 844-27 janvier 847)

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Antécédents de Sergius. — 2. Élection canonique de Sergius. — 3. Intrusion sacrilége du diacre Jean. Clémence du pape élu. — 4. L'armée du jeune roi Louis sous les murs de Rome. — 5. Le roi Louis et le pape à Saint-Pierre de Rome. — 6. Sacre de Louis en qualité de roi des Lombards. — 7. Drogo de Metz et le conciliabule schismatique. — 8. La question du serment au roi des Lombards. — 9. Serment prêté par les Romains à l'empereur Lothaire. — 10. Siconulf duc de Bénévent et le pape Sergius. — 11. Pieux travaux de Sergius. Sa mort.

§ II. SERGIUS ET LES PRÉTENTIONS GALLICANES.

12. Tentative de Lothaire pour imposer sa domination au pape. — 13. Importation de la politique byzantine dans les Gaules. — 14. Rôle schismatique de Drogo évêque de Metz. — 15. Conversion de Drogo. — 16. Drogo vicaire du siége apostolique dans les Gaules. — 17. Ebbo archevêque de Reims. Vision du moine de Saint-Remy. — 18. Aventures et mort d'Ebbo.

§ III. AGOBARD DE LYON.

19. Controverse liturgique entre Agobard et Amalaire. *De ordine antiphonarii* par Amalaire. — 20. Les traités d'Agobard *De divina psalmodia* et *De correctione antiphonarii*. — 21. Rôle d'Agobard dans les luttes politiques de son temps. — 22. Lettre du pape Grégoire IV aux évêques francs retrouvée parmi les œuvres d'Agobard. — 23. Mort d'Agobard.

§ IV. SYNCHRONISME.

24. Concile des Gaules tenus sous la présidence du vicaire apostolique Drogo. — 25. Les convulsionnaires de Dijon. — 26. Les pauliciens en Orient. — 27. Mort de saint Méthodius patriarche de Constantinople. — 28. Conversion des Khazars et des Moraves. Les deux frères Cyrille et Méthode apôtres des Slaves. — 29. Hincmar de Reims. Raban-Maur de Mayence. — 30. Traité de saint Paschase Radbert sur la présence réelle. — 31. Mort de Sergius II.

§ I. Notice du Liber Pontificalis.

1. « Sergius né à Rome, dans la région IVe, dit *le Liber Pontificalis*, siégea trois ans ; son père s'appelait comme lui Sergius, sa mère aussi distinguée par la piété que par la naissance, prit un soin extrême de son éducation ; elle veilla surtout à écarter de lui tout ce qui pouvait troubler la fraîcheur de son innocence. Il répondit à la sollicitude maternelle et de bonne heure il abandonna les puérilités de son âge pour les œuvres de charité et de vertu qui le rendaient digne de ses illustres aïeux et faisaient l'admiration de toute la noblesse romaine. La pieuse mère rendait grâces à Dieu de lui avoir donné un tel fils. Sergius n'avait encore que douze ans lorsque cette sainte femme émigra vers le Seigneur, et il resta orphelin, car son père était mort déjà depuis quelques années. A cette époque la ville de Rome et l'Église étaient gouvernées par le bienheureux et auguste pontife Léon III. Émû d'un sentiment de compassion pour le noble enfant d'ailleurs si heureusement doué, il le fit venir à son audience, l'accueillit avec une bonté paternelle et dès le premier instant conçut pour Sergius une véritable affection. Il le plaça à l'école patriarcale pour le faire instruire dans les lettres divines et humaines, ainsi que dans les suaves mélodies du chant sacré. Sergius y fit des progrès rapides, et en quelques années devint le plus distingué de toute l'école. Léon III se faisait rendre compte des succès de l'orphelin ; il prenait plaisir à les apprendre de la bouche des professeurs ; il le fit acolyte de la sainte Église romaine. Cet excellent pape étant mort après vingt ans d'un glorieux pontificat, eut pour successeur Étienne V, qui porta le même intérêt à Sergius, et le voyant rempli d'ardeur pour l'étude des lettres divines lui conféra le sous diaconat. Étienne ne fit que passer sur le siége apostolique et Pascal Ier prit les rênes du gouvernement de l'Église. Frappé comme ses prédécesseurs de la vertu, de la prudence singulière et de l'érudition de Sergius, il le consacra prêtre du titre de Saint-Sylvestre. Dans ce poste éminent, Sergius se fit distinguer entre tous par sa charité, son zèle, sa vigilance et la pieuse industrie avec laquelle il instituait et soutenait

Antécédents de Sergius.

les œuvres de miséricorde. Après les pontificats successifs et rapides d'Eugène II et de Valentin, Grégoire IV leur successeur, depuis longtemps avec Sergius, le choisit pour archiprêtre de la sainte Église. »

Élection canonique de Sergius.

2. « Sergius occupa cette fonction durant les seize années du pontificat de Grégoire IV, si rempli de grandes et saintes œuvres. A la mort de cet illustre pape, les sénateurs et *optimates* de Rome le clergé et tout le peuple se réunirent suivant l'usage afin de procéder à l'élection. Divers noms étaient mis en avant, on proclamait tel ou tel candidat sans que l'attention publique se fixât sur aucun. Lorsqu'on vint à prononcer le nom de l'archiprêtre Sergius, tous les souvenirs se reportèrent sur les éminents services rendus par lui à l'Église et à la ville de Rome; on rappelait chacune de ses actions. D'une commune voix, tous s'écrièrent: Sergius est digne du pontificat! L'élection fut confirmée avec les formalités ordinaires, et chacun se retira en grande allégresse. »

Intrusion sacrilége du diacre Jean. Clémence du pape élu.

3. « Mais soudain un diacre de l'Église romaine, du nom de Jean, furieux de n'avoir point été élu, se mit à la tête d'un groupe de factieux qu'il entraîna au palais de Latran. Les portes en furent brisées à coups de pierriers et autres engins de guerre, puis au mépris de toutes les lois divines et humaines, Jean s'y installa de vive force. La stupeur, la consternation étaient immenses. Pendant plus d'une heure, l'ignoble populace envahit tout le palais au milieu d'une confusion et d'un désordre inexprimables. Cependant les princes des Quirites indignés d'un pareil attentat mirent toute la milice sous les armes, et avec une cavalerie imposante se réunirent à la basilique de Saint-Martin où Sergius s'était réfugié. Ils procédèrent à son exaltation et l'escortèrent en grande pompe, aux acclamations du vrai peuple romain jusqu'au palais patriarcal. A leur approche, les factieux saisis d'une terreur panique s'enfuirent dans toutes les directions. On fit la remarque que ce jour-là il tomba à Rome une telle neige que la ville en était couverte comme d'un manteau blanc; ce qui parut à la foule un signe de prospérité et de joie. Le diacre Jean tomba au pouvoir des chefs de la milice qui le firent ignominieusement sortir du palais et le jetèrent dans une

prison ou il fut tenu sous bonne garde. Son forfait avait tellement irrité les princes que dans un conseil à ce sujet, l'infâme diacre fut condamné à mort. Quelques-uns voulaient qu'on aggravât son supplice et qu'il eût le corps coupé en morceaux. Mais le miséricordieux Sergius réussit à calmer l'emportement général ; à force d'éloquence, il fit comprendre aux princes qu'un pape doit pratiquer la maxime évangélique de ne jamais rendre le mal pour le mal. Il obtint la grâce de Jean, qui fut envoyé en exil. »

L'armée du jeune roi Louis sous les murs de Rome.

4. « Le dimanche suivant (27 janvier 844), au milieu des transports d'enthousiasme du clergé, des grands et de tout le peuple de l'Église romaine[1], l'homme de Dieu reçut la consécration pontificale et fut intronisé sur la chair apostolique et très-sacrée du bienheureux Pierre. Il avait toutes les qualités qu'on peut souhaiter dans un pontife : illustre par son origine, par dans sa foi, éloquent dans ses discours, humble devant Dieu, grand devant les hommes, affable et plein de douceur, zélé pour la discipline ecclésiastique et pour le bonheur des peuples, père des pauvres, appui et protecteur de la veuve et de l'orphelin, large distributeur d'aumônes, providence des captifs dont il payait généreusement la rançon, détaché des choses de le terre, uniquement avide des richesses spirituelles et des grâces célestes. Lorsque l'auguste empereur Lothaire eut été informé de la consécration que venait de recevoir Sergius[2], il fit partir sur-le-champ pour Rome son fils Louis avec une grande armée de Francs. L'archevêque de Metz, Drogo[3], accompagnait le jeune prince en qualité de premier conseiller. Il avait à sa suite une nombreuse escorte de métropolitains, évêques,

[1] *Omnibusque Ecclesiæ populis*. Cette expression remarquable qui se retrouvera maintenant plusieurs fois dans les pages du *Liber Pontificalis* caractérise nettement la situation des peuples de l'État romain devenus sujets du saint-siége.

[2] Cette phrase contredit formellement la thèse des historiens gallicans qui prétendent qu'aucune consécration pontificale ne pouvait avoir lieu sans l'agrément préalable de l'empereur.

[3] On se souvient que le titre honorifique d'archevêque avait été donné par le pape Clément IV à saint Chrodegand. Drogo était fils de Charlemagne et grand-oncle du jeune roi Louis, qu'il accompagnait à Rome.

abbés et comtes de l'empire. L'indiscipline régnait dans leur nombreuse armée. A peine arrivés sur les côtes de Bologne, les soldats se livrèrent à de tels excès dans les campages et les villes situées sur leur passage, que les populations épouvantées quittaient leurs demeures et allaient chercher un asile dans les forêts ou dans les rochers des montagnes. L'armée franque, continuant ses déprédations et ses cruautés, parvint jusqu'au pont de Capella. Or le ciel était brillant et pur ; il eût été impossible d'y découvrir la moindre vapeur ni aucun symptôme d'orage. Tout à coup d'épaisses et noires nuées s'amoncellent et de leurs flancs s'échappent des éclairs qui brillent au milieu des roulements du tonnerre. L'armée en fut comme enveloppée et quelques-uns des principaux officiers tombèrent frappés de la foudre à côté de Drogo leur chef. La terreur et la consternation furent grandes parmi les Francs. Cependant ils n'abandonnèrent point leur fierté ordinaire, et ils avancèrent sur la ville sainte avec la résolution d'y exécuter leurs desseins hostiles [1]. »

Le roi Louis et le pape à Saint-Pierre de Rome.

5. « A la nouvelle de leur approche, le très-bienheureux pontife Sergius envoya tous les juges romains au devant du roi Louis jusqu'au neuvième milliaire. Ces magistrats, précédés des bannières de la cité et escortés par un peuple nombreux, saluèrent le jeune prince avec des acclamations d'amour et de joie. Ils l'accompagnèrent jusqu'à un mille de Rome. Là toutes les écoles latines et grecques attendaient le roi Louis et chantèrent chacune en leur langue des vers à sa louange. Enfin, à quelque distance de la ville, sa sainteté le pape Sergius envoya tout le clergé avec les croix vénérables et les étendards apostoliques à la rencontre du prince franc, ainsi qu'il est d'usage pour la réception solennelle d'un empereur ou d'un roi. Aussitôt qu'il aperçut les croix et les bannières pontificales, Louis manifesta hautement sa joie, et ses dispositions hostiles firent place à des intentions pacifiques. Reprenant alors sa marche, précédé du clergé, des juges et des diverses écoles, il

[1] Le *Liber Pontificalis* n'explique ni la cause de cette hostilité ni la nature de la vengeance que méditaient les Francs. Nous suppléerons plus loin à son silence.

arriva jusqu'à la basilique du bienheureux Pierre. Le pontife debout sur les degrés du portique extérieur, entouré des évêques et des principaux dignitaires ecclésiastiques attendait le jeune roi. Or, ceci se passait la veille du premier dimanche après la Pentecote. Le prince monta tous les degrés du portique, et joignant enfin le pontife, ils s'embrassèrent. Louis prit la main droite du pape, et ensemble ils s'avancèrent jusqu'aux portes d'argent. En ce moment, un des officiers francs de l'escorte royale tomba dans d'effroyables convulsions, sous l'empire d'une possession démoniaque. Cet accident fut pour le pontife comme une révélation surnaturelle. Il ordonna de fermer aussitôt toutes les portes de la basilique avec injonction de ne les ouvrir que sur le signe qu'il en donnerait lui-même. L'ordre fut immédiatement exécuté et les portes d'argent comme les autres se refermèrent. S'adressant alors au jeune prince et fixant sur lui un regard plein de majesté: Si vous venez, dit-il, avec des intentions pacifiques et sincèrement dévouées au bienheureux Pierre, ces portes s'ouvriront par mon ordre et vous livreront passage; sinon elles resteront closes et vous n'en franchirez pas le seuil. — Le roi répondit aussitôt qu'il n'avait aucun dessein hostile, aucun projet malveillant. Alors le pape fit le signal convenu, il toucha de la main les portes d'argent, qui se rouvrirent à l'instant même. Ils entrèrent ainsi dans l'intérieur de la basilique, pendant que tout le clergé et les religieux chantaient le verset : *Benedictus qui venit in nomine domini*. A la suite du pontife et du roi, tous les évêques, abbés, juges et comtes francs vinrent se prosterner à la confession du bienheureux Pierre, rendant grâces à notre Dieu tout-puissant et au prince des apôtres. Le pontife, après avoir récité l'oraison pour le peuple, donna la bénédiction apostolique, qui termina la cérémonie, »

Sacre de Louis en qualité de roi des Lombards.

6. « Le lendemain dimanche, dans cette même basilique du prince des apôtres, tous les archevêques, évêques, abbés et leudes francs, réunis au sénat et aux *optimates* de Rome, firent escorte au jeune roi, qui devait être sacré des mains du pontife. Le bienheureux Sergius versa l'huile sainte sur la tête de Louis, fils de l'empereur Lothaire, le couronna d'un diadème royal et le proclama roi

des Lombards. Il lui présenta le glaive béni, symbole de la puissance royale et le lui fit ceindre. La messe pontificale fut chantée en grande pompe et tous les Francs, pleins de joie, reconduisirent le roi à son palais. »

Drogo de Metz et le conciliabule schismatique

7. « Cependant les troupes toujours indisciplinées continuaient dans la campagne romaine les dépradations et le pillage. Les champs couverts de moissons, les prairies où paissaient de nombreux troupeaux, furent ravagés comme par un coup de foudre. Le vigilant pontife apprit que, non contents de ces désordres, les soldats francs se présentaient aux portes de Rome, exigeant au nom de l'hospitalité qu'elles leurs fussent ouvertes et qu'ils pussent visiter cette ville fameuse. Sergius résista à toutes les menaces, fit tenir les portes fermées et épargner à la cité sainte les horreurs du pillage. Un autre conflit plus grave s'éleva bientôt entre le pontife soutenu par tout le clergé et les *optimates* romains d'une part, et les archevêques, abbés et comtes francs de l'autre. Drogo de Metz, chef de ces derniers, entreprit un véritable attentat contre l'Église universelle de Rome, mère de toutes les autres. (Il prétendait faire décréter qu'à l'avenir aucun pape ne pourrait être sacré qu'avec l'autorisation de l'empereur et en présence de ses envoyés [1]). En dehors de toutes les lois canoniques, sans aucune autorité métropolitaine, Drogo réunit en concile les évêques d'Italie, savoir : Georges de Ravenne, Angilbert de Milan, Joseph d'Eporedia, Aginulf de Vérone, Alméric de Cama, Northaud de Verceil, Sigefrid de Reggio, Toringan de

[1] La phrase que nous intercalons entre parenthèses n'appartient point au *Liber Pontificalis*. Nous l'empruntons aux annales de Saint-Bertin, dont voici le texte complet : *Sergio in sede apostolica ordinato, Lotharius filium suum Ludovicum Romam cum Drogone Mediomatricorum episcopo dirigit, acturos ne deinceps, decedente apostolico, quisquam illic præter sui jussionem, missorumque suorum præsentiam ordinetur antistes.* — Nous voyons ici reparaître la prétention tyrannique si longtemps revendiquée par les empereurs byzantins, qui avaient appris d'un roi goth et arien, Théodoric, cette théorie sacrilége en vertu de laquelle les successeurs de saint Pierre devaient tenir leurs pouvoirs d'un prince séculier. Lothaire, petit-fils de Charlemagne, avait déjà oublié que l'empire d'Occident avait été rétabli par le saint-siége avec la mission de protéger l'Église et non de la tyranniser.

Concordia, Odelbert d'Acqui, Ambroise de Lucques, Jean de Pise, Pierre de Volterra, Gausprend de Pistoie, Lantio de Sienne, Lupus de Textri, Sigismond des Abruzzes. Ricco d'Arcoli, Fratellus de Camerino, Gisus de Fermo, Racipert de Noceria, Amadeus de Pinno, Donat de Fiesole et beaucoup d'autres, auxquels se joignirent les comtes francs Adalgise, Jean, Vuldo, Vernand, Winfrid et Maurinus. Tous prenaient parti pour Drogo et s'efforçaient de faire prévaloir le système oppressif de l'empereur Lothaire. »

La question du serment au roi des Lombards.

8. « Mais par une protection manifeste de Dieu, leurs raisonnements échouèrent l'un après l'autre devant la prudence du bienheureux pontife. La grâce et la vertu divine qui éclataient dans la personne du pape déconcertèrent toutes les intrigues et tous les projets des factieux. Couverts de confusion et subjugués par la force des arguments du pontife, les évêques rebelles se retirèrent. Le repentir entra dans leur âme; ils abandonnèrent leur sacrilége entreprise. La haine et la fierté qu'ils avaient montrées précédemment firent place à une soumission exemplaire. Toutes leurs prétentions se réduisirent à une supplique dans laquelle ils demandaient au pape de faire prêter par les *primates* romains serment de fidélité au roi Louis. Mais Sergius, avec sa prudence accoutumée, rejeta cette requête. Si vous me demandiez, répondit-il, que ce serment fût prêté au grand empereur Lothaire, j'y consentirais de grand cœur et je donnerais sur-le-champ l'autorisation que vous sollicitez. Mais ni moi, ni la noblesse romaine ne consentirons à prêter un tel serment au fils de l'empereur, au prince Louis, qui n'est encore que roi des Lombards. »

Serment prêté par les Romains à l'empereur Lothaire.

9. « On s'en tint, cette fois encore, à la décision du pontife. En conséquence, une cérémonie solennelle fut indiquée dans la basilique de Saint-Pierre. Le pape et le roi prirent place chacun sur un trône, entourés des archevêques et évêques également assis. Le reste du clergé, les comtes francs et les *optimates* romains restèrent debout, et dans cette attitude jurèrent sous la foi du serment fidélité au grand empereur Lothaire, toujours auguste. Après cette imposante protestation, deux archevêques, Ebbo de Reims et Barthélemy de Narbonne vinrent s'agenouiller aux pieds du pape, le suppliant

de les rétablir sur leurs siéges. (Ebbo, déposé du vivant de Louis le Débonnaire à la suite des intrigues politiques auxquelles il s'était ardemment mêlé, venait d'être, par décret impérial de Lothaire, rétabli sur son siége métropolitain. Barthélemy de Narbonne se trouvait dans la même situation. Tous deux avaient profité du couronnement du nouveau roi des Lombards pour venir à Rome implorer à la fois la clémence du pontife et celle du fils de Lothaire). Ils présentèrent donc en commun leur supplique au pape, devant toute l'assemblée, le priant de daigner leur accorder le pallium et de les réconcilier avec l'empereur. Mais le bienheureux pontife, strict observateur des lois canoniques qui défendent aux clercs de s'immiscer de leur chef et sans y être appelés dans le gouvernement des États, repoussa leur demande et maintint les décisions synodales qui les avaient frappés en les réduisant à la communion laïque. »

Siconulf, duc de Bénévent, et le pape Sergius.

10. « (Sur ces entrefaites, un traité venait d'être conclu entre le roi Louis et Siconélf, duc de Bénévent. Ce dernier, longtemps rebelle à la suzeraineté franque, consentait enfin à la reconnaître. Il avait expulsé de ses États les Sarrasins ses alliés, et s'engageait à payer au jeune roi pour ses trahisons antérieures une amende de cent mille *nummi* d'or [1]). Siconulf vint à Rome avec toute l'armée du duché de Bénévent afin de prêter le serment de foi et hommage entre les mains du jeune roi, qui l'accueillit avec les plus grands honneurs et lui accorda toutes les faveurs qu'il sollicitait. La réunion des guerriers de Bénévent à ceux de l'armée franque formait autour de la ville sainte une agglomération immense : toutes les plaines en étaient couvertes et malheureusement toutes furent dévastées. Siconulf désirait être admis à l'audience du pape, afin de recevoir la bénédiction apostolique. Sergius, à la sollicitation du roi, lui accorda cette faveur. Le duc se prosterna devant le pontife, baisa humblement les pieds du vicaire de Jésus-Christ, reçut la bénédiction du pape et se retira en rendant grâces à Dieu. — Enfin,

[1] Ce détail qui fait mieux comprendre le reste du récit est tiré des annales de Saint-Bertin et n'appartient pas au texte du *Liber Pontificalis*.

toutes les négociations étant achevées, le très-excellent roi Louis prit le chemin de Pavie où il allait inaugurer son règne, et les troupes de Siconulf retournèrent au duché de Bénévent. Toute la population des États de l'Église, hommes, femmes et enfants, le sénat et les habitants de Rome, heureux d'être délivrés de cette double peste et de l'horrible oppression des soldats étrangers, vinrent en foule remercier le pontife, qu'ils saluèrent des titres de sauveur de l'Italie, de père de la paix. Sergius déclinait avec modestie leurs éloges, déclarant que Dieu seul dans sa miséricorde, avait tout conduit. »

Pieux travaux de Sergius. Sa mort.

11. « Il nous serait impossible, ajoute le *Liber Pontificalis*, de raconter toutes les saintes actions du pontife, malgré la trop courte durée de son règne. Qu'il nous suffise d'inscrire les principales fondations ou restaurations de monuments religieux, dues à sa charité et à son zèle infatigables. » Suit en effet une longue liste comprenant à peu près toutes les basiliques romaines, dont Sergius fut le bienfaiteur insigne. Parmi tant d'œvres qui absorbèrent la pieuse sollicitude du saint pape, nous remarquons la reconstruction de l'église de Saint-Michel, au mont Gargano, ruinée par la dernière invasion des Sarrasins. On ne voit pas non plus sans attendrissement la générosité de Sergius se reporter sur le modeste asile où s'était écoulée sa studieuse adolescence. « L'école cantorale, qui avait précédemment porté le nom d'*orphanotrophium* (orphelinat), dit le *Liber Pontificalis,* ne disposait que d'un édifice délabré et tombant presque en ruine. Sergius reconstruisit les bâtiments sur un plan spacieux et les pourvut d'un mobilier neuf ainsi que de tous les accessoires nécessaires. Le très-bienheureux pontife gouvernait ainsi très-glorieusement le siége apostolique de Rome, lorsqu'après trois ans seulement de règne, il fut enlevé à l'affection de son peuple et émigra dans l'éternel repos. En une ordination, au mois de mars, il consacra huit prêtres, trois diacres et vingt-trois évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux apôtre Pierre[1]. »

[1] *Liber Pontifical. Sergius II pap.* 105, *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1291-1302.

§ II. Sergius et les prétentions gallicanes.

Tentative de Lothaire pour imposer sa domination au pape.

12. La notice de Sergius, ainsi que le court pontificat de cet illustre pape ont une importance considérable qui n'a pas échappé au judicieux auteur de « l'histoire des États du pape. » — « On devine aisément, dit-il, le but des sacriléges violences exercées par l'armée du jeune prince Louis dans la province romaine. On voulait contraindre par la terreur le pontife Sergius à reconnaître la suprématie de l'empereur sur le siége apostolique et ses domaines temporels. Tel était le but secret de l'ambitieux Lothaire, prince cruel et voluptueux. Mais par son courage apostolique, par sa fermeté tempérée de douceur et de modération, il déjoua les iniques projets de la cour impériale, calma l'avidité farouche des envahisseurs, prouvant une fois de plus à l'univers que la souveraineté des États-Romains lui appartenait légitimement et inviolablement, et que le but des papes en conférant à un prince étranger la dignité impériale restaurée en Occcident était de donner à l'Église de Jésus-Christ un défenseur et non un maître. Certes, ou ne peut révoquer en doute que Sergius ne se regardât comme le seul monarque de Rome, quand nous le voyons fermer si intrépidement les portes de la basilique Vaticane devant le roi Louis, fils d'un redoutable empereur et interdire l'entrée de Rome aux soldats pillards de l'armée franque [1]. »

Importation de la politique byzantine dans les Gaules.

13. Nous ajouterons à ces réflexions du docteur anglais une observation d'une autre nature et qui se rattache plus spécialement à l'attitude d'arrogance prise envers les papes par le clergé des Gaules et des diverses provinces soumises au pouvoir des princes carlovingiens au IXe siècle. Il n'est pas douteux que les nombreux conciles tenus en France à propos de la controverse des images sous Louis le Débonnaire, conciles qui inclinèrent plus ou moins vers des tendances hétérodoxes, n'aient puissamment contribué à ce déplorable état de choses. L'influence byzantine avait pénétré jusqu'à la cour d'Aix-la-Chapelle, à la suite des ambassades grecques

[1] John Miley, *Hist. des États du pape.* trad. Ouin-Lacroix, p. 160.

où les Orientaux déployaient un luxe et des magnificences qui étonnaient les leudes francs et germains. On se souvient du mépris que professait Louis le Débonnaire pour ce qu'il nommait la *pertinacia romana.* A force d'entendre dire par les Grecs que la papauté s'était engagée dans une fausse voie en autorisant le culte prétendu superstitieux des images, les Francs jusque-là si dévoués à l'autorité doctrinale du saint-siége se crurent appelés à contrôler le vicaire de Jésus-Christ. Il paraît de même très-vraisemblable que l'idée de relever pour le compte des empereurs d'Occident la prétention abusive à la faveur de laquelle les Césars byzantins avaient si longtemps et si tyranniquement pesé sur les élections pontificales eut la même origine. Elle dut être suggérée à Lothaire par quelques-uns de ces Grecs artificieux qu'il avait vus si souvent à la cour de son père. Enfin, la sacrilége intrusion du diacre Jean, s'emparant à main armée du palais patriarcal de Latran, et payant des séides mercenaires pour accomplir cet attentat, dut elle-même se lier par des côtés que l'histoire a laissés dans l'ombre à cette ensemble d'hostilités dirigées contre l'indépendance du saint-siége. Lothaire fut donc en réalité le trait d'union qui fit passer chez les empereurs germains la politique toujours astucieuse, souvent oppressive et parfois ouvertement persécutrice dont les souverains de Constantinople usaient depuis cinq siècles contre les papes. Ainsi l'erreur se déplace sans jamais renoncer à la lutte ; le siége des empires change avec les âges, passant du sud au nord, de l'Orient à l'Occident, mais les traditions de haine contre l'Église revivent sous toutes les latitudes et sous tous les climats ; « les portes de l'enfer » se rouvrent sans cesse pour laisser passer les légions toujours renouvelées qui ne cessent d'attaquer « le Seigneur et son Christ. » Mais la pierre sur laquelle Jésus-Christ a fondé l'édifice immortel de l'Église brave tous les assauts et finit par briser tous les persécuteurs.

Rôle schismatique de Drogo, évêque de Metz.

14. L'agent principal de Lothaire dans son entreprise contre le saint pape Sergius fut Drogo, évêque de Metz, l'un des fils puînés de Charlemagne, frère de Louis le Débonnaire et oncle paternel du nouvel empereur. Le rôle de cet évêque est loin d'être édifiant. Son

conciliabule d'évêques lombards tenu par lui aux portes de Rome pour aviser aux mesures à prendre dans le but d'enchaîner l'indépendance pontificale fut manifestement schismatique. Si donc nous n'avions sur le compte de ce prince-évêque d'autres renseignements que ceux du *Liber Pontificalis*, il serait impossible de ne point flétrir sa mémoire. Son alliance avec Georges de Ravenne constituait à elle seule un véritable scandale. En effet, l'orgueilleux métropolitain de l'ancienne capitale de l'exarchat affichait ouvertement les prétentions de ses prédécesseurs à l'indépendance spirituelle et à la souveraineté temporelle de Ravenne. Durant la dernière année du pontificat de Grégoire IV, il avait, malgré la défense du pape, envoyé une ambassade solennelle à Lothaire. Trois cents cavaliers escortaient ses pseudo-légats, auxquels il avait remis les vases les plus précieux du trésor de son église pour les offrir à l'empereur et acheter ainsi sa protection. Tout simoniaque que fût ce procédé, il réussit pleinement, près d'un prince aussi frivole que cupide. L'avénement de Sergius survenu dans l'intervalle fournit une occasion favorble. Georges de Ravenne s'associa en personne à l'invasion armée qui fondit sur les États-Romains. En aidant l'empereur à revendiquer un droit abusif sur les élections pontificales, il ne faisait que continuer la tradition schismatique des archevêques de Ravenne ses prédécesseurs. Naturellement il espérait que ce service rendu à César serait récompensé, et qu'il obtiendrait pour lui-même la souveraineté temporelle de l'exarchat.

Conversion de Drogo.

15. Telles étaient en réalité les odieuses et coupables menées auxquelles Drogo eut le tort de prêter l'autorité de son nom et de son caractère. Mais il ne fut pas longtemps dans l'erreur. Ses entretiens avec le pontife Sergius lui ouvrirent promptement les yeux. Les évêques lombards qu'il traînait à sa suite et que le *Liber Pontificalis* désigne sous le tifre d'évêques francs parce que la Lombardie était alors une province de l'empire français, n'étaient pour la plupart que des ambitieux ou des dupes. Ceux-ci obéissaient à l'influence de George de Ravenne qui trompait leur bonne foi ; ceux-là calculant mieux leur démarche se faisaient les exécuteurs serviles de la volonté impériale dans une arrière-pensée d'intérêt person-

nel. Drogo eut honte d'avoir servi de chef à une ligne aussi misérable. Il fut le premier à donner l'exemple de la soumission au pape. Sa conversion fut sincère, elle eut pour résultat de déterminer en un clin d'œil celle de tous les évêques de son conciliabule : instruments pacifiques, incapables de résistance comme d'initiative, ne sachant qu'obéir au pouvoir prépondérant et tourner avec la fortune. Ce fut pour Drogo une expérience décisive. Il renonça pour jamais à toute hostilité contre le saint-siége. Convaincu par le fait même de ce qu'il y avait d'éminemment préservateur dans la suprématie doctrinale et administrative de la papauté au sein de l'Église, il n'eut plus qu'une seule préoccupation, celle de travailler sous sa direction à la réforme du clergé franc. Il invita Sergius à venir en personne présider le concile national des Gaules, et appuyer de son autorité apostolique les mesures réparatrices qui devaient y être adoptées. Dans l'impossibilité de faire ce voyage, le pape conféra à l'évêque de Metz le titre et les pouvoirs de légat apostolique dans toute l'étendue du royaume des Francs.

Drogo vicaire du siége apostolique dans les Gaules.

16. Nous avons encore la lettre adressée à tous « les évêques transalpins » à cette occasion. Sergius s'exprime en ces termes : « J'aurais vivement souhaité, bien-aimés frères, aller en personne présider vos glorieux travaux, et vous aider à rétablir parmi vous la splendeur de l'épiscopat. Mais les devoirs de notre charge qui embrasse la sollicitude de toutes les églises ne me permettent point en ce moment de quitter Rome. Ne pouvant donc corporellement être au milieu de vous, je veux du moins, selon l'usage de mes prédécesseurs, m'y faire représenter par un vicaire apostolique auquel j'ai délégué des pouvoirs spéciaux. Dans toutes les provinces situées au delà des Alpes, notre humilité sera représentée par l'archevêque de Metz, Drogo, fils du glorieux empereur Charles, ce grand prince en la personne duquel l'autorité impériale fut jointe pour la première fois à la royauté des Francs. Outre qu'il est l'oncle paternel de notre très-pieux et sérénissime fils l'auguste empereur Lothaire, ce prélat est aussi recommandable par sa doctrine que par sa piété. Nul mieux que lui ne pouvait remplir près de vous, en vertu de

l'autorité du bienheureux Pierre, prince des apôtres, les fonctions de légat apostolique et pourvoir à toutes les nécessités de la situation. Mais en même temps que nous le chargeons d'étendre à vous tous et à chacun de vous sa vigilante sollicitude, nous enjoignons à tous de lui obéir fidèlement. Il faut en effet que celui qui travaille pour le bien général soit secondé par la bonne volonté commune. Nous lui déléguons notre pouvoir en ce qui concerne les réunions des conciles soit généraux soit provinciaux, lesquels devront lui soumettre leurs décisions. S'il arrive que certaines personnes veuillent appeler au siége apostolique et faire évoquer leur cause à notre audience, nous les prévenons qu'elles devront d'abord soumettre l'affaire au tribunal de notre légat. Toutes les pièces de la procédure y seront déposées et attentivement. S'il reste ensuite quelques doutes dans l'esprit des évêques appelés à en juger, ou s'ils ne peuvent tomber d'accord sur la sentence définitive, les pièces du procès nous seront transmises, et l'inculpé, muni de lettres qui lui seront délivrées par notre vicaire apostolique, pourra en toute sécurité se rendre à notre siége, qui est le siége du très-bienheureux Pierre, sans que nul puisse lui créer aucun empêchement ni obstacle. Nous avons également concédé à notre frère Drogo la faculté de procéder en notre nom et en vertu de notre autorité aux informations et à l'examen des évêques et abbés élus, sauf en tout la primauté du siége universel de Rome et les prérogatives de notre cher fils spirituel, le seigneur Lothaire empereur auguste. Il nous a paru nécessaire dans l'état actuel des églises de Dieu situées dans vos provinces, d'adopter cette mesure. Si des inculpés, au mépris de notre présente déclaration, persistaient à se rendre à Rome sans passer préalablement devant le tribunal de notre vicaire apostolique, dans l'espoir d'obtenir plus facilement à l'étranger où ils sont moins connus des lettres de pardon, nous les prévenons qu'ils compteraient en vain sur notre mansuétude. Nous n'accorderons aucune sentence d'absolution tant que la cause n'aura point été examinée d'abord en présence de notre légat dans un concile provincial et s'il y a lieu dans un conseil général. Les affaires criminelles s'instruisent beaucoup plus sûrement au lieu même qui en fut le théâtre. Après ces premiers

degrés de juridiction, celui qui interjettera appel au saint-siége sera, comme nous l'avons dit, admis à s'y présenter et ne pourra être retenu par personne. L'inculpé qui refuserait après citation de comparaître au synode provincial de son métropolitain ou au concile général présidé par notre vicaire et légat, sera mis une dernière fois en demeure ; il lui sera donné lecture de notre présent décret, et s'il persiste dans son obstination, nous nous réservons de prononcer contre lui la sentence définitive. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il arrivait qu'un évêque se plaignît de quelque acte de violence ou d'injustice commis par les rois nos très-religieux fils, nous nous réservons également l'examen de la cause, et nous écririons directement aux princes pour faire cesser le différend. Dans ce cas l'évêque devrait accepter les termes de conciliation fixés d'un commun accord entre le saint-siége et la puissance royale. S'il y refusait son acquiescement et se montrait un fils de discorde, ou s'il s'engageait dans des factions politiques ayant pour but de troubler la paix de l'Église et du monde, nous serions obligé de sévir contre lui, avec toute la rigueur de la législation canonique à ce sujet. Nous nons proposons, avec la grâce de Dieu, de faire disparaître complétement tous les abus de ce genre, trop fréquemment renouvelés de nos jours. Laissez-moi, bien-aimés frères, rappeler à votre sainteté que vous êtes par excellence l'armée de la paix. Soyez donc unis de sentiments ; qu'il n'y ait entre vous ni au sein du peuple confié à vos soins, aucune dissension, aucune faction séditieuse. Enseignez à tous la maxime de notre Seigneur : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les fils de Dieu, » d'où il suit évidemment que les fauteurs de révoltes et de guerres sont les fils du diable. Plaçant donc notre confiance en celui qui a vaincu le monde, nous espérons que, par l'intercession du bienheureux apôtre Pierre, votre autorité spirituelle ne se compromettra point dans ces troubles que l'audace des politiques fomente au milieu des peuples. Quel que soit le succès momentané des factieux sur la terre, ils ne sauraient échapper à la condamnation qui les attend dans l'éternité. Vous donc n'ayez d'autre parti que celui du règne de Dieu et de sa justice, et si vous souffrez persécution pour cette noble cause, estimez-vous bienheu-

reux. Dieu vous garde sains et saufs, bien-aimés frères, Amen [1]. »

Ebbo, archevêque de Reims. Vision du moine de Saint Remy.

17. Cette déclaration de principes, formulée avec une majesté tout apostolique par Sergius nous fait comprendre comment le saint pape refusa absolument de réhabiliter l'ancien archevêque de Reims Ebbo, celui de tous les évêques qui s'était le plus compromis dans les démêlés politiques de son temps. Il ne manquait d'ailleurs ni de science ni de générosité. Frère de lait de Louis le Débonnaire il fut élevé avec ce prince sous les yeux de Charlemagne. Sa promotion au siége de saint Remy fut de la part de Louis le Débonnaire une faveur qu'il accordait à l'amitié beaucoup plus qu'au mérite ; mais à cette époque nul ne songeait à la lui reprocher. Durant les premières années de son épiscopat, Ebbo s'occupa de la restauration matérielle des édifices de son diocèse ; il prit soin de faire construire pour les archives de son église métropolitaine un bâtiment d'une solidité à toute épreuve. Flodoard énumère avec un soin minutieux toutes les œuvres de ce genre dues à la munificence d'Ebbo. Malheureusement ce grand bâtisseur d'églises ne les visitait jamais, car il était sans cesse à la cour. Un curieux récit du chroniqueur rémois nous atteste que l'absence perpétuelle d'Ebbo était loin d'être approuvée par ses diocésains. « Il y avait au monastère de Saint-Remy de Reims, dit Flodoard, un pieux moine, lombard d'origine, nommé Raduin, lequel jadis abbé du monastère italien dédié sous le vocable du bienheureux Remy par Moderamnus, évêque de Rennes [2], avait abdiqué la dignité abbatiale pour venir en France terminer ses jours près du tombeau de saint Remy. Or, l'an 833, en la fête de l'assomption de la très-sainte mère de Dieu, Raduin avait assisté avec les frères à l'office nocturne, mais quand les matines furent achevées, il resta seul à prier dans le chœur de la basilique, pendant que les religieux et les gardiens de l'église étaient allés prendre quelque repos. Agenouillé sur le pavé du sanctuaire, il récitait de mémoire des psaumes, lorqu'un sommeil extatique ferma ses paupières. A l'endroit du tombeau de saint

[1] Sergius, *Epist. ad episc. transalpinos, Patr. lat.*, tom. CVI, col. 914.

[2] Flodoard, *Histor. Remens.*, lib. II, cap. XIX, *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 153.

Remy il vit apparaître la très-bienheureuse mère de Dieu entourée d'une auréole de lumière. A ses côtés se tenait l'évangéliste saint Jean et le saint pontife Remy. Que fais-tu là, frère Raduin? demanda-t-elle. — Le moine sans répondre se prosternait pour baiser les pieds de l'apparition. Mais la Vierge ajouta : Où est Ebbo, l'archevêque de Reims? — Il suit les affaires du palais par ordre du roi, répondit le moine. — Et pourquoi, dit la Vierge, aime-t-il tant à fouler le seuil des palais? Ce n'est point là qu'il trouvera les trésors de la sainteté. Le temps vient, et il est proche, où sa prospérité va finir. — L'apparition avait en prononçant ces paroles un visage tellement sévère que le religieux n'osa dire un seul mot. L'interrogeant encore, la Vierge demanda : D'où viennent ces différends entre les peuples et les rois? — Très-douce dame, mère du Sauveur du monde, répondit en tremblant le moine, vous savez mieux que personne à quel degré d'audace et d'ambitions cupides les hommes en sont venus? — C'était en effet le temps où l'empereur Louis le Débonnaire était livré sans défense aux insultes de ses propres fils. La Vierge indiquant alors d'un geste le bienheureux Remy : C'est à ce vénérable pontife, dit-elle, que le Christ a confié la protection de l'empire des Francs. Il fut le premier apôtre de cette nation, ses enseignements la convertirent des ténèbres de l'infidélité aux splendeurs de la foi; c'est à lui maintenant qu'appartient le privilége inviolable de constituer les empereurs et les rois qui la gouvernent. — Après avoir dit ces mots, la très-bienheureuse Vierge disparut, et le moine s'éveilla. »

18. Authentique ou non, la vision du moine de Saint-Remy de Reims constate le scandale que donnaient au IXe siècle les évêques de cour qui violaient si ouvertement le précepte de la résidence. Ebbo, comme nous l'avons vu, expia par de cruelles infortunes son goût pour les aventures politiques. Il avait pris parti contre son frère de lait, Louis le Débonnaire, sans lequel il fût vraisemblablement resté toute sa vie obscur et inconnu dans quelque recoin des forêts de la Germanie, car Ebbo, ainsi que Flodoard prend soin de nous l'apprendre, était d'origine tudesque, *patria transrhenensis ac germanicus*. A lui moins qu'à tout autre, il n'était permis d'interve- Aventures et mort d'Ebbo.

nir dans la querelle, en prenant parti contre son bienfaiteur. L'ingratitude est partout odieuse et partout l'impartiale histoire la flétrit. Aussi on conçoit parfaitement qu'après sa réhabilitation Louis le Débonnaire, le plus faible et le plus clément des souverains, en étendant à tous les coupables la faveur d'une amnistie complète, ait fait une exception spéciale pour Ebbo. Ce dernier l'avait tellement compris lui-même qu'il prit toutes les précautions imaginables afin de se dérober au juste châtiment qui l'attendait. Des affidés vinrent à Reims de sa part pour y recruter des secours en hommes et en argent. Ebbo espérait pouvoir avec eux atteindre en sûreté un port de l'Océan où des chefs normands l'attendaient pour l'embarquer sur leurs légers esquifs. Ses relations avec eux dataient de l'époque où, sous le pontificat de saint Pascal Ier et d'Eugène II, il avait entrepris une mission dans leur pays. « On ajoute, dit Flodoard, qu'il osa se risquer jusqu'à venir en personne à Reims, au risque d'y être reconnu et trahi. Il prit dans les trésors de l'église tout ce qu'il put trouver d'or et d'argent, sortit durant la nuit et se dirigea vers les côtes de Belgique. Mais il fut dénoncé par ceux mêmes dont il s'était servi pour son audacieuse expédition; et Louis le Débonnaire le fit arrêter[1]. » On sait le reste. Ebbo qui avait présidé l'assemblée de Compiègne où l'empereur avait été dégradé, fut déposé à son tour dans le synode de Thionville en 835. Lothaire, à l'époque de son avénement, voulut le rétablir sur le siége de Reims. Mais la résistance du pape Sergius fut invincible, et l'intrigant évêque Ebbo dut rester de longues années dans l'abbaye italienne de Bobbio dont Lothaire le mit en possession. Il réussit plus tard à se faire donner un nouveau siége épiscopal dans une petite ville de Germanie, Hildesheim, où il mourut obscurément.

§ III. Agobard de Lyon.

Controverse liturgique entre Agobard et Amalaire. *De ordine antiphonarii*, par Amalaire.

19. Au milieu des agitations politiques et des guerres civiles qui suivirent la mort de Charlemagne, le mouvement intellectuel dont ce grand prince avait préparé l'expansion moins encore par son

[1] Flodoard., loc. cit., cap. XX, col. 131.

exemple et ses capitulaires que par les établissements d'instruction publique institués sur tous les points de son vaste empire, se traduisait par une série d'œuvres fort remarquables et d'écrivains illustres. Au premier rang brillait alors l'archevêque de Lyon, Agobard, dont le nom s'est déjà rencontré sous notre plume. Honoré du titre de saint dans son église métropolitaine et dans un grand nombre de diocèses du midi de la Gaule, le siége apostolique ne le lui a pas maintenu, non point qu'il faille en rien conclure contre la vertu de cet évêque qui fut éminente ni contre l'éternelle béatitude dont il jouit probablement au ciel, mais uniquement parce que ses écrits, d'un style d'ailleurs très-vigoureux, ne présentent pas toujours une rectitude d'orthodoxie telle que doivent l'offrir les œuvres des saints dont la canonisation est officiellement reconnue par l'Église romaine. Nous avons eu déjà l'occasion de signaler comme fort suspect le traité d'Agobard sur le culte des saintes images. Ses œuvres liturgiques sont également loin d'être irréprochables. Une controverse très-animée s'éleva entre lui et le diacre de Metz au sujet de la liturgie dans les circonstance que Dom Guéranger résume en ces termes : « Louis le pieux offrit dans son caractère peu de traits de la grandeur de Charlemagne son père ; mais il en avait au moins hérité la piété et le zèle pour le service divin. C'était beaucoup pour cet âge de la civilisation par le christianisme. Les capitulaires de Louis le cèdent à peine à ceux de Charlemagne pour la sagesse des règlements qu'ils contiennent. Il s'occupa de bonne heure du chant ecclésiastique et des moyens d'en assurer la pureté; c'est pourquoi il députa à Rome le célèbre liturgiste Amalaire, diacre de l'église de Metz, avec charge d'en rapporter un nouvel exemplaire de l'Antiphonaire, devenu sans doute nécessaire par suite des altérations qu'on avait déjà faites au texte et à la note de saint Grégoire le Grand. Le pape Grégoire IV se trouva hors d'état de satisfaire l'empereur, ayant précédemment disposé du seul exemplaire qui lui restât libre en faveur de Wala, moine de Corbie. Amalaire, à son retour en France, se rendit dans cette illustre abbaye ; il y conféra l'antiphonaire récemment apporté de Rome avec ceux qui étaient en usage dans les Gaules, et après cette con-

frontation il fut en état de composer son précieux livre *De ordine Antiphonarii*[1]. Cet ouvrage était une compilation des diverses pièces des antiphonaires romain et français dont il fit un tout en les corrigeant les uns sur les autres : mais afin que l'on pût reconnaître du premier coup d'œil les sources auxquelles il avait puisé, il eut soin de placer en marge la lettre R lorsqu'il suivait l'antiphonaire romain, et la lettre M quand il s'attachait à celui de Metz. Dans quelques endroits où il avait jugé à propos de s'éloigner de l'un et de l'autre, il avait mis en marge un I et un C, comme pour demander « Indulgence » et « Charité. » Ce recueil qui constate la manie incorrigible des Français de retoucher sans cesse la liturgie devint le régulateur du chant ecclésiastique dans nos églises; on ne retourna plus désormais à Rome chercher de nouveaux antiphonaires, et telle fut l'origine première de cette liturgie romano-française qui se perpétua durant tant de siècles. Toutefois pour être juste, il faut convenir que, dans le plus grand nombre des offices de l'année, la compilation d'Amalaire ne présente pas de variantes avec les livres purement romains. Le petit nombre d'offices dans lesquelles ces différences se remarquent ne s'éloignent du romain que par la substitution ou l'addition de quelques répons ou antiennes à d'autres antiennes ou répons de l'antiphonaire grégorien. Le siége apostolique trouva ces nuances si légères, qu'il ne jugea point à propos de réclamer[2]. »

Les traités d'Agobard *De divina psalmodia* et *De correctione antiphonarii.*

20. « Le travail d'Amalaire essuya cependant, continue le savant bénédictin, une vive critique dans l'église de Lyon. Le fameux Agobard occupait alors ce siége, prélat que son église honore d'un culte que le siége apostolique n'a pas ratifié. Il se déchaîna avec violence contre Amalaire dans un opuscule qu'il intitula « De la « divine Psalmodie[3], » et lui reprocha d'avoir attaqué la sainte église de Lyon non-seulement de vive voix, mais par écrit, comme

[1] *Amalarius Symphosius.. Patr. lat.*, tom. CV, col. 1243-1316.

[2] Dom Guéranger, *Institut. liturgiques*, tom. I, p. 257.

[3] Agobard, *De divina psalmodia*, *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 325. Cet opuscule est dédié à Ebbo de Reims.

ne suivant point l'usage légitime dans la célébration des offices. Agobard avait à venger en ceci une querelle personnelle. Il avait corrigé aussi à sa manière l'anthiphonaire romain, en y retranchant, disait-il, les choses vaines, superflues, ou approchant du blasphème et du mensonge « pour n'y laisser que ce qui était de l'Écriture Sainte, suivant l'intention des canons. « Désastreuse maxime et faux principes au nom desquels on a trop longtemps perverti le veritable esprit liturgique! L'antiphonaire de Metz au contraire offrait un certain nombre de pièces en style ecclésiastique, et qui n'étaient point formées des paroles de l'Écriture. Il est assez étrange que l'antiphonaire romain que Pépin le Bref et Charlemagne avait établi à Lyon si peu d'années auparavant renfermàt déjà tant d'additions répréhensibles, mais l'étonnement cesse quand on lit le livre du même Agobard *De correctione Antiphonarii* [1]. On voit que cet évêque n'était point étranger aux théories qui furent improuvées en Espagne dans le quatrième concile de Tolède (633) dont le canon IIe était conçu en ces termes : « Nous avons unanimement été d'avis de ne plus souffrir aucune variété ni dissonance dans la célébration des divins mystères, de peur que la moindre divergence ne semble, aux yeux des hommes charnels, provenir d'une sorte d'erreur schismatique et ne cause à la multitude une occasion de scandale. On gardera donc par toute l'Espagne et la Gaule (narbonnaise) un seul et même ordre dans la prière et la psalmodie, un seul mode dans le solennité des messes, un seul rite dans les offices du soir et du matin, en sorte qu'il n'y aura plus de diversité de coutumes ecclésiastiques entre tous ceux qu'une même foi et un même royaume réunit. Déjà d'anciens canons avaient décrété que chaque province tiendrait une coutume uniforme dans la psalmodie et le ministère sacré [2]. » Agobard s'appuyant sur une considération toute différente soutenait qu'on ne devait chanter dans les offices que les seules paroles de l'Écriture sainte, et pour mettre la liturgie d'accord avec son système, il

[1] Agobard, *Opera*, *Patr. lat.*, tom. cit, col. 330-339.

[2] Labbe, tom. V, *Concil. Toletan. IV. can.* 2.

avait commencé par retrancher des livres grégoriens tout ce qui pouvait y être contraire. Dans son ouvrage *De correctione Antiphonarii*, il attaque principalement le livre d'Amalaire, et fait une critique amère et violente de plusieurs antiennes et répons qu'il prétend être de la composition du liturgiste de Metz. Il est fâcheux pour la réputation d'Agobard, qui, au reste, n'a jamais joui de celle d'un homme impartial, que la plupart des pièces qu'il impute à Amalaire, aient fait de tout temps partie de l'antiphonaire même de saint Grégoire. « Ainsi, dit Mabillon, de rigides censeurs provoquent quelquefois contre eux-mêmes la juste censure d'autrui [1]. » Si donc Amalaire était répréhensible pour avoir inséré quelque chose dans l'antiphonaire, Agobard l'était bien davantage, lui qui n'avait pas craint de retrancher de son autorité privée tout ce qui n'était pas tiré des paroles même de l'Écriture. L'un avait attenté, du moins en quelque chose, à la pureté de la liturgie; l'autre y avait attenté gravement, et de plus avait osé contester un des principaux caractères de toute liturgie, le caractère traditionnel. Au reste, l'œuvre d'Amalaire resta, parce qu'elle était dans le vrai, malgré certaines hardiesses; celle, au contraire, d'Agobard ne lui survécut pas, du moins dans la partie systématique. On trouve en effet dans l'ancienne liturgie lyonnaise grand nombre de pièces en style ecclésiastique et d'un caractère exclusivement traditionnel où l'on ne s'est nullement astreint à reproduire les paroles de l'Écriture [2]. »

Rôle d'Agobard dans les luttes politiques de son temps.

21. L'âpreté que l'archevêque de Lyon déployait dans sa lutte avec Amalaire, contre lequel il crut devoir encore composer une réfutation spéciale intitulée *Contra quatuor libros Amalarii abbatis*, peut nous donner l'idée de l'ardeur qu'il dut apporter aux controverses bien autrement sérieuses de la politique contemporaine. Intimement lié avec Ebbo qu'il décore des titres de « très-magnifique seigneur et père, » dont il exalte « la piété, la science, la régula-

[1] *Sic rigidi censores aliquando in se provocant justam censuram aliorum*, (Mabill. *Mus. Italic.*, tom. II, p. 4. — Note de dom Guéranger.

[2] Dom Guéranger, *Instit. liturg.*, tom. cit., p. 259.

rité et le zèle, » il suivit l'évêque dans la ligue des princes contre Louis le Débonnaire; il se constitua même en quelque sorte l'orateur officiel et l'apologiste des fils en face d'un père faible et malheureux. Nous avons encore deux lettres adressées par lui au vieil empereur, et un opuscule qui dut avoir en son temps une grande vogue sous le titre de « Livre apologétique en faveur des fils de Louis le Pieux contre leur père[1]. » Le sujet exclusivement politique n'était point de ceux qu'on aime à voir traiter par une plume épiscopale. Quel que fût le droit que la charte de 817 donnait aux princes rebelles, Louis le Pieux n'en était pas moins leur père. Ils tenaient de lui absolument tout ce qu'ils possédaient; le faible empereur avait eu un immense tort de se dépouiller de son vivant; mais ce tort même prouvait une tendresse excessive pour des fils qui se montrèrent si tôt ingrats. Loin de les autoriser à l'outrager, cet acte aurait dû les pénétrer de reconnaissance. Au fond de cette querelle il n'y eut en jeu, de la part des princes, que des motifs de cupidité et d'ambition personnelles. Le côté vraiment politique de la question n'exista réellement pas. Il eût été d'un intérêt capital pour l'avenir de la dynastie carlovingienne et de la France que l'empire ne fût point partagé. Mais ce principe de l'unité nationale ne fut compris que plus tard. Nul alors n'y songeait. Charlemagne lui-même l'avait entièrement méconnu, il avait sur la fin de sa vie partagé ses États et distribué des couronnes à ses fils. Avant la naissance de Charles le Chauve, l'empire de Louis le Débonnaire était subdivisé en royaumes de Bavière, d'Aquitane et d'Italie. Introduire une quatrième subdivision et un nouveau royaume formé de la Rhétie, la Souabe et la Bourgogne transjurane en faveur du puîné Charles le Chauve, était une mesure purement apanagère absolument indifférente aux grands intérêts du pays. On regrette donc la passion avec laquelle des évêques d'ailleurs très-recommandables se jetèrent dans un conflit si étranger à leur ministère. Ils se souvinrent trop en cette circonstance de leur qualité de leudes et de grands du royaume, mais pas assez de leur caractère pastoral.

[1] *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 308.

Lettre du pape Grégoire IV aux évêques francs retrouvée parmi les œuvres d'Agobard.

22. C'est ce que leur reprochait avec juste raison le pontife Grégoire IV dans une lettre qui s'est retrouvée parmi les œuvres d'Agobard, et sur laquelle nous apppelons l'attention des lecteurs. Elle éclaire en effet d'un jour inattendu tout ce qui concerne les relations de l'épiscopat des Gaules avec le saint-siége au IXe siècle. La lettre pontificale est adressée « à tous les évêques du royaume des Francs, » et s'exprime en ces termes : « En écrivant au pontife romain, votre suscription porte deux termes contradictoires ; vous l'appelez simultanément frère et pape. Or, il ne fallait employer que le dernier titre, lequel emporte l'idée d'une autorité paternelle. Vous dites que la nouvelle de notre arrivée vous a remplis de joie, comme devant être utile à la fois aux intérêts du prince et de ses sujets, et que vous fussiez venus à notre rencontre si un ordre impérial ne vous l'avait défendu. Cette excuse est inadmissible et coupable ; un ordre du siége apostolique aurait dû vous paraître au moins aussi sacré que celui que vous nommez impérial. Vous ne devez pas ignorer que le gouvernement des âmes, qui est le privilége des pontifes, est plus éminent que celui des empereurs dont l'objet est purement temporel. Le bienheureux Grégoire de Nazianze ne craignait point de faire entendre cette vérité aux empereurs du haut de la chaire évangélique. « La loi du Christ, leur disait-il, vous a soumis à notre puissance sacerdotale et aux tribunaux de l'Église. Elle nous a donné un pouvoir, un principat, beaucoup plus élevé que le vôtre. A moins que vous résistiez à toute évidence, il vous faut convenir que l'esprit l'emporte sur la chair, que les choses célestes doivent prédominer sur les intérêts terrestres, que le divin est supérieur à l'humain.» Pourquoi donc, reprenait le pape, aucun de vous n'a-t-il, en vrai ministre de Dieu, répondu à l'empereur par ces autres paroles du même Grégoire de Nazianze : « Supportez patiemment la liberté de notre langage. Vous êtes l'une des brebis du troupeau qui m'a été confié par le Christ prince des pasteurs, et qui a été marquée du signe de l'Esprit-Saint. Vous vous agenouillez avec vénération devant les saints autels sous la main des prêtres ; vous professez le culte de la Trinité et la foi chrétienne dont la prédication est confiée non point à vous, mais à nous. N'oubliez point que vous partagez avec

tous vos sujets la même nature humaine; ne vous glorifiez donc de commander au monde qu'autant que vous y faites par vous régner le Christ lui-même. » Tel était ce langage que vous auriez dû tenir à l'empereur, au lieu de lui prodiguer de sottes adulations, *stultissimas adulationes.* Il fallait lui dire avec saint Augustin : « Nous estimons heureux les empereurs s'ils règnent suivant la justice, s'ils ne se laissent point séduire par les éloges outrés et les basses flatteries des courtisans; s'ils se souviennent qu'ils sont hommes; s'ils usent leur de puissance pour étendre le règne de Dieu; s'ils craignent, aiment et servent le Seigneur. » Mais vous au contraire, loin de travailler à l'établissement du règne de Jésus-Christ, et d'y faire concourir votre empereur, vous avez, je n'hésite point à le dire, déserté la cause de la vérité, *estis procul dubio veri deceptores.* Après m'avoir dit que la nouvelle de mon arrivée vous avait d'abord comblés de joie, vous ajoutez que bientôt après, sur la foi de je ne sais quelles rumeurs, cette même nouvelle vous avait consternés. Vous supposez, ce qui est une indignité gratuite à notre égard, que nous sommes venu, dans des intentions de présomptueuse audace, fulminer une excommunication dépourvue de toute espèce de motif. Et partant de cette idée, vous nous donnez l'avis, en phrases embarrassées et confuses, de ne point nous laisser entraîner à quelque téméraire entreprise par notre propre caprice ou par les suggestions d'autrui, parce que, dites-vous, tout ce qui pourrait être injurieux à la puissance impériale serait un amoindrissement de notre propre autorité. Que signifie, je vous le demande, ce monstrueux langage? S'il était question réellement de ce que vous supposez, ce qui serait injurieux pour la puissance impériale ne serait pas l'excomunication elle-même, mais les actes qui l'auraient méritée. Mais il me répugne de discuter plus longuement chacune de vos paroles, je vous demanderai seulement s'il vous est permis d'outrager ainsi ma personne, tout en gardant le respect et l'honneur que vous devez au siége apostolique? Non, quand on insulte le pontife qui tient la place du bienheureux Pierre, quand on le calomnie injustement et sans motif aucun, on s'attaque à l'honneur de la chaire apostolique elle-même. Souvenez-vous, frères, de cette oraison que vous récitez à la messe : « Accordez-nous,

Seigneur, la grâce de mépriser pour votre amour les prospérités de ce monde et de n'en craindre pas les adversités. » Vous connaissez ces paroles liturgiques ; elles s'accordent avec toute la doctrine des Écritures ; vous n'avez pas même besoin de les lire, car elles sont gravées dans vos consciences. Et cependant vous osez me promettre de me faire une réception pompeuse, pourvu que je sois prêt à exécuter toutes les volontés de l'empereur. Certes, vous n'avez point lu cela dans les livres divins, c'est dans votre propre cœur que vous trouvez de pareilles maximes, vous qui n'agissez qu'en vue des récompenses temporelles, véritables roseaux agités par le vent et inclinés à tous les souffles de la fortune. Vous continuez en disant que, si je ne cède point à vos avis, j'aurai contre moi toutes vos églises ; qu'il ne me sera permis d'exercer aucune juridiction dans vos diocèses, ni d'excommunier qui que ce soit sans votre assentiment. C'est ici qu'on peut appliquer la parole du divin Sauveur : « L'homme méchant ne tire que de mauvaises paroles de son cœur perverti. » Quoi donc ! vous et vos églises vous vous opposerez à la mission de paix et d'unité, don et ministère de Jésus-Christ même, que je viens accomplir parmi vous ! Ne vous souvient-il plus du chant que les anges firent entendre à la terre sur le berceau de Bethléem : « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! » Je viens parmi vous renouveler cette légation de paix, et c'est vous qui avez l'audace d'y mettre obstacle ! Sachez-le, vous ne pouvez séparer l'église gallicane ou l'église germanique de l'unité avec le saint-siége, sans les séparer de l'unité de l'Église catholique et de Jésus-Christ son chef. Jamais on n'a mieux vu à quel degré d'exaltation la discorde et les dissensions politiques poussent les esprits. Nous savons que vous êtes allés jusqu'à nous menacer de procéder contre notre personne à une sentence de déposition. L'absurdité, l'inconvenance sacrilége et l'ineptie d'une pareille menace dépassent toutes les bornes. Vous vous êtes vantés d'en agir de même à l'égard de nos frères et coévêques qui m'accompagnent, et vous ajoutiez que votre sentence sortirait son effet irrévocablement, *irretractabiliter*. Incroyable présomption d'une église particulière qui prétend irrévocablement juger l'Église catholique et son chef ! Menaces inouïes jus-

qu'à ce jour depuis la fondation de l'Église par Jésus-Christ[1]. »

Mort d'Agobard.

23. Agobard n'était point dans le parti des évêques auxquels ces sanglants reproches s'adressaient. Ceux-ci appartenaient à la faction de Judith et de Louis le Débonnaire, tandis que l'archevêque de Lyon était dans le camp de Lothaire. Mais les tendances schismatiques que flétrit si énergiquement le pape n'en sont pas moins une curieuse manifestation de l'état général des esprits dans le clergé des Gaules à cette époque. Pour dire toute notre pensée, c'est à ce point précis de l'histoire qu'il faut faire remonter l'origine de ce qui s'est appelé si longtemps le gallicanisme, lequel ne fut en somme qu'une importation dans notre patrie du césarisme byzantin. — Après la réhabilitation de Louis le Débonnaire, Agobard, craignant non sans raison le sort d'Ebbo, son ami, se réfugia quelque temps en Italie sous la pretection de Lothaire. Il obtint bientôt du vieil empereur la permission de revenir à son siége. Il rentra même en faveur près de la cour d'Aix-la-Chapelle et de l'impératrice Judith dont il avait dit tant de mal dans son «apologétique» pour les princes rebelles. On suppose qu'il obtint un grand commandement en Aquitaine, où il mourut dans la ville de Saintes, le 6 juin 840.

§ IV. Synchronisme.

Concile des Gaules tenu sous la présidence du vicaire apostolique Drogo.

24. Ces détails rétrospectifs nous font comprendre toute l'importance de la mission confiée par Sergius II au prince-évêque de Metz, Drogo, son vicaire apostolique pour les Gaules et la Germanie. Drogo, un converti de la veille, était chargé de rétablir les saines traditions de dévouement et d'obéissance au siége apostolique dans tous les esprits, et de remettre en vigueur dans tous les diocèses cisalpins les lois de la discipline ecclésiastique et des saints canons. Sa tâche intrinsèquement fort laborieuse fut facilitée par le calme politique qui succédait enfin à tant d'orages. Les trois frères couronnés Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve maintenaient entre eux la concorde et la paix. Le jeune roi d'Italie, fils de

[1] Gregor., *Epist.*, *inter. opp. Agobard.*, *Patr. lat.*, tom. CIV. col. 298-308.

Lothaire, régnait en quelque sorte sous l'égide paternelle, et ne pouvait en aucune façon troubler le concert général. Drogo mit à profit cette période de tranquillité inespérée pour réunir l'épiscopat des Gaules en de nombreax conciles, qui se tinrent successivement à Verneuil, Beauvais, Meaux, Paris, Soissons, Quierzy-sur-Oise, Thionville et Mayence. On a dit que les lois ne sont jamais plus multipliées qu'aux époques où on les exécute le moins. Cette maxime se vérifia pleinement alors, car les statuts et les règlements sur les mêmes objets se reproduisirent presque invariablement dans ces divers conciles. On insiste surtout sur la nécessité de soumettre les monastères à une visite épiscopale, pour que la discipline canonique y soit maintenue. On blâme sévèrement et on punit de châtiments rigoureux l'aveugle piété de certaines religieuses qui se coupaient les cheveux et prenaient des habillements d'un autre sexe, pour être admises à l'aide de ce déguisement dans les communautés de moines les plus renommées pour leur austérité. On revient sur l'interdiction si souvent portée, qui défend aux clercs de paraître en armes dans les expéditions militaires. On cherche à faire comprendre aux princes qu'ils ne doivent pas exiger des évêques en personne le service de guerre, et qu'il leur suffit d'enrôler sous les drapeaux les vassaux des domaines ecclésiastiques. Ces prescriptions nous paraissent aujourd'hui sans objet dans l'état actuel de notre civilisation. Les tendances, les abus, les mœurs varient avec les siècles. Si l'esprit public s'est amélioré sur certains points, c'est aux efforts constants de l'Église que nous en sommes redevables. S'il reste encore de nos jours même des abus à réprimer, des préjugés à combattre, des tendances funestes à redresser, ce sera encore l'Église qui acceptera cette mission. Elle est toujours sur la brèche et toujours armée pour soutenir à chaque époque les glorieuses luttes de la foi. L'école historique moderne du XVIIIe siècle accuse les évêquss francs d'avoir usurpé, sous la dynastie carlovingienne, des droits temporels qu'ils n'avaient nullement. Par la position que les évêques des Francs occupaient dans l'Église et dans l'État, ils eurent nécessairement une grande existence civile ; et cette situation remontait pour eux non-seule-

ment à la conversion de Clovis, mais à celle même des Gaules. Leur influence eut pour résultat de modérer les hommes et les choses, de rendre les révolutions et les guerres moins sanglantes. Les évêques des premiers siècles n'avaient à conduire que le peuple d'une ville ou d'un diocèse souvent très-restreint. Les évêques francs, outre leurs diocèses propres, avaient à conduire, à former, à *élever* une nation tout entière, rois et peuples, guerriers et magistrats. C'était la même tâche, mais sur des dimensions plus grandes. Elle se compliquait de toutes les difficultés suscitées par un esprit encore empreint de barbarie. C'est là ce qu'il ne faut point oublier, si l'on veut ne pas être injuste.

Les convulsionnaires de Dijon.

25. Vers cette époque (844), on signala dans le diocèse de Langres un abus d'un genre nouveau. Quelques moines vagabonds apportèrent de Rome, à ce qu'ils dirent, des reliques d'un saint dont le nom avait échappé à leur mémoire ; ils les déposèrent, sans autorisation épiscopale, dans l'église de Saint-Bénigne de Dijon. Cette ville relevait alors de la juridiction du diocèse de Langres. Théobald, évêque de cette dernière ville, ne voulut point recevoir ces reliques prétendues sur une allégation si vague et si suspecte. On les exposa malgré lui à la vénération des peuples, et la crédulité superstitieuse attira bientôt autour d'elles un concours prodigieux. Ce qu'il y eut de plus singulier dans ce fait, c'est qu'il se produisit à Saint-Bénigne des convulsions exactement pareilles à celles que, sept siècles plus tard, les jansénistes eurent la prétention d'accréditer sur le tombeau du diacre Pâris. Le bruit de ces scènes étranges attira bientôt un grand nombre de spectateurs et d'acteurs. On vit jusqu'à quatre cents de ces fanatiques se livrer à la fois à leurs sacriléges extravagances. Théobald prit conseil d'Amolon son métropolitain, successeur d'Agobard sur le siége de Lyon. La réponse de l'archevêque fut ce qu'elle devait être de la part d'un prélat sage et éclairé. « Armez-vous, dit-il à Théobald, du zèle et de la sévérité épiscopale pour bannir du sanctuaire ces innovations scandaleuses. Ordonnez que chacun porte ses vœux et ses offrandes à l'église où il a été baptisé, où il reçoit les autres sacrements, participe aux saints mystères, et doit être enterré,

Quand on cessera de prodiguer à des imposteurs les aumônes destinées aux membres souffrants de Jésus-Christ, les impostures devenues infructueuses cesseront bientôt d'elles-mêmes. Si quelque fanatique plus obstiné persistait encore dans ces ridicules pratiques, il faudrait le contraindre à confesser publiquement sa supercherie. » Théobald suivit ces conseils dont l'effet fut immédiat. Il ne paraît pas que cette espèce de secte ait eu d'autres suites.

Les pauliciens en Orient.

26. En Orient, les mesures que prit l'impératrice Théodora pour convertir les manichéens ou pauliciens qui désolaient les églises de l'empire, ne furent point couronnées d'un aussi heureux succès. Les voies de la douceur et de la conciliation échouèrent. Retirés dans la ville d'Argaous en Arménie, et soutenus par les Sarrasins, ces sectaires faisaient de fréquentes incursions sur le territoire de l'empire. Théodora envoya contre eux des forces considérables. On en fit périr un grand nombre. Leur doctrine de communauté des biens et d'égalité dans les conditions, avait quelque affinité avec les systèmes divers qui se sont reproduits de nos jours sous le nom de socialisme. Les vagabonds, les mécontents se jetaient avec ardeur dans un parti dont le radicalisme exagéré ébranlait tous les principes, tous les gouvernements, toutes les formes de la société. Leur réunion devint bientôt la terreur de l'Orient. Ils se virent en état de bâtir deux nouvelles cités, Amar et Tibrisque, et ne mirent plus de bornes à leurs fureurs.

Mort de saint Méthodus, patriarche de Constantinople.

27. On réussit mieux à réconcilier avec l'Église les restes du parti iconoclaste. Saint Méthodius, patriarche de Constantinople, usait avec eux de la plus miséricordieuse indulgence. Il conservait dans leurs fonctions les évêques de ce parti qui consentaient à abjurer l'erreur. Cette conduite était conforme au véritable esprit de l'Évangile. Cependant elle mécontenta quelques évêques, dont le zèle n'était pas selon la science. « Il s'en rapporte, disaient-ils, à la déclaration des sujets qu'il ordonne, et paraît avoir obligation à ceux qui se laissent ordonner ! » Le mécontentement fut poussé si loin qu'on vit l'église de Constantinople sur le point d'être divisée par un nouveau schisme. Les coups d'autorité de la cour, l'exil de quelques prélats plus turbulents, ne firent qu'augmenter la mésin-

telligence. Le mal eût été porté jusqu'aux dernières extrémités si le pieux solitaire Joannice n'eût travaillé de tout son pouvoir à la réunion des esprits. Son éminente sainteté, universellement reconnue, lui donnait tout l'ascendant nécessaire pour cette médiation délicate. Après vingt années de solitude sur le mont Olympe en Bithynie, il se rendit à Constantinople, comme saint Antoine était venu à Alexandrie au bruit de la division qui menaçait l'Église. Son éloquence conciliante et douce, la piété céleste qui respirait sur son visage, lui gagnèrent tous les cœurs. Il usa de son influence pour faire comprendre aux moins clairvoyants la sagesse de la conduite de Méthodius, et ne retourna dans sa retraite bien-aimée qu'après avoir pacifié tous les esprits. Il y mourut peu de temps après à l'âge de quatre-vingt-un ans. Saint Méthodius lui survécut peu ; il expira le 14 juin 846. Ce saint confesseur avait eu les mâchoires brisées durant la persécution iconoclaste. Il était obligé, pour remédier à l'infirmité qui était résultée de ce supplice, de porter des bandelettes qui lui soutenaient le menton. Ce fut l'origine des bandelettes semblables, que les patriarches de Constantinople portent encore pour officier pontificalement.

Conversion des Khazars et des Moraves. Les deux frères Cyrille et Méthode apôtres des Slaves.

28. Il eut un successeur digne de lui et non moins illustre dans la personne de saint Ignace, fils du catholique empereur Michel Rhangabé, que nous verrons bientôt signaler son attachement au centre de l'unité catholique avec toute la constance d'un saint suscité de Dieu pour empêcher ou du moins retarder la consommation du schisme d'Orient. Son pontificat coïncida avec un double événement, également heureux pour la religion : la conversion des Khazars et celle des Moraves. Les Khazars habitaient la Tauride (Crimée actuelle) et avaient Cherson pour capitale. Leur culte n'avait été jusque-là qu'un mélange de judaïsme et de mahométisme. Ils s'adressèrent à l'impératrice Théodora pour en obtenir des missionnaires catholiques. Saint Ignace s'empressa de leur envoyer le prêtre Constantin, surnommé le Philosophe, qui prit à cette occasion le nom de Cyrille pour consacrer sa mission par le patronage de ce grand saint. Ses efforts obtinrent le plus grand succès et il convertit toute la nation des Khazars. Les Moraves, peuple de race

slave, occupaient les provinces de la Moravie actuelle, de la Bohême, de la Silésie, de la Poméranie et de la Misnie. Ratislas, leur roi, sollicita de l'impératrice de Constantinople la même faveur que venaient d'obtenir les Khazars. Au retour de sa mission chez ces peuples, Cyrille fut envoyé en Moravie avec son frère saint Méthode. La foi et la civilisation y pénétrèrent en même temps sous l'influence des deux frères. Ils furent les auteurs de l'alphabet slavon, et traduisirent dans cet idiome les Livres saints. C'est ainsi qu'ils devinrent à la fois les apôtres et les premiers littérateurs des Slaves (846).

Hincmar de Reims. Raban-Maur de Mayence.

29. La Providence plaça, vers le même temps, deux prélats illustres sur deux des principaux siéges du royaume franc. Hincmar avait été ordonné archevêque de Reims au concile de Beauvais dès le mois d'avril 845, et Raban fut élevé sur le siége de Mayence au mois de juin de l'année 847. Hincmar était né dans les Gaules d'une famille illustre. La grande élévation de ses vues, son infatigable activité, le signalèrent promptement à l'attention de son siècle. Il fut l'un des plus savants hommes de son temps et l'un des plus habiles canonistes qu'on ait vus à aucune époque. On a prétendu qu'il était infiniment moins versé dans la connaissance des pères que dans celle des canons; mais il a beaucoup mieux entendu que ses critiques les endroits même les plus profonds de saint Augustin, puisqu'il y a trouvé la doctrine que l'Église y a constamment reconnue et de nouveau confirmée dans ces derniers siècles. Pendant son épiscopat, il fut l'un des plus zélés défenseurs de la foi et de la discipline et l'une des plus grandes lumières de l'Église des Gaules. On lui reproche néanmoins, et avec justice, un trop grand amour de la domination et plusieurs traits d'une humeur naturellement dure et violente. — Raban était né à Mayence. Disciple d'Alcuin, il ajouta à son nom celui de Maur, selon l'usage où les savants étaient alors de prendre des noms littéraires. Nommé à la chaire de scolastique, au monastère de Fulde, il donna à cette école une célébrité sans égale; il y forma pour toute la chrétienté, des docteurs fameux entre lesquels on compte Walafrid Strabon et Lupus de Ferrière. Devenu abbé de Fulde à la mort de saint Eigil, il était naturellement désigné aux postes les plus éminents et fut élu pour le siége archié-

piscopal de Mayence malgré son âge avancé, car il avait alors soixante-dix ans (847). Il y retrouva toute l'activité et l'énergie de la jeunesse; son nom devint bientôt la terreur de l'hérésie et le rempart de la foi dans les discussions théologiques qui s'élevèrent au sujet des erreurs de Gothescalc.

Traité de saint Paschase Radbert sur la présence réelle.

30. Vers cette époque, Paschase Radbert, le savant abbé de la Nouvelle-Corbie, publia son fameux « Traité du corps et du sang du Seigneur [1]. » Il y expose la doctrine de l'Église sur l'eucharistie, telle que les moines de son abbaye, chargés de l'instruction des néophytes, devaient la leur exposer. Il s'appuie sur le témoignage des pères; saint Cyprien, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Augustin, saint Chrysostôme, saint Jérôme, saint Grégoire, saint Basile, saint Isidore et le vénérable Bède. Rien de plus formel ni de plus précis que ce qu'il y dit de la présence réelle du Sauveur dans le sacrement de nos autels et du miracle de la transsubstantiation. Les protestants ne pouvant éluder la précision de ce monument de la foi catholique, ont prétendu que Paschase Radbert, un « moine ignorant du neuvième siècle, » avait « inventé » le dogme de la transsubstantiation. Mais, d'une part, si le « Traité du corps et du sang du Seigneur » avait offert au monde une doctrine nouvelle, mille voix se fussent élevées pour le condamner; d'autre part, Paschase Radbert n'est pas le seul qui à la même époque ait écrit dans le même sens sur ce sujet. Haymon, évêque d'Halberstadt, qui composait alors un ouvrage sous le même titre, professe exactement la même doctrine. Amalaire, dans son « Traité de l'Office de la Messe; » Florus, dans son livre du « Sacrifice de la Messe; » Raban Maur, dans un ouvrage sur le même sujet, enseignent également le dogme catholique. La prétention des protestants accuse donc ou une grossière ignorance ou une insigne mauvaise foi.

Mort de Sergius II.

31. Cependant le pape Sergius II mourait à Rome le 27 janvier 847 [2].

[1] *Patr. lat.*, tom. CXX, col. 1267.

[2] Voici l'antique épitaphe de Sergius II, qui se lisait à l'entrée de la basilique vaticane avant sa reconstruction par Léon X :

Sergius en junior præsul et plebio amator,
Hoc tegitur tumulo, qui bene pavit oves.

Ses derniers jours, comme ceux de Grégoire IV, son prédécesseur, furent affligés par les désastres des invasions normandes et musulmanes. Les Normands, sous la conduite de Regnar Lodbrog, vinrent assiéger Paris. Le faible Charles le Chauve paya au poids de l'or la rançon de sa capitale. Les Normands étaient la terreur de la France ; on n'osait ni les combattre ni cultiver les campagnes qu'ils dévastaient. Les forêts s'épaissirent entre la Seine et la Loire. — Au mois d'août 846, les Maures d'Afrique remontèrent le Tibre sur des vaisseaux légers, forcèrent le passage d'Ostie et répandirent leurs nombreux bataillons dans la campagne romaine. Rome, défendue par les murailles que Grégoire IV avait commencées et que Sergius II avait terminées, résista aux efforts des infidèles ; mais ils pillèrent les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui ne faisaient point encore partie de son enceinte ; ils en emportèrent tous les ornements et les richesses, entre autres l'autel d'argent massif de la Confession. Ce fut au milieu de ces circonstances critiques que la mort, en enlevant le pape Sergius II, privait les Romains d'un chef habile dont ils avaient un si pressant besoin.

Spes patriæ, mundique decus, moderator opimus,
Divinis monitis non fuit ille piger ;
Romanos proceres non tantum famine verbi,
Rebus et humanis nocte dieque fovens.
Utque Leo sanctus, Damasus quoque papa benignus,
Hic ritum tenuit, instituitque gregem.
Egentem semper studuit recreare catervam,
Proque poli ut caderet cœlica regna libens ;
Jamjam pro tanto tundamus pectora pugnis
Pastore amisso, vivat ut arce poli.
Nectitur ecce piis Fabiano et compare Xisto
Præsulibus, quorum spiritus astra tenet.

(Ciacon., *Vit. Pontific.*, tom. I, col. 607.)

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT LÉON IV (12 avril 347-17 juillet 855.)

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Antécédents de Léon IV. — 2. Élection de Léon IV. — 3. Sacre de Léon. La croix d'or de Charlemagne. — 4. Le dragon monstrueux. — 5. L'incendie du *Vicus Saxonum*. — 6. Institution de l'octave de l'Assomption. — 7. Restauration des murailles de Rome. — 8. Invasion des Sarrasins. Le pontife et l'armée chrétienne à Ostie. — 9. Victoire de l'armée chrétienne à Ostie. — 10. Construction de la cité Léonine. — 11. Dédicace de la cité Léonine par le pape. — 12. Colonie corse à Porto-Romano. — 13. Reconstruction des villes d'Orta et Amerino. — 14. Concile de Rome. Déposition d'Anastase cardinal-prêtre du titre de Saint-Marcel. — 15. Fondation et dédicace de Civita-Vecchia. — 16. Trahison de Daniel maître des milices. — 17. L'empereur Louis II à Rome. Jugement et condamnation de Daniel. — 18. Mort de saint Léon IV.

§ II. LES PRINCES CORLOVINGIENS.

19. Éloge de Léon IV par Voltaire. — 20. Divisions des princes et guerre civile dans les Gaules. — 21. Les Sarrasins en Aquitaine. — 22. Invasions normandes. — 23. Abdication et mort de l'empereur Lothaire I.

§ III. LETTRES ET DÉCRETS DE LÉON IV.

24. Pourquoi le titre de Grand n'est point resté attaché au nom de saint Léon IV. — 25. Fragments des lettres de Léon IV aux empereurs Lothaire I et Louis II. — 26. Fragments de lettres adressées au gouverneur de Sardaigne et à l'archevêque de Ravenne. — 27. Lettre intégrale de Léon IV au cardinal-prêtre Anastase. — 28. Formule d'excommunication prononcée contre Anastase par le pape. — 29. Acte d'adhésion des évêques du concile romain à la déposition d'Anastase. — 30. Les trois criminels d'État Georges, Adrien et Pierre. Intervention de l'empereur Lothaire en leur faveur. — 31. Le pallium des évêques d'Autun. — 32. Difficultés à propos des nominations épiscopales et du maintien de la législation romaine dans les États

pontificaux. — 33. Fragments des lettres de Léon IV à Charles le Chauve. — 34. Fragments de la correspondance pontificale relatifs à la trahison de Daniel. — 35. Respect de Léon IV pour les lois canoniques et civiles. — 36. Fragment d'une lettre de Léon IV aux évêques Ebruin et Adelfed. — 37. Jugement pontifical portant délimitation des diocèses de Sienne et d'Arezzo. — 38. Les capitules du pape Léon IV aux évêques de la Grande-Bretagne. — 41. Importance de l'étude du droit canonique. — 42. Fragments des lettres de Léon IV à Hincmar archevêque de Reims. — 43. Lettre intégrale de Léon IV à saint Prudence évêque de Troyes. — 44. Le comte Eudes et le prêtre Adrémar. Fondation de l'abbaye bénédictine de Montiéramey.

§ IV. LE ROI BRETON NOMÉNOE.

45. La Bretagne sous Louis le Débonnaire. — 46. Noménoé roi de Bretagne. Ses entreprises anticanoniques. — 47. Lettre synodale du concile de Tours à Noménoe. — 48. Mort de Noménoë.

§ V. LE PRÉDESTINATIANISME DANS LES GAULES.

49. Gothescalc. — 50. Concile de Mayence. Exposé des erreurs principales de Gothescalc. — 51. Erreurs secondaires de Gothescalc. Équivoques et malentendus. — 52. Scot-Érigène. — 53. Condamnation de Gothescalc. — Royaume de Navarre. — 55. Persécution des chrétiens en Espagne.

§ I. Notice du Liber Pontificalis.

Antécédents de Léon IV.

1. « Léon IV, fils de Radulfus, était né à Rome, dit le *Liber Pontificalis;* il siégea huit ans, trois mois et cinq jours. C'était un homme vraiment apostolique, d'une foi vive et généreuse, d'une patience inaltérable, humble, désintéressé, pieux, bienveillant, ami de la justice, défenseur du peuple, assidu à l'étude des divines écritures, passant des nuits en prière et en veilles saintes. On pouvait lui appliquer le mot de l'Évangile ; son cœur avait la prudence du serpent et la simplicité de la colombe. Il réunissait en sa personne toutes les qualités et toutes les vertus ; il se plaisait dans la conversation des religieux fervents, il était le père nourricier des pauvres et il professait pour lui-même la plus complète abnégation. Dès son enfance, ses parents l'avaient offert pour y être élevé dans l'étude des lettres au monastère de Saint-Martin, hors des murs de Rome, près de la basilique du bienheureux apôtre Pierre. Léon s'y distingua non-seulement par ses progrès dans la science, mais par

une pureté de mœurs et une régularité qui étaient plutôt celles d'un moine que celles d'un enfant. Son exemple édifiait les religieux aussi bien que ses compagnons d'âge, et l'on parlait de lui comme d'un modèle de vertu. Le très-bienheureux père et pape Grégoire IV, informé de son mérite, le fit sortir du monastère, l'attacha à la sainte Église romaine et lui donna un emploi près de sa personne au palais patriarcal de Latran. Quelque temps après il lui conféra l'ordre du sous-diaconat. En changeant de position et en s'élevant dans la hiérarchie sacrée, Léon redoubla de fidélité au service de Dieu et multiplia encore ses bonnes œuvres. A la mort du pape Grégoire, l'archidiacre de la sainte Église romaine, Sergius, son successeur, donna à Léon l'ordination sacerdotale et le titre des Quatre-Couronnés. Dans ce nouveau poste, Léon fit admirer les ressources de sa charité et de son zèle pastoral. Il fournissait aux indigents, aux pèlerins, à tous les délaissés des secours matériels, en même temps qu'il nourrissait leur âme de la parole sainte et des grâces spirituelles. A cette époque, les Sarrasins vinrent piller les deux basiliques de Saint-Pierre, et de Saint-Paul-hors-les-Murs, et à la suite de ce désastre le bienheureux pontife Sergius fut appelé à l'autre vie. »

2. « Sous le coup de ces affreux malheurs, la consternation fut immense dans la ville de Rome. Il semblait que tout espoir fût perdu ; on déplorait la mort du pape, on versait des larmes amères à la vue des ruines accumulées par l'ennemi dans toute l'étendue des États de l'Église, et tous disaient qu'il n'y avait plus que la mort à attendre. Dans ce sentiment partagé par tous les ordres de l'État, on se demendait quel serait le pontife capable, en de telles calamités, de sauver avec la grâce de Dieu la ville sainte et ses habitants. Soudain comme par une manifestation providentielle dont nul ne prit l'initiative et à laquelle tous concoururent spontanément, le nom du très-saint prêtre Léon fut acclamé dans tous les quartiers de la ville. Le corps de Sergius n'était point encore déposé dans la sépulture qui lui était préparée, lorsque tous les citoyens, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, demandèrent pour pontife le très-bienheureux prêtre. On racontait que des révélations surnaturelles

Élection de Léon IV.

l'avaient désigné ; tous déclaraient qu'ils ne voulaient point d'autre pape que lui. Il fut impossible de méconnaître l'action divine dans cet accord unanime des cœurs et des volontés. L'universalité du peuple romain se dirigea, en poussant des cris d'allégresse, vers l'église des Quatre-Couronnés où demeurait Léon. En apprenant qu'il était l'objet de cette manifestation, l'humble prêtre refusa énergiquement l'honneur qu'on lui voulait faire. Mais sans entendre ses protestations, on le porta au palais de Latran, au chant des psaumes et des hymnes sacrés. Puis tous, suivant l'usage, vinrent lui baiser les pieds. Au miracle de son élection, le Seigneur daigna joindre presque immédiatement une faveur inespérée. Après que les Sarrasins avec le butin sacrilége enlevé à toutes les églises et à toutes les campagnes de Rome se furent embarqués pour regagner les côtes d'Afrique d'où ils étaient venus, une tempête effroyable se déchaîna sur leur flotte et submergea tous les vaisseaux qui furent perdus corps et biens. Ainsi autrefois à la prière de Moïse le Pharaon et toute l'armée des Égyptiens furent engloutis dans la Mer Rouge. »

Sacre de Léon. La croix d'or de Charlemagne

3. « Cependant les Romains n'osaient pas procéder à la cérémonie du sacre pontifical avant d'avoir reçu l'autorisation de l'empereur. Les tristes événements qui avaient suivi l'intronisation de Sergius étaient encore dans toutes les mémoires, on craignait à la fois et une nouvelle armée des Francs et une autre invasion de Sarrasins. Enfin la seconde appréhension domina la première. Le sacre eut lieu sans l'autorisation impériale et tous les Romains jurèrent de garder en toutes choses fidélité au nouveau pape. » Le *Liber Pontificalis* fait ici une longue énumération des restaurations exécutées par Léon IV aux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Les désastres causés par «la cruelle nation des Agaréniens » furent en partie réparés. Un fait incidemment raconté par l'auteur de la notice nous fait comprendre le soin pieux avec lequel on conservait à Rome les objets d'art qui pouvaient avoir indépendamment de leur prix intrinsèque une valeur historique et traditionnelle. S'ils venaient à disparaître soit dans un pillage général comme celui des Sarrasins, soit par un accident vulgaire, on prenait soin de

les reproduire dans leur forme primitive par de véritables *facsimile*. «L'empereur des Francs et des Romains, Charlemagne de pieuse mémoire, dit le *Liber Pontificalis* avait autrefois fait don à la basilique constantinienne d'une croix d'or très-pur enrichie de pierreries, et il avait offert ce présent au Sauveur par les mains du bienheureux pape Léon III de sainte mémoire. Dans les litanies (processions) on avait coutume de porter cette croix qui précédait immédiatement le souverain pontife; il en fut ainsi jusqu'à l'époque de saint Pascal I, où des voleurs s'introduisirent nuitamment dans le trésor de la basilique et dérobèrent la précieuse croix, sans qu'on pût jamais la découvrir. Ni le seigneur Eugène II, ni Valentin, ni Grégoire IV, ni Sergius II n'avaient songé à la remplacer. Le très-bienheureux Léon en fit exécuter une semblable, qu'on porte maintenant aux litanies solennelles qui se rendent du Latran à la basilique de la sainte mère de Dieu (Sainte-Marie-Majeure). »

4. « Dans la première année de son pontificat, Rome tout entière fut troublée par un phénomène depuis longtemps inconnu sous notre climat. Aux alentours de la basilique de la bienheureuse martyre Lucie, dans les cavernes du voisinage, un énorme et monstrueux serpent de ceux que les Grecs nomment *basiliscus* et les Latins *regulus* tuait tous ceux qui passaient à sa portée, sans qu'on pût l'atteindre lui-même. On disait que son souffle seul donnait la mort, et la terreur était grande dans toute la cité. Le très-bienheureux pontife eut recours à la prière, ne cessant de supplier dans le jeûne et les larmes la miséricorde divine d'écarter de son peuple un tel fléau. Le jour de l'Assomption de la mère de Dieu Marie toujours vierge, il se rendit, précédé de la sainte image peinte par saint Luc, depuis le palais patriarcal de Latran jusqu'à la basilique du saint martyr Adrien. Il était à pied, escorté de ses clercs et du peuple qui chantaient les hymnes et les cantiques spirituels. De là il revint avec toute la foule jusqu'à la basilique de Sainte-Marie-*ad-præsepe*. Sur le parcours, on devait passer au lieu même où le monstrueux reptile exerçait ses ravages. En vue de la caverne dont il faisait son repaire, le pontife ordonna à la procession de s'arrêter, et seul il se dirigea intrépidement vers l'antre redouté. Il posa le pied sur l'ou-

Le dragon monstrueux.

verture d'où l'on voyait le monstre vomir des torrents de vapeurs pestilentielles. Levant les mains et les yeux vers le ciel, le très-bienheureux Léon invoqua à haute voix la toute puissance du Christ, suppliant avec larmes le Sauveur du monde et l'implorant pour le salut des Romains. Après avoir terminé ses oraisons, il bénit le peuple et la litanie reprit sa marche. Or, à partir de ce jour, le monstre ne reparut plus, et Rome en fut délivrée. »

L'incendie du *Vicus Saxonum.*

5. « Nous ne pouvons omettre non plus, continue le *Liber Pontificalis*, un autre miracle accompli à cette époque par le très-saint pontife. Un incendie s'était déclaré dans le *Vicus Saxonum*; les flammes s'élançaient avec une telle violence qu'il était impossible d'approcher du foyer incandescent. Une multitude immense, accourue pour porter secours restait ainsi dans l'impuissance pendant que le vent activant l'incendie projetait au loin les matières embrasées, qui arrivaient jusqu'à la basilique de Saint-Pierre et menaçaient de détruire tout ce quartier peuplé de Saxons et de Lombards. Le très-bienheureux pontife arriva du Latran, plein d'inquiétude et se précipita au-devant des flammes furieuses en invoquant le Seigneur et en traçant de la main le signe de la croix. Autour de lui les flammes s'éteignaient subitement et se changeaient en noire fumée. L'incendie, arrêté dans sa course, ne poussa pas plus loin ses ravages. »

Institution de l'octave de l'Assomption.

6. « En souvenir de la protection de la bienheureuse mère de Dieu qui, le jour de l'Assomption, avait délivré la ville de Rome du dragon monstrueux, le saint pontife institua à perpétuité l'octave de cette fête. Il voulut la célébrer en personne, assistant avec les clercs aux vigiles et aux office nocturnes de toute cette octave dans l'église d'édiée à Notre-Dame près de Saint-Laurent-hors-les-Murs. Tout le peuple s'associa à cette nouvelle solennité avec une dévotion admirable. Le généreux pontife, témoin de cet immense concours, prit des mesures pour que tous les pieux pèlerins pussent se procurer les aliments nécessaires et leur fit distribuer des sommes d'argent considérables. »

Restauration des murailles de Rome.

7. « Le très-bienheureux pape se préoccupait surtout de mettre la cité dont il était le pasteur et le père en état de pouvoir ré-

sister à de nouvelles invasions. Les murs de Rome ont un tel développement que, malgré tous les efforts de ses prédécesseurs, sur plusieurs points ils étaient rompus ou tellement endommagés qu'ils menaçaient ruine. Dans ses pieuses méditations et s'entretenant dans l'oraison avec Jésus-Christ dont il était le vicaire, Léon demandait au divin Sauveur la grâce de mener à bonne fin une entreprise si longue et si onéreuse. Après y avoir longtemps réfléchi, il se mit à l'œuvre dans le courant de l'indiction x^e (847) et n'eut plus de repos jusqu'à ce que les remparts fussent rétablis dans toute leur solidité primitive. Toutes les portes furent renouvelées en madriers épais avec des barres de fer qui les assuraient contre une tentative ennemie. Pour stimuler le zèle des travailleurs, le pontife tantôt à cheval, tantôt à pied, parcourait avec ses fidèles toute l'enceinte, inspectait les fortifications, les portes et les tours, donnait partout les ordres utiles et veillait à leur prompte exécution. Quinze des antiques tours qui avaient complétement disparu furent relevées avec une célérité merveilleuse. Deux d'entre elles destinées à la défense de la *Porta Portese* sur le bord du Tibre, furent reconstruites sur un plan complétement nouveau et avec une disposition si ingénieuse qu'elles étaient un véritable objet d'art jusque-là sans précédent. Ce point, le plus exposé de tous, fut tellement fortifié que le plus léger des esquifs sarrasins n'aurait pu se risquer à le franchir. Les deux tours étaient reliées entre elles par une arche en pierre de taille défendue elle-même par des chaînes de fer d'une résistance à toute épreuve. Durant cette période, le pape fit exhumer des catacombes tout ce qu'il put y découvrir de reliques, afin de les mettre en sûreté dans l'intérieur de la ville. Parmi les corps qui furent l'objet de cette translation se trouvèrent ceux des Quatre-Couronnés dont le pape avait porté le titre avant sa promotion au pontificat. »

Invasion des Sarrasins. Le pontife et l'armée chrétienne à Ostie.

8. « En l'indiction XIIe (850), la race des Sarrasins, vrais fils de Satan, encouragée par le gain énorme que lui avaient valu ses pirateries précédentes, reparut avec des navires sans nombre sur les côtes de Toscane. La flotte ennemie s'était donné rendez-vous à Tozar, petit îlot voisin de la Sardaigne. De là elle rayonnait sur

le littoral italien, et enfin elle mit à la voile pour aborder dans la campagne romaine et venir assiéger la ville sainte. A cette nouvelle l'effroi s'empara de tous les cœurs. Mais le Dieu tout puissant qui protége son Église et veille à son salut nous suscita une légion de défenseurs. Les soldats des provinces de Naples, d'Amalfi et de Gaëte se concertèrent pour venir au secours de Rome, et vinrent débarquer à Ostie avant l'arrivée des Sarrasins. Ils informèrent aussitôt le bienheureux pape de leurs intentions bienveillantes. Les députés qu'ils lui envoyèrent avaient pour chef Césarius, fils du maître des milices. Léon les reçut avec honneur au palais patriarcal de Latran, et lui-même escorté par toutes les troupes romaines partit avec eux pour Ostie, dans l'intention de rendre grâces aux étrangers de leur généreux concours. A l'approche du pontife, les Napolitains se prosternèrent en grande dévotion ; ils vinrent tous baiser les pieds du vicaire de Jésus-Christ, et bénissaient le Seigneur d'avoir donné à son Église un tel pontife, si dévoué à la défense de son peuple. Des prières ferventes eurent lieu dans le camp, afin d'obtenir du ciel la victoire sur les fils de Bélial. Tous les soldats voulurent recevoir des mains du pape le corps de notre Seigneur. Une messe pontificale fut célébrée dans la basilique de Sainte-Aurea, et tous y communièrent. L'armée napolitaine jointe à celle des Romains fit escorte au pontife pour l'aller et le retour en chantant les psaumes et les hymnes usités dans les litanies solennelles. A genoux devant le maître-autel, Léon implora le secours du Tout-Puissant sur les armes des chrétiens. Puis se retournant vers le peuple, il prononça, les yeux baignés de larmes, l'oraison suivante qu'il avait composée pour la circonstance : « O Dieu dont la droite releva jadis le bienheureux Pierre, en le maintenant sur les flots, et arracha l'apôtre saint Paul aux dangers de trois naufrages, exaucez notre prière et soyez-nous propice. Donnez, par l'intercession des deux apôtres vos fidèles serviteurs, la force à nos bras, la vaillance à nos cœurs, afin de combattre et de vaincre les ennemis de votre sainte Église, afin d'exalter votre nom au milieu des nations infidèles. »

Victoire de l'armée

9. « Après avoir ainsi fortifié par la vertu divine des sacrements

et par l'ardeur de ses prédications saintes l'armée chrétienne, le pontife revint à Rome. Deux jours après les Sarrasins parurent en vue d'Ostie et la mer semblait couverte de leurs vaisseaux. L'armée napolitaine se porta sur le rivage, tuant tous ceux des ennemis qui tentèrent de débarquer. Ce premier succès réjouit le cœur des soldats chrétiens, mais les fils de Mahomet redoublèrent d'énergie, firent signe à tous leurs navires de se porter sur un même point de la côte, afin d'écraser les assaillants sous le nombre. Le combat prit alors des proportions gigantesques. Dans la chaleur de l'action, pendant que de part et d'autre on ne songeait qu'à vaincre ou à mourir, il s'éleva tout à coup un vent violent qui repoussait de terre les barques des Sarrasins, les brisant les unes contre les autres, ou les engloutissant sous les vagues furieuses. Ce fut, nous n'en doutons pas, la protection divine qui envoya ce secours à l'armée des chrétiens, par l'intercession des bienheureux apôtres Pierre et Paul. Plusieurs fois de nos jours, ces faveurs signalées de la clémence de notre Dieu envers son peuple fidèle ont aussi éclaté dans les conjonctures les plus critiques, et nous ne saurions trop en témoigner notre reconnaissance au Seigneur. Les ennemis, en voulant regagner leurs navires, tombèrent sous le glaive de nos soldats ou furent engloutis dans les flots. Quelques-uns se dispersèrent dans les rochers du voisinage où ils moururent de faim pour la plupart. Quelques-uns, même après leur défaite et la disparition de leur flotte, commirent encore des déprédations dans nos campagnes, ils furent saisis et pendus. Les autres captifs furent amenés à Rome et retenus sous bonne garde dans l'espoir qu'ils pourraient un jour se convertir à la foi véritable. On les employa à travailler aux fortifications déjà commencées sous les pontificats précédents autour de la basilique de Saint-Pierre.

chrétienne à Ostie.

10. « Le très-bienheureux pape voulut perpétuer le souvenir de ces triomphes dus à la miséricorde divine, en comblant de riches offrandes les principales églises de Rome. Ce fut à cette occasion qu'il donna à perpétuité au saint-siége la maison où il était né et qu'il possédait à titre patrimonial. Il y établit un monastère de religieuses et le dédia sous le vocable des saints Démétrius et Cé-

Construction de la cité Léonine.

saire. — Cependant toute la noblesse et le peuple de Rome, épouvantés par les fréquentes incursions des Sarrasins, vivaient dans des alarmes continuelles. On craignait surtout pour la basilique du bienheureux apôtre Pierre. Non-seulement les remparts dont on voulait l'environner n'étaient point encore achevés, mais l'eussent-ils été, la basilique isolée par le Tibre du reste de la cité et bâtie dans une sorte de désert, n'aurait pu résister à une attaque soudaine, à un coup de main imprévu. L'aimable pontife partageait l'anxiété des Romains à cet égard, et il se préoccupait vivement de pourvoir aux périls d'une telle situation. Dieu daigna lui envoyer une inspiration surnaturelle. Dès l'époque de son prédécesseur Léon III, on avait eu le dessein de relier la basilique vaticane à la ville de Rome par une cité qui se fut du nom de son fondateur appelée « cité Léonine » et aurait communiqué à la Rome centrale par le pont Saint-Ange et le môle d'Adrien (aujourd'hui fort Saint-Ange). Des constructions avaient été commencées par Léon III, mais abandonnées ensuite, leurs matériaux mêmes avaient disparu, enlevés par les particuliers qui s'en étaient servis à d'autres usages, en sorte qu'il n'en restait nulle trace. Léon IV reprit ce plan et résolut avec l'aide de Dieu de le mettre à exécution. Une seule difficulté restait. Après tant de travaux de tout genre, le bienheureux pape était dans l'impossibilité de fournir aux dépenses que celui-ci allait entraîner. Il s'adressa par une lettre touchante au seigneur Lothaire, empereur auguste, son fils en Jésus-Christ, lui exposa l'importance de l'œuvre qu'il méditait et le supplia de lui ouvrir ses trésors. Le très-pieux et sérénissime César accueillit avec grande joie cette requête ; dans sa réponse conçue en termes pleins de vénération pour le pontife, il le félicitait de son zèle et de sa charité, déclarant que de son côté il contribuerait largement à une entreprise si nécessaire à la sécurité de Rome. En effet, lui et les rois ses frères, mirent à la disposition du pape des sommes considérables. Dès lors Léon IV se mit à l'œuvre et dit aux Romains que si Dieu lui prêtait encore quelques années de vie, leurs vœux seraient accomplis et la nouvelle cité terminée. Tous les fidèles de la sainte Église furent convoqués par le pontife afin de délibérer avec lui sur les moyens

de mener à bonne fin ce grand travail. Il fut convenu que, pour subvenir aux frais qui devaient être énormes, chaque cité, chaque *prædium*, chaque monastère, contribuerait pour une quote-part, et il fut fait ainsi. »

Dédicace de la cité Léonine par le pape.

11. « Les travaux commencèrent dès la seconde année du pontificat de Léon (848) et six ans après (854), la nouvelle cité était construite avec une magnificence et sur un plan également merveilleux. Non-seulement les édifices intérieurs étaient achevés avec les rues et les places, mais toute l'enceinte des murs et des fortifications extérieures. Ce que le vigilant pontife dépensa d'activité pour obtenir un tel résultat est inexprimable. Il ne se reposait ni jour ni nuit; sa vie se partageait entre les divins offices et la surveillance des travaux. Ni le froid des hivers, ni les chaleurs de l'été ne le retenaient. Par tous les temps : pluie, grêle, vent ou neige, on le voyait courir à son œuvre de prédilection. Il suppliait le Seigneur de lui accorder avant de mourir la consolation d'avoir pourvu à la sécurité de Rome. Tous nous nous souvenons de ses visites quotidiennes sur les remparts ou parmi les constructions de la nouvelle cité. Quand l'œuvre fut entièrement terminée, il convoqua tous les évêques, prêtres et clercs de la sainte Église romaine afin de procéder en grande dévotion à la solennité de la dédicace. Au chant des litanies et des psaumes, tous, pieds nus, la tête couverte de cendres, firent le tour des remparts. Les évêques-cardinaux [1] reçurent du pontife l'ordre de bénir l'eau pour la cérémonie et d'en asperger durant la procession toute l'enceinte des murailles. Ils le firent avec un recueillement et une piété qui émurent tous les assistants. Trois fois du haut de la plate-forme des remparts le vénérable pontife dont les larmes et les sanglots entrecoupaient les paroles, s'arrêta pour appeler sur la ville le secours de Jésus-Christ, la protection de tous les anges et de tous les saints, afin que, dans la suite des âges, Rome et sa nouvelle annexe fussent à l'abri des invasions hostiles. La première oraison fut prononcée au-dessus de

[1] *Ab episcopis cardinalibus aquam fieri præcepit benedictam.* C'est la première explicite et formelle des cardinaux titulaires que nous ayons jusqu'ici rencontré dans le texte du *Liber Pontificalis.*

la porte de Saint-Peregrinus, en ces termes : « O Dieu, qui avez remis à votre apôtre Pierre les clefs du royaume des cieux et lui avez confié le privilége pontifical de lier et de délier, accordez-nous par son intercession la grâce d'être délivrés du lien de nos péchés, faites que cette cité nouvelle fondée par votre aide toute-puissante n'encoure jamais votre colère et qu'elle triomphe à jamais des ennemis contre lesquels nous l'avons élevée comme un boulevard. » La seconde oraison du pieux pape fut dite au-dessus de la porte qui regarde le château Saint-Ange. « O Dieu, qui dès les premiers jours du christianisme avez daigné garder et protéger contre tous ses ennemis cette sainte, catholique et apostolique Église romaine, effacez, nous vous en prions, le « chirographe » de nos iniquités, et permettez à la cité nouvelle que nous consacrons à votre saint nom par les suffrages de vos apôtres Pierre et Paul de traverser tous les âges sans être jamais la proie de l'ennemi. » En face du *vicus Saxonum*, au-dessus de la porte dite des Saxons, une troisième oraison fut prononcée en ces termes : « Dieu tout-puissant et miséricordieux, nous vous en supplions par l'intercession du bienheureux Pierre votre apôtre, ouvrez pour nous les trésors de vos grâces célestes. Étendez votre bras protecteur sur cette cité nouvelle, que moi, votre serviteur Léon, je viens d'édifier avec votre aide, et qui doit s'appeler de mon nom « Léonine. » Ordonnez qu'à jamais elle demeure inexpugnable et qu'elle soit en sûreté sous la garde de votre clémence. » Après avoir ainsi parlé, le bienheureux pontife, suivant la promesse et le vœu qu'il en avait faits antérieurement, procéda à une distribution générale de subsides et d'aumônes soit aux Romains, soit aux étrangers qui étaient accourus de toutes parts à la solennité. Il se dirigea ensuite processionnellement, au chant des hymnes sacrés et au milieu des acclamations de la multitude, vers la basilique du bienheureux Pierre. Là il offrit le sacrifice de la messe pour le salut du peuple, la sécurité de la ville et la paix du monde chrétien. Après la cérémonie sacrée, il distribua aux sénateurs et aux grands des manteaux de soie et de pourpre, avec des dons considérables en or et en argent. Cette mémorable solennité eut lieu le 27 juin 854, veille de la fête de saint Léon le

Grand, avant-veille de celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul. »

12. « Dans l'impossibilité où nous sommes de raconter toutes les grandes œuvres d'un pontife dont la mémoire ne s'effacera jamais de nos cœurs, c'est pour nous un devoir de signaler du moins les plus importantes. Son zèle était sans bornes, sa vigilance s'étendait sur tous les besoins. Il se préoccupa de la situation de la ville maritime de Porto-Romano, exposée plus particulièrement aux ravages des abominables Sarrasins. Là encore Dieu l'inspira d'une manière visible ; il se trouva qu'une multitude d'insulaires chassés de la Corse leur patrie par ces ennemis du nom chrétien vinrent chercher un asile sur les côtes d'Italie. Ces malheureux exilés erraient çà et là dans les campagnes, sans abri, sans ressources. Enfin ils se déterminèrent à venir à Rome, ce qu'ils auraient dû faire tout d'abord, et furent présentés à notre très-bienheureux seigneur le pape Léon. Celui-ci s'entretint longtemps avec leurs chefs, qui lui racontèrent leurs désastres passés, leur triste situation actuelle et lui demandèrent de les recevoir dans ses États, promettant de le servir, lui et ses successeurs, en toute fidélité et obéissance. Le pontife rendit grâces à Dieu qui lui envoyait ainsi une population dévouée qu'il pouvait immédiatement établir à Porto-Romano. Si vous dites vrai, leur répondit-il, si réellement vous êtes disposés à jurer obéissance au saint-siége en qualité de bons et fidèles sujets, nous avons sous la main un territoire excellent à vous donner. La cité que nous vous destinons est sûre et bien fortifiée. Tout récemment, avec l'aide de notre divin Rédempteur, nous en avons réparé les tours et les remparts. S'il vous convient de vous y fixer, nous vous donnerons les vignes, les terres et les pâturages voisins. Vous y pourrez vivre du fruit de votre travail, vous, vos femmes et vos enfants. Le sol se prête également à la culture et à l'élevage des troupeaux. — En entendant ces paroles, les Corses témoignèrent toute leur joie et toute leur reconnaissance au pontife ; ils le supplièrent de les faire accompagner par ses représentants dans la cité dont on leur parlait et qu'ils ne connaissaient point encore. La réalité dépassa toutes leurs espérances, et ils

Colonie corse à Porto-Romano.

s'écrièrent d'une voix unanime : Si notre pape et seigneur daigne nous accorder cette ville et le territoire qu'on vient de nous faire parcourir par ses ordres, nous jurons de nous y fixer et de rester, nous et nos familles, à jamais, les reconnaissants et fidèles sujets du bienheureux apôtre Pierre. — Leurs chefs revinrent avec les envoyés romains faire la même déclaration. L'établissement officiel eut lieu. Un rescrit pontifical enjoignit aux nouveaux habitants de prêter serment de fidélité au pape et à ses successeurs, ainsi qu'aux augustes empereurs Lothaire et Louis II. La concession de la ville était faite aux Corses à la condition expresse que s'ils venaient jamais à violer leur serment d'obéissance au saint-siége, ils perdraient par le fait même tous leurs droits. Les territoires environnants furent distribués entre chaque famille par les envoyés du pape, avec toutes les réserves de droit en faveur des propriétaires déjà établis et des monastères préexistants. Une charte authentique de ce partage fut dressée et revêtue de la sanction du pontife, qui y fit insérer la même clause de déchéance en cas de forfaiture. »

Reconstruction des villes d'Orta et Amerino.

13. « C'est ainsi que le saint pontife, au lieu de garder la propriété des domaines qui appartenaient à son État ou de les vendre pour grossir ses trésors, sacrifiait les intérêts temporels à la défense de la patrie et à la sécurité des peuples confiés à sa garde. Partout où il pouvait recruter des hommes vaillants et robustes, il les attirait dans ses États et leur offrait une existence assurée. Après ces grandes œuvres, nous pourrions citer une quantité d'opuscules de ce genre. s'il est permis de s'exprimer de la sorte. Ainsi les antiques cités d'Orta et d'Amerino, depuis longtemps abandonnées, ne servaient plus qu'à donner asile aux voleurs ou aux bandits de grand chemin qui en faisaient leur repaire. Les remparts en étaient détruits jusqu'aux fondements. Le peu d'indigènes qui les habitaient encore était dans l'impossibilité de résister à la moindre attaque. Le bienheureux pontife repeupla ces deux villes, releva leurs murailles, chassa les brigands et les larrons, et rétablit l'ancienne prospérité de ces lieux si longtemps déserts. »

Concile de Rome. Deposition d'Anastase,

14. « Les soins de l'administration temporelle ne faisaient pas négliger au très-bienheureux pontife ceux du gouvernement spiri-

tuel de l'Église. Sa sollicitude s'étendait à tous les pasteurs des âmes, évêques, prêtres, diacres, en un mot à tous les rangs de la milice chrétienne. Il voulut faire revivre l'antique discipline, en donnant, d'après l'autorité des canons et des pères, une règle uniforme à tout le clergé, afin que chacun des ministres du Seigneur pût remplir ses fonctions dans la sainteté et la régularité d'une vie exemplaire. Dans ce but, il s'adressa aux sérénissimes empereurs Lothaire et Louis II pour les informer qu'avec l'assistance de l'Esprit-Saint il était résolu de convoquer à Rome un concile de tous les évêques d'Italie. Ce synode solennel s'ouvrit dans la basilique du bienheureux apôtre Pierre le 8 décembre de l'indiction II[e] (854). Soixante-sept évêques y étaient réunis sous la présidence du pape. Les empereurs s'y firent représenter par quatre évêques, Joseph d'Eporedia, Noting de Brescia, Pierre de Spolète et Pierre d'Arezzo. Le diacre Paul y fut délégué pour tenir la place de l'archevêque Jean de Ravenne. Tous les prêtres, diacres et clercs de Rome y assistèrent. Le très-bienheureux pontife fit donner lecture de quarante-deux capitules ou décrets relatifs à la direction des âmes, au gouvernement des églises et à la discipline cléricale. Cette promulgation fut faite par les diacres du siége apostolique. Léon IV ordonna que ces capitules seraient transcrits à la suite des autres décrets pontificaux dans les collections canoniques, pour avoir force de loi à perpétuité et pour servir à tous les évêques dans l'administration de leurs diocèces et l'enseignement de leurs peuples. Le synode se termina par la déposition canonique d'Anastase, prêtre cardinal du titre de Saint-Marcel, lequel depuis cinq ans avait abandonné sa paroisse pour passer à l'étranger où il est encore. Dans l'intervalle il avait refusé de se présenter à deux conciles tenus précédemment. En dernier lieu, il refusa encore d'obtempérer aux lettres du pape et à la citation canonique qui lui fut faite personnellement par les trois évêques Nicolas, Pétronax et Jean. La sentence de déposition prononcée contre lui fut adoptée à l'unanimité, et il demeura privé de tout honneur sacerdotal. »

Déposition d'Anastase, cardinal-prêtre du titre de Saint-Marcel

15. « Parmi les cités de second ordre qui durent au bienheureux pontife comme une sorte de résurrection, nous ne pouvons omet-

Fondation et dédicace de Civita-Vecchia.

tre la ville de Centumcella (aujourd'hui Civita-Vecchia). Depuis quarante ans les murailles en étaient détruites et les maisons abandonnées. Tous les habitants avaient fui, chassés par la terreur des Sarrasins. Errants dans les forêts, cachés dans des cavernes, ils vivaient à l'abandon et dans de continuelles angoisses, n'ayant de repos ni jour ni nuit, craignant sans cesse de tomber aux mains des farouches pirates. Le très-miséricordieux pontife gémissait sur le sort de ces malheureux exilés. Plus d'une fois on le vit verser des torrents de larmes au récit d'une telle infortune. Il ne cessait de supplier le Seigneur, afin qu'il daignât lui faire connaître en quel lieu il pourrait rétablir la ville de Centumcella dans une situation qui fût à l'abri des terribles envahisseurs. Il alla en personne reconnaître la côte et étudier toutes les localités environnantes. Dans ce voyage d'exploration, il remarqua un site facile à fortifier du côté de la mer et défendu du côté de la terre par de hautes collines. Des cours d'eau fort abondants pouvaient être utilisés pour l'établissement de nombreux moulins. Avant de raconter les travaux que le pontife y fit bientôt exécuter, il faut d'abord faire connaître un incident qui marqua toute cette entreprise d'un caractère vraiment surnaturel. Une nuit, s'étant endormi en pensant à l'œuvre qu'il projetait, le saint pontife se vit transporté en songe dans le site qu'il avait choisi et qui se trouve à la distance de douze milles de l'antique Centumcella. Il lui semblait être accompagné par un maître des milices, nommé Pierre, à qui dans ce songe il venait de confier l'exécution de tous les travaux. Ensemble ils parcouraient les divers points du sol, traçant le plan des murs, l'alignement des édifices. Et comme l'étroitesse du site ne permettait pas que la nouvelle cité eût plus de deux portes, le pontife désigna du doigt au maître des milices la place précise où chacune d'elles devait être établie. Au matin, le bienheureux pontife fit appeler Pierre, lui détailla tout le plan qu'il avait vu se dérouler en songe, lui remit les sommes d'argent nécessaires pour l'exécution, et l'envoya réunir tout le peuple de Centumcella pour commencer les travaux. Or, la nouvelle cité aujourd'hui si brillante, fut entièrement bâtie selon le plan que le bienheureux pontife avait vu dans son sommeil

ou plutôt dans une véritable vision. Elle prit le nom de Leopolis. Quand elle fut terminée, le pontife éprouva une vive joie à la montrer à ses fidèles. En arrivant aux portes dont il avait désigné l'emplacement dans son sommeil prophétique, il rendit grâces à Dieu de lui être ainsi venu en aide, et d'avoir désigné un emplacement où l'eau, la pierre, le sable, se trouvaient en abondance, de sorte que le peuple chrétien de ces contrées avait désormais un abri sûr et des murailles faciles à entretenir, à réparer et au besoin à agrandir. La dédicace de Léopolis se fit avec les mêmes cérémonies que celle de la cité Léonine. Au chant des litanies et des psaumes, le pape fit processionnellement à pied le tour de l'extérieur; il prononça du haut des remparts les trois oraisons en l'honneur de la très-sainte Trinité; il fit faire sur les murailles l'aspersion de l'eau sainte et célébra ensuite la messe pontificale. Une distribution de secours en argent fut faite au peuple; enfin, recommandant à la protection du Tout-Puissant la ville nouvelle et toutes les familles qui étaient venues l'habiter, il reprit la route de Rome où il rentra le 15 octobre indiction IIe (854), le jour même où tous les travaux des remparts venaient d'être complétement terminés. La population romaine fit à son pasteur une réception triomphale. »

16. « Or, vers cette époque, un maître des milices, du nom de Daniel, homme d'iniquité, dans un sentiment de haine et de jalousie, quitta Rome et se rendit près du sérénissime empereur Louis, pour y accuser le pape et les Romains de trahison envers la majesté impériale. Ses calomnies étaient surtout dirigées contre l'éminentissime Gratianus, général en chef des troupes romaines, gouverneur du palais de Latran et l'un des plus fidèles conseillers du pontife. Prenez garde, disait Daniel à l'empereur, Gratianus est tout puissant à Rome, vous le croyez fidèle à votre autorité et dévoué à l'empire; c'est une erreur. Il s'est ouvert à moi dans l'intimité, et m'a fait confidence de ses dispositions hostiles à votre égard. Les Francs, me disait-il, ne font rien pour nous. Au lieu de nous prêter secours, ils ne songent qu'à nous spolier et à nous opprimer. Pourquoi ne rappellerions-nous pas les Grecs en nous unissant à eux par un pacte d'alliance, et ne chasserions-nous pas de notre royaume

Trahison de Daniel, maître des milices.

et de toute l'Italie la nation des Francs et son roi? — La fureur de Louis, en entendant ces dénonciations de la bouche du traître, ne peut se décrire. Sans prendre le temps de vérifier les faits ni même d'en écrire au pontife, il rassembla une armée et se dirigea sur Rome. »

L'empereur Louis II à Rome. Jugement et condamnation de Daniel.

17. Léon IV, sans se laisser intimider par cette démonstration menaçante, résolut de faire à l'empereur irrité la réception pacifique et solennelle en usage pour l'arrivée des souverains. Debout sur les degrés du portique de Saint-Pierre, il attendit le prince qui arrivait précédé de tous les ordres du peuple romain envoyés à sa rencontre. Ces honneurs auxquels Louis ne s'attendait peut-être pas, le disposèrent favorablement; les douces paroles du pontife achevèrent de le calmer. On fixa le jour d'un plaid solennel où le dénonciateur Daniel devait être confronté avec l'éminentissime Gratianus faussement accusé par lui. L'empereur et le très-saint pape, ainsi que les nobles romains et les leudes francs prirent séance dans le palais construit par Léon à côté de la basilique vaticane. Daniel, avec une impudence et une audace sans égales, reproduisit devant toute l'assemblée ses calomnies précédentes. Sérénissime empereur, dit-il à Louis, Gratianus ici présent a voulu m'entraîner dans une conspiration ayant pour but de renverser votre trône, de soustraire l'Italie à votre puissance et de la livrer aux Grecs. — A ces mots, Gratianus se leva : Tu mens, s'écria-t-il, il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que tu viens de dire. — Tous les Romains se tournant vers l'empereur appuyèrent de leur témoignage la protestation de Gratianus et dirent : Daniel est un infâme calomniateur. — On procéda ensuite à une enquête minutieuse qui démontra, d'une part, la fidélité absolue et constante de Gratianus à l'empire, et d'autre part, la haine et la basse jalousie de Daniel contre un chef dont il ne pouvait souffrir la supériorité. Le très-clément empereur, convaincu du crime de Daniel, déclara qu'il le remettait au jugement des nobles Romains, ne voulant point empiéter sur la juridiction de Rome. Daniel fut donc jugé suivant la loi romaine; il confessa lui-même sa trahison et déclara que l'envie seule l'avait fait agir. Après quoi, il fut remis aux mains de Gratianus, qui eut

plein pouvoir de décider sur le sort du captif. A la demande de l'empereur, Gratianus consentit à faire grâce au misérable, qui échappa ainsi au supplice. »

Mort de saint Léon IV.

18. « Après cette solennelle procédure, Louis quitta Rome. Quelques jours s'écoulèrent encore et le très-saint pape Léon IV s'endormit dans le seigneur le XVI des calendes d'août (17 juillet 855). Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre. En deux ordinations, l'une au mois de décembre, l'autre au mois de mars, il consacra dix-neuf prêtres, huit diacres, et soixante-trois évêques destinés à diverses églises [1]. »

§ II. Les princes carlovingiens.

Éloge de Léon IV par Voltaire.

19. Après avoir lu cette notice de saint Léon IV on comprendra l'injustice des historiens récents qui mentionnent à peine le nom du glorieux pontife. La période de tranquillité et de calme que ses persévérants efforts inaugurèrent pour l'Italie dura près d'un demi-siècle. Jamais depuis Léon IV les Sarrasins n'osèrent reparaître dans la campagne de Rome. Plus impartial que nos modernes écrivains, Voltaire qui n'avait pas coutume de prodiguer ses éloges aux souverains pontifes, s'exprimait en ces termes [2] : « Attaqué par les Sarrasins, le pape Léon IV se montra digne, en défendant Rome, d'y commander en souverain. Il avait employé les richesses de l'Église à réparer les murailles, à élever les tours, à tendre des chaînes sur le Tibre. Il arma la milice à ses dépens, engagea les habitants de Naples et de Gaëte à venir défendre les côtes et le port d'Ostie, sans manquer à la sage précaution de prendre d'eux des otages, sachant bien que ceux qui sont assez puissants pour nous défendre le sont assez pour nous nuire. Il visita lui-même tous les postes, et reçut les Sarrasins à leur descente, non pas en équipage de guerre, mais comme un pontife qui exhortait un peuple chrétien, et comme un roi qui veillait à la sûreté de ses sujets (849). Il était romain : le courage des premiers âges de la

[1] *Liber Pontifical. S. Leo IV papa* 106, *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1304-1338.

[2] *Essai sur les mœurs*, tom. I, chap. XXVIII.

république revivait en lui, dans un temps de lâcheté et de corruption, tel qu'un beau monument de l'ancienne Rome qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle. Son courage et ses soins furent secondés. On combattit les Sarrasins courageusement à leur descente, et la tempête ayant dissipé la moitié de leurs vaisseaux, une partie de ces conquérants, échappés au naufrage, fut mise à la chaîne. Le pape rendit sa victoire utile en faisant travailler aux fortifications de Rome et à son embellissement les mêmes mains qui devaient les détruire[1]. » C'était ainsi que la papauté préludait aux Croisades.

Division des princes et guerre civile dans les Gaules.

20. La comparaison du grand pape avec les souverains qui régnèrent en son temps sur l'Europe fait encore mieux sentir la supériorité de Léon IV. Les descendants de Charlemagne ne savaient plus défendre l'empire fondé par leur héroïque aïeul. Toujours en lutte les uns contre les autres, ils passaient le temps à se combattre et à se réconcilier, aussi prodigues du sang de leurs sujets que de promesses trompeuses et de faux serments. Avant le traité de Verdun (843), Lothaire n'avait pas rougi d'appeler contre les rois ses frères les Saxons du Nord et les Sarrasins d'Espagne, ouvrant ainsi aux deux barbaries extrêmes les portes de l'empire franc. Révoltés de cette infâme conduite, les peuples des bords du Rhin ne voulurent plus être gouvernés par un empereur parjure. Lothaire dut s'enfuir et transporter le siége de sa royauté à Lyon. Mais en quittant Aix-la-Chapelle, il eut soin de piller le palais bâti par Charlemagne, comme si, dans ce siècle de déprédations, le vandalisme et la piraterie eussent été contagieux. La paix de Verdun n'était qu'une trêve entre les ambitions fraternelles ; il fallut dès l'année suivante (844) une nouvelle réunion à Thionville pour cimenter une alliance qui se soutenait mal ; et dès l'an 847 une autre conférence à Mersen sur la Meuse fut tenue sans plus de résultat. La mort de Pépin d'Aquitaine survenue du vivant de Louis le Débonnaire (838) avait fait passer les droits de ce prince

[1] Ce service immortel, rendu à toute la chrétienté d'Occident par Léon IV a été transmis à la postérité par Raphaël dans les salles du Vatican.

sur la tête de son fils Pépin II, enfant encore, et incapable de se défendre contre la spoliation de ses oncles. La part de Charles le Chauve s'était accrue de l'héritage enlevé à l'orphelin. « Combien de malheurs et d'excès monstrueux, tant privés que publics, s'écrie l'astronome de Limoges, furent la suite de cette injustice, ceux-là seuls pourraient le dire qui en furent dans toute l'Aquitaine les témoins et les victimes[1]. » L'injustice sur le trône, la division parmi les rois, la révolte au sein des peuples, tel était le triste spectacle qu'offraient alors la Germanie et les Gaules. Suivant la remarque fort juste de M. Fauriel, l'empire franc était réellement aboli depuis que les trois royaumes qui le composaient étaient devenus indépendants les uns des autres, n'ayant plus entre eux de connexion ni de relations nécessaires. L'idéal de l'empire d'Occident, tel que l'avait rêvé l'Église romaine, tel qu'il avait existé sous Charlemagne, et même sous Louis le Débonnaire, avait disparu, le titre d'empereur n'était plus que nominal. Lothaire le partagea en 849 avec son fils Louis II déjà roi d'Italie.

21. Sur tous les points à la fois, les barbares faisaient irruption dans cet empire morcelé. Nous avons vu les Maures d'Afrique promener sur le littoral de la Méditerranée avec l'étendard et le croissant du prophète le pillage, l'incendie et l'extermination. Là du moins ils rencontrèrent dans la personne du pape saint Léon IV un héros qui repoussa leurs flottes dévastatrices. Mais il n'en fut pas de même pour les Sarrasins d'Espagne qui envahirent la Septimanie pendant que les Normands pénétraient jusqu'à Toulouse sans que le faible Charles le Chauve fît rien pour s'opposer à ce double courant d'invasion. Normands et Sarrasins, fils d'Odin et fils de Mahomet, avaient été les uns et les autres appelés par le fameux duc Bernard, l'ancien favori de Judith, qui s'était rangé dans le parti du jeune Pépin II, et vint à bout, avec l'aide de ses terribles auxiliaires, de le rétablir sur le trône d'Aquitaine. Ce ne fut pas pour longtemps. Dès l'an 852, Pépin tombait aux mains de Charles le Chauve qui le fit mourir en captivité. Mais l'Aquitaine

Les Sarrasins en Aquitaine.

[1] Astronom. Lemovicens. *Vit. Ludov. pii*, cap. LXI.

resta encore douze ans dans l'anarchie la plus complète, ravagée sans trêve ni merci par les Sarrasins. Les Normands la quittèrent les premiers pour aller ravager d'autres provinces. Cependant Louis le Germanique disputait aux Huns, aux Bohêmes et aux Slaves les territoires mal défendus d'Outre-Rhin et la Frise était envahie par les Danois.

Invasions normandes.

22. Les hommes du Nord ! les Normands ! tel était le cri d'alarme poussé alors sur tous les confins septentrionaux de l'empire franc. Nos chroniqueurs ont des accents de douleur poignante, quand ils énumèrent les désastres de cette funeste époque et le pillage des plus riches cités par ces hordes sauvages que leurs légers esquifs portaient avec une incroyable rapidité dans les directions les plus diverses et les plus lointaines. Une flotte de six cents voiles, sous la conduite de Roric, remonta l'embouchure de l'Elbe et opéra une descente à Hambourg, où, pendant un jour et deux nuits les barbares commirent tous les excès imaginables (855). La Frise fut ravagée, les églises et les monastères incendiés et pillés, les populations égorgées ou conduites en captivité. La Hollande, les bords du Rhin et du Vahal ne furent pas mieux traités. Dans le même temps, Godefriel, un autre de leurs chefs, pénétrait jusque dans la ville de Beauvais, qu'il livrait au pillage. Passant ensuite en Aquitaine, les Normands prirent Bordeaux, qui leur fut livrée par la trahison des Juifs, s'en partagèrent les immenses richesses et n'y laissèrent que des débris fumants. Rouen tomba encore une fois en leur pouvoir. L'année suivante (857), Tours, Le Mans eurent le même sort. Le monastère de Marmoutier fut incendié, et les cent seize religieux qui l'habitaient furent massacrés. Les reliques de saint Martin, patron des Gaules, avaient été transportées à Orléans pour les soustraire à la fureur des barbares ; on fut obligé de les transférer à Auxerre, car les Normands, remontant le cours de la Loire, s'emparèrent d'Orléans et de Blois, et vinrent même attaquer la ville de Chartres, que la courageuse défense de Frotbold, son héroïque évêque, ne put préserver de la dévastation et de la ruine. Dans la même irruption, les Normands insultèrent de nouveau Paris, brûlèrent Sainte-Geneviève et toutes

les autres églises de la ville et des campagnes voisines, excepté trois seulement, la cathédrale, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis que Charles le Chauve racheta pour une somme prodigieuse. Telles étaient les scènes d'horreur que les *hommes du Nord*, non moins inaccessibles à la pitié que les glaces et les écueils de leur sauvage patrie, renouvelèrent sans relâche depuis leur première irruption dans nos fertiles et douces contrées. Elles suffisent à faire comprendre ce qu'il en a coûté de travaux et de douleurs à l'Église pour convertir le peuple normand à Jésus-Christ et en faire l'une des races les plus religieuses du royaume très-chrétien.

Abdication et mort de l'empereur Lothaire I.

23 Ce résultat providentiel que nous voyons aujourd'hui après dix siècles écoulés, peut jusqu'à un certain point nous sembler une compensation rétrospective. Mais pour les malheureuses victimes de la fureur des Normands, pour ces populations entières égorgées ou traînées, pour ces milliers de fugitifs éperdus que l'invasion chassait comme une trombe, et qui perdaient en un jour leurs familles, leur patrie, quel ne dut pas être le désespoir indigné, quand pas un des rois ou des empereurs chargés de les défendre n'osa affronter le hasard d'un seul combat contre l'ennemi. Ni Lothaire, ni Charles le Chauve, ni Louis d'Italie, ces ambitieux vulgaires qui avaient fomenté tant de guerres civiles, et s'étaient livrés tant de batailles fratricides ne parut en face des pirates normands. Cette incroyable lâcheté fut la ruine de la dynastie carlovingienne. Pendant qu'un pape Léon IV triomphait des Sarrasins en Italie, les successeurs et les héritiers de Charlemagne laissaient la Gaule et la Germanie en proie aux Normands. On dit que, durant ces années de terribles angoisses pour les peuples, l'empereur Lothaire 1er songea à ses plaisirs et qu'il avait le courage de se livrer aux passions les plus honteuses, n'ayant pas celui de lutter glorieusement et de mourir au besoin pour le salut de son royaume et de sa patrie. L'accusation a pu être exagérée par les contemporains ; il y eut peut-être plus d'inertie et de mollesse chez ce prince léger et présomptueux que de perversité et de corruption. Toujours est-il qu'épouvanté par une série de désastres qu'il ne savait ni prévenir ni venger, il prit le parti de se faire moine. Un acte d'abdication solennelle fut promulgué

par lui en 855, et il alla se réfugier au monastère de Pruym dans l'intention d'y terminer sa vie. Ce terme ne se fit pas attendre, car il mourut six jours après. Le titre d'empereur passait à Louis II d'Italie, titre purement nominal qui ne lui donnait sur Charles le Chauve et Louis le Germainque, ses oncles, aucune espèce de suzeraineté.

§ III. Lettres et Décrets de Léon IV.

Pourquoi le titre de Grand n'est point resté attaché au nom de saint Léon IV.

24. Seul dans cette période de décadence Léon IV fut grand. Ce titre que nous lui donnons ici n'est cependant pas resté attaché à son nom comme à celui de saint Léon 1er son illustre prédécesseur et homonyme. Pourquoi cette différence? Comme roi, Léon IV fut vraiment grand, et peu de monarques auquels l'histoire a donné ce surnom le méritèrent autant que lui. Mais les œuvres royales ne sont qu'un des côtés des papes-rois ; ils doivent laisser des œuvres pontificales et comme Léon le Grand ou saint Grégoire le Grand joindre le titre de docteur de l'Église à celui de pasteur des peuples. Or, par le malheur même des temps orageux où il vécut, les œuvres de saint Léon IV ne nous ont point été conservées. Tel nous paraît être l'unique motif qui lui a fait refuser par la postérité un titre que ses contemporains lui décernaient à l'envi. Les quelques fragments qui nous été conservés des lettres et des décrets de Léon IV ont été recueillis pour la plupart dans les collections canoniques. Il en est qui proviennent du *Regesta* de ce pontife; tous sont dignes d'un grand génie et nous paraissent de nature à mériter l'attention de l'histoire. Ils forment d'ailleurs une sorte de commentaire vivant de la notice si remarquable du *Liber Pontificalis*.

Fragments des lettres de Léon IV aux empereurs Lothaire I et Louis II.

25. Du haut du siége apostolique, sentinelle vigilante dont le regard s'étendait sur la catholicité tout entière, Léon IV n'épargna aucun effort pour réveiller de leur torpeur les princes de la race carlovingienne. « Arrière tout sentiment de terreur et de crainte, leur écrivait-il. Combattez virilement contre les ennemis de la civilisation et de la foi. N'avez-vous pas l'exemple de vos glorieux ancêtres. Est-ce que partout où ils ont dirigé leurs armées, la victoire ne suivait pas leurs drapeaux ? Est-ce qu'il y eut jamais peuple si nom-

breux ou si vaillant dont ils n'aient dompté la résistance ? Non, non, tout l'univers le sait, vos pères les Francs furent toujours vainqueurs. Sachez du reste que dans les combats que vous allez entreprendre, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, que l'un d'entre vous trouvât la mort, le Tout-Puissant qui vous verra répandre votre sang pour le salut de la patrie, pour la défense des chrétiens et le triomphe de la vérité saura vous rendre dans les cieux une couronne immortelle [1]. » Ailleurs et s'adressant à Lothaire, il se donnait lui-même en exemple à cet empereur timide, comme pour l'inviter à montrer au moins autant de courage personnel que celui du pontife. « A la première nouvelle de l'apparition des Sarrasins, dit-il, comme on disait qu'ils se dirigeaient sur Porto-Romano, je suis accouru dans cette dernière ville, j'ai parcouru tout le littoral et disposé tous les moyens de défense [2]. » Il tenait un langage non moins énergique au jeune empereur Louis II. « Il faut que vous sachiez, lui dit-il, que jamais nous ne laisserons nos peuples exposés sans défense à l'oppression et à la brutalité de l'ennemi. Si quelque danger les menace, nous allons en personne les protéger. Notre devoir en effet est d'être les défenseurs partout et toujours du troupeau qui nous est confié [3]. » Ces héroïques accents ne touchaient point le cœur des princes auxquels ils étaient adressés. Le sang de Pépin d'Héristal, de Charles-Martel, de Pépin le Bref et de Charlemagne était dégénéré sans retour. Le grand pape ne trouvait point à ses côtés du grand roi; il restait seul pour sauver la chrétienté et la civilisation européenne.

Fragments de lettres adressées aux gouverneurs de Sardaigne et à l'archevêque de Ravenne.

26. Dans son œuvre de foi et de patriotisme, il faisait appel à tous les dévouements, et il savait briser toutes les résistances. Un fragment d'une lettre adressée au juge ou gouverneur de Sardaigne est conçu en ces termes : « Nous prions votre celsitude de recruter dans sa province autant de jeunes et vigoureux soldats que vous trouverez disposés à entrer au service du saint-siége ; daignez nous

[1] L. Léon IV, *Epist.* I, *Patr. lat.*, tom. CXV, col. 656.
[2] *Epist.* IX, col. 669.
[3] *Epist.* X, *Ibid.*

les envoyer sans égard au nombre ; ils trouveront près de nous un accueil paternel [1]. » L'archevêque Jean de Ravenne dont nous avons déjà eu l'occasion de faire connaître les prétentions ambitieuses profitait des agitations et des troubles de cette époque pour opprimer les sujets du pape et se frayer un chemin à la souveraineté temporelle qu'il rêvait pour lui-même. La révolte du cardinal-prêtre Anastase dont le *Liber Pontificalis* nous a déjà entretenu paraît avoir été encouragée et soutenue par l'indigne métropolitain de l'ancien exarchat. C'est du moins ce qui résulte d'un voyage fait par Léon IV à Ravenne. « Arrivé en cette ville, dit le pape lui-même, nous avons convoqué tout le clergé et le peuple à la basilique de Saint-Vital, le 29 mai de l'indiction Ie (854), et pour la première fois nous avons fulminé contre Anastase la sentence d'excommunication, renouvelée le 19 juin suivant dans la basilique de Saint-Pierre de Rome [2]. » Le langage du saint pape à l'archevêque de Ravenne est empreint d'une vigueur tout apostolique. « Tenez pour certain, lui dit-il, que jamais nous ne souffrirons les violences que vous vous permettez contre nos hommes et sujets. S'il arrivait, ce que nous ne voulons pas croire, que sans égard pour notre présente monition, vous persévériez dans votre tyrannie en renouvelant les oppressions et les injustices passées, nous irions en personne défendre notre peuple, et nous vous arracherions un pouvoir dont votre audace furieuse et criminelle n'a déjà que trop abusé [3]. »

Lettre intégrale de Léon IV au cardinal-prêtre Anastase.

27. La lettre de Léon IV au cardinal rebelle Anastase nous a été intégralement conservée. Elle fut adressée au coupable dans l'intervalle qui s'écoula entre les deux premières excommunications et la tenue du concile de Rome. Le cœur du pontife s'y révèle avec des trésors de charité et de mansuétude. « Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Anastase, prêtre excommunié.— Fils jadis engendré dans les entrailles spirituelles de notre sainte Église, nous gémissons chaque jour sur votre aveuglement : vous avez quitté le sein de votre mère, vous vous êtes laissé envelopper dans les filets

[1] *Epist.* XXVII, col. 673.
[2] *Epist.* VII, col. 666.
[3] *Epist.* XI, col. 669.

de l'erreur, vous habitez maintenant des régions étrangères, après avoir, au mépris des canons et des préceptes ecclésiastiques, déserté votre titre paroissial. Revenez donc, rentrez dans le sentier du salut ; ne vous laissez point séduire par de vaines illusions, ne croyez point aux flatteries intéressées des adulateurs qui vous poussent à l'abîme. Élevez-vous par l'esprit au-dessus des misérables intrigues dans lesquelles vous êtes enlacé ; dégagez votre âme de ces liens indignes et d'un ferme regard envisagez les biens suprêmes, les joies éternelles que vous perdez par votre obstination et que vous mériterez par un retour sincère. La préoccupation de votre salut ne ne nous quitte pas un instant ; nous ne cessons d'implorer la clémence toute-puissante de notre Dieu pour qu'il vous arrache aux piéges de Satan. Nos présentes lettres apostoliques renferment une injonction suprême que nous vous adressons encore. Depuis cinq ans, vous errez à l'aventure, vous dissimulant comme le serpent à toutes nos recherches. Maintenant nous vous transmettons de nouveau l'ordre de comparaître au synode qui se réunira le 15 du mois de novembre (854) dans la basilique de Saint-Pierre, afin de procéder à l'examen de votre cause et de prendre les mesures nécessaires à votre salut. Si vous rejetiez ce dernier avertissement, vous aggraveriez les censures canoniques qui vous ont déjà frappé. Déjà, en effet, vous avez résisté à deux citations précédentes. Celle-ci vous sera remise personnellement par nos frères les vénérables évêques Nicolas, Pétronax et Jean, qui ont reçu de nous la mission de corroborer par leur témoignage la teneur de notre présente lettre. Un nouvel acte de désobéissance de votre part serait suivi d'une excommunication et d'un anathème solennels [1]. » On sait qu'Anastase demeura sourd à toutes les exhortations comme à toutes les menaces.

Formule d'excommunication prononcée contre Anastase par le pape.

28. Voici la formule d'excommunication qui fut promulguée contre lui au concile de Rome. « Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à tous les évêques, prêtres, diacres, sous-diacres, clercs et à l'universalité du peuple chrétien. — Vous savez, frères bien-

[1] *Epist.* XIII, col. 670.

aimés, quelle unité indissoluble vous rattache tous au siége apostolique du bienheureux Pierre; nous sommes un avec vous, comme vous êtes un avec nous. Pour la sécurité de l'avenir et pour servir de mémorial aux âges futurs, nous voulons porter ce rescrit à la connaissance de votre dilection. Un prêtre de notre cardinalat, *presbyter nostri cardinis*, Anastase, ordonné par nous au titre du bienheureux Marcel, cédant aux suggestions tentatrices du diable, a foulé aux pieds les règles canoniques et les statuts des pères; il a déserté sa charge, quitté l'Église, et depuis cinq ans, brebis égarée et errante, il parcourt les provinces étrangères. Appuyé sur l'autorité des saints canons, nous l'avons averti jusqu'à quatre fois par nos lettres apostoliques. Deux conciles se sont réunis pour l'examen de sa cause; il a obstinément refusé d'y comparaître. Excommunié une première fois par nous-même dans la basilique de Saint-Vital à Ravenne, et une seconde fois dans celle de Saint-Pierre de Rome, nous avons tenté un dernier effort, et l'avons cité à ce présent synode, dans l'espoir de le ramener au sein de l'Église sa mère. Il a dédaigné nos monitions apostoliques, et sans respect pour le vénérable synode, il a refusé une dernière fois de se présenter devant nous. Qu'il soit donc, en vertu de ses préceptes apostoliques et de notre autorité pontificale, voué à l'anathème; tous ceux qui lui prêteraient, ce qu'à Dieu ne plaise, aide et secours dans sa rébellion, encourraient une condamnation semblable et tomberaient sous le coup de l'anathème [1]. »

cte d'adhésion des vêques du concile romain à la déposition l'Anastase.

29. La sentence fut souscrite par les évêques du concile en ces termes: « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Le saint et vénérable synode réuni par la grâce et l'assistance divine dans l'église du bienheureux apôtre Pierre, la septième année du pontificat du très-saint et angélique Léon IV, pape universel, la trente-septième année de l'empire de Lothaire et la cinquième de celui de Louis, invincibles empereurs, a souscrit à la juste et canonique déposition d'Anastase, prêtre du titre de Saint-Marcel, lequel a quitté depuis cinq ans la paroisse confiée à ses soins, est passé à

[1] N° VII, *Excommunicat. Anastas. presbyteri.*, col. 665.

l'étranger, s'est révolté contre la sainte Église et a résisté aux pieux et salutaires avertissements qui lui ont été prodigués par des évêques, des prêtres, des clercs envoyés près de lui par le siége apostolique. Déjà excommunié et anathématisé, il a refusé de comparaître à deux précédents conciles, de même qu'aujourd'hui il n'a point daigné se présenter devant nous. En conséquence, il est et demeure, par l'autorité du souverain pontife, ainsi que par nous les évêques au nombre de soixante-sept présents à ce saint synode, en punition de sa folle et sacrilége audace, déposé du sacerdoce, privé de tout honneur ecclésiastique, excommunié et anathématisé [1]. »

Les trois criminels d'État Georges, Adrien et Pierre. Intervention de l'empereur Lothaire en leur faveur.

30. La rébellion de ce cardinal indigne ne fut point un fait isolé. Sous l'indication voilée des « provinces étrangères », qu'habitait le contumace et que ni les lettres de saint Léon IV, ni le décret du concile romain ne spécifient point d'une manière plus positive, il nous est facile de deviner l'appui et la protection qu'Anastase avait dû trouver soit près du métropolitain de Ravenne, soit dans les anciens États lombards devenus le royaume de Louis II. Les empereurs francs ne refusaient point, en effet, de donner asile aux ennemis du grand pape. Nous en avons la preuve par deux fragments, détachés de la correspondance de Léon IV avec Lothaire, et conservés dans la collection canonique d'Ives de Chartres. Il s'agit de trois rebelles jugés par les tribunaux romains et condamnés à mort pour des attentats contre le saint-siége dont le détail ni le caractère ne nous sont point connus. « Votre sublimité, dit Léon IV à l'empereur Lothaire, nous a fait notifier ses intentions au sujet des trois criminels Georges, Adrien et Pierre, qui viennent d'être jugés publiquement et condamnés pour leurs forfaits à la peine de mort. Vous voulez que leur cause soit portée à un autre tribunal, et qu'ils subissent un nouveau jugement. Nous ne saurions trop nous étonner d'une pareille exigence, puisque l'arrêt a été rendu en présence et avec l'assentiment des envoyés impériaux qui ont assisté à toute la procédure. La loi romaine, en vigueur

[1] *Ibid.*, col. 666.

dans nos tribunaux, a été fidèlement observée, on peut dire que la sentence de condamnation y était écrite d'avance, tant la cause elle-même était simple et claire. Sans la coïncidence des fêtes pascales, la sentence aurait déjà reçu son exécution. Tel a été l'unique motif du sursis [1]. » Là s'arrête le premier fragment relatif à cette affaire. Le second, un peu plus explicite, nous apprend que l'intervention de l'empereur avait sauvé la vie à deux des criminels, Adrien et Pierre. Il n'est plus question de Georges, le troisième, soit que dans l'intervalle il eût subi le dernier supplice, soit qu'il ait succombé à une mort naturelle. Quant aux deux autres, ils s'étaient réfugiés à la cour de Pavie, et Lothaire prétendait imposer au pape non-seulement de les recevoir à Rome, mais de les admettre comme auparavant dans son palais patriarcal. Léon IV lui écrivait alors : « Nous ne souffrirons jamais que Pierre et Adrien remettent le pied à Rome, encore moins qu'ils approchent de notre personne et habitent avec nous. Si vous ne tenez nul compte des instances que j'ai faites près de vous dans le but de vous engager à garder ces deux tristes personnages, si vous êtes, ce que je ne puis croire, résolu à outrager gratuitement le pontife romain, si vous préférez à notre affection celle d'Adrien et de Pierre, nous voulons déclarer à votre grandeur les mesures que, de notre côté, nous sommes déterminé à prendre. De tout temps, les pontifes du siége apostolique, soit quand ils se rendaient aux diverses églises stationnales pour y célébrer l'office de la messe, soit quand les besoins de l'Église et ceux du peuple les appelaient au dehors, ne se faisaient escorter que par leurs clercs revêtus des ornements sacerdotaux. Tel est l'usage que nous avons nous-même observé jusqu'ici. Mais à l'avenir, s'il vous convient de maintenir à Rome des criminels capables de tous les forfaits, des hommes que nous proscrivons absolument, nous serons obligé de changer les anciennes et vénérables coutumes de nos prédécesseurs. Je vous préviens donc, et tenez cette déclaration pour définitive, que si vous passez outre, partout où je devrai me transporter soit dans une église, soit dans

[1] S. Léon IV. *Epist.* III, col. 657.

une localité quelconque, je me ferai escorter par de vaillants et fidèles soldats, dont les mains ne tremblent pas sous le poids d'une épée, d'une lance et d'un bouclier. Ceux-là ne laisseront pas à d'ignobles sicaires le facile triomphe d'égorger un pontife qui n'a d'autre armure que *l'orarium* (étole) et la *planeta* (chasuble)[1]. »

Le pallium des évêques d'Autun.

31. Le lecteur partagera, croyons-nous, l'indignation et le mépris que nous font éprouver la bassesse et la tyrannique oppression de Lothaire dans cette circonstance. Tous ces détails ont naturellement été supprimés par les histoires gallicanes. Mais ils n'en sont ni moins navrants, ni moins authentiques. C'etait donc à ce degré de césarisme byzantin, d'impuissante mollesse et d'aveugle fureur, qu'en était arrivé le petit-fils de Charlemagne ! L'empire d'Occident créé par les papes se tournait contre eux ; il se transformait pour devenir le persécuteur de la papauté et de l'Église. On n'est pas impressionné moins douloureusement en retrouvant dans la correspondance de Léon IV des fragments comme ceux-ci : « Vous nous mandez, dit le pape à Lothaire, d'avoir à concéder immédiatement le privilége métropolitain et le pallium à l'évêque d'Autun, Alteus. Que votre grandeur daigne ne pas s'irriter, si nous ne pouvons sur ce point la satisfaire. Depuis l'époque du très-saint pape Grégoire le Grand jusqu'à nos jours aucun évêque d'Autun n'a joui du privilége métropolitain. Nous ne pouvons donc déroger sur ce point aux règles fixées par nos pères. Tout ce qui s'écarte des justes et légitimes traditions est pour nous un sacrilége que nous ne commettrons jamais[2]. » Lothaire avait probablement entendu dire, ce qui était vrai, que les évêques d'Autun avaient, à titre honorifique, été jadis décorés du pallium. Il voulait faire davantage pour Alteus, son favori. De là, cette requête à laquelle Léon IV opposait une fin de non-recevoir si nette et si catégorique.

Difficultés à propos des nominations

32. Il semble que ce fût un véritable parti pris chez tous ces Carlovingiens dégénérés de résister par un inepte caprice à toutes

[1] S. Léon IV, *Epist.* IV, col 658.
[2] *Epist.* II, col. 657.

épiscopales et du maintien de la législation romaine dans les Etats pontificaux.

les décisions du grand pape. S'il nommait un évêque à un siége italien, Lothaire et Louis, les deux empereurs conjoints, s'unissaient pour repousser le candidat. Léon IV leur écrivait: « Nous vous rappelons la requête déjà présentée par nous à l'effet d'obtenir votre autorisation pour que nous puissions sacrer le diacre Colonus en qualité d'évêque de Riéti. Si absolument vous ne voulez par l'accepter pour ce siége, que votre sérénité daigne au moins lui accorder celui de Tusculum [1]. » En vérité, l'empereur Lothaire et son fils Louis II n'eussent-ils pas mieux fait d'aller combattre l'un les Normands dans les Gaules, l'autre les Sarrasins dans les Calabres, plutôt que de se donner le ridicule d'écarter de l'épiscopat un clerc qui y était appelé par un pape, par un saint tel que Léon IV. Les mêmes difficultés s'élevaient à propos de la loi romaine dont les tribunaux de Rome se servaient, et dont Lothaire voulait proscrire l'usage. « Nous supplions votre clémence, écrivait le pontife, de laisser subsister la loi romaine qui a toujours été en vigueur ici. Jamais dans les siècles les plus tourmentés, parmi les orages des plus furieuses persécutions, elle n'a cessé d'être observée. Ce que tant de puissants empereurs et souverains ont respecté, avez-vous donc un seul motif sérieux pour le détruire [2]? » Une autre fois, prêtant l'oreille à quelque révolté comme Anastase, ou à quelques scélérats de l'espèce de Georges, Pierre et Adrien, Lothaire se plaignait que le pape ne fît point suffisamment respecter dans ses États les constitutions impériales; et Léon IV lui répondait : « Tous les capitulaires et ordonnances portées par vous et par les empereurs qui vous ont précédé sont religieusement observées. Nous veillons avec l'aide du Christ à leur exécution, et nos successeurs feront de même dans la suite des âges. Si quelqu'un vous a dit le contraire, tenez-le pour un menteur [3]. »

Fragments de lettres de Léon IV à

33. Charles le Chauve lui-même, ce débile monarque qui réunissait à la faiblesse de Louis le Débonnaire l'incapacité de sa mère

[1] *Epist.* XII, col. 669.
[2] *Epist.* XV, col. 670.
[3] S. Léon IV, *Epist.* XVI, col. 671.

Charles le Chauve.

Judith, se croyait le droit d'insulter aussi le grand pontife. « On nous dit, mais nous ne pouvons le croire, lui écrivait Léon, que chez vous on regarde la papauté comme une institution superflue et complétement inutile. Peut-être sommes-nous donc inutile à vos yeux; mais en direz-vous autant de cette sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, à laquelle, malgré toute notre indignité, nous présidons en qualité de pontife [1]? » Léon IV, outragé par Charles le Chauve, nous console des injures que tant d'autres potentats, non moins aveugles, ont prodiguées depuis à la papauté. Mais quels prompts ravages l'importation byzantine du césarisme dogmatique avait fait dans les Gaules! Quelle distance rapidement franchie entre la vénération de Charlemagne pour le saint-siége et l'insolence de Charles le Chauve! Il paraît que ce dernier ne respectait pas plus les priviléges des évêques et des prêtres de ses États que l'autorité du saint pontife lui-même, car Léon IV lui écrivait encore : « C'est directement encourir les censures portées par les conciles et les pères que d'expulser de leurs siéges ou de leurs paroisses les évêques et les prêtres légitimement ordonnés et promus [2]. »

Fragments de la correspondance pontificale relatifs à la trahison de Daniel.

34. Les entreprises des princes dégénérés de la race carlovingienne contre Léon IV allèrent par moments jusqu'à la persécution déclarée. Le *Liber Pontificalis* nous en a fourni un exemple, en racontant la marche soudaine du jeune empereur Louis à la tête d'une armée contre la ville de Rome, après les dénonciations calomnieuses du maître des milices Daniel. Deux fragments des lettres de Léon IV paraissent se rattacher à cet épisode, qui faillit entraîner les conséquences les plus désastreuses. « S'il nous est arrivé à notre insu, dit le pape, de pécher par excès d'indulgence et de n'avoir pas maintenu nos sujets dans les limites de la loi, nous consentons à ce que vous fassiez soit personnellement, soit par vos délégués, une enquête sérieuse. Nous vous prions cependant de ne choisir pour vous représenter que des hommes probes et craignant

[1] *Epist.* XVII, *Ibid.*
[2] *Epist.* XVIII, *Ibid.*

Dieu, dignes par leurs qualités personnelles d'exercer une telle mission au nom de votre gloire impériale. Nous consentons à ce qu'ils étendent leur enquête non-seulement au grief particulier dont il s'agit, mais à tous les détails petits ou grands de notre administration temporelle, en sorte qu'après mûr examen il soit bien prouvé que nous avons été calomnié gratuitement près de vous, et que ni dans le présent ni dans l'avenir il ne subsiste à ce sujet le moindre doute [1]. » Vraisemblablement, dans ce conflit, le jeune empereur Louis II revendiqua encore les prétentions byzantines d'un contrôle impérial sur l'élection et la consécration des souverains pontifes. Léon IV repoussait cette nouvelle tentative d'ingérence en ces termes : « La question a déjà été résolue avec l'empereur votre père, et vous-même vous avez donné votre sanction impériale aux conclusions définitives. Il a été statué que l'élection et la consécration des futurs papes aurait lieu dans les formes canoniques, sans aucune infraction aux règles posées par l'Église [2]. Il en sera ainsi, et vous savez qu'aux termes des décrets conciliateurs, quiconque viole sciemment les canons, tombe par le fait sous le coup de l'anathème [3]. »

Respect de Léon IV pour les lois canoniques et civiles.

35. Le pape ne se lassait point de rappeler aux évêques, aux gouverneurs de provinces, au clergé comme aux laïques, la nécessité soit pour l'Église, soit pour l'État, de revenir à la libre observation des lois canoniques et civiles. « Dieu nous a établis pasteurs des peuples, écrivait-il à l'archevêque Colorodus, pour veiller à l'exécution des sages ordonnances inscrites par nos pères dans les saints canons et dans les ordonnances des rois chrétiens. Ce serait manquer au devoir essentiel de notre pontificat, que d'enfreindre nous-mêmes ou de laisser violer par d'autres des règlements inspirés par la sagesse divine dans les réunions sacrées des conciles [4]. » Il tenait le même langage au comte Vido (Guy), probablement un des ministres de la cour de Pavie. « Quelle indignité ne

[1] *Epist.* xxx, col. 674.
[2] S. Léon IV. *Epist.* xxxi, col. 674,
[3] *Epist.* xxxii, *Ibid.*
[4] *Epist.* xx, col. 671.

serait-ce point, lui écrivait-il, et quel péril pour l'état social dans le présent et dans l'avenir, si des lois qu'ont depuis tant de siècles respectées tant de rois chrétiens, venaient à perdre aujourd'hui leur empire et à tomber en désuétude [1] ? » Léon IV donnait lui-même l'exemple du respect le plus scrupuleux pour les lois dont il recommandait si vivement l'observation. Aucune sollicitation, si pressante qu'elle fût ou de quelque grand personnage qu'elle vînt, ne le faisait déroger aux prescriptions canoniques. « Ce n'est pas la coutume de cette sainte Église romaine, écrivait-il au gouverneur de Sardaigne, de rien changer aux traditions canoniques ou d'innover en quoi que ce soit. Nous ne demanderions pas mieux que de faire bon accueil à vos dernières requêtes, si les canons ne s'y opposaient; mais rien ne pourra jamais nous déterminer à violer des lois sacrées [2].

Fragment d'une lettre de Léon IV aux évêques Ebruin et Adelfred.

36. On pourra se faire quelque idée des violences de cette époque par le fragment suivant d'une lettre que Léon IV adressait à deux évêques, Ébruin et Adelfred, dont le siége nous est inconnu. « Vous savez, leur dit-il, que le magistère de notre pontificat s'étend à toutes les classes de la société, aux laïques aussi bien qu'au clergé lui-même. Le prêtre que nous adressons à votre fraternité est venu à ce siége apostolique se plaindre de l'oppression et de la tyrannie dont il a été victime. Dépouillé injustement et chassé de son église, un autre prêtre s'en est mis de force en possession. Or les parents du spolié se sont saisis de la personne de l'intrus, auquel ils ont crevé les yeux. Aujourd'hui le premier titulaire proteste qu'il a été personnellement étranger à cet acte de vengeance; il déclare que ses parents l'ont commis à son insu, sans l'avoir ni consulté ni averti. Si les choses se sont passées de la sorte, ce que votre fraternité devra examiner avec toute l'attention possible, ce prêtre est innocent; il devra, selon les lois canoniques, être relevé de toutes les censures portées précédemment contre lui, et rétabli dans son ancienne paroisse [3]. »

[1] *Epist.* XIX, *Ibid.*
[2] *Epist.* XXVI, col. 673.
[3] *Epist.* XXV, *Ibid.*

Jugement pontifical portant délimitation des diocèses de Sienne et d'Arezzo.

37. Ce n'était point seulement entre simples prêtres qu'on se disputait avec tant d'acharnement une paroisse ou un bénéfice. Des luttes du même genre avaient lieu entre évêques. Voici un curieux procès-verbal rédigé au concile de Rome de l'an 853, pour mettre fin à un différend séculaire entre l'évêque de Sienne et celui d'Arezzo. « Au nom du Seigneur, amen. Nous, Léon IV, souverain pontife et pape universel, successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, conjointement avec le très-pieux et très-glorieux empereur auguste, Louis, fils de Lothaire, présent au concile des archevêques, évêques et abbés, réuni par notre ordre et sous notre présidence dans la basilique vaticane, s'est présenté devant nous le vénérable Cantius, évêque de Sienne, et nous a exposé que depuis longtemps il sollicitait au tribunal de l'empereur Lothaire une sentence définitive pour mettre fin aux procédures commencées dès le temps du pape Adrien, à propos de paroisses, d'églises et d'abbayes dont la juridiction est revendiquée à la fois par l'évêché de Sienne et celui d'Arezzo. — Sur cet exposé, nous, Léon, souverain pontife, avons fait cette déclaration : C'est à nous seul, en vertu de l'autorité apostolique dont nous sommes investi, malgré notre indignité personnelle, qu'il appartient de statuer en cette matière. C'est à nos mains qu'a été remis le glaive de la puissance canonique pour trancher jusqu'à leurs racines ces germes de dissension que l'ennemi des âmes, le perfide serpent entretient dans les églises pour troubler la concorde et la paix divine qui doivent régner dans la maison du Seigneur. — Après ces paroles, tout le concile s'écria : Telle est réellement la doctrine juste, vraie et orthodoxe, de la chaire apostolique. — L'évêque de Sienne, tenant en main de volumineux dossiers, se plaignit de la sentence rendue jadis par le pape Adrien de sainte mémoire, et termina par ces mots : Notre frère et coévêque Pierre d'Arezzo s'est emparé injustement d'églises et de paroisses qui relèvent de notre juridiction ; il les détient contrairement à toutes les lois canoniques, et jette la perturbation dans notre diocèse. — Après avoir, nous et l'empereur Louis, fait donner lecture de toutes les pièces soumises à notre examen par Cantius, nous avons pris nous-même la parole en ces termes : Plus

est élevé au-dessus de tous les autres ordres le pontificat suprême qui nous a été confié par la Providence divine pour le gouvernement des âmes, plus impérieux est pour nous le devoir d'étudier les causes soumises à notre tribunal, d'entendre les raisons que chaque partie aurait à faire valoir et de ne prononcer définitivement qu'en appuyant notre sentence sur l'autorité des saints canons. C'est l'unique moyen d'éteindre les discordes que l'Apôtre défend entre frères et de rétablir dans les églises ce don céleste de la paix que notre divin Rédempteur nous a légué comme son héritage. L'origine du différend actuel remonte à l'époque des Lombards, quand cette nation païenne alors envahit les territoires italiens, dévastant les cités et les campagnes qui se dépeuplaient sur leur passage et se transformaient en véritables déserts. A la suite de ces tristes événements, on vit des évêques entreprendre sur la juridiction de leurs collègues voisins, se mettre de vive force en possession de territoires usurpés, sans reculer même devant le parjure pour conserver les domaines injustement envahis. Les décrets des papes nos très-saints prédécesseurs ont été foulés aux pieds, l'autorité des canons méconnue, le droit, la vérité, la justice scandaleusement outragés. En vertu de notre autorité apostolique, de concert avec le très-glorieux empereur Louis, avec l'assentiment de nos frères les saints évêques, présents à ce concile, nous renouvelons expressément les canons qui proscrivent de tels désordres, et prononcent la peine d'excommunication et d'anathème contre quiconque entreprend sur la juridiction d'autrui. » On procéda ensuite à l'examen du dossier de l'évêque d'Arezzo, qui fut confronté avec celui de Sienne. Mais dans un débat de cette nature, les actes écrits étaient tous de date récente et postérieurs à l'invasion lombarde. On eut recours au témoignage des plus anciens vieillards qui tenaient de leurs traditions domestiques des renseignements plus positifs. Un prêtre nonagénaire, Gisulfrid, après avoir prêté serment sur le livre des saints Évangiles, parla ainsi : « J'ai quatre-vingt-dix ans ; à cet âge, aucune considération humaine ne saurait me faire ni dissimuler, ni trahir la vérité. J'ai toujours entendu dire à mes parents qu'avant l'invasion lombarde, les églises, paroisses et monas-

tères, qui font aujourd'hui l'objet du litige, appartenaient sans contestation aucune au diocèse de Sienne. Depuis les évêques d'Arezzo, tantôt par ruse, tantôt par violence, les ont usurpés, mais il est de notoriété publique que les populations maintenant encore conservent pour le diocèse de Sienne un attachement tel qu'on y envoie les clercs pour y recevoir les ordres, et qu'on y fait prendre le saint chrême pour l'administration des sacrements. — Tous les autres témoins déposèrent dans le même sens. L'évêque de Sienne fut remis en possession des territoires usurpés. La sentence promulguée par saint Léon IV, sanctionnée par l'empereur et souscrite par tous les pères du concile, se terminait par cette formule solennelle : « Si quelqu'un, clerc ou laïque, fonctionnaire constitué en dignité, ou simple particulier, grand ou petit, avait la témérité d'enfreindre notre présent décret, qu'il sache que, par l'autorité de notre seigneur Pierre, prince des apôtres, il serait déchu de tous ses honneurs ecclésiastiques ou civils, qu'il tomberait sous le nœud de l'*anathema-maranatha*, pour être condamné au supplice éternel avec Judas le traître, qui livra Notre-Seigneur Jésus-Christ, ainsi qu'avec les maudits Ananias et Sapphira [1]. »

es capitules du pape Léon IV.

38. Dans ces morceaux épars des *Regesta* de Léon IV, maintenant perdus dans leur ensemble, nous retrouvons pour ainsi dire vivante la physionomie de la société ecclésiastique et civile au IXe siècle. A ce titre, nous ne craignons pas de fatiguer le lecteur en continuant notre exploration dans ce champ dont les précédents historiens n'ont pas même effleuré la surface. Un deuxième concile se tint à Rome sous le pontificat de Léon, en 854, pour procéder au jugement et à l'excommunication du cardinal rebelle Anastase. Le *Liber Pontificalis* nous apprend que dans ce concile, le pape promulgua un décret « divisé en quarante-deux capitules relatifs à la direction des âmes, au gouvernement des églises et à la discipline cléricale. » Dom Martène a retrouvé ce décret, « où, dit-il, se peignent au vif les usages, les mœurs et la situation du clergé à cette époque. » Il est rédigé sous forme d'homélie, de fa-

[1] Léon IV, *Judicatum.*, n° v, col. 658.

çon à pouvoir être lu par chaque évêque soit aux synodes diocésains, soit aux prêtres nouvellement ordonnés. Son titre indique cette double destination : *Commonitorium cujusque episcopi ad sacerdotes sibi subditos*. Voici ce précieux monument du zèle pastoral de Léon IV. « Prêtres du Seigneur, nos frères, vous êtes les coopérateurs de notre ordre épiscopal; nous tenons, nous, bien qu'indignes, la place d'Aaron; vous celle d'Ithamar et d'Éléazar. Nous sommes les successeurs des douze apôtres, vous ceux des soixante-douze disciples. Nous sommes vos pasteurs, vous ceux des paroisses confiées à votre sollicitude. Nous rendrons compte de vous à Notre-Seigneur Jésus-Christ le prince des pasteurs, vous lui rendrez compte de votre peuple spirituel. Ne perdez donc point de vue, bien-aimés frères, la grandeur et le péril de la responsabilité qui vous incombe. Nous avertissons et supplions votre fraternité d'avoir toujours présentes à la mémoire les instructions que nous allons rappeler devant vous, afin qu'elles servent de règle à votre conduite. I. Tout d'abord que votre vie et votre conversation soient irréprochables. La cellule que vous habiterez doit être attenante à l'église. Ne permettez à aucune femme de demeurer sous votre toit. II. Observez les veilles canoniques de la nuit, et récitez le *cursus* aux heures prescrites. (On sait que le *cursus*, qui a précédé les bréviaires, d'origine plus moderne, était une certaine série de psaumes et quelquefois même le psautier intégral à réciter quotidiennement). III. Célébrez la messe avec un recueillement religieux; prenez avec crainte et révérence le corps et le sang du Seigneur; purifiez de vos propres mains les vases sacrés et entretenez-les avec une pieuse sollicitude. IV. Que nul n'ose chanter la messe s'il n'est à jeun; que nul ne la chante s'il n'y communie. V. Que nul ne célèbre sans l'amict, l'aube, l'étole, le *fanon* (manipule) et la chasuble. Que tous ces ornements soient d'une propreté irréprochable et qu'ils ne soient jamais employés à aucun autre usage. VI. Que nul n'ait l'audace de célébrer la messe avec l'aube ou tunique blanche qui lui sert de vêtement ordinaire. Que nul ne se serve pour le sacrifice d'un calice de verre ou de bois. VII. Que nulle femme ne serve à l'autel, et ne touche le calice du Seigneur. VIII. Que le

corporal soit toujours d'une blancheur immaculée, ainsi que les linges (nappes) qui recouvrent l'autel. On ne doit déposer sur l'autel rien autre chose que les châsses et reliques des saints, les Évangiles et la pyxide renfermant le corps du Seigneur pour le viatique des infirmes. Tout le reste doit être conservé dans un lieu décent réservé à cet usage. IX. Que chacun ait un missel complet, un lectionnaire, un antiphonaire et le livre des homélies. X. Que les églises soient couvertes et voûtées; que le portique extérieur soit en maçonnerie solide. XI. Qu'il y ait dans le secretarium (sacristie) ou du moins près de l'autel une piscine où l'on puisse verser l'eau qui a servi à la purification des vases sacrés, ou à l'ablution des mains du prêtre après la communion. XII. Que nul ne célèbre la messe soit dans des maisons particulières, soit chez lui, enfin nulle part ailleurs que dans l'église et toujours avec quelqu'un qui la serve. XIII. Que chaque prêtre ait un clerc pour lire les leçons et les épîtres, répondre à la messe et chanter les psaumes alternativement. XIV. Visitez les infirmes, reconciliez-les avec Dieu, oignez-les de l'huile sainte et communiez-les de votre propre main. Que nul n'ait l'audace de remettre la communion à un laïque où à une femme pour la porter à un malade. XV. Que nul ne vende le saint chrême; que nul ne réclame de rétribution pour le baptême, la communion, le sacrement de réconciliation, la sépulture ou la consécration des églises. Que nul ne s'introduise subrepticement dans l'église d'un autre en lui payant une somme d'argent. XVI. Veillez à ce qu'aucun enfant ne vienne par votre négligence à mourir sans baptême. XVII. Que nul d'entre vous ne s'abandonne à l'ivrognerie, à la colère. Que nul ne prenne les armes dans une sédition populaire; que nul n'entretienne des chiens ou des faucons pour la chasse, que nul ne boive dans les tavernes. XVIII. Tous les dimanches et jours de fêtes, que chacun de vous selon ses facultés et son talent fasse au peuple une homélie sur l'Évangile, ou l'épître, ou tout autre passage des divines Écritures. XIX. Prenez soin des pauvres, des étrangers, des orphelins. Invitez-les à partager votre repas, afin qu'en cela comme en tout, votre conduite serve de modèle aux autres. XX. Chaque dimanche avant la messe, faites l'eau

bénite pour servir à l'aspersion du peuple et des demeures des fidèles. XXI. Que les vases sacrés ni les ornements sacerdotaux ne soient jamais mis en gage chez un marchand ni chez quelque laïque que ce soit. XXII. Que nul d'entre vous ne consente jamais, pour quelque considération que ce puisse être, à donner le sacrement de réconciliation à un pénitent qui n'en serait pas digne, ni à lui délivrer un acte de réconciliation. XXIII. Que nul d'entre vous ne se livre à l'usure ; que nul ne se fasse l'intendant de son seigneur, *conductor sui senioris*. Vous ne devez pas non plus oublier que tout ce que vous auriez pu acquérir depuis le jour de votre ordination appartient sans réserve à l'église que vous desservez, *ad ecclesiam cui deservitis*. (C'est là une des plus anciennes mentions du titre moderne de « *desservant.* ») XXIV. Que nul sans la science compétente et sans notre consentement ne soit mis à la tête d'une église. Que nul n'accepte de la puissance civile un poste ecclésiastique. Que nul n'abandonne l'église dont il est titulaire pour en chercher une autre plus lucrative. XXV. Nul ne doit retenir simultanément plusieurs églises à moins qu'il n'ait des prêtres en nombre suffisant pour les administrer sous sa direction. Jamais une église ne peut être partagée entre plusieurs titulaires. XXVI. Que nul ne reçoive à la messe de son église les paroissiens d'un autre curé, sans le consentement de celui-ci, à moins qu'il ne s'agisse d'une exception comme un voyage, une visite de parents, ou tout autre analogue. Que nul ne célèbre la messe dans la paroisse d'un autre curé sans sa permission expresse. XXVII. Que nul ne s'approprie les dîmes appartenant à autrui. XXVIII. Que nul ne dispense un pénitent de l'obligation du jeûne ou de l'abstinence sans lui prescrire une aumône à faire immédiatement aux pauvres. XXIX. Que nul n'ait la présomption, sauf le cas d'urgence, de conférer le baptême à d'autres époques que la vigile de Pâques et celle de la Pentecôte. XXX. Que chaque église ait des fonts baptismaux, en pierre autant que possible, où du moins une vasque soigneusement entretenue et qui ne serve à aucun autre usage. XXXI. Veillez à ce que tous vos paroissiens sachent pertinemment le symbole et l'oraison dominicale. XXXII. Avertissez-les en temps opportun de l'approche des qua-

tre-temps, des Rogations et de la litanie majeure (procession de Saint-Marc). XXXIII. Le jour de la IVe férie avant le carême (mercredi des cendres) rappelez-leur l'obligation de la confession annuelle, recevez-les au saint tribunal, et imposez-leur la pénitence convenable non point arbitrairement mais selon les règles tracées dans le pénitentiel. XXXIV. Que tous les fidèles communient trois fois l'an, à Noël, Pâques et la Pentecôte. XXXV. Qu'il leur soit distribué les eulogies (pain bénit) les jours de dimanches et de fêtes. XXXVI. Nul prêtre ne doit voyager sans porter l'étole ; que nul ne revête jamais d'habits laïques; que nul ne vende, n'aliène ou n'échange aucun bien meuble ou immeuble, aucun serf appartenant à l'église. XXXVII. Les jours de dimanche que chacun célèbre des messes d'un soir à l'autre. (On voit par cet article qu'il était encore d'usage pour les prêtres de dire plusieurs messes par jour.) XXXVIII. Les chants et les danses des femmes devant la porte de l'église sont absolument interdits. XXXIX. Défendez de même sous peine d'excommunication les chants païens et les lamentations idolâtriques que le vulgaire observe encore aux enterrements. XL. Ne laissez point les excommuniés assister à la messe avec les fidèles de votre peuple. XLI. Que nul prêtre n'assiste aux repas de noces. Que nul ne contracte de mariage sans l'avoir fait bénir par l'église ; que nul ne soit assez téméraire pour commettre un rapt ; que nul n'épouse sa parente à un degré prohibé ; que nul n'épouse une femme déjà mariée à un autre époux encore vivant. XLII. Que le saint chrême soit toujours tenu sous clef pour le soustraire aux profanations des infidèles. » Après ces capitules qui embrassent tout le détail du ministère paroissial, Léon IV recommandait aux prêtres d'étudier avec soin les homélies des pères, afin d'y trouver les éléments d'une instruction solide à donner à leurs peuples. Il rappelait la nécessité de se pénétrer profondément de l'esprit de la liturgie sacrée pour en accomplir toutes les prescriptions et en donner l'intelligence aux fidèles. Il voulait que chaque prêtre possédât non-seulement la lettre, mais les divers sens, historique et mystique, des Évangiles et des épîtres, et qu'il sût par cœur tout le psautier verset par verset. Enfin il terminait par cette prescription

générale et absolue : « Que chacun de vous ait à sa disposition le livre contenant les exorcismes et les oraisons pour la réception des catéchumènes, pour l'administration du baptême avec les distinctions du texte suivant qu'il s'agit d'un ou de plusieurs néophytes de même ou de différent sexe, l'ordre à suivre pour la réconciliation des pécheurs, l'extrême-onction pour les malades et les cérémonies des obsèques. Que chacun possède aussi le rituel des exorcismes et des prières pour la bénédiction du sel et de l'eau, avec un *cursus* renfermant le chant des heures nocturnes et diurnes, un comput renfermant les notions indispensables sur les épactes, et les règles à suivre pour les fêtes occurrentes et concurrentes, enfin un martyrologe et un pénitentiel [1]. »

Perpétuité de la tradition dans l'église catholique.

39. En un temps où tous les livres étaient manuscrits, la bibliothèque sacerdotale dont saint Léon IV nous fournit le catalogue, qui paraîtra peut-être aujourd'hui fort restreint, formait une collection qui devait être très-dispendieuse. Mais ce qui devra surtout frapper tous les esprits de bonne foi dans ces ordonnances dix fois séculaires, c'est l'invariable unité de dogme et de discipline dans l'Église catholique. Les recommandations que le pape adressait aux prêtres du IXe siècle sont encore celles que chaque évêque peut faire à ceux du XIXe siècle. Alors comme aujourd'hui les sacrements, dans leur ordre immuable, le baptême, la confirmation, la pénitence, l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage formaient l'essence de la vie chrétienne. Le célibat ecclésiastique était en vigueur au IXe siècle, comme il l'est de nos jeurs et comme il le sera jusqu'à la fin du monde au sein du catholiscisme. L'entretien des églises, des vases sacrés, la célébration de la messe, la psalmodie sainte, le chant ou la récitation du *cursus* aux heures marquées, l'observation des cérémonies liturgiques, la révérence pour le corps et le sang eucharistiques du Seigneur, l'administration des sacrements d'après des règles et avec des formules fixées par un rituel, la célébration des fêtes, l'obligation annuelle pour tous les chrétiens de la confession auriculaire et de la communion,

[1] Léon IV, *Homiliæ*, tom. cit., col. 675-684.

la délimitation des paroisses, les obligations sacerdotales, en un mot, tout l'ensemble de la vie du prêtre fidèle à la mission qu'il a reçue de l'Église étaient sous Léon IV ce qu'ils sont sous Pie IX. L'autorité épiscopale planait au-dessus du *sacerdotium* catholique et l'autorité du souverain pontife, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ, s'étendait sur le collége épiscopal pour diriger dans la voie de la grâce et du salut la barque immortelle de l'Église.

Lettre de saint Léon IV aux évêques de la Grande-Bretagne.

40. En effet ce n'était pas seulement aux évêques d'Italie que Léon IV adressait la parole de son magistère infaillible et de son pastorat suprême. Voici en quels termes il écrivait aux évêques de la Grande-Bretagne. « Léon à tous ses révérendissimes frères les évêques des îles Britanniques. — Les rescrits que vous nous avez fait parvenir nous sont une preuve de la sollicitude, du zèle et de la vigilance avec lesquels vous administrez le troupeau confié à vos soins par le Seigneur. C'est pour moi une douce consolation au milieu des angoisses et des périls qui m'environnent de vous voir si attentifs à faire revivre parmi vous la discipline ecclésiastique fixée par les saints canons. Aujourd'hui vous consultez le siége apostolique sur la conduite à tenir vis-à-vis des clercs indignes qui se sont rendus coupables de simonie. Vous nous demandez s'il faut les conserver dans leur ordre, en les soumettant à la pénitence, ou s'il convient de les tenir pour jamais déchus de leur rang. Parmi ceux qui ont eu le malheur de commettre ce crime honteux de simonie, tant de fois anathématisé par les pères, il se trouve jusqu'à des évêques. La bonne foi de leur part ne saurait guère se supposer, quand il s'agit de la lèpre simoniaque, la plus connue de toutes et malheureusement la plus opiniâtre et la plus persévérante. D'après les règles canoniques, la déposition doit être maintenue. Mais il faut que le jugement lui-même ait été revêtu de toutes les formes exigées par le droit ecclésiastique. Un évêque ne peut être jugé que par un concile de douze évêques au moins et après l'audition de témoins dont le nombre a été fixé par le bienheureux Silvestre notre prédécesseur et par la tradition de l'Église romaine à soixante-douze. De plus tout évêque condamné dans ces conditions a droit d'en appeler au tribunal du pontife de Rome;

nul ne peut l'empêcher d'y porter sa cause et son appel est suspensif. — Vous nous demandez de plus sur quelles bases doivent s'appuyer les jugements rendus par les évêques. Voici à ce sujet les règles générales. Les jugements épiscopaux ne peuvent s'appuyer sur des collections arbitraires de canons, ni sur les commentaires privés que chacun peut y adjoindre. Les textes dont nous nous servons sont ceux qui renferment les canons dits des Apôtres, les décrets conciliaires de Nicée, Ancyre, Néocésarée, Gangres, Antioche, Laodicée, Chalcédoine, Sardique, Carthage, avec les constitutions des pontifes romains, Silvestre, Siricius, Innocent, Zozime, Célestin, Léon, Gélase, Hilaire, Symmaque, Simplicius. Tels sont les textes juridiques dont on se doit servir dans les jugements épiscopaux, quand il s'agit de juger soit des évêques eux-mêmes, soit des clercs ou de simples laïques. Que si dans les textes juridiques il ne se trouve rien qui puisse s'appliquer à telle ou telle cause, on peut alors recourir aux écrits des docteurs, tels que saint Jérôme, saint Augustin, ou le bienheureux Isidore, dont vous nous parlez. Mais il importe de distinguer soigneusement entre un code de lois authentique et l'enseignement dogmatique ou moral des docteurs et des pères de l'Église. Les écrits des pères et des docteurs sont comme le flambeau de la foi : mais les canons sont le code de la discipline. Je ne crains pas de dire qu'un évêque, un clerc, un laïque qui rejetterait l'autorité des canons se mettrait en révolte contre l'Église catholique elle-même[1]. »

Importance de l'étude du droit canonique.

41. Cette déclaration si énergique de Léon IV nous prouve l'importance que les papes attachaient dès lors au droit canonique. Il est remarquable en effet que les pays qui y sont demeurés le plus longtemps fidèles sont aussi restés le plus inaccessibles à l'invasion de l'hérésie ou du schisme. Le droit canonique est véritablement, ainsi qu'on le définit dans les écoles, « la théologie directive, » *theologia directiva*. Il se compose de toutes les règles disciplinaires que l'Église, dans ses conciles et avec l'assistance de l'Esprit-Saint, a promulguées durant la suite des siècles. Il est à l'édifice de la foi

[1] S. Léon IV, *Epist.* VIII, col. 667-669.

ce que le rempart est pour une cité. Voilà pourquoi Léon IV le recommandait si vivement aux évêques de la Grande-Bretagne; encore aujourd'hui le plus grand service qu'on pût rendre à l'Église de France serait de susciter dans son clergé l'étude sérieuse et approfondie du droit canonique.

Fragments des lettres de Léon IV à Hincmar, archevêque de Reims.

42. La voix de Léon IV se faisait entendre aux évêques des Gaules comme à ceux de la Grande-Bretagne. Nous avons dit qu'après la déposition définitive d'Ebbo, qui eut lieu en 845 dans un concile tenu à Beauvais, Hincmar, l'un des disciples d'Hilduin et des plus savants religieux du monastère de Saint-Denis, avait été promu au siége archiépiscopal de Reims. La situation équivoque d'Ebbo, les diverses tentatives faites par l'empereur Lothaire lui-même pour le rétablir dans sa dignité, créèrent à Hincmar des difficultés de tout genre. Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre son abdication spontanée en 835 et la sentence du concile de Beauvais, Ebbo avait trouvé moyen de se remettre en possession de son siége, et durant cette restauration subreptice, il avait conféré le sacerdoce à un certain nombre de clercs, parmi lesquels l'histoire nous a conservé le nom de Wulfad. La question canonique de la validité de l'ordination fut agitée avec toute l'ardeur qu'on apporte d'ordinaire aux luttes où l'intérêt personnel se confond avec les passions politiques. Hincmar soutenait l'invalidité des ordinations faites par un évêque déposé et non réhabilité. Wulfad et tous ceux qui avaient comme lui reçu leur caractère sacerdotal et leurs postes ecclésiastiques des mains d'Ebbo, non-seulement soutenaient la validité de l'ordination conférée par lui, mais ils protestaient contre la sentence de déposition prononcée contre cet archevêque, et ils mettaient en avant un axiome fort suspect, trouvé par eux dans je ne sais quelle collection canonique, aux termes duquel « aucun synode n'avait le droit de déposer un évêque. » On a dit que cette proposition se rencontrait dans l'œuvre d'Isidore Mercator. Après vérification, nous pouvons affirmer qu'elle ne s'y trouve point dans le sens absolu que lui donnait Wulfad. Il y est dit seulement que tout évêque déposé par un synode a droit d'appel au souverain pontife, et que la déposition, en cas d'appel, ne devient définitive

qu'après la confirmation du pape. Cette doctrine, on le voit, n'est rien autre chose que celle de Léon IV et de tous les souverains pontifes ses prédécesseurs ou ses successeurs. Elle a été, est et restera un principe immuable en droit canonique. Hincmar lui donna par son exemple une éclatante confirmation. En effet, après avoir déféré le mémoire de Wulfad au concile provincial réuni à Soissons en 853 et en avoir obtenu la condamnation, il soumit la sentence du concile à la ratification de Léon IV. Mais, de leur côté, Wulfad et ses adhérents s'étaient empressés d'en appeler au saint-siége de la sentence portée contre eux à Soissons, en sorte que le pape n'avait plus seulement à examiner les actes du synode pour y donner ou non la sanction apostolique, mais il se trouvait dans la nécessité, en vertu de l'appel interjeté au saint-siége, de reprendre l'examen de toute la cause et d'entendre contradictoirement les parties, soit à Rome, soit par des légats spéciaux envoyés en France. Il paraît que, dans ce conflit déjà si envenimé, l'empereur Lothaire crut lui-même devoir intervenir en faveur des adversaires d'Hincmar et qu'il trouva, comme les princes en trouvent toujours, des évêques disposés à trahir la cause du droit pour obtenir les faveurs de César. Voici en effet ce que Léon IV écrivait à Hincmar : « Nous voulons faire connaître à votre charité les motifs qui s'opposent à la prompte solution de l'affaire soumise par vous au jugement du siége apostolique. D'abord certains évêques interviennent pour protester contre les statuts qu'ils ont signés eux-mêmes à Soissons. En second lieu, une lettre impériale nous a été transmise dans un sens également contraire aux décisions de ce synode. Enfin les prêtres déposés à Soissons ont interjeté appel au saint-siége, protestant de leur ferme résolution de se soumettre au jugement apostolique même s'il confirme les censures prononcées contre eux. Maintenant donc, pour répondre à vos vœux et à vos instances, nous venons de nommer deux légats apostoliques, nos vénérables et bien-aimés frères les évêques de Spolète et d'Arezzo, qui se rendront dans votre province, instruiront l'affaire sur les lieux mêmes et prononceront en notre nom la sentence définitive[1]. » La

[1] S. Léon IV, *Epist.* XXII et XXIII, col. 672.

cause ne fut terminée que sous les successeurs de Léon IV.

Lettre intégrale de Léon IV à saint Prudence, évêque de Troyes.

43. L'église de Troyes était gouvernée par un saint et docte évêque « né, comme il le dit lui-même, dans les contrées de l'Hespérie (Espagne), amené au pays des Celtes, et élevé dans la ville d'*Augusta Trecorum*, où il avait été revêtu de la pourpre des pontifes [1]. » Son nom espagnol était Galindo, porté alors par les comtes d'Aragon, à la famille desquels les chroniqueurs d'Espagne rattachent son origine [2]. Mais il n'est maintenant connu que sous le surnom de Prudentius (Prudence), soit qu'il l'ait choisi lui-même selon l'usage qui se perpétuait dans les Gaules depuis l'époque de Charlemagne, soit que ses contemporains le lui aient décerné comme un hommage rendu à celle des vertus qui le caractérisait plus spécialement, et qui subit pourtant quelque échec dans la question du prédestinatianisme dont nous parlerons bientôt. En 855, Léon IV adressait à saint Prudence une lettre ainsi conçue : « Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu au révérendissime et très-saint Prudentius, évêque du siége de Troyes, salut. La prudence de votre sainteté saura que le religieux moine Adrémar, porteur de cette lettre apostolique est venu à Rome nous exposer l'intention où il est, avec les religieux ses frères, en toute dévotion, pour l'honneur et gloire de la sainte Trinité, aussi bien que pour le salut de son âme et de celles de ses religieux, de consacrer son monastère sous l'invocation du bienheureux Pierre prince des apôtres et du pape saint Léon. Il désire en outre placer cette abbaye avec tous les domaines qui lui ont été donnés par le très-glorieux comte Wido (Eudes) ainsi qu'il résulte d'une charte revêtue de la sanction pontificale. En conséquence, nous enjoignons à votre sainteté, quand

[1] Dans une inscription en distiques latins placés en tête d'un évangéliaire donné par lui à son église épiscopale, saint Prudence désigne la ville de Troyes sous le nom de *Augusta Thrici;* il parle de son origine et de sa promotion en ces termes :

Hesperia genitus, Celtas deductus et altus,
Pontificis trabeis officioque datus.
(S. Prudent. *Versus*, *Patr. lat.*, tom. CXV, col. 1419.)

[2] S. Prudent, *Notit. hist. ex Bibl. veter. Hispan.*, *Patr. lat.*, tom. cit. col. 965.

elle en aura été humblement suppliée par les religieux, de procéder à la consécration de l'église, et d'y transférer solennellement les reliques des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de saint Léon pape, données par nous à Adrémar, sous la clause et condition expresse que ce monastère demeure à perpétuité sous la dépendance et juridiction de notre sainte église romaine. Que le Dieu tout-puissant garde votre sainteté saine et sauve. *Bene vale* [1]. »

Le comte Eudes et le prêtre Adrémar. Fondation de l'abbaye bénédictine de Montiéramey

44. Le vénérable Adrémar dont il est ici question avait depuis l'an 837 réuni une nouvelle famille monastique sous la règle de saint Benoît, dans un terrain situé à l'entrée de la forêt du Der, sur les bords de la Barse, affluent de la Seine, rive droite, à vingt kilomètres de Troyes. Le site lui avait été primitivement concédé par Alédramne, comte bénéficiaire [2] de la province. Il s'y établit pauvrement dans un bâtiment en bois qui porta le nom de *Nova cella*, par opposition au monastère de la Celle, plus tard Moutier-la-Celle, fondé vers 660 dans le même diocèse par saint Frobert. La concession d'Alédramne avait été faite à condition que les religieux lui payeraient une rente annuelle de vingt deniers, échéant le jour de la saint Pierre [3]. Vers 854, le comté de Troyes passa à titre héréditaire entre les mains d'Eudes, le même que Léon IV désigne sous le nom et titre de *Wido glorississimus comes* dans la lettre à saint Prudence. Eudes était, d'après les récentes découvertes de M. d'Arbois de Jubainville, fils du fameux Robert le Fort, auquel Charles le Chauve, impuissant à défendre lui-même ses États contre l'invasion normande, conféra dans un plaid national tenu à Compiègne en 861, le titre de « duc et préfet des Marches (marquis de France.) » On croit que Robert le Fort descendait d'une ancienne famille saxonne établie en Neustrie. Ses exploits dont nous parlerons bientôt firent passer dans sa main l'influence qui échappait aux faibles descendants de Charlemagne. Il fut la tige des Capétiens. Eudes son

[1] S. Léon IV, *Epist.* XXI. *Patr. lat.*, tom. CXV, col. 671.

[2] « On appelle comtes bénéficiaires, dit M. d'Arbois de Jubainville, ceux qui n'eurent sur leur comté qu'un droit non transmissible à leurs héritiers. » (*Histoire des ducs et comtes de Champagne*, tom. I, p. 58.)

[3] *Id.*, *Ibid.*, p. 60.

fils, confirma et agrandit, en qualité de comte de Troyes, les donations faites par Alédramne au monastère d'Adrémar, qui prit dans la suite le nom de son fondateur et s'appella Moutiéramey (*monasterium Adremari*). Les éloges que Léon IV donnait à la pieuse libéralité du « très-glorieux comte Eudes » devaient porter bonheur à ce dernier qui monta vingt ans plus tard sur le trône de France.

§ IV. Le roi breton Noménoé.

La Bretagne sous Louis le Débonnaire.

45. Pendant qu'une nouvelle race royale s'élevait à côté de la dynastie carlovingienne qu'elle devait remplacer un jour, la fière Armorique ressaisissait son indépendance. Déjà, sous Louis le Débonnaire, les Bretons avaient tenté un essai de ce genre. Morvan, comte de Léon, avait été dès l'an 816 proclamé par eux « chef des chefs » ou *pentyern*, ainsi qu'ils disaient dans leur idiome national. Cette attitude de la Bretagne inquiéta sérieusement la cour impériale d'Aix-la-Chapelle. Au plaid tenu en 818 dans cette ville, la question fut débattue, et voici comment le poëte historien, Ermoldus Niger, raconte l'incident. « César interrogea Lantpreth, préfet des marches de Bretagne : Que fait, lui dit-il, la nation qui vous avoisine ? Honore-t-elle Dieu et la sainte Église ; a-t-elle un chef et des lois ; laisse-t-elle nos frontières en repos ? — Seigneur, répondit Lantpreth, cette nation s'est montrée jusqu'ici orgueilleuse, déloyale, indomptable. Elle n'a de chrétien que le nom. Ses œuvres, son culte, sa foi, tout chez elle est étranger aux mœurs du christianisme. Nul respect pour les saintes règles du mariage ; le frère y épouse la sœur ; l'inceste souille le foyer domestique ; nul respect pour les églises, nulle pitié pour la veuve et l'orphelin. Les Bretons habitent des forêts sauvages ; ils vivent de rapine à la manière des bêtes fauves. Morvan est leur roi, si toutefois on peut donner le nom de roi à qui ne régit rien.— Lantpreth, s'écria l'empereur, les faits que vous portez à notre connaissance sont graves. Quoi ! un peuple étranger possède des terres dans notre empire sans payer de tribut ! il pousse l'insolence jusqu'à attaquer nos frontières ! Une telle injure appelle nos armes. En dépit de l'Océan qui peut à la fois les dérober à notre vengeance, ou leur procurer des auxiliaires,

nous triompherons de leur résistance. Cependant comme leur chef a reçu le saint baptême, il convient que je l'avertisse du sort qui le menace [1]. » Le vénérable abbé Witchar fut donc député par Louis le Débonnaire près du « pentyern » breton. Il trouva Morvan retranché dans une forteresse située au milieu « d'un vaste espace enclos d'un côté par une rivière et de tous les autres par des bois, des marécages et des haies impénétrables [2]. » Witchar, ayant échoué dans sa mission, prit congé du « pentyern » en disant : « Nos ancêtres ont toujours pensé que ta race était légère et inconstante. Vous m'en donnez aujourd'hui une nouvelle preuve. » Cependant le pieux Louis, avant d'entreprendre son expédition en Bretagne, députa un second messager au « chef des chefs. » — « Demandez-lui, dit le César à ce nouvel ambassadeur, quelle folie furieuse l'agite; rappelez-lui les serments qu'il nous a prêtés jadis, les obligations contractées avec Charles mon glorieux père, la main qu'il a mise tant de fois dans la main pacifique des Francs [1]. » Morvan ne répondit à cette démarche que par de nouvelles injures. Il paya cher cette obstination, la Bretagne fut envahie et le chef des chefs trouva la mort près de son *castrum* qui porte aujourd'hui le nom de la Roche-Morice (818). Wiomarch, fils et successeur de Morvan, eut le sort de son père et fut tué en 825 dans une bataille contre les Francs.

Noménoé roi de Bretagne. Ses entreprises anti-canoniques.

46. Quelques années encore la Bretagne resta soumise à l'empire; mais à la faveur des guerres civiles qui signalèrent la fin du règne de Louis le Pieux et l'avénement de Lothaire, les Bretons purent enfin reconquérir leur indépendance. En 848, leur chef Noménoé, comte de Vannes, chassa les garnisons franques qui restaient encore dans la province et se fit couronner roi dans la cathédrale de Dol. Afin de rompre tous les liens qui auraient pu rattacher dans l'ordre ecclésiastique même son nouveau royaume avec l'empire franc, il

[1] Ernold. Nigell. *De gest. Ludovic. pii*, lib. III, *Patr. lat.*, tom. CV, col. 605.

[2] *Ibid.*, col. 606. Cf. le savant et remarquable travail du docteur Halléguen, intitulé *Armorique et Bretagne*, tom, II, p. 73. (Paris, in-8° 1872.)

[3] Ermold, Nigel., loc. cit., col. 611.

déclara que la Bretagne était désormais séparée de la province métropolitaine de Tours. Un concile breton, composé des évêques et abbés des diocèses de Nantes, Vannes, Rennes, Quimper et de Saint-Pol-de-Léon sanctionna cette mesure vraiment schismatique. En compensation, le nouveau roi de Bretagne érigeait la ville de Dol en archevêché et créait deux nouveaux siéges épiscopaux l'un à Tréguier et l'autre à Saint-Brieuc. Cet empressement des Bretons à augmenter sur leur territoire les circonscriptions épiscopales ne s'accorde guère avec le tableau que Lantpreth traçait de leurs mœurs au plaid d'Aix-la-Chapelle. La vérité est que ce préfet des marches bretonnes ne connaissait pas la Bretagne, où peut-être il n'avait jamais osé mettre le pied. Dans la conduite de Noménoé, qui d'un seul bond dépassait en usurpation de pouvoir les plus fiers oppresseurs de l'Église, nous sommes contraints de reconnaître qu'il y avait à côté de la violation évidente du droit canonique, un hommage spontanément rendu à l'influence de l'Église elle-même. Ce roi demi-barbare voulait des évêques, beaucoup d'évêques dans ses nouveaux États : mais il avait la prétention de leur donner lui-même la juridiction, de leur tracer la délimitation de leurs diocèses, de les subordonner hiérarchiquement à un métropolitain de son choix, sans nul souci de l'autorité du pape, qu'il s'imaginait peut-être avoir grand intérêt à laisser à l'écart parce qu'il devait au point de vue politique la considérer comme l'alliée naturelle des empereurs francs.

Lettre synodale du concile de Tours à Noménoé.

47. La résistance aux entreprises anticanoniques du nouveau roi breton lui vint de cette Église qu'il connaissait mal et qu'il outrageait en voulant peut-être la servir. Parmi les évêques de la Bretagne elle-même, il rencontra des oppositions inattendues. Les fidèles ne se prêtaient pas mieux au morcellement arbitraire que Noménoé, d'un trait de plume, avait cru pouvoir imposer aux populations. Dès l'an 849, le concile de Tours adressait au roi breton cette lettre synodique l'un des plus beaux monuments de l'épiscopat des Gaules au IX[e] siècle. « Dieu notre Seigneur, par un juste quoique impénétrable décret de sa providence, a permis que vous fussiez roi de votre nation. Dans ce poste élevé, ce qu'a été votre conduite,

votre propre conscience suffirait à l'attester, quand vous n'entendriez pas s'élever autour de votre trône les plaintes amères des églises désolées, des veuves et des orphelins, des grands et des petits, des riches et des pauvres, tous victimes de votre insatiable cupidité et de la plus horrible tyrannie. Cependant vous n'avez point encore renié votre nom de chrétien ; dès lors, en notre qualité de successeurs des apôtres nous avons le devoir d'exercer près de vous les fonctions de notre ministère. Nous sommes en effet redevables à tous, aux bons pour les exhorter à la persévérance, aux pécheurs pour leur faire entendre la voix de Dieu qui les appelle à la pénitence. C'est dans ces sentiments que, gémissant sur vos excès, toute notre tendresse paternelle, toute notre sollicitude épiscopale s'est éveillée à votre égard, dans l'espérance de vous ramener au chemin du salut. La terre des chrétiens a été dévastée par votre tyrannie ; les temples, les ossements des saints, les reliques de tous genre ont été détruits et incendiés. Les biens des églises, donations sacrées faites par les fidèles pour la rédemption de leurs âmes, pour la subsistance des pauvres, ont été saisis par votre fisc, vous ne rougissez pas de jouir de ces domaines sacrilégement spoliés ; les héritages de la noblesse ont été enlevés à leurs possesseurs, des populations entières ont été massacrées ou réduites en esclavage ; la rapine, le pillage, le viol, l'adultère, tous les forfaits ont inauguré votre royauté nouvelle ; les évêques légitimes ont été expulsés de leurs siéges et remplacés nous ne voulons pas dire par des voleurs et des larrons, mais pour employer une expression plus adoucie, par de mercenaires intrus. Vous ne sauriez nier que la province ecclésiastique de Bretagne relevât canoniquement de la juridiction métropolitaine du bienheureux Martin, notre patron céleste. Vous avez violé outrageusement ce droit et rompu ce lien sacré. Tous les ordres et tous les rangs ecclésiastiques ont été bouleversés par votre caprice. Certes, tout cela était déjà plus que suffisant pour votre perdition ; mais vous avez poussé au comble votre audacieuse tyrannie ; vous avez offensé la chrétienté entière en insultant le vicaire apostolique du bienheureux Pierre, à qui le Seigneur a donné la primauté dans tout l'univers, *omnem læsisti*

christianitatem, dum vicarium beati Petri apostolicum, cui dedit Deus primatum in omni orbe terrarum, sprevisti[1]. Vous lui aviez fait demander de vous inscrire au nombre des rois chrétiens et de prier pour la prospérité de votre règne[2]. Or, le pape vous a répondu qu'il y consentirait, si vous promettiez vous-même de vous conformer aux sages avis qu'il vous adressait, de sorte que vous n'avez pas daigné recevoir ses lettres. Résolu à ne point abandonder la voie du mal, vous n'avez pas voulu entendre un avis contraire à vos passions, Par là vous avez insulté les apôtres dont le prince est le bienheureux Pierre ; vous avez insulté la glorieuse légion des saints évêques qui règnent en ce moment avec Dieu dans les splendeurs célestes et dont la mémoire reste en bénédiction sur la terre; vous nous avez insultés nous-mêmes, nous leurs humbles successeurs. héritiers sinon de leurs mérites, du moins de leur ministère. Et maintenant rappelez-vous la parole évangélique : « Quiconque aura scandalisé un seul des plus petits de mon royaume, disait Notre-Seigneur, mieux vaudrait pour lui d'avoir été précipité, une meule au cou, au fond de la mer[3] » Quel sera donc votre sort, à vous qui avez si violemment persécuté le peuple chrétien ! Nous vous avertissons donc, nous vous prions, nous vous adjurons, au nom de votre salut éternel : mettez fin à tant de crimes et de désastres, convertissez-vous au Seigneur, à ce Dieu qui vous jugera un jour et aux mains duquel vous n'échapperez pas. Faites de dignes fruits de pé-

[1] Dom Lobineau, dans son *Histoire des saints de la province de Bretagne*, donne de ce passage une traduction qu'on pourrait appeler une véritable trahison. « Pour combler la mesure, dit-il, vous avez voulu montrer à toute la terre le peu d'estime que vous faisiez du successeur de saint Pierre, du premier évêque du monde. » A l'époque de dom Lobineau (1666-1727), ces sortes d'infidélités vis-à-vis des textes favorables à la primauté du saint-siége étaient de mode en France. Nons nous permettrons d'exprimer au récent et d'ailleurs si consciencieux auteur d'*Armorique et Bretagne* le regret de le voir reproduire pour cette lettre du concile de Tours la traduction de dom Lobineau.

[2] *Cum enim eum postulasses ut in libro suo te scriberet, et pro te Dei clementiam exoraret.* C'est un témoignage explicite du pouvoir reconnu alors aux souverains pontifes par toute l'Europe chrétienne dans les questions de droits régaliens et d'avénements dynastiques.

[3] *Matth.* XVIII, 6.

nitence, et comme vous avez grandement péché, faites le bien en grand. Nous vous promettons, si vous revenez à Dieu, non-seulement d'être vos intercesseurs au tribunal de sa justice suprême, mais d'intervenir près de notre pieux empereur, afin d'en obtenir pour vous et votre dynastie des conditions telles que vous pouvez les souhaiter. Votre plus grande faute a été de repousser avec injure la lettre apostolique, dont vous supposiez que la tenenr vous était défavorable. Mais comme le vénérable pape a daigné nous transmettre à nous-mêmes un exemplaire de cette lettre, nous pouvons vous affirmer qu'elle ne contient pas un seul mot qui soit de nature à vous offenser. Nous sommes prêts, si vous en manifestez le désir, à vous envoyer de nouveau le légat du saint-siége porteur de cet écrit vénérable pour tout l'univers chrétien. Si vous refusez encore de l'admettre à votre audience, du moins nous aurons fait notre devoir et dégagé notre responsabilité. Si au contraire vous l'accueillez comme il doit l'être, si vous lui prêtez une oreille favorable, vous rentrerez dans la communion du seigneur et bienheureux Pierre, vous nous aurez nous tous pour frères dans la foi et pour dévoués intercesseurs. Que si, méprisant nos admonitions et nos prières, vous persistez dans votre égarement, sachez que non-seulement vous n'aurez point de part au royaume des élus dans la vie future, mais que vous perdrez bientôt même votre couronne terrestre. Vous n'ignorez pas qu'il y a entre la France et votre province une délimitation fixée entre les territoires conquis par les Francs dès les premiers jours de leur domination et ceux qu'ils ont concédés aux Bretons. Pourquoi donc violer la loi de Dieu qui défend d'outre-passer les bornes posées par nos pères? Vous fiez-vous à votre jeunesse et à votre bravoure militaire. Il meurt plus de jeunes gens que de vieillards. Que de siècles se sont écoulés avant vous; que de siècles s'écouleront après ! Un succès de quelques jours peut être suivi d'irréparables désastres. Prenez garde que, tombé par votre faute sous le poids de l'anathème qui vous séparera de la communion du siége apostolique et de la nôtre, vous ne trouviez foudroyante et terrible la vengeance du Dieu qui vous précipiterait dans l'enfer. Nous le conjurons d'ouvrir enfin votre cœur et vos

yeux à la vérité, pour vous épargner l'horreur du châtiment suprême [1] »

Mort de Noménoé.

48. « Cette courageuse et noble épître était signée par Landramn, métropolitain de Tours, Dodo, évêque d'Angers, Aldric du Mans, Wenilo, métropolitain de Sens, Heribald, évêque d'Auxerre, Prudence de Troyes, Agius d'Orléans, Ercherrad de Paris, Hubert de Meaux, Élie de Chartres, Hérimann de Nevers, Hincmar, métropolitain de Reims, Immo, évêque de Noyon, Pardulus de Laon, Rhotad de Soissons, Hilmerad d'Amiens, Erpoïn de Senlis, Hermenfred de Beauvais, Paul, métropolitain de Rouen, Saxobod, évêque de Séez, Fréculf de Lisieux et Waltfrid de Bayeux [2]. Nous ne savons si Noménoé consentit enfin à recevoir la lettre que lui adressait Léon IV, et dont il ne nous reste qu'un fragment fort court inséré par Gratien dans son recueil canonique. Il est relatif à l'intrusion qui venait d'avoir lieu dans le diocèse de Nantes, où Gislard, favori du nouveau roi breton, s'était mis en possession du siége épiscopal après avoir expulsé le titulaire légitime. « Nous ne pouvons reconnaître comme évêques, disait Léon IV, de véritables voleurs comme ce Gislard qui, du vivant du pasteur légitime, s'est installé sur le siége de Nantes. Il convient à votre autorité de chasser cet usurpateur, au lieu de le défendre ouvertement, comme vous l'avez fait jusqu'ici [3]. » Avec le temps, Noménoé comprit mieux son devoir de roi chrétien. L'intrus fut chassé de Nantes et le pasteur légitime, Actard, rendra dans sa ville épiscopale. Mais Gislard, résistant cette fois à la double autorité du saint-siége et du roi de Bretagne, excommunié par Léon IV aussi bien que par le concile de Tours, n'en persista pas moins dans ses prétentions schismatiques. Il s'établit à Guérande où il continua, en dépit des censures ecclésiastiques, à exercer jusqu'à sa mort les fonctions épiscopales. Noménoé passa les dernières années de sa vie à réparer les désordres des premières ; il mourut en 851 ; le royaume qu'il

[1] Labbe, tom. VIII, col. 59-60.
[2] *Ibid.*
[3] S. Léon IV, *Epist.* XXIV, *Patr. lat.*, tom CXV, col. 672.

avait voulu fonder au prix de tant d'injustices et de violences ne subsista que peu d'années après lui et disparut sous le flot de la grande invasion normande.

§ V. Le Prédestinatianisme dans les Gaules.

49. Cependant les Gaules et la Germanie retentissaient du nom d'un moine saxon, dont le génie présomptueux avait voulu remuer les questions les plus ardues de la théologie. Gothescalc, fils du comte Bern, avait été élevé au monastère de Fulde. Caractère mobile et inquiet, après avoir pris l'habit religieux, il le quitta sous prétexte que son engagement avait été forcé. Mais le monde n'offrit pas à cette âme ardente le repos qu'elle y cherchait; et, peu de temps après, Gothescalc, de nouveau moine, à l'abbaye d'Orbais, au diocèse de Soissons, se livrait avec passion à l'étude des pères et surtout de saint Augustin. Ce qui eût été pour tout autre un moyen de sanctification devint pour lui une cause de ruine. Son imagination hardie, son esprit superficiel embrassaient des horizons vagues et mal définis. Sa science manquait d'ailleurs des deux fondements indispensables : la piété et l'humilité. Il voulut témérairement creuser les profondeurs du mystère de la prédestination, et publier ses rêves, qu'il donnait pour la doctrine de saint Augustin. Quelques amis, qui connaissaient le danger de sa présomption, lui firent de sages remontrances. « Je ne saurais trop vous exhorter, mon cher frère, lui écrivit Loup de Ferrières, à ne pas vous fatiguer l'esprit dans des études qu'il n'est peut-être pas expédient d'approfondir. N'est-il pas des objets sur lesquels nous pouvons nous exercer d'une façon plus utile? Appliquons-nous à la méditation des divines Écritures, et joignons à l'étude l'humilité et la prière. Dieu nous instruira de ce qu'il nous convient de savoir, quand nous ne chercherons pas ce qu'il veut dérober à nos investigations. » Gothescalc.

50. Gothescalc n'était pas homme à goûter ces fraternels avis. En présence d'un concile réuni à Mayence, sous la présidence de Raban-Maur (848), il soutint que : *la prédestination impose à l'homme une telle contrainte, que, quand même il voudrait se sauver et s'efforcerait, avec le secours de la grâce, d'opérer son salut par la foi et les œuvres, il* Concile de Mayence. Exposé des erreurs principales de Gothescalc.

ne peut rien s'il n'est prédestiné. Cette doctrine, on le voit, n'était autre chose qu'une des formes du fanatisme, reproduite au XVIIe siècle par Jansénius. Les Pères de Mayence anathématisèrent Gothescalc et son erreur. L'hérésiarque fut envoyé sans délai et sous bonne garde à Hincmar, archevêque de Reims, son métropolitain. Raban-Maur, au nom du concile, écrivit à ce prélat une lettre où il définit avec une précision théologique la nouvelle hérésie. « La doctrine pernicieuse du moine vagabond Gothescalc, dit-il, consiste à enseigner que Dieu prédestine au mal comme au bien ; qu'il y a des hommes qui ne peuvent se corriger de leurs péchés ni de leurs erreurs, parce que la prédestination les entraîne fatalement à leur perte : comme si Dieu les eût créés pour les damner. » La question soulevée par Gothescalc était complexe, elle touchait aux sujets les plus épineux de la théologie : le libre arbitre, la prescience divine, la prédestination : matières traitées avec tant de profondeur par saint Augustin dans ses livres contre le pélagianisme et le semi-pélagianisme. Gothescalc soutenait que la prédestination entraîne *fatalement* l'homme au bien ou au mal. Là était précisément son erreur ; car Dieu qui prévoit, par sa prescience, l'emploi bon ou mauvais que nous ferons de notre volonté, ne nous en ôte pas pour cela le libre usage. Ratramne, abbé de Corbie, Amolon, archevêque de Lyon, et Florus, diacre de cette église, défendirent sur ce point la foi catholique contre Gothescalc avec une netteté et une érudition qui ne se sentent point d'une époque d'ignorance.

Erreurs secondaires de Gothescalc. Équivoques et malentendus.

51. Mais il y avait dans la doctrine de l'hérétique saxon un point secondaire qui prêtait davantage à l'équivoque. « Il y a, disait-il, deux prédestinations : l'une à la vie éternelle, l'autre à la damnation éternelle. » Pour que cette proposition soit vraie, dans un sens rigoureux et absolu, il y faut ajouter la condition que ni l'une ni l'autre de ces deux prédestinations n'enlève à l'homme son libre arbitre : en sorte que la prédestination à la vie éternelle ne sortira son effet que par le concours libre de l'homme et sa correspondance volontaire à la grâce divine ; de même que la prédestination à la mort éternelle n'est rien autre chose que la prescience divine, qui prévoit que tel homme sera damné parce qu'il fera volontairement

un mauvais usage de son libre arbitre : puisqu'il est impie, en effet, comme le remarquait Raban-Maur dans sa lettre à Hincmar, *de dire que Dieu ait créé des hommes pour les damner fatalement.* Ce second côté de la doctrine de Gothescalc donna lieu à plusieurs équivoques dans les écrits de docteurs d'ailleurs irréprochables, tels que saint Prudence évêque de Troyes[1], et Hincmar de Reims lui-même, qui soutenaient qu'il n'y a pas une double prédestination, *parce que Dieu*, disaient-ils, *ne crée pas l'homme pour le damner.* Ils entendaient la prédestination à la mort éternelle, dans le sens d'une fatalité qui entraînerait l'homme à sa perte malgré lui, en détruisant son libre arbitre.

52. L'ouvrage qui s'écarta le plus du dogme catholique, en ce point, fut le traité de Scot-Érigène sur la *Prédestination.* Scot-Érigène[2] était un Irlandais de plus d'érudition que de jugement, sophiste superficiel, assez peu versé dans la théologie, esprit subtil, hardi, caustique[3], que Charles le Chauve avait appelé à sa cour. Scot-Érigène soutint donc formellement, contrairement à la doctrine des pères de l'Église, qu'il n'y a qu'une seule prédestination, celle à la vie éternelle; que quant à la damnation, Dieu ne peut ni la prédestiner, ni même la prévoir, selon toute la rigueur du terme. Une nouvelle controverse s'engagea sur ce point entre le docteur irlandais et les docteurs catholiques. Charles le Chauve, qui aimait passionnément ces disputes théologiques, les excitait par l'intérêt qu'il semblait y prendre. **Scot-Érigène**

53. Cependant Gothescalc fut solennellement et définitivement condamné, dans un concile tenu à Quercy-sur-Oise, par Hincmar, **Condamnation de Gothescalc.**

[1] On sait maintenant, par une lettre d'Hincmar de Reims, que saint Prudence est l'auteur des *Annales,* connues sous le nom de Saint-Bertin, et ainsi appelées à cause du monastère où elles ont été découvertes.

[2] *Erigena*, c'est-à-dire natif d'Erin, ancien nom de l'Irlande que les poetes nationaux appelaient : « Verte Erin, émeraude des mers. »

[3] On cite de Scot-Érigène cette saillie. Charles le Chauve, qui l'admettait dans sa familiarité et à sa table, lui ayant demandé un jour pendant le repas : « Quelle différence y a-t-il entre un *Scot* et un *sot* ? » — « Seigneur, répliqua le sophiste, il y a tout juste la largeur de la table. » Un homme de ce caractère n'était guère propre à traiter convenablement une des questions les plus profondes et les plus délicates de la théologie.

archevêque de Reims (849). Il demanda vainement, pour établir la vérité de sa doctrine, à être soumis à l'épreuve du feu ou à celle de l'eau bouillante. On lui appliqua même un canon du concile d'Agde et l'article de la régle de saint Benoît, qui condamne à la flagellation et à la réclusion un moine insubordonné. La sentence fut exécutée à la rigueur : il fut fouetté publiquement, en présence de Charles le Chauve, obligé de brûler ses écrits et renfermé dans l'abbaye d'Hautvilliers, au diocèse de Reims. La controverse sur la prédestination s'éteignit d'elle-même, pour renaître avec plus de force, quelques siècles après, et la prudence des évêques francs suffit pour étouffer cette erreur à son berceau, ou pour en arrêter la contagion. Nous ne voyons pas en effet qu'on ait eu besoin de recourir contre elle, à l'autorité apostolique. Les deux conciles de Soissons (853) et de Valence (855) terminèrent la discussions par ces paroles remarquables : « Nous voulons, disent les évêques, éviter avec soin les nouveautés de paroles et les discussions présomptueuses qui ne causent que du scandale, pour nous attacher à l'Écriture sainte et à ceux qui l'ont clairement expliquée, à Cyprien, Hilaire, Ambroise, Jérôme, Augustin et aux autres docteurs catholiques. Nous confessons hautement la prédestination des élus à la vie, et la prédestination des méchants à la mort : mais dans le choix de ceux qui seront sauvés, la miséricorde de Dieu précède leur mérite ; et dans la condamnation de ceux qui périront, leur démérite précède le jugement de Dieu. »

Royaume de Navarre.

54. Les évêques espagnols ne prirent aucune part à la controverse du prédestinatianisme. Une cruelle persécution sévissait alors sur leur patrie. Les rois des Asturies ou de Léon ne se tenaient plus, comme au temps de Pélage, renfermés dans les rochers des sierras. Depuis Alphonse le Chaste, qui, pendant un règne de cinquante ans, avait merveilleusement relevé le courage de ses sujets par une série de victoires, ces anciens chrétiens, autrefois si honteusement opprimés, commençaient à faire trembler leurs oppresseurs. Ils leur avaient enlevé plusieurs villes, entre autres Léon, Tuy, Astorga (816). Les Francs possédaient encore, au-delà des Pyrénées, l'Ibérie orientale ou la Catalogne ; les villes de Barcelone, de Girone,

d'Urgel et d'Elne (aujourd'hui Perpignan), reconnaissaient Narbonne pour leur métropole. Au milieu même de ces montagnes, il s'élevait alors une troisième puissance, à l'exemple de laquelle un grand nombre de héros chrétiens se formèrent bientôt des souverainetés aux dépens des Maures d'Espagne, qu'ils resserrèrent de jour en jour et qu'ils finirent par accabler entièrement. Inigo, comte de Bigorre, se voyant à la merci de ces Barbares, sous le faible gouvernement du fils de Charlemagne, conçut le généreux dessein de se défendre lui-même, et fut reconnu roi par les chrétiens du pays, vers l'an 830. Il se fortifia suffisamment pour laisser, après quelques années de vie et de victoires, un royaume bien établi à son successeur Chimène, qui le transmit de même à son fils Inigo II, prince des plus dignes de ce beau sang, et qui, sans se borner à l'héritage de ses pères, l'étendit au loin, prit la ville importante de Pampelune, donna toute sa fortune et une consistance durable au royaume de Navarre. Telle fut l'origine de cette couronne, l'une des plus illustres comme des plus anciennes de toute celles d'Espagne.

55. Les progrès des armes chrétiennes avaient profondément irrité les Maures. En 850, une persécution, comparable aux plus sanglantes luttes du paganisme contre l'Église, désola toute l'Espagne. Alors se renouvelèrent les spectacles d'héroïsme que les martyrs avaient donnés au monde pendant les trois premiers siècles. A Cordoue, le saint prêtre Perfectus fut amené au tribunal du cadi (juge musulman). « Que pensez-vous de Jésus-Christ et de Mahomet? lui demanda le magistrat. — Jésus-Christ, dit le confesseur, est le Dieu béni sur toutes choses. Quant à Mahomet, votre prétendu prophète, c'est un de ces séducteurs dont parle l'Évangile, qui doivent précipiter leurs adeptes dans l'abîme éternel. » Il avait à peine achevé ces mots que, par ordre du juge, on le conduisit dans une plaine voisine de Cordoue, sur les rives du Bétis, où il fut décapité. Isaac, abbé du monastère de Tuban, et plus de trente de ses disciples eurent le même sort. Les vierges Flora, Maria, Liliosa, Colomba, Aura et Nathalie, montrèrent la même constance et reçurent également la couronne du martyre. Saint Euloge, prêtre de Cordoue, qui nous a laissé le récit de leurs souffrances, fut arrêté lui-

Persécution des chrétiens en Espagne.

même et eut enfin part au triomphe de ceux qu'il avait défendus et encouragés toute sa vie (850). Ces scènes de cruautés se renouvelèrent sans interruption pendant soixante ans. Abdérame II, calife de Cordoue, auteur de la persécution, fut frappé de mort subite sur une terrasse de son palais, pendant qu'il repaissait ses yeux de l'affreux spectacle d'une exécution de chrétiens. Ce terrible coup de la vengeance divine n'effraya point Mahomet, son fils et son successeur, qui poussa encore plus loin que son père sa fureur impie. Mais il lui aurait fallu dépeupler ses États et ne plus régner que sur un désert s'il eût banni ou mis à mort tout ce qu'il y avait de chrétiens dans son empire. Il se vit obligé de recourir aux évêques pour qu'ils défendissent aux fidèles de se présenter d'eux-mêmes au martyre. Un concile fut tenu à Cordoue (852), pour ce singulier objet; mais l'ardeur et la constance des chrétiens n'en fut point ralentie. Mahomet fut donc obligé, par raison d'État, de changer de système et de substituer aux violences sanguinaires une persécution plus sourde. Il s'étudia à étouffer la religion chrétienne sous le mépris public; il ôta aux fidèles toutes leurs charges, les chassa du palais, fit abattre toutes les églises construites depuis l'entrée des Maures en Espagne, et accabla d'impôts tous les adorateurs de Jésus-Christ. Il réserva les tortures et la mort pour les prêtres et les évêques, qu'il continua à mettre à mort, espérant tuer le catholicisme dans ses États, en détruisant la perpétuité du sacerdoce.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE BENOIT III (1er septembre 855-10 mars 858.)

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Antécédents de Benoît. — 2. Élection de Benoît. — 3. Légats romains envoyés à l'empereur Louis II. Trahison. Faction schismatique d'Anastase. — 4. L'armée impériale en marche pour Rome. — 5. Violence faite aux envoyés de Benoît. — 6. L'antipape iconoclaste Athanase à Saint-Pierre de Rome. —7. L'antipape au palais de Latran. Incarcération de Benoît.—8. Les soldats impériaux à la basilique de Sainte-Émilienne. —9. Fidélité du peuple romain au pape Benoît. Projet de pacification. —10. Triduum de jeûne et de prières à Sainte-Marie-Majeure. — 11. Fin du schisme. — 12. Sacre de Benoît III à la basilique vaticane. — 13. Pieuses offrandes de Benoît aux basiliques de Rome. —14. Ambassade de l'empereur grec Michel III à Rome. — 15 Le roi anglo-saxon Ethelwolf à Rome. — 16. Mort de Benoît III.

§ II. SYNCHRONISME.

17. Supériorité morale des papes sur les autres souverains. — 18. Odieuse ingratitude de la dynastie carlovingienne envers le saint-siége. — 19. Michel III l'Ivrogne empereur de Constantinople. — 20. Intrusion de Photius. — 21. Le roi anglo-saxon Ethelwolf père d'Alfred le Grand.

§ III. LETTRES DE BENOIT III.

. Lettre de Lupus abbé de Ferrières au pape Benoît. — 23. Lettre de Benoît à Hincmar de Reims. — 24. Encyclique de Benoît aux évêques des Gaules. — 25. Bienfaits de l'influence pontificale. — 26. Privilége de Benoît III en faveur du monastère de Corbie.

§ IV. FABLE DE LA PAPESSE JEANNE.

27. Ordre chronologique de la succession des papes. — 28. Témoignages contemporains. — 29. Édition *princeps* de la chronique de Marianus Scotus en 1559. Première mention de la papesse Jeanne.—30. Édition *princeps* de la chronique de Martinus Polonus. Roman detaillé de la pseudo-papesse. — 31. Édition *princeps* de la chronique de Sigebert de Gemblours. Falsifications. — 32. Amplifications successives du roman. — 33. Conclusion.

§ 1. Notice du Liber Pontificalis.

Antécédents de Benoît.

1. « Benoît III, romain d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Pierre ; il siégea deux ans, six mois et dix jours. Ce bienheureux pontife avait sucé la piété avec le lait maternel ; on peut dire que son enfance fut privilégiée, tant la grâce divine éclata en lui dès ses plus tendres années. Sous la direction de son père, il apprit les premiers éléments des lettres divines et humaines, avec un succès tel que les professeurs de l'école patriarcale de Latran le demandèrent à sa famille, pour le mettre au nombre de leurs clercs. Dès cette époque, il se faisait remarquer par la sagesse et la réserve de ses paroles, son ardeur pour la science, sa douceur, son obéissance et un tendre amour pour les pauvres. L'auguste pontife Grégoire IV, témoin et appréciateur de son mérite, le constitua sous-diacre de l'Église romaine. Dans ce poste éminent Benoît se montra humble, mortifié, vigilant et pieux. Après la mort successive des papes Grégoire et Sergius, on élut Léon IV, cet immortel pontife dont la gloire ne périra jamais et dont tout l'univers a redit qu'il était vraiment « très-bienheureux » et par son titre et par ses grandes actions. Léon IV conféra en grand honneur le sacerdoce au sous-diacre Benoît et lui donna le titre de Saint-Calliste. La charité sans bornes du nouveau prêtre-cardinal, son zèle, son éloquence, la faveur avec laquelle il passait les jours à servir l'Église et les pauvres, pendant qu'il consacrait les nuits presque entières à l'oraison et à la contemplation des choses divines, lui attiraient la vénération universelle. »

2. « Quand Léon IV eût été ravi à ce monde mortel, le clergé et les grands de Rome se réunirent, conjurant avec larmes la clémence divine, afin qu'elle daignât accorder à leurs prières, un pasteur digne de succéder à celui qu'ils venaient de perdre. Soudain, comme par une inspiration venue du ciel, leur pensée et leurs suffrages se portèrent comme d'un commun accord sur le vertueux prêtre Benoît, déclarant qu'ils l'élisaient au pontificat. Ils se dirigèrent en grande allégresse vers l'église Saint-Calliste où, selon sa coutume, il se tenait en prières. A la vue de ce concours de peuple,

Benoît comprit leur dessein, il se prosterna en versant un torrent de larmes, et dit : Je vous en supplie, ne m'arrachez point à mon église. Je suis incapable de porter le fardeau du pontificat. — Mais ses réclamations furent vaines ; on le porta en triomphe, au chant des hymnes et des cantiques spirituels ; puis avec une joie inénarrable, il fut selon l'antique coutume introduit au palais patriarcal de Latran et assis sur le trône des pontifes. Rome était dans l'allégresse, l'Église exaltait de joie, les vieillards, les vierges saintes bénissaient le Seigneur, les pauvres étaient consolés, les captifs voyaient tomber leurs chaînes ; de toutes parts on accourait pour saluer le pontife élu. Le deuil de la perte de Léon IV faisait place au bonheur de le voir remplacer dignement ; l'espérance renaissait dans les cœurs, la continuation de la paix et de la prospérité semblait assurée. »

3. Après que toutes les formalités de l'élection canonique eurent été accomplies, le clergé et les grands rédigèrent un décret qu'ils signèrent tous et qu'ils adressèrent suivant la coutume aux invincibles augustes Lothaire [1] et Louis. Les députés choisis pour transmettre cet acte officiel aux empereurs, furent Nicolas évêque d'Anagni et Mercurius maître des milices. Ils se mirent en route sur-le-champ. En arrivant à Eugubium, ils rencontrèrent l'évêque de cette ville, Arsène, qui les attendait dans un but de schismatique trahison. Cet indigne évêque était l'agent d'une faction soutenue par les empereurs et qui se proposait d'élever au souverain pontificat le cardinal-prêtre Anastase solennellement excommunié et déposé par Léon IV. Arsène eut l'art d'entraîner les députés romains dans son parti. Toutes les mesures qui pouvaient faire réussir ce projet sacrilége furent concertées entre eux, et malgré le serment de fidélité prêté par eux au pape légitimement élu, Nicolas et Mercurius s'engagèrent à soutenir de tout leur pouvoir la faction schismatique. Ils continuèrent leur route jusqu'à Pavie, et remirent au césar Louis, le décret dont ils étaient porteurs. Louis, de

Élection de Benoît.

[1] Lothaire en ce moment renonçait au trône pour se renfermer au monastère de Pruym. La nouvelle de son abdication n'était point encore parvenue à Rome.

son côté, leur rendit un rescrit impérial, rédigé sous l'inspiration du traître Arsène. L'empereur annonçait au clergé et au peuple romain son intention d'envoyer des ambassadeurs spéciaux pour assister au sacre du pontife. En conséquence il priait d'attendre leur arrivée pour procéder à la cérémonie. Arsène et Mercurius revinrent à Rome avec ce message, sans rien laisser pénétrer de leurs perfides desseins. Ils se contentaient d'appuyer sur la bonne volonté de l'empereur, et répétaient comme un mot d'ordre le conseil suivant : Pour témoigner notre obéissance et notre soumission au César Auguste, que tout le peuple se joigne à nous et vienne par honneur au-devant des légats impériaux. »

Légats romains envoyés à l'empereur Louis II. Trahison. Faction schismatique d'Anastase.

4. « Les envoyés de l'empereur Louis, ne tardèrent pas en effet à se mettre en marche, c'étaient les comtes Bernard et Adelbert. Arrivés à Orta, à quarante milles de Rome, l'évêque d'Eugubium, Arsène, leur amena ce prêtre excommunié, Anastase, dont ils avaient, au mépris de toutes les lois divines et humaines, reçu l'ordre de faire un antipape. Nicolas et Mercurius, de leur côté, sortirent de Rome avec un certain nombre de complices, entre autres les maîtres des milices, Grégoire et Christophe, sous prétexte d'aller par honneur à la rencontre des légats impériaux. Ils arrivèrent eux-mêmes jusqu'à Orta, et prêtèrent serment entre les mains de l'antipape. Tous ensuite se dirigèrent sur Rome. L'armée qui les accompagnait leur paraissait un appui invincible ; leur audace était sans bornes et cependant le Seigneur devait déjouer bientôt leur sacrilége entreprise. Toutefois, chemin faisant, ils virent se rallier à eux, les évêques Radualdi de Porto et Agathon de Cudertum (Todi), qui les vinrent rejoindre à la basilique du bienheureux martyr Lucius, et prêtèrent aussi serment au prêtre anathématisé. »

5. « A cette nouvelle, le serviteur de Dieu, Benoît, choisit trois évêques vénérables par leur sainteté et leur doctrine, et les chargea de remettre aux envoyés de l'empereur une lettre où il exposait la véritable situation des choses. Mais avec une violence dont les barbares eux-mêmes auraient rougi, les factieux s'emparèrent des trois évêques, les chargèrent de chaînes, par l'ordre de leur

misérable Anastase, qui ne respectait ni le caractère épiscopal ni l'immunité des ambassadeurs. Benoît confia de nouveau une mission semblable à deux laïques, le duc Grégoire et le secondicier Adrien, lesquels ne furent pas respectés davantage. »

L'antipape iconoclaste Anastase à Saint-Pierre de Rome.

6. « Le lendemain l'armée impériale arrivait sous les murs de Rome. Les envoyés de César Louis firent signifier au clergé et au peuple de venir les trouver au delà du pont Milvius (*ponte-molle*), afin d'y rendre hommage aux représentants de l'empereur. L'immense majorité du peuple romain ignorait l'intrigue qui se nouait si traîtreusement. La foule sans défiance se porta au delà du pont Milvius. Le spectacle qui l'y attendait jeta la consternation dans tous les esprits. Le prêtre excommunié Anastase parut à cheval, escorté des légats impériaux et des évêques qui avaient embrassé son parti. Le secondicier Adrien, et les autres fidèles envoyés du pape légitimement élu, étaient garrottés et traînés à la suite de l'antipape comme les plus vils criminels. Dans le nombre de ces innocents captifs se trouvaient le duc Gratianus et le scriniaire Théodore, qui, l'année précédente avaient tous deux courageusement réfuté les calomnies de Daniel en présence de l'empereur Louis. L'antipape et ses complices pénétrèrent de force dans la cité Léonine et entrèrent en triomphe dans la basilique du bienheureux Pierre prince des apôtres. Il y eut alors dans ce sanctuaire vénéré une série d'horreurs telles que des Sarrasins eux-mêmes n'en n'avaient point commis. Le prêtre excommunié Anastase fit briser toutes les images saintes, on réunit les débris sur un vaste bûcher, auquel il mit le feu de sa main. Le pape Léon IV avait fait représenter en mosaïque le synode romain qui avait prononcé la sentence d'anathème et de déposition contre Anastase ; cette mosaïque fut mise en pièces. Une hache à la main Anastase détruisit encore les deux statues de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge, placés de chaque côté du maître autel. Parmi la foule témoin de cette fureur iconoclaste, les fidèles orthodoxes versaient des larmes amères et pleuraient sur tant de ruines. »

L'antipape au palais de Latran.

7. « Après cette abominable dévastation, l'antipape fut introduit dans l'intérieur de Rome par l'armée de l'empereur Louis. Le

Incarcération de Benoît.

palais patriarcal fut défendu énergiquement par les troupes fidèles au légitime pontife; la victoire resta aux soldats impériaux. Anastase qui avait pris part au combat, entra, couvert de sang et foulant aux pieds des monceaux de cadavres et pénétra jusque dans la salle du trône. Le pontife Benoît s'y tenait assis sur la chaire sacrée des pontifes auxquels une légitime élection l'appelait à succéder. Un évêque apostat, Romanus de *Balnea-regia* (Bagnorea), se précipita sur le vénérable Benoît, le renversa de son siége en l'accablant d'injures et de coups et mit en pièces tous ses ornements pontificaux. Le serviteur de Dieu fut chargé de chaînes ; Anastase le fit traîner en prison et le confia à la garde de deux prêtres, Jean et Adrien, déposés comme lui par Léon IV. Dans toute la ville ce fut une consternation universelle ; on n'entendait que gémissements, lamentations et sanglots. Les évêques, le clergé, le peuple fidèle remplissaient les églises, se frappant la poitrine, priant et pleurant entre le vestibule et l'autel, prosternés le front dans la poussière et suppliant le Seigneur de jeter un regard de miséricorde sur son Église. Or ceci se passa en la VIIe série (samedi 16 septembre 855). »

Les soldats impériaux à la basilique de Sainte-Emilienne.

8. « Le lendemain dimanche, les évêques, le clergé et le peuple fidèle se réunirent dans la basilique de Sainte-Émilienne pour l'office divin. Soudain les députés impériaux avec une troupe de soldats envahirent le lieu saint, et pénétrèrent dans l'abside où les évêques et clercs chantaient la psalmodie sainte. Jamais pareille férocité ne s'était vue ; on eût dit des lions furieux et rugissants. Ils mettaient l'épée sous la gorge des ministres du Seigneur : Obéissez, disaient-ils; consentez à recevoir Anastase pour pape, sinon vous allez tous être massacrés ! — Fortifiés par une vertu surnaturelle, évêques et prêtres résistèrent ; pas un seul n'eut un moment de faiblesse. Tuez-nous, répondaient-ils avec un accent visiblement inspiré par l'Esprit-Saint lui-même. Jamais nous ne trahirons le pape légitimement élu ; jamais nous ne communiquerons avec un prêtre apostat, déposé pour ses crimes et chargé d'anathèmes ! — Les soldats furieux frappaient à droite et à gauche ; ils menaçaient ces héroïques confesseurs de les mettre à la torture. Les violences et les menaces furent vaines. Enfin las de frapper et d'injurier, les

Francs se retirèrent dans un *cubiculum* attenant à la basilique pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire. Le conseil fut tumultueux et les mesures les plus extrêmes furent proposées sans qu'on pût tomber d'accord. Cependant l'église restait cernée par les troupes. Des soldats vinrent prendre les évêques d'Ostie et d'Albano pour les mener dans la salle où délibéraient les envoyés de l'empereur et les autres chefs francs. Ceux-ci firent d'abord aux deux évêques les plus brillantes promesses pour les engager à obéir à l'empereur. Mais les trouvant inaccessibles à tous les moyens de séduction, ils finirent par s'écrier : Nous allons vous faire livrer au supplice. Votre refus de sacrer Anastase est un acte de rébellion qui entraîne la peine capitale ! Nous sommes prêts à mourir, répondirent les deux évêques ; égorgez-nous, déchirez notre corps membre à membre, nous ne donnerons jamais la bénédiction du sacre à un prêtre excommunié et déposé. — Ils entreprirent alors de faire comprendre aux légats impériaux l'injustice de leur maître ; ils citèrent les textes des lois canoniques qui interdisent de promouvoir aux dignités ecclésiastiques des excommuniés et des apostats. Ils appuyèrent leur démonstration de tous les arguments qu'ils purent emprunter aux paroles de l'Écriture sainte et des pères. A mesure qu'ils parlaient, la fureur des chefs francs s'apaisait manifestement ; ils finirent par renvoyer la délibération à un autre jour et laissèrent l'office s'achever dans la basilique de Sainte-Émilienne.»

Fidélité du peuple romain au pape Benoît. Projet de pacification

9. « Le surlendemain, au matin de la IIIe férie (19 septembre 855), les évêques, ainsi que le clergé et le peuple fidèle se réunirent dans la basilique constantinienne du Sauveur au Latran. Là, tous d'une voix unanime firent entendre cette acclamation : Nous voulons pour pape le très-bienheureux Benoît ; c'est lui que nous avons élu ; il est notre pontife ! — Les députés impériaux, accourus au bruit de cette manifestation populaire, en parurent consternés. Mais enfin, voyant que toutes leurs tentatives en faveur d'Anastase échouaient l'une après l'autre, sans qu'il y eût moyen de rompre ni de troubler l'accord unanime du peuple romain, ils convoquèrent les évêques et le clergé dans une salle du palais patriarcal. Une discussion vive et animée s'engagea d'abord. Les députés

impériaux renouvelèrent leurs précédentes menaces, espérant obtenir par la peur quelques défections isolées. Évêques et clercs montrèrent tous une admirable fermeté, puis reprenant les raisons déjà développées à la conférence de Sainte-Émilienne, ils parlèrent avec tant de force et d'éloquence que les deux comtes Bernard et Adelbert ne purent s'empêcher de reconnaître leur tort et celui du César leur maître. Allez donc reprendre votre pontife élu, puisque rien ne peut vous en détacher, dirent-ils aux vénérables évêques. Conduisez-le dans telle basilique qui vous conviendra. Nous, de notre côté, nous ferons évacuer le palais patriarcal, que vous dites profané par Anastase lequel passe à vos yeux pour un excommunié. Qu'un jeûne de trois jours soit ordonné dans toute la ville, et quand Dieu aura daigné manifester sa volonté entre les deux compétiteurs, toute résistance cessera de part et d'autre. — Commencez par faire sortir l'intrus du palais patriarcal, répondirent les vénérables évêques, et nous acceptons de grand cœur les conditions que vous venez de poser. »

Triduum de jeûne et de prières à Sainte-Marie-Majeure.

10. « Aussitôt l'antipape Anastase fut mis par les soldats francs hors du palais des pontifes. Ce lui fut une ignominie dont lui-même et ses partisans se montrèrent consternés, pendant que tous les fidèles orthodoxes rendaient grâces à Notre-Seigneur Jésus-Christ dont la protection se manifestait sur son peuple et sur l'Église sainte. Les évêques, suivis du clergé et de toute la population romaine, se rendirent à la prison du très-bienheureux Benoît, et l'arrachèrent aux mains des prêtres apostats qui le gardaient. Ils le portèrent en triomphe, au chant des psaumes et des hymnes d'allégresse, d'abord dans la basilique constantinienne du Sauveur. Puis on amena le cheval dont l'illustre pontife Léon avait coutume de se servir : Benoît, revêtu des insignes sacrés le monta, et fut conduit processionnellement avec une allégresse indescriptible à la basilique de Sainte-Marie *ad-præsepe* (Sainte-Marie-Majeure). Le jeûne solennel de trois jours se fit avec une componction et une ferveur inouïes, tout le peuple passant la nuit en prières dans le temple saint, et conjurant avec larmes la majesté du Dieu tout-puissant. »

Fin du schisme.

11. « Or, quand le *triduum* fut achevé, on vit accourir à la basilique de la Sainte-Mère-de-Dieu les personnages qui jusque-là s'étaient montrés le plus obstinément attachés à la cause de l'antipape. Repentants et contrits, ils venaient s'agenouiller aux pieds du très-bienheureux Benoît, les arrosant de leurs larmes. Nous avons péché, disaient-ils, nous nous sommes égarés dans des voies perverses. Nous sommes des brebis errantes, mais vous êtes le bon pasteur. Recevez-nous miséricordieusement, admettez-nous dans votre bercail, couvrez-nous à l'ombre de vos ailes. — Le vénérable serviteur de Dieu, le très-doux pontife Benoît, les relevait avec une tendresse paternelle, les serrait dans ses bras et leur donnait le baiser de paix. Réjouissez-vous, mes bien-aimés, et séchez vos larmes, leur disait-il. Bénissez le divin pasteur qui fait cesser en ce jour le schisme de son Église. — A tous il adressait ainsi des paroles de mansuétude et de paix, en sorte que les députés de l'empereur vinrent eux-mêmes lui rendre hommage. Il les reçut avec la même bienveillance, et eut avec eux un entretien particulier dont ils sortirent pleinement satisfaits. »

Sacre de Benoît III à la basilique vaticane.

12. « Après quoi, tous les évêques, tous les clercs, tout le peuple en une multitude immense sortirent processionnellement de la basilique, conduisirent le pape élu au palais patriarcal de Latran, et le firent asseoir de nouveau sur le trône pontifical d'où l'intrus sacrilége l'avait outrageusement expulsé. Le triomphe de l'Église en ce beau jour fut célébré par tout le peuple qui rendait grâces au Seigneur. Le dimanche suivant, dès l'aurore (24 septembre 855), évêques, clercs, sénateurs romains, en présence des légats impériaux, vinrent au Latran pour escorter le très-bienheureux Benoît à la basilique vaticane, où il fut solennellement sacré et mis en possession de la chaire apostolique. L'évêque de Porto qui, selon l'antique coutume, aurait dû être l'un des prélats consécrateurs, fut tenu à l'écart, en punition de son apostasie. Il avait, en effet, prêté serment à l'antipape et encouru par sa trahison les censures canoniques. Après la célébration de la messe solennelle, le pontife fut reconduit avec les mêmes honneurs au palais patriarcal de Latran. Il justifia l'attachement du peuple romain à sa personne par une

douceur admirable. Toutes les vertus qu'on avait remarquées dans sa vie sacerdotale brillèrent d'un nouvel éclat au rang suprême ; son zèle pour les œuvres saintes et le salut des âmes était sans bornes ; la majesté de ses traits n'avait d'égale que la générosité de son cœur ; sa parole était pleine de mansuétude et toute sa conduite inspirée par la charité. »

Pieuses offrandes de Benoît aux basiliques de Rome.

13. Ici le *Liber Pontificalis* énumère dans le plus grand détail les pieuses offrandes faites par Benoît III aux diverses églises de Rome. Dans la basilique constantinienne du Sauveur qui lui rappelait des souvenirs si intimes, le nouveau pape érigea une statue d'argent doré, représentant Notre-Seigneur en grandeur naturelle, et une autre représentant saint Léon IV terrassant le dragon monstrueux. Il offrit une couronne d'or massif à la basilique de Sainte-Marie-Majeure où le schisme d'Anastase s'était si heureusement terminé. Il acheva la restauration de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, dévastée naguère par les Sarrasins. Ce fut surtout à la basilique de Saint-Pierre que Benoît III eut à consacrer des sommes énormes pour effacer les traces du vandalisme iconoclaste de l'antipape Anastase. Toutes les saintes images brisées par l'intrus furent remplacées. Afin de constater par un nouveau monument la dévotion traditionnelle du saint-siége à la Vierge immaculée, protectrice spéciale de la papauté, Benoît offrit à la basilique vaticane une série de tentures représentant toutes les scènes de l'histoire de l'auguste mère de Dieu.

Ambassade de l'empereur Michel III à Rome.

14. « Sous le règne de Benoît, continue le *Liber Pontificalis*, l'empereur de Constantinople, Michel III, envoya à Rome une ambassade solennelle. L'un des députés était le moine Lazare, peintre habile, chargé d'offrir à la basilique vaticane un évangéliaire décoré à l'intérieur de miniatures faites de sa main, et revêtu à l'extérieur de lames d'or enrichies de pierres précieuses. Il déposa sur l'autel de la confession un calice véritable chef-d'œuvre d'orfévrerie, où, sur un fond d'arabesques, se détachaient d'énormes diamants. Une tenture d'autel brodée en or sur un fond de pourpre, représentait toute l'histoire de la vie du prince des apôtres. »

Le roi anglo-saxon

15. « Vers ce temps, le roi anglo-saxon Ethelwolf, vint avec son

jeune fils Alfred, alors âgé de sept ans, accomplir un pèlerinage *ad limina*. Il était escorté d'une suite nombreuse. Il offrit à la basilique du bienheureux apôtre Pierre, une couronne d'or massif pesant quatre livres, deux plâteaux de même métal de deux livres chaque, une épée à la garde d'or; deux statues de même métal, quatre coupes d'onyx et des tissus de soie brochée d'or de la plus grande magnificence. Avec l'autorisation du pontife, le roi anglo-saxon fit dans la basilique vaticane une distribution solennelle de présents aux évêques, prêtres, diacres et clercs, ainsi qu'aux sénateurs et à tout le peuple romain. (Le pape conféra l'onction royale au jeune prince qui fut depuis Alfred le Grand)[1]. » Ethelwolf à Rome.

16. « Le bienheureux pontife Benoît durant les trop courtes années de son règne ne cessa de se dévouer au service de l'Église et de son peuple. Il était plein de zèle pour le culte divin, plein d'ardeur pour les choses du ciel, ne cherchant ici-bas que la gloire de Dieu et le règne de la paix. Il décréta par une constitution apostolique qu'à la mort d'un évêque, prêtre ou diacre de l'Église romaine, le pontife en personne avec tout le clergé, assisterait aux obsèques. Il fut le premier à donner cet exemple de charité, pieusement imité par son successeur actuel, héritier de son siége et de ses vertus. En une ordination au mois de décembre, Benoît avait ordonné cinq prêtres, un diacre et soixante-six évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli devant la porte d'entrée de la basilique du bienheureux apôtre Pierre[2]. » Mort de Benoît III.

§ II. Synchronisme.

17. Le pontife mourant avait déclaré qu'il se croyait indigne d'être enseveli avec ses vénérables et saints prédécesseurs dans l'intérieur de la basilique. On respecta le vœu que sa modestie lui Supériorité morale des papes sur les autres souverains.

[1] Le passage que nous insérons entre parenthèse n'appartient point au *Liber Pontificalis;* il est emprunté aux chroniques anglaises dont voici les paroles : *Papa Alfredum oppido ordinans unxeit in regem.* (Cf. Stolberg, *Vie d'Alfred le Grand*, chap. IV).

[2] *Liber Pontifical. Benedictus III, papa* 107, *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1345-1356.

avait inspiré. Ce fut en effet à l'entrée de la porte d'argent qu'il fut inhumé, et qu'on plaça l'inscription destinée à conserver la mémoire de l'humble et pieux pape [1]. Pour nous, il nous semble étonnant que l'Église romaine n'ait point inscrit au catalogue des saints le nom de ce pontife tant aimé de son peuple et si digne de l'être. Mais telle est l'admirable réserve du siége apostolique. Illustré par tant d'héroïques pontifes, il ne décerne les honneurs de la canonisation qu'à ceux dont les miracles éclatants ont consacré le culte. Benoît III fut dans l'ordre chronologique le cent-septième pape. Son histoire et celle de ses prédécesseurs ont tour à tour passé sous nos yeux. Y a-t-il dans les annales du monde une liste de souverains qui présente une pareille suite de vertus, d'œuvres saintes, de dévouement, d'abnégation personnelle et de bienfaits sociaux? Les difficultés, les résistances, les obstacles de temps, de lieu, de personnes, ne manquèrent pas plus aux papes qu'elles ne manquent aux autres souverains. Les souverains eux-mêmes se firent d'ordinaire les persécuteurs des papes ; et cependant les papes conservent sur les autres souverains une supériorité morale qu'à moins d'être aveugle tout esprit impartial est contraint de reconnaître. Comment donc se fait-il qu'en notre siècle et à l'heure où nous écrivons ces lignes, la papauté soit représentée aux yeux des populations comme une institution tyrannique, oppressive et ennemie? Aujourd'hui comme au IXe siècle les papes sont persécutés, et on leur attribue le rôle de persécuteurs; ils sont spoliés et on les fait passer pour des usurpateurs ; ils sont victimes et la foule les poursuit comme des tyrans. Grâces immortelles en soient rendues au divin et suprême pasteur. Les disciples ne sont pas au-dessus du

[1] Voici cette inscription :

Quisquis huc properas Christum pro crimine poscens,
Quam lacrymis dignus sit, rogo, disce locus.
Hac gelida præsul Benedictus membra quiete
Tertius en claudit, quæ sibi reddat humus.
Quodque foret tectus servat sub tegmine saxi
Indignum sanxit se sociare piis.

(Ciacon. *Vit. Pontific.*, tom. I, col. 613.)

Maître; le Maître a été crucifié et ses disciples, ses vicaires ici-bas, ont partagé et jusqu'à la fin du monde partageront l'honneur d'être toujours avec lui sur la croix du haut de laquelle il a vaincu le monde. Les ennemis de l'Église et du saint-siége ne sont ni plus puissants que le César Tibère, ni plus perfides que le traître Judas. L'empire romain est tombé, la nationalité juive a été dispersée aux quatre vents du ciel; la papauté a survécu à tous les Césars de Rome, de Bysance, des Gaules et de la Germanie. On ne la tuera pas plus dans l'avenir qu'on ne l'a tuée dans le passé : « les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

Odieuse ingratitude de la dynastie carlovingienne envers le saint-siége.

18. Quel rôle odieux cependant que celui de l'empereur Louis II envoyant à Rome une armée pour installer de vive force un prêtre excommunié sur le trône de Saint-Pierre! Le cardinal-prêtre du titre de Saint-Marcel, le rebelle Anastase, anathématisé par saint Léon IV, déposé juridiquement dans un synode romain; tel est le candidat impérial que des soldats francs introduisent en triomphe dans la basilique vaticane. Cet intrus est iconoclaste; la hache à la main il abat les images saintes, les statues consacrées par la piété des siècles. Ce trait est caractérisque. On se rappelle les progrès que la doctrine iconoclaste, importée de Byzance, avait faits dans les Gaules sous Louis le Débonnaire. Pour mériter les bonnes grâces du César Louis II, Anastase s'était fait iconoclaste. Il allait plus loin, il consentait à tenir de l'empereur seul et des soldats de l'empereur sa promotion au siége apostolique. On frémit d'indignation en voyant des leudes francs envahir le palais du pape légitimement élu, s'avancer sur des monceaux de cadavres jusque dans la salle du trône, faire souffleter par la main vénale d'un évêque apostat la face auguste du vicaire de Jésus-Christ. Voilà ce qu'était devenu l'empire romain d'Occident. Deux générations seulement séparaient l'empereur Louis de Charlemagne son bisaïeul. Qu'on s'étonne ensuite de la prompte disparition de la dynastie carlovingienne. Louis II devait mourir sans enfants, après un règne qui fut une série ininterrompue de défaites, après avoir lui-même subi, comme par la loi du talion, l'emprisonnement ignominieux qu'il avait infligé à un pape. Nous raconterons ces événements à leur

date, et ils prouveront une fois de plus que Dieu punit dès ce monde tous et chacun des souverains qui osent attenter à la majesté des successeurs de saint Pierre.

Michel III l'Ivrogne, empereur de Constantinople.

19. A l'époque où l'empereur d'Occident Louis II ensanglantait la ville de Rome et outrageait si cruellement le siége apostolique, l'empire d'Orient tombait aux mains d'un César qui devait mériter par ses débauches l'épithète « d'Ivrogne » pour jamais accolée à son nom de Michel III. L'époque de sa majorité coïncidait avec l'avénement du pieux pontife que Léon II faisait traîner dans un cachot. La mère de Michel III, la sainte impératrice Théodora eut encore assez d'influence pour envoyer à cette occasion l'ambassade solennelle dont parle le *Liber Pontificalis*, avec la double mission de notifier au saint-siége l'avénement du jeune prince et de déposer en son nom des offrandes au tombeau du prince des apôtres. Mais ce fut le dernier acte d'une régente qui s'était acquis la vénération et l'amour des peuples de l'Orient. L'indigne fils à qui elle remettait les rênes du gouvernement fut un des princes qui ont le plus horriblement avili le rang suprême. Nouveau Néron, il ne connaissait pas d'occupation plus sérieuse que de conduire un char dans les jeux publics. Entouré de vils débauchés avec lesquels il se livrait aux plus infâmes orgies, il se plaisait à parodier les cérémonies augustes de la religion. Théodora fut chassée honteusement de la cour après que son fils, si on peut lui donner ce nom, l'eut fait indignement outrager par ses bouffons. Michel III la fit enfermer dans un monastère et voulait la contraindre à recevoir l'habit religieux des mains du patriarche saint Ignace. « Prince, lui dit ce courageux pontife, quand j'ai pris le gouvernement de l'église de Constantinople, j'ai juré de ne rien faire contre votre gloire. Si vous voulez la flétrir vous-même par des violences contre celle qui vous a donné le jour, je ne dois pas prêter mon ministère à cette indignité. » L'impératrice Théodora mourut en prison. L'Église l'a placée au rang des saintes princesses dont elle honore la mémoire (857). Michel l'Ivrogne avait donné toute sa confiance au patrice Bardas, son oncle, qu'il fit proclamer César. Bardas était un de ses génies ambitieux pour qui tous les moyens sont bons

pourvu qu'ils mènent au pouvoir. Politique adroit, ami des sciences, protecteur des savants, il se faisait partout des créatures; et aux yeux de Michel, il se laissait pardonner sa supériorité en affectant de partager toutes les débauches impériales. Il ne s'étudiait qu'à profiter des vices de son neveu. Sa conduite à lui-même était un scandale public. Il répudia sa femme pour épouser celle de son fils. Le patriarche saint Ignace, après des remontrances inutiles, prit le partit de l'excommunier. Bardas en furie voulait lui passer son épée au travers du corps. Mais la majestueuse tranquillité du saint archevêque l'émut au point qu'il n'osa exécuter son crime. De ce jour, Bardas mit tout en œuvre pour perdre saint Ignace. Il le fit reléguer dans l'île de Térébinthe. Le choix de l'intrus qu'il voulait mettre à sa place était arrêté depuis longtemps.

Intrusion de Photius.

20. Bardas avait pour ami l'eunuque Photius. Poëte, mathématicien, orateur, grammairien, jurisconsulte, théologien, homme d'État, Photius était le plus bel esprit et l'âme la plus perverse de son siècle, le génie le plus vaste et le plus cultivé, le plus entreprenant et le plus artificieux; anobli par l'alliance de sa maison avec la famille impériale [1], illustré par les deux grandes charges de premier écuyer, de premier secrétaire et par une ambassade célèbre en Syrie, puissant par ses richesses, par son crédit, par son habileté à se faire des partisans, à rendre ses coupables desseins plausibles, à surprendre jusqu'aux gens de bien. La religion, qui ne parut jamais qu'un jeu pour lui, avait tout à craindre d'un impie de ce caractère. L'Église d'Orient, déchue depuis longtemps de sa splendeur, par l'oubli des saines maximes, par l'obscurcissement de tous les principes, n'avait besoin pour se précipiter à jamais dans l'abîme que d'une main qui l'y poussât. Photius fut l'instrument de cette ruine immense. Au mépris de toutes les règles canoniques, et sans élection préalable, il fut sacré par l'évêque de Syracuse, et, le jour de Noël de l'an 857, l'auteur futur du schisme d'Orient montait sur le siége patriarcal de Constantinople.

[1] Il était fils du patrice Sergius et d'Irène, sœur de l'impératrice Théodora.

Le roi anglo-saxon Ethelwolf père d'Alfred le Grand.

21. De tous les princes de la chrétienté régnant alors, un seul se déclarait donc ouvertement l'ami du saint-siége. C'était le roi anglo-saxon du Wessex, Ethelwolf, père d'Alfred le Grand. Son pèlerinage à Rome était l'accomplissement d'un vœu sacré. En 851, deux ans après la naissance d'Alfred, les Scandinaves, ces hommes du Nord que les chroniqueurs anglais désignent sous le nom générique de Danois, de même que nos annalistes les appellent Normands, avait remonté la Tamise sur une flotte de cent cinquante navires, pillé Cantorbery et la cité de Londres, puis vaincu en bataille rangée le roi de Mercie, Bertulf. Ethelwolf voua à Dieu et au bienheureux Pierre, prince des apôtres, son armée et son peuple. Il promit s'il triomphait des pirates d'aller à Rome faire le pèlerinage *ad limina*. La rencontre eut lieu à Oakley, province de Surrey. Les hommes du Nord se battirent avec une énergie féroce. La victoire resta longtemps indécise, mais enfin les Anglo-Saxons restèrent maîtres du champ de bataille. Il était littéralement couvert de cadavres danois. Jamais les envahisseurs n'avaient encore essuyé sur le sol britannique une si rude défaite. Fidèle à sa promesse, le roi vainqueur partit en 855 avec son jeune fils Alfred pour accomplir son pèlerinage. L'escorte qui les accompagnait, disent les chroniqueurs, était si nombreuse qu'on eût dit une véritable armée. A son passage à travers les Gaules, Charles le chauve accueillit Ethelwolf avec magnificence et lui fit partout rendre les honneurs royaux. Le *Liber Pontificalis* nous a déjà fait connaître les libéralités du roi anglo-saxon à Rome. A son retour, Ethelwolf, veuf depuis deux ans, épousa Judith, fille de Charles le chauve. Les fiançailles eurent lieu au mois de juillet 856 et les noces furent célébrées le 1er octobre suivant à Verberie. La bénédiction nuptiale fut donnée aux nouveaux époux par l'archevêque de Reims, Hincmar, et nous avons encore les formules de prières qu'il prononça en cette circonstance. Ethelwolf ne survécut que trois ans à cette alliance. Par son testament il ordonna que chaque année on enverrait à Rome trois cents marcs de deniers (*trecentas denariorum mancusas*[1]), dont

[1] Voir pour le sens du mot *mancusa* le glossaire de Ducange.

cent pour la basilique de Saint-Pierre, cent pour celle de Saint-Paul-hors-les-Murs, et les cent autres pour être distribuées en aumônes par le pape. Ainsi l'Angleterre du IXe siècle s'honorait de payer un tribut de filial dévouement au siége apostolique ; ses rois donnaient aux princes dégénérés de la dynastie carlovingienne des exemples de bravoure et de piété dont ceux-ci ne profitaient plus.

§ III. Lettres de Benoît III.

Lettre de Lupus, abbé de Ferrières, au pape Benoît.

22. La France du IXe siècle ne s'associa point tout entière aux criminelles tentatives de l'empereur Louis II contre le saint pape Benoît. Nous en avons la preuve dans une lettre que Lupus, abbé de Ferrière, adressait à ce pontife en ces termes : « Au seigneur très-précellent, uniquement et spécialement vénérable à tous les chrétiens, au pape universel Benoît, Lupus le plus humble de ses serviteurs, abbé du monastère gaulois de Bethléem ou Ferrières, prospérité présente et béatitude éternelle. — Au temps de Léon, votre prédécesseur de bienheurense mémoire, ayant été chargé d'une mission à Rome, je fus accueilli par ce saint pontife avec une bienveillance vraiment paternelle. La voix publique nous a appris que vous avez hérité non-seulement du siége de Léon mais de ses vertus qui revivent en votre personne. Successeur du bienheureux Pierre, vous joignez à la plénitude du pouvoir apostolique le zèle et l'humilité du prince des apôtres. Tel est l'hommage qui vous est rendu par tout l'univers. J'ose donc adresser une humble requête à votre sublimité, en me recommandant, moi indigne, et mes frères les religieux de cette abbaye, à vos prières saintes. Deux prêtres de notre congrégation, Adulf et Acaricus, entreprennent un pèlerinage *ad limina*, pour aller prier au tombeau des saints apôtres et dans les basiliques des martyrs. Nous supplions votre mansuétude de daigner les accueillir avec charité. Ils ont pour mission d'étudier les règles ecclésiastiques à la source, c'est-à-dire au pied de la chaire apostolique, afin de nous rapporter à nous et à un grand nombre qui ont le même désir, les institutions romaines dans toute leur pureté. La variété des usages qui règnent dans nos contrées engendre la confusion et compromet la religion elle-même.

Nous croyons donc devoir recourir à la source d'où la foi s'est répandue en Occident, afin de ramener nos coutumes à la règle canonique, et nous osons recommander nos envoyés à votre paternelle charité pour qu'ils puissent s'instruire solidement dans la discipline romaine qu'ils auront à nous transmettre. Comme des fils très-dévoués nous recourons au trésor de doctrine de votre paternelle sainteté, vous priant encore de vouloir bien confier à nos envoyés un exemplaire des commentaires de saint Jérôme sur le prophète Jérémie. Les divers manuscrits de cet ouvrage qui existent dans les Gaules sont incomplets et s'arrêtent au sixième livre. Si votre sainteté daigne exaucer cette requête, notre pays s'enrichira d'un nouveau trésor. Nous transcrirons le manuscrit et le ferons ensuite fidèlement remettre à votre sainteté. Nous osons vous adresser la même prière pour le traité de Cicéron *de Oratore*, les *Institutiones oratoriæ* de Quintilien et le commentaire de Donatus sur Térence, dont les exemplaires que votre libéralité daignerait nous communiquer seraient également restitués à la bibliothèque apostolique après que nous en aurions fait exécuter des copies. Que la clémence divine garde votre sainteté et la maintienne de longues années sur le siége du bienheureux Pierre pour l'exaltation de la sainte Église et le bonheur du monde [1]. »

Lettre de Benoît à Hincmar de Reims.

23. Nous avons dit que saint Léon IV n'avait pu, grâce aux intrigues de l'empereur Lothaire Ier, rendre son jugement dans l'affaire d'Hincmar et des prêtres ordonnés par Ebbo. La mort de Lothaire permit au pape Benoît de prononcer la sentence définitive. Voici la lettre qu'il adressait à l'archevêque : « Benoît, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre frère révérendissime et très-saint Hincmar, archevêque de la sainte église de Reims. — Nous avons reçu les lettres pleines de dévouement au saint-siége que vous nous avez transmises, et nous avons scrupuleusement examiné les actes du concile de Soissons tenu par votre béatitude de concert avec les vénérables archevêques Wenilo de Sens et Amalric de Tours. Les décrets adoptés nous ont paru conformes à l'esprit des saints

[1] Lupus Ferrariens. *Epist.* CIII, *Patr. lat.*, tom. CXIX, col. 578.

canons; nous vous félicitons du zèle qui vous anime et du soin que vous mettez à rétablir dans vos provinces la discipline ecclésiastique. Ainsi qu'il convient à un fils dévoué de l'Église romaine, vous avez recours à l'autorité du siége apostolique pour la confirmation des actes et décrets de votre synode. De notre côté nous déclarons que les définitions de ce concile, telles que votre fraternité les a transmises par écrit à notre examen, sont à partir de ce jour sanctionnées par notre autorité apostolique, et doivent demeurer à jamais inviolables, selon la teneur exacte de l'exemplaire déposé entre nos mains, et non autrement. Toutes les discussions précédemment élevées dans le conflit que le synode de Soissons avait à juger doivent cesser à l'avenir et faire place à la concorde et à l'harmonie de tous les cœurs et de toutes les volontés. Nous faisons inhibition et défense expresse aux clercs soumis à votre juridiction diocésaine de se soustraire à votre autorité en déclinant la compétence de votre tribunal. Sauf en tout le droit de notre siége apostolique, auquel d'après l'institution même de Jésus-Christ et d'après les saints canons, il est toujours permis d'interjeter appel, nous voulons que tous vos diocésains respectent votre autorité, soit comme primat de la province, soit comme métropolitain vis-à-vis de vos suffragants, soit comme pasteur de votre diocèse, autorité qui relève uniquement et exclusivement du siége apostolique, en sorte que quiconque aurait la témérité d'entreprendre sur votre juridiction et celle de votre église tomberait sous l'anathème et ne pourrait en être relevé que par un jugement émané de la chaire du bienheureux Pierre, prince des apôtres [1]. »

Encyclique de Benoît aux évêques des Gaules.

24. Une encyclique adressée par Benoît « à tous les révérendissimes archevêques et évêques demeurant dans les États du glorieux roi Charles, » nous fournit des notions précises sur les abus et les désordres qui se produisaient parfois au sein du clergé des Gaules à cette époque d'agitation et de troubles. « Autant notre cœur éprouve de joie en apprenant les saintes œuvres que l'esprit du Seigneur opère par ses ministres fidèles, disait le pape, autant nous

[1] Benedict. III, *Epist.* I, *Patr. lat.*, tom. CXV, col. 690.

gémissons des crimes et des atrocités qui se commettent par les pervers. Les légats de notre siége apostolique nous ont informé des horreurs auxquelles se livre un sous-diacre indigne, nommé Hubert, lequel s'est associé à une troupe de scélérats et épouvante par ses brigandages toute la contrée. On ne compte plus ses homicides, ses déprédations, ses violences et ses adultères. En dernier lieu il vient d'envahir le monastère de Saint-Maurice d'Agaune et y a établi les brigands ses complices comme dans une forteresse. La maison de Dieu est devenue un repaire de voleurs, un antre de débauches. L'abbaye de Luxeuil a eu le même sort. Malgré le traité de paix solennellement conclu sous nos auspices entre le César Louis, toujours auguste, et les deux rois Charles et Louis le Germanique, Hubert n'a point déposé les armes; il continue à promener le massacre et l'incendie à travers les Gaules, versant à flots le sang des chrétiens. Nous ne pouvons, sans une douleur inexprimable, songer que c'est une main consacrée à Dieu qui commet de tels forfaits. Si cet apostat ne veut point tomber sous le coup des vengeances célestes, s'il reste encore dans son âme un sentiment de foi, nous lui enjoignons, en vertu de notre autorité apostolique, de se rendre immédiatement à Rome dans un délai de trente jours à partir de celui où notre présente lettre lui aura été signifiée. Nous voulons personnellement le voir et l'entendre, afin de juger sa cause en parfaite connaissance, afin surtout de le rappeler à la pénitence et au Dieu qu'il a outragé. S'il refuse de se soumettre à notre décret apostolique nous voulons que, passé le terme indiqué plus haut, il soit tenu par vous tous comme excommunié, et que nul chrétien n'ait avec lui la moindre relation [1]. »

Bienfaits de l'influence pontificale.

25. Nous ne savons si le sous-diacre apostat revint à résipiscence. Mais la lettre de Benoît III, dans sa teneur même, suffit à nous prouver combien le rôle des papes, au milieu des complications politiques du IXe siècle, était noble et généreux. On conviendra que, si le pontife se fût laissé guider par un sentiment personnel, il avait des motifs fort légitimes pour laisser l'empereur

[1] *Epist.* II, *Ibid.*, col. 692.

Louis II aux prises avec les difficultés suscitées par la mort de Lothaire. Louis II n'avait-il pas, en effet, quelques mois auparavant provoqué à Rome le schisme d'Anastase, chassé de son siége et emprisonné le pape canoniquement élu? Or, ce même pape, oubliant tant d'injures et de violences pour ne s'occuper que de l'intérêt général, était intervenu dans le traité de paix conclu entre Louis II et les autres souverains ses frères. Grâce à cette généreuse intervention, le titre et la dignité impériale restèrent à Louis II, qui autrement n'eût pas résisté aux forces réunies de Charles le Chauve et de Louis le Germanique. C'est ainsi que les vicaires de Jésus-Christ répondent par de nouveaux bienfaits aux outrages de leurs persécuteurs. A un autre point de vue, l'épisode du sous-diacre apostat nous permet d'apprécier les funestes conséquences de la division intestine qui régnait parmi les princes de la dynastie carlovingienne. Tout l'ordre social était bouleversé; Hubert, ce clerc transformé en chef de bandes, promenait partout la terreur sans qu'une main royale vînt arrêter le cours de ses déprédations. Il fallut que le pape s'interposât encore, pour réprimer ce brigandage et protéger le peuple des Gaules livré comme une proie aux invasions venues du dehors et aux factions de l'intérieur.

Privilége de Benoît III en faveur du monastère de Corbie.

26. C'est ce que Benoît III déclarait explicitement dans une autre lettre apostolique adressée à tous les évêques des Gaules et portant confirmation des priviléges du monastère de Corbie. « Le pontife du siége romain, disait-il, est unanimement reconnu comme le chef et le prince de toutes les églises de Jésus-Christ; il tient la place du bienheureux Pierre, prince des apôtres, à qui le Seigneur confia le principat de toute l'Église quand il lui dit: « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Il ne saurait donc pour aucun chrétien y avoir à ce sujet le moindre doute. Notre sollicitude doit s'étendre à toutes les églises ; elle doit pourvoir au salut, à la paix, à la sécurité de tous ceux qui croient en Jésus-Christ. Cette vigilance embrasse l'Église universelle répandue sur toute la surface du monde. Mais, par une prérogative particulière, après le territoire de Rome et de l'Italie, la province des Gaules a toujours été de la part des pon-

tifes nos prédécesseurs, l'objet d'une attention plus paternelle. L'univers en a vu une preuve éclatante dans la fondation de l'empire chrétien d'Occident, qui a uni le sceptre des Francs et la puissance des pontifes dans une alliance indissoluble, en telle sorte que les empereurs font revêtir leurs décrets de la sanction de l'Église romaine, et que les lois ecclésiastiques sont appuyées de l'autorité impériale. Ainsi les maîtres de la terre estiment que leur règne, pour être heureux et prospère, a besoin de s'allier avec l'autorité apostolique qu'ils reconnaissent et vénèrent en notre personne, non parce qu'elle nous serait personnelle, mais parce qu'elle émane du Dieu Sauveur, de Jésus-Christ qui disait : « Celui qui vous reçoit me reçoit moi-même et qui vous méprise me méprise [1]. » — Cette théorie de l'union des deux pouvoirs, ecclésiastique et civil, ne ressemble guère aux tendances séparatistes des hommes d'État de nos jours. Mais au IXe siècle, on ne connaissait pas encore les utopies modernes. On savait qu'il n'est pas plus possible d'isoler l'élément religieux du corps social sans tuer ce dernier, qu'il n'est possible de séparer l'âme du corps sans tuer l'homme. Ce principe sauva les générations au IXe siècle ; il les sauverait encore au XIXe.

§ IV. Fable de la papesse Jeanne.

Ordre chronologique de la succession des papes.

27. Par ces rares fragments de la correspondance du pape Benoît échappés aux injures du temps, le lecteur a pu se convaincre du respect universel dont le nom du pape Benoît était alors environné dans toutes les provinces de l'Europe. Les récits du *Liber Pontificalis* nous ont parlé de l'ambassade envoyée à Rome par l'impératrice Théodora à l'occasion de la majorité du César Michel III. Le roi anglo-saxon Ethelwolf et son fils le jeune prince Alfred qui devait être plus tard le Charlemagne de l'Angleterre allaient vénérer le tombeau des apôtres et se recommander, eux et leurs sujets, à la bienveillance du pontife romain. On peut donc affirmer que le court pontificat de Benoît, lequel ne dura pas trois ans, fut accompagné de toutes les circonstances qui pouvaient lui donner une no-

[1] Benedict. III, *Epist.* III, *Patr. lat.*, tom. CXV, col. 693.

toriété universelle. Il n'y eut pas jusqu'à la tentative schismatique de Louis II en faveur de l'antipape Anastase qui ne contribuât à cette notoriété. Elle amena en effet à Rome une armée entière, armée d'abord hostile au pontife légitimement élu, puis obligée de céder aux vœux du peuple romain et de reconnaître le doigt de Dieu dans l'élection si énergiquement repoussée par l'empereur. Jamais donc à aucune époque des témoins aussi nombreux ne se trouvèrent réunis à Rome durant une vacance de siége. Jamais non plus les divers incidents qui signalèrent une élection pontificale n'ont été plus complétement connus. Ils se suivent jour par jour et le lecteur les a vu se dérouler sous ses yeux sans qu'il y ait une seule lacune. Le 17 juillet 855, le pape saint Léon IV mourait. Immédiatement le clergé et les grands se réunissent pour songer au choix d'un successeur. Les suffrages unanimes se portent sur le vénérable Benoît, prêtre-cardinal du titre de Saint-Calliste. Le procès-verbal de l'élection canonique est souscrit dans les formes accoutumées et envoyé à l'empereur et roi d'Italie Louis II par des légats chargés de rejoindre ce prince, soit à Pavie, soit à Milan où peut-être il se trouvait alors. Traîtres à leur mission, les députés romains s'abouchent avec les agents impériaux chargés de préparer l'intrusion d'Anastase. Ils reçoivent de l'empereur un rescrit adressé au clergé de Rome, demandant qu'on sursît à la cérémonie du sacre pontifical jusqu'à l'arrivée des représentants que l'empereur y veut envoyer. Munis de cette réponse hypocritement calculée, les deux légats reviennent à Rome à la fin du mois d'août et obtiennent le délai demandé par l'empereur. Le 16 septembre, les comtes Bernard et Adalbert avec une armée impériale s'emparent de Rome, proclament au nom de l'empereur Louis II l'avénement du schismatique Anastase au trône de saint Pierre et jettent en prison le pontife légitimement élu. Le lendemain 17 septembre les soldats impériaux envahissent la basilique de Sainte-Émilienne et menacent les évêques et le peuple fidèle d'un massacre général s'ils refusent de reconnaître l'autorité de l'antipape. Le 19 septembre intervient un acte de conciliation. Un *triduum* de jeûne et de prières est indiqué dans toute la ville de Rome et se termine le 23.

L'élection de Benoît est confirmée et le lendemain 24 eut lieu la cérémonie du sacre en présence des envoyés impériaux et de toute l'armée des Francs.

Témoignages contemporains.

28. Depuis le 24 septembre 855, date du couronnement de Benoît, jusqu'au 10 mars 858, date de sa mort, aucune tentative d'intrusion ne se renouvela. L'élection de son successeur eut lieu en présence de l'empereur Louis II, qui se trouvait à Rome et respecta cette fois la liberté des suffrages. La vacance du siége pontifical ne dura qu'un mois et saint Nicolas le Grand fut élevé le 24 avril 858 sur la chaire de saint Pierre. Cet ensemble de faits et de dates s'appuie sur un tel nombre de témoignages contemporains qu'à moins de renverser toute créance historique il serait impossible de l'ébranler. Nous avons déjà entendu le docte Lupus de Ferrières écrire à Benoît III ces paroles expresses : « Au temps de votre prédécesseur de bienheureuse mémoire le pape Léon j'ai eu l'honneur d'être envoyé en mission à Rome. Vous avez hérité de son siége et de ses vertus [1]. » Adon de Vienne, contemporain de Lupus de Ferrières, enregistre dans sa « Chronique » la même succession pontificale. « A la mort de Léon IV, dit-il, Benoît est promu sur la chaire apostolique à la date même où l'empereur Lothaire mourait au monastère de Pruym. Le grand pontife Nicolas succéda à Benoît et fut enseveli à côté de lui sous le portique de Saint-Pierre [2]. » Les annales de Saint-Bertin tiennent le même langage. « Au mois d'août 855, disent-elles, on apprend dans les Gaules la mort de Léon IV, pontife du siége apostolique, et l'élection de son successeur Benoît [3]. » Regino de Pruym, dans sa « Chronique, » signale de même la coïncidence de la mort de Lothaire et de Léon IV ainsi que l'élection immédiate de Benoît au siége apostolique [4]. » Une lettre d'Hincmar de Reims au pape Nicolas le Grand n'est pas moins

[1] *Tempore decessoris vestri beatæ memoriæ Leonis functus legatione Romæ*, etc. (*Lup. Ferrar. Epist.* CIII, *Patr. lat.*, tom. CXIX, col. 578.)

[2] *Leoni Benedictus in sede apostolica subtituitur, et post hunc Nicolaus papa, Vir religione præcipuus.* (Ado. Vienn., *Chronic. Patr. lat.*, tom. CXXIII, col. 137.

[3] *Annal. Bertinian.*, *Patr. lat.*, tom. CXV, col. 1410.

[4] Regin. Prumiens., *chronic. Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 79.

formelle. « Quand le pontife Léon IV, dit Hincmar, m'eut écrit pour m'informer des motifs qui retardaient la confirmation par le siége apostolique des actes du concile de Soissons, j'appris que l'empereur Lothaire faisait intervenir près du légat Pierre d'Arezzo un évêque des Gaules, lequel vit encore aujourd'hui, afin d'empêcher le seigneur pape de ratifier les actes de notre synode. J'informai immédiatement mes frères et coévêques de cette manœuvre. Par leur conseil, je fis partir aussitôt des envoyés pour la ville de Rome. Mais ils apprirent en route la mort du pape Léon IV, et à leur arrivée ils trouvèrent promu au siége apostolique le seigneur Benoît, vraiment béni de nom et d'effet [1]. » Flodoard dans sa chronique rhythmée des souverains pontifes confirme le même fait et clôt la liste des témoignages contemporains que nous empruntons à l'Église latine [2]. La tradition de l'Église grecque présente sur ce point de chronologie la même unanimité. Photius, l'ennemi le plus acharné du saint-siége, s'exprime ainsi : « Notre génération a connu le noble pontife Léon IV, dont les miracles opérés de son vivant attestent la sainteté. Il eut pour successeur cet ange de mansuétude et de charité qui s'appelait Benoît. A celui-ci succéda par malheur l'arrogant et fastueux Nicolas [3]. » On voit que Photius n'épargnait pas l'injure à saint Nicolas le Grand qui avait fulminé une sentence d'excommunication contre lui. Mais le patriarche schismatique n'en suit pas moins très-exactement dans son énumération des papes l'ordre selon lequel ils s'étaient succédé de son temps. Les actes du VIII[e] concile œcuménique tenu à Constantinople en 869 donnent absolument la même liste. Nous sommes donc

[1] Hincmar Remens., *Epist.* XI, *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 86.

[2] Voici les vers de Flodoard :

Orphana plebs patris abscessu solamine captam
Se deflens, patribus claris cum milite junctis,
Jesum corde petit prono, se præsule digno
Solari, nec abest Dominus audire moratus
Servorum gemitus, dum spirat mentibus uno
Ore simul cunctos Benedictum poscere patrem.

(Flodoard, *De Christi triumphis*, lib. XII, *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 818.)

[3] Photius, *Lib. de Spiritu Sancto*, *Patr. græc.*, tom. CII, col. 376-377.

assurés qu'entre Léon IV et Benoît III, pas plus qu'entre ce dernier et saint Nicolas le Grand, aucune lacune n'existe dans la succession régulière, ininterrompue, notoire, des pontifes romains.

Édition *princeps* de la chronique de Marianus Scotus en 1559. Première mention de la papesse Jeanne.

29. Cependant, vers l'an 1559, un éditeur protestant de Bâle, Jean Hérold, publiait simultanément deux chroniques latines, l'une de Marianus Scotus, écrivain du XIe siècle, mort en 1085; l'autre de Martinus Polonus (Martin de Pologne), archevêque de Gnesen, mort en 1278 [1]. Marianus Scotus, né en Irlande en 1028, passa en Germanie, prit l'habit monastique dans l'abbaye bénédictine de Cologne et professa avec éclat la philosophie et l'Écriture sainte à Mayence et à Ratisbonne. Il composa réellement une chronique universelle dont les diverses bibliothèques de l'Europe possèdent encore de nombreux manuscrits. Elle est intitulée : *Mariani Scoti Chronicon universale a creatione mundi; libri III, per Ætates VI, usque ad annum Christi* 1083. En 1844, un érudit allemand, M. Waitz, a retrouvé dans le *Codex-palatino-vaticanus*, n° 830, l'autographe original de Marianus Scotus et l'a publié au tome V des *Monumenta Germaniæ* de M. Pertz, p. 481. Jean Hérold, dans son édition apocryphe de 1550, prêtait à Marianus Scotus cette courte mais étrange période : « Léon IV mourut le jour des calendes d'août 854. La papesse Jeanne lui succéda et siégea deux ans cinq mois quatre jours : » *Leo papa obiit Kalendis Augusti DCCLIV; huic successit Joanna mulier annis duobus, mensibus quinque, diebus quatuor.* Cette période intercalée au milieu du récit de Marianus était une sorte de pierre d'attente sur laquelle devait s'échafauder tout un roman. Elle constituait un véritable faux en littérature et en histoire; car elle n'existe ni dans le manuscrit autographe de Marianus, ainsi que M. Waitz le constate [2], ni dans aucun des autres manuscrits connus du *Chronicon universale.* Il est donc aujourd'hui absolument certain que la mention d'une papesse Jeanne, laquelle aurait succédé à Léon IV et occupé deux ans et demi le siége apostolique

[1] Voici le titre exact de cette première édition apocryphe : *Mariani Scoti chronica, adjecimus Martini Poloni historiam. Omnia nunc primum in lucem edita Basileæ apud J. Oporinum,* 1559.

[2] Marian. Scot., *chronic. edit. Waitz, Patr. lat.,* tom. CXLVII, col. 620 et 770.

depuis 854 jusqu'en 856, est une addition frauduleuse faite à la chronique de Marianus Scotus par l'éditeur protestant Jean Hérold.

Édition *princeps* de la chronique de Martinus Polonus. Roman détaillé de la pseudo-papesse.

30. Sans se préoccuper en rien des monuments les plus authentiques qui devaient renverser son imposture, Jean Hérold développa dans la chronique de Martinus Polonus le roman dont il venait de poser le germe dans celle du bénédictin d'Irlande. Voici le chapitre apocryphe qu'il intercale dans l'œuvre de Martin de Pologne : « Après Léon IV, Jean l'Anglais, de Mayence, tint le siége deux ans cinq mois quatre jours, et mourut à Rome. On dit qu'il était femme. Dans sa jeunesse elle partit avec un amant pour Athènes, où elle suivit sous un déguisement masculin les cours publics dans les écoles de cette ville fameuse. Elle fit de tels progrès dans les sciences qu'elle dépassa bientôt les maîtres les plus célèbres. Venue à Rome, toujours sous son déguisement, elle donna publiquement des leçons de logique, de physique et de morale. Les plus doctes se faisaient gloire de grossir le nombre de ses disciples. L'éclat de son savoir et la régularité de sa conduite lui valurent d'être à l'unanimité élue pape. Mais élevée à cette dignité, elle mentit à ses antécédents, et un jour qu'elle se rendait en procession publique de Saint-Pierre à Saint-Jean-de-Latran, elle fut, dit-on, prise par les douleurs de l'enfantement entre l'église de Saint-Clément et le Colysée, mourut et fut enterrée à l'endroit même. Les papes ne passent plus par cette rue, et l'on dit que c'est en horreur de ce fait étrange [1]. » Nous demandons pardon au lecteur d'avoir transcrit cette page ignoble, qui restera à jamais comme une preuve historique de la bassesse à laquelle peut descendre l'esprit de parti. Hâtons-nous d'ajouter que les plus doctes protestants, comme David Blondell, Leibnitz [2], Samuel Mares, Wagenseil, Marquard-Fréher,

[1] Martin Polon., *chronic.* Cf. Paltina., *Vit. Summ. Pontific.*

[2] Voici ce qu'écrivait Leibnitz à ce sujet : « Je viens de mettre au net une dissertation composée dans le temps où j'étudiais l'histoire du IXe siècle, et où je m'occupais beaucoup de discussions chronologiques. Je l'ai intitulée : *Flores sparsi in tumulum Joannæ papissæ*, « Fleurs jetées sur le tombeau de la papesse Jeanne. » J'achève de détruire dans cet ouvrage la fable de la papesse, soit en confirmant les preuves déjà connues, soit en y ajoutant de nouvelles. Je répands beaucoup de lumière sur la chronologie de ces temps qui avaient

et Bayle lui-même [1] ont depuis franchement avoué que le chapitre de la papesse Jeanne prêté à Martinus Polonus est un apocryphe complétement étranger à l'œuvre du pieux archevêque de Gnesen et fabriqué tout d'une pièce par l'imposteur Jean Hérold.

Édition *princeps* de la chronique de Sigibert de Gemblours. Falsifications.

31. Mais en 1559, lorsque réunies dans un même volume sorti des presses protestantes de Bâle, parurent les prétendues révélations de Marianus Scotus et de Martin de Pologne, sur la papesse Jeanne, il y eut dans tout le camp des disciples de Luther ou de Calvin une explosion d'enthousiasme. On appliquait avec plus de ferveur que jamais à l'église romaine les images apocalyptiques de la femme adultère trônant à Babylone. L'œuvre d'imposture appliquée aux deux chroniques du bénédictin irlandais et de l'archevêque de Gnesen, avait commencé dès l'an 1513 dans l'édition princeps de Sigebert de Gemblours. On faisait répéter à ce dernier la même calomnie, mais avec plus de réserves. Voici l'intercalation dont sa chronique était surchargée à la date de 854. « A Léon IV succéda Jean. On dit que celui-ci était une femme qui sut déguiser son sexe au public, mais le découvrit trop à quelques familiers; elle accoucha étant pape. C'est pourquoi certains auteurs ne la comptent point parmi les pontifes et ne donnent ni son nom de Jean, ni le numéro d'ordre VIII[e] qu'elle porta parmi les papes ses homonymes [2]. » Or, les savants éditeurs des *Monumenta*

grand besoin d'être éclairés, et je réponds aux derniers arguments de Frédéric Spanheim, qui, dans un livre imprimé en Hollande il y a quelques années, entreprenait de réhabiliter cette fable. » (Leibnitz, *Opera*, L. II, p. 284, *Epist. ad P. D. Bruces.*)

[1] Cf. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*. Art. *Papesse*.

[2] Voici la phrase latine frauduleusement ajoutée à la chronique de Sigebert : *Fama est hunc Johannem fœminam fuisse, et uni soli familiari tantum cognitam, qui eam complexus est, et gravida facta peperit papa existens. Quare eam inter pontifices non enumerant quidam, ideo nomini numerum non facit.* L'édition *princeps* où se trouve cette intercalation porte pour titre : Sigeberti Gemblacensis *cœnobitæ Chronicon ab anno* 381 *ad ann.* 1113, *cum insertionibus ex historia Galfridi et additionibus Roberti abbatis Montensis* 103 *annos sequentes complectentibus, promovente domino Gulielmo Parvo, nunc primum in lucem emissum. Venale habetur in officina Henrici Stephani. — Absolutum est Parisiis hoc Sigeberti Chronicon, cum non paucis additionibus per Henricum stephânum ex pensis ejusdem Johannis Parvi bibliopolæ insignis* 1513.

Germaniæ, MM. Pertz et Bethmann, ont fait de nos jours pour la chronique de Sigebert, le même travail de révision dont les œuvres de Marianus Scotus et de Martin de Pologne avaient été précédemment l'objet. Dans aucun des manuscrits de la chronique de Sigebert de Gemblours, le passage apocryphe de l'édition princeps ne s'est rencontré : en sorte que, malgré la coopération littéraire et typographique d'Henri Estienne, lequel, de concert avec le fameux imprimeur parisien Jean-le-Petit, publia cette chronique en 1513, tous les critiques modernes s'accordent à conspuer l'imposture [1].

32. La fable de la papesse Jeanne n'en fut pas moins durant tout le XVIe siècle le grand argument historique du protestantisme contre la papauté. Il n'y eut pas une seule édition de poésies légères où la fable ne s'étalât au grand scandale des lecteurs honnêtes. On l'inséra parmi les œuvres de Boccace et de Pétrarque ; elle s'afficha dans le recueil des Centuriateurs de Magdebourg ; Théodore de Bèze au colloque de Poissy (1561) la citait avec emphase comme un argument capable de fermer la bouche au savant cardinal Du Perron ; les théologiens anglicans demandaient humblement pardon à leur grande reine Élisabeth d'être obligés de faire passer sous ses yeux la scandaleuse histoire d'une femme qui avait déshonoré son sexe sous l'habit des pontifes romains [2]. En passant par tant de mains, la fable s'amplifia démesurément. « Les chroniqueurs romanciers, dit un critique moderne, donnèrent libre carrière à leur imagination ; ils n'ont pas même pris la peine de s'accorder sur les temps, les noms et les lieux. Celui-ci appelle son héroïne Agnès, celui-là Dorothée, d'autres Isabelle, Marguerite, Gisleberte. Junius la fait naître en Angleterre, d'autres à Mayence [3]. » Comme il paraissait fort peu croyable que la future papesse fut allée étudier aux écoles d'Athènes en un temps où les Bulgares oc-

Amplifications successives du roman.

[1] Cf. Sigebert. Gemblac., *chronicon. edit. Pertz apud Patr. lat.*, tom. CLX, col. 55, 162, not. 179 et 403, not. 529.

[2] Cf. John Ball (*Joannes Balleus*) théologien puritain, né en 1585 à Cassington (Oxfordshire), mort en 1640. *Treatise on faith*, 1631, in-4°. — Florimond de Ræmond. *L'antipapesse*, Cambray, 1613, in-12, p. 28.

[3] Constant., *l'Histoire et l'infaillibilité des papes*, tom. II, col. 255.

cupaient la Grèce, où Athènes était déserte et ne possédait plus une seule école, on disait que Jeanne avait pris ses grades dans l'université de Paris. Or, au IXe siècle, on ne conférait encore à Paris aucune espèce de grades. D'un autre côté, pour éviter la contradiction grossière impliquée par la fable elle-même, d'une femme assez habile pour tromper tous les regards et arriver à la papauté et en même temps assez simple pour ne pas prévoir l'époque où un accident allait tout révéler, le protestant Duplessis affirmait qu'un tel aveuglement était l'œuvre de Dieu même qui avait voulu confondre les impostures et les abominations de l'Église romaine. Le conte s'embellissant de plus en plus, on supposa que l'événement était arrivé un jour de fête et pendant une procession solennelle, alors, disent les Centuriateurs, que Jeanne allait de la basilique Saint-Pierre dire la messe à l'église du Latran. Or, comme les papes du IXe siècle demeuraient au palais patriarcal de Latran, l'itinéraire prêté à la papesse Jeanne constituait un absurde anachronisme. Même incohérence pour le jour de fête qu'on fixait à la procession du Saint-Sacrement, laquelle ne fut instituée que par Urbain IV en 1263 et n'existait point encore au IXe siècle. On supposa que le démon lui-même s'était chargé de révéler tout le mystère d'ignominie ; on lui prêtait ainsi un rôle fort édifiant et très-peu en harmonie avec ses procédés ordinaires. En présence des cardinaux réunis avant la procession pour escorter la papesse, une voix qui était celle de Satan en personne, avait fait entendre ce vers latin non moins indigné que Baroque :

Papa, pater patrum, papissæ pandito partum.

Enfin, on ajoutait qu'une statue de marbre blanc avait été érigée sur le lieu même où Jeanne était morte, et, détail plus piquant encore, que depuis cet accident on soumettait les pontifes élus à une investigation personnelle sur un siége stercoraire. La prétendue statue de la papesse Jeanne était un marbre fruste qui avait figuré jadis en Junon dans l'ornementation du Colysée. La cérémonie dont on travestissait si imprudemment le sens, était une des plus touchantes inspirations du génie chrétien. Au moment où

le pape nouvellement élu quittait le siége vulgaire où il était assis pour monter au trône de saint Pierre, le chœur chantait ces paroles du psalmiste : *Quis sicut Dominus Deus noster qui in altis habitat, et humilia respicit in cœlo et in terra? Suscitans a terra inopem et de stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui.* Il fallait toute la rage du protestantisme contre les vicaires de Jésus-Christ, successeurs de saint Pierre, pour dénaturer cette cérémonie vraiment sublime et chercher dans le *stercus* du psaume l'ignoble allusion qui réjouissait au XVIe siècle les disciples de Luther.

33. De la fable de la papesse, il ne reste donc absolument rien. Conclusion. En 854, année où l'on voudrait placer le règne de la femme-pontife, saint Léon IV terminait la construction de la cité Léonine, et la reconnaissance des Romains gravait sur le marbre une inscription qui nous a été conservée[1]. Le monument lapidaire parfaitement authentique suffirait à lui seul pour écraser le roman apocryphe, quand même tous les autres témoignages contemporains nous manqueraient. Muratori disait dans ses *Annales d'Italie.* « Pour qu'on ait pu croire jadis à la fable de la papesse, il fallait une ignorance radicale de l'histoire. Aujourd'hui on serait aussi ridicule en réfutant ce conte relégué depuis longtemps dans le domaine des romanciers, qu'en cherchant à le soutenir[2]. » Au risque d'encourir le

[1] Voici cette inscription placée autrefois sur la porte de la cité Léonine dite de Saint-Pierre :

Qui venis ac vadis, decus hoc attende, viator,
Quod quartus struxit nunc Leo papa libens.
Marmore præciso radiant hæc culmina pulchra
Quæ manibus hominum facta decore placent.
Cæsaris invicti, quod isthic cernis honestum
Præsul tantum quod tempore gessit opus.
Credo malignorum sua nunquam bella nocebunt,
Neve triumphus erit hostibus ultra suis.
Roma, caput mundi, splendor, spes aurea, Roma
Præsulis ut monstrat en labor alma tui.

(Ciacon. *Vit. Rom. Pontific.*, col. 622.)

[2] Muratori, *Annal. Ital. ann.* 854.

ridicule dont parle Muratori, nous avons voulu réfuter à notre tour la fable de la papesse Jeanne, parce qu'elle est restée même de nos jours très-populaire. Quant à l'origine probable de ce roman, nous croyons qu'il faut la rattacher à une anecdote Byzantine dont les détails sont maintenant inconnus et qui fit grand bruit en Italie vers l'an 1054. A cette époque, en effet, le bruit se répandit en Occident que le siége patriarcal de Constantinople avait été un instant occupé par une femme. Voici en quels termes Léon IX s'exprimait à ce sujet dans une lettre au patriarche Michel Cérulaire : « Serait-il vrai, selon la rumeur publique, que l'église de Constantinople a vu une femme assise sur la chaire pontificale? L'énormité du fait, l'horreur qu'il inspire, l'estime que j'ai pour vous, ne me permettent pas d'y ajouter foi. Cependant quand on se rappelle avec quelle négligence, avec quel oubli des prescriptions canoniques, on procède à Constantinople au choix des patriarches, avec quelle pompe on ordonne les sujets les plus indignes, on ne peut s'empêcher d'admettre au moins la possibilité d'un pareil scandale [1]. » Telles sont les paroles de saint Léon IX à Michel Cérulaire. Si la pseudo-papesse eût existé, à quelle rétorsion accablante le pontife ne s'exposait-il pas de la part des Grecs? D'un autre côté, le germe de la fable pourrait bien se trouver dans cette lettre de saint Léon IX.

[1] Leo IX, *Epist. ad Michael Cærular. Patr. lat.*, tom. CXLIII, col. 760. Voici les paroles textuelles de saint Léon : *Absit autem ut velimus credere quod publica fama non dubitat asserere, Constantinopolitanæ Ecclesiæ contigisse ut eunuchos, contra primum sancti Nicæni concilii capitulum, passim promovendo, feminam in sede pontificum suorum sublimasset aliquando. Hoc tam abominabile scelus detestabileque facinus, et si enormitas ipsius vel horror fraternaque benevolentia non permittit nos credere, considerata tamen incuria vestra erga sanctorum censuram canonum, quia eunuchos et aliqua parte corporis imminutos, non solum ad clericatum sed ac pontificatum etiam indifferenter ac solemniter adhuc promovetis, fieri potuisse pensamus.*

CHAPITRE X.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT NICOLAS I LE GRAND (24 avril 858-13 novembre 867.)

§ I. RABAN-MAUR.

1. Éducation de Raban-Maur au monastère de Fulde. — 2. Raban-Maur disciple d'Alcuin à Tours. — 3. Le traité *De laudibus sanctæ Crucis*. — 4. Lettre d'Alcuin à Raban-Maur. — 5. Raban-Maur et les papes Grégoire IV et Sergius II. — 6. Dispersion des religieux de Fulde. Voyage de Raban-Maur en Orient. — 7. Raban Maur, Alcuin et l'aréopagitisme. — 8. Raban-Maur abbé de Fulde. — 9. Les reliques du monastère de Fulde. — 10. Raban-Maur archevêque de Mayence.

§ II. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

11. Antécédents de saint Nicolas le Grand. — 12. Élection et sacre. Nicolas le Grand et l'empereur Louis II. — 13. Débordement du Tibre. Inondations à Rome. — 14. Ambassade de l'empereur Michel III. Légats apostoliques envoyés en Orient. — 15. Rébellion et excommunication de l'archevêque Jean de Ravenne. — 16. Jean de Ravenne et les ambassadeurs de Louis II à Rome. — 17. Voyage de saint Nicolas le Grand à Ravenne. Fuite de l'archevêque excommunié à Pavie. — 18. Comparution de Jean de Ravenne au synode romain. — 19. Soumission et réhabilitation de Jean de Ravenne. — 20. Trahison des légats apostoliques à Constantinople. — 21. Condamnation des légats infidèles. — 22. Le diacre Pompo. — 23. Divorce du roi de Lorraine Lothaire II. Légats apostoliques envoyés dans les Gaules. — 24. Lothaire et Waldrade. Légats infidèles. Déposition des archevêques Theutgaud de Trèves et Gonthier de Cologne. — 25. Déposition de Jean de Ravenne, d'Hagano de Bergame et de l'évêque Grégoire. — 26. Les jetons distribués aux pauvres. — 27. Saint Nicolas le Grand et les incestueux de la Sardaigne. — 28. Hincmar archevêque de Reims et Rothad évêque de Soissons. — 29. L'évêque de Plaisance et le diacre intrus. — 30. L'aqueduc de Saint-Pierre et les fortifications d'Ostie. — 31. Les ambassadeurs bulgares. — 32. Conversion de la Bulgarie. — 33. Mort de Michel III l'Ivrogne. — 34. Mort de saint Nicolas le Grand.

§ III. L'ORIENT.

§ IV. LES GAULES.

§ V. LES BULGARES.

§ I. Raban-Maur.

Éducation de Raban-Maur au monastère de Fulda.

1. Au moment où Benoît III terminait à Rome un pontificat abrégé sans doute par les cruelles tortures que les soldats impériaux lui avaient infligées à l'époque de son élection, l'église de Mayence et la Gaule tout entière perdaient une de leurs gloires les plus pures en la personne de l'archevêque Raban-Maur, cinquième successeur de saint Boniface [1] sur le siége primatial de la Germanie. Raban-Maur était un des derniers survivants de l'époque de Charlemagne. Son nom rappelle toutes les traditions de sainteté et de science qui avaient illustré la période historique du grand empereur. Sa vie est comme un tableau animé de tout un siècle. A ce titre, elle appelle l'attention et réclame quelques développements. Raban, ou plutôt pour respecter l'orthographe germanique et l'aspiration gut-

[1] Les diptyques de l'église de Mayence font remonter la succession de ses évêques par une suite non interrompue jusqu'à saint Crescent I, disciple des apôtres (80-103). Dans Cette liste pontificale saint Boniface occupe le quarante-deuxième rang (747-754). Il eut pour successeurs saint Lull (754-787), Riculphe (787-814), Astulphe (814-826), Otgaire (826-847) et enfin Raban Maur (847-857).

turale de ce nom, Hraban, était né à Mayence vers l'an 776 d'une noble famille d'origine franque. Des leudes ses illustres parents nous ne connaissons plus que son frère Tutin, un guerrier qui se distingua parmi les *palatini* de Charlemagne, et dont Raban-Maur composa lui-même l'épitaphe [1]. « A la fleur de l'âge, Tutin, les armes à la main, reçut la mort des héros sur un champ de bataille ; fidèle à son roi dont la faveur lui valut cette gloire. »

Quem juvenem mediis cecidisse viriliter armis,
Effecit domini gratia magna sui.

C'est en ces termes que Raban-Maur parle de son jeune frère, tombé peut-être à côté de Roland dans la vallée sanglante de Roncevaux. Le soldat pour son roi et pour sa patrie est dignement loué dans ce distique par la piété fraternelle d'un autre soldat enrôlé dans l'austère milice du cloître. Dès sa plus tendre enfance, Raban fut offert, comme on disait en ce temps, à l'abbaye de Fulde gouvernée alors par Baugulf, ce docte abbé à qui Charlemagne adressait le fameux capitulaire relatif à l'organisation de l'instruction publique en Occident.

2. Ses progrès dans les lettres divines et humaines furent rapides. En 801, il fut ordonné diacre par Riculphe archevêque de Mayence. Déjà l'on pensait à lui confier la direction suprême de l'école du monastère. Pour le préparer à cette charge éminente, l'abbé Ratgaire, successeur de Baugulf, l'envoya passer deux années à Tours,

Raban-Maur disciple d'Alcuin à Tours.

[1] Voici ce monument de piété fraternelle :

Hic jacet insignis vir nomine Tutin humatus,
Complens communem sorte vacante diem.
Alta clarorum qui natus stirpe parentum,
More omni proceres æquiparavit avos.
Ingenio, probitate, fide, verbique decore,
Inter regales vixit honore viros.
Quem juvenem mediis cecidisse viriliter armis
Effecit domini gratia magna sui.
Frater pontificis fuit ille celerrimus armis,
Qui huc germani detulit ossa sui.
Flecte genu palmasque leva, bone lector, et orans
Dic, precor, ambobus propitiare Deus.

(Rab. Maur., *Patr. lat.*, tom. CVII, col. 11.)

près du savant Alcuin, le grand maître des sciences et de la littérature de l'époque carlovingienne. Hatto qui fut depuis abbé de Fulde, et Haimon qui devint évêque d'Halberstadt, l'accompagnèrent. De ces trois disciples qui lui venaient du fond de la « forêt des hêtres » (*Bochonia*) [1], Alcuin s'attacha surtout au jeune Hraban. Il trouvait dans sa docilité exemplaire, un trait de ressemblance avec le disciple préféré du grand patriarche de Benoît, et lui donna le surnom de Maurus, qui resta désormais inséparablement uni au nom patronymique du jeune religieux. Entre l'abbaye de Fulde et e monastère de Saint-Martin de Tours dirigé par Alcuin, des relations intimes s'étaient formées bien avant l'arrivée de Raban-Maur et de ses campagnons. Alcuin avait visité en personne les frères de la forêt germaine de Bochonia. Sa présence y avait laissé les plus doux souvenirs et lui-même conservait de ce voyage une mémoire attendrie. « Je n'ai pas oublié, écrivait-il aux religieux de Fulde, les témoignages de très-douce dilection que vous m'avez prodigués, e la bonté pleine de joie fraternelle avec laquelle vous m'avez accueilli parmi vous. Autant je me suis plu moi-même dans votre société sainte, autant je regrette maintenant de ne plus en pouvoir jouir. C'est par la pensée seulement que je puis revoir ceux que j'aime. Que la charité mutuelle supplée donc aux privations de l'absence, et ne pouvant nous voir des yeux du corps, soyons-nous présents les uns aux autres dans l'Esprit-Saint. Je ne perds point de vue la studieuse jeunesse qui s'instruit à votre école. N'épargnez ni les leçons, ni la vigilance, pour la former à la sainte discipline et à la science catholique. Recommandez aux adolescents la pureté du cœur et du corps, la confession fréquente, l'assiduité au travail des mains et à l'étude intellectuelle, qu'ils se soumettent sans murmure au labeur manuel ; qu'ils se livrent sans vaine gloire aux exer-

[1] *Bochonia, alias Buchonia, a fagis nomen sortita, quæ Teutonibus* BUCHEN *dicuntur. Ita Candidus beati Rabani discipulus, in vita Eigilis abbatis :*

. . . . .Patriis evectus ab oris
Ducitur in silvam, fagi de nomine dictam
Buchoniam.

(Not. Mabillon. *Vit. Raban.*, *Patr. lat.*, tom CVII, col. 42.)

cices de l'intelligence [1]. » Dans ce précepte d'Alcuin, nous avons toute l'économie de la virile éducation donnée par les monastères benédictins. Le développement des forces physiques n'y était point sacrifié à une culture exagérée des facultés intellectuelles. Le travail des mains, gymnastique simple et naturelle, fortifiait utilement le corps, pendant que l'étude humble et chrétienne nourrissait les âmes.

Le traité *de Laudibus sanctæ crucis.*

3. Le jeune Raban-Maur apportait à Alcuin cette double qualité d'une âme saine dans un corps robuste, lorsqu'il arriva au monastère de Tours. La réputation d'Alcuin dont il venait chercher de si loin les précieux enseignements le troublait quelque peu. Nous en avons la preuve dans ces vers que plus tard Raban Maur mettait dans la bouche de son illustre maître, pour offrir à Saint-Martin de Tours le traité *De laudibus sanctæ Crucis.* « Par une touchante prosopopée, Alcuin, mort depuis six ans, était ressuscité par le poëte et présentait au glorieux patron des Gaules la première œuvre littéraire de Raban-Maur. « Saint évêque de Dieu, disait-il, vous dont la gloire est immortelle, daignez accueillir l'humble offrande qu'un maître vous présente au nom de son disciple. Quand j'étais quoique indigne gardien et abbé de votre monastère, professant la science sacrée, cet enfant vint entendre mes leçons. Je lui appris les préceptes de la morale, les lois de la philosoqhie et les dogmes du Verbe divin. Il est de race franque, il a sa demeure dans la forêt de Bochonia ; le pasteur du studieux troupeau de Fulda l'avait envoyé dans votre cité et votre maison de Tours, ô père bien-aimé, afin d'y apprendre à professer les lettres divines, l'art des vers et la littérature humaine. Maintenant six lustres [2] ont passé sur sa tête, et il s'est essayé à composer pour l'honneur du Christ l'œuvre qu'il vous dédie [3] » Le traité *De laudibus sanctæ Crucis* commencé à Tours par Raban-Maur et achevé en 806 est un chef-d'œuvre de difficulté vaincue. Il rappelle les poésies de Fortunat sur le même sujet [4]. Il

[1] Alcuin, *Epist.* CXLII, *Patr. lat.*, tom. C, col. 382.
[2] Trente ans.
[3] Raban-Maur, *De laude S. Crucis, Patr. lat.*, tom. CVII.
[4] Cf., tom. XV de cette *Histoire*, p. 99.

débute par une série de vingt-huit figures encadrées dans autant de pièces de vers dont chaque lettre isolée se prête à l'agencement du dessin graphique et en arrête les contours. La première figure représente la croix en quelque sorte vivante dans la personne du Sauveur les bras étendus, les pieds allongés la tête nimbée sans que l'instrument du supplice apparaisse. Par un heureux contraste, cette image du Sauveur formant par son attitude la figure de la croix ignominieuse se trouve en regard du triomphe de la croix représenté par Charlemagne l'empereur chrétien, la tête ceinte du diadème, tenant de la main droite une croix dont le pied semble commander à la terre et dont le sommet va se perdre dans les cieux. La dernière figure représente une croix latine au pied de laquelle Raban-Maur en costume de moine bénédictin est agenouillé, les mains étendues dans l'adoration et la prière.

Lettre d'Alcuin à Raban-Maur.

4. Cette première œuvre du jeune Bénédictin attestait un talent de miniaturiste de premier ordre. Poëte comme Fortunat, latiniste aussi pur qu'Alcuin lui-même, Raban-Maur était un des plus habiles transcripteurs et enlumineurs de manuscrits. Nous avons encore un exemplaire des Églogues de Virgile merveilleusement écrit et décoré de sa main. Alcuin s'intéressait vivement au traité *De laudibus sanctæ Crucis* commencé sous les yeux. Après le retour de son disciple bien-aimé à Fulda, il lui écrivait ces lignes pleines de tendresse : « A Maur enfant béni de saint Benoît, Alcuin salut. — Vous m'avez promis un exemplaire de votre livre ; songez, je vous prie, à tenir votre promesse, si vous avez souci de mon bonheur. La source d'eau vive ne tarit point par la multitude de ceux qui viennent y puiser; de même le trésor de votre sagesse ne diminuera en rien pour avoir permis à notre indigence de s'y enrichir. Votre largesse me comblera de joie. Aimez qui vous aime donnez à qui vous demande ; la loi divine vous fait un devoir de combler les vœux d'un père. Progressez avec vos chers disciples dans la vertu et la doctrine et recommandez Alcuin aux prières de votre pieux troupeau [1]. » Louis le Débonnaire voulut posséder aussi un exem-

[1] Alcuin, *Epist.* CXLIX, *Patr. lat.*, tom, C, col. 399.

plaire de ce précieux ouvrage. Dans celui que Raban-Maur fit exécuter pour ce prince, la figure de Louis remplace celle de Charlemagne, et le cercle qui entoure la tête du jeune empereur, porte cette inscription :

5. Deux autres exemplaires de cet ouvrage « laborieux et admirable » *laboriosum et mirabile*, comme l'appelle un chroniqueur, furent successivement envoyés à Rome pour être offerts l'un à Grégoire IV, l'autre à Sergius II. Les inscriptions poétiques composées en guise de dédicace par Raban-Maur sont un monument de sa soumission filiale au siége apostolique. Dans la miniature initiale, Grégoire était représenté assis sur le trône de saint Pierre, tenant de la main droite une croix patriarcale et de la gauche un livre des évangiles. A ses pieds un moine bénédictin lui présentait à genoux le traité *De laudibus sanctæ Crucis*. Les quatre vers suivants encadraient la peinture : « Christ Sauveur, protége le pontife suprême, conserve-nous notre pasteur, et que longtemps encore le pape Grégoire soit le gardien et le docteur fidèle de la sainte Église [1] .» L'auteur adressait ensuite au vicaire de Jésus-Christ, cette humble prière : « Pontife aimé de Dieu, grand pape Grégoire, daignez me compter, moi misérable, au nombre de vos brebis fidèles. Ne refusez pas votre bénédiction apostolique à l'humble serviteur qui fait gloire d'être tout à vous et qui ose vous faire présenter cette modeste offrande. » Les distiques adressés à Sergius expriment les mêmes sentiments sous une forme plus élevée. « Prince du siége apostolique, dit Raban-Maur, vous êtes la gloire de Rome, le docteur du peuple chrétien, la lumière et la gloire du monde. Vous êtes le chef de l'Église, le premier patriarche de l'univers. Sel de la terre, soleil du monde, roi de la cité du Christ, les peuples marchent dans le sentier éclairé par les splendeurs de votre doctrine. Dépositaire ici-bas des clefs célestes, vous avez le pouvoir d'ouvrir et de fermer le ciel. Vous êtes le défenseur de

Raban-Maur et les papes Grégoire IV et Sergius II.

[1] *Pontificem summum, Salvator Christu, etere,*
Et salva nobis pastorem in sæcula salvum;
Præsul ut eximius sit rite Gregorius alma
Ecclesiæ custos, doctor que fidelis in aulæ.

la patrie chrétienne, l'espérance, la gloire et l'amour du peuple fidèle. En ce temps plein de dangers, quand la guerre dévore les nations, et que l'ennemi est partout, votre protection est le seul appui qui reste aux malheureux. Redoublez de prières et d'exhortations, saint et pieux pasteur, délivrez de tant de périls le troupeau confié à vos soins. Ainsi votre renommée, votre gloire et votre récompense seront éternelles dans les royaumes célestes du Christ, où vous siégerez à côté du prince des apôtres, du bienheureux Pierre, dont vous tenez la place ici-bas [1]. »

Dispersion des religieux de Fulda. Voyage de Raban-Maur en Orient.

6. Ordonné prêtre en 845 par Aistulphe, archevêque de Mayence, Raban-Maur, depuis son retour à Fulda, avait eu la direction suprême de l'école monastique. De concert avec Samuel, plus tard évêque de Worms, et comme lui disciple d'Alcuin, il donna aux études une telle impulsion que de toutes parts on accourait aux leçons du célèbre professeur. Walafrid-Strabon, Lupus de Ferrières, le biographe Rudolph, le prêtre théologien Otfried, élevés à l'école de Raban-Maur, continuèrent les traditions littéraires du règne de Charlemagne. On put croire un instant que le flambeau des lettres,

[1] *Sedis apostolicæ princeps, lux aurea Romæ,*
Et decus et doctor plebis, et almus amor.
Tu caput Ecclesiæ es, primus patriarcha per orbem,
Præclarus meritis et pietate potens,
Sal terræ, mundi lux, atque urbs inclyta Christi,
Perpetuæ præbens lucis iter populo,
Vestra valet cælum reserare et claudere lingua,
In terra positus claviger æthereus.
Tu renovator ades patriæ, spes, rector, honorque,
Dulcis amor cunctis, dignus amore Dei.
Tempora sunt hujus vitæ nunc plena periclis :
Bella movent gentes, hostis ubique furit;
Unde opus est valde tua quod protectio fortis
Succurrat miseris, quos inimicus odit.
Eripe, sancte, piis monitis precibusque sacratis
Commissum tibimet, pastor, ab hoste gregem,
Ut tua laus maneat, merces et gloria semper,
Cum Christo in cælis regna beata tenens,
Principi apostolico Petro conjunctus in ævum,
In terris vicem cujus et ipse geris.
(Raban-Maur, *Patr. lat.*, tom. CVII, col. 139.

transmis par tant de vaillantes mains, ne s'éteindrait point en Europe et que l'œuvre de civilisation du grand empereur d'Occident ne subirait point d'éclipse. Toutes ces espérances devaient s'évanouir au milieu des sanglantes querelles des fils de Louis le Débonnaire et faire place à la lueur sinistre des incendies allumés sur tous les points à la fois par les farouches envahisseurs du Nord. La discorde s'introduisit au sein même des congrégations religieuses. Fulda eut sa révolution. L'abbé Ratgaire, soit qu'il eût pris parti dans les querelles politiques du temps, soit qu'il se fût simplement laissé entraîner par un inconcevable esprit de despotisme, vit se révolter contre lui tous les religieux. Bientôt le vaste monastère resta vide, Raban-Maur quitta le pieux asile que sa science avait illustré et fit un pèlerinage aux lieux saints. Lui-même nous apprend dans son commentaire sur Josué qu'il fit un assez long séjour dans l'antique Sidon [1].

Raban-Maur, Alcuin et l'aréopagitisme.

7. Ce voyage en Orient, dont Mabillon a signalé la trace longtemps perdue donne une singulière valeur à la vie de sainte Marie-Magdeleine écrite plus tard par Raban-Maur et remise de nos jours en lumière par le savant sulpicien M. Faillon [2]. En étudiant sur le sol même de la Palestine les traditions locales, Raban-Maur y retrouvait la confirmation des monuments d'origine gauloise relatifs à l'apostolat de saint Lazare et de sainte Marie-Magdeleine, sa sœur, dans l'antique *Provincia* (Provence). Nous pouvons faire la même observation à propos du « martyrologe [3] » que Raban-Maur publia dans la suite et dont il avait pu contrôler les données principales durant son excursion soit en Palestine, soit en Asie-Mineure et en Grèce. Le pèlerinage aux lieux saints tel qu'on le pratiquait alors comprenait d'ordinaire une excursion maritime qui s'effectuait en longeant le littoral de la Méditerranée par Joppé, Antioche, Constantinople et les côtes de l'Hellade. C'est du moins l'itinéraire suivi par l'évêque gallo-romain Arculfus, décrit par Adamnan [4]. Nous

[1] Raban-Maur, *Vit.*, *Patr. lat.*, tom. CVII, col. 17.
[2] *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine*, tom. II, col. 454.
[3] Raban-Maur, *Martyrol.*, *Patr. lat.*, tom. CX, col. 1109.
[4] Cf., tom. XVI de cette *Histoire*, p. 457.

pouvons donc conjecturer que Raban-Maur prit la même route, d'autant plus que l'évacuation du monastère de Fulde lui donnait malheureusement trop de loisirs. De plus, outre le motif de dévotion chrétienne qui le guidait, l'amour des livres ne l'abandonnait pas, et Constantinople était pour l'Orient le grand arsenal des bibliothèques, ainsi que Rome l'était pour l'Occident. Ces diverses circonstances donnent un poids considérable au témoignage de Raban-Maur, quand il affirme dans son martyrologe que la tradition rapporte au pontificat de saint Clément I[er] la mission de saint Denys et de ses compagnons, Rustique et Éleuthère, à Paris. Avant Raban-Maur, le vénérable Bède tenait le même langage, et Alcuin, disciple de Bède et maître de Raban-Maur, nous a laissé un monument de sa croyance à l'aréopagitisme dans une inscription composée vers l'an 795, longtemps avant les fameux aréopagitiques d'Hilduin, pour le maître-autel de Saint-Denis. L'apôtre de Paris y est qualifié du titre de « docteur magnifique, » dont les enseignements ont répandu au loin les semences du Verbe, » dont la doctrine est comparable « aux rosées célestes qui fécondent les campagnes arides [1]. » Pour Alcuin, comme pour Raban-Maur et le vénérable Bède, le premier évêque de Paris était donc l'auteur des livres si fameux connus sous le nom de saint Denys l'Aréopagite. Cette conviction chez ces grands hommes était complétement indépendante des recherches publiées à ce sujet par Hilduin en 837, puisque le vénérable Bède était mort en 735, Alcuin en 804, et que Raban-Maur composait son martyrologe en 820.

Raban-Maur abbé de Fulda.

8. A cette époque, en effet, le monastère de Fulda avait vu refleurir ses cloîtres déserts, et rentrer ses habitants dispersés par l'orage aux quatre vents du ciel. Dès l'an 817, Louis le Débonnaire, après avoir exilé Ratgaire, l'auteur de tant de troubles, rappela les religieux, qui élurent pour abbé le vénérable Eigil, dont les vertus, la sainteté et la sage administration firent oublier les calamités précédentes. Quand saint Eigil mourut en 822, Raban-Maur d'une

[1] *Magnificus doctor verbi qui semina sparsit,*
Imbribus æthereis arida rura rigans.
(Alcuin, *Poemat, Patr. lat.*, tom. CII, col. 742.)

commune voix lui fut donné pour successeur, et une ère de prospérité nouvelle commença pour la célèbre abbaye. « La réputation du monastère de Fulda s'accrut tellement sous la direction de ce grand homme, disent les annalistes, que ce n'était plus seulement de la Germanie, des Gaules ou de la Grande-Bretagne, mais de l'Italie et de Rome même que les disciples accouraient en foule. Les rois et les princes, les évêques, les docteurs, le consultaient, soit en personne, soit par correspondance. Les familles royales ou princières lui envoyaient leurs enfants à élever. On vit jusqu'à cent cinquante moines réunis sous sous sa houlette abbatiale et trois fois autant de disciples. La forêt de Bochonia était devenue un paradis de sainteté et de science habité par des anges mortels. Ce fut alors que le pieux abbé composa ses deux livres : *De clericorum institutione* et *De oblatione puerorum*, qui devinrent comme le formulaire de l'éducation et de l'instruction monastiques. La parole et les écrits de Raban-Maur avaient tant d'autorité qu'on voit Louis le Débonnaire, les rois Lothaire et Louis, les archevêques de Mayence Otgaire et Aistulphe, Hincmar de Reims, Fréculfe de Lisieux, Héribald d'Auxerre, Friduric d'Utrecht, Humbert de Wurtzbourg, des chorévêques, des abbés, solliciter ce grand homme pour en obtenir quelque ouvrage de sa composition. Ce fut ainsi qu'il composa successivement des commentaires sur presque tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, afin de répondre aux consultations qui lui étaient adressées de toutes parts sur les passages difficiles ou obscurs. Sa méthode d'exégèse suppose une érudition immense. Elle résume en effet toute la doctrine des saints pères appliquée à l'étude de l'Écriture, avec une conscience telle que jamais une citation patristique n'était faite sans qu'à la marge le titre exact de l'ouvrage et la mention du chapitre, s'il y avait lieu, ne fussent clairement indiqués. On se plaignait quelquefois de cette méthode un peu servile, à laquelle on eût parfois préféré l'expression des idées personnelles du docte abbé. Voici en quels termes Raban-Maur s'exprime à ce sujet dans une lettre à l'empereur Lothaire placée en tête des Commentaires sur Ézéchiel. « On me dit que certains savants me blâment de reproduire les sentences des pères au lieu de donner les miennes.

Quel mal ai-je donc fait de présenter au lecteur la doctrine de ces maîtres vénérés dans toute l'Église? Il me paraît tout à la fois utile pour l'instruction générale et conforme à l'humilité d'un religieux de suivre en tout la trace des saints pères. Que ceux qui cherchent la gloire humaine dictent ou écrivent leurs prétentieuses élucubrations; pour moi je n'ai d'autre ambition que de chercher Dieu par la voie qu'ont tracée les saints.» — « D'ailleurs, ajoutait-il, je n'écris point pour les savants. Il me suffit de venir en aide au lecteur honnête et pauvre qui n'a pas de bibliothèque sous la main et qui ne pourrait se procurer pour les approfondir les écrits si profonds et si pleins d'enseignements des pères de l'Église. « Mabillon qui cite ces paroles dans la vie de Raban-Maur, ajoute cette réflexion : « Plût à Dieu que les auteurs de nos jours suivissent la même méthode, au lieu de s'égarer dans le dédale des nouveautés et des systèmes humains si funestes à la religion [1] ! »

Les reliques du monastère de Fulda.

9, Sous la direction de Raban-Maur, l'abbaye de Fulda devint pour toute l'Europe chrétienne un centre de charité comme elle était déjà un centre de doctrines. Les nombreuses translations de reliques qui s'y succédèrent pendant près de huit ans attiraient autour du monastère des multitudes sans cesse renouvelées. L'église de Fulda était comme un vaste reliquaire dont la piété de Raban-Maur enrichissait chaque jour le dépôt sacré. A mesure qu'il obtenait de Rome, de Constantinople, d'Espagne, des Gaules, de la Germanie ou de la Grande-Bretagne quelque nouveau trésor de ce genre, il consacrait a la gloire du nouveau protecteur céleste une inscription rhythmée qui apprenait aux visiteurs le nom et la puissance du saint dont les reliques venaient se reposer dans la forêt de Bochonia. Ces inscriptions nous ont été conservées [2]. Voici quelques noms pris au hasard dans cette liste qu'il serait trop long de reproduire tout entière : saint Pierre et saint Paul, les papes Clément, Lin, Alexandre, Fabien, Sixte, Marcel, Étienne, Cornélius et Grégoire le Grand ; les martyrs ou confesseurs de l'ère apostolique,

[1] Raban-Maur, *Vita*, *Patr. lat.*, tom. CVII, col. 27.
[2] Raban-Maur, *Poemat.*, *Patr. lat.*, tom. CXII, col. 1622 et sq.

saint Marc, saint Luc, Timothée, saint Étienne, saint Saturnin ; les saintes de la même époque : Véronique, Marie-Magdeleine, Marthe, Praxède, Pudentienne ; les docteurs de l'Église : Ignace d'Antioche, Justin, Hippolyte, Cyprien, Ambroise, Augustin, Isidore de Séville, Fortunat de Poitiers. le vénérable Bède ; les plus célèbres martyrs des trois premiers siècles : Laurent, Tiburce, Victor, Vincent, Cyriaque, Sébastien, Vitus, Nabor, Abdon et Sennen, Vital, Castulus et Zeno, Quentinus (saint Quentin), Fuscien, Rusticus, Firmin ; la légion des saintes martyres, des vierges et des héroïnes chrétiennes, Agathe, Anastasie, Agnès, Lucia (sainte Luce), Eugénie, Félicité, Euphémie, Sabina, Perpétua, Emérentienne, Régina (sainte Reine), Geneviève ; les grands évêques des Gaules : Germain d'Auxerre, saint Médard, saint Remy, saint Vaast, Eucher, Aignan, saint Brice, saint Memmie de Châlons, saint Martin de Tours, saint Boniface, l'apôtre de la Germanie, le fondateur de Fulda ; les patriarches de la vie monastique, Antoine, Benoît et sa sœur sainte Scholastique, Honorat de Lérins, Trudo (saint Tron), Arnoul de Metz, saint Servais, Cuthbert et saint Colomban. « Les ossements des saints, selon la parole de l'Écriture, ne cessent jamais de vivre, » les miracles qui s'opèrent par eux à toutes les époques en sont la preuve. « Voilà les grands patrons que Rome, la capitale du monde, nous envoie, disait l'abbé de Fulda en recevant des reliques de saint Janvier et du pape saint Sixte. L'humble Raban les a reçus comme des bienfaiteurs célestes et l'évêque Humbert les a déposés avec respect sur nos autels [1]. » Des populations entières escortaient les saintes reliques dans leur voyage en Germanie ; les pauvres, les affligés, les infirmes venaient chercher à Fulda la guérison des maladies de l'âme et du corps, le soulagement de leur misère. Raban-Maur répandait les aumônes à pleines mains. Suivant l'expression de son biographe, il distribuait à la fois le pain matériel qui nourrit le corps et celui de la parole et de la grâce qui vivifie les âmes. Sa charité s'étendait aux morts délaissés, et il institua dans son monastère principal ainsi que dans

[1] Raban-Maur, *Poemat.*, *Patr. lat.*, tom. CXII, col. 1628.

une nouvelle colonie bénédictine fondée par lui à Hirsaugia, près de Spire, la prière pour les âmes souffrantes du purgatoire.

Raban-Maur archevêque de Mayence.

10. Exclusivement voué aux œuvres de sainteté et de science, l'abbé de Fulde ne voulut point intervenir dans les démêlés politiques de Louis le Débonnaire et des princes ses fils. Sollicité par chaque parti en sens contradictoire, il refusa nettement son concours à l'un et à l'autre. Cette neutralité s'affirma dans un livre qui eut alors un grand retentissement et qu'il intitula : « Du respect que les fils doivent avoir pour leur père et les sujets pour leur roi. » Ce titre seul nous montre le point de vue exclusivement chrétien auquel se plaçait le vénérable auteur. Si jamais il y eut opportunité à rappeler la grande loi du respect filial et de la soumission hiérarchique au pouvoir civil ce fut dans cette période du IXe siècle où l'on vit des rois tourner contre leur père la puissance qu'ils tenaient de lui, des sujets rebelles dégrader et fouler aux pieds la majesté royale. Mais en même temps qu'il rétablissait ses principes alors si méconnus, Raban-Maur conseillait à Louis le Débonnaire de se montrer indulgent pour les coupables. Cette ligne de conduite si modérée cependant déplut au père et aux fils. Raban-Maur abdiqua la dignité abbatiale, afin de ne pas exposer son monastère aux vengeances de l'un ou l'autre parti, remit le gouvernement aux mains de son condisciple Hatto, et se retira dans un ermitage appelé le mont Saint-Pierre, à douze stades de Fulda. Il y vécut en reclus, partageant son temps entre la prière et l'étude. Cinq ans après (847), à la mort d'Otgaire, archevêque de Mayence, le vœu unanime des populations arracha l'humble reclus à sa solitude. Raban-Maur était septuagénaire quand il lui fallut prendre en main l'administration de l'église primatiale de la Germanie. Son infatigable activité suffit à cette tâche. Il tenait presque chaque année un synode métropolitain, et parcourait toutes les paroisses de son vaste diocèse. Enfin, couronné d'ans et de saintes œuvres il mourut le 4 février 857, ayant conquis le titre de bienheureux sous lequel il est invoqué par l'Église. Son nom s'ajoute à celui des grands théologiens de l'époque de Charlemagne.

§ II. Notice du Liber Pontificalis.

11. Un an plus tard, le pape saint Nicolas Ier, auquel la postérité a décerné le titre de Grand montait sur le trône apostolique. « Nicolas, fils du régionnaire Théodore, dit le *Liber Pontificalis*, était né à Rome ; il siégea neuf ans, deux mois et vingt jours. Dès son plus jeune âge, il donna des marques de l'éminente sainteté qui devait rendre son nom immortel. Les joies les plus vives de son adolescence furent celles de la piété et de la vertu. On admirait sa modestie, son humilité, sa charité ardente, sa pureté. Son père, non moins distingué par la noblesse de ses aïeux que par son mérite personnel était versé dans la science des arts libéraux. Il prit plaisir à cultiver l'intelligence de son fils. Les progrès du jeune homme furent rapides ; mais ses succès littéraires n'altéraient point sa modestie ; il croissait dans l'humilité à mesure qu'il avançait dans la science, et recherchait l'entretien des personnages les plus versés dans les voies contemplatives. L'un d'eux, dit un jour au père de Nicolas, dans une inspiration prophétique : Dieu vous a donné un fils de bénédiction appelé aux grandeurs de la terre et du ciel. — L'avenir devait réaliser cette double prédiction : le pontife Sergius attacha le bienheureux jeune homme au palais de Latran et lui conféra le sous-diaconat. Léon IV, successeur de Sergius eut pour Nicolas une estime telle qu'il le fit archidiaire de l'église Romaine. Dans ce poste élevé, le mérite et la vertu de Nicolas brillèrent d'un éclat nouveau. Il était aimé du clergé, chéri des nobles et béni par le peuple. A la mort de Léon IV le très-saint pontife Benoît conserva Nicolas à la tête de l'administration ecclésiastique ; il avait pour lui une tendresse paternelle, le préférant même à ses propres parents, et voulant l'avoir sans cesse à ses côtés. Il le consultait sur toutes les questions intéressant le bon gouvernement de l'Église et ne rendait une décision qu'après l'avoir discutée avec lui. Dans cette intimité de deux saints qui ne cherchaient l'un et l'autre que les mesures les plus utiles au salut des âmes et au bien des peuples, Benoît ne se lassait pas d'admirer la prudence consommée, la sagesse de son conseiller. Quand Benoît, par une mort précieuse devant Dieu, eut échangé la couronne de la terre pour

Antécédents de saint Nicolas le Grand.

celle que le Seigneur réserve à ses élus, Nicolas voulut en sa qualité de diacre porter sur ses épaules avec trois autres de ses collègues le corps du très-bienheureux pontife jusqu'à la basilique de saint Pierre. Il l'ensevelit de ses propres mains, en versant un torrent de larmes. Rome tout entière partageait sa douleur, les sanglots éclataient dans l'assistance, jamais père ne fut plus regretté ni plus digne de l'être que celui qu'on venait de perdre si prématurément et auquel Nicolas rendait ces devoirs suprêmes de la piété filiale. »

Élection et sacre. Nicolas le Grand et l'empereur Louis II.

12. « Or, le très-invincible César, Louis II, avait quitté Rome quelques jours auparavant, après une entrevue amicale avec Benoît. Un message lui porta la nouvelle inattendue de la mort du pontife et l'empereur revint sur ses pas. Toute la ville était dans le deuil et la consternation. Le clergé, les grands, le peuple fidèle, réunis dans la basilique de Saint-Denys[1], jeûnaient, priaient et célébraient les vigiles saintes, suppliant le Seigneur de faire connaître un pasteur tel qu'avait été celui qu'il venait de leur enlever. Quand les prières solennelles furent terminées on procéda aux délibérations. Mais après une heure à peine de pourparlers, soudain et comme dans une inspiration unanime tous s'écrièrent que Nicolas serait leur pontife. On courut à la basilique de Saint-Pierre où l'humble diacre s'était retiré près du tombeau de Benoît. Il s'écria qu'il était indigne de l'honneur qu'on voulait lui faire; mais sans s'arrêter à ses protestations, on le porta en triomphe au palais patriarcal de Latran, on le fit asseoir sur le trône apostolique et tous vinrent lui baiser les pieds. Le dimanche suivant VII des calendes de mai (24 avril 858) en présence du César Louis il fut sacré dans la basilique vaticane, et promu au siége apostolique, au milieu des acclamations de tout le peuple. Après avoir célébré la messe à l'autel de la Confession, il fut ramené en triomphe au Latran où il fut solennellement couronné. La ville débordait d'allégresse, le clergé, le sénat, le peuple bénissaient le Seigneur. Trois jours après, un festin d'apparat réunissait le César Auguste et le pape

[1] *In basilicam beati Dionysii confessoris et pontificis.* Cette basilique avait été élevée en l'honneur du pape saint Denys, mort le 26 décembre 272.

dans le *triclinium* de Latran. Après cette fête, le pontife embrassa le César et celui-ci prenant congé du pape quitta Rome pour aller rejoindre son armée campée à Quinto (aujourd'hui *Tor di Quinto*). Le très-bienheureux pape voulut dès le lendemain rendre à César la visite qu'il venait d'en recevoir. Il partit donc escorté par les grands et les *optimates* romains et se dirigea vers le camp impérial. A son approche, le très-excellent Auguste vint à sa rencontre, et prenant par la bride le cheval monté par le pontife, il marcha ainsi à pied l'espace d'une portée de flèche. Un grand festin eut lieu sous la tente de l'empereur ; après une longue conférence entre le pontife et son hôte, César offrit au pape de riches présents. Le très-bienheureux Nicolas remonta à cheval avec son escorte et se disposait à prendre congé de l'empereur, mais celui-ci ne voulant point encore le quitter chevaucha à ses côtés pendant plusieurs milles. Enfin arrivés dans une vallée spacieuse où les deux cortéges pouvaient se déployer, l'empereur descendit de cheval sans permettre au pape de le faire lui-même ; ils s'embrassèrent une dernière fois avec effusion et se séparèrent. »

Débordement du Tibre. Inondations à Rome.

13. « Le très-bienheureux pontife rentra à Rome au milieu des acclamations de son peuple. On admirait la noblesse de sa physionomie, la majesté de sa personne ; mais ces avantages extérieurs n'étaient rien en comparaison de sa vertu, de son éloquence et de sa profonde humilité. Assidu à la pratique du jeûne et à la célébration des divins offices, il puisait dans la prière une charité sans bornes, un ardent amour pour les pauvres, les orphelins, les veuves et les délaissés. Son amour pour son peuple eut une occasion de se manifester d'une manière éclatante dès la première année de son pontificat. Le 30 octobre indiction VIIIe (858), le Tibre déborda dans les campagnes ; ses eaux gonflées par les pluies se précipitèrent dans Rome par la porte dite de Sainte-Agathe et en une heure remplirent toute la ville. La basilique de Saint-Laurent-in-Lucina fut inondée ; la nappe liquide s'étendit rapidement, gagna le monastère de Saint-Silvestre, la basilique de Saint-Denys dont tous les degrés extérieurs furent entièrement submergés, ainsi que la *Via Lata* et la basilique de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu située sur ce

point. L'eau s'y éleva à une telle hauteur qu'elle dépassait le sommet des portes de cette église ; toutes les rues et les places jusqu'au *clivus Argentarii* furent inondées ; le flot montait sans cesse jusqu'à ce que se précipitant par le portique de l'église Saint-Marc, il se déversât en torrent impétueux dans la *cloaca Pallacini* au dessous du monastère de Saint-Laurent. A partir de ce moment le terrible fléau perdit de son intensité, et après d'immenses désastres rentra peu à peu dans son lit. Mais une seconde inondation succéda bientôt à la première, et le 27 décembre suivant, fête de saint Jean l'évangéliste, les mêmes horreurs se renouvelèrent pour la ville de Rome et pour les campagnes voisines. Les maisons furent renversées, les champs dévastés, les arbres déracinés et toutes les cultures perdues. Le dévouement et la charité du très-bienheureux pontife, suppléèrent à tout, réparèrent toutes les ruines et soulagèrent toutes les infortunes. Il ouvrit près l'église de Sainte-Marie-*in-Cosmedin* un large et spacieux hospice où il recueillit sur le premier moment toutes les victimes du fléau. Plus tard ce bâtiment immense fut affecté à l'usage des évêques étrangers qui venaient faire leur pèlerinage *ad limina* et qui y trouvaient eux et leur suite une généreuse hospitalité. »

Ambassade de l'empereur Michel III. Légats apostoliques envoyés en Orient.

14. « L'année suivante, l'empereur de Constantinople Michel III, sous prétexte de rendre hommage au bienheureux Pierre prince des apôtres et au pontife son vicaire, envoya à Rome une ambassade composée du métropolitain Méthodius, des évêques Samuel, Zacharie, Théophile et du protospathaire impérial Arsavir. Les présents qu'ils offrirent au pape étaient d'une extrême magnificence. On remarqua surtout une patène d'or enrichie de diamants, d'émeraudes et d'hyacinthes. Un calice de même métal, dont la coupe sertie de diamants était entourée de chaînettes d'or auxquelles étaient suspendues des hyacinthes. Deux larges écussons dessinés sur le pied représentaient des paons figurés en pierres précieuses de diverses couleurs. Un parement de pourpre et d'or destiné au maître-autel de Saint-Pierre portait en broderie rehaussée de pierres précieuses l'histoire évangélique du Sauveur, avec les images des douze apôtres. Le fond était parsemé d'arbustes,

de palmes et de roses. Sur les côtés une inscription portait le nom du donataire impérial et l'expression de son dévouement au siége apostolique, Les députés de Michel III avaient ordre d'exposer au pontife que le patriarche de Constantinople, Ignace, avait voulu renouveler en Orient l'erreur iconoclaste. C'était une affreuse calomnie ; mais on ignorait encore à Rome les détails de cette affaire. Les envoyés grecs disaient qu'Ignace avait été canoniquement déposé pour fait d'hérésie et qu'on lui avait donné un successeur orthodoxe en la personne de Photius. Ils priaient donc le bienheureux pape de faire partir pour Constantinople des légats apostoliques chargés d'examiner soigneusement les faits, d'anathématiser Ignace et de confirmer la promotion de Photius, ce misérable intrus dont on découvrit plus tard la criminelle apostasie. Le souverain pontife qui ne soupçonnait pas même cette trame perfide accueillit la requête des ambassadeurs grecs. Il choisit pour légats les évêques Radoald de Porto et Zacharias d'Anagni, leur enjoignant de se rendre à Constantinople, d'y réunir un synode pour informer canoniquement sur l'erreur iconoclaste, renouveler la sentence d'anathème portée contre les briseurs d'images, et procéder à une enquête sur la cause du patriarche Ignace et du néophyte Photius. Après quoi les légats devaient en référer au pape et attendre sa sentence. Telles furent les instructions qu'ils reçurent de Nicolas. Malheureusement Rodoald et Zacharias étaient des âmes viles et mercenaires qui devaient trahir l'honneur du siége apostolique et renouveler le crime commis autrefois par les légats infidèles Vital et Misenus. »

Rébellion et excommunication de l'archevêque Jean de Ravenne.

15. « Cependant l'archevêque Jean de Ravenne s'était rendu odieux par sa tyrannie à tous les habitants de l'ancien exarchat. Il ne respectait ni les personnes ni les propriétés. Les victimes de ses exactions accoururent en grand nombre près du très-bienheureux pape, réclamant sa protection et faisant appel à sa justice. Nicolas écouta leurs plaintes, il écrivit à l'archevêque et lui adressa des légats chargés de le ramener dans une meilleure voie. Mais l'orgueilleux métropolitain ne tint compte ni des avertissements, ni des menaces du pontife. Loin de changer de conduite, il affecta de

dépasser par des nouveaux excès ceux dont il s'était déjà rendu coupable. Plus le pape usait avec lui de douceur et de mansuétude, plus cet esprit obstiné et rebelle s'endurcissait dans le crime, ajoutant, selon le mot de l'Écriture, « les iniquités aux iniquités. » Il frappait d'excommunication quiconque se permettait la moindre plainte, il faisait incarcérer tous ceux qui interjetaient un appel au siége apostolique. Sa cupidité n'avait point de bornes; il confisquait sans jugement préalable les domaines qui se trouvaient à sa convenance, sans respecter ni les droits des légitimes propriétaires ni ceux de l'Église romaine dont plusieurs *prædia* furent spoliés de la sorte. Les légats du pape furent renvoyés ignominieusement; il ne répondit à leurs justes plaintes que par une ironie sacrilége. Les droits de saint Apollinaire de Ravenne, dit-il, valent ici beaucoup mieux que ceux de saint Pierre de Rome. — Chaque jour il mettait ce système en pratique, annexant à son église métropolitaine tout ce qui appartenait au siége apostolique. Ceux des prêtres de son diocèse et de la province d'Émilie qui avaient été ordonnés à Rome étaient déposés sans jugement canonique, emprisonnés ou condamnés au travail des forçats. Il poussa la cruauté jusqu'à contraindre par la torture un grand nombre de ces innocents à signer l'aveu de crimes qu'ils n'avaient point commis. Toutes les constitutions ecclésiastiques étaient pour lui comme non avenues. Son caprice lui tenait lieu de lois. Cité à Rome par le souverain pontife, et appelé au concile qui devait le juger, il répondit qu'il n'avait absolument rien à démêler avec les synodes romains. Sans respect pour la mémoire de son prédécesseur Félix, il altéra les actes de cet archevêque déposés dans les archives de Ravenne, contrefit sa signature et fabriqua tout un ensemble de pièces fausses destinées à légitimer rétrospectivement les usurpations dont il s'était lui-même rendu coupable. Le pape lui fit à trois reprises différentes adresser une citation juridique par députés spéciaux; trois fois l'archevêque répondit par d'insultants refus. Le concile de Rome prononça donc contre le contumace une double sentence de déposition et d'excommunication (861). [1] »

[1] Cf., tom. XIII de cette *Histoire*, p. 508.

Jean de Ravenne et les ambassadeurs de Louis II à Rome.

16. « Jean de Ravenne, au lieu de se soumettre, partit immédiatement pour Pavie et alla se plaindre au César Louis II du traitement, injuste selon lui, que le pape venait de lui infliger. Il se représentait comme une victime de l'ambition du pontife, et implorait la protection de l'empereur. Louis II prêta l'oreille à ses hypocrites réclamations; il le fit escorter à Rome par des ambassadeurs impériaux chargés d'appuyer sa cause près du bienheureux pontife. Fier de son crédit à la cour impériale, Jean de Ravenne se présenta à Rome dans l'attitude d'un factieux venu pour dicter des lois à son souverain légitime. Mais cette arrogance ne lui réussit pas. Le pontife refusa de l'admettre à son audience; il reçut seulement les ambassadeurs impériaux, mit sous leurs yeux les actes et la sentence du concile romain concernant l'archevêque de Ravenne, et leur fit comprendre, avec une douceur toute paternelle, le danger auquel ils s'exposeraient en communiquant à l'avenir avec un excommunié. Les ambassadeurs répondirent en pleurant qu'ils avaient péché par ignorance et dès lors ils cessèrent toute espèce de relations avec le contumace. Le très-bienheureux pontife accueillit leur repentir, puis usant encore une fois d'indulgence envers l'archevêque coupable, il lui fit signifier d'avoir à se présenter le jour des calendes de novembre (1er novembre 862), afin de comparaître devant le synode qui l'avait excommunié, de donner pleine satisfaction sur les griefs qui lui étaient reprochés et de faire cesser le scandale. Mais l'archevêque refusa encore, quitta Rome et retourna à Ravenne. »

Voyage de saint Nicolas le Grand à Ravenne. Fuite de l'archevêque excommunié à Pavie.

17. « On vit alors accourir près du très-bienheureux pape les sénateurs de Ravenne et de la province d'Émilie ; ils venaient, fondant en larmes, supplier le pontife de se rendre en personne dans leur contrée pour y réparer les injustices dont ils avaient souffert. Ils disaient que, comme notre divin Sauveur avait daigné parcourir la Galilée en soulageant les malheureux, ainsi le pontife son vicaire ne pouvait se refuser à une mission toute de charité. Nicolas, ému de leurs supplications, partit pour Ravenne. A cette nouvelle, l'archevêque Jean prit la fuite et revint à Pavie, où il intrigua de nouveau près de l'empereur Louis II. Cependant le très-excellent pontife

faisait restituer aux habitants de Ravenne et de l'Émilie tout ce que Jean et son frère Grégoire avaient extorqué injustement. Il fit dresser un acte détaillé de chacune de ces restitutions, le signa de sa main et le confirma par l'autorité apostolique. L'archevêque contumace ne trouva point à Pavie l'accueil auquel il s'était peut-être attendu. L'évêque de cette ville, Luithard, avertit ses fidèles de l'excommunication canonique prononcée contre le prélat rebelle. Luithard se montrait ainsi reconnaissant pour le pontife Nicolas, de la main duquel il avait reçu la consécration épiscopale. Les habitants de Pavie refusèrent de recevoir dans leurs demeures l'archevêque excommunié ; aucun ne voulut avoir avec lui le moindre commerce. On refusait même de rien vendre aux gens de sa suite, dans la crainte d'encourir les censures ecclésiastiques, en communiquant avec un relaps. Lorsqu'il s'en présentait quelqu'un dans les places ou dans les rues de la ville, la foule les montrait au doigt en criant : Ces hommes sont excommuniés ; nul chrétien ne doit les approcher ! — L'archevêque, désespérant alors de sa cause et ne pouvant obtenir audience de l'empereur, fit dire à ce prince qu'il le suppliait seulement d'intercéder en sa faveur auprès du pontife. La réponse de César fut celle-ci : Qu'il aille se jeter aux genoux du très-saint pape, auquel nous et toute l'Église nous rendons obéissance ; qu'il mette un terme à son insolente rébellion et soit à l'avenir aussi humble qu'il s'est montré orgueilleux jusqu'à ce jour. C'est pour lui l'unique moyen de sortir de sa dangereuse situation. »

Comparution de Jean de Ravenne au synode romain.

18. « Jean le comprenait déjà et sentait la nécessité de se soumettre, mais il n'osait faire cette démarche qu'en s'appuyant sur le crédit de César. Il fit donc de nouveau supplier l'empereur de le faire accompagner à Rome par des ambassadeurs. Louis II y consentit. L'archevêque espérait que leur influence rendrait le pape plus facile à son égard et il se promettait d'éviter ainsi la honte d'une rétractation solennelle ; mais ce calcul de son arrogance aux abois fut déjoué par la fermeté du pontife qui persista dans sa première décision. Toutefois il accueillit les ambassadeurs impériaux avec sa mansuétude accoutumée. Si notre cher fils, le seigneur empe-

reur, dit-il, connaissait exactement les excès dont l'archevêque Jean s'est rendu coupable, non-seulement il n'interviendrait point en sa faveur, mais il serait le premier à requérir contre lui la sévérité du siége apostolique pour le contraindre à réformer sa conduite. — Les représentants de César n'insistèrent point, et l'affaire suivit un cours régulier. Par les ordres du pontife, les évêques des diverses provinces d'Italie furent de nouveau réunis en synode à Rome. L'archevêque fut canoniquement cité à comparaître devant cette auguste assemblée. Il fallut réitérer la citation une seconde et une troisième fois. Enfin ne trouvant d'appui et de ressources nulle part, Jean se résolut en pleurant à l'acte de soumission qu'on exigeait de lui. Il se rendit au concile, en poussant des lamentations et des sanglots. Introduit devant les pères, les larmes étouffèrent sa voix et il ne put dire que ces mots : Ayez pitié de moi, je vous en supplie; ayez pitié de moi ! — Après quelques instants de silence, il reprit : Implorez pour moi la clémence du pontife, obtenez qu'il me prenne en pitié, car je suis prêt à exécuter ponctuellement tous ses ordres. — Le très-bienheureux Nicolas n'assistait point à cette séance. Les évêques allèrent lui rendre compte de ce qui se passait, et lui répétèrent les exclamations de douleur et de repentir du coupable. L'âme du très-compatissant pontife en fut émue. A l'exemple du Seigneur qui ne veut pas la mort du pécheur mais sa conversion, il fit miséricorde et répondit qu'il admettrait l'archevêque à son audience. »

Soumission et réhabilitation de Jean de Ravenne.

19. « Jean se prépara donc à comparaître devant le pape, son juge miséricordieux. Il écrivit de nouveau et signa de sa main le serment de respect et d'obéissance aux successeurs de saint Pierre qu'il avait prononcé le jour de son sacre et qu'il avait depuis si outrageusement violé. Cet écrit à la main, il se rendit à la maison Leoniana, où le pape siégeait en concile avec les évêques, les prêtres et un grand nombre de *proceres* et d'*optimates*. Agenouillé, il déposa l'acte de serment au pied de la croix et sur le livre des Évangiles placé sur un autel au milieu de l'assemblée. Puis il en donna lecture à haute voix et jura d'y demeurer fidèle jusqu'au dernier des jours de sa vie. Après quoi il remit l'acte entre les mains du

souverain pontife et cette séance solennelle fut terminée. Le lendemain, tous les évêques du synode avec le clergé et les grands se réunirent sous la présidence du très-bienheureux pape dans la basilique constantinienne du Sauveur au Latran. L'archevêque fut introduit et se purgea par serment de l'accusation d'hérésie qui avait été articulée contre lui. Le pape leva la sentence d'excommunication et rendit au coupable repentant le pouvoir de célébrer la sainte messe. Le surlendemain, une autre session eut lieu dans la maison Leoniana, sous la présidence du pape entouré du très-saint collége des évêques et des prêtres. L'archevêque de Ravenne fut introduit et admis à prendre séance. Les évêques de la province d'Émilie présentèrent alors un mémoire (*libellum*) contenant l'énumération des injustices et des violences exercées autrefois contre eux par Jean. Un grand nombre de laïques des deux provinces de Ravenne et d'Émilie avaient joint leurs réclamations à celles des évêques, ainsi qu'il résulte du texte de ce *libellus* déposé aujourd'hui dans la bibliothèque pontificale, où chacun peut le consulter. Après la lecture du mémoire, le très-bienheureux Nicolas prit la parole, et déclara, aux acclamations de tout le concile, que des excès de ce genre constituaient une violation manifeste des saints canons, et méritaient une répression énergique. Il ajoutait que le devoir apostolique de sa charge ne lui permettait pas de laisser à l'avenir le troupeau confié à ses soins exposé à la fureur des loups ravissants. Puis, s'adressant directement à l'archevêque incriminé : Afin de prévenir efficacement le retour de ces scandales, dit-il, nous vous enjoignons à vous, archevêque Jean, de venir chaque année rendre compte de votre administration au siége apostolique. Ce voyage se fera obligatoirement à moins de maladie grave ou d'une dispense préalable obtenue de nous ou des pontifes romains nos successeurs. Nous décrétons et statuons qu'il vous sera interdit de sacrer aucun évêque pour la province d'Émilie sans en avoir reçu directement l'autorisation de ce siége apostolique auquel il appartiendra de ratifier l'élection, faite de concert par le duc de la province, le clergé et le peuple. Gardez-vous d'empêcher aucun évêque de venir quand il le veut consulter le successeur du bienheureux Pierre, prince des

apôtres ; n'exigez ni des évêques ni de qui que ce soit des taxes ou des offrandes que les saints canons n'imposent pas. Nous proscrivons absolument la coutume abusive dite « tricésimale, » en vertu de laquelle on prétend forcer les évêques de la province à se présenter une fois au moins tous les trois ans à l'église de Ravenne ; cet usage est directement contraire aux priviléges et à l'indépendance du ministère épiscopal. Nous vous défendons de vous mettre en possession de quelque domaine que ce soit, à n'importe quel titre, avant d'avoir, soit en personne, soit par vos délégués, soumis la cause au jugement de notre siége apostolique. » Après avoir prononcé ces ordres et inhibitions, le pontife exigea de l'archevêque Jean le serment de s'y conformer. Le saint synode fit entendre ces acclamations : La sentence du souverain pontife est équitable ; la définition du pasteur de toute l'Église est juste ; elle sera respectée par tous les fidèles du Christ. Tous nous jugeons comme le pontife a jugé. — Après cette explosion unanime des sentiments de l'auguste assemblée, le très-bienheureux pape déclara que le concile était clos, et tous les évêques retournèrent dans leurs diocèses. Jean lui-même partit pour Ravenne. »

Trahison des légats apostoliques à Constantinople.

20. Cependant le schisme byzantin dont il a été parlé précédemment prenait des proportions considérables. Le révérendissime patriarche Ignace avait été tyranniquement chassé de son siége. Un laïque, un soldat à qui on donna soudain la tonsure, fut mis en possession de la chaire pontificale, au mépris des canons qui défendent la promotion d'un néophyte à l'épiscopat. Mais l'empereur Michel professait une haine implacable contre le bienheureux Ignace, ce patriarche sincèrement orthodoxe dont l'exaltation, faite à l'époque du seigneur pape Léon IV, avait comblé de joie tous les cœurs catholiques. Michel, comme on l'a vu, soutenait énergiquement l'intrusion de Photius ; les ambassadeurs envoyés par ce prince à Rome n'avaient eu d'autre mission que de tromper par leurs faux rapports la vigilance de l'illustre pontife Nicolas. Le but qu'ils se proposaient devaient leur sembler d'autant plus facile à atteindre qu'à cette époque, ainsi qu'on l'a dit, l'incident n'était point encore venu à la connaissance du saint-siége. Mais la pru-

dence consommée du très-bienheureux pape, son respect scrupuleux pour les règles canoniques et l'assistance de l'Esprit-Saint l'empêchèrent de tomber dans un piége si habilement tendu. La question que les envoyés grecs venaient soumettre à son appréciation lui apparut sous deux aspects distincts. D'une part, on l'informait que l'erreur iconoclaste surgissait de nouveau en Orient; d'autre part, on rattachait cette recrudescence de l'hérésie à la personne même du patriarche de Byzance, Ignace. Pour étouffer le mouvement hérétique qu'on signalait à sa vigilance, le pape donna plein pouvoir à ses deux légats, Radoald et Zacharias, de fulminer de nouveau dans un concile qu'ils devaient réunir à Constantinople les anathèmes déjà prononcés contre les briseurs d'images. Quant à l'accusation dont Ignace était personnellement l'objet, les deux légats devaient se borner à une enquête scrupuleuse, examiner en concile les faits qui avaient amené l'expulsion du patriarche et la promotion de Photius, et revenir communiquer le résultat de leurs investigations au pape, qui se réservait le jugement définitif. Or, les légats infidèles à leur mandat ne tinrent aucun compte des instructions apostoliques. Non-seulement ils communiquèrent immédiatement avec le néophyte Photius, ce qui leur avait été expressément interdit, mais ils eurent l'infamie de vendre leur conscience à prix d'or et de se laisser séduire par les caresses impériales. Un nombreux concile qui se décora du titre d'œcuménique fut présidé par eux à Constantinople. Les indignes légats y renouvelèrent en la confirmant de leur autorité vénale la déposition du vénérable Ignace et l'intrusion sacrilége de Photius. C'est ce qui résulte à la fois et des actes du conciliabule byzantin rapportés par eux à Rome, et des lettres que le secrétaire Léon ainsi que les autres légats apostoliques adressèrent plus tard au pontife Nicolas, et enfin d'un rescrit impérial de Michel III lui-même. »

Condamnation des légats infidèles.

21. « Radoald et Zacharias revinrent à Rome, où leur conduite fut tout d'abord l'objet d'appréciations contradictoires. Quelques personnages intéressés à soutenir le parti des empereurs grecs applaudissaient à la déposition d'Ignace ; d'autres, en plus grand nombre, taxaient d'infamie la sentence portée contre le saint pa-

triarche. Toutes ces rumeurs arrivaient aux oreilles du très-bienheureux pape. Silencieux et recueilli, le chef et prince de l'Église catholique, juge suprême, examinait scrupuleusement les actes que lui avaient apportés les légats infidèles. Il ne voulait croire à leur culpabilité que quand elle lui serait apparue dans tout son jour; et il implorait les lumières de l'Esprit-Saint. S'adressant simultanément à l'empereur Michel et à Photius lui-même, il leur écrivit à chacun une lettre explicite qu'il confia au secrétaire Léon, lequel partit pour Constantinople avec ordre de déclarer que le siége apostolique s'abstiendrait de ratifier la déposition d'Ignace et de communiquer avec Photius jusqu'à ce que la cause ait été contradictoirement entendue et canoniquement jugée au tribunal du pape, qui seul se réservait le droit de prononcer la sentence définitive. Les rumeurs continuaient à Rome; les uns soutenaient que le pontife venait de sanctionner la déposition d'Ignace, les autres disaient qu'une telle mesure eût été un véritable sacrilége. Nicolas se taisait. Enfin, quand il eut réuni toutes les pièces qui établissaient la culpabilité des légats, il convoqua les évêques d'Italie en concile et déclara solennellement dans cette assemblée que le siége apostolique n'avait jamais donné son consentement à la déposition d'Ignace, mais que les légats avaient indignement forfait à leurs devoirs les plus sacrés. Zacharias était seul présent à ce synode; son collègue Radoald avait trouvé quelque prétexte pour s'enfuir dans les Gaules. Le pape et le synode prononcèrent contre Zacharias la même sentence portée jadis par le bienheureux Félix III contre Vital et Misenus, ses légats, lesquels avaient communiqué avec le schismatique Pierre Monge. Comme eux, Zacharie fut déposé de l'épiscopat et privé de la communion ecclésiastique. En l'absence de Radoald, on suspendit l'examen de sa cause. Il fut cité personnellement à comparaître dans un délai déterminé devant un autre synode; et sur son refus réitéré de se rendre aux monitions canoniques, il fut frappé d'une sentence pareille. »

22. « Dans ce même temps, le très-bienheureux pape eut à juger la cause d'un diacre nommé Pompo, lequel avait appelé au saint-siége d'une sentence de déposition prononcée contre lui par son

Le diacre Pompo.

évêque. Il se trouva que le diacre avait été condamné injustement. Le pontife le fit restituer dans son office. Toutes les formalités canoniques avaient été omises dans la sentence épiscopale, qui fut cassée et demeura frappée de nullité. Le pontife en prit occasion pour rappeler à tous les évêques l'obligation de se conformer dans leurs jugements aux règles tracées par l'Église. On peut dire que la justice était la vertu dominante de l'illustre pape. Dès qu'un scandale éclatait au sein de la chrétienté, il n'avait plus un instant de repos, jusqu'à ce que soit par ses lettres, soit par des légats spéciaux, il eût rétabli l'ordre, réformé les abus et ramené à Dieu les consciences égarées. »

Divorce du roi de Lorraine Lothaire II. Légats apostoliques envoyés dans les Gaules.

23. « Le roi Lothaire II (de Lorraine, fils de l'empereur Lothaire Ier et frère de l'empereur Louis II d'Italie), avait répudié son épouse légitime la reine Theutberga et s'était uni par un mariage sacrilége à une concubine nommée Waldrade. Avant de consommer cette alliance néfaste, Lothaire s'était adressé au siége apostolique pour faire rompre son mariage avec Theutberga; sans pouvoir alléguer d'autre motif que la passion qui le dominait. Tous les avertissements que le pontife lui prodigua furent inutiles; le jeune roi n'en tint aucun compte et il se précipita aveuglément dans les voies impures. Le pape gémit d'un scandale qui eut alors un retentissement énorme dans toute l'Église latine; il craignait la contagion d'un exemple venu de si haut; enfin, il priait le Seigneur avec larmes, le conjurant d'éclairer le malheureux prince et de toucher son âme. La situation était délicate parce que Teutgaud, archevêque de Trèves, Gonthier de Cologne [1], Hagano, évêque de Bergame, ainsi que d'autres évêques d'Italie et des Gaules, avaient déclaré au roi qu'il lui était permis en conscience de répudier Theutberga et d'épouser Waldrade. Ainsi, ceux qui le pape aurait dû avoir pour coadjuteurs et pour auxiliaires, trahissaient le devoir de leur charge et se faisaient complices de l'attentat. Au risque de perdre leur âme, ils flattaient l'aveuglement de Lothaire et contribuaient par leur lâcheté à augmenter le scandale. Le très-bienheureux Nicolas fit

[1] Teutgaud était le propre frère et Gonthier l'oncle de Waldrade.

partir sur-le-champ deux légats apostoliques pour la France, avec ordre de convoquer un concile à Metz, d'y faire comparaître Theutberga et Waldrade, d'examiner les raisons qui seraient présentées de part et d'autre, afin de pouvoir prononcer en pleine connaissance de cause la sentence définitive. »

Lothaire et Waldrade. Légats infidèles. Déposition des archevêques Theutgaud de Trèves et Gonthier de Cologne.

24. « En procédant à leur enquête, les légats apostoliques durent interroger le roi Lothaire, et ce prince leur répondit entre autres choses : ce que j'ai fait, je l'ai fait par le conseil de ces deux évêques. — Et en parlant ainsi, il désignait Theutgaud et Gonthier qui se trouvaient en ce moment à ses côtés. Il n'était donc que trop vrai, ainsi que le pape en avait déjà été informé, que ces métropolitains indignes avaient poussé le jeune roi dans l'abîme. Ils n'en faisaient d'ailleurs nullement mystère et ils eurent l'impudence de déclarer aux légats que la répudiation de Theutberga et le mariage avec Waldrade étaient deux actes parfaitement licites, dont ils se faisaient fort de démontrer la légitimité au Seigneur pape lui-même. Les légats n'apportèrent dans leur mission ni désintéressement, ni zèle. Ils se laissèrent circonvenir par les présents et les caresses de la cour. Un concile tenu à Metz en leur présence ratifia le divorce, et ils retournèrent à Rome, pour rendre compte au souverain pontife des divers incidents de leur voyage. Presque en même temps arrivèrent les deux métropolitains Theutgaud de Trèves et Gonthier de Cologne, qui sollicitèrent une audience du pape. Elle leur fut aussitôt accordée, et comme le très-bienheureux Nicolas commençait à les interroger, ils lui présentèrent un long mémoire, dans lequel, dirent-ils, se trouvait la justification de leur conduite et de celle du roi, leur maître. Nous ne pourrions rien dire de plus ou de moins que ce qui est enregistré, ajoutèrent-ils, et nous nous en référons complétement à cet exposé.— Le pontife examina avec le plus grand soin ce mémoire, et il eut la douleur d'y rencontrer à chaque page des doctrines monstrueuses, des arguments indignes du caractère épiscopal. Il convoqua aussitôt un synode au palais de Latran, et soumit toute l'affaire à la délibération des évêques. Theutgaud et Gonthier se vantèrent en présence des pères d'avoir été les premiers à conseiller le scandaleux divorce de Lothaire.

Ils prétendaient que le bienheureux pape Nicolas avait lui-même dans une circonstance analogue autorisé le divorce d'Ingeltrude, femme du comte Boson. Or, c'était précisément le contraire qui était vrai. Ingeltrude qui s'était séparée arbitrairement du comte son époux, loin d'y être autorisée par le siége apostolique, avait été frappée d'une sentence d'excommunication. Theutgaud et Gonthier présentèrent alors au concile une prétendue lettre du bienheureux pape Nicolas ratifiant le divorce d'Ingeltrude, mais il se trouva que cette lettre était fausse et qu'ils l'avaient composée eux-mêmes. Theutgaud et Gonthier furent solennellement déposés et privés de tout honneur ecclésiastique. Le bienheureux pape cassa dans ce même synode et annula tous les actes du conciliabule de Metz, où la loi de Dieu et les règles ecclésiastiques avaient été si indignement violées. »

Déposition de Jean de Ravenne, d'Hagano de Bergame et de l'évêque Grégoire.

25. « D'autres coupables restaient à juger. C'était d'abord l'évêque Hagano de Bergame qui avait pris ouvertement parti pour Theutgaud et Gonthier, écrivant à tous les diocèses d'Italie et des Gaules pour soutenir la légitimité du divorce de Lothaire. Venait ensuite l'archevêque Jean de Ravenne qui, au mépris des serments solennels prêtés par lui l'année précédente, avait eu l'ingratitude de répondre à la clémence du pontife par une nouvelle trahison. Il s'était, ainsi que son frère l'évêque Grégoire, jeté dans la faction de Lothaire, espérant trouver dans les princes francs un appui et une protection inviolables. Tous deux avaient ensuite recommencé contre l'Église romaine et spécialement contre le souverain pontife, et ses sujets les exactions et les outrages sacriléges dont ils s'étaient autrefois rendus coupables. Leurs cruautés dépassèrent la férocité des barbares eux-mêmes. Ils furent déposés, excommuniés et bannis d'Italie. »

Les jetons distribués aux pauvres.

26. « Au milieu de ces travaux apostoliques, le très-bienheureux pape n'oubliait pas les pauvres, qu'il aimait d'un amour de prédilection comme les membres souffrants de Jésus-Christ. Il avait fait dresser une liste de tous les aveugles, boiteux, paralytiques auxquels leurs infirmités ne permettaient point de se rendre aux divers établissements où se faisait la distribution des vivres et des aumô-

nes. Dans chaque région de la ville, des personnes désignées par le pape leur portaient des secours à domicile. Pour tous ceux qui pouvaient marcher, il imagina un moyen de régulariser les distributions qui leur étaient faites et de s'assurer que personne n'était oublié. Il les partagea en sept catégories répondant aux sept jours de la semaine. Il fit frapper des jetons *bulla* portant sur la face le nom du pontife et sur le revers l'indication du jour de la semaine pour lequel chaque jeton était valable. La Ire bérie ou dimanche était figurée par un seul point saillant au milieu de la *bulla*, la IIe par deux points et ainsi de suite jusqu'au samedi ou VIIe bérie. Tous ceux qui étaient porteurs de ces jetons savaient ainsi quel était le jour où ils devaient se présenter pour recevoir, soit en nature soit en argent le secours hebdomadaire; en sorte qu'il n'y eut pas dans toute la ville un seul pauvre qui ne vécût des bienfaits du saint pontife. Les invasions des Sarrasins, les fléaux des inondations, la famine qui en était la suite multipliaient le nombre des indigents, et redoublaient l'inépuisable charité du pontife. On le voyait verser des larmes amères en songeant aux malheurs du peuple; il ne cessait d'implorer la miséricorde divine et de conjurer le Seigneur afin que dans sa clémence il daignât mettre un terme à tant de calamités. »

Saint Nicolas le Grand et les incestueux de la Sardaigne.

27. « La réputation de sainteté et de science du très-bienheureux pontife était tellement répandue dans tout l'univers que de toutes les provinces les consultations orales ou écrites affluaient au siége apostolique. On ne se rappelait point à Rome d'en avoir, depuis le pontificat de Grégoire le Grand, vu d'aussi nombreuses. Le bienheureux pape recevait en personne cette immense foule de chrétiens avides d'entendre sa parole; il développait le sens des préceptes canoniques, l'esprit de l'Écriture et des institutions ecclésiastiques; et les pèlerins instruits par sa parole et bénis par sa main paternelle retournaient joyeux dans leur patrie. Aux consultations écrites il répondait par des lettres pleines d'érudition et d'éloquence. Quand il apprenait, que sur un point quelconque de la catholicité, se commettaient des abus ou des désordres, il suppliait le Seigneur dans des prières mêlées de larmes de prendre en pitié son Église et d'en

extirper les erreurs et les scandales. C'est ainsi qu'ayant un jour reçu à son audience des insulaires de Sardaigne, il apprit d'eux que dans ce pays on n'observait point les lois canoniques relatives aux degrés de parenté prohibés pour le mariage, en sorte que la plupart des unions étaient incestueuses. Il rédigea une lettre apostolique dans laquelle tantôt avec l'indignation véhémente d'un prophète, tantôt avec les supplications et les tendresses d'un père, il exhortait le peuple sarde à revenir à l'observation des règles de l'Église. Deux légats, Paul, évêque de Populonia et le vénérable Saxus, abbé du monastère des saints Jean et Paul, furent chargés de se rendre en Sardaigne pour y combattre un désordre si pernicieux. Ils trouvèrent d'abord une résistance acharnée. Mais, selon les instructions que leur avait données le saint pontife, après avoir épuisé tous les moyens de persuasion, ils fulminèrent l'excommunication et l'anathème contre tous ceux qui refusaient de se soumettre à la loi ecclésiastique et de régulariser leur position par une pénitence sincère. Cet acte énergique obtint son effet; le mal fut réparé et les deux légats en informèrent le bienheureux Nicolas par une lettre qui se trouve dans le *Regestum* du saint pontife[1]. »

Hincmar, archevêque de Reims et Rothard, évêque de Soissons.

28. « A la même époque l'archevêque de Reims Hincmar déposa Rothad, évêque de Soissons. Celui-ci interjeta appel au saint-siége, et malgré cet appel si formellement réservé par les canons du concile de Sardique, l'archevêque emprisonna Rothad, qui se vit ainsi dans l'impossibilité de venir à Rome poursuivre son appel. Le malheureux captif réussit pourtant à transmettre au pape trois mémoires dans lesquels il exposait l'affaire et établissait sa parfaite innocence. Nicolas écrivit alors à Hincmar d'avoir à remettre immédiatement l'évêque en liberté, afin qu'il pût se rendre au tribunal apostolique où Hincmar devait envoyer lui-même des représentants qui seraient entendus contradictoirement avec l'appelant. Hincmar n'obéit qu'à moitié. Il relâcha son captif, mais il n'envoya personne pour le représenter lui-même, ainsi que le pape le lui avait enjoint. Rothad arrivé à Rome y resta neuf mois consécutifs sans qu'aucun de ses

[1] Malheureusement le *Regestum* de saint Nicolas le Grand n'est pas parvenu jusqu'à nous.

accusateurs ou de leurs délégués ne parût. Or, la veille de la nativité de Notre-Seigneur, comme le pontife s'était transporté, suivant l'usage, à la basilique de Sainte-Marie-Majeure pour y célébrer la messe solennelle, Rothad se trouva dans l'assistance. Depuis sa déposition, il ne portait plus les ornements épiscopaux. Le très-clément pontife fut touché de son humble attitude. Il monta à l'ambon, et exposa publiquement les faits qui s'étaient passés antérieurement, la sentence de déposition prononcée par l'archevêque de Reims, l'appel au siége apostolique interjeté par Rothad, le séjour de celui-ci à Rome, sans qu'aucun accusateur soit venu produire contre lui de griefs. Après cet exposé, le pontife avec l'assentiment des évêques, des prêtres et des diacres assemblés déclara que Rothad était digne de revêtir de nouveau ses ornements d'évêque. Rothad prit donc séance parmi le collége épiscopal, et tout en rendant grâces au pontife, il attesta qu'il se tenait toujours à sa disposition pour réfuter les accusateurs, si quelqu'un venait à se présenter au tribunal apostolique. On attendit encore quelque temps jusqu'au XII des calendes de février, fête de sainte Agnès, et personne ne se présenta pour relever les accusations portées contre Rothad. Le pontife s'étant rendu à la basilique de la bienheureuse martyre sur la voie Nomentane, fit appeler l'évêque Rothad. Celui-ci lui remit, signée de sa main, une promesse solennelle de se présenter à toute réquisition au tribunal apostolique pour y être confronté avec ses accusateurs. Lecture fut donnée de cette promesse, et le pontife prononça la sentence de réhabilitation après laquelle Rothad fut conduit à l'Église de sainte Constantia, près de la basilique, et y célébra pontificalement la messe. Le lendemain un synode eut lieu dans la maison Leoniana. Les faits de la cause furent scrupuleusement examinés, Rothad présenta les mémoires rédigés pour sa défense, lesquels formaient deux *quaterniones* encore aujourd'hui déposés dans les archives apostoliques. Le très-saint pontife déclara ensuite que, pour maintenir dans toute sa vigueur le principe des appels au pape et pour prévenir le retour des violences exercées contre les appelants, il rétablissait Rothad sur le siége de Soissons, sous la réserve pour l'évêque réhabilité de se présenter à Rome si

ses accusateurs se décidaient eux-mêmes à l'y poursuivre. L'évêque Arsène, apocrisiaire pontifical, fut délégué dans les Gaules avec mission d'y rétablir Rothad à Soissons, de faire une nouvelle démarche près du roi Lothaire pour l'exhorter au repentir et de travailler à l'extinction d'un scandale qui désolait l'Église. »

L'évêque de Plaisance et le diacre intrus.

29. « L'évêque de Plaisance Seufred fut en ce temps chassé de son siége par la perfidie d'un de ses diacres nommé Paul, lequel se fit élire à sa place. Le très-bienheureux pontife envoya immédiatement à Plaisance des légats qui rétablirent l'évêque légitime dans son Église et ramenèrent l'ambitieux Paul au tribunal apostolique. Il fut soumis, lui et ses complices, à une pénitence canonique : le pape décréta que jamais, même après la mort de Seufred, le diacre Paul ne pourrait être promu au siége qu'il avait témérairement usurpé. »

L'aqueduc de Saint-Pierre et les fortifications d'Ostie.

30. « C'est ainsi que la pieuse sollicitude du pontife s'étendait sur toutes les Églises de l'univers, protégeant partout les faibles, défendant les opprimés, soulageant toutes les misères. A l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, descendu du ciel sur la terre pour racheter le genre humain, il avait pour les affligés une âme toujours compatissante, pour les pauvres une main toujours ouverte. L'aqueduc qui conduit l'eau à la basilique vaticane était depuis longtemps en ruine. Les pauvres infirmes qui séjournent sous le portique, les pèlerins qui y affluent ne pouvaient plus étancher leur soif, l'aqueduc fut reconstruit tout entier aux frais du trésor pontifical. La ville d'Ostie que le bienheureux pape Grégoire IV de sainte mémoire avait reconstruite ne semblait point assez fortifiée. On pouvait craindre quelque surprise de la part des Sarrasins. Les remparts furent renouvelés et munis de tours inexpugnables. Le grand pape la munit d'engins de guerre; il y établit une garnison nombreuse et vaillante, en sorte que la cité devint pour toute la contrée voisine un refuge assuré contre toutes les attaques ennemies. »

Les ambassadeurs Bulgares.

31. « Les prières et les mérites du très-bienheureux pontife attiraient sur l'Église la bénédiction céleste. Le roi des Bulgares, nommé Michaël, embrassa la foi chrétienne, reçut le baptême et devint un modèle de ferveur et de piété. Il envoya au pontife une ambassade

qui arriva au mois d'août de l'indiction XIVe (866). Elle apportait de riches offrandes pour les lieux saints et pour le très-bienheureux pape. Le roi bulgare s'adressait au siége apostolique afin d'organiser des églises dans sa patrie, et de prendre les mesures les plus convenables pour achever la conversion de son peuple à la vraie foi. Ces nouvelles remplirent de joie le cœur du pape ; il ordonna des prières et des litanies solennelles pour rendre grâces au Dieu tout-puissant. Il reçut, avec les plus grands honneurs, les députés de Michaël et les logea à ses côtés dans le palais patriarcal de Latran. L'évêque de Populonia, le même dont la mission avait réussi en Sardaigne, et Formosus évêque de Porto, tous deux d'une grande sainteté, furent désignés pour accompagner les ambassadeurs à leur retour en Bulgarie. Le pontife eut de longues conférences avec ces deux légats apostoliques ; il régla tout ce qui pouvait intéresser la mission à laquelle il les appelait. En dernier lieu il leur adjoignit le prêtre Léon et le diacre Marinus qui devaient travailler à la conversion des Bulgares. L'évêque d'Ostie, Donatus, devait accompagner cette légation jusqu'à Constantinople où le pape le chargeait d'une mission près de l'empereur. Ils partirent donc après avoir reçu la bénédiction du pontife. Mais quand ils arrivèrent sur le territoire de l'empire, le gouverneur byzantin, Théodore, ne permit point aux légats apostoliques de passer la frontière. Il les accabla d'injures et frappant sur la tête de leurs chevaux il s'écria : L'empereur n'a pas besoin d'hommes de votre espèce ! —L'évêque d'Ostie Donatus, qui seul devait se rendre à Constantinople, attendit quarante jours à la frontière dans l'espérance que l'empereur donnerait enfin l'ordre de le recevoir. Michel III n'y était guère disposé, car en apprenant la tentative de Donatus, il s'écria : Un envoyé du pape qui aurait l'audace d'entrer à Constantinople ne verrait jamais ma face et ne reverrait non plus jamais Rome! — En apprenant cette réponse, Donatus revint sur ses pas et informa le pontife de ce nouvel outrage. »

Conversion de la Bulgarie.

32. « Cependant les autres légats apostoliques avaient continué leur route, ils furent reçus avec la plus vive allégresse par le roi Michaël et commencèrent à évangéliser les Bulgares. Dieu bénit leur prédication, et couronna les efforts de leur zèle. Toute la nation,

depuis le plus petit jusqu'au plus grand, embrassa la vraie foi, reçut le baptême et fit serment de rester fidèle à la doctrine chrétienne telle que la prêchaient les envoyés du très-saint pape. Le roi redoublait d'amour pour la religion sainte à mesure qu'il la connaissait davantage. Il voulut qu'un archevêché fut érigé dans ses États en faveur de Formosus, et il envoya une seconde ambassade au pape, lui demandant cette faveur et le suppliant en outre de choisir de nouveaux missionnaires pour la Bulgarie. Le très-bienheureux Nicolas réunit donc un grand nombre de prêtres zélés et instruits qu'il mit sous la direction de deux évêques Dominique de Trivium et Grimoald de Polimarzo. Comme Formosus, déjà évêque de Porto, ne pouvait quitter son siége, le pontife ordonna que l'archevêque demandé par le roi des Bulgares serait choisi parmi les prêtres missionnaires, et reviendrait à Rome pour y être sacré par le siége apostolique. Les évêques Paul de Populonia, Formosus, Dominique de Trivium et Grimoald de Polimarzo devaient rester en Bulgarie jusqu'à ce que l'Église indigène fût constituée. A leur retour, ils devaient, soit ensemble, soit isolément, essayer de pénétrer à Constantinople pour obtenir la cessation du schisme. »

Mort de Michel III l'Ivrogne.

33. « Sur ces entrefaites la justice de Dieu s'appesantit sur l'empereur Michel qui périt d'une mort violente. Son successeur Basile fut l'instrument dont le Seigneur se servit pour rendre la paix à l'Église. Le néophyte et intrus Photius fut chassé ignominieusement, et en conformité avec les décisions du siége apostolique, Ignace le patriarche légitime fut rétabli sur le siége de Constantinople. Ces événements couronnèrent le glorieux pontificat de Nicolas le Grand. Dans les luttes qu'il eut à soutenir, ce saint pape ne chercha jamais que la gloire de Dieu et le salut des âmes. Avec l'aide du bienheureux Pierre, il combattit vaillamment les combats du Seigneur. Il exhortait les princes à se montrer bienveillants et doux pour leurs sujets, et les sujets à êtres obéissants à leurs princes. Le recueil de ces lettres adressées aux rois et aux évêques de l'univers entier est plein de ces paternelles exhortations[1]. Il eut

[1] Nicolai I, *Epistol. et Decreta*, *Patr. lat.*, tom. CXIX, col. 770 et sq.

toujours son âme dans ses mains, n'ayant en vue que les choses célestes, vaquant nuit et jour aux veilles saintes, au jeûne, à la prière, n'accordant aucun repos à ses membres brisés de fatigue. S'il fallait énumérer toutes les œuvres de sainteté, de vertu et de foi, accomplies par ce héros de Jésus-Christ le temps et le parchemin n'y suffiraient pas. »

34. « Durant son pontificat l'abondance régna à Rome grâce à son infatigable charité. En une ordination au mois de mars il consacra sept prêtres, quatre diacres et soixante-cinq évêques destinés à diverses églises. Après qu'il eut victorieusement et comme un véritable athlète de Dieu dirigé le siége apostolique, il émigra de ce monde mortel vers le Seigneur le jour des ides de novembre (13 novembre 867). Toutes les nations le pleurèrent. Que dirai-je de plus? Il sembla que les éléments eux-mêmes s'associaient au deuil des humains, tant on vit de tempêtes éclater à la mort de ce grand homme. Son corps fut enseveli devant la porte d'entrée de la basilique du bienheureux apôtre Pierre [1]. » Mort de saint Nicolas le Grand.

§ III. L'Orient.

35. Cette notice du *Liber Pontificalis* écrite par un témoin attendri nous fait comprendre mieux que les plus éloquents discours combien le pape saint Nicolas Ier mérita le titre de Grand qui lui fut décerné par l'admiration et la reconnaissance du monde chrétien. Quel contraste entre les vertus, la sainteté, l'humilité du grand pape et l'ambition, la bassesse, l'hypocrisie de Photius. En six Schisme de Photius.

[1] *Lib. Pontificalis, S. Nicolaus I Magnus papa* 108. *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1357-1378. Voici l'inscription qui fut placée sur le tombeau du grand pape :

Conditur hoc antro sacræ substantia carnis
Præsulis egregii Nicolai dogmate sancto
Qui fulsit cunctis, mundumque replevit et urbem
Intactis micuit membris, castoque pudore.
Quæ docuit verbis, actuque peregit opime;
Sidereæ plenus mansit doctusque Sophiæ,
Cælorum claris quæ servat regna triumphis,
Ut regnet soliis procerum per sæcula natus.

(Ciacon., *Vit. Summor. Pontific.*, tom. I, col. 650.)

jours, de simple laïque, Photius avait passé par les ordres inférieurs de la cléricature pour être ordonné patriarche. Michel l'Ivrogne et Bardas, son digne ministre, étaient satisfaits. Leur ancien compagnon de débauche prenait rang parmi les princes de l'Église; il ne pouvait pas être pour eux un censeur intraitable, comme l'avait été saint Ignace dont il usurpait le siége. Une pareille intrusion devait avoir les suites les plus désastreuses. Il est à remarquer que le schisme d'Orient, comme la plupart des grandes hérésies qui ont désolé l'Église, a pour berceau l'âme corrompue d'un César adultère qui croit légitimer ses désordres en étouffant la voix accusatrice d'un digne ministre de Jésus-Christ, et pour instrument un ambitieux sans principes et sans foi. Les germes d'une scission entre Constantinople et Rome existaient, nous l'avons vu, depuis le second concile général en 381. Mais Photius donna sa formule définitive à cette séparation, et l'enfanta avec tous ses périls religieux et politiques. Il arracha la branche du tronc, et la branche languit et dessécha, faute de la séve vivifiante qui n'était qu'à Rome. Il établit une église grecque, lorsque Jésus-Christ n'en a fondé qu'une seule, l'Église catholique, dont l'apôtre saint Pierre a placé le siége à Rome. La division, c'est la mort; l'unité, c'est la vie. Quand sonnera l'heure du danger pour l'empire byzantin, menacé par le Croissant, on verra les empereurs de Constantinople recourir aux pontifes romains, maîtres de l'Europe au moyen âge; mais les papes qui, obéissant aux belliqueux instincts de l'Occident, auront pu lancer en Orient de formidables armées pour arrêter les flots envahissants de l'islamisme seront réduits à l'impuissance par la mauvaise foi des Grecs, quand il s'agira de sauver Constantinople du joug de Mahomet II (1453).

Lettre de Photius au pape. Mission des légats apostoliques.

36. Une clameur universelle s'était élevée contre l'ordination sacrilége de Photius. Pour l'apaiser, l'intrus voulut surprendre l'approbation de saint Nicolas Ier. Il lui écrivit une lettre artificieuse, dans laquelle il prodiguait les mensonges et les flatteries. « Quand je songe, disait-il, au lourd fardeau de l'épiscopat, à la faiblesse humaine, à la mienne en particulier, je ne puis exprimer la douleur profonde qui s'empare de mon âme en me voyant engagé sous ce

joug terrible. Mais l'empereur, humain envers tout le monde, est cruel pour moi seul ; les méropolitains assemblés, tout le clergé et le peuple, poussés par je ne sais quelle étrange impulsion, acclamèrent unanimement mon nom aussitôt que mon prédécesseur eut renoncé à sa dignité. Sans écouter mes excuses et mes instantes supplications, ils m'ont imposé la charge épiscopale ; ils m'ont fait violence, ils ont exécuté leur volonté malgré mes larmes et mon désespoir. » Ces protestations hypocrites furent remises au souverain pontife par une ambassade de Michel III et quatre évêques grecs. Pour mieux déguiser l'imposture, les députés étaient chargés de solliciter du pape l'envoi de deux légats en Orient, pour éteindre les restes du parti iconoclaste, qui dans la réalité n'existait plus. La haute prudence de Nicolas Ier et son attachement aux règles canoniques l'empêchèrent de tomber dans un piége si habilement concerté. « Nous ne pouvons en aucune sorte, répondit-il à l'empereur, approuver l'ordination irrégulière de Photius avant que le patriarche Ignace ait déclaré devant nos légats pourquoi il a quitté son siége, et que nous n'ayons approuvé canoniquement nous-même sa déposition, s'il y a lieu. Quand un rapport exact et fidèle nous aura été présenté sur ces faits, nous prendrons la décision la plus favorable au maintien de la tranquillité et de la paix, dans l'Église de Constantinople. » Les légats du saint-siége, Radoald, évêque de Porto et Zacharias, évêque d'Anagni partirent donc pour l'Orient, avec la mission de faire les informations juridiques (859). Ce n'était pas que Michel l'Ivrogne s'inquiétât beaucoup de cette affaire. Il passait son temps à table en compagnie de ces bouffons. « Théophile, disait-il en riant, est mon patriarche (c'était le chef de ses compagnons de débauche) ; Photius est le patriarche de Bardas, et Ignace celui des chrétiens. » Ce jugement était plus vrai qu'il ne le pensait lui-même.

Déposition du patriarche catholique saint Ignace.

37. Photius et Bardas agissaient avec plus de vigueur. Dans l'intervalle de leur ambassade à Rome, ils avaient convoqué un concile à Constantinople. Trois cent dix-huit évêques y assistèrent. On déposa saint Ignace sous prétexte que son élection n'avait pas été approuvée par l'empereur. Les légats du pape, arrivés sur ces entre-

faites, séquestrés de manière que la vérité ne pût arriver jusqu'à eux, circonvenus par les intrigues de Photius, l'homme du monde qui savait le mieux jouer tous les rôles, eurent la faiblesse de trahir leur mandat et de s'associer à la déposition du saint patriarche. Ignace fut amené dans l'assemblée et dépouillé de ses ornements pontificaux. A mesure qu'on lui ôtait le pallium et les autres vêtements sacrés, les coupables légats répétaient avec tous les évêques la formule grecque de la dégradation : Ἀνάξιος (*il est indigne !*) Mais Photius, sentant combien cette mesure était irrégulière, inique, voulut obtenir d'Ignace une démission en règle. Le patriarche la refusa énergiquement. On l'emprisonna alors dans le sépulcre vide de Copronyme, dont Michel III avait récemment jeté les cendres au vent. Ignace y fut livré aux plus horribles tortures. Épuisé par les souffrances et la faim, étendu presque sans vie sur le sarcophage impérial, le patriarche vit arriver un homme masqué. Cet homme l'accabla de coups de fouet ; puis il prit la main d'Ignace, plaça de force une plume entre ses doigts et lui fit tracer une croix sur une feuille de parchemin : il porta ensuite ce blanc seing à Photius qui l'attendait ; celui-ci écrivit les mots suivants au-dessus de la signature du martyr : « Moi, Ignace, patriarche indigne de Constantinople, je confesse que je suis entré dans l'épiscopat sans décret d'élection, et que j'ai *tyranniquement* gouverné l'Église qui avait été confiée à mes soins. » Après avoir lu au peuple cette imposture, Photius en remit une copie aux légats chargés de la porter à saint Nicolas Ier. Ils retournèrent à Rome avec un ambassadeur de Michel III, muni de lettres du faux patriarche et de l'empereur pour le souverain pontife.

Seconde lettre de Photius à saint Nicolas le Grand.

38. « La charité, qui resserre les nœuds de l'amitié et qui dissout les trames de la discorde, disait Photius dans cette lettre, doit écarter à plus forte raison tout ce qui pourrait diviser le père et les enfants. Je vous écris pour me justifier et non pas pour vous contredire. Votre sainteté m'a adressé des reproches qui me sont fort sensibles ; mais je ne les attribue qu'à son affection personnelle pour moi, et à son zèle pour la discipline de l'Église. Il n'en est pas moins vrai que je suis beaucoup plus digne de compassion que de blâme.

On m'a élu malgré moi ; je pleurais, je réclamais, je m'abandonnais à tout mon désespoir. On m'a donné des gardes, on m'a mis en prison comme un criminel. J'ai perdu la paix et la douceur de la vie, que je goûtais au milieu d'un groupe d'amis vertueux, dans l'étude de la sagesse et la recherche de la vérité. Vous savez les difficultés du poste éminent que j'occupe, l'indocilité du peuple, son humeur séditieuse, son aversion pour toute supériorité. — Mais, dira-t-on, vous deviez résister à la violence. — Est-ce donc à celui qui la souffre ou à ceux qui la font qu'il faut s'en prendre ? J'ai peut-être résisté plus qu'il n'était convenable. Hélas ! si je n'eusse craint des suites plus dangereuses, j'aurais résisté jusqu'à la mort. — Pourquoi, reprend-on, avoir violé les canons qui défendent d'élever un laïque à l'épiscopat ? — L'Église de Constantinople, très-saint père, n'avait pas reçu les canons qu'on dit avoir été violés. Dans l'Occident même, les Latins oseraient-ils condamner saint Ambroise [1], la gloire de leur pays ? Je ne parle point ainsi dans un esprit d'opposition et de résistance, car j'ai opiné depuis, en plein concile, dans ce sens, et j'ai fait adopter la proposition qu'à l'avenir, dans tout l'Orient, aucun sujet ne fût élevé à l'épiscopat, sans avoir passé par tous les degrés ordinaires de la cléricature [2]. Mais, pour le moment, ce serait faire injure à nos pères, de donner un effet rétroactif à une loi récente. » Photius dut triompher avec ses compagnons de débauche, au palais impérial, d'une lettre si pleine de fourberie et d'artifice.

39. Les légats qui s'étaient concertés avec cet imposteur ne firent pas un rapport plus sincère. Ils insistaient sur la sagesse du dernier concile de Constantinople, sur le mérite de Photius, « l'homme le plus extraordinaire, disaient-ils, qui eût illustré l'Orient depuis des

Concile de Rome. Déposition des légats infidèles. Condamnation de Photius.

[1] On se souvient que saint Ambroise, gouverneur de Milan, était laïque quand le peuple et le clergé réunis le contraignirent à monter sur le siége apostolique de leur église.

[2] On peut remarquer ici combien il eût été sage de s'en tenir toujours, sauf les rares exceptions commandées par un mérite extraordinaire et approuvées par le siége apostolique, à la règle tracée par saint Paul : *Non neophytum; ne in superbiam elatus, in judicium incidat diaboli.* (*Epist. ad Timoth.*, cap. III, ℣ 6.)

siècles, et que l'éclat de son talent avait seul fait choisir, malgré toutes les répugnances de sa modestie. » Nicolas I[er] ne se laissa point surprendre à ces impostures. Il écrivit immédiatement aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, ainsi qu'à tous les métropolitains d'Orient, pour leur défendre de communiquer avec l'intrus. Pour punir d'une manière plus éclatante la connivence scandaleuse de ses légats, il réunit un concile à Rome (863). Radoald et Zacharias, convaincus d'avoir indignement trahi leurs devoirs, furent excommuniés et déposés de l'épiscopat. On annula solennellement le faux concile de Constantinople (859), qu'on traita de *brigandage* semblable à celui d'Éphèse. La sentence fut portée en ces termes : « Photius, du vivant de notre vénérable frère Ignace, patriarche de Constantinople, a osé usurper son siége, et *est entré dans le bercail comme un voleur;* il a, contre tout droit et toute justice, fait anathématiser et déposer Ignace dans un conciliabule ; il a violé le droit des gens pour corrompre les légats du saint-siége, et les a obligés non-seulement d'enfreindre, mais de combattre nos ordres ; il continue de persécuter l'Église et ne cesse d'exercer des traitements barbares contre notre frère Ignace. En conséquence, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des apôtres saint Pierre et saint Paul, Photius est et demeure privé de tout honneur sacerdotal. Quant à notre frère Ignace, chassé de son siége par la violence de l'empereur et la prévarication de nos légats, nous déclarons, au nom de Jésus-Christ, qu'il n'a jamais encouru la déposition ni l'anathème, et nous le maintenons dans sa dignité et ses fonctions épiscopales. » Cet acte de vigueur et d'autorité apostolique ne désarma point Photius. Il fabriqua lui-même une épître, qu'il prétendit lui avoir été écrite par Nicolas I[er], et dans laquelle la plus complète approbation était donnée à son ordination et au conciliabule de 859. Mais quelque soin qu'il prît de soutenir cette imposture, elle fut bientôt signalée par l'indignation publique. Le mécontentement alla si loin que Bardas, avec qui elle avait été concertée, se vit obligé de faire une enquête pour donner satisfaction à l'opinion. Il fit publiquement fouetter un moine inconnu què Photius avait choisi pour complice de cette indigne manœuvre. L'instrument fut puni par la main même qui

l'avait employé. Mais on put facilement se convaincre que tout cela n'était qu'un jeu, lorsque, quelques mois après, ce moine obtint par le crédit de Photius la fonction de magistrat chargé de rendre la justice à Constantinople même.

Photius excommunie le souverain pontife.

40. Photius poussa plus loin l'insolence. En 866, un nouveau conciliabule fut réuni par ses soins à Sainte-Sophie. Le patriarche intrus y prononça une sentence de déposition et d'excommunication contre Nicolas Ier et ses adhérents. Cet attentat inouï contre l'autorité du siége apostolique était appuyé sur mille crimes imaginaires, dont Photius accusait le saint pape. L'empereur Michel l'Ivrogne, tous les sénateurs de Constantinople, trois légats d'Orient, des magistrats, des généraux, et plus de mille évêques et simples prêtres signèrent l'acte de déchéance, qui fut adressé au pape lui-même, à toutes les Églises d'Asie et aux chrétientés nouvelles que saint Nicolas Ier venait de fonder chez les Bulgares. Photius lança en même temps une circulaire dans laquelle il disait que l'*Église grecque* est la première de toutes les églises et la seule vraie ; qu'elle devait désormais demeurer détachée de l'Église de Rome, « qui a corrompu la pureté primitive de la foi. » Il ajoutait en parlant des Latins : « Des hommes sortis des ténèbres de l'Occident sont venus altérer le dépôt sacré des traditions. S'écartant du chemin de la vérité et s'engageant dans les erreurs impies de Manès, ils prétendent anathématiser le mariage, institution divine, et l'interdisent à leurs prêtres comme un crime. Les désordres secrets et une sourde immoralité sont le résultat de cette mesure. Le comble de leur impiété est d'avoir ajouté au symbole sacré de notre foi des paroles nouvelles : ils ont dit que le Saint-Esprit ne procède pas du Père seul, mais encore du Fils. Ils admettent ainsi deux principes dans la Trinité, et confondent les propriétés des personnes divines. » On voit que l'événement donnait raison à la haute prudence du pape Léon III, qui avait résisté aux instances des évêques francs, relatives à l'addition inopportune du *Filioque*. Photius, en terminant sa circulaire, appelle les prêtres catholiques des ministres de l'Antechrist et des corrupteurs publics. C'était ainsi que Photius répondait par de nouvelles violences à l'indignation que les premières avaient excitée contre lui.

Persécution schismatique en Orient.

41. Dès que la nouvelle de la sentence d'excommunication, fulminée par saint Nicolas Ier contre l'intrus, avait été connue à Constantinople, elle y avait produit une immense sensation. Un grand nombre de fidèles se séparèrent ouvertement de la communion du patriarche schismatique. Photius fit punir, comme des rebelles et des séditieux, tous ceux qui faisaient difficulté de le reconnaître. Les évêques catholiques qui osaient lui résister furent déposés de leurs siéges et relégués dans des villes lointaines. Le saint patriarche Ignace, toujours proscrit, vit mettre sa tête à prix. Il s'était sauvé, déguisé en portefaix, du palais de sa mère, au moment où des assassins, envoyés par Bardas, allaient l'égorger. Errant et fugitif, il n'échappa que par miracle aux recherches et aux poursuites dirigées contre lui. Photius, toujours poussé en avant, à mesure qu'il donnait plus libre carrière à ses instincts de haine et de vengeance, ne se proposait rien moins que la ruine totale de l'Église romaine. Il entreprit de séparer de la communion du pape toutes les régions soumises à la domination des Francs, et qui formaient en Occident une portion si considérable qu'on les appelait communément l'*empire* ou le *royaume des chrétiens*. Pour gagner l'empereur Louis II, il lui avait donné, dans son concile supposé, les titres d'*imperator*, de *César* et d'*Auguste*, sans égard aux prétentions de la chancellerie byzantine, qui, depuis Charlemagne, protestait toujours contre ce qu'elle regardait comme une usurpation des rois francs. L'impératrice Ingelberge, qui avait une grande influence sur l'esprit de son époux, y avait été qualifiée d'*Auguste* et de *nouvelle Pulchérie* [1]. Avec les actes de ce conciliabule, il leur envoya des présents et des lettres pleines d'adulation, où il priait Ingelberge d'employer son crédit près de l'empereur pour l'engager à chasser de Rome Nicolas Ier, comme déposé par un concile œcuménique.

Fin tragique de Michel III l'Ivrogne.

42. Pendant ces négociations, une révolution qui devait avoir

[1] Pulchérie, fille d'Arcadius et épouse de l'empereur Marcien, est honorée comme sainte par l'église grecque. C'est par son influence que furent convoqués les conciles œcuméniques d'Ephèse et de Chalcédoine.

des résultats immenses se préparait en Orient. L'homme qui devait l'accomplir avait eu une destinée étrange. En 851, un pauvre captif, originaire d'Andrinople, traîné en esclavage par les Bulgares, avait réussi à briser ses fers. Il vint chercher du travail et du pain à Constantinople. Ne possédant rien et n'espérant pas trouver un abri dans quelque hôtellerie de la cité impériale, il se coucha tristement, un soir sur les marches de l'église de Saint-Diomède, située en dehors des remparts. Nicolas, gardien de cette église, vit le mendiant, en eut compassion, et lui donna l'hospitalité. Basile, c'était le nom de l'inconnu, avait appris chez les Barbares l'art de dompter les chevaux les plus rebelles. Michel III, dans son enfance, s'occupait passionnément d'équitation. Il avait dans son écurie un superbe cheval arabe que nul ne pouvait monter. Dans son impatience, il donne l'ordre de lui couper les jarrets. Les courtisans parlent de Basile comme d'un homme capable de dompter le nouveau Bucéphale. Le cheval rebelle est conduit à l'hippodrôme, où une foule immense était réunie. Basile flatte d'abord le noble animal, s'en rend maître et termine la course au bruit d'un tonnerre d'applaudissements. Michel III, enthousiasmé, le nomme sur-le-champ son premier écuyer. « Quel habile cavalier on m'a donné là, dit-il à l'impératrice Théodora, sa mère, — Mon fils, répondit la princesse, ce cavalier détruira notre maison. » La prédiction n'excita qu'un sourire d'incrédulité sur les lèvres de Michel III. En 854, le premier écuyer fut nommé grand chambellan. Bardas était pour lui un rival dangereux, Basile persuada à Michel III que ce ministre conspirait et avait formé le dessein d'assassiner son maître. L'empereur le crut et résolut de prévenir Bardas en le mettant lui-même à mort. Cet acte de rigueur impériale eût détruit toutes les espérances de Photius. Le patriarche intrus mit donc tout en œuvre pour réconcilier Bardas avec Michel l'Ivrogne. Le jour de l'Annonciation (866), l'empereur, Basile et Bardas assistaient à la messe, dans l'église de Sainte-Sophie. Après la consécration, Photius, tenant la sainte eucharistie dans ses mains, fit jurer à l'empereur et au grand chambellan qu'ils n'attenteraient pas à la vie de Bardas. Il trempa ensuite une plume dans le sang de Jésus-Christ et fit si-

gner à Michel et à Basile une promesse solennelle. Trois jours après, le grand chambellan poignardait Bardas dans l'appartement même de Michel III (7 avril 866), et une année s'était à peine écoulée lorsque Michel l'Ivrogne tombait lui-même, au milieu d'une orgie, sous le fer de Basile, qui hérita de sa victime (24 septembre 867).

L'empereur Basile le Macédonien.

43. Le nouvel empereur [1] illustra un trône où le crime l'avait fait asseoir. Il réorganisa les diverses branches de l'administration de son empire. La vénalité dans les charges judiciaires disparut; le commerce, l'agriculture, les sciences, les arts, l'industrie fleurirent sous son règne. Des églises, des hôpitaux, des établissements d'instruction publique s'élevèrent par ses soins à Constantinople et dans les autres grandes villes. La langue latine, dans laquelle étaient écrites les lois de Justinien, n'était pas la langue de Byzance. Cette circonstance, jointe à la fureur législative, symbole de la décadence des nations, avait jeté le désordre dans la législation. Basile voulut porter la lumière dans ces ténèbres, poser des principes simples, clairs, précis, et rétablir ainsi l'empire de la justice. Il s'occupa d'une nouvelle rédaction du droit alors en vigueur, et substitua à la législation altérée de Justinien un corps de lois connu sous le nom de *Basiliques*, qui conservèrent leur autorité jusqu'à l'anéantissement de l'empire grec [2], époque à laquelle le Coran prit leur place. Deux jours après son avénement, Basile chassa Photius du siége patriarcal, comme perturbateur du repos public. Saint Ignace fut rappelé, et le schisme parut éteint; mais ce n'était là qu'une halte passagère dans la carrière de Photius.

[1] On l'appela Basile le Macédonien, du nom de la province où il avait été longtemps captif. Nicolas, gardien de l'église de Saint-Diomède, ne fut point oublié par le mendiant devenu empereur. Il devint économe de Sainte-Sophie et syncelle (officier) du patriarche.

[2] En 1830, le célèbre et malheureux Capo d'Istria chargea une commission de reviser les *Basiliques*, et les appliqua, en grande partie, au nouveau royaume de Grèce.

§ IV. Les Gaules.

44. Saint Nicolas Ier n'était pas encore informé de ces heureux événements. Il écrivit aux évêques des Gaules, alors rassemblés en concile à Troyes, pour les prémunir contre les tentatives schismatiques de Photius (867). « Parmi toutes les douleurs qui accablent notre pontificat, disait ce grand pape, l'état de l'Orient est ce qui excite le plus notre sollicitude. L'empereur Michel III vient d'y consommer un schisme, parce que nous avons refusé de confirmer l'ordination irrégulière de Photius, patriarche intrus. On a osé, dans un conciliabule tenu à Constantinople, attenter aux droits et à l'honneur du siége apostolique. Les Orientaux nous font un crime d'enseigner, suivant la doctrine catholique, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Ils prétendent que nous condamnons le mariage, parce que nous le défendons aux prêtres. Ils osent soutenir qu'en transférant le siége de l'empire à Constantinople, les empereurs y ont aussi transféré la primauté de l'Église romaine et les priviléges d'honneur et de suprématie apostolique. Photius a même pris le titre de patriarche universel. Dans l'impossibilité où nous sommes de vous réunir tous à Rome pour y prendre des mesures contre ces attentats, nous vous recommandons de convoquer les conciles de vos provinces, pour examiner les griefs et les prétentions des Orientaux, afin de confondre la calomnie par le concert unanime de l'Occident (866). »

Lettre de Nicolas le Grand aux évêques des Gaules réunis en concile à Troyes.

45. Les églises des Gaules et de la Germanie auxquelles s'adressait le saint pontife étaient, depuis dix ans, agitées par de scandaleux débats. Pendant que les débauches d'un empereur, la corruption d'un ministre adultère et l'ambition d'un pontife intrus avaient plongé l'Orient dans un abîme de malheurs, la passion coupable d'un prince franc compromettait la tranquillité générale de l'Occident. En 856, Lothaire II, fils de l'empereur du même nom et roi de Lorraine, après une année de mariage avec Theutberga, s'était follement épris de Waldrade, sœur de Gonthier archevêque de Cologne et nièce de Theutgaud métropolitain de Trèves. Le temps n'était plus où les princes francs nouaient et dénouaient le lien con-

Lothaire II, Theutberga et Waldrade.

jugal, au gré de leurs caprices. En maintenant l'indissolubilité du mariage, l'Église, outre qu'elle faisait respecter la sainteté d'un sacrement d'institution divine, assurait le repos des particuliers, la paix du foyer domestique, la transmission régulière des héritages, la dignité de la femme, l'union entre les frères, tous les liens et les devoirs de la famille, sans lesquels les peuples se dégradent, les civilisations se perdent et s'anéantissent, comme il est arrivé au mahométisme, plongé dans les honteuses voluptés et la stérile oisiveté d'un sérail. Sous ce rapport, on n'a pas assez compris le service immense rendu par la papauté aux nations modernes. Sans les efforts persévérants des souverains pontifes, l'élément barbare qui dominait au sein des sociétés européennes, pendant les IXe et Xe siècles, aurait triomphé des principes les plus sacrés de la morale ; et le monde se serait abîmé dans la fange des vices, avant d'avoir atteint ce haut degré de civilisation dont nous sommes si fiers et si peu reconnaissants.

Le jugement de Dieu.

46. Lothaire II, aveuglé par son amour adultère et voulant à tout prix le faire légitimer par l'autorité du saint-siége, recourut à une imposture infâme ; il porta contre la reine Theutberga une accusation honteuse, susceptible d'entraîner la dissolution du mariage, suivant les lois de l'Église. Theutberga eut recours à un moyen de justification accrédité alors par la superstition populaire : le *jugement de Dieu* par l'épée. Le champion qu'elle avait choisi pour soutenir son honneur, sortit de l'épreuve sain et sauf; et Lothaire, pour se conformer aux mœurs du temps, se vit obligé de rendre à Theutberga, ainsi justifiée, le rang d'épouse et de reine. Mais il ne sut point lui rendre un cœur qu'une criminelle affection enchaînait ailleurs. La réconciliation forcée qui suivit le *jugement de Dieu* ne fut qu'apparente et dura peu. Lothaire chassa de nouveau Theutberga de son palais (859), et vécut publiquement avec Waldrade. L'exemple du crime est contagieux : la cour du roi adultère devint un théâtre de scandale. Boson, comte de Bourgogne, y amena comme dans un asile assuré, Ingeltrude, avec qui il entretenait une liaison incestueuse. Baudoin, depuis comte de Flandre, y vint chercher en même temps l'impunité, pour un attentat du même

genre. Il avait outragé la famille royale en enlevant Judith, fille de Charles le Chauve, cousine germaine de Lothaire, et se réfugiait avec elle chez ce prince, trop licencieux lui-même pour user de sévérité contre la débauche. Lothaire songeait toujours à faire consacrer par l'Église son union scandaleuse avec Waldrade. Une assemblée de huit évêques, à Aix-la-Chapelle, prononça la dissolution de son précédent mariage avec Theutberga. Cette reine infortunée fut enfermée dans un monastère, et Lothaire épousa solennellement Waldrade (862).

47. Cependant, du fond de la retraite où elle était étroitement gardée, Theutberga avait trouvé moyen de faire parvenir, au pied du trône de saint Pierre, les protestations et les plaintes de l'innocence opprimée. Elle prévenait le souverain pontife de l'affreuse alternative à laquelle on la réduisait : ou de se diffamer elle-même, ou de s'exposer aux plus affreuses extrémités. « Si votre sainteté, disait-elle, vient à apprendre que j'ai consenti à faire l'aveu mensonger qu'on exige de moi, qu'elle soit convaincue que la violence seule aura pu l'arracher à une reine plus maltraitée que la dernière des esclaves. » En même temps que cette missive secrète arrivait à Rome, on y apprenait la nouvelle du mariage solennel de Lothaire II et de Waldrade. Saint Nicolas le Grand n'hésita pas entre la victime abattue et sans force et l'oppresseur couronné. Il était de la race de ces courageux pontifes *qui s'opposent*, dit l'Écriture, « comme un mur d'airain, aux criminelles tentatives des méchants. » Un décret pontifical est immédiatement adressé aux évêques de Germanie et des Gaules, avec injonction de se réunir en concile à Metz, d'y citer Lothaire et de prononcer contre ce prince un jugement canonique. Radoald, évêque de Porto, ce légat infidèle, revenait de Constantinople. Le pape ne connaissait point encore sa défection. Il l'envoya conjointement avec Jean évêque de Ficolo [1] présider en son nom le concile de Metz, qui s'ouvrit au mois de juin 863. Tous les évêques du royaume de Lothaire, à l'exception de celui d'Utrecht, s'y trouvèrent. Lothaire, par la por-

Légats infidèles. Concile de Metz.

[1] Aujourd'hui Cervia, ville de l'État ecclésiastique, à 19 kil. S.-E. de Ravenne.

fusion des largesses et des honneurs, avait disposé les principaux prélats d'une manière bien plus favorable que ne l'aurait pu faire tous les moyens du droit et de la jurisprudence canonique. Les légats eux-mêmes succombèrent à ces honteux arguments. Radoald de Porto ne se montra pas plus digne de sa haute mission à Metz, qu'il ne l'avait été à Constantinople. Son collègue suivit son exemple. La sentence du précédent concile d'Aix-la-Chapelle fut ratifiée, le mariage avec Theutberga déclaré nul, et l'union de Waldrade reconnue légitime. L'adultère triomphait. Gonthier, archevêque de Cologne, frère de Waldrade, et Theutgaud archevêque de Trèves, les deux principaux artisans de cette trame d'iniquité, furent députés par le concile de Metz, pour aller à Rome avec les légats porter au pape cette scandaleuse décision.

Concile de Rome.

48. Saint Nicolas Ier, le plus inaccessible peut-être de tous les papes aux misérables calculs du respect humain, avait autant de sagacité pour découvrir les artifices les plus habilement concertés que de courage pour venger l'innocence. « Insensés ! dit un analiste contemporain en parlant des archevêques de Cologne et de Trèves, qui se persuadaient que leur vaines subtilités pourraient former des nuages impénétrables au flambeau du siége apostolique ! » A leur arrivée à Rome, le pape avait déjà rassemblé les évêques d'Italie, pour annuler tous les actes du concile de Metz. Gonthier et Theutgaud furent introduit au milieu de tous ces prélats réunis. Nicolas le Grand les accueillit avec une imposante majesté. Ils lui présentèrent timidement les décrets de Metz, signés de leur main et le prièrent de les confirmer par son autorité apostolique. « Retirez-vous, leur dit le pontife, le concile vous appellera quand il en sera besoin. » Quelques jours après ils furent mandés en effet pour entendre la condamnation de leur concile de Metz; et comme ils persistaient à en soutenir la légitimité, on les déposa de l'épiscopat. Les légats prévaricateurs eurent le même sort. Radoald se trouvait déjà sous le poids de l'excommunication lancée contre lui, pendant son voyage en France, pour son indigne conduite à Constantinople. La sentence du concile de Rome fut rendue en ces termes : « Par le jugement de l'Esprit-Saint et l'autorité du prince

des apôtres, nous cassons et annulons, aujourd'hui et pour toujours, le concile de Metz, tenu par des évêques qui ont prévenu notre jugement et ont osé violer les règlements du saint-siége. Nous privons de toutes fonctions épiscopales Theutgaud, archevêque de Trèves, primat de la Belgique, et Gonthier de Cologne, convaincus par leurs écrits et leur propre aveu, d'avoir dirigé cette assemblée irrégulière. Pour les autres évêques, leurs complices, nous les frappons de la même sentence, s'ils persistent dans leur égarement : mais s'ils font parvenir au siége apostolique des marques sincères de repentir, ils ne perdront point leurs dignités ni leur rang. » Une menace d'excommunication était également fulminée contre Lothaire II, s'il ne se séparait immédiatement de Waldrade.

Concile de Soissons

49. La conduite de ce prince avait excité la plus vive indignation dans le royaume des Francs. Ses oncles, Charles le Chauve et Louis le-Germanique, embrassèrent le parti de la malheureuse reine Theutberga. Ils se préparaient à soutenir ses droits, les armes à la main. Lothaire II, épouvanté des dangereuses suites de sa passion, céda à l'orage et se sépara de celle qui la lui avait inspirée (865). Mais sa résolution ne tint pas contre la violence de son amour. L'année suivante, il reprenait publiquement sa vie scandaleuse. Cette fois, saint Nicolas Ier lançait l'excommunication contre Waldrade. Par son ordre, un concile se réunissait à Soissons pour terminer cette déplorable affaire (866). Pour prémunir les prélats francs contre les séductions du pouvoir temporel et leur fixer les limites dans lesquelles devait s'exercer librement leur indépendance épiscopale, le pape leur disait dans une lettre adressée à Adventius, évêque de Metz : « Vous prétendez que vous êtes soumis à votre prince, parce que l'Apôtre dit : *Obéissez au roi comme étant au-dessus de tous.* Vous avez raison ; mais examinez d'abord si les princes ne commandent que des choses justes : autrement, il faut plutôt les tenir pour des tyrans que pour des rois et résister à leurs ordres, loin de s'y soumettre et de s'engager par là dans la complicité de leurs désordres. Soyez donc soumis au roi, comme étant au-dessus de tous par ses vertus et non par ses vices. Obéissez-lui, à cause de

Dieu, selon le précepte de l'Apôtre, et non pas contre Dieu [1]. » Le concile de Soissons réhabilita l'honneur de l'épiscopat français. Il condamna unanimement le scandaleux Lothaire et cassa les actes de connivence et de faiblesse des conciles d'Aix-la-Chappelle et de Metz.

L'incident d'Hincmar et de Rothad.

50. Saint-Nicoles Ier eut à soutenir une lutte d'un caractère différent, contre Hincmar, archevêque de Reims. Hincmar, obéissant trop à une prévention personnelle, avait déposé et emprisonné Rothad, évêque de Soissons, son suffragant, sous prétexte que ce prélat s'était montré trop sévère, en interdisant un prêtre de son diocèse, qui avait interjeté appel de sa condamnation au jugement du métropolitain. Rothad, de son côté, en appela au saint-siége. Le pape, après avoir mûrement examiné l'affaire, se convainquit de l'innocence de Rothad, et ordonna à Hincmar de le rétablir sur le siége de Soissons, dans le délai d'un mois après la lecture des lettres pontificales. Hincmar, irrité outre mesure contre Rothad, usa d'un subterfuge indigne d'un si grand homme, pour éluder l'exécution du décret pontifical. En ayant appris le contenu avant de l'avoir reçu encore, il ne voulut point le lire. Il se mettait ainsi à couvert, et tournait en sa faveur la clause qui portait ordre de réhabilitation pour Rothad, dans le délai d'un mois après la lecture des bulles. On regrette de rencontrer ce trait de mauvaise foi, dans la vie d'un prélat tel que Hincmar. Mais les plus grands hommes ne sont point exempts des petites passions de l'humanité ; et c'est le miracle permanent de l'Église de se conserver toujours pure, toujours intacte, malgré les misères et les faiblesses de ses ministres. Saint Nico-

[1] Ces paroles de saint Nicolas le Grand ont servi de texte à de longues controverses sur l'obéissance due au pouvoir séculier. On a cru y voir une prétention de la papauté à rendre les sujets juges de leurs souverains. Nous pensons que cette interprétation est complétement fausse; elle serait d'ailleurs opposée à la constante politique du saint-siége, si l'on peut parler ainsi. A nos yeux, il est évident que quand le pape parle de la résistance, il l'entend seulement en matières spirituelles. Les tyrans dont il parle sont les princes qui abusent de leur pouvoir, comme le faisait Lothaire II dans l'ordre des choses religieuses. Il n'y a donc pas là appel à la révolte ni aux instincts séditieux des masses.

las Ier. en apprenant le procédé si indélicat de l'archevêque de Reims, aurait pu sévir. Mais, dans cette grande âme, la miséricorde régnait à côté de la justice. Il se contenta de lui écrire de nouveau une lettre qu'il prit ses précautions pour lui faire sûrement parvenir. « Vous nous avez autrefois demandé, lui disait-il, de confirmer, par l'autorité du siége apostolique, les priviléges accordés par nos prédécesseurs à l'église de Reims. Comment ces priviléges sauraient-ils avoir quelque valeur, si vous détruisez le pouvoir qui les a institués? » Il lui fait ensuite comprendre la grandeur de sa faute, les désordres qu'elle peut causer dans la hiérarchie, et l'engage à remettre immédiatement Rothad en liberté. Hincmar n'obéit encore qu'à demi aux injonctions du saint pape. Il tira Rothad de sa prison, pour l'envoyer à Rome, afin que sa cause y fût de nouveau examinée.

Lettre d'Hincmar à saint Nicolas le Grand.

51. La lettre qu'il écrivit à ce sujet, à Nicolas Ier sent encore trop les subtilités du légiste, et ne respire point le véritable esprit de soumission qui doit animer le cœur de tous les évêques, envers le père commun des fidèles. « Très-saint père et très-révérend seigneur, dit-il, nous vous envoyons Rothad, avec nos députés dont nous le faisons accompagner, non en qualité d'accusateur contre l'évêque de Soissons, mais comme accusé nous-même, afin de nous justifier en faisant connaître à votre sainteté nos procédés et nos intentions. Nous portons trop de respect au premier siége, au siége suprême de l'Église de Rome, pour fatiguer son pontife des causes d'un moindre intérêt, que les canons d'un concile et les décrets des papes autorisent les métropolitains à terminer dans les conciles provinciaux. Nous savons aussi que, si nous voulons exiger de nos inférieurs le respect et l'obéissance, nous devons les premiers montrer l'exemple de la soumission envers nos supérieurs. Si votre sainteté, par compassion pour Rothad, jugeait à propos de le rétablir, les prélats qui l'ont déposé, de concert avec nous, dans notre concile provincial, ne prendraient point ce coup d'autorité pour une injure. Ils reconnaissent qu'ils sont soumis au pontife romain, en vertu de la primauté de saint Pierre. » Le pape, après un examen sérieux, qui dura dix mois, releva Rothad des censures portées contre lui

par son métropolitain, le rétablit dans ses fonctions épiscopales et voulut qu'il officiât pontificalement dans une église de Rome. Car Rothad, dont la conduite dans ce démêlé paraît avoir été irréprochable, avait observé ponctuellement la suspense, quoiqu'il la crût injuste, et s'était abstenu, dans l'intervalle, d'offrir les divins mystères. Nicolas Ier le renvoya ensuite à son église de Soissons. Il écrivait en même temps à Charles le Chauve pour le prier d'interposer son autorité en faveur de Rothad, et, dans une autre lettre adressée à Hincmar, il le menaçait d'excommunication, s'il continuait à s'opposer à l'exécution du jugement apostolique. L'archevêque de Reims n'insista plus et se soumit. Sa conduite avait été une contradiction manifeste avec les principes qu'il ne cesse de soutenir dans ses écrits. Ce n'est pas la première fois que la passion égare le jugement des plus grands hommes. Dans un traité sur l'indissolubilité du mariage, qu'il écrivait à la même époque, Hincmar s'exprime ainsi sur la suprématie de la chaire apostolique : « Dans tous les doutes qui se rapportent à la foi, il faut consulter l'Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres, et suivre ses avis salutaires. C'est à quoi sont encore plus particulièrement obligés ceux qui habitent l'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, la Sicile et les îles adjacentes, où il est constant que la foi a été portée par des ouvriers évangéliques, qui avaient reçu leur mission de saint Pierre ou de ses successeurs. »

§ V. Les Bulgares.

Conversion de la Bulgarie à la foi chrétienne.

52. Cette foi, dont l'Église de Rome conserve le dépôt sacré, faisait alors de nouvelles conquêtes. Les empereurs d'Occident contribuèrent à la conversion des Danois, des Suèves, et, en général, des peuples de la Germanie ; les empereurs d'Orient envoyèrent parmi les peuples slaves, des missionnaires qui les évangélisèrent. La conversion des Slaves ouvrait une porte à la religion de Jésus-Christ chez les Russes, leurs voisins. La lumière de la foi ne tarda pas à y pénétrer. L'empereur Basile profita de cette circonstance pour conclure avec eux un traité de paix, et, après avoir adouci, par des présents, leur férocité naturelle, il leur fit accepter un évê-

que ordonné par Ignace, patriarche de Constantinople. Les miracles que le saint évêque opéra devant toute la multitude, triomphèrent de son incrédulité. Le peuple demanda le baptême et le reçut avec empressement. Les Bulgares durent aussi à l'Orient le bienfait de la foi. Dans une guerre qu'ils eurent à soutenir contre l'empereur grec Théophile, ces Barbares avaient perdu une bataille considérable, et parmi les captifs s'était trouvée la sœur de leur roi. Cette princesse fut emmenée à Constantinople avec les autres prisonniers de guerre, et on l'y retint pendant trente-huit ans. Dans ce long intervalle, elle se fit instruire de la religion chrétienne et reçut le baptême. De retour auprès de son frère, la princesse ne cessait de lui parler de la religion chrétienne et de l'exhorter à l'embrasser. Ces discours ébranlèrent le roi; le ciel sembla agir de concert pour le déterminer. Une maladie contagieuse s'étant répandue dans la Bulgarie, le roi eut recours au Dieu de sa sœur, et le fléau cessa presque aussitôt. Après ce prodige, le roi convaincu, demanda et reçut le baptême. Quand les Bulgares le surent, ils se révoltèrent et vinrent assiéger son palais, mais le roi, plein de confiance dans le secours du ciel, sortit à la tête d'une poignée de serviteurs fidèles et dissipa cette multitude de séditieux. Il pardonna aux rebelles, qui prirent enfin des idées plus justes de la religion de Jésus-Christ et l'embrassèrent eux-mêmes. Alors, le roi envoya des ambassadeurs auprès du saint-siége. pour demander des ouvriers évangéliques, et consulter sur plusieurs questions qui concernaient la religion et les mœurs. Le pape Nicolas Ier vit avec attendrissement ces nouveaux chrétiens, qui étaient venus de si loin pour recevoir les instructions du successeur de saint Pierre. Après les avoir accueillis avec une affection paternelle, il répondit à leur consultation et les renvoya pleins de joie, accompagnés de deux évêques recommandables par leur sagesse et leur vertu. Dans l'établissement de ces nouvelles églises, on remarquait partout le même empressement des missionnaires à rendre hommage à la primauté de l'Église romaine. Tous les apôtres sortis du milieu des Anglo-Saxons et des Francs, sollicitent directement du saint-siége leur mission, et placent les peuples qu'ils convertissaient à la foi

sous sa juridiction immédiate; les missionnaires venus de l'Orient, s'adressent également à Rome pour toutes les questions graves qui se présentent et s'en rapportent à sa décision. Il semble que la Providence ait voulu que l'église grecque prononçât elle-même sa condamnation à la face du monde entier, quelques années avant son schisme.

Fin du pontificat de saint Nicolas le Grand.

53. Ces heureux événements consolèrent les derniers jours du pontificat de saint Nicolas le Grand. Il mourut le 13 novembre 867 après un règne de neuf ans. C'était un homme d'une conception haute et d'une résolution énergique. Ses travaux furent immenses. Au dedans, il fallait lutter contre les malheurs des temps, pourvoir au soulagement des pauvres, veiller à la sûreté de Rome; au dehors, réprimer les tentatives des schismatiques, repousser leurs calomnies, protester contre les égarements des rois sans encourager les peuples à la révolte. Nicolas le Grand marcha d'un pas sûr à travers des écueils si multipliés. Au milieu de ses travaux il trouvait encore le temps de répondre à ceux qui le consultaient de toutes les parties du monde. On a de lui un recueil de plus de cent lettres qui montrent l'étendue et la justesse de son génie. A sa mort, l'univers entier fut en deuil. Le crime seul s'en réjouissait dans l'ombre; mais ses coupables espérances s'évanouirent bientôt.

CHAPITRE XI.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT D'ADRIEN II (14 décembre 867-1er novembre 872)

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Naissance et antécédents d'Adrien. — 2. Élection d'Adrien. — 3. Opposition des ambassadeurs de l'empereur Louis II. — 4. Recours à l'empereur pour la cérémonie du sacre. — 5. Invasion sacrilége de Lambert duc de Spolète. — 6. Messe du sacre. Communion générale. Départ des missionnaires envoyés en Bulgarie. — 7. Intervention du pape en faveur des évêques de la province de Spolète exilés par Louis II. — 8. Adrien faussement accusé de vouloir annuler les actes de saint Nicolas le Grand son prédécesseur. Le festin apostolique au *triclinium* du palais de Latran. — 9. Châtiment de Lambert duc de Spolète. Excommunication de ses complices. — 10. L'ambassade de l'empereur grec Basile le Macédonien à Rome. Le moine schismatique Methodius. — 11. Audience solennelle donnée aux ambassadeurs grecs à Sainte-Marie-Majeure. — 12. Concile de Rome. Troisième sentence d'excommunication fulminée contre Photius. Actes du pseudo-synode de Photius jetés aux flammes. — 13. Légats apostoliques envoyés à Constantinople pour présider le VIIIe concile général. — 14. Les légats apostoliques à l'audience impériale. — 15. Célébration du VIIIe concile œcuménique. — 16. Perfidie des Grecs. Mutilation des documents authentiques. — 17. Soustraction par les Grecs des exemplaires de la formule de foi souscrite par eux. Négociations du comte Suppo et d'Anastase le Bibliothécaire. Restitution. — 18. Les ambassadeurs bulgares. — 19. Intervention des vicaires orientaux dans la conférence avec les Bulgares. Nouvelle perfidie des Grecs. — 20. La Bulgarie soustraite par un décret impérial à la juridiction de l'Église romaine. — 21. Retour des légats. Leur arrestation et leur captivité chez les Slaves. — 22. Rupture des Bulgares avec le siége apostolique. — 23. Lacune dans le texte du *Liber Pontificalis*. Fin de la notice d'Adrien II.

§ II. ANASTASE LE BIBLIOTHÉCAIRE.

24. Anastase le Bibliothécaire et le *Liber Pontificalis*. — 25. Anastase n'est point l'auteur des notices biographiques qu'il a recueillies dans sa collection du *Liber Pontificalis*. — 26. Quelques détails sur la vie d'Anastase le Bibliothécaire.

§ III. LOTHAIRE ET WALDRADE.

27. Défiances suscitées par l'avénement d'Adrien II. Lettre d'Anastase le Bibliothécaire à saint Adon de Vienne. — 28. Adon de Vienne et le concile de Troyes. Leurs protestations au pape Adrien. — 29. Réponse d'Adrien II. — 30. La reine Theutberga et le pape Adrien II. — 31. Hypocrisie de Waldrade. — 32. Sacrilége et mort de Lothaire. — 33. Dissensions et guerres civiles pour le partage des États de Lothaire.

§ IV. VIIIe CONCILE GÉNÉRAL IVe DE CONSTANTINOPLE.

34. Lettre d'Adrien II à l'empereur Basile pour la convocation du concile général. — 35. Ire session. Lecture des pouvoirs des légats apostoliques et des représentants des patriarcats d'Antioche et de Jérusalem. — 36. Formulaire de foi. — 37. Scrupules du formalisme byzantin. Réponses des légats à toutes les objections. Acclamations finales. — 38. IIe session. Le *libellus* de confession. — 39. Hypocrisie et mauvaise foi des Grecs. — 40. IIIe session. — 41. IVe session. Les évêques schismatiques Théophile et Zacharie. — 42. V^e session. Première comparution de Photius. — 43. VIe session, L'empereur au concile. — 44. VIIe et VIIIe session. Seconde comparution de Photius. Sa condamnation définitive. — 45. IXe session. Le délégué du patriarche d'Alexandrie. — 46. X^e et dernière session.

§ V. SYNCHRONISME.

47. Revirement dans la politique byzantine. Lettre d'Adrien II à l'empereur Basile. — 48. Mort d'Adrien II. Invasions des Normands en Angleterre et en France.

§ I. Notice du Liber pontificalis.

Naissance et antécédents d'Adrien.

1. « Adrien II, né à Rome, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Talarus qui devint plus tard évêque de la IIIe région ; il siégea cinq ans. Sa famille avait déjà donné deux papes à l'Église, Étienne IV et Sergius II. Adrien donna dès son adolescence des marques d'une vertu solide et d'une vive intelligence. Il ne se destina point tout d'abord à la carrière ecclésiastique. Vers l'âge de vingt-deux ans il se maria et devint un père de famille exemplaire. A la mort de sa femme dont il eut plusieurs enfants, il renonça au monde et s'engagea dans la cléricature. Le pontife de vénérable mémoire Grégoire IV lui conféra le sous-diaconat et l'attacha à sa personne au palais patriarcal de Latran. Plus tard Adrien fut ordonné prêtre et reçut le titre paroissial de Saint-Marc. Dans l'exercice de son ministère sacerdotal, il conquit l'estime et la vénération universelle.

On eût dit que dans le prêtre se révélait déjà le futur pontife. Il avait une tendre dévotion pour la vierge mère de Dieu, et passait des nuits en prières à Sainte-Marie-Majeure, près du berceau où Jésus enfant avait reposé. Sa charité était telle qu'il n'hésitait point à se dépouiller de tout ce qu'il possédait pour le donner aux pauvres, et quand on lui faisait discrètement quelques observations à ce sujet, il avait coutume de répondre que Jésus et Marie sauraient bien lui rendre au ciel ce qu'il donnait sur la terre à leurs compagnons d'indigence. — Sa pieuse confiance ne fut pas trompée. Un jour, il venait de recevoir, ainsi que les prêtres de Rome ses collègues, la part qui revenait à son titre paroissial dans l'une des distributions que le très-bienheureux pape, suivant la coutume du siége apostolique, faisait au clergé de Rome. Sa part avait été de quarante deniers. En rentrant dans sa demeure, il trouva la porte assiégée par une multitude de pauvres et de pèlerins qui s'y étaient rendus comme à un grenier d'abondance toujours ouvert pour eux. Adrien, ému de compassion, dit à son serviteur en lui remettant ses quarante deniers : Nous allons les distribuer à cette multitude ; et comme le serviteur répondit qu'il eût fallu une somme trois fois plus grande pour que chacun reçût seulement un denier : Ne savez-vous pas, lui dit le bienheureux, que notre Sauveur nourrit autrefois cinq mille hommes avec cinq pains et deux poissons? La vertu du Christ peut encore faire des miracles. Je vais donner trois deniers à chacun de nos frères les pauvres. — Il commenca en effet la distribution, recevant de la main de son serviteur et remettant lui-même dans celle de chaque pauvre trois deniers. Or tous les pauvres, et ils étaient plus de cent, reçurent leur aumône. Le serviteur stupéfait de cette multiplication miraculeuse le fut bien davantage en voyant qu'il restait encore un assez bon nombre de deniers dans la bourse qu'il tenait à la main. L'homme de Dieu fit appeler les autres personnes attachées au service de sa maison, donna à chacune d'elle trois deniers, et quand cette dernière distribution fut faite il se trouva qu'il restait encore six deniers. Adrien en donna trois à son serviteur et lui dit : Vous voyez combien Notre-seigneur est puissant à la fois et miséricordieux. Les quarante de-

niers que j'ai distribués trois par trois en l'honneur de la Trinit sainte, se sont multipliés au point que tous nos frères les pauvre ont reçu leur triple aumône; vous-même vous avez vos trois de niers et moi les miens dans une égalité parfaite réglée par la Pro vidence. »

Élection d'Adrien.

2. « Déjà à deux reprises différentes, à la mort de Léon IV et de Benoît, le clergé, l'ordre sénatorial et le peuple romain avaient voulu élever le bienheureux Adrien au trône apostolique, mais l'humble prêtre, à force de supplications et de pieux subterfuges était parvenu à décliner la charge qu'on voulait lui imposer. Lorsque le très-saint pape Nicolas d'apostolique mémoire vint à mourir, Adrien avait soixante-quinze ans, et il espérait qu'on laisserait en paix sa vieillesse. Il en fut autrement. Tous les Romains, tous les pèlerins étrangers qui se trouvaient alors dans la ville, riches et pauvres, grands et petits, le clergé et la foule immense de toute condition, de tout âge, de tout sexe proclamaient le nom d'Adrien. Sauf peut-être un ou deux clercs qui briguaient pour eux-mêmes le pontificat il n'y eut pas une seule personne qui n'exprimât hautement le désir de voir Adrien promu à la chaire de saint Pierre. Les chefs du clergé et du sénat partageaient les mêmes sentiments, bien qu'ils se trouvassent divisés sur la question de savoir s'il serait ou non possible de vaincre les résistances d'Adrien, car le vénérable prêtre persistait dans ses refus précédents. Cependant des visions célestes dont le récit se faisait publiquement parmi la foule, encourageaient le vœu populaire et en redoublaient l'ardeur. De saints personnages parmi le clergé, les religieux et les laïques avaient été favorisés de ces révélations surnaturelles. Les uns avaient vu Adrien en habits pontificaux distribuer des aumônes sous le portique du palais de Latran; d'autres l'avaient vu célébrant la messe solennelle à Saint-Pierre; d'autres enfin se rendant en procession de Saint-Jean de Latran à la basilique vaticane, monté sur le cheval dont le très-saint pape Nicolas avait coutume de se servir. Enfin d'une commune voix Adrien fut proclamé pontife et l'on courut à sa demeure, mais l'homme de Dieu l'avait quittée. Il s'était réfugié sous la protection de la crèche du Sauveur dans la basilique de Sainte-Marie-

ad-præsepe. Là, dans une retraite obscure, il se tenait en prières. On le découvrit, et malgré toutes ses protestations il fut enlevé en triomphe et porté au palais de Latran où il fut contraint de s'asseoir sur le trône des pontifes. »

Opposition des ambassadeurs de l'empereur Louis II.

3. « Or, il se trouvait à Rome des représentants du César Auguste Louis II. Ces personnages protestèrent contre ce qui venait de se passer, non point, dirent-ils, parce qu'ils fussent personnellement opposés à l'élection du vénérable prêtre; ils l'avaient eux-mêmes vivement désirée, mais parce que les Quirites ne les avaient point invités, eux les délégués de l'empereur, à prendre part à l'élection. Une négociation s'établit à ce sujet entre eux et les principaux du clergé et de l'ordre sénatorial. On répondit aux envoyés de César que jamais les délégués impériaux n'avaient été convoqués à une élection pontificale. L'omission dont ils se plaignaient n'était donc ni une insulte faite à leur caractère, ni un outrage à la majesté de l'empereur. Personnellement les ambassadeurs impériaux jouissaient de l'estime et du respect de tous les ordres de la cité romaine; on les aurait de grand cœur appelés à l'élection si les règles canoniques l'eussent permis. En cette circonstance même et en faveur du mérite des illustres délégués, on avait songé à faire une exception à la règle, mais on avait craint de poser ainsi un précédent qui eût peut-être dans la suite servi de prétexte pour attendre l'arrivée des ambassadeurs impériaux avant de procéder à une élection pontificale, ce qui ne devait jamais être permis. — Ces explications calmèrent le ressentiment des ambassadeurs, ils se rendirent en cérémonie au palais de Latran pour y offrir leurs hommages au pape élu. »

Recours à l'empereur pour la cérémonie du sacre.

4. « Sur leur passage, à l'aller et au retour, la foule les entourait en leur demandant à grands cris de ne pas retarder la cérémonie du sacre. Jamais on n'avait vu, et probablement on ne reverra jamais un pareil empressement de tout le peuple. Les ambassadeurs étaient tellement entourés qu'ils ne pouvaient pas même se concerter entre eux sur la réponse qu'ils avaient à faire. Il fallut pour les délivrer des obsessions de la multitude que les sénateurs intervinssent, et à force de conseils et de promesses fissent cesser les

démonstrations populaires. Cependant un message était parti en toute hâte près de l'empereur très-chrétien Louis II. Le prince manifesta une grande joie en apprenant l'élection d'un pontife dont le nom était déjà cher non-seulement aux Romains, mais à toute la chrétienté qui avait eu l'occasion d'entendre faire l'éloge de ses vertus. Il expédia sur-le-champ un rescrit impérial dans lequel il félicitait le peuple romain d'un choix si heureux ; il ajoutait que, pour mieux témoigner au pape élu sa vénération et son estime, il renonçait à l'offrande que le siége apostolique avait coutume d'offrir aux empereurs à l'occasion du sacre des pontifes. Loin de rien exiger de l'Église romaine, disait Louis II, je souhaiterais pouvoir la rétablir dans la possession de tous les biens dont elle vient d'être spoliée. — Le rescrit impérial parvint à Rome le samedi (13 décembre 867), et dès le lendemain qui était un dimanche, la cérémonie solennelle du sacre eut lieu dans la basilique vaticane. Toute la ville était dans l'allégresse. Les évêques consécrateurs furent Pierre de Gabies, Léon de Silva-Candida et Donatus d'Ostie ; les deux premiers suppléèrent l'un à l'évêque d'Albano, mort quelque temps auparavant, l'autre à Formosus de Porto, envoyé comme légat apostolique en Bulgarie par le très-bienheureux pape Nicolas. »

Invasion sacrilége de Lambert duc de Spolète.

5. « La bénédiction du nouveau pontife était accueillie avec d'autant plus de joie par les Romains que dans le mois d'interrègne qui venait de s'écouler des fils de malédiction avaient commis dans la ville d'épouvantables forfaits. Il y avait eu un grand nombre de victimes ; la spoliation, l'exil, la mort même avaient frappé une multitude d'innocents. » — Le *Liber Pontificalis* qui donnera bientôt des détails plus circonstanciés sur ce triste incident, se borne ici à cette simple allusion. Comme le lecteur ne la comprendrait pas, nous ajoutons de suite les indications suffisantes pour l'éclaircir. L'*intérim* cependant bien court entre la mort de Nicolas le Grand et la promotion d'Adrien avait été marqué par une invasion sacrilége de Lambert duc de Spolète, qui était entré à Rome avec une armée de pillards. Sous prétexte qu'on n'avait point attendu les ordres de l'empereur avant de procéder à l'élection pontificale, il saccagea

la ville. Les monastères et les églises furent livrées au pillage de la soldatesque. Des vierges consacrées au Seigneur, des jeunes filles appartenant à la noblesse romaine, furent traînées dans une captivité plus dure que la mort. Pendant les quelques jours que Lambert passa à Rome, il ne permit à personne d'en sortir. Lorsqu'enfin il se retira, gorgé de crimes et de butin, les Romains purent faire parvenir leurs plaintes à l'empereur Louis II, qui se montra fort irrité de la conduite de son vassal. Le passage du rescrit impérial où il est fait remise au siége apostolique de la taxe qu'on payait au fisc impérial pour le sacre des pontifes et déclare que « loin de rien exiger de l'église romaine, il voudrait pouvoir lui rendre tous les biens dont elle venait d'être spoliée, » était une allusion aux violences sacriléges de Lambert. Ce duc de Spolète était d'origine franque. Les Francs de la cour de Pavie se montrèrent indignés de son infâme conduite, et il fut plus tard dépossédé de son duché [1].

Messe du sacre. Communion générale. Depart des missionnaires envoyés en Bulgarie.

6. « Il y eut une telle affluence à la messe du sacre, reprend le *Liber Pontificalis*, que la multitude de ceux qui voulaient communier de la main du nouveau pontife ne pouvaient arriver qu'avec la plus grande peine jusqu'à lui. Theutgaud, archevêque de Trèves, Zacharias d'Anagni, précédemment déposés par le saint pape Nicolas et réduits à la communion laïque, obtinrent en ce jour, après satisfaction convenable, la faveur d'être rétablis dans la communion ecclésiastique : il en fut de même du cardinal prêtre Anastase, le même qui avait encouru l'anathème de Léon IV, et troublé par une tentative schismatique l'élection du pape Benoît. De retour au palais patriarcal de Latran, Adrien fut couronné et reçut les hommages des Romains ses sujets. Suivant la coutume, les divers visiteurs avaient apporté avec eux les offrandes du joyeux avénement. Mais le bienheureux pontife ne voulut recevoir que les dons en nature qu'il fit immédiatement distribuer sur les tables dressées pour les pauvres et les pèlerins. Quant aux dons en argent ou en or, il les refusa en disant : Il ne nous sied point de profiter

[1] Cf. Muratori. *Annal. Ital.* ann. 867.

d'une dignité que nous avons reçue gratuitement pour en imposer le prix à la piété des fidèles. Nous préférons de beaucoup les âmes pour lesquelles Jésus-Christ est mort à l'or ou à l'argent. Si nous possédons par la grâce du Christ quelques richesses temporelles c'est uniquement pour les partager avec nos frères les pauvres. — Dès les premiers jours de son pontificat, Adrien manda à son audience les évêques Dominique et Grimoald, que le pape Nicolas de sainte mémoire avait désignés pour la mission de Bulgarie, et dont le départ avait été différé par la mort inattendue de ce pontife. Il leur donna l'ordre de se tenir prêts à partir aussitôt qu'il leur aurait remis pour le roi Michael des lettres apostoliques dans lesquelles il voulait notifier à ce prince la mort du très-bienheureux pape Nicolas, promettant de continuer, autant que Dieu le permettrait à sa faiblesse, l'œuvre de la mission bulgare. »

Intervention du pape en faveur des évêques de la province de Spolète exilés par Louis II.

7. « Le même jour, trois évêques exilés Gaudéric de Velletri, Étienne de Népi et Jean surnommé Simonidès, vinrent à Rome implorer en leur faveur l'intervention du très-pieux pontife. Ils avaient été calomnieusement accusés près de l'empereur qui les avait chassés de leur diocèse et bannis de ses États. Adrien écrivit une lettre fort touchante à Louis II et à l'auguste impératrice Angilberga son épouse. « Un bon pasteur, disait-il, ne peut sans verser des larmes voir disperser ses brebis. Je suis, quoique indigne, le pasteur de l'Église universelle, et j'ai le devoir de protéger les brebis du troupeau de Jésus-Christ. » Il joignit à ces deux lettres tous les documents qui établissaient l'innocence des trois évêques et transmit le tout à l'empereur par des légats spécialement chargés de suivre cette affaire. Le César Auguste et sa très-chrétienne épouse se montrèrent touchés des pieuses exhortations du pontife. Les trois évêques eurent la permission de rentrer dans leurs églises. L'empereur poussa plus loin la clémence ; il fit remettre en liberté tous ceux qui avaient été retenus en prison à la suite des événements dans lesquels les trois évêques s'étaient vus faussement impliqués. » Ces événements dont le *Liber Pontificalis* ne fait pas connaître le détail, n'étaient autre qu'une révolte contre l'autorité impériale qui avait eu lieu dans les duchés de Spolète et de Bénévent.

Les peuples de ce pays, constamment exposés aux incursions des Sarrasins de la Sicile et des Calabres, mal protégés par le faible Louis II, avaient eu l'idée de s'adresser à l'empire grec, pour en obtenir des secours efficaces. On comprend qu'il fut facile d'impliquer dans un complot de cette nature une foule d'innocents et entre autres les trois évêques dont Adrien obtint le rappel.

Adrien faussement accusé de vouloir annuler les actes de saint Nicolas le Grand son prédécesseur. Le festin apostolique au *triclinium* du palais de Latran.

8. « Le très-bienheureux pape Nicolas, continue le *Liber Pontificalis*, avait de son vivant érigé une basilique en l'honneur du saint évêque de Myre, son homonyme et son patron. Adrien, suivant le vœu de son prédécesseur, la fit décorer de peintures et de mosaïques avec une telle magnificence qu'elle devint une des plus somptueuses de Rome. Il marchait tellement sur les traces du saint pontife Nicolas que les ennemis de ce dernier lui donnaient publiquement et dans leurs lettres et dans leurs conversations le surnom de Nicolaïte. Cette faction se composait d'un certain nombre de clercs contre lesquels Nicolas le Grand, fidèle observateur des lois canoniques, avait dû plus d'une fois sévir. Le très-miséricordieux Adrien connaissait les coupables, mais avec une prudente charité, il les avait laissés dans leurs fonctions et quelques-uns remplissaient des postes importants près de sa personne. Suivant la maxime évangélique, il ne voulait point avant le temps extirper cette ivraie de peur de compromettre la prospérité du bon grain. Cette ligne de conduite donna lieu à d'autres rumeurs en sens contradictoire. On répandait le bruit qu'Adrien se disposait à casser tous les actes de son illustre prédécesseur et à réhabiliter tous ceux qui avaient justement encouru ses censures. Cette calomnie obtint un tel retentissement que tous les évêques des régions occidentales crurent devoir adresser au saint-siége des lettres synodiques où ils suppliaient le pape de respecter la mémoire à jamais vénérée et les décisions parfaitement légitimes et orthodoxes du grand pontife Nicolas. A Rome même les bruits de cette nature prirent une telle consistance que de religieux serviteurs de Dieu appartenant soit au clergé soit à divers monastères se retirèrent discrètement et ne parurent plus à l'audience du très-saint pape. Pour faire cesser cet état de choses, Adrien les convoqua ainsi que tout le clergé ro-

main au *triclinium* du palais de Latran pour le jeudi de la Septuagésisme. L'humble pontife donna lui-même à chacun des convives l'eau à laver, il servit la table, versa le vin dans les coupes, et ce que jamais aucun pontife n'avait fait avant lui, il prit place avec eux au festin, qui se poursuivit au chant des psaumes et des hymnes spirituels. Après ce repas apostolique et quand tous se furent levés, il se prosterna devant eux, la face contre terre : Je vous supplie, dit-il, pères, frères et fils, de prier pour la sainte et catholique Église ; de prier pour notre fils très-chrétien Louis empereur Auguste, afin que le Dieu tout-puissant lui donne la victoire sur la nation des Sarrasins et assure ainsi la paix à la chrétienté. Veuillez aussi prier pour moi, faible et débile vieillard, afin que le Christ, qui a confié au bienheureux apôtre Pierre, le soin de régir toutes les âmes rachetées par le sang divin, me donne la force de diriger l'Église catholique dans la justice et la sainteté. Les soins temporels, comme une poussière mondaine, forment autour de moi un nuage qui ne laisse pas à mes yeux la faculté de voir assez nettement les choses spirituelles. Priez donc vous tous afin que la grâce du Seigneur notre Dieu éclaire mes ténèbres et mon ignorance. — Quand il eut ainsi parlé, tous s'écrièrent que c'était à eux à solliciter pour eux-mêmes les prières d'un pontife dont la sainteté, la ferveur, l'humilité, faisaient le modèle de tous les clercs. Mais il reprit avec une grande abondance de larmes : Mes bien aimés, il ne suffit pas de prier Dieu pour en obtenir de nouveaux bienfaits, c'est un devoir de lui rendre grâces pour ceux qu'il nous a précédemment accordés. Je vous prie donc de vous unir à moi pour remercier le Seigneur de ce qu'il a suscité de nos jours à son Église en la personne de mon père et prédécesseur le très-saint et orthodoxe pontife Nicolas un nouveau Josué, un héros sacerdotal qui fit reculer les flots de la tempête, couvrit du bouclier de sa protection la chrétienté entière et triompha de la perversité du monde par les seules armes de la puissance spirituelle. — Étonnés de ce langage, les religieux serviteurs de Dieu venus de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople et de toutes les autres provinces de l'univers catholique, gardèrent d'abord un silence de

stupéfaction. Puis ils s'écrièrent tous d'une voix : *Deo gratias ! Deo gratias !* Grâces immortelles soient rendues au Seigneur notre Dieu ! Le pontife qu'il a placé à la tête de son Église révère la mémoire du grand pape son prédécesseur. Il ne songe point à ébranler mais à confirmer les décisions et les actes du bienheureux Nicolas. Grâces immortelles soient rendues à notre Dieu qui a fondé l'Église du bienheureux Pierre sur le roc immuable de la doctrine et de la vérité. Désormais nous n'écouterons plus les calomnies des envieux, les fausses rumeurs de la malignité publique. — Après cette explosion de joie, toute l'assemblée répéta à trois reprises différentes cette acclamation : A notre seigneur Adrien, choisi par Dieu pour être souverain pontife et pape universel, longue et heureuse vie ! — Les transports d'enthousiasme se fusssent encore prolongés, lorsque le pape bienheureux fit signe de la main pour commander le silence, puis prenant la parole : Au révérendissime, très-saint et orthodoxe seigneur Nicolas, élu par Dieu lui-même souverain pontife et pape universel, éternelle mémoire ! — Toute l'assemblée répéta trois fois ces paroles. Le pape reprit : Au nouvel Élie qui parut de nos jours, vie éternelle et gloire immarcescible ! — Et tous répétèrent trois fois encore cette acclamation. Au nouveau Phinée qui a mérité la pourpre du sacerdoce éternel, dit encore Adrien, salut éternel ! — Et ces paroles furent aussi répétées trois fois par l'assistance. Enfin le pape reprit : A tous ceux qui révèrent le grand pape Nicolas et suivent sa doctrine, paix et grâce ! — On redit trois fois cette dernière acclamation et l'assemblée se sépara. »

Châtiment de Lambert duc de Spolète. Excommunication de ses complices.

9. « Le duc de Spolète, Lambert, fils de Guido, à l'époque de l'élection du vénérable pontife s'était rué comme un tyran sur la ville de Rome et l'avait livrée au pillage de ses soldats. Il avait confisqué et vendu les maisons des nobles et des sénateurs ; aucun monastère, aucune église, n'avaient été épargnées par sa rapacité sacrilége. Des vierges consacrées au Seigneur, des jeunes filles de tout rang avait été enlevées par les infâmes satellites de ce barbare. L'auguste empereur Louis II et tous les seigneurs francs de sa cour témoignèrent leur indignation contre ces forfaits inouïs. Lambert

fut privé de son duché et banni du territoire de l'empire. Le pontife Adrien, délivré de la tyrannie de ce monstre, excommunia ses complices Histald, Waltier (Gautier), Gilpianus, Odo et Theutbert ainsi que les autres ravisseurs qui avaient pris part à ce brigandage, et déclara qu'ils resteraient soumis à l'anathème jusqu'à ce qu'ils eussent restitué le fruit de leurs rapines et fait une satisfaction légale. Theutbert se soumit aussitôt : Histald, guerrier d'une haute valeur, parut entrer dans la même voie ; il vint humblement se prosterner aux pieds du pape, jura de donner satisfaction entière et reçut l'assurance que, s'il tenait sa promesse la sentence d'excommunication qui le frappait serait levée. Mais bientôt, infidèle à son serment, il alla rejoinde Lambert à Bénévent avec ses autres complices et organiser une nouvelle révolte contre l'empire. »

L'ambassade de l'empereur grec Basile le Macédonien à Rome. Le moine schismatique Methodius.

10. « Sur ces entrefaites le nouvel empereur de Constantinople, Basile le Macédonien, envoya à Rome une ambassade dont le chef était un spathaire impérial portant le même nom que son maître. Il avait pour mission d'apporter au bienheureux pontife Adrien tous les documents relatifs à la cause de l'intrus Photius et du patriarche légitime Ignace, afin que, par un jugement solennel du siége apostolique, le conflit fût définitivement terminé soit par la condamnation soit par la justitication irrévocable de l'une ou l'autre partie. Or le vaisseau qui portait les ambassadeurs fit naufrage. Comme par un jugement anticipé de la Providence, le volumineux dossier de Phothius fut englouti par les flots. Tous les personnages que l'intrus envoyait à Rome pour soutenir sa cause périrent à l'exception d'un moine[1] nommé Méthodius. Au contraire le dossier d'Ignace fut sauvé, tous ses délégués ainsi que les ambassadeurs échappèrent au péril et purent arriver au terme de leur voyage. Méthodius les y suivit mais il ne voulut point comparaître au concile romain qui s'assembla pour l'examen de la cause. On lui fit vainement les trois citations canoniques ; il persista à s'abstenir et finit par déclarer qu'il ne voulait ni parler en faveur de Phothius, ni

[1] Le *Liber Pontificalis* emploie ici une expression plus pittoresque : *Nullusque ex parte neophyti nisi monachulus, Methodius nomine, solus evasit.*

se soumettre au patriarche saint Ignace. Cette conduite inexplicable lui valut une sentence d'excommunication, après laquelle il quitta Rome et retourna à Constantinople. »

Audience solennelle donnée aux ambassadeurs grecs à Sainte-Marie-Majeure.

11. « Le spathaire Basile et Jean, métropolitain de Césarée en Cappadoce, députés impériaux, sollicitèrent une audience du pontife. Le très-saint pape Adrien, entouré des évêques et des principaux membres du clergé romain les reçut, selon la coutume, dans le *secretarium* (sacristie) de Sainte-Marie-Majeure. Après avoir présenté les lettres de leur souverain et les offrandes dont ils étaient porteurs, ils rendirent de solennelles actions de grâces au siége apostolique qui avait délivré l'église de Constantinople du schisme et de la tyrannie de Photius. Votre très-dévot fils, l'empereur Basile, et le vénérable Ignace replacé par votre autorité sur son siége patriarcal, dirent-ils, ont trouvé dans les archives de l'église de Constantinople un mémoire rédigé par l'intrus Photius et rempli des invectives les plus grossières contre la sainte Église romaine et contre le très-saint pape Nicolas. Ce libelle infâme a été mis sous scellés, et nous vous l'apportons, à vous, chef suprême de l'Église, qui tenez en vos mains sacrées le pouvoir de lier et de délier sur la terre et au ciel, confié par le Christ lui-même au bienheureux Pierre, prince des apôtres. Daignez, nous vous en prions, le recevoir et l'examiner avec soin, pour connaître à quel excès d'audace l'hypocrite (*versipellis*) Photius s'est porté contre la sainte Église de Rome, cette Église immaculée sur le front de laquelle l'hérésie ou l'erreur n'ont jamais imprimé une seule ride. Il vous appartient de porter à la connaissance du monde entier la sentence que vous formulerez contre le *brigandage* décoré du nom de synode, présidé par Photius à Constantinople. Il n'a pas craint d'y anathématiser l'Église romaine, le siége apostolique et la personne même du souverain pontife; il croyait ainsi repousser la condamnation deux fois portée contre lui par le successeur de saint Pierre. Dans son conciliabule, il a répété contre notre très-saint pontife Nicolas les blasphèmes et les mensonges les plus horribles. On eût dit qu'il voulait élever la voix jusqu'au ciel et faire entendre ses calomnies jusqu'aux extrémités de la terre. Nous vous apportons les actes de ce *latrocinium*,

pour les soumettre à votre examen, afin que l'imposteur soit une troisième fois jugé et condamné par votre autorité apostolique. — En ce moment, le métropolitain Jean de Césarée alla chercher le volume des actes qu'il n'avait par voulu, par respect pour le souverain pontife, apporter d'avance. Il revint avec ce livre, et le jetant à terre ; Sois maudit à Rome, s'écria-t-il, comme tu l'es à Constantinople ! Le protospathaire frappa de son talon et de la pointe de son épée le schismatique libelle, en disant : Je crois que réellement le diable est l'auteur de ce livre, et que ne pouvant ni parler ni écrire lui-même, il a emprunté la parole et la plume de Photius, son complice. Photius l'a fait signer par Michel, dans une nuit de débauches où ce prince était complétement ivre. Il y a joint la fausse signature de notre empereur Basile. Ce faux est suffisamment prouvé par le fait même du rétablissement du vénérable Ignace rappelé sur son siége par l'empereur notre maître, lequel d'ailleurs nous a autorisés à prêter en son nom serment sur les saints Évangiles que jamais il n'a revêtu de sa signature ce livre infâme. Ce n'est pas seulement le nom auguste du catholique empereur que Photius a eu l'audace d'apposer sur son monument infernal ; il a contrefait les souscriptions d'une multitude d'évêques absents, et les a jointes à celles de quelques rares complices, car ce prétendu synode, ce conciliabule dont il rédigeait si compendieusement les actes, n'a peut-être pas compté plus de cinq ou six évêques. La ville de Constantinople ne s'est point doutée de sa réunion et les évêques dont les noms y figurent ignorent pour la plupart son existence. Certaines signatures appartiennent réellement à leurs auteurs, mais Photius les obtenait en disant qu'il s'agissait d'un mémoire à présenter à l'empereur. Les autres sont purement et simplement contrefaites. Pour leur donner quelque apparence d'authenticité, Photius les faisait exécuter par autant de scribes différents qui variaient l'écriture, les uns traçant des caractères très-gros, les autres très-minces. Il espérait, grâce à cet artifice, tromper sûrement et ses contemporains et la postérité. Mais la fraude est maintenant dévoilée, et dans le cas où il conviendrait de la constater plus rigoureusement, il serait facile d'obtenir la signature vraie des évêques

orientaux et de la confronter avec leur souscription apocryphe telle que Photius l'a fait placer sur ses registres menteurs. »

Concile de Rome. Troisième sentence d'excommunication fulminée contre Photius. Acte du pseudo-synode de Photius jetés aux flammes.

12. « Le souverain pontife fit remettre les documents apportés par les ambassadeurs à des interprètes également habiles dans la connaissance des deux langues grecque et latine et donna ordre d'en préparer une traduction exacte pour servir de base à l'examen qui devait en être fait en concile. Un synode fut en effet convoqué dans la basilique du bienheureux apôtre Pierre. Les députés grecs y firent un exposé général des événements qui s'étaient passés à Constantinople. Les lettres apostoliques portant déposition et excommunication de Photius par le saint pape Nicolas furent lues et confirmées. Adrien renouvela encore ses protestations de respect et de vénération pour la mémoire de son illustre prédécesseur, puis il fulmina une troisième sentence d'anathème contre Photius, ses fauteurs, adhérents ou complices, et spécialement contre le pseudo-synode tenu par l'intrus à Constantinople. Les actes de ce conciliabule, avec les signatures fausses ou extorquées et les souscriptions contrefaites dont ils étaient revêtus, furent foulés aux pieds et jetés hors de l'assemblée. On ordonna ensuite qu'ils fussent publiquement livrés aux flammes. Un bûcher fut préparé cet effet. Or, ce jour-là, il tombait une pluie tellement abondante qu'elle aurait dû éteindre la flamme. Cependant chaque goutte d'eau qui tombait sur le brasier semblait en raviver l'ardeur, ainsi qu'aurait fait le jet continu d'une huile inflammable. Le volume blasphématoire, jeté au feu, exhala une odeur fétide de soufre et de poix, et fut consumé en un instant. Les Grecs et les Latins, témoins de ce phénomène extraordinaire, rendaient gloire à Dieu et célébraient la sainteté des pontifes Adrien et Nicolas (868). »

Légats apostoliques envoyés à Constantinople pour présider le VIIIe concile général.

13. « Le très-bienheureux pontife choisit alors les légats apostoliques qu'il voulait envoyer à Constantinople pour y rétablir la paix et éteindre les derniers germes du schisme. Donatus, évêque d'Ostie, le diacre de la sainte Église romaine, Marinus, et Etienne, évêque de Népi, furent désignés pour cette importante mission. Ils avaient ordre de convoquer un concile général. Un formulaire de foi (le même que celui du pape Hormisdas) leur fut remis des archives du

siége apostolique. Ils devaient le faire souscrire par tous les évêques orientaux. Les partisans de Photius devaient rétracter leur conduite passée, donner pleine et entière satisfaction au concile, et être rétablis ainsi dans la communion de l'Église, avec cette réserve qu'ils ne pourraient reprendre l'exercice du ministère épiscopal qu'après la ratification par le pape de la sentence d'absolution prononcée en leur faveur par le concile. Cette clause était un nouvel hommage rendu à la mémoire du très-saint pape Nicolas par lequel ces schismatiques avaient été solennellement déposés. Munis de ces instructions détaillées et de lettres adressées par Adrien à l'empereur Basile et au patriarche Ignace, les légats se mirent en route. Après un long et pénible voyage par le pays des Bulgares, ils abordèrent à Thessalonique, où le spathaire Eustachius était venu les attendre pour les saluer au nom de l'empereur Basile. Escortés par ce fonctionnaire et des gardes d'honneur, ils arrivèrent à Sélimbrie (ville située environ à seize lieues de Constantinople). Là ils furent reçus par le protospathaire impérial Sisinnius et par l'hégoumène patriarcal Théogniste, lequel, sous le très-saint pape Nicolas, avait fait le voyage de Rome et obtenu du siége apostolique la première condamnation de Photius et le rétablissement canonique d'Ignace. Quarante chevaux des écuries impériales, des officiers de la cour et un service complet furent mis à la disposition des légats qui arrivèrent dans cet équipage aux portes de Constantinople, le samedi 14 septembre 869. Ils s'arrêtèrent au *Castrum-Rotundum* (Strongyle), dans les bâtiments attenants à la magnifique église de Saint-Jean-l'Évangéliste. Le lendemain dimanche, montés sur des chevaux tout caparaçonnés de pourpre et d'or que le pieux empereur leur avait envoyés à cet effet, ils s'avancèrent jusqu'à la porte d'Or, où s'étaient rendus les divers corps de l'État, spathaires, candides, stratéges, officiers et palatins, avec tout le clergé revêtu de chasubles. Le scriniaire patriarcal Paul, le custode des vases sacrés, Joseph et le sacellaire Basile, tous trois en ornements sacerdotaux, les haranguèrent au nom du patriarche, et les précédèrent processionnellement à travers les rues de Constantinople, suivis de tout le peuple portant des cierges et des lampes allumées. Les légats des-

cendirent au palais d'Irène, dans la vaste salle dite Magnaura, où ils furent reçus au nom de l'empereur par le secrétaire Jean et le spathaire Strategius, chargés de leur dire que l'auguste prince s'excusait de ne pouvoir leur donner audience dès le lendemain, parce que ce jour étant l'anniversaire de sa naissance, il serait entièrement occupé aux réceptions officielles. »

Les légats apostoliques à l'audience impériale.

14. « Après les fêtes de l'anniversaire impérial, les officiers du palais vinrent chercher les légats pour les escorter à l'audience de leur maître. Basile les reçut dans le *triclinium* d'or (*in chrysotriclinio.*) A leur approche, il se leva de son trône et reçut leurs salutations. Il prit de leurs mains les lettres apostoliques qui lui étaient présentées et les baisa respectueusement. Il s'informa ensuite de la situation de l'Église romaine, de la santé du seigneur pape Adrien, de l'état général du clergé et du sénat de Rome. Il embrassa ensuite les légats et leur donna congé pour aller remettre au vénérable patriarche Ignace la *jussio* pontificale. Le lendemain les légats furent admis de nouveau à l'audience de l'empereur qui leur parla en ces termes : L'ambition perverse de Photius a plongé l'Orient dans un schisme effroyable. La sainte Église romaine, mère de toutes les églises de Dieu, par l'organe du très-bienheureux seigneur et pape universel le grand pontife Nicolas a rétabli sur son siége le vénérable et légitime patriarche Ignace notre père, qu'il nous a été donné, avec la grâce du Christ, d'arracher à la tyrannie et aux violences de la faction de Photius. Tous les patriarches, métropolitains et évêques des provinces orientales attendent depuis deux ans la promulgation solennelle des censures portées contre les schismatiques par la sainte Église romaine notre mère. L'heure est venue d'agir énergiquement, et dans le collége des saints évêques qui sera présidé par vous d'extirper jusqu'aux racines tous les germes du schisme de Photius, de mettre fin à tous les scandales, de rétablir la concorde et la paix sur les bases fixées par le décret du très-saint pape Nicolas. — Les légats apostoliques prirent alors la parole : C'est pour cela que nous sommes venus à Constantinople, répondirent-ils ; notre mission n'a pas d'autre objet. Nous devons cependant prévenir votre clémence impériale et le saint patriarche

Ignace ici présent qu'en vertu des instructions qui nous ont été données par le siége apostolique, nous ne pourrons admettre au concile les évêques des diverses provinces d'Orient qu'après qu'ils auront préalablement souscrit la formule de foi dont nous sommes porteurs. — L'empereur et le patriarche répondirent : C'est la première fois que vous parlez de ce formulaire dogmatique. Avant de l'accepter, il convient de nous en faire connaître la teneur. — Les légats présentèrent alors le formulaire dont ils étaient porteurs, et en firent publiquement lecture en grec, car une version en cette langue accompagnait le texte latin. L'empereur et le patriarche déclarèrent qu'ils y donnaient leur adhésion pleine et entière. »

Célébration du VIIIe concile œcuménique.

15. « Le concile (VIIIe œcuménique, IVe de Constantinople) se réunit donc sous la présidence des trois légats du saint-siége. Un certain nombre d'évêques grecs refusèrent d'abord de souscrire la formule de foi prescrite par le très-bienheureux pape Adrien et furent écartés du synode; mais, après quelques jours de réflexion, la grâce de l'Esprit-Saint agissant sur leur cœur, ils finirent par se soumettre, signèrent la formule de foi et furent admis à siéger au concile. Photius, malgré sa résistance, dut comparaître devant l'auguste assemblée pour y rendre compte de ses attentats. Toutes les lettres émanées du siége apostolique contre cet intrus furent relues en sa présence. Enfin la sentence de déposition et d'anathème itérativement fulminée contre lui par les bienheureux pontifes Nicolas et Adrien fut promulguée aux acclamations de tous les pères. Les libelles blasphématoires rédigés directement par lui ou composés sous le nom de son pseudo-synode contre le très-saint pape Nicolas furent publiquement livrés aux flammes. La porte du repentir demeurait ouverte à ce grand coupable; mais aveuglé par sa haine, il refusa d'en profiter et déclara qu'il ne souscrirait jamais le formulaire de foi exigé par le siége apostolique. L'œuvre du concile fut ainsi terminée après une série de dix sessions consécutives. »

Perfidie des Grecs. Mutilation des documents authentiques.

16. « Les légats de la sainte Église romaine, craignant que la perfidie habituelle aux Grecs n'altérât le texte authentique des actes, eurent recours à la science du bibliothécaire du siége apostolique,

Anastase, qui venait alors, non sans une disposition spéciale de la Providence, d'arriver à Constantinople où il accompagnait le comte Suppo, envoyé par notre sérénissime Auguste Louis II en ambassade près de l'empereur grec Basile. Anastase était profondément versé dans la connaissance du grec et du latin ; il ne tarda point à découvrir des infidélité dans la rédaction des actes conciliaires. Il signala entre autres aux légats la suppression complète d'un passage d'une lettre pontificale où le bienheureux pontife Adrien faisait l'éloge de notre sérénissime empereur Louis II. Les légats protestèrent qu'ils ne souscriraient point les actes synodiques, tant qu'on n'y aurait pas rétabli dans son texte intégral la lettre du pape[1]. Les Grecs s'y refusèrent en disant qu'il n'était point question dans un concile d'éloges à décerner à un prince, mais de dogmes ecclésiastiques à définir. Ils ajoutaient que le titre d'empereur appartenait exclusivement à leur maître et que nul autre n'avait légalement droit de le porter. Il fut impossible de les amener sur ce point à la plus légère concession. Les légats se virent contraints de formuler une réserve dans leur souscription et ils signèrent en ces termes : Moi représentant de mon seigneur le très-saint et universel pape Adrien et présidant en son nom le saint et œcuménique concile, j'ai consenti à tout ce qui précède et souscrit de ma main, sous la réserve expresse de la décision ultérieure du seigneur pape. »

Soustraction par les Grecs des exemplaires de la formule de foi souscrite par eux. Négociations du comte Suppo et d'Anastase le Bibliothécaire. Restitution.

17. « Une autre difficulté surgit encore. Un certain nombre d'évêques grecs circonvinrent l'empereur Basile, lui représentant que, si on laissait aux mains des légats apostoliques les formulaires de foi souscrits par chacun des prélats orientaux, l'église de Constantinople allait se trouver complétement sous le joug de la puissance romaine. On fera, disaient-ils en pleurant, tout ce qu'on voudra de nous, avec ces souscriptions dont on peut au besoin contester la valeur ou exagérer la portée. Mieux vaudrait rompre tout

[1] Cette controverse indique suffisamment qu'à cette époque même les Grecs évitaient encore tout ce qui aurait pu passer pour une reconnaissance officielle du nouvel empire d'Occident. Les anciens sujets de Michel l'Ivrogne ne pouvaient se résoudre à consacrer la gloire de Charlemagne.

ce qui a été conclu dans ce synode et recommencer les délibérations. Si l'on ne nous rend point les formulaires souscrits par chacun de nous, c'en est fait de l'antique indépendance de l'église d'Orient. — Par une mesure de précaution fort sage, les légats avaient mis en sûreté les souscriptions des principaux évêques. Toutes les autres étaient restées dans les archives de la légation. A force d'argent, les gardiens des archives se laissèrent corrompre et remirent les pièces aux émissaires de l'empereur. A cette nouvelle, la consternation des légats fut au comble. Ils eurent encore recours à la très-fidèle intervention du comte Suppo ambassadeur de Louis II à Constantinople et du très-érudit Anastase bibliothécaire du siége apostolique. Tous deux, après mille démarches et non sans courir plus d'une fois le danger d'être assassinés par des sicaires, obtinrent enfin la restitution des pièces dérobées ; mais ils encoururent pour ce fait toute la colère de l'empereur grec. »

Les ambassadeurs bulgares.

18. « Trois jours après la transcription et la souscription définitive des actes synodaux qui eurent lieu dans la grande basilique de Sainte-Sophie, l'empereur dissimulant son ressentiment et méditant de nouvelles embûches convoqua les légats apostoliques dans son palais avec le pontife Ignace et les délégués des Églises patriarcales d'Alexandrie, Antioche et Jérusalem, pour assister à la réception solennelle d'une ambassade bulgare envoyée par le roi Michaël à l'empereur et au concile œcuménique. Les députés remirent les lettres de leur maître et les présents dont ils étaient porteurs, puis ayant obtenu de Basile la permission de s'adresser aux légats ils parlèrent en ces termes : Le seigneur Michaël, roi de Bulgarie, a appris avec joie, que par l'autorité du siége apostolique et pour l'utilité de la sainte Église de Dieu vous avez convoqué un concile général dans cette cité. Il nous a chargés spécialement de vous rendre grâces pour la lettre pontificale que vous lui avez transmise, lors de votre passage sur les frontières de la Bulgarie qui est fière d'avoir ainsi été visitée par les représentants du siége apostolique. — La réponse des légats fut ainsi conçue : Nous savons que vous êtes les fils dévoués de la sainte Église romaine ; nous ne pouvions donc ni ne devions passer au milieu de vous sans saluer une nation que

le siége apostolique environne d'une tendresse paternelle. — Les députés bulgares reprirent : Il y a peu de temps encore nous étions païens. C'est d'hier seulement, si l'on peut parler ainsi, que nous avons obtenu la grâce d'embrasser la foi chrétienne. De peur de nous égarer dans une route que nous ne connaissons pas encore bien, nous désirons savoir de vous, qui êtes les représentants de tous les patriarcats du monde, quel est celui dont nous devons reconnaître la juridiction. — Les légats apostoliques, surpris de cette interrogation, répondirent immédiatement : Vous relevez de la sainte Église romaine. Et s'adressant au chef de l'ambassade, le même que jadis Michaël avait député à Rome : Vous le savez parfaitement, dirent-ils, vous, Pierre, que le roi votre maître envoya naguère à l'illustre pontife Nicolas, pour se soumettre, lui et toute la nation bulgare, à la juridiction du bienheureux Pierre prince des apôtres. C'est à vous-même que le grand pape remit ses instructions pour l'organisation de votre église naissante. C'est sur votre requête qu'il a envoyé des missionnaires, évêques et prêtres en Bulgarie. Vous avez d'ailleurs suffisamment prouvé que vous appartenez réellement à l'Église romaine et que vous relevez de sa juridiction, en recevant les prêtres qu'elle vous a envoyés, et que, jusqu'à ce jour, vous n'avez cessé de retenir en tout honneur au milieu de vous. — Les députés répondirent : nous reconnaissons avoir demandé et reçu des missionnaires par le siége apostolique, et nous professons pour eux le respect le plus profond et la plus parfaite obéissance. Mais dans la situation où se trouve notre pays si éloigné de Rome et si rapproché de Constantinople, nous vous prions d'examiner avec les vicaires des autres patriarcats ce qui serait plus opportun pour nous de rester sous la juridiction de l'Église romaine ou de nous rattacher à celle du patriarcat de Constantinople. — A cette interpellation, les légats apostoliques firent la réponse suivante : La mission que le siége apostolique nous avait chargés de remplir en Orient est avec la grâce de Dieu terminée. La cause que vous introduisez ici ne saurait être définie qu'après un jugement préalable auquel nos instructions ne nous autorisent point à procéder. Nos pouvoirs sont insuffisants pour porter une décision quelconque, et nul n'aurait le

droit, au préjudice de la sainte Église romaine, de prétendre trancher la question. La Bulgarie, vous le reconnaissez vous-mêmes, est en ce moment administrée au point de vue spirituel par les prêtres et les missionnaires que le siége apostolique y a envoyés; elle relève donc manifestement de la juridiction du saint-siége. »

Intervention des vicaires orientaux dans la conférence avec les Bulgares. Nouvelle perfidie des Grecs.

19. « Après cette déclaration formelle, les légats apostoliques voulaient clore la discussion. Mais les délégués des patriarcats d'Orient la reprirent dans le sens convenu antérieurement avec l'empereur Basile, car tout l'incident avait été concerté d'avance. Les vicaires orientaux s'adressèrent donc aux deputés bulgares et leur posèrent cette question : A qui appartenait le territoire de la Bulgarie actuelle quand vous en avez fait la conquête? Dites-nous si les prêtres que vous y avez trouvés étaient grecs ou latins? — Ils répondirent : Ce sont les Grecs que nos armes victorieuses ont chassés de ce pays. Nous n'y avons trouvé aucun prêtre latin; tous étaient grecs. — Donc, s'écrièrent les vicaires orientaux, le territoire que vous occupez relève de la juridiction de Constantinople. La conséquence est rigoureuse [1]. — Les légats apostoliques reprirent alors la parole : Vous ne pouvez point, dirent-ils, déduire une pareille conclusion du fait antérieur de la présence des prêtres grecs dans un pays dont les Grecs ont perdu la possession. En principe d'ailleurs, la diversité des langues ne crée point les délimitations de la juridiction ecclésiastique. Le siége apostolique pour être situé chez les Latins, exerce encore aujourd'hui même sa juridiction sur plusieurs provinces où l'on ne parle que le grec, et où tous les prêtres sont d'origine grecque. Votre argument ne saurait donc en rien prévaloir contre le droit inviolable de l'Église romaine. — Les vicaires orientaux répliquèrent en ces termes : Quand même vous pourriez établir qu'autrefois les prêtres grecs établis dans la Bulgarie actuelle relevaient de la juridiction de Rome, il vous est absolument impossible de nier que le pays lui-même faisait partie de

[1] Il est assez singulier de voir les Grecs du Bas-Empire proclamer en 869 l'absurde et subversif principe de ce que les politiques de nos jours ont décoré du titre de nationalités. Notre temps n'aura donc pas même le mérite d'avoir inventé une erreur nouvelle.

l'empire grec. — Les légats répondirent : En affirmant que la juridiction ecclésiastique de la Bulgarie appartient au siége apostolique non-seulement par le fait récent de la conversion des Bulgares mais encore par la tradition antérieure à la conquête du territoire, nous constatons purement et simplement un fait historique, mais nous n'en reconnaissons pas moins que jadis cette province appartenait à l'empire grec. Vous n'ignorez pas sans doute que les divisions civiles des provinces et des États sont indépendantes des divisions ecclésiastiques. Nous ne parlons point ici de la possession temporelle mais de la juridiction des siéges. — Les vicaires orientaux reprirent : Nous désirerions connaître sur quels fondements historiques vous établissez la juridiction antérieure du siége apostolique sur les provinces qui forment maintenant le royaume des Bulgares. — Les légats répondirent : Le siége apostolique conserve encore aujourd'hui dans ses archives les décrétales des souverains pontifes qui ont institué et organisé canoniquement les provinces de l'Épire, la Thessalie et la Dardanie dont se compose la Bulgarie actuelle. En sorte que les Bulgares devenus chrétiens appartiendraient par le seul fait de la circonscription territoriale qu'ils occupent non point à la juridiction ecclésiastique de Constantinople, mais à celle de l'Église romaine. De plus, depuis deux siècles que les Bulgares païens occupent cette contrée, toute juridiction ecclésiastique avait cessé parmi eux. Or, quand leur nation a voulu embrasser le christianisme, c'est au siége apostolique qu'elle s'est adressée pour en recevoir la foi et se soumettre spontanément à sa juridiction. Enfin c'est le grand pape Nicolas qui a rétabli la hiérarchie ecclésiastique dans ce pays, par l'organe des vénérables évêques Paul, Dominique, Formosus et Grimoald. Vous venez d'entendre les ambassadeurs le déclarer eux-mêmes et reconnaître qu'ils doivent le bienfait de la foi au zèle et au dévouement des missionnaires romains. De l'ensemble de ces faits, il vous est maintenant facile de comprendre que vous n'avez pas le droit, sans l'assentiment du souverain pontife, d'enlever à l'Église romaine une juridiction qui lui appartient à des titres si légitimes. — Mais, reprirent les vicaires orientaux, dites-nous s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir une renonciation à ces

droits ou du moins une dispense provisoire. Les légats indignés répondirent : Le siége apostolique ne vous reconnaît point à vous ses inférieurs le pouvoir de vous constituer ses juges. Il ne nous a donné à nous-mêmes aucun pouvoir pour connaître de cette affaire. Nous devons donc nous borner à réserver son droit que mille documents établissent d'une manière incontestable. La production des pièces authentiques suffira à confondre les prétentions que vous élevez si légèrement aujourd'hui. — Les vicaires orientaux dirent alors : Il vous sied mal à vous-mêmes qui avez répudié l'empire grec pour vous allier aux Francs de revendiquer une juridiction quelconque dans les Etats de notre empereur. Aussi nous jugeons et définissons que la Bulgarie, jadis province de l'empire grec, administrée ecclésiastiquement par des évêques et des prêtres grecs doit revenir, maintenant qu'elle est chrétienne, sous la juridiction de l'église de Constantinople dont le paganisme l'avait détachée. — Les légats de la sainte Eglise romaine se levèrent alors et protestèrent en ces termes : Vous n'avez ni le droit ni la mission de juger cette cause. Quel que puisse être le motif qui vous inspire, soit l'orgueil, soit l'adulation, votre sentence est nulle. Par l'autorité de l'Esprit-Saint nous la déclarons anticanonique et nous réservons le jugement entier de la cause au siége apostolique. Nous vous adjurons en particulier, vous, patriarche Ignace, par l'autorité des bienheureux Pierre et Paul princes des apôtres, devant Dieu et ses anges, vous défendant d'exercer aucun acte de juridiction ecclésiastique en Bulgarie, d'ordonner aucun évêque pour ce pays, de n'y envoyer aucun représentant ni délégué sous quelque prétexte que ce puisse être. Autrement vous seriez déposé par ce même siége apostolique qui vous a rétabli sur votre trône. Nous ne croyons pas que vous puissiez répondre par un acte d'ingratitude aux bienfaits dont l'Église romaine vous a comblés. Au surplus, voici une lettre du souverain pontife Adrien qui prévoit l'usurpation d'autorité qu'on voudrait consommer en ce moment et qui vous interdit personnellement d'y prêter votre concours. — Le patriarche Ignace reçut respectueusement la lettre apostolique que lui présentaient les légats. L'empereur voulait qu'on en fît aussitôt la lecture publique, mais Ignace

s'y refusa et répondit avec une noble fierté : A Dieu ne plaise que je prenne la moindre part aux entreprises qui pourraient se faire contre la dignité du siége apostolique ! Je ne suis pas assez jeune pour m'en laisser imposer sur mes droits : je ne suis pas encore assez vieux pour avoir perdu le sens et pour me permettre des actes que les devoirs de ma charge m'obligeraient à réprimer sévèrement chez les autres. Cette noble réponse mit fin à la conférence. »

La Bulgarie soustraite par un décret impérial à la juridiction de l'Église romaine.

20. Nous devons ajouter ici un détail que le *Liber Pontificalis* ne mentionne pas, mais qu'Anastase nous a conservé dans la lettre dédicatoire adressée au pape Adrien pour offrir à ce pontife la traduction latine des actes du VIII[e] concile œcuménique. « Les légats apostoliques, dit Anastase, n'entendaient point la langue des ambassadeurs bulgares, et réciproquement ceux-ci ignoraient le latin. Le dialogue eut donc lieu par interprète. Or, l'interprète qui fut employé dans cette circonstance était un officier du palais impérial. Il dénaturait sciemment les réponses si nettes et si péremptoires des légats, ne transmettant aux Bulgares que ce que son maître voulait qu'on leur dît. Ce stratagème indigne de la majesté impériale eut un plein succès. Les Bulgares qui n'avaient rien compris à la discussion historique et canonique soulevée entre les représentants du pape et les vicaires orientaux se laissèrent facilement persuader que d'un commun accord on était convenu d'attribuer la juridiction ecclésiastique de leur patrie au siége byzantin. La chancellerie impériale leur remit un acte rédigé dans ce sens et affirmant que les vicaires orientaux, arbitres entre les délégués du pape et le patriarche Ignace, avaient jugé en dernier ressort que la Bulgarie devait à l'avenir relever du patriarcat de Constantinople[1]. »

Retour des légats. Leur arrestation et leur captivité chez les Slaves.

21. « La résistance des légats, continue le *Liber Pontificalis*, avait redoublé la colère de l'empereur, mais il ne voulait aucunement le laisser voir, parce qu'il avait encore d'autres trahisons en vue. Les légats furent invités en grand apparat à la table impériale ; Basile les combla de présents, reçut leurs adieux et confia au spathaire Théodose, un de ses plus intimes confidents, le soin de les escorter

[1] Anastas., *Præfat. in VIII synod. Patr. lat.*, tom. CXXIX, col, 21.

jusqu'au port de Dyrrachium, où il devait présider à leur embarquement sur un navire de l'État. Mais le vaisseau choisi pour ce voyage était à dessein dépourvu de munitions et d'agrès. Quand il eut fait voile, emportant les délégués apostoliques, on s'aperçut qu'il ne pouvait manœuvrer. Dès le troisième jour, il était porté à la dérive sur le littoral occupé par les Slaves et tombait aux mains de ces pirates, comme une proie promise à leur cupidité et attendue par eux avec impatience. Les légats apostoliques furent dépouillés de tout ce qu'ils possédaient. Les Slaves se montrèrent surtout empressés à mettre la main sur les actes originaux du VIIIe concile. Les légats furent chargés de fers, on les menaça de mort et on les jeta dans un cachot. En réalité on n'en voulait point à leur vie, mais il fallait donner à ce complot sacrilége l'apparence d'une surprise et d'un acte fortuit de brigandage. Des lettres impériales arrivèrent de Constantinople, enjoignant de remettre en liberté les légats apostoliques. Ils purent donc enfin continuer leur voyage dans le plus entier dénûment, et rentrèrent à Rome le XI des calendes de janvier, indiction IVe (22 décembre 870). Ils racontèrent au souverain pontife tout ce qui s'était passé. Le très-disert Anastase, bibliothécaire du siége apostolique, avait transcrit pour son usage une copie des actes du VIIIe concile. Cette copie fut rapportée par lui à Rome ; à la demande du pape Adrien, il en fit une traduction latine très-fidèle. Le comte Suppo, ambassadeur de Louis II à Constantinople, rapporta de même les formules de foi souscrites par les évêques orientaux. Les légats apostoliques les avaient remises entre ses mains avant leur départ de Constantinople. Peut-être si l'empereur avait su que les Slaves ne trouveraient point ces documents dans le bagage des légats, ceux-ci eussent-ils pu revenir sans encombre à Rome.

Rupture des Bulgares avec le siége apostolique.

22. « Deux ans auparavant, continue le *Liber Pontificalis*, les vénérables évêques Formosus de Porto, et Paul de Populonia, jadis envoyés par le très-saint pape Nicolas en Bulgarie, étaient revenus à Rome avec une ambassade du roi Michaël, dont le chef était précisément ce même Pierre, que nous avons vu chargé d'une mission bien différente à Constantinople. Dans les lettres royales dont il

était porteur, Michaël demandait au pape de vouloir bien sacrer en qualité d'archevêque des Bulgares le diacre Marinus, dont le prince bulgare déclarait connaître personnellement et apprécier le mérite. Dans le cas où le pontife ne jugerait point à propos d'éloigner Marinus de Rome, Michaël exprimait le désir qu'on lui envoyât quelque autre des cardinaux du siége apostolique distingué par la vertu, la doctrine et l'éloquence, sur lequel les Bulgares pourraient porter leurs suffrages, et qui reviendrait ensuite se faire sacrer à Rome. A l'époque où cette missive parvint au bienheureux pape, le diacre Marinus venait de partir pour Constantinople en qualité de légat apostolique. Sans perdre une minute, le très-bienheureux Adrien répondit au roi qu'il allait s'occuper de choisir parmi le clergé romain un sujet digne d'être promu au siége métropolitain des Bulgares, ce qui ne devrait nullement empêcher le prince de faire de son côté un choix analogue parmi les prêtres missionnaires qui évangélisaient ses États. Le pape promettait de consacrer celui d'entre eux que Michaël jugerait à propos de lui envoyer. Tout était donc prévu pour que le roi bulgare ne pût accuser le siége apostolique de négligence ou de trop longs délais. Le choix du pape se fixa sur le diacre cardinal Silvestre, qu'il fit partir pour la Bulgarie, accompagné des évêques Léopardus d'Ancône et Dominique de Trévise. Mais dans l'intervalle le roi bulgare s'était, comme nous l'avons dit, adressé à l'empereur grec Basile, qui cherchait alors à faire reconnaître sa suzeraineté dans ce nouveau royaume chrétien. Les évêques et prêtres de Rome furent expulsés par Michaël, et...[1]. »

Lacune dans le texte du *Liber Pontificalis.* Fin de la notice d'Adrien II.

23. Ici se termine brusquement par une lacune dans les manuscrits la notice fruste que le *Liber Pontificalis* consacre au pontificat d'Adrien II. Les trois papes ses successeurs, plus maltraités encore par l'injure du temps, n'ont laissé que leur nom au recueil des gestes pontificaux. En ce qui concerne Adrien II, nous croyons devoir suppléer à la mutilation du document primitif par les in-

[1] *Liber Pontificalis, Adrianus II papa* 109, *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1379-1396.

dications suivantes, empruntées au savant Binius, et reproduites par Labbe dans l'*Histoire générale des conciles :* « Le roi Lothaire sollicita du pape Adrien la faveur de venir en personne soumettre au jugement du siége apostolique l'affaire de son divorce avec Theutberga. Dès l'époque du grand pontife Nicolas Ier, le roi de Lorraine avait introduit une pareille requête, mais sans succès. Adrien lui-même hésita longtemps avant de se déterminer. Il finit par accorder l'autorisation demandée. De là les plaintes des Orientaux résidant à Rome. « Si le pape cède sur ce point, disaient-ils, il cédera bientôt sur tous les autres. Les actes du saint pontife Nicolas seront annulés; le schisme de Photius se relèvera triomphant à Constantinople. » Le *Liber Pontificalis* nous a déjà fait connaître comment Adrien fit cesser ces rumeurs calomnieuses. — A la mort de Lothaire (8 août 869), Charles le Chauve s'empara de la Lorraine au préjudice des droits de l'empereur Louis II, son frère, qui ne fut pas même appelé au partage. Le pontife écrivit en vain à ce sujet une lettre apostolique adressée au roi Charles, aux leudes et aux évêques francs. Charles le Chauve se fit couronner roi de Lorraine par l'archevêque de Reims, Hincmar, tandis que l'empereur Louis II se faisait couronner au même titre à Rome par le souverain pontife. Ce fut à cette occasion que Louis II, notifiant le fait à Basile le Macédonien par le comte Suppo, son ambassadeur, et le diacre Anastase, bibliothécaire du saint-siége, se vit refuser par le César byzantin le titre impérial. De là l'obstination des évêques orientaux du concile œcuménique à retrancher dans le texte des actes le passage de la lettre d'Adrien relatif à l'empereur Louis II. Sous le pontificat d'Adrien, l'évêque de Nantes, Actard, l'un des personnages les plus distingués de ce temps par la piété et la science, eut la douleur de voir son église et sa ville épiscopale pillées et incendiées par les Normands. Les Bretons, toujours hostiles à tout ce qui était d'origine franque, joignirent leurs persécutions à celles des envahisseurs du Nord. Actard vint chercher un asile près du pape, qui le reçut avec une charité paternelle et voulut honorer son courage et ses malheurs en le décorant du *pallium.* — Après avoir siégé quatre ans dix mois et dix-sept jours, le pape

Adrien mourut l'an de notre Rédempteur 872, le jour des calendes de novembre [1]. »

§ II. Anastase le Bibliothécaire.

Anastase le Bibliothécaire et le *Liber Pontificalis.*

24. Anastase, le bibliothécaire du siége apostolique, providentiellement envoyé à Constantinople au moment où la mauvaise foi des Grecs se préparait à altérer les actes du VIII[e] concile œcuménique, n'est autre que ce célèbre Anastase auquel depuis trois siècles on s'obstinait à attribuer la composition du *Liber Pontificalis*. Encore maintenant ce préjugé historique dont l'érudition des bénédictins de Solesmes a fait justice depuis plus de trente ans [2] persévère chez les docteurs d'outre-Rhin, et l'on peut le voir affirmé à chaque page dans l'*Histoire des conciles*, de Mgr Héfélé. Par une inconséquence assez étrange, Mgr Héfélé, qui attribue au biliothécaire Anastase la rédaction du *Liber Pontificalis*, ajoute que cet auteur a dû emprunter à la notice biographique d'Adrien les détails qu'il donne sur la conférence tenue à Constantinople entre les députés bulgares, les légats apostoliques et les vicaires orientaux. « Anastase, dit-il, a dû puiser dans cette biographie d'Adrien II pour donner les détails que nous trouvons dans la préface de sa traduction des actes [3]. » Mais, dirons-nous, si Anastase était l'auteur de la notice biographique d'Adrien insérée au *Liber Pontificalis*, il se serait reproduit lui-même, et dans la biographie et dans la préface des actes, sans rien emprunter à d'autres qu'à lui-même, ce qui est certes permis à tous les auteurs. Or il se trouve que tous les détails fournis par Anastase sur la conférence avec les Bulgares dans la préface des actes du VIII[e] concile œcuménique manquent précisément dans la notice biographique d'Adrien II au *Liber Pontificalis*. Ces détails, que nous avons reproduits plus haut, sont relatifs à l'infidélité de l'interprète grec et aux manœuvres concertées par l'empereur pour surprendre la bonne foi des envoyés bulgares. Le

[1] Binius., *Vit. Adrian. II*, *Patr. lat.*, tom. CXXII, col. 1215-1216.

[2] Cf., *Origines de l'Église romaine par les membres de la communauté de Solesmes*, tom. I. p. 33. et suiv., in-4° 1836.

[3] Mgr Héfélé, *Hist. des conciles*, tom. V, p. 661, traduct. Delarc.

Liber Pontificalis n'en dit pas un mot; par conséquent ce n'est point au *Liber Pontificalis* que les a pris Anastase pour les transporter dans la préface des actes. Il y a plus, cette préface des actes du VIIIe concile œcuménique ou plutôt de la version latine que le savant bibliothécaire en a donné porte la dédicace suivante : « Au seigneur saint et angélique père des pères, Adrien, souverain pontife et pape universel, moi, votre serviteur, Anastase, humble pécheur et abbé, bibliothécaire de votre siége suprême et apostolique. » Ainsi la préface des actes du VIIIe concile œcuménique est dédiée à Adrien II, et l'on voudrait que les détails contenus dans cette préface fussent empruntés à la notice biographique que le *Liber Pontificalis* consacre à ce pape, notice qui ne put être rédigée qu'après la mort d'Adrien II. Nous n'insistons pas davantage sur ce point. En le relevant parmi une infinité d'autres qu'on pourrait signaler, notre but est de mettre en garde les lecteurs impartiaux contre l'engouement qui s'est produit de nos jours en faveur de la prétendue érudition germanique. La supériorité qu'on attribuait à la science allemande n'est nullement justifiée.

Anastase n'est point l'auteur des notices biographiques qu'il a recueillies dans sa collection du *Liber Pontificalis*.

25. Le bibliothécaire Anastase a rendu à l'histoire, à la théologie au droit canonique, à l'Église tout entière un service immense en recueillant avec une scrupuleuse exactitude, le texte des diverses notices biographiques rédigées par la chancellerie pontificale immédiatement après le mort de chaque pape. Le plus habile et le plus consciencieux de nos modernes paléographes ne pourrait apporter à un travail de ce genre ni plus de science ni plus de respect pour les monuments antiques. Partout où le texte était défectueux, Anastase reproduisait fidèlement ses défauts; quand le texte est inexact, mensonger même ou visiblement interpolé, Anastase transcrit purement et simplement l'inexactitude, l'interpolation ou l'erreur, sans chercher à rectifier les unes, ni à expliquer ou corriger les autres. Il a un texte ancien sous les yeux, il le reproduit fidèlement; si le texte est fruste, il ne supplée point aux lacunes; s'il est d'une latinité barbare, le barbarisme est conservé, s'il est d'un style ampoulé, son emphase est respectée. Aucune addition, aucune correction, aucune interprétation arbitraire ne se mêle à la

rédaction primitive. Telle est la grande œuvre d'Anastase le Bibliothécaire. Il a recueilli dans un volume auquel il donna le titre de *Liber Pontificalis* toutes les notices officielles rédigées après la mort de chaque pape. Mais il n'est point l'auteur de ces notices. Une seule, celle de saint Nicolas le Grand, lui est attribuée non sans quelque vraisemblance par le savant Schelstrate. Anastase, en effet, était déjà bibliothécaire du siége apostolique sous le pontificat de Nicolas Ier; il paraît donc fort naturel qu'on l'ait désigné à la mort de ce pape pour composer la notice officielle qui devait lui être consacrée. Quant à celle d'Adrien II, évidemment Anastase n'en fut point l'auteur. Jamais il n'eût parlé de lui-même en employant les flatteuses expressions de *disertissimus*, *eloquentissimus Anastasius*, et tous les autres éloges du même genre que le lecteur a pu remarquer précédemment. Plus il méritait ces éloges, moins il eût voulu se les décerner à lui-même. Après Anastase, les notices pontificales continuèrent à être rédigées suivant la coutume de l'Église romaine, et ce ne fut qu'au xe siècle, parmi les sombres ténèbres et les décadences de cette époque néfaste qu'on cessa de les recueillir,

Quelques détails sur la vie d'Anastase le Bibliothécaire.

26. Si nous sommes aujourd'hui complétement édifiés sur la valeur du monument traditionnel auquel le savant bibliothécaire a attaché son nom, il n'en est pas de même pour sa propre histoire que dans sa modestie il a voulu laisser dans l'ombre. La date de sa naissance est restée inconnue. « On sait seulement, dit Spanheim, qu'il était déjà en un poste éminent sous le pontificat de Léon IV (847-855). [1]. » Il nous apprend lui-même qu'étant encore enfant, *adhuc puer*, il avait eu l'occasion de lire dans le texte grec la *passio* de saint Denys l'Aréopagite, premier évêque de Paris, rapportée d'Orient pas saint Méthodius. Or, saint Méthodius qui fut plus tard patriarche de Constantinople et mourut en 846, avait été député à Rome par saint Nicéphore près du pape Pascal Ier en l'an 820. Anastase devait donc avoir à cette époque une quinzaine d'années,

[1] *Claruit jam sub Leone IV, cui a secretis fuit.* (Spanhemius. *Disquisitio historic.* § LV, p. 271.

car on sait que le mots des Latins *puer* se prenait dans un sens plus large que notre expression française équivalente. Vers l'an 876, Anastase envoyait à Charles le Chauve une traduction latine des actes de saint Denys l'Aréopagite par Méthodius [1]. Nous avons ainsi approximativement entre les deux dates de 805 et 880 la période dans laquelle s'écoula l'existence du savant bibliothécaire. Un autre document émané de sa plume nous apprend le nom du monastère dont il était abbé. Dans une lettre à « Ursus, vénérable sous-diacre de la sainte Église romaine, médecin domestique de notre seigneur le très-saint pape Nicolas, » Anastase s'intitule lui-même « humble abbé du monastère de la Sainte-Vierge Marie, mère de Dieu, *trans Tiberim*, où jadis vers l'époque de la naissance de Notre Seigneur surgit une fontaine d'huile [2]. » Quelques auteurs supposent que ce monastère appartenait à l'ordre bénédictin. Nous croirions plus volontiers qu'il était affecté aux religieux basiliens chassés d'Orient par la persécution iconoclaste, et nous nous expliquerions ainsi d'un côté la profonde connaissance de la langue grecque que tous les contemporains d'Anastase s'accordent à lui reconnaître, de l'autre, la part qu'il prit d'abord avec tous les Orientaux résidant à Rome à l'espèce de résistance que le pape Adrien II rencontra au début de son règne, et dont il triompha par l'acte d'humilité sublime que le *Liber Pontificalis* nous a fait connaître.

§ III. Lothaire et Waldrade.

Défiances suscitées par l'avénement d'Adrien II. Lettre d'Anastase le Bibliothécaire à saint Adon de Vienne.

27. La mort de saint Nicolas le Grand avait fait naître, dans le cœur de Lothaire II, le coupable espoir de voir enfin légitimer son adultère. Dans une dernière lettre, écrite peu de jours avant sa mort, le courageux pontife s'exprimait ainsi : « On nous mande que Lothaire veut venir à Rome, quoique nous lui ayons souvent défendu de le faire. Détournez-le de ce projet, faites-lui comprendre que, frappé des foudres de l'Église, il ne saurait être reçu dans cette ville avec les honneurs dus à son rang et auxquels il ne pourra

[1] Anastas., *Epist.* I, *Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 757.
[2] Anastas., *Vita.*, *Patr. lat.*, tom. CXXVII, col. 9.

prétendre qu'après avoir accompli des promesses si souvent violées. » La situation des esprits offrait des difficultés sérieuses. Il était arrivé à saint Nicolas Ier ce qui arrive à tous les hommes qui exercent le pouvoir avec énergie ; il s'était fait des ennemis de tous ceux dont il avait réprimé les excès ou les criminelles tentatives. Ceux qui, au contraire, avaient été les ministres de sa justice, ou qui avaient occupé des emplois sous son règne, étaient ses partisans déclarés. Les uns espéraient tout d'un nouveau pape, les autres craignaient que les actes et la mémoire de Nicolas le Grand ne fussent compromis. L'événement ne justifia ni ces craintes, ni ces espérances. Un vieillard de soixante-seize ans, Adrien II, le plus doux des hommes, fut conduit en triomphe par le clergé, le sénat et le peuple, au palais de Latran, et sacré, avec le consentement de l'empereur Louis II, le 13 novembre 867. C'étai l'agneau qui succédait au lion, et, par un merveilleux dessein de la Providence, la douceur d'Adrien II ne devait en rien compromettre l'héritage de l'inflexible Nicolas Ier. Des actes de clémence signalèrent l'avénement du nouveau pape. L'archevêque de Trèves, Theutgaud et Zacharia d'Anagni, le légat infidèle, furent relevés des censures portées contre eux, et admis à la communion ecclésiastique. Les amis du précédent pontife conçurent de sérieuses inquiétudes. Anastase le Bibliothécaire [1] écrivait à l'archevêque de Vienne, son ami, la lettre suivante : « Je vous annonce une triste nouvelle ; c'est en pleurant que je vous écris ces lignes. Hélas ! notre père et pape Nicolas de vénérable mémoire est passé de cette vie mortelle à l'éternelle béatitude, nous en avons du moins la ferme confiance, nous qu'il laisse après lui orphelins désolés. Voici venir les loups ravisseurs qui dévasteront le bercail de l'Église. Je vous en conjure, tenez-vous prêt à résister à leur fureur, et en attendant priez le Seigneur de prendre en pitié son troupeau fidèle. Hélas ! que de temps il a fallu pour voir un si grand homme s'asseoir sur le trône apostolique, et comme il a disparu rapidement ! Mieux eût valu pour nous voir s'éteindre la lumière du soleil que se fermer cette bouche éloquente et cet œil vigilant ouvert jusqu'au dernier instant sur les besoins de l'Église. Maintenant toute la faction du roi

adultère, tous les criminels frappés par les censures du grand pape relèvent la tête, ils conspirent pour renverser son œuvre et faire annuler tous ses décrets. Pour moi je ne saurais encore ajouter foi à ces bruits. Avertissez tous les évêques des Gaules et faites pour l'Église de Dieu tout ce qu'elle a droit d'attendre de votre zèle. Si les actes d'un tel pontife sont cassés, que deviendront ceux de vos récents conciles? Pendant qu'ici je prévois des défections nombreuses, je me console en songeant qu'il y a parmi vous un grand nombre de fidèles serviteurs de Dieu qui ne fléchiront pas le genou devant Baal. Nous avous un nouveau pape, il se nomme Adrien. C'est un vénérable vieillard d'une pureté de mœurs exemplaire, d'une charité sans bornes. Mais nous ne savons encore s'il voudra porter seul le fardeau de l'administration ecclésiastique et s'il n'abandonnera pas à des conseillers infidèles le règlement des affaires litigieuses. Écrivez-lui, je vous en conjure, et faites lui écrire par les évêques des Gaules, pour le prier de maintenir fermes et immuables les droits de la sainte Église de Dieu contre toutes les prétentions des coupables ; et de votre côté opposez une résistance invincible à toutes les tentatives qui seraient faites dans le but d'annuler les sentences du grand pontife Nicolas[1]. »

Adon de Vienne et le concile de Troyes. Leurs protestations au pape Adrien.

28. L'archevêque de Vienne, auquel s'adressait cette lettre confidentielle, était le célèbre Adon qui venait de publier son Martyrologe romain, le plus estimable ouvrage de ce genre, par la saine critique qui le distingue. De concert avec les évêques des Gaules, il écrivit au nouveau pontife pour l'exhorter à honorer la mémoire de son prédécesseur et à respecter ses actes. Adon (*Ado*), d'une illustre famille franque, était né en 799, et fut élevé dans l'abbaye bénédictine de Ferrières, où il prit l'habit religieux. Successivement professeur au monastère de Pruym, puis attaché par saint Remi, archevêque de Lyon à la paroisse de Saint-Romain, près de Vienne, il fut promu au siége métropolitain de cette ville, à la mort d'Agilmar (860). Quelques années auparavant, il avait fait le voyage de Rome, où il s'était lié d'une étroite amitié avec Anastase le Biblio-

[1] Anastas. Bibliothec. *Epist.* III, *Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 742.

thécaire. La lettre si pressante que lui écrivait ce dernier, éveilla toute la sollicitude de saint Adon. Il adressa personnellement au nouveau pape une lettre respectueuse, mais ferme, pour le supplier de respecter les actes et la mémoire de son glorieux prédécesseur. Nous n'avons plus cette lettre, mais le sens dans lequel elle fut rédigée, nous est connu par la réponse qu'y fit Adrien II. En même temps un concile des évêques francs se réunit à Troyes et exprima au pape les mêmes protestations et les mêmes vœux.

Réponse d'Adrien II.

29. Dans l'intervalle, avait eu lieu à Rome la scène attendrissante du *triclinium* où le pontife Adrien s'était justifié d'une manière si éclatante. Les craintes d'Anastase et des autres religieux restés fidèles à la mémoire de Nicolas le Grand s'étaient évanouies. Adrien s'était manifesté à leurs yeux ce qu'il était réellement, c'est-à-dire un « saint et angélique pontife », titre qu'ils lui donnèrent dès lors dans tous leurs écrits. Non content de cette manifestation publique, Adrien répondit aux évêques des Gaules en ces termes : « Nous vous prions de faire inscrire le nom du pape Nicolas dans les livres et les diptyques de vos églises. Nous vous exhortons aussi à résister vigoureusement aux princes ou aux clercs qui voudraient entreprendre quelque chose contre sa doctrine ou ses décrets, car nous ne consentirons jamais à aucune tentative de ce genre. Cependant nous ne voulons point nous montrer inflexible envers ceux qui implorent la miséricorde du saint-siége après une satisfaction raisonnable pourvu qu'ils ne prétendent pas se justifier en accusant ce grand pape qui est maintenant devant Dieu, et que personne n'a osé reprendre de son vivant. » Il répondait en même temps à l'archevêque de Vienne : « Je prétends maintenir les décrets de mon prédécesseur comme je défendrais les miens. Cependant, je ne veux point me priver d'user de miséricorde. Si les circonstances l'ont obligé d'user de sévérité, rien ne saurait nous empêcher, dans des conjonctures différentes, d'agir autrement. » — Toute la politique d'Adrien II est dans ces paroles. Il comprit que pour recueillir les fruits de la vigueur de Nicolas, il fallait savoir user, à l'occasion, d'indulgence, et ramener par les voies de la douceur les esprits que la rigueur aurait peut-être aliénés pour jamais.

La reine Theutberga et le pape Adrien II.

30. Lothaire voulut profiter des dispositions d'Adrien II pour tâcher de rentrer dans sa communion. Il envoya à Rome l'évêque de Metz, Adventius, accompagné de son chancelier : « Je me suis soumis, disait-il dans les lettres dont ils étaient porteurs, à l'autorité du pape Nicolas, ou plutôt à l'autorité du prince des apôtres, avec une docilité inconnue à mes prédécesseurs. J'ai suivi les avis paternels et les exhortations de ses légats au préjudice même de ma dignité. Je n'ai point cessé de le prier qu'il me fût permis de me rendre en personne à Rome pour y répondre aux calomnies accréditées contre moi. Mais il me l'a toujours refusé et m'a empêché de visiter le siége apostolique, dont mes ancêtres ont été de tout temps les protecteurs. » Lothaire ne s'occupa dès lors que des moyens propres à faire réussir ce voyage au gré de sa passion. Il se fit précéder auprès du souverain pontife par la reine Theutberga. Cette malheureuse épouse, lassée de lutter contre les mauvais traitements auxquels le royal adultère la condamnait depuis dix ans, sollicitait elle-même la dissolution d'un mariage qui ne lui avait causé que des larmes. Elle demandait à se renfermer le reste de sa vie dans un monastère, pour oublier, au pied des autels, les amertumes du trône et les chagrins de sa vie. Adrien II lui répondit qu'il ne pouvait pas consentir à sa demande, que tout ce qu'il pouvait lui promettre, c'était d'assembler un concile pour délibérer avec maturité sur une affaire si épineuse. Il lui enjoignit de retourner auprès de Lothaire ; en même temps il écrivit à ce prince de traiter Theutberga comme sa légitime épouse et de lui donner les abbayes qu'il lui avait promises, afin qu'elle ne manquât pas du nécessaire. Telle était la dureté de l'oppression à l'égard de Theutberga, qu'un saint pape qui ne pouvait que blâmer la coutume abusive d'abandonner les bénéfices aux laïques, était réduit à faciliter cette espèce d'aumône en faveur d'une reine délaissée.

Hypocrisie de Waldrade.

31. Lothaire reçut Theutberga pour mieux disposer en sa faveur le cœur du pontife. De son côté, Waldrade demanda au pape l'absolution de l'anathème lancé contre elle par le pape Nicolas. Elle fit intervenir dans cette négociation l'empereur Louis II, qui assura le souverain pontife que cette femme était sincèrement pénitente. Sur

son témoignage, Adrien II écrivit à Waldrade pour la relever de son excommunication, lui rendre la faculté d'entrer dans les églises, d'y assister aux prières et aux cérémonies publiques, et de communiquer avec les fidèles. Mais il lui défendait en même temps d'entretenir aucune sorte de relations avec Lothaire. Celui-ci crut alors le moment opportun pour faire son voyage d'Italie. Il s'y fit accompagner par l'impératrice Ingelberge, qui devait servir de garant à la sincérité de ses promesses et de son repentir.

Sacrilége et mort de Lothaire.

32. L'entrevue du pape et du roi eut lieu dans le monastère du Mont-Cassin (869). L'artificieux Lothaire fit toutes les soumissions propres à gagner le pontife. Il s'applaudissait du succès de ses hypocrites protestations. Le jour fut pris pour la réhabilitation solennelle et la cérémonie de la communion, qu'il voulait recevoir de la main même d'Adrien pour donner plus d'éclat à sa réconciliation avec l'Église. Il ne voyait pas, suspendue sur sa tête, la main de la justice divine qui allait fournir, dans la personne d'un prince adultère, un des plus terribles exemples de la punition des communions sacriléges. A la fin de la messe pontificale, qui fut célébrée en présence de tous les seigneurs de la cour, d'un clergé nombreux et d'une multitude immense attirée par la majesté du spectacle, Adrien II, prenant en main le corps de Jésus-Christ et se tournant vers le roi : « Prince, lui dit-il d'une voix haute et distincte, si vous n'êtes pas coupable du crime d'adultère, depuis que vous avez été averti par notre saint prédécesseur, le pape Nicolas ; si vous avez pris l'inébranlable résolution de n'avoir plus aucun commerce avec Waldrade, approchez avec confiance et recevez le sacrement de la vie éternelle ; mais si votre pénitence n'est pas sincère, n'ayez pas la témérité de recevoir le corps et le sang du Seigneur, et de vous incorporer, en les profanant, votre propre condamnation. » Lothaire frémit, sans doute, à ces paroles qui réveillaient au fond de sa conscience l'horreur de sa vie passée et du crime nouveau qu'il allait commettre. Mais le forfait était résolu, il le consomma ; il ajouta le parjure au sacrilége, et plutôt que de reculer il se précipita dans l'abîme qu'on lui montrait ouvert à ses pieds. Le pape, s'adressant ensuite aux grands qui communiaient avec le roi, dit à chacun

d'eux : « Si vous n'avez ni contribué, ni consenti aux adultères de votre maître avec Waldrade, et si vous n'avez pas communiqué avec les autres personnes anathématisées par le saint-siége, que le corps du Seigneur vous soit un gage de salut éternel. » Épouvantés par les suites d'un sacrilége, quelques-uns, et ce fut le petit nombre, se retirèrent; les autres communièrent à l'exemple du roi. Lothaire s'efforça de chasser les remords qui déchiraient son âme à la seule pensée de cette terrible scène. Il précipita son départ de Rome uniquement occupé de l'objet de son aveugle passion qu'il lui tardait de rejoindre. Mais à Lucques une maladie inconnue, dont les effets étranges étaient jusque-là sans exemple, l'arrêta dans sa marche. Les cheveux, les ongles, la peau même, se détachaient du corps et tombaient comme par une mort anticipée et renouvelée mille fois. Tous ceux qui avaient profané avec lui le corps du Seigneur, attaqués du même mal, moururent sous ses yeux, Gonthier, l'indigne archevêque de Cologne, fut du nombre. Ceux qui s'étaient retirés de la sainte table furent seuls épargnés. Lothaire II expira dans ces atroces tourments avant d'avoir donné un signe de repentir (809). Theutberga pleura cet infidèle époux comme si elle n'avait jamais eu à s'en plaindre. Waldrade prit le voile dans l'abbaye de Remiremont; heureuse si elle put effacer par les larmes d'une pénitence sincère les désordres de sa vie et le remords d'avoir causé peut-être la perte éternelle d'une âme par ses artifices et ses impudiques séductions!

Dissensions et guerres civiles pour le partage des États de Lothaire.

33. Les États de Lothaire, mort sans enfants, devaient revenir de droit à l'empereur Louis II, son frère. Mais Charles le Chauve, qui ne savait pas défendre son royaume contre les incursions des Normands, ne se montra pas moins avide d'en acquérir un nouveau. Il marcha en Lorraine, se fit proclamer roi au préjudice de son neveu et fut sacré, en cette qualité, par Hincmar, archevêque de Reims. Adrien II ne pouvait sanctionner une pareille usurpation. Il envoya des légats à Charles le Chauve pour lui représenter fortement les droits de l'empereur Louis, et l'indignité de dépouiller un prince chrétien, son neveu, pendant que Louis II était occupé à combattre les Sarrasins d'Italie et sacrifiait sa vie pour la cause de la chré-

tienté tout entière. Quelques historiens, obéissant trop évidemment à des calculs de parti, ont voulu reprocher ici à Adrien II de s'être immiscé, contrairement à tout droit, dans une question du domaine temporel complétement étrangère à sa compétence. Le pape ne sortit point de la limite de son devoir en prenant en mains la cause de la justice et du droit. L'empereur lui-même l'avait chargé de ses intérêts. Si l'on se fût remis au jugement du saint-siége, on eût évité de grands désordres et épargné des flots de sang. Quoi qu'il en soit, une lutte s'éleva de nouveau à ce sujet entre le saint-siége et l'archevêque Hincmar, qui ne sut pas, une fois encore, se tenir dans les bornes de la soumission et du respect dû à la suprématie apostolique. Charles le Chauve essaya vainement de faire approuver par le pape son usurpation, que la force seule put maintenir. Mais des affaires plus essentielles à la paix de l'Église attiraient l'attention d'Adrien sur l'Orident.

§ IV. VIIIe concile œcuménique. IVe de Constantinople.

Lettre d'Adrien II à l'empereur Basile pour la convocation du concile général.

34. On a vu par le récit du *Liber Pontificalis* que les ambassadeurs de l'empereur Basile, expédiés aussitôt après l'expulsionde Photius, n'arrivèrent à Rome qu'après la mort de saint Nicolas-le-Grand et l'avénement de son successeur (866). La nouvelle qu'ils venaient apprendre avait une immense portée. Elle fut accueillie avec des transports de joie par le nouveau pape, qui se hâta de faire partir pour Constantinople trois légats : Donat, évêque d'Ostie ; Étienne, évêque de Népi, et l'un des sept diacres de l'Église romaine, nommé Marinus. Ils étaient chargés de lettres pour l'empereur et pour le saint patriarche Ignace. « C'est avec une joie bien sincère et bien vive que l'Occident tout entier a appris l'expulsion de Photius, cet acte de votre justice impartiale, disait le pape à Basile. Quant aux mesures concernant les autres schismatiques, nous en remettons la connaissance à nos légats qui s'entendront avec notre vénérable frère le patriarche Ignace. Nous sommes très-disposés à user d'indulgence envers eux, excepté envers Photius, dont l'ordination doit être absolument rejetée. Nous approuvons la tenue d'un concile

œcuménique que nos légats présideront, pour juger définitivement les coupables, condamner solennellement les actes du faux concile de 866, attentatoires à la dignité du siége apostolique, et souscrire les décrets du concile de Rome contre Photius. »

1re session. Lecture des pouvoirs des légats apostoliques et des représentants des patriarcats d'Antioche et de Jérusalem.

35. Le VIIIe concile œcuménique s'ouvrit à Constantinople le 5 octobre 869. Le temple consacré par le grand Constantin à la Sagesse éternelle, et rétabli par Justinien avec une splendeur qui l'a fait comparer à celui de Salomon, fut l'asile auguste où la primauté romaine, au centre même de la Grèce, trouva sa défense et son plus glorieux triomphe. Au jour marqué, les pères du concile, au nombre de cent neuf, prirent leurs places sur des siéges disposés en hémicycle. La portion de la vraie croix, conservée à Constantinople, fut exposée sur le livre des Évangiles au milieu de l'assemblée. Les trois légats du souverain pontife occupaient les places d'honneur. Ils avaient à leurs côtés, Ignace, le courageux patriarche de Constantinople, dont la joie de ce grand jour payait les persécutions et les supplices; les légats du patriarche d'Antioche et de Jérusalem venaient ensuite. Un siége fut laissé vacant pour le légat d'Alexandrie qui n'était pas encore arrivé. On introduisit alors les évêques qui avaient souffert l'exil et les tortures, sous le règne de Michel III, pour la cause de l'unité catholique. Quand ces vénérables vieillards, couverts d'honorables cicatrices, parurent dans la basilique de Sainte-Sophie, l'auguste assemblée se leva tout entière pour rendre hommage aux matières de la foi. Les légats romains s'écrièrent : « Qu'ils viennent, ces incomparables évêques, dont nous envions le sort ! Qu'ils viennent siéger à leurs rangs ! Ils en sont dignes entre tous ! » Une immense acclamation accueillit ce glorieux témoignage rendu aux saints confesseurs. Ils étaient au nombre de douze, cinq archevêques : Nicéphore d'Amasée, Jean de Silée, Nicétas d'Athènes, Métrophane de Smyrne, Michel de Rhodes; sept évêques : Georges d'Iliopolis, Pierre de Troade, Nicétas de Céphaludium en Sicile, Anastase de Magnésie, Nicéphore de Crotone, Antoine d'Halys et Michel de Corcyre. L'accession de ces nobles confesseurs portait à dix-huit seulement le nombre des pères qui inaugurèrent cette première session du concile. Les six autres

étaient, comme nous l'avons dit, les trois légats apostoliques, le patriarche byzantin Ignace, les deux représentants des patriarcats orientaux, Thomas archevêque de Tyr, délégué par le siége d'Antioche alors vacant, et le prêtre-syncelle Élie fondé de pouvoirs de Théodose, patriarche de Jérusalem. « Les très-pieux, grands et augustes empereurs amis du Christ, Basile et Constantin [1], disent les actes, s'étaient fait représenter pour assister en leur nom et entendre les débats (*præsentibus et audientibus*) par douze patriciens, les prévôts Bahanès et Théodore, les proconsuls Hémérius, Théophile et Léon, le logothète Jean, le capitaine des *excubiti* Léon, l'éparque Paul, les patrices Théophylacte, Pétronax, Manuel, et le protospathaire Orestes. Quand tous eurent pris place, le patrice Bahanès informa l'assemblée qu'il était porteur d'une lettre impériale adressée au concile et demanda aux pères s'il leur convenait d'en ordonner la lecture. Sur la réponse affirmative, un secrétaire lut le message officiel ; c'était une exhortation à travailler avec zèle et charité à l'extinction du schisme, au rétablissement de la communion avec le siége apostolique et à la définition des points de dogme et de discipline qui pourraient être l'objet de quelque controverse. — Le discours impérial fut accueilli avec une approbation unanime. — Le très-glorieux prévôt Bahanès, se levant alors, dit aux trois légats apostoliques : Les évêques orientaux et le sénat de Constantinople nous ont chargés de requérir près de vous les instructions et les pouvoirs dont vous devez être porteurs et qui vous accréditent au nom du très-saint pape de Rome. A ces mots, les trois légats du saint-siége protestèrent simultanément : Il n'y a pas d'exemple, dirent-ils, qu'aucun des précédents conciles œcuméniques ait élevé une prétention de ce genre. Les légats du saint-siége ne relèvent d'aucune autre autorité que de celle du pape et nul n'a sur eux droit d'examen ou de contrôle. — Nous n'avons nullement l'intention, répondit Bahanès, de porter le moindre préjudice à l'honneur du siége apostolique. Mais vous n'ignorez pas

[1] Constantin, fils aîné de Basile, avait été depuis deux ans associé par son père à l'empire. Ce jeune prince qui donnait alors les plus belles espérances ne devait pas régner. Il mourut à la fleur de l'âge en 885.

que vos prédécesseurs, les légats Radoald et Zacharias, ont naguère agi dans un sens absolument contraire à leurs instructions. Tel est le motif qui nous a déterminés à faire cette requête. — S'il en est ainsi, dirent les légats, nous sommes heureux de pouvoir dissiper toutes vos inquiétudes et vous donner l'assurance que nos actes se renfermeront strictement dans les limites de notre mandat, voici les lettres que le souverain pontife nous a remises pour l'empereur et pour le patriarche. Nous allons, si vous le désirez, en donner lecture. Le diacre légat Marinus lut dans leur texte latin ces deux documents, qui furent immédiatement, et phrase en phrase, récités en grec par le vénérable clerc et interprète impérial Damien. Après quoi le patriarche Ignace et les évêques orientaux dirent : Béni soit le seigneur qui vient par l'organe de votre sainteté guérir nos plaies et réparer nos désastres. — On prit ensuite communication des pouvoirs conférés par le patriarcat d'Antioche *sede vacante* à l'archevêque de Tyr, le vénérable Thomas, et par le patriarche de Jérusalem au prêtre Élie. La lettre de délégation dont ce dernier était porteur, contenait des détails intéressants sur la situation des chrétientés de Palestine soumises au joug des musulmans. L'émir gouverneur de Syrie pour le calife Motaz [1], se montrait plein de bienveillance pour les évêques. « Ce qui nous a empêché de correspondre plutôt avec vous pour vous féliciter de votre heureux rétablissement, disait le patriarche de Jérusalem à saint Ignace, c'est la crainte d'éveiller la défiance de ceux qui nous gouvernent. Il nous témoignent beaucoup de bienveillance, nous laissent toute liberté de bâtir des églises et d'observer nos usages sans nous faire de violences ni d'injustices. C'est avec le consentement de l'émir que le vénérable métropolitain Thomas et notre syncelle le prêtre Élie se rendent près de vous. Il nous a été permis de leur confier des lettres. Seulement leur mission a pour prétexte apparent d'aller réclamer à Constantinople la délivrance de quelques captifs sarrasins. Nous vous prions donc d'intercéder près de

[1] Voici quelle avait été la succession des califes d'Orient depuis Al-Mamoun mort en 842 : Motassem (842-847), Vatek-Billah (847-861), Mothava-Kel (861), Mostanser (862), Mostaïn-Billah (862-866), Motaz (866-869).

l'empereur notre maître, afin qu'il consente à la rançon du plus grand nombre possible de prisonniers de guerre. Autrement notre crédit serait perdu près de l'émir et peut-être aurions-nous à subir une réaction terrible. Nous vous envoyons la tunique, le surhuméral et la *cidaris* portés jadis par le très-bienheureux apôtre saint Jacques, frère du Seigneur, et premier évêque de cette ville sacrée de Jérusalem [1]. »

36. Après la lecture de cette touchante épître, le diacre et *notarius* patriarcal Etienne, sur la requête des légats apostoliques, lut le texte grec du formulaire de loi que, d'après les ordres d'Adrien II, devaient souscrire tous ceux des évêques orientaux qui avaient trempé dans le schisme de Photius. Le texte latin original fut également lu par l'interprète impérial Damien. Le document était conçu en ces termes : « Le principe du salut consiste à garder inviolable la règle de la foi, et à observer fidèlement la tradition des pères. L'une dirige nos croyances, l'autre nos actions. En premier lieu, il faut rappeler la parole de Notre-Seigneur : « Tu es Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Église [2]. » L'histoire a constaté la réalisation de cette promesse divine. Le siége apostolique, en effet, a toujours conservé sans tache et immaculée la religion sainte et la doctrine pure du catholicisme. Sincèrement attachés à sa foi et à sa doctrine, telles que les pères et spécialement les saints pontifes de Rome, les ont toujours enseignées, nous conformant en tout aux constitutions du siége apostolique, nous anathématisons en général toutes les hérésies, et en particulier celles des iconomaques. Nous anathématisons nominativement Photius, qui, foulant aux pieds les règles canoniques et vénérables décrets des saints pontifes de Rome, s'est emparé, lui, soldat engagé dans la milice du siècle, de l'administration patriarcale, du vivant du pontife légitime notre patriarche Ignace ; s'est fait sacrer par des évêques notoirement schismatiques, anathematisés et déposés. Nous l'anathématisons lui et son pseudo-synode jusqu'à ce que, soumis enfin à l'autorité du siége apostolique

Formulaire de foi.

[1] *Act. Synod. VIII Generalis*, *Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 27-3[illegible].

[2] *Matth.*, XVI, 18.

lique, il rétracte ses erreurs et en fasse pénitence. Nous recevons le concile célébré à Rome par le pape Nicolas de bienheureuse mémoire, et celui que vous, seigneur pape Adrien, souverain et angélique pontife, avez tenu vous-même en confirmation du premier. Nous recevons ceux que ses conciles ont reçus, nous condamnons ceux qu'ils ont condamnés, tels que Photius et Grégoire de Syracuse avec tous leurs adhérents, fauteurs et complices. Nous anathématisons à jamais les trois conciliabules tenus sous l'empereur Michel III contre le patriarche Ignace et contre le saint-siége; nous anathématisons tous ceux qui voudraient maintenir la validité de leurs actes ou seulement en conserver le texte. Nous demeurons attachés du fond du cœur à toutes les décisions portées par le saint siége en faveur de notre patriarche Ignace, voulant conserver toujours la communion du siége apostolique, centre et fondement de la foi chrétienne. Nous promettons de ne point réciter dans la célébration des saints mystères les noms de ceux qui en sont séparés. » La formule de souscription à apposer au formulaire était ainsi conçue : « Moi, évêque de... j'ai transcrit de ma main cette profession de foi, et vous l'ai présentée à vous, très-bienheureux Adrien, souverain pontife et pape universel, représenté par vos légats Donatus, Etienne et Marinus. » Afin de prévenir toutes les supercheries familières au génie grec, chaque souscription épiscopale devait être certifiée par deux témoins en ces termes : « Moi, notaire impérial, témoin appelé par l'évêque de... j'ai signé la présente souscription apposée par lui à la profession de foi qu'il présente au très-bienheureux Adrien, souverain pontife et pape universel. » Ces précautions ne parurent point déplaire aux évêques orientaux. Ils connaissaient tout ce dont étaient capables la perfidie et la mauvaise foi byzantines. On adopta sans réclamation aucune la formule de foi. Elle était en substance identique à celle qu'en 519 le pape Hormisdas avait envoyée à la signature du patriarche Jean, et qu'en 535 l'empereur Justinien avait transmise au pape Agapit. Les noms des hérésies et des personnes seulement différaient. On lut ensuite une déclaration rédigée quelques semaines auparavant par les deux délégués des patriarcats d'Orient, Thomas et Élie. Ces

deux personnages, ne sachant s'ils pourraient prolonger leur séjour à Constantinople jusqu'à l'arrivée des légats apostoliques et à l'ouverture du concile, avaient voulu laisser un témoignage écrit de leurs sentiments et de ceux de leurs églises. Cette pièce se terminait par ces mots : « Nous déclarons qu'on doit obéir ainsi que nous le faisons nous-mêmes aux décrets du saint pape Nicolas. Le patriarche Ignace restera en possession paisible de son siége ; les évêques, prêtres et clercs déposés pour n'avoir pas voulu communiquer avec Photius seront rétablis dans leurs dignités et dans leurs fonctions. Ceux qui ont eu la faiblesse de se laisser entraîner dans le parti du schisme pourront, suivant que l'a jugé le souverain pontife Nicolas, être réhabilités et admis à la communion, s'ils abjurent leurs erreurs et donnent les satisfactions qui seront exigées. Nous anathématisons Photius et Grégoire de Syracuse avec tous leurs adhérents. Nous anathématisons quiconque ne se soumettrait pas à la sentence portée par le pape Nicolas. « Des déclarations réitérées d'adhésion à tous les actes de saint Nicolas le Grand nous font comprendre que l'Orient avait partagé avec l'Occident l'émotion causée dans tout le monde chrétien par les rumeurs calomnieuses qui avaient un instant prêté au pape Adrien l'intention d'annuler et de casser les décrets de son illustre prédécesseur. La déclaration des deux délégués orientaux fut donc accueillie par des applaudissements unanimes. Quand le silence fut rétabli, le patrice Bahanès reprit la parole, et s'adressant aux légats : Je vous supplie, leur dit-il, de lever un dernier scrupule qui nous reste encore. Nous sommes prêt à acquiescer au jugement du siége apostolique ; mais ce jugement lui-même nous paraît, au point de vue canonique, manquer d'une formalité essentielle. Photius a été condamné, le fait est certain et le jugement est juste. Mais comment a-t-on pu le condamner canoniquement sans l'avoir entendu [1] ? »

Scrupules du formalisme byzantin. Réponse des légats à toutes les

37. L'objection était spécieuse ; les légats répondirent : « Personnellement Photius n'a point comparu à Rome ; il était d'ailleurs bien loin de vouloir s'y rendre ; et s'il eût fallu attendre sa pré-

[1] *Act. Synod. VIII, General., Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 36-41.

objections. Acclamations finales.

sence, le pape Nicolas fût mort sans avoir pu prononcer la sentence. Mais si Photius ne comparut point en personne, il était représenté par ses lettres et par ses apocrisiaires. — De quels apocrisiaires voulez-vous parler? demandèrent les patrices. » — Cette nouvelle interrogation fournit aux légats l'occasion d'exposer en détail les faits rétrospectifs de la cause. Ils le firent en ces termes: « Il vous souvient qu'Arsavir fut d'abord député à Rome par l'empereur Michel avec quatre évêques dont les noms nous échappent. Ils étaient porteurs d'une lettre où ce prince exprimait ses inquiétudes à propos d'une prétendue réaction iconoclaste dont le patriarche Ignace aurait été le chef. Il ajoutait qu'en punition de cette apostasie, Ignace avait été déposé de son siége, banni de Constantinople et remplacé par un pontife orthodoxe, Photius, dont il faisait le plus grand éloge. En conséquence, il priait le pape Nicolas d'envoyer ici des légats apostoliques chargés de confirmer la déposition d'Ignace et l'élection de Photius. Le souverain pontife chargea en effet les évêques Radoald et Zacharias de venir en cette impériale cité procéder avec le titre de légats apostoliques à l'enquête qu'on lui demandait. Mais il circonscrivit leurs pouvoirs dans les limites les plus étroites: leur mission devait se borner uniquement à se renseigner très-exactement sur les faits qui venaient de s'accomplir, à en recueillir toutes les circonstances et à en rendre compte au pape, afin que celui-ci pût en parfaite connaissance de cause prononcer entre le pape légitime et l'usurpateur intrus. Il leur était expressément défendu de porter eux-mêmes aucun jugement, de prendre ni de ratifier aucune décision. Vous savez tous, et l'univers en a retenti, l'horrible infidélité des légats. Ils déshonorèrent à la fois leur caractère et leur mission; ils présidèrent non pas un synode, mais un conciliabule sacrilége: ils se prêtèrent lâchement aux caprices d'un prince aveugle, injuste, emporté, ils ratifièrent tout ce qu'il plut à la tyrannie du César Michel et à l'ambition de Photius de leur dicter. Ils revinrent à Rome, escortés du secrétaire impérial Léon chargé de remettre au grand pape Nicolas des lettres que l'empereur d'une part et Photius de l'autre adressaient au siége apostolique. A ces lettres étaient

joints les actes du conciliabule sacrilége. Les infidèles légats espéraient surprendre la religion de l'illustre pontife. Ils lui firent un compte rendu plein de réticences et de mensonges. Mais on ne trompe pas longtemps la vigilance du siége apostolique. Le pape Nicolas trouva la vérité dans les actes mensongers du pseudo-synode lui-même. Un concile fut assemblé immédiatement à Rome, les légats furent déposés, le pseudo-synode de Constantinople fut anathématisé, et par là même Photius, quoique personnellement absent, fut condamné dans la forme prescrite par les canons sur production d'actes, d'écrits et de témoignages d'une incontestable authenticité. Cette réponse des légats satisfit pleinement les commissaires impériaux. Néanmoins, et comme pour épuiser jusqu'à la dernière toutes les subtilités du formalisme byzantin, Bahanès s'adressant aux deux délégués d'Antioche et de Jérusalem, leur dit : La conduite du pape Nicolas à Rome fut ce qu'elle devait être. Mais vous qui êtes restés de longs mois à Constantinople en attendant l'arrivée des légats apostoliques, vous avez eu tout le temps et toutes les occasions possibles de rencontrer Photius et de vous mettre en rapport avec lui. Pourquoi donc l'avez vous condamné sans l'entendre ? » — L'archevêque de Tyr et le prêtre Élie répondirent que les canons défendent de communiquer avec un excommunié. Or, Photius, intrus, usurpateur, trois fois anathématisé par le siége apostolique, était pour eux un homme que, selon le précepte de l'Apôtre, ils ne devaient pas même saluer. Ils ajoutèrent qu'au pape seul appartient le pouvoir de juger entre Ignace et Photius ; que le pape avait prononcé et qu'à eux il ne restait plus qu'à obéir, ce qu'ils avaient fait et ce qu'avec la grâce de Dieu ils feraient jusqu'à la mort. Après cette réponse, la première session fut close par les acclamations suivantes : Longues années aux empereurs augustes, chers au Christ, orthodoxes, ennemis du mensonge, pacifiques amis de la vérité et de la justice ! Longues années à l'auguste et très-pieuse impératrice Eudoxia ! Au très-bienheureux Nicolas, pape de Rome, éternelle mémoire ! Au pontife orthodoxe de Rome, Adrien, longues années ! Au patriarche orthodoxe de Constantinople Ignace, longues années ! A tous les patriarches

orthodoxes de l'Orient, au sénat orthodoxe, longues années ! Au saint et œcuménique concile mémoire éternelle [1] ! »

IIe session. Le *libellus* de confession.

38. Deux jours après, le 7 octobre 869, la seconde session s'ouvrit avec le même cérémonial et le même nombre de pères et de députés impériaux. Le diacre Paul, *chartophylax* (archiviste du patriarcat) monta à l'ambon et dit : « Les évêques qui ont succombé sous la tyrannie de Photius se présentent avec un mémoire (*libellus*) qu'ils veulent soumettre à ce saint et œcuménique synode. Ils demandent à être introduits. — Qu'ils entrent, répondirent les légats et les pères. — On les introduisit donc, et ils se prosternèrent tous la face contre terre, attendant le jugement du concile. — Qui êtes-vous, demandèrent les légats apostoliques, et de qui avez vous reçu la consécration épiscopale ? — Théodore, métropolitain de Carie, répondit : Nous avons été sacrés les uns par notre seigneur le très-saint partriarche Ignace, les autres par son vénérable prédécesseur Méthodius. — Combien êtes vous ? demandèrent encore les légats. — Je ne sais pas au juste notre nombre, répondit Théodore. — Et les légats reprirent : Que venez vous faire ? que voulez vous ? — Tous ces évêques dirent alors : Nous venons implorer la miséricorde du saint et œcuménique concile, nous soumettant d'avance à la pénitence et à la satisfaction qu'il daignera nous imposer. — Que tenez-vous à la main ? reprirent les légats. — C'est, dirent-ils, le *libellus* de notre confession, où sont énumérées les fautes dont nous nous sommes rendus coupables à l'égard de notre seigneur le très-saint patriarche Ignace. — Vous confessez donc que vous avez péché envers lui ? ajoutèrent les légats. — Oui, nous le confessons, dirent-ils. » — Sur l'ordre du concile, le diacre et notarius Étienne prit des mains de l'archevêque de Carie le *libellus* de confession et en donna lecture. Il était conçu en ces termes : « Si les cruautés de Photius étaient inconnues à Rome, nous aurions besoin d'un long discours pour les exposer en détail, il nous faudrait reprendre une à une les atrocités, les tortures, que nous a infligées ce tyran. Jamais la puissance du mal ne s'incarna dans un homme plus pervers ;

[1] *Act.* VIII *Synod. general.*, *loc. citat.*, col. 41-47.

toujours le mensonge sur les lèvres, il pense d'une façon et parle d'une autre ; il propose le bien et finit par le mal ; il excelle à captiver et à séduire les intelligences ; nul ne l'a surpassé et ne le surpassera jamais dans l'art diabolique de tromper. Vous savez à quels excès il a porté son audace contre le très-saint pape Nicolas, la gloire de l'Église, l'honneur de notre siècle, ce pontife incomparable dont la vie fut un miracle de sainteté, dont la science a illuminé le monde. Photius a suborné de faux témoins, il réunit un pseudo-synode où comparurent de faux légats soi-disant venus pour représenter les divers patriarcats de l'Orient ; et il a jugé, condamné et anathématisé le grand pape. Notre vénérable patriarche Ignace ne fut pas mieux traité. Photius après l'avoir fait condamner à la prison et à l'exil, lui infligea le supplice de la flagellation, le fit charger de fers, ne lui épargna aucune torture pour en obtenir un acte d'abdication. S'il osa traiter ainsi ce pontife auguste, fils et petit-fils d'empereurs, on conçoit qu'il n'ait reculé devant aucun genre de cruautés pour nous contraindre nous-mêmes à subir sa tyrannie. Un grand nombre d'entre nous furent jetés dans les prisons du prétoire où ils ont souffert la soif et la faim ; d'autres condamnés à scier les marbres des chantiers publics, et livrés à la brutalité de gardiens farouches qui se faisaient un jeu cruel de les frapper à coups de sabre, à coups de pied dans le ventre, arrachant les entrailles de leurs victimes et les laissant inanimées sur le théâtre de leurs sanglantes exécutions. Nous n'étions plus, pour ces barbares, ni évêques, ni prêtres, nous avions perdu à leurs yeux jusqu'à notre condition d'hommes. On nous enchaînait comme des animaux dans une ménagerie, et on nous jetait ironiquement du foin pour toute nourriture. Combien sont morts dans ces cachots infects, entourés de bourreaux qui insultaient à leurs souffrances ! Combien d'autres déportés jusqu'aux extrémités du monde, sont errants au milieu des hordes païennes, sans secours, sans appui, livrés à toutes les horreurs du dénûment et de la détresse ! Nous avons eu la friblesse de nous laisser vaincre par tant de tortures que nous avons souffertes et que nous voyions souffrir aux autres ; nous avons cédé en gémissant. Aujourd'hui nous implorons votre miséricorde, dans les larmes et le repen-

tir d'un cœur contrit et humilié. Nous anathématisons Photius et son schisme, et nous sommes prêts à accepter la pénitence qu'il plaira au vénérable patriarche de nous imposer. » Les légats apostoliques dirent alors aux évêques pénitents : « La sainte Église romaine ne ferme pas son sein maternel au repentir sincère. Elle vous reçoit tous dans sa communion, pourvu que vous souscriviez le formulaire de foi que le très-bienheureux pape Adrien nous a donné l'ordre de présenter à votre signature. Voulez-vous le souscrire ? — Nous le voulons, répondirent les évêques. » On plaça donc le formulaire au pied de la croix sur le livre des Évangiles déposé sur l'autel dressé au milieu de l'assemblée. Chacun des évêques pénitents vint le transcrire et signer de sa main la copie qu'il remettait ensuite entre les mains du patriarche Ignace. Lorsque le métropolitain de Carie, Théodore, le premier de tous présenta sa profession de foi, le patriarche lui dit ces paroles évangéliques : « Voici que tu es guéri, ne pèche plus désormais, de peur qu'il ne t'arrive pire[1]. » — « Seigneur, répondit Théodore, nous implorons sincèrement de votre sainteté le pardon de nos erreurs et de nos fautes. Nous remettons entre vos mains miséricordieuses cette profession écrite de la foi que nous jurons de garder inviolablement tout le reste de notre vie. — Vous agissez saintement, mes fils bien-aimés, répondit le patriarche. Je vous reçois avec la même allégresse que le père de l'enfant prodigue dans la parabole évangélique. » — En parlant ainsi le patriarche revêtit Théodore du surhuméral. Il fit de même pour chacun des autres pénitents, et quand ils eurent repris leurs ornements épiscopaux, ils vinrent prendre séance chacun selon leur rang. C'étaient, outre Théodore, Euthymius de Catane, Photius de Nacolie, Étienne de Chypre, Étienne de Cyprela, Théodore de Sinope, Basile de Pyrgium, Grégoire de Misène, Eustathius d'Æmonia, Xénophon de Milasso et Léon de Daphnusia. On introduisit alors successivement les prêtres, diacres et sous-diacres, qui avaient cédé aux violences de Photius et accepté sa domination

[1] *Ecce sanus factus es: jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.* (Joann. v, 14.)

tyrannique. Ils souscrivirent le formulaire de foi et furent reçus à la communion de l'Église. Le patriarche Ignace leur rendit les insignes de leur ordre, et imposa à tous les pénitents réhabilités, évêques et clercs, la pénitence suivante : « Jusqu'aux prochaines fêtes de Noël, ceux d'entre les pénitents réhabilités qui ne sont point d'ailleurs soumis à la xérophagie feront abstinence de viande, de fromage et d'œufs ; ceux qui pratiquent la xérophagie y ajouteront le mercredi et le vendredi de chaque semaine l'abstinence de poisson, d'œufs et de fromage. Tous feront chaque jour cinquante génuflexions en disant à chacune deux fois *Kyrie eleyson* et deux fois : Seigneur, j'ai péché ; Seigneur, pardonnez-moi. Ils réciteront une fois par jour les psaumes VI[e] et XXXVII[e] *Domine, ne in furore tuo arguas me ;* ave le 4[e] *Miserere mei Deus.* Enfin ils resteront jusqu'à Noël privés du pouvoir de célébrer les saints mystères. » Tous acceptèrent cette pénitence, et après les acclamations accoutumées la II[e] session fut close[1].

39. Le lecteur s'est, nous n'en doutons pas, attendri en voyant le métropolitain de Carie, Théodore, et les dix évêques ses compagnons prodiguer de la sorte les témoignages extérieurs de leur repentir, implorer en termes si touchants la miséricorde des légats apostoliques et du concile, accepter enfin avec tant d'humilité la pénitence qui leur était imposée. Ce n'était pourtant là qu'une comédie sacrilége. Théodore, l'un des signataires du pseudo-synode qui avait anathématisé le pape saint Nicolas le Grand, restait de cœur et d'âme dévoué au schismatique Photius, dont il devait plus tard soutenir la cause et embrasser les vengeances avec une ardeur d'autant plus farouche que le souvenir des humiliations passées révoltait davantage son orgueil. Tant était invétérée la plaie schismatique de cette malheureuse Église d'Orient, où la révolte contre le saint-siége, le servilisme césarien, l'esprit d'indépendance étaient passés à l'état de tradition ! L'empereur Basile lui-même, en prenant l'initiative d'une réconciliation avec l'Église romaine, n'obéissait point à une conviction sérieuse ni à un sentiment sincère. Son

Hypocrisie et mauvaise foi des Grecs.

[1] *Act.* VIII, *Synod. general.*, loc. cit., col. 48-55.

but était exclusivement politique. Il était alors question du mariage de son fils aîné Constantin avec la fille de Louis II d'Italie. L'ambassade du comte Suppo et d'Anastase le Bibliothécaire à Constantinople se rattachait à cette négociation, qui d'ailleurs échoua dans la suite. La convocation du VIIIe concile général, le rétablissement préalable du légitime patriarche Ignace, la déposition de Photius et sa réclusion dans un monastère par ordre du nouvel empereur byzantin, étaient autant de concessions politiques arrachées par la nécessité des circonstances à la volonté du César de Byzance. Les démonstrations pleines d'une emphase obséquieuse qui avaient accompagné l'arrivée des légats apostoliques n'avaient pas d'autre signification. Le métropolitain de Carie et les dix évêques ses compagnons de pénitence le savaient. Photius lui-même ne l'ignorait pas; et telle était dans ces Grecs dégénérés l'habitude de la duplicité et de la fourberie, que nul ne reculait devant les parjures et les plus infâmes sacriléges, quand il s'agissait de mériter les faveurs de César.

IIIe session.

40. La troisième session s'ouvrit le 11 octobre 869. Les évêques réhabilités y siégèrent de nouveau, ce qui porta le nombre des pères à vingt-neuf. Ce chiffre restreint prouve assez le peu d'empressement que l'épiscopat d'Orient mettait à reconnaître l'autorité du concile et à se rallier à la communion du saint-siége. Au début de la séance, les légats apostoliques en firent l'observation. « Nous sommes informés, dirent-ils, qu'un certain nombre d'évêques compromis dans le schisme de Photius se défient encore de la piété et de la miséricorde de la sainte Église; ils refusent de souscrire le formulaire de foi proposé à leur signature par le très-bienheureux et saint pontife Adrien. Il nous semble donc nécessaire que vous alliez leur transmettre une citation canonique formulée en ces termes : Le saint synode vous appelle dans son sein pour y être reçus selon les formes prescrites par l'autorité du saint-siége à la communion de l'Église catholique. Vous y souscrirez la profession de foi déjà signée par les évêques vos frères et collègues, et vous serez comme eux admis à siéger dans le saint et œcuménique concile. » Les trois métropolitains Métrophane de Smyrne, Nicéphore d'A-

masic, et Nicétas d'Athènes, furent délégués pour communiquer ce message aux opposants. Ils furent reçus par le métropolitain d'Ancyre, Théodule, et par Nicéphore, métropolitain de Nicée, qui répondirent au nom de leurs collègues et suffragants : « Il n'y a eu jusqu'ici que trop de souscriptions et de signatures données dans un sens ou dans l'autre. Tous nos malheurs viennent de cette manie de souscriptions et de signatures. Nous sommes résolus à n'en plus donner aucune. Pour tout ce qui concerne la foi et la discipline, nous nous en référons au symbole dogmatique et à l'acte de serment que nous avons souscrit le jour de notre consécration épiscopale, et qui sont déposés l'un et l'autre dans les archives du vénérable patriarche. » Après ce refus péremptoire, la session synodale se trouvait forcément inoccupée. On lut pour passer le temps la lettre de l'empereur Basile au pape saint Nicolas Ier, et la réponse du grand pontife, qui provoqua les acclamations suivantes : « La lettre du pontife Nicolas est juste, canonique, équitable. Le saint et universel concile déclare que toute l'épître du très-saint pape Nicolas est conforme à la justice, à la vérité, à la tradition apostolique et à la foi orthodoxe. » Puis on répéta les acclamations finales ordinaires, et la séance fut levée [1].

IVe session. Les évêques schismatiques Théophile et Zacharie.

41. Deux jours après, le 13 octobre 869, la quatrième session s'ouvrit avec le cérémonial accoutumé, et le même nombre de vingt-neuf pères, y compris les légats apostoliques. Les opposants avaient persévéré dans leur abstention systématique, sans qu'un seul eût manifesté l'intention de rentrer dans la communion orthodoxe. Le patrice Bahanès prit la parole en ces termes : « Il y a deux évêques, Théophile et Zacharie, ordonnés tous deux par le très-bienheureux patriarche Méthodius, qui continuent à suivre le parti de Photius. Ils s'offrent à prouver que l'Église romaine a reçu Photius dans sa communion. Vous plaît-il de les faire introduire et d'entendre leurs raisons ? » — Sur la proposition des légats, on convint d'envoyer à ces schismatiques trois députés synodaux, les religieux clercs Pancratius et Ananie, avec le spathaire et cubicu-

[1] *Act. VIII, Synod. general.*, loc. cit., col. 58-63.

laire impérial Grégoire. A leur retour, ces délégués rendirent compte de leur mission en ces termes : « Le saint et œcuménique concile nous avait chargés de transmettre aux évêques Théophile et Zacharie cette double question : Qui vous a consacrés évêques ? A quelle communion appartenez-vous ? Tous deux ont fait la même réponse : Nous avons été sacrés par le seigneur Méthodius ; nous appartenons à la communion du seigneur Photius, patriarche de Constantinople. » — A ces mots, les légats apostoliques s'écrièrent : « Qu'ils partagent donc l'anathème de l'intrus dont ils soutiennent la cause ! » — Cette solution ne fut nullement du goût des commissaires impériaux. Leur chef, Bahanès, déclara qu'en vertu des instructions formelles de l'empereur leur maître, ni lui ni ses collègues ne consentiraient à signer les procès-verbaux de l'assemblée si l'on y refusait l'entrée du concile à ceux qui voulaient y soumettre leurs observations et y produire leurs moyens de défense. Les légats apostoliques répondirent : Il ne nous est pas permis d'outrepasser les ordres du siége apostolique, ni de laisser enfreindre les décrets des souverains pontifes. C'est vainement que les deux évêques Théophile et Zacharie prétendraient se justifier en disant qu'ils ne connaissent point la sentence d'excommunication, de déposition et d'anathème itérativement portée par les bienheureux papes Nicolas et Adrien contre l'usurpateur Photius. L'univers entier, l'Orient et l'Occident, toutes les églises patriarcales, celle de Constantinople en particulier, le savent. Mais enfin qu'ils entrent; ils se tiendront au rang inférieur et on lira devant eux la lettre du pape Nicolas à l'empereur Michel portant condamnation de Photius. » — « Puisque votre sainteté nous accorde cette faveur, reprit Bahanès, permettez en outre qu'on introduise avec Théophile et Zacharie trois ou quatre autres évêques et autant de laïques qui suivent encore le parti de Photius, afin qu'ils entendent la lecture des pièces officielles et puissent se convaincre de la vérité. » Les légats apostoliques y consentirent sous la réserve expresse qu'on les admettrait uniquement à entendre la lecture de la lettre du pape Nicolas. Mais quand on voulut introduire ces différentes personnes, il se trouva que les autres évêques et les laïques dont avait parlé

Bahanès s'étaient retirés, laissant Théophile et Zacharie qui comparurent seuls. Quand ils eurent été introduits, les légats apostoliques s'adressant au patrice Bahanès lui dirent : « Ces deux personnages ont-ils un mémoire (*libellus*) à présenter au concile, ou veulent-ils simplement exposer de vive voix une proposition quelconque? — Nullement, répondit Bahanès. Mais ce sont eux qui égarent le peuple, en soutenant que personnellement ils ont été admis à la communion du très-bienheureux pape Nicolas. Or, ajoutent-ils, puisque nous qui communiquons avec Photius avons été admis à la communion du siége apostolique, Photius lui-même ne saurait en avoir été exclu. Grâce à ce sophisme, ils entretiennent dans tous les esprits la résistance au siége apostolique. — « Demandez-leur, reprirent les légats, s'ils consentent à souscrire le formulaire de foi prescrit par le très-bienheureux pape Adrien. » Bahanès déclina d'abord cette mission. « Il n'appartient qu'à vous seuls, dit-il, de les interroger. » — Mais les légats insistèrent, en sorte que Bahanès dut les interroger lui-même, ce qu'il fit en ces termes : « Par l'autorité des légats apostoliques, je vous demande si vous voulez entendre la lecture du formulaire de foi dont le saint-siége a prescrit la signature? — Non, répondirent-ils, nous ne voulons ni entendre la lecture de ce document, ni le signer. Nous ne voulions pas davantage venir dans cette assemblée ; mais, comme nous étions au palais, l'empereur nous a fait amener ici. — Cependant, dit Bahanès, quand vous étiez au palais, vous disiez publiquement qu'il vous serait facile de prouver envers et contre tous que vous aviez été admis à la communion épiscopale par le très-bienheureux pape Nicolas en personne. — Nous l'avons dit et nous le disons encore, reprirent-ils. Le pape Nicolas nous a reçus comme des évêques doivent l'être, nous l'avons assisté dans la célébration des saints mystères et il nous a communiés de sa main. — A ces mots, les légats s'écrièrent : A Dieu ne plaise ! ces hommes sont des menteurs. — Si nous sommes des menteurs, reprirent Théophile et Zacharie, pourquoi se donne-t-on la peine de nous interroger? — Quoi donc ! repartit le diacre et légat apostolique Marinus, est-ce qu'un interrogatoire est un brevet de véracité pour celui qui le

subit? — L'évêque Théophile s'adressant au concile et désignant le diacre Marinus, reprit : C'est lui-même qu'il vous faut interroger. Demandez-lui s'il n'était pas à Rome au moment où nous y avons été envoyés en ambassade et s'il n'a pas vu de ses yeux l'accueil qui nous fut fait par le pape Nicolas. — Le très-honorable diacre et légat du saint-siége répondit en ces termes : A l'époque dont il est question, j'étais sous-diacre de l'Église romaine, ordre qui m'avait été conféré par le très-saint pontife Léon IV. Depuis l'âge de douze ans, je servais l'Église dans la cléricature. Lorsque les deux personnages envoyés avec Arsavir par l'empereur Michel arrivèrent à Rome, j'exerçais les fonctions de mon ordre dans la basilique de Sainte-Marie-*ad-præsepe*. C'est là qu'ils furent reçus par le très-bienheureux pontife Nicolas, après qu'ils eurent souscrit la profession et le serment que l'Église romaine exige de tous les pèlerins qu'elle reçoit à sa communion. Ils ont signé ces deux actes, et ils furent admis à communier des mains du pontife, non pas à leur rang d'évêques, mais seulement parmi l'ordre des laïques. » — Confondus par cette exposition nette et lucide, les deux imposteurs essayèrent vainement d'en atténuer la force. On lut devant eux les lettres de Nicolas Ier à l'empereur Michel et à Photius, afin qu'ils ne pussent à l'avenir arguer d'une prétendue ignorance des censures portées contre l'intrus. Après quoi, les légats apostoliques dirent à Bahanès : « Demandez-leur maintenant s'ils veulent souscrire le formulaire de foi. » Bahanès transmit aux deux rebelles cette interrogation. « Nous n'en voulons même pas entendre la lecture ! » s'écrièrent-ils. « Qu'on les chasse de l'assemblée, » dirent les légats. Il fut fait ainsi, et après les acclamations ordinaires la séance fut levée [1].

Ve session. Première comparution de Photius.

42. Après un intervalle de six jours vainement employés à vaincre la résistance des évêques schismatiques qui refusaient obstinément de comparaître au concile, la cinquième session eut lieu le 19 octobre 869. Le nombre des pères s'éleva de vingt-neuf à trente-cinq par l'arrivée des deux métropolitains Basile d'Éphèse, Bar-

[1] *Act.* VIII, *Synod. general.*, loc. cit., col. 61-73.

nabé de Cyzique et des quatre évêques Théodore de Lacédémone, Nicéphore de Zacynthe, Euthymius de Mosynone et Nicétas de Phocée. Le diacre et chartophylax Paul monta à l'ambon et dit : « L'évêque Zacharie, déjà entendu à la séance précédente, est revenu seul et demande à être entendu de nouveau. En outre, le très-chrétien empereur a fait venir Photius pour qu'il comparaisse devant le saint et universel concile. — Photius a-t-il demandé lui-même à comparaître devant cette assemblée? dirent les légats. — Nous ne le savons pas, répondit le diacre. Si votre sainteté le désire, elle peut le faire interroger lui-même sur ce point. » — On désigna pour cette mission cinq laïques, Eutychianus, capitaine des *excubiti*, le protospathaire Sisinnius, les officiers impériaux Georges, Léon, Cyriaque et Joseph. A leur retour, ils firent connaître le résultat de leur démarche en ces termes : « Le saint et œcuménique concile nous avait chargés de poser à Photius cette question : Voulez-vous ou non venir au sein de notre assemblée? et dans le cas où il répondrait par un refus, de lui en demander le motif. Voici les paroles que nous avons obtenues de lui : Je suis étrangement surpris que vous me mandiez aujourd'hui à un concile pour lequel jusqu'ici je n'avais reçu aucune convocation. Ce ne sera point volontairement que j'y comparaîtrai, mais je ne suis pas libre et on m'y traînera de force. » — Après cette réponse, il fut convenu unanimement qu'il serait passé outre, et après deux autres citations canoniques qui n'eurent pas plus de succès que la première, Photius fut amené par les gardes impériaux. Dès qu'il eut été introduit, les légats apostoliques demandèrent aux sénateurs : « Quel est cet homme qui se tient debout à la dernière place? — C'est Photius, répondirent les commissaires impériaux. — Le voilà donc, dirent les légats, ce Photius qui depuis sept ans n'a cessé d'outrager la sainte Église romaine, qui a désolé par les fureurs du schisme cette ville impériale de Constantinople et l'Orient tout entier! — C'est lui-même, reprirent les sénateurs. — Consent-il aujourd'hui à recevoir les constitutions des souverains pontifes? demandèrent encore les légats. — Nous ne savons, répondirent les sénateurs. — Demandez-le lui, ajoutèrent les légats. — Les très-glorieux comtes

du palais Georges et Papias, commencèrent alors l'interrogatoire et dirent à Photius : Recevez-vous les constitutions des saints pères? — Photius ne répondit rien. Recevez-vous les constitutions des saints pontifes de Rome? lui demandèrent les légats. — Photius ne répondit rien. Recevez-vous l'exposition dogmatique promulguée par le très-saint et bienheureux Nicolas, pape de Rome? — Photius ne répondit rien. Recevez-vous les décrets de son successeur le pontife Adrien? — Photius garda le même silence. Nous savons pourtant que vous ne manquez pas d'éloquence, reprirent les légats. Parlez donc. — Photius dit alors : Si je me tais, Dieu n'en entend pas moins ma voix. — Votre silence, reprirent les légats, n'aurait d'autre effet que de rendre plus manifeste la justice de votre condamnation. — Il en fut de même de Jésus-Christ, répondit Photius. Son silence ne l'empêcha point d'être condamné !» — Cette allusion blasphématoire souleva un sentiment d'horreur dans l'assemblée. Les légats apostoliques après avoir protesté contre un rapprochement qui avait la prétention de comparer la majesté du Seigneur lui-même à l'obstination d'un fils de Bélial terminèrent en adjurant Photius de s'humilier enfin, de confesser ses erreurs et de reconnaître l'autorité du siége apostolique et celle du légitime patriarche de Constantinople. Les deux délégués des patriarchats d'Antioche et de Jérusalem parlèrent dans le même sens. On donna lecture d'une lettre adressée par le grand pape Nicolas le Grand à Photius lui-même pour l'engager à rentrer dans la voie de l'obéissance et de la soumission. Tout fut inutile. Le concile à l'unanimité déclara que Photius avait été ordonné contre toutes les règles canoniques et que le patriarche Ignace était le seul légitime pasteur de Constantinople. Après cette décision, les légats apostoliques essayèrent une dernière tentative. « Nous exhortons Photius, dirent-ils, à se soumettre à l'autorité du saint et œcuménique concile, à courber la tête sous la main miséricordieuse de son patriarche, et à mériter par son repentir la faveur d'être réintégré dans la communion de la sainte et catholique Église. » — A ce touchant appel, Photius ne répondit pas un mot. — « Seigneur Photius, lui dit le patrice Bahanès, parlez. Dites sans crainte

tout ce que vous croyez pouvoir contribuer à votre justification. Le monde entier est représenté ici; il attend de vous une réponse. Si le saint et œcuménique concile vous ferme les entrailles de sa miséricorde, à quel tribunal espérez-vous recourir. A Rome? Rome est ici. Aux patriarcats d'Orient? Voici leurs délégués. Produisez donc vos moyens de défense. — Ils ne sont point de ce monde, répondit Photius parodiant toujours les paroles du Sauveur. Si ma justification était de ce monde, vous la verriez se manifester sur-le-champ à vos yeux. » Bahanès ne voulut point encore s'avouer vaincu. « Il se peut, dit-il, et au fond, je suis persuadé que la confusion et la surprise troublent vos sens. Le saint et œcuménique concile daignera sur notre requête vous accorder un délai pour réfléchir sérieusement à votre situation et prendre une résolution définitive. Vous pouvez vous retirer et revenir quand le temps sera venu. — Je ne demande aucun délai, répondit Photius. Je suis en votre puissance; vous êtes libres de me faire retirer ou de me rappeler suivant votre bon plaisir. — Qu'il sorte donc, dit le concile, et qu'il pense au salut de son âme. » Photius sortit; et après les acclamations habituelles, la séance fut levée [1]. On n'avait pas eu le temps de faire comparaître de nouveau l'évêque Zacharie.

VIe session. L'empereur au concile.

43. Six jours après, le 25 octobre 869, la sixième session s'ouvrit en présence de l'empereur Basile qui vint en personne prendre séance, accompagné d'un cortége nombreux et imposant. Cette démarche du César byzantin avait évidemment pour but de déterminer un mouvement de réaction parmi les évêques opposants qui jusque-là refusaient de se présenter au concile. La seule présence de l'empereur suffit pour accroître le nombre des pères qui de trente-cinq s'éleva tout à coup à quarante-cinq. Un discours d'apparat fut prononcé à la louange de l'auguste empereur par l'archevêque de Smyrne, Métrophane. Les légats apostoliques prirent ensuite la parole, et dans un résumé net et concis, exposèrent au prince l'ordre suivi jusque-là dans les travaux de l'assemblée. Ils déclarèrent en terminant que si Photius et ses adhérents persistaient dans

[1] *Act.* VIII, *Synod. general.*, loc. cit., col. 74-81.

leur obstination, le concile ne pourrait plus les entendre et se verrait contraint de renouveler contre eux tous la sentence d'excommunication et d'anathème déjà prononcée par le souverain pontife. L'empereur saisit cette occasion pour demander que l'assemblée voulut bien surseoir aux mesures de rigueur, « ne doutant pas, ajoutait-il, que tous les scrupules qui retenaient encore un certain nombre d'évêques ne tombassent bientôt. » En effet, les évêques schismatiques jusque-là insensibles à toutes les exhortations, se présentèrent en masse, et furent introduits devant les pères. Quelques-uns firent immédiatement leur soumission et souscrivirent le formulaire de foi. Cependant la majorité se retrancha derrière des objections de détail. Les uns prétendaient que le patriarche saint Ignace avait signé spontanément un acte d'abdication et que dès lors Photius n'était point un usurpateur. D'autres objectèrent qu'ils avaient de bonne foi prêté serment entre les mains de Photius et qu'ils ne pouvaient, sans trahir leur conscience, abandonner son parti. L'empereur lut alors un discours pathétique, dans lequel, empruntant la parole de l'Apôtre, il se déclarait prêt à se faire lui-même anathème pour le salut des âmes entraînées dans le schisme, et pour le rétablissement de la paix au sein de l'église de Jésus-Christ. « Quittez, bien-aimés frères, leur dit-il, l'esprit de discorde et de contention, pour prendre l'esprit de charité et de mutuel support. Passez à la droite du père avec les élus; ralliez-vous au chef de l'Église, au successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres. Ne vous mettez point en peine du temporel; s'il y a pour vous des sacrifices de ce genre à faire, j'ai entre les mains des compensations toutes prêtes. J'intercéderai de tout mon pouvoir auprès des patriarches vos pères, afin qu'ils usent d'indulgence et vous traitent favorablement. Un délai de sept jours vous est accordé encore pour prendre une résolution définitive. Profitez-en, et ne différez pas davantage. » Le discours impérial fut acclamé avec enthousiasme et mit fin à la séance [1].

VIIe et VIIIe session. Se-

44. La septième session s'ouvrit le 29 octobre et l'empereur y

[1] *Act.* VIII, *Synod. general.*, loc. cit., col. 82-92.

parut de nouveau avec son cortége officiel. Le nombre des pères qui prirent séance n'avait pas varié. En dépit de l'éloquence et des promesses impériales les fauteurs du schisme ne se soumettaient pas. A la demande de Bahanès qui prit la parole au nom du César son maître, on introduisit Photius. Celui-ci parut donc accompagné de Grégoire de Syracuse son partisan dévoué. Cette fois le schismatique patriarche avait changé de rôle et de système. Sous prétexte de soulager sa faiblesse, il entra appuyé sur un bâton long et recourbé assez semblable à la crosse dont se servaient les évêques d'Orient. On lui fit déposer cet emblème significatif par lequel il insultait l'auguste assemblée. Il commença ensuite un discours artificieux plein de récriminations contre l'autorité du siége apostolique. « En ce qui est contre la raison et les canons, disait-il, qu'on vienne de Rome ou de Jérusalem, fût-on un ange descendu du ciel, je n'obéis pas ! — Quand il s'est élevé quelque schisme ou quelque hérésie au sein de l'Église, lui objectaient les pères, n'est-ce pas en se rattachant au siége de Rome et des autres patriarcats qu'on a trouvé le salut et la vérité? Aujourd'hui Rome, Antioche, Jérusalem, Alexandrie vous condamnent : quelle autorité pouvez-vous invoquer en votre faveur ? — Celle des canons, répondit le schismatique. Ils sont ma règle, ils sont mes juges ! » En présence de cette obstination, il ne restait plus qu'à fulminer la sentence. Les légats prirent la parole : « Nous ne prononcerons point, dirent-ils, un nouveau jugement ; mais nous allons promulguer celui qui a été porté depuis longtemps par le saint pontife Nicolas, et confirmé depuis par le pape Adrien. Nous ne pouvons nous écarter en rien de leur décision paternelle. Dites si vous approuvez cet avis, car notre sentiment est celui du siége apostolique que nous représentons. Si vous ne l'approuvez pas, nous nous élèverons comme sur une haute montagne au-dessus du concile, et nous publierons de toutes nos forces la sentence déjà rendue et déjà promulguée, avec la grâce du Saint-Esprit, par la voix de nos saints Pères Nicolas et Adrien. » Tous les Pères adhérèrent à cette doctrine [1]. L'historien

Seconde comparution de Photius. Sa condamnation définitive.

[1] *Act.* VIII, *Synod. general.*, loc. cit., col. 100-119.

contemporain Nicétas ajoute que, pour mieux témoigner leur horreur pour le schisme, ils voulurent signer les anathèmes contre Photius en trempant leur plume non dans l'encre, mais, « ce qui fait frissonner, dit-il, dans le précieux sang de Jésus-Christ. » Les actes du concile ne parlent point de cet incident. Du reste, le fait n'eût pas été sans exemple. On se rappelle que le pape Théodore Ier avait signé de cette manière la condamnation du patriarche monothélite Pyrrhus. — La huitième session tenue le 5 novembre suivant, en présence de l'empereur, ne fut que le corollaire de la précédente. On soumit à l'examen du concile les divers écrits de Photius, et entre autres une liste d'adhésions extorquées par le schismatique patriarche, à la suite de la sentence d'anathème qu'il avait jadis fulminée contre le pape saint Nicolas le Grand. « On y trouvait, disent les actes, les soucriptions du clergé, et des laïques de toute condition, depuis les sénateurs jusqu'au plus modestes artisans, corroyeurs, revendeurs, marchands de poisson, charpentiers, tailleurs, épingliers. » On voulut vérifier l'authenticité de quelques-unes de ces signatures ; elles étaient fausses, ainsi que la plupart des souscriptions du pseudo-synode imaginé par Photius. Tout ce fatras d'impostures fut livré aux flammes [1].

IXe session. Le délégué du patriarche d'Alexandrie.

45. Trois mois d'intervalle s'écoulèrent entre la huitième session et la neuvième qui se tint le 12 février 870. Les actes ne font connaître ni le motif de cette longue interruption ni les négociations qui ne purent manquer de s'établir durant un pareil délai. Nous croyons que ce fut pendant ce laps de temps que furent souscrites les nombreuses formules de foi dont parle le *Liber Pontificalis* et que l'empereur voulut plus tard retirer des mains les légats apostoliques. En effet le nombre des pères siégeant comme membres du concile s'élevait à plus de soixante-dix. Par conséquent, la grande masse des schismatiques avait dû faire acte de soumission et souscrire le formulaire prescrit par le pape Adrien. L'empereur n'assista point à cette séance qui fut entièrement consacrée à la lecture des lettres du patriarche d'Alexandrie Michel, dont l'archi-

[1] *Act.* VIII, *Synod. general.*, loc. cit., col. 120-129.

diacre et délégué Joseph venait d'arriver à Constantinople. Pour obtenir des Sarrasins la permission de faire ce voyage, Joseph avait dû, comme le prêtre Élie de Jérusalem, recourir à un prétexte qui en dissimulât le véritable objet. Il avait exposé à l'émir la détresse où se trouvaient les captifs chrétiens à Alexandrie, et le dessein d'aller recueillir dans la cité impériale les sommes nécessaires à leur rançon. Telle était la situation cruelle des patriarches d'Alexandrie sous la domination tyrannique des fils de l'Islam [1] !.

Xe et dernière session.

46. Enfin le 28 février 870, l'empereur Basile et son fils Constantin vinrent en personne assister à la xe et dernière session. Parmi les sénateurs patrices et grands officiers qui les accompagnaient les actes signalent « les très-glorieux princes et apocrisiaires de l'illustre Louis empereur des Italiens et des Francs, savoir Anastase bibliothécaire de Rome, Suppo comte du palais, cousin de l'impératrice Ingelberge, et Éverard maître d'hôtel. » On remarquera que les actes évitent soigneusement de donner à Louis son véritable titre d'empereur des Romains. A côté des ambassadeurs de Louis II figurent ceux de Michaël roi des Bulgares, dont le *Liber Pontificalis* nous a déjà entretenus. Cent dix pères siégèrent en cette séance finale. Vingt sept canons renfermant le jugement du concile furent lus, approuvés et souscrits par les légats, les partriarches, l'empereur Basile et les évêques. On y déclare que Photius n'a jamais été évêque, que les ordinations faites par lui sont nulles, ainsi que tous les actes de son intrusion. On le frappe lui et ses partisans d'excommunication. La primauté du siége romain, l'indépendance du pouvoir spirituel, la liberté des conciles sont reconnues et proclamées. On renouvelle la défense d'élever des néophytes à l'épiscopat. L'oubli de cette règle avait causé assez de désastres pour qu'on n'oubliât point de la formuler. Les actes du faux concile de 866 furent ensuite apportés dans l'assemblée. Jean, métropolitain de Sylée (Perge) en Pamphylie, présenta le livre qui les contenait. On le brûla avec tous les écrits mensongers et schismatiques de Photius. L'union de l'église d'Orient et de l'église

[1] *Act.* VIII, *Synod. general.*, loc. cit., col. 130-146.

d'Occident était rétablie et le schisme terminé. L'empereur Basile, voulant clore d'une manière solennelle et sanctionner par son autorité impériale les travaux du concile, prit la parole : « La paix est enfin rendue à l'Église, dit-il. Nous l'avons atteint, ce but de tous nos efforts, avec des peines infinies, au milieu d'obstacles qui ont paru insurmontables à nos prédécesseurs. Ministres de Dieu, évêques préposés au salut des peuples, conservez avec soin la doctrine du salut, ramenez les brebis égarées au bercail, maintenez l'union que vous venez d'établir. Quant à vous, magistrats, officiers, gouverneurs laïques constitués en dignité, souvenez-vous qu'il ne vous appartient pas de discuter les affaires de la religion. N'ayez pas la témérité d'attenter aux droits des évêques. Quelque médiocre que soit le mérite d'un prélat, il est toujours pasteur, tant qu'il enseigne la vérité. Gardez-vous donc de juger vos juges, et de vouloir conduire ceux que Dieu vous a donnés pour guides. » Ces sages avis, si longtemps méconnus et si vite oubliés, terminèrent le huitième concile général.

§ V. Synchronisme.

Revirement dans la politique byzantine. Lettre d'Adrien II à l'empereur Basile.

47. Le lecteur sait déjà quels tristes incidents signalèrent les derniers jours que les légats apostoliques durent passer encore à Constantinople. Comme s'il eût voulu donner lui-même un éclatant démenti à ses propres paroles, l'empereur grec se fit le persécuteur le plus ardent de l'Église romaine avec laquelle il venait de renouer cette solennelle alliance. Ce changement d'attitude dans la question religieuse tenait à un revirement qui venait de s'opérer dans la politique byzantine. Les ambassadeurs de Louis II venus pour négocier le mariage de la fille de leur maître avec le prince impérial Constantin y mettaient une condition que Basile ne voulait point accepter. Il s'agissait d'envoyer en Italie une armée navale qui pût aider Louis II à chasser les Sarrasins de la Calabre et des provinces napolitaines. L'orgueil byzantin éprouvait une joie cruelle à voir les Sarrasins triompher d'un prince franc qui osait porter le titre d'empereur des Romains. Basile était donc loin de vouloir porter secours aux chrétiens d'Italie. L'alliance projetée ne devait

point avoir lieu ; dès lors il était inutile de ménager le saint-siége. Les malheureux légats furent victimes de cette politique étroite et vindicative. Retenus deux ans captifs chez les Slaves, ils ne rentrèrent à Rome que le 22 décembre 871. Dépouillés de tout ce qu'ils possédaient et des actes mêmes du laborieux concile qu'ils venaient de présider, ils apprirent au pontife Adrien que l'Église romaine elle-même venait d'être indignement spoliée par l'empereur grec et de perdre sa juridiction sur la Bulgarie. Le pape s'empressa d'écrire à Basile pour protester contre cette perfidie sacrilége. «Nos légats, dit-il, nous sont enfin revenus, après une captivité de deux ans au milieu des peuples barbares. On s'étonne que vous n'ayiez pas mieux pourvu à leur sûreté. Après les avoir demandés avec tant d'empressement, vous deviez au moins suivre l'exemple de votre prédécesseur Michel, qui, malgré sa tyrannie, fit escorter ceux qui lui avaient été envoyés. Il y a encore un autre point sur lequel vous avez effacé toutes les marques de bonté que vous avez données au saint-siége ; c'est que notre frère Ignace a osé, avec votre assentiment, consacrer un évêque pour la nation des Bulgares. Mettez ordre à cet abus de pouvoir, et n'usurpez pas les droits de l'Église romaine, si vous voulez éviter la sentence canonique et la condamnation du saint-siége. » Cette réclamation demeura sans résultat ; et la Bulgarie s'est toujours reconnue sous la dépendance du siége de Constantinople.

Mort d'Adrien II. Invasions des Normands en Angleterre et en France.

48. Ce fut le dernier acte du pontificat d'Adrien II, qui mourut le 25 novembre 872. L'année précédente, les Normands avaient fait une descente en Angleterre. Ils détruisirent les monastères de Lindisfarn, de Tynemouth, de Jarow, de Wearmouth, de Strenes-hal et d'Elhi, et mirent à mort tous les religieux. A l'approche de ces redoutables pirates, sainte Ebba, abbesse de Collingham, réunit ses religieuses, les exhorta à sauver leur honneur au péril même de leur vie. Leur montrant elle-même l'exemple, elle se coupa le nez et la lèvre supérieure. Ses compagnes l'imitèrent. Le lendemain les Normands arrivèrent, un pareil spectacle n'attendrit point leurs cœurs farouches. Ils mettent le feu au monastère et jettent dans les flammes ces vierges héroïques, dignes des noces de l'A-

gneau. A Croyland, l'abbé Théodore fut égorgé sur l'autel. Saint Edmond, roi d'Estanglie, eut le malheur de tomber entre les mains des barbares qui l'attachèrent à un arbre et le percèrent à coups de flèches. C'est ainsi que l'Église voyait, à chaque siècle, couler le sang de ses fils; mais ce sang retombait sur les persécuteurs en une rosée de grâces et de salut, et les victimes allaient au ciel prier pour la conversion de leurs bourreaux. Les Normands, profitant de la faiblesse de Charles le Chauve, ne traitaient pas mieux la Gaule que l'Angleterre. Les Francs, indignés que le petit-fils de Charlemagne n'opposât que de l'or au lieu de fer, à ces redoutables ennemis, offrirent la couronne de Neustrie à Louis le Germanique (856-858). Celui-ci s'avança jusqu'à Ponthyon, où la plupart des seigneurs vinrent le rejoindre. Charles le Chauve se présenta pour combatre à Brienne. Mais, par défiance, soit de lui-même soit de ses troupes, il fit retraite, laissant tout le royaume à son rival. Louis le Germanique, maître de la couronne, ne pensa pas plus que son rival vaincu à la défendre contre les Normands. Les bandes germaniques aigrirent, par leur fierté, les Neustriens; et Charles le Chauve recouvra, sans combat, comme il l'avait perdu, un trône dont il était si peu digne. Les Normands croissaient en nombre comme en audace. Un essaim de ces pirates occupait l'île d'Oissel, dans les environs de Paris, qu'ils n'avaient pas quittés depuis 856. Une autre troupe avait remonté la Somme, pillé Amiens et répandu la terreur dans la Picardie. Charles le Chauve, pensant à détruire les Normands par les Normands eux-mêmes, offrit à ceux de la Somme trois milles livres pesant d'argent, pour chasser ceux de la Seine. L'arrangement fut conclu. Leur chef, Wieland, les conduisit dans l'île d'Oissel, qu'il força : mais bientôt les deux troupes se réunirent pour n'en faire qu'une, qui, loin de quitter la France, s'établit sur les rives de la Seine, depuis son embouchure jusqu'a Melun (861). Robert le Fort, comte d'Anjou, tige de la troisième dynastie de nos rois, faisait plus que Charles le Chauve pour la défense du territoire. Charles l'en récompensa par le gouvernement du duché de France (pays compris entre la Seine et la Loire). Malgré la valeur de Robert, Hastings, ancien paysan des environs

de Troyes, devenu l'un des chefs les plus redoutables des Normands, força, par ses dévastations, le roi de France à signer avec lui le plus humiliant de tous les traités. Il obtint quatre mille livres pesant d'argent, la restitution ou la rançon de tous les Francs qui, faits prisonniers, avaient réussi à s'échapper de leurs fers; une composition (amende) pour chaque Normand, tué dans les dernières invasions par les Francs. Telles furent les clauses honteuses que Charles le Chauve ne rougit pas d'accepter. Dès que la somme fut intégralement payée, les Normands de la Seine se retirèrent. Ceux de la Loire continuèrent leurs brigandages. Robert le Fort les attaqua avec sa valeur accoutumée; mais il périt à Brissarthe (866) de la main du farouche Hastings.

CHAPITRE XII.

PONTIFICAT DE JEAN VIII (14 décembre 872-15 décembre 882)

SOMMAIRE.

§ I. DIVERSES NOTICES DE JEAN VIII.

1. Notice de Jean VIII par Pandolphe de Pise publiée par Muratori. — 2. Notice de Jean VIII par Mansi. — 3. Notice de Jean VIII par Binius. — 4. Notice par Ciaconius. Mort de l'empereur Louis II. — 5. Prétentions des comtes de Tusculum et de Spolète. Sacre de Charles le Chauve. — 6. Conjuration du comte de Tusculum. Mort de Charles le Chauve. — 7. Émeute à Rome. Incarcération du pape, son évasion et son voyage en France. — 8. Sacre de l'empereur Louis le Bègue. — 9 Réhabilitation de Photius suivie d'une nouvelle sentence de déposition et d'anathème. — 10. Divers actes du pontificat de Jean VIII. — 11. Sacre de l'empereur Charles le Gros. Mort de Jean VIII.

§ II. SYNCHRONISME.

12. État du monde à l'avénement de Jean VIII. — 13. Charles le Chauve à Rome. — 14. Ravages des Sarrasins en Italie. — 15. Carloman roi de Bavière compétiteur à l'empire. Mort de Charles le Chauve. — 16. Jean VIII au concile de Troyes. — 17. Mort de saint Ignace patriarche de Constantinople. Restauration de Photius. — 18. Jean VIII consent à la réintégration de Photius. — 19. Apostasie des légats du pape à Constantinople — 20. Déposition des légats prévaricateurs. Excommunication de Photius. — 21. Fin du pontificat de Jean VIII.

§ III. PHOTIUS.

22. Accusations posthumes contre la mémoire de Jean VIII. — 23. Photius exilé à Stenos. Premières tentatives de justification. — 24. Développements donnés par Photius à sa correspondance. — 25. Le tremblement de terre de Constantinople. — 26. Lettre de Photius à l'empereur. — 27. Mort de saint Ignace. Rétablissement de Photius. — 28. Les légats infidèles à Constantinople. — 29. Les pièces apocryphes. — 30. Justification de Jean VIII.

PONTIFICAT DE MARIN Ier (28 décembre 882-23 février 884).

31. Élection de Marin Ier. — 32. Notice de Jean VIII par Ciaconius. — 33. Alfred le Grand roi d'Angleterre. — 34. Normands dans les Gaules. — 35. Sarrasins en Italie.

PONTIFICAT D'ADRIEN III (1er mars 884-8 juillet 885).

36. État du monde à l'avénement d'Adrien III. — 37. Notice d'Adrien III par Ciaconius.

§ I Diverses Notices de Jean VIII.

Notice de Jean VIII par Pandolphe de Pise, publiée par Muratori.

1. Nous avons dit que le texte du *Liber Pontificalis*, tel qu'il nous est parvenu, a subi une mutilation qui s'étend depuis la fin du pontificat d'Adrien II (872) jusqu'à l'an 885 inclusivement, c'est à dire jusqu'à l'avénement d'Étienne VI. Cet intervalle comprend les trois pontificats de Jean VIII (14 décembre 872-15 décembre 882), de Marinus ou Marin Ier (23 décembre 882-23 février 884) et d'Adrien III (1er mars 884-4 juillet 885) pour lesquels nous n'avons aucune notice contemporaine. Afin de suppléer à cette lacune, nous reproduirons successivement les documents biographiques retrouvés par Muratori, Ciaconius et Mansi sur le pontificat de Jean VIII. Voici d'abord celle que Muratori a retrouvée dans un manuscrit de la bibliothèque vaticane et qu'il croit pouvoir attribuer à Pandolphe de Pise. « Jean VIII, né à Rome, était fils de Guido; il siégea dix ans et deux mois. Ce très-bienheureux pontife entreprit pour l'utilité de toutes les églises de Dieu, un voyage dans les Gaules. Arrivé dans la cité d'Arles (8 mai 878), Léon abbé de Saint-Gilles se présenta à son audience pour se plaindre des entreprises de Gibert évêque de Nîmes contre sa juridiction abbatiale. Le monastère où repose le corps du bienheureux Ægidius (saint Gilles) fut primitivement dédié sous le vocable de Saint-Pierre. Il est situé sur les confins de la Gothie, dans un vallon que le roi goth Flavius avait autrefois donné au saint ermite[1]. Ægidius l'avait depuis placé

[1] Ægidius, saint Gilles, né vers le milieu du VIIe siècle, d'une famille noble d'Athènes, voyant que sa science et sa piété lui attiraient l'admiration universelle dans sa patrie, passa dans les Gaules, et vint se fixer d'abord dans un ermitage près du Gard, puis dans une forêt du diocèse de Nîmes. Il y resta plusieurs années entièrement occupé des exercices de la vie anachorétique. On rapporte qu'il fut nourri pendant quelque temps par le lait d'une biche de la forêt, et qu'un roi ou du moins un gouverneur de Septimanie, du nom de Flavius, chassant dans la forêt, poursuivit la biche hospitalière et découvrit ainsi la retraite de l'ermite. De là la fondation du monastère bénédictin dédié d'abord sous l'invocation de saint Pierre. Il prit plus tard le nom de Saint

sous la juridiction immédiate du saint-siége, à l'époque de saint Benoît II. Or l'évêque de Nîmes, Gilbert, s'était violemment mis en possession de cette abbaye, et en avait chassé Léon qui en était le légitime abbé. Les rois de France prêtèrent l'appui de leur autorité à cette spoliation. L'évêque eut même recours aux pontifes romains pour surprendre leur bonne foi et en obtenir la confirmation de son pouvoir usurpé. Le grand pape Nicolas, directement sollicité à cet effet, eut la prudence de ne point porter de décision ; il se contenta de citer les parties à son tribunal. L'affaire en était là, lorsque le seigneur apostolique Jean VIII put en prendre connaissance sur les lieux. L'archevêque d'Arles Rostaing, l'archevêque d'Embrun Aripert, avec les évêques Waldbert de Porto, Pascal d'Amérino, Robert de Valence, Ictarius de Viviers, Liduin de Marseille, ainsi que les ducs et juges Jean de Provence, Deusdedit de Ravenne, Ardus, Arderard, Gisalfred et Gondulf furent chargés d'examiner à fond le différend. Il fut reconnu d'après les documents authentiques que le monastère de Saint-Gilles relevait légitimement de la juridiction du siége apostolique, l'évêque Gilbert en fit officiellement remise aux délégués du pontife, et l'abbé Léon en reprit le gouvernement. — Le pape poursuivit alors son voyage en France, il arriva à la cour du roi Louis le Bègue, et le XV des calendes de septembre 879, la sixième année de son pontificat, il tint en présence du seigneur roi un concile national de toutes les Gaules dans la ville de Troyes. — Sous le pontificat de Jean VIII florissait le bibliothécaire de la sainte Église romaine Anastase, l'un des hommes les plus versés de cette époque dans la littérature latine et grecque. Il a traduit les actes du VIII[e] concile œcuménique. On lui doit en outre la version latine des œuvres de Denis l'Aréopagite, de la *Passio* des saints Pierre d'Alexandrie, Acacius et ses compagnons matyrs et de la vie de saint Jean l'Aumônier [1]. »

Gilles, et devint le berceau de la petite ville connue aujourd'hui sous ce nom vénéré. Les reliques de saint Gilles furent, à l'époque des guerres dites de religion, transférées à Saint-Sernin de Toulouse. Saint Gilles est patron d'un grand nombre d'églises en France; on célèbre sa fête le 1[er] septembre.

[1] Muratori. *Rer. Italic. Scriptor.*, tom. III, *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 647.

Notice de Jean VIII, par Mansi.

2. Mansi, dans sa grande « collection des conciles » consacre au pontificat de Jean VIII la notice suivante : « Jean siégea dix ans et deux jours. Par une constitution apostolique, il décréta que nul gouverneur et duc de province n'aurait le droit de citer les évêques au tribunal du siége apostolique, ni d'exiger d'eux des cens, tributs ou présents arbitraires. Les clercs, les religieux et religieuses, les orphelins et les veuves étaient placés sous la tutelle et la potection immédiate des évêques de chaque diocèse et ne pouvaient en être distraits pour être jugés par les tribunaux séculiers. Une sentence d'excommunication était portée contre tous les fonctionnaires civils qui oseraient enfreindre cette constitution apostolique, avec menace s'ils persistaient dans leur usurpation d'être frappés d'anathème. Jean VIII détermina également par un décret les règles à suivre pour la perception des dîmes que chaque fidèle doit au prêtre. Il défend à tout clerc ou lévite d'un autre diocèse de s'en attribuer aucune portion, voulant qu'elles appartiennent exclusivement au titulaire de chaque paroisse légitimement institué par son propre évêque. Les contrevenants doivent être punis par l'excommunication. — Dans son temps, l'empereur Louis II fut fait prisonnier par Adalgise duc de Bénévent. Il n'obtint grâce de la vie qu'après avoir juré de ne jamais chercher à rentrer dans le duché ni à venger l'injure et les outrages qu'il venait d'y subir. A cette condition, il fut remis en liberté. Louis II s'adressa au pape pour être relevé de ce serment. Jean VIII, par l'autorité de Jésus-Christ et du bienheureux Pierre prince des apôtres, déclara en effet que ce serment était nul de soi, puisqu'il avait été arraché par la force, et qu'il était d'ailleurs absolument contraire à l'ordre public et à la constitution impériale [1]. »

Notice de Jean VIII, par Binius.

3. Le docte Binius a lui-même recueilli des divers auteurs contemporains tous les témoignages relatifs au pontificat de Jean VIII et en a composé la notice suivante : « L'an du Rédempteur 872, le XIX[e] des calendes de janvier (15 décembre), au rapport d'Aimoin, l'archidiacre de l'Église romaine, Jean fut élevé au souverain pontificat. Il était le VIII[e] pape de ce nom. Il sacra successivement le-

[1] *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 650.

trois empereurs Charles le Chauve, Louis le Bègue et Charles le Gros qui passèrent sur le trône impérial après la mort du César Louis II. Sous son règne, les Sarrasins dévastèrent toute l'Italie. Le pontife, privé de tout secours, fut obligé de traiter avec ces barbares et de leur acheter la paix, moyennant un tribut annuel. A la mort du patriarche de Constantinople, Saint Ignace, l'empereur Basile le Macédonien envoya à Jean VIII des ambassadeurs chargés de lui présenter en son nom et au nom de tous les évêques d'Orient une requête ayant pour but de rétablir Photius sur le siége patriarcal de Constantinople. Le pape répondit qu'il recevrait Photius à sa communion, si, désavouant dans un concile toutes ses erreurs passées et se soumettant à la pénitence qui serait jugée convenable, il donnait enfin l'exemple du retour à l'orthodoxie. On a blamé Jean VIII de cette indulgence [1], » ajoute Binius. (S'il nous était à nous-même permis d'exprimer ici une opinion sur laquelle nous reviendrons en détail, nous dirions qu'on aurait avec bien plus de raison blâmé le pontife s'il eût fermé obstinément à Photius la porte du repentir. Nous ne pouvons donc nous associer à la critique du docte commentateur, et nous croyons que c'est mal connaître l'esprit de l'Église que de vouloir l'emprisonner dans un cercle de rigorisme infranchissable. Sans doute Photius abusa de l'indulgence dont il fut l'objet ; mais la faute en est à lui seul. Elle ne saurait jamais retomber sur le pape Jean VIII, dont la conduite en cette circonstance fut digne du vicaire de Jésus-Christ, du successeur des apôtres auquel il avait été dit par le Seigneur lui-même de « pardonner jusqu'à septante fois sept fois. » Divin privilége de miséricorde dont les papes ont toujours usé et useront jusqu'à la fin des siècles avec une invincible mansuétude !)

Notice par Ciaconius. Mort de l'empereur Louis II.

4. A ces diverses notices de Jean VIII, nous croyons devoir ajouter celle que Ciaconius lui a consacrée et qui est de toutes la plus complète. « Jean, fils de Guido, romain d'origine, dit-il, était avant sa promotion cardinal-diacre de la sainte Église romaine. Il siégea dix ans et deux mois sous le règne des empereurs d'Occident

[1] *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 650.

Louis II, Charles le Chauve, Louis III le Bègue et Charles III le Gros. A la mort d'Adrien, les suffrages unanimes du clergé et du peuple de Rome l'appelèrent au souverain pontificat. Les éminentes qualités qui avaient distingué l'archidiacre, firent bénir le pape. En 873, l'empereur Louis II vint à Rome pour consulter le pontife sur la valeur du serment que le duc de Bénévent, Adalgise, lui avait arraché sous peine de mort à l'époque où il était captif entre les mains de cet orgueilleux vassal. Jean VIII le reçut avec honneur et convoqua un synode romain pour examiner scrupuleusement ce cas de conscience. En présence des pères assemblés, l'empereur exposa dans tous ses détails la perfidie dont Adalgise avait usé à son égard, les menaces de mort sous la pression desquelles il l'avait contraint de prêter serment de ne jamais tirer vengeance des tortures qu'on lui avait fait subir et de ne plus remettre le pied dans le territoire d'un duché qui faisait notoirement partie de l'empire. A l'unanimité, les pères furent d'avis qu'Adalgise avait tenu une conduite indigne d'un prince chrétien, qu'il avait forfait aux obligations et aux devoirs d'un vassal, qu'il importait de le traiter comme un ennemi du saint empire romain d'Occident et que dès lors les promesses de Louis, quelque solennelles qu'elles aient pu être, ne l'obligeaient point en conscience. Conformément à cette décision du synode romain, le pape, en vertu de son autorité apostolique, releva Louis II du serment qui lui avait été extorqué par la violence. Après cette absolution juridique, l'empereur quitta Rome, et partit pour Milan, où il tomba bientôt malade et mourut au mois d'août 875, sans laisser de postérité. »

Prétentions des comtes de Tusculum et de Spolète. Sacre de Charles le Chauve.

5. « Cette mort, continue Ciaconius, fut pour les princes italiens un prétexte à renouveler leurs prétentions au titre d'empereur. Ils disaient que, suivant la coutume antique, il leur appartenait de maintenir parmi eux la dignité impériale, sans permettre qu'elle passât sur la tête de rois étrangers. Les comtes de Tusculum, qui jouissaient d'un grand crédit à Rome, grâce à leur puissance et à leurs richesses, se mirent à la tête du parti des princes et essayèrent de le faire triompher. Ils vinrent trouver le pape Jean VIII dans l'espoir de le gagner à leur cause. Mais le pontife, fidèle à la

tradition apostolique et à l'institution du Saint-Empire rétabli par les papes en faveur de Charlemagne et de ses successeurs par droit de primogéniture resta inébranlable, et déclara que le titre impérial appartenait légitimement depuis la mort de Louis II au roi Charles le Chauve. Ce dernier s'empressa de franchir les Alpes et de venir revendiquer ses droits les armes à la main. Il se fit précéder à Rome par des ambassadeurs qui, de sa part, prêtèrent serment au pontife de défendre l'Italie et le siége apostolique contre tous leurs ennemis, ainsi que les empereurs romains y sont obligés par leur titre et par leur dignité. Jean VIII invita donc Charles le Chauve à se rendre immédiatement à Rome pour y recevoir de sa main la couronne impériale. Le roi franc fit son entrée solennelle le XV des calendes de janvier (18 décembre 876) et huit jours après, en la fête de Noël, il fut sacré Auguste dans la basilique vaticane, à l'autel de la Confession, où il jura de se vouer pour jamais à la défense du souverain pontife et de la sainte Église romaine. Ainsi il reconnaissait manifestement que le droit de décerner le titre d'empereur auguste appartenait exclusivement à la papauté. Charles le Chauve, en cette occasion, fit de magnifiques présents au pape et aux diverses basiliques de Rome; puis il retourna dans les Gaules. »

Conjuration du comte de Tusculum. Mort de Charles le Chauve.

6. « Après son départ d'Italie, les comtes de Tusculum et de Spolète, Albéric et Lambert, irrités contre le pape qui avait rejeté leurs prétentions, ourdirent contre lui un complot dans lequel prirent part Formosus, évêque de Porto, et le *nomenclator* Grégoire. Informé de cette conspiration, Jean VIII excommunia les coupables et fit immédiatement partir des légats pour implorer le secours de l'empereur Charles le Chauve. Ce prince était à Pontion lorsque les délégués pontificaux le rejoignirent avec les présents dont ils étaient porteurs, savoir pour Charles le Chauve un sceptre d'or et une main de justice, pour l'impératrice des manteaux de pourpre et des bracelets ornés de pierreries. Dans l'intervalle, les Sarrasins manifestèrent l'intention d'attaquer Rome. Sans leur laisser le temps de quitter le territoire napolitain, le pontife se porta à leur rencontre jusqu'à Salerne, avec les troupes romaines et celles du

duché de Spolète. En même temps, il faisait partir de nouveaux envoyés à l'empereur Charles le Chauve pour l'informer de ce péril imminent et le conjurer de venir au secours de Rome et de l'Italie. L'empereur traversa aussitôt les Alpes avec son armée. Le pape vint à sa rencontre jusqu'à Verceil, et ensemble ils arrivèrent à Pavie, d'où le pontife s'empressa de partir pour rassurer les Romains par sa présence. Mais Charles le Chauve fut soudain attaqué d'une fièvre pernicieuse. Il avait pour favori un médecin juif, nommé Sédécias, auquel il accordait une confiance illimitée. Ce médecin lui fit prendre une poudre dont on ne connaît pas la nature, mais qu'on suppose avoir été un poison mortel. Le fait est qu'au lieu de diminuer, la maladie empira, et le malheureux prince mourut la veille des nones d'octobre (6 octobre 877). »

Émeute à Rome. Incarcération du pape, son évasion et son voyage en France.

7. « Les comtes de Tusculum et de Spolète, Albéric et Lambert profitèrent de la mort de Charles le Chauve pour renouveler leurs tentatives d'indépendance et leurs prétentions à disposer de la couronne impériale. Mais comme auparavant le pontife résista à tous leurs efforts. Furieux de cet obstacle, les conjurés entrèrent à Rome avec une armée, firent soulever la populace, s'emparèrent de Jean VIII et le jetèrent au fond d'un cachot. Le palais patriarcal de Latran tomba en leur pouvoir et fut livré au pillage de la soldatesque. Quelques serviteurs dévoués réussirent à faire évader le pontife. Aussitôt libre Jean VIII fulmina contre les sacriléges envahisseurs une sentence d'excommunication et d'anathème. Puis il s'embarqua pour les Gaules et arriva à Arles le jour de la Pentecôte 878. De là il se rendit à Lyon, et envoya prévenir de son arrivée le roi franc Louis le Bègue, qui se trouvait alors à Tours. Pour éviter au pontife un trop long voyage, Louis se disposa à partir pour Troyes et fit prier Jean VIII de se rendre dans cette dernière ville où un concile des évêques des Gaules était convoqué. Le pape le présida en personne. Un grand nombre de canons disciplinaires y furent adoptés. On y organisa hiérarchiquement l'église chrétienne qui venait de se former chez les peuples de la Flandre récemment convertis à la foi. Jean VIII sacra les évêques destinés à ce pays. Le pontife exposa ensuite aux pères du concile les attentats commis

contre sa personne sacrée et contre le siége apostolique par les comtes de Tusculum et leurs sicaires. Il donna connaissance de l'anathème prononcé contre eux et en remit un exemplaire authentique que chacun des évêques devait revêtir de sa signature. A la session suivante, qui eut lieu le surlendemain, les évêques s'adressant à Jean VIII lui tinrent ce langage : Très-bienheureux père, souverain pontife de la catholique et apostolique Église romaine, nous, vos fils, serviteurs et disciples, évêques des Gaules et de la Belgique, nous prenons la plus vive part aux injures et aux violences que des hommes pervers ont faites contre vous et contre notre mère, la sainte Église romaine, maîtresse de toutes les autres. Nous nous associons de cœur et d'âme à la sentence qu'en vertu de l'autorité de l'Esprit, du privilége du bienheureux Pierre et du siége apostolique, vous avez canoniquement portée contre les coupables. Nous tenons pour déposés ceux que votre jugement a frappés de déposition, pour excommuniés ceux que vous avez déclarés tels, pour anathématisés ceux que vous avez soumis à l'anathème. S'ils reviennent à résipiscence, nous ne les recevrons à la communion qu'autant que vous les aurez relevés vous-même des censures qu'ils ont encourues. — L'évêque déposé de Porto était présent à cette séance solennelle. On renouvela contre lui le jugement déjà prononcé par le pape. Il fut dépouillé de ses ornements épiscopaux et dégradé de son ordre. Il jura par serment sur les saints Évangiles de ne jamais chercher à retourner à Rome ni à rentrer dans sa ville épiscopale. A cette double condition, le pape usa d'indulgence à son égard et l'admit à la communion laïque. »

Sacre de l'empereur Louis le Bègue.

8. « Cependant le roi Louis le Bègue qui avait été jusque-là retenu à Tours par le mauvais état de sa santé put arriver enfin à Troyes. Il prêta entre les mains du pape le serment de fidélité au saint-siége dans les mêmes termes que l'avait fait précédemment son père Charles le Chauve, et fut solennellement sacré et couronné empereur le VII des ides de septembre (7 septembre 878) au milieu d'un concours immense de peuple venu de tous les points de la Gaule. Jean VIII reprit alors la route d'Italie. A son arrivée à Rome il reçut un accueil triomphal de tous les ordres de la cité. Durant

son absence les Sarrasins s'étaient emparés de plusieurs points du littoral des États de l'Église ; le pontife réunit toutes les troupes dont il put disposer et se porta en personne à la poursuite des pirates qu'il obligea à se rembarquer. En même temps, il informait le nouvel empereur Louis le Bègue du besoin que Rome et l'Italie avaient de sa protection ; mais une mort inopinée vint enlever ce jeune prince, qui n'avait encore que trente-trois ans. Il expira à Compiègne le IV des ides d'avril (10 avril 879). »

Réhabilitation de Photius suivie d'une nouvelle sentence de déposition et d'anathème.

9. « Jean VIII, en revenant de son voyage dans les Gaules, avait trouvé à Rome les ambassadeurs de l'empereur grec, venus pour soumettre à son approbation les actes d'un nouveau concile de trois cent-quatre-vingt-trois évêques orientaux, tenu à Constantinople en 877, sous la présidence des légats apostoliques. Ce concile, assemblé immédiatement après la mort du saint patriarche Ignace, avait reçu l'abjuration de Photius et rétabli sur le siége patriarcal cet homme d'un génie si brillant mais malheureusement d'un caractère si versatile. L'empereur grec priait le pape de ratifier une promotion qui semblait mettre fin aux troubles dont l'église d'Orient était depuis tant d'années la victime et la proie. Jean VIII y consentit. Les Grecs abusèrent bientôt de cette condescendance. Leur premier acte fut de déclarer que le concile de 877 devait prendre rang parmi les conciles œcuméniques dont il serait ainsi devenu le IXe. Mais cette prétention exorbitante ne ressortait nullement de l'acte miséricordieux de Jean VIII. Ce pontife, dans l'intérêt de la paix et dans l'espoir de mettre fin au schisme, se borna à ratifier la promotion de Photius dont on lui exposait le repentir et la pénitence ; il n'étendit nullement l'approbation du siége apostolique aux actes mêmes du concile byzantin de 877. Les motifs qui déterminèrent la conduite du pontife en cette occasion furent graves et nombreux. L'empire grec était redevenu puissant en Italie par l'accession des ducs de Bénévent et de Capoue qui avaient secoué le joug de l'empire franc pour se mettre sous la protection des Césars de Constantinople. Un nouveau danger menaçait donc de ce côté la ville de Rome déjà menacée par l'invasion des Sarrasins et par les attentats des factieux qui y entretenaient une perpétuelle agitation.

Profitant d'une telle situation, Basile le Macédonien offrit au pape un secours que celui-ci attendait vainement des empereurs carlovingiens qui se succédaient si rapidement sur le trône, et qui d'ailleurs, retenus dans les Gaules par la nécessité de protéger leurs États contre les incursions normandes, étaient dans l'impuissance absolue d'agir efficacement en faveur de l'Italie. Basile, au contraire, s'engageait à équiper une flotte qui chasserait des côtes de la Campanie, du Latium et de l'Étrurie, les hordes dévastatrices des Sarrasins. Il promettait, en outre, de rétablir le royaume des Bulgares sous la juridiction ecclésiastique de Rome et de mettre un terme au scandale d'une spoliation qui avait si profondément affligé le pape Adrien II, et contre laquelle Jean VIII lui-même n'avait cessé de protester dans toutes les lettres qu'il adressait à la cour de Byzance. Enfin et par-dessus tout, le pieux pontife envisageait au point de vue vraiment apostolique la situation qui résulterait pour l'église d'Orient d'une rigueur trop absolue. Le schisme allait y renaître avec toutes ses fureurs, et la lutte allait recommencer plus ardente que jamais. Le parti de l'indulgence semblait donc tout à la fois le plus sage et le mieux approprié aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouvait alors le monde chrétien. D'ailleurs les renseignements fournis à Jean VIII étaient loin d'être sincères. Basile le Macédonien mandait au pape que le rétablissement de Photius était unanimement désiré par les évêques orientaux, même par ceux qui tenaient leur consécration épiscopale des mains des patriarches légitimes Ignace et son prédécesseur Méthodius. Or, le fait était entièrement faux. Tout l'Orient savait le contraire. Ce ne fut donc pas sans un étonnement mêlé d'une profonde douleur qu'on y apprit les décisions pleines d'indulgence prises par le souverain pontife. On disait que nul de ses prédécesseurs n'avait agi de la sorte ; on lui reprochait de s'être laissé diriger par une prudence tout humaine, en opposition complète avec l'esprit de Dieu et de la sainte Église. Les orthodoxes embrassèrent avec énergie ces sentiments. A leurs yeux le pontife s'était rendu coupable d'un crime irrémissible. Au mépris des solennels décrets de ses prédécesseurs, décrets auxquels il avait formellement donné lui-

même son adhésion en qualité d'archidiacre de la sainte Église romaine, il avait, par condescendance pour l'empereur, réhabilité un intrus tel que Photius, dont la déchéance prononcée canoniquement devait être pour jamais irrévocable. C'était là une véritable apostasie, disait-on, puisqu'en réalité Photius n'avait pas donné le moindre signe de repentir, ne s'était soumis à aucune espèce de pénitence canonique. Au contraire, il avait recommencé avec une nouvelle audace la série des attentats pour lesquels il avait tant de fois encouru les justes censures du siége apostolique. Ainsi l'on raisonnait en Orient, où la culpabilité de Photius était notoire. Mais le faux exposé d'après lequel Jean VIII avait cru devoir agir n'en formait pas moins pour ce pontife une justification légitime. A mesure qu'il découvrit la vérité qui lui avait été perfidement et hypocritement dissimulée, il revint sur sa première sentence. Les légats infidèles qui avaient présidé le concile de 877 furent déposés, et les actes de cette assemblée déclarés nuls et de nulle valeur. Jean VIII renouvela contre Photius l'anathème porté par ses prédécesseurs et chargea le diacre Marinus, l'ancien légat apostolique au VIIIe concile général et qui devait plus tard monter sur le siége apostolique de partir pour Constantinople et d'y fulminer cette sentence définitive. »

Divers actes du pontificat de Jean VIII.

10. « L'activité du pape Jean VIII et son infatigable sollicitude s'étendait à toutes les églises de l'univers. Pendant que l'Orient réclamait sa vigilance paternelle, il ne perdait pas de vue les intérêts religieux de l'Occident. En 876, il adressait le pallium à Willibert, successeur d'Hilduin sur le siége métropolitain de Cologne. A la même époque, il envoyait en qualité de légats apostoliques les trois évêques Viator de Ferrare, Gilulfe de Mantoue, Eicard de Vicence, pour terminer un différend qui venait de s'élever entre le métropolitain de Vienne et l'évêché de Trente au sujet de la juridiction ecclésiastique. Il conférait la dignité archiépiscopale au siége de la ville d'Oviédo, fondée jadis en Espagne par le roi catholique Froïla. Il sacrait le prêtre missionnaire Wuichin, évêque des chrétientés fondées chez les Dalmates et les Moraves, et lui accordait la permission de célébrer les divins offices dans la langue de ce pays.

A son retour du concile de Troyes, il fit la dédicace solennelle de l'église abbatiale de Vézelay, dans le monastère fondé jadis par Gérard de Roussillon comte de Burgondie, et consacra l'édifice sous l'invocation de la très-bienheureuse pénitente Marie-Magdeleine. A la requête de Gilbod, évêque de Châlon-sur-Saône, il autorisa par décret apostolique le culte rendu à divers saints des Gaules, entre autres les bienheureux évêques Sylvestre, Agricol, Tranquillus, Didier, Jean, Flavius, Veranus, Gratus, Lupus et le vénérable prêtre de Châlon Desiderius. Il présida en personne à la translation solennelle des saints Sylvestre et Agricol, dont il voulut porter lui-même les saintes reliques. Cette translation fut signalée par de nombreux miracles. Jean VIII fit aussi la dédicace de l'église du bienheureux Saron (saint Sare) [1], premier abbé du monastère de Pulteria (Pothières). La cérémonie se fit avec une solennité extraordinaire, et bien qu'on ne fût pas au jour du dimanche des Rameaux, le pontife y fit la bénédiction des palmes et en envoya une à l'empereur avec une lettre où il s'exprimait en ces termes : « Nous ne saurions trouver dans la liturgie de la sainte Église un emblème qui exprime mieux que celui-ci l'espoir que nous mettons en votre piété royale. L'apôtre nous avertit que « tous ceux qui « entrent dans la lice ne remportent point la palme de la victoire. » Mais celle que nous vous envoyons aujourd'hui, après l'avoir revêtue des bénédictions apostoliques, sera pour vous le mémorial des combats que vous avez à soutenir et des victoires à remporter contre les ennemis visibles de l'Église sainte. Au milieu des luttes qui vous attendent, elle sera un gage assuré du triomphe. » Jean VIII ratifia par un décret spécial l'antique privilége jadis accordé par le pape Hormisdas aux évêques de Pavie, savoir l'usage du pallium, de la croix patriarcale et d'un cheval blanc pour monture le dimanche des Rameaux et le lundi de Pâques; en outre le droit d'appeler au synode diocésain les archevêques de Milan et de Ravenne. A ces

[1] La fête de saint Sare se célèbre le 23 novembre. Pothières est aujourd'hui un village de 650 habitants, dans le département de la Côte-d'Or, à 8 kilom. de Châtillon-sur-Seine. Son abbaye ainsi que celle de Vézelay avait été fondée par le comte Gérard de Roussillon.

prérogatives, Jean VIII ajouta en faveur du clergé et du peuple de Pavie le droit d'élire directement leurs évêques, sans être obligés d'appeler à l'élection aucun métropolitain. — Menacé à la fois par les factions italiennes et par les invasions des Sarrasins, le pontife dut souvent recourir à la protection des empereurs francs. Les légats qu'il employa de préférence en ces diverses occasions furent des personnages du plus grand mérite, entre autres l'évêque Zacharie, Anastase le Bibliothécaire, et Pierre, le conseiller du saint-siége. Il nous reste du pieux et saint pontife environ trois cent douze épîtres [1] adressées aux principaux personnages de son temps : les empereurs Charles le Chauve, Louis le Bègue, Louis le Gros et Basile le Macédonien, le roi des Bulgares Michaël, l'impératrice Ingelberge, veuve de Louis II, laquelle, après la mort du prince son époux, s'enferma dans un monastère à Brescia et y termina saintement ses jours. »

Sacre de l'empereur Charles le Gros. Mort de Jean VIII

11. « Après la mort prématurée de l'empereur Louis le Bègue, son fils Charles le Gros, roi des Francs, franchit les Alpes, se dirigeant vers Rome où il venait réclamer le titre d'Auguste et la dignité impériale. Il fut reçu avec les plus grands honneurs par le pontife, le clergé et tout le peuple de Rome. Il prêta entre les mains du pape le serment de dévouement et de fidélité au siége apostolique. La cérémonie du couronnement solennel eut lieu le jour de Noël de l'an 879, dans la basilique vaticane. Charles le Gros était le septième empereur d'Occident [2]. Le pape Jean est le seul de tous les souverains pontifes qui dans l'espace de quatre années ait eu à couronner trois empereurs, savoir Charles le Chauve, Louis le Bègue et Charles le Gros. A l'occasion du sacre de ce dernier prince, il donna à l'archevêque de Sens Anségise, un des prélats qui avaient suivi à Rome le nouvel empereur, des reliques insignes des papes saint Grégoire et saint Léon le Grand. — Jean VIII, après avoir saintement et apostoliquement gouverné l'Église, mourut à Rome

[1] Cf., *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 652-966.

[2] Ier Charlemagne (800-814); IIe Louis le Débonnaire (814-840); IIIe Lothaire (840-855); IVe Louis II (856-875); Ve Charles le Chauve (876-877); VIe Louis III le Bègue (878); VIIe Charles III le Gros (879-896).

le XVIII des calendes de janvier de l'indiction I[e] (15 décembre 882), et fut enseveli à Saint-Pierre. Le siége ne demeura vacant que trois jours [1]. »

§ II. Synchronisme.

Etat du monde à l'avénement de Jean VIII.

12. A l'avénement de Jean VIII, l'état du monde offrait partout des symptômes de déchirements et de troubles. L'Orient, où le concile œcuménique de Constantinople aurait dû rétablir une paix durable, allait bientôt trouver dans sa perpétuelle mobilité, une occasion nouvelle de discordes. L'Occident, habité par des peuples jeunes encore et pleins d'une séve désordonnée, était un vaste champ de bataille, où les Sarrasins au midi, les Normands dans les Gaules, les rois de France, d'Allemagne et d'Italie, se disputaient quelques lambeaux de territoire, en versant des flots de sang. La haute Italie était assez paisible sous le gouvernement de l'empereur Louis II. Mais ce prince n'avait pas d'héritier, et les Francs d'un côté, les Allemands de l'autre, convoitaient d'avance une succession qui n'était pas encore ouverte. L'Italie inférieure, divisée, déchirée entre les Grecs qui y conservaient quelques villes en souvenir de leur ancienne domination, les Sarrasins, qui y faisaient de continuelles incursions, les ducs et les comtes lombards qui se cantonnaient dans leurs forteresses, souffrait tour à tour la dévas-

[1] Ciacon. *Vita Joann. VIII, pap.* 110, col. 660 et sq. Voici l'inscription qui fut gravée sur la tombe de Jean VIII :

Præsulis octavi requiescunt membra Joannis
Tegmine sub gelido marmorei tumuli,
Moribus, ut paret, fulsit qui mente beatus,
Altisonis comptusque actibus et meritis.
Judicii custo mansit, pietatis amator,
Dogmatis et veri plurima verba docens;
De segete ac Christi pepulit zizania sæpe.
Multaque per mundum semina fudit ovans.
Prudens et doctus verbo, linguaque peritus,
Solertem seseque omnibus exhibuit :
Et nunc cœlicolas cernit super astra phalanges,
Spretor enim mundi possidet astra poli.

(Ciacon., *Ibid.*)

tation et le pillage des uns et des autres. Les Gaules, sans cesse inquiétées par les Normands, que l'épée de Charlemagne, égarée dans les mains de son trop faible petit-fils, ne savait plus tenir à distance; partagées d'intérêts et de politique, entre les trois enfants de Charles le Chauve, Charles, Louis et Carloman, révoltés contre leur père, manquaient de la direction unique et puissante, sous l'influence de laquelle leurs peuples eussent pu faire de grandes choses. Au milieu de ce conflit des hommes et des événements, fut inauguré le règne de Jean VIII, « Pontife infatigable, d'une rare habileté dans les affaires politiques, également fort et modéré, auquel il ne manqua, pour être compté parmi les plus grands papes, que d'avoir vécu dans des temps moins orageux [1]. »

Charles le Chauve à Rome.

13. L'empereur Louis II mourut en 876. Charles le Chauve, aussi désireux d'agrandir ses États qu'incapable de les défendre, se hâta d'aller à Rome recueillir un héritage que Louis le Germanique aurait eu le droit de lui disputer, mais que ce prince ne fut pas assez prompt à saisir. Jean VIII couronna Charles le Chauve empereur des Romains, et lui fit jurer de défendre l'Italie contre les Sarrasins, ses éternels ennemis. Le clergé, le sénat et le peuple prêtèrent serment de fidélité au nouvel empereur, en ces termes : « Au très-glorieux prince, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur, notre seigneur *Charles*, Auguste, nous, évêques, abbés, comtes et autres seigneurs du royaume d'Italie, souhaitons une paix et une prospérité éternelles. Puisque la bonté divine, par les mérites des saints apôtres, et leur vicaire notre très-saint père Jean, souverain pontife, pape universel, vous a déjà élevé à l'empire, selon le jugement du Saint-Esprit, nous vous élisons unanimement pour le protecteur, le seigneur et le défenseur de nous tous. Nous nous soumettons avec joie à votre domination, et nous promettons d'observer fidèlement tout ce que vous ordonnerez pour le bien de l'Église et pour notre salut. » C'était la même magnificence de langage que si l'on se fût adressé à un nouveau Charlemagne ! Pendant que Charles le Chauve ajoutait une autre couronne à celle

[1] Muratori.

qu'il portait déjà et qu'il défendait si mal, Louis le Germanique envahissait ses États des Gaules, à la tête d'une armée. L'empereur se hâta de quitter l'Italie. La mort de Louis le Germanique le délivra bientôt d'un compétiteur redoutable (876).

Ravages des Sarrasins en Italie.

14. Jean VIII espéra que le défenseur officiel du saint-siége se souviendrait alors de l'Italie, dont les Sarrasins se partageaient les dépouilles. « On répand le sang des chrétiens, écrivait-il à Charles le Chauve. Les malheureux, échappés au glaive des infidèles, sont emmenés en captivité sur des rives étrangères. Les cités, les campagnes dépeuplées manquent d'habitants. Les évêques, séparés de leur troupeau désolé, viennent chercher à Rome un asile et du pain. L'année précédente, l'ennemi moissonna les champs que nous avions semés; cette année, nous n'avons pu semer et nous n'avons pas même l'espérance de la récolte. Mais pourquoi ne parler que des infidèles! Les chrétiens ne se conduisent pas mieux. Les seigneurs voisins, que vous nommez *marchiones* [1], pillent les domaines de saint Pierre, ils nous font mourir, non par le fer, mais par la faim; ils n'emmènent pas en captivité, mais ils réduisent en servitude. Après Dieu, vous êtes notre refuge, notre consolation, notre unique espérance. Tendez la main à ce peuple désolé, à cette ville si noble et si fidèle, à l'Église votre mère, qui vous a donné la double couronne de la royauté et de la foi, et qui vous a récemment élu empereur, de préférence à votre frère. » Les malheurs dont parle Jean VIII prenaient une extension d'autant plus effrayante, que quelques peuples de l'Italie les aggravaient encore, au lieu de chercher à les arrêter. Les Napolitains et les populations voisines s'étaient alliés avec les Sarrasins, et ils arrivaient par mer jusqu'aux portes de Rome. Le pape n'épargna rien pour les décider à rompre cette alliance. Il envoya deux évêques, Valbert de Porto et Pierre d'Ostie, pour y déterminer Pulcar, préfet d'Amalfi, et surtout Sergius, duc de Naples, principal auteur de ce traité. Trompé par leurs promesses, le pape se rendit plusieurs fois à Gaëte, pour terminer cette affaire.

[1] On appelait ainsi les gouverneurs des *marches*, c'est-à-dire des frontières. On sait que tel est l'origine du titre de *marquis*.

Carloman, roi de Bavière, compétiteur à l'empire. Mort de Charles le Chauve.

15. Cependant les légats chargés de remettre à l'empereur les lettres de Jean VIII arrivèrent à Compiègne, où Charles le Chauve se trouvait (877). Leurs instances furent si pressantes que le prince se décida à partir pour Rome. Jean VIII se hâta d'aller au-devant de lui : ils se rencontrèrent à Vérone et allèrent ensemble jusqu'à Pavie, où le pape couronna solennellement l'impératrice Richilde. La cérémonie était à peine terminée, lorsque Carloman, fils aîné de Louis le Germanique, franchissant les Alpes à la tête d'une armée nombreuse, vint attaquer Charles le Chauve et lui demander raison d'avoir usurpé sur son père le titre d'empereur. Une terreur panique s'empara des soldats de Charles le Chauve. Leur chef n'était pas plus rassuré : il aimait mieux combattre avec l'or qu'avec le fer. Il prit la fuite, presque seul, à marche forcée, en proie à une fièvre ardente. Au pied du mont Cenis, il mourut, empoisonné, dit-on, par le juif Sédécias, son médecin. Prince plus puissant que digne de l'être, plus sensible à l'ambition qu'à la gloire, moins prudent que rusé, plus avide de conquêtes que propre à les conserver, il légua ses États et sa faiblesse à Louis III le Bègue, qui se laissa enlever le titre d'empereur par Carloman, roi de Bavière. Le sang qui avait produit Pépin d'Héristal, Charles Martel, Pépin le Bref et Charlemagne, s'était lassé de donner au monde des héros (877).

Jean VIII au concile de Troyes.

16. La mort de Charles le Chauve laissait l'Italie en proie à tous ses ennemis, maures et chrétiens. Jean VIII cherchait en vain, parmi tous les princes de la race carlovingienne, un noble cœur et une vaillante épée à opposer à tant de désastres. Carloman, qui poursuivait une couronne impériale à travers des ruisseaux de sang, donna ordre à Lambert, duc de Spolète, son lieutenant en Italie, de marcher sur Rome et de s'en rendre maître. Lambert, trop fidèle à ces ordres tyranniques, mit toute la campagne romaine à feu et à sang. Le pape voulait néanmoins le recevoir en ami. Il espérait tourner les armes de ce seigneur chrétien contre les Sarrasins, ses véritables ennemis; mais Lambert n'entra pas dans les vues de cette haute politique. Il franchit, en vainqueur irrité, les portes d'une ville qu'on avait volontairement ouvertes devant lui,

occupa Rome militairement et retint Jean VIII prisonnier dans l'église de Saint-Pierre. Pendant un mois, l'autel demeura dépouillé; la basilique dévastée ne vit plus célébrer aucun office dans son enceinte. Le pape réussit pourtant à tromper la vigilance de ses gardiens : il prit la mer à Ostie et vint débarquer en Provence, cette terre hospitalière des Gaules, où la papauté avait jusque-là trouvé asile et protection. Jean VIII envoya prier Louis le Bègue de lui indiquer le lieu où il pourrait avoir une entrevue avec lui. Troyes fut la ville désignée, et le pape s'y rendit. Il y convoqua un concile; mais les évêques d'outre-Rhin refusèrent de s'y rendre. L'appel du pontife ne fut point entendu. Rome semblait abandonnée. On voulait bien recevoir d'elle des titres et des couronnes, mais nul ne songeait à la défendre. Le concile, ouvert avec solennité le 11 août 878, exprima ses regrets de la manière indigne dont Carloman et son lieutenant Lambert avaient traité le souverain pontife. On y formula de sages règlements pour maintenir l'indépendance des évêques contre les attentats du pouvoir civil. Ce furent de belles paroles; mais il eût fallu d'autres arguments pour chasser les Sarrasins et réprimer l'insolence des seigneurs rebelles. Jean VIII le sentait bien. « Je vous conjure, mes frères, disait-il, d'armer vos vassaux pour la délivrance du saint-siége et de l'Italie tout entière. Donnez-moi à ce sujet une réponse définitive. » Ses instances furent inutiles. Le pape, désespéré, franchit les Alpes et revint à Rome.

Mort de saint Ignace, patriarche de Constantinople. Restauration de Photius.

17. Convaincu désormais qu'il n'avait rien à attendre des rois d'Occident, il tourna ses regards vers Constantinople, où Basile le Macédonien régnait avec gloire. Les armes victorieuses de ce prince avaient chassé les Sarrasins de l'Asie-Mineure, du Pont, de l'Arménie, de la Cappadoce, de la Mésopotamie et les avaient poursuivis jusqu'au delà de l'Euphrate, où les aigles romaines n'avaient point osé se montrer depuis Héraclius. Le pape crut que tel était le héros destiné par la Providence à sauver l'Italie et à devenir le boulevard de la chrétienté en Occident. Il lui envoya deux légats, chargés de lui proposer cette noble mission. Mais les choses avaient bien changé de face à Constantinople depuis le huitième concile

œcuménique. Photius n'était plus le schismatique déposé par les pères, proscrit par l'empereur, obligé de se dérober par la fuite au mépris et à l'indignation publique. Admis dans l'intimité du monarque, il habitait le palais impérial, avait repris les habits pontificaux et jouissait d'un crédit sans bornes à la cour. Cette métamorphose était due à une habile imposture de ce génie pervers. Basile le Macédonien, issu d'une humble famille d'Andrinople, avait, comme presque tous les parvenus, la manie de la noblesse. Photius sut tirer parti de cette mesquine vanité. Du fond de son exil, il écrivit en lettres alexandrines, sur du vieux parchemin, et revêtit d'une couverture rongée par les vers une généalogie qui faisait descendre la famille de Basile du roi Tiridate, si fameux en Arménie. Un intime ami de l'intrus, Théophane, clerc de la cour, se chargea de placer le poudreux manuscrit dans la bibliothèque impériale. Il le présenta à Basile comme le monument le plus précieux de bibliographie. « Malheureusement, dit-il, les caractères nous en sont inconnus. Un seul homme, dans tout l'Orient, serait capable de le déchiffrer. — Quel est cet homme? — Photius. » Photius fut appelé, lut le livre qu'il devait connaître mieux que personne, et dit qu'il ne pouvait en révéler le sens qu'à l'empereur lui-même, parce qu'il renfermait des secrets importants. Basile donna dans le piége. L'exil de Photius, qui durait depuis sept ans, finit à ce terme. L'adroit suborneur ayant une fois l'oreille du maître, le gouverna bientôt comme il voulut (878). La mort du patriarche saint Ignace, arrivée sur ces entrefaites, lui permit de remonter sur le siége de Constantinople. Quand les légats du pape, Paul et Eugène, débarquèrent, ils furent tellement circonvenus, que, cédant à la séduction, ils osèrent assurer publiquement qu'ils avaient mission de rétablir Photius dans son ancienne dignité. Les évêques d'Orient, craignant un homme qui venait de donner des preuves d'une habileté si extraordinaire, n'osèrent s'opposer à sa réhabilitation, et l'intrigant vit enfin tous ses artifices couronnés du plus éclatant succès.

18. Des ambassadeurs grecs arrivèrent à Rome, porteurs de lettres adressées par l'empereur à Jean VIII, pour le presser de

Jean VIII consent à la reintégration de Photius.

reconnaître la nomination de Photius. Basile mettait son assistance à ce prix. Ces nouvelles jetèrent le pape dans la plus cruelle perplexité. L'état de l'Italie, chaque jour plus menacée, demandait de prompts secours : Basile seul pouvait les fournir; d'un autre côté, le rétablissement de Photius, déposé par un concile général et toujours suspect d'attachement au schisme, présentait des difficultés considérables. Dans une conjoncture si délicate, Jean VIII prit conseil de la nécessité. La mesure qu'il adopta était commandée par des raisons politiques d'une gravité incontestable. « Vous nous demandez, répondit-il enfin à l'empereur, que, dilatant les entrailles de notre miséricorde, nous confirmions, par l'autorité du siége apostolique, le rétablissement de Photius dans les honneurs et la dignité du patriarcat. Pour nous conformer à vos prières, pour terminer la division et le scandale de l'Église, troublée depuis si longtemps, pour céder à d'impérieuses circonstances, nous consentons au pardon de Photius et à son rétablissement. Nous le faisons sans préjudicier aux statuts apostoliques, sans annuler les règles des saints pères, uniquement d'après ce principe qu'il est des occasions où il faut obéir à la nécessité et agir contre les traditions ordinaires de l'Église. Ainsi nous relevons Photius des censures ecclésiastiques portées contre lui ; nous permettons qu'il reprenne possession du siége patriarcal, en vertu de l'autorité suprême qui nous a été accordée dans la personne du prince des apôtres, par Jésus-Christ notre Dieu, quand il a dit à saint Pierre : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » Nous mettons toutefois à notre consentement quatre conditions : 1° qu'à la mort de Photius on n'élira point un laïque pour remplir sa place ; 2° que le patriarche ne prétendra désormais à aucun droit sur la province de Bulgarie ; 3° que les évêques et les clercs consacrés par Ignace seront tous maintenus sur leurs siéges et qu'on ne cherchera nullement à les inquiéter ; 4° que Photius rassemblera un concile pour y désavouer publiquement sa conduite passée. »

Apostasie des légats du

19. Cette dernière clause fut surtout sensible à Photius. L'exé-

cution aurait trop coûté à son orgueil. Pour s'y soustraire, il n'hésita pas à user d'une infidélité qui lui était familière. Il se chargea de traduire en grec les lettres latines du pape. Dans cette traduction, il omit à dessein les réserves pontificales concernant l'aveu de ses fautes, le désistement des prétentions du siége patriarcal sur la Bulgarie et la circonstance de la nécessité du temps qui contraignait à se relâcher à son égard des rigueurs de la discipline. Il faisait au contraire dire au pape que le concile général de 869 avait commis une injustice en déposant Photius et que tous ses actes étaient frappés de nullité. Ces blasphèmes furent lus comme les propres expressions de Jean VIII, dans un conciliabule que l'intrus voulut présider en personne, sans même laisser cet honneur aux légats du saint-siége, encore présents à Constantinople. Les coupables envoyés ne songèrent ni à se plaindre de cet opprobre, ni à protester contre l'indigne langage qu'on prêtait au vicaire de Jésus-Christ, dont ils étaient les représentants. Ils poussèrent la lâcheté jusqu'à présenter eux-mêmes les vêtements pontificaux à Photius, dans la cérémonie de réhabilitation. Et quand cette œuvre d'intrigue et de faiblesse fut consommée, ils revinrent dire au pape que la paix était enfin rétablie et consolidée pour jamais dans l'église de Constantinople.

pape à Constantinople.

Déposition des légats prévaricateurs. Excommunication de Photius.

20. Mais Jean VIII avait eu, dans l'intervalle, des détails circonstanciés et précis sur leur prévarication et sur les fourberies de Photius. Le livre des Évangiles à la main, en présence du clergé et du peuple de Rome assemblés, il monta sur l'ambon (tribune) de l'église de Saint-Pierre et renouvela contre Photius les anathèmes dont l'avaient successivement frappé les papes Nicolas Ier, Adrien II et le huitième concile œcuménique. Il fulmina une sentence d'excommunication contre les légats qui avaient si lâchement trahi leur ministère. Le diacre Marin, l'un de ceux qui avaient présidé en 869 au concile général, fut envoyé à Constantinople pour notifier cette sentence à l'empereur Basile et au patriarche intrus. Marin se montra digne d'une pareille confiance. En dépit de l'empereur et de Photius, il parut à Sainte-Sophie et déclara nul, au nom du pape, tout ce qui s'était fait en faveur du patriarche intrus. Jeté

en prison par les ordres de Basile, il parvint à s'échapper et revint à Rome, ayant accompli au péril de sa vie sa dangereuse mission.

Fin du pontificat de Jean VIII.

21. Les espérances que le pape avait conçues pour la délivrance de l'Italie se brisaient ainsi l'une après l'autre. L'Orient lui était fermé, l'Occident était sourd à ses prières. Jean VIII ne se découragea point, son activité redoublait avec les obstacles : et c'est un admirable spectacle que la lutte incessante d'un généreux pontife contre l'indifférence ou la mauvaise volonté de son siècle. En 880, il écrivait à Charles III le Gros, frère de l'empereur Carloman et roi de Germanie : « Nous sommes également exposés aux insultes des Sarrasins et à la rébellion des chrétiens eux-mêmes. Les habitants des campagnes laissent leurs sillons sans culture ; le ministère ecclésiastique ne peut plus s'exercer avec sécurité. Si vous ne venez promptement au secours de Rome et du siége apostolique, vous répondrez devant Dieu de la perte de l'Italie. » Charles le Gros n'eût pas fait plus d'attention à cette requête qu'à tant d'autres du même genre qui étaient toujours demeurées sans résultat ; mais la mort de l'empereur Carloman, son frère (881), laissa l'empire vacant. Charles le Gros se rendit à Rome pour y recevoir la couronne impériale des mains du pape. Il prétendait bien recevoir ; mais il comptait se débarrasser, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, du fardeau de la reconnaissance. Vainement le souverain pontife, dans la cérémonie de son sacre, lui fit jurer d'employer l'épée que l'Église lui mettait entre les mains, à défendre l'indépendance du saint-siége. Il oublia son serment du jour où il en eut recueilli les fruits. Jean VIII redoubla d'instances, de prières, de menaces, toujours en vain : et l'infortuné pontife mourut (15 décembre 882), sans avoir accompli le but qu'il poursuivit constamment pendant les dix années de son règne : la délivrance de l'Italie. L'histoire qui juge les efforts et non le résultat, n'a que des éloges pour une telle grandeur et une telle fermeté de caractère. Pour assurer du moins la liberté de Rome contre les Sarrasins, il acheta la paix de ces infidèles en s'engageant à leur payer chaque année vingt-cinq mille marcs d'argent.

§ III. Photius.

22. La question du rétablissement de Photius un instant consenti par Jean VIII a été souvent exploitée par les ennemis du saint-siége dans le sens d'une défection qui rappellerait les prétendues chutes des papes Vigile et Honorius. Il importe donc de mettre sous les yeux du lecteur tous les documents propres à éclairer sa religion et à justifier de ces accusations posthumes la mémoire de Jean VIII. De nos jours, un travail complet sur cette matière a été entrepris par un historien non moins érudit qu'impartial, le regrettable monseigneur Iager, récemment enlevé à des études qui firent l'honneur de sa vie. Dans son « histoire de Photius, » œuvre capitale, où chaque détail de la biographie du schismatique patriarche est mis en relief avec une science consommée, monseigneur Iager ne laisse rien subsister des griefs si longtemps reprochés à Jean VIII, et éclaire d'un jour tout nouveau ce côté jusque-là resté obscur des intrigues de Photius. Immédiatement après la condamnation portée contre lui par le VIIIe concile œcuménique, Photius avait été exilé à Stenos (870), obscure retraite d'où son insatiable ambition ne devait pas tarder à agiter de nouveau tout l'Orient. Une âme moins inquiète eût peut-être, soit par lassitude, soit par dégoût, essayé d'une vie calme et ignorée, ensevelissant dans l'ombre ses regrets, cachant son ignominie dans le silence, demandant à l'étude, au repentir et à la prière les seules vraies consolations. Pour Photius, l'un des génies les plus lettrés de cette époque, son « Myriobiblon [1] » en est la preuve, l'étude offrait certainement des ressources incomparables ; mais elle ne lui suffisait pas ou plutôt elle n'était pour lui qu'un marchepied conduisant au pouvoir. L'idée schismatique d'un pontificat byzantin se substituant au siége apostolique de Rome, usurpant les promesses d'infaillibilité données par Jésus-Christ à Pierre et à ses successeurs légitimes, s'était incarnée dans la personne de Photius, qui restera à jamais le type le plus accompli du schisme grec.

Accusations posthumes contre la mémoire de Jean VIII.

[1] *Patr. græc.*, tom. CIII, et CIV.

Photius exilé à Stenos. Premières tentatives de justification.

23. Il n'était pas homme à s'abandonner au découragement et à la pesante oisiveté de l'exil; son activité sembla au contraire doublée par la solitude; il réussit à transformer sa retraite de Stenos en une Pathmos nouvelle et à se faire un titre de gloire des justes condamnations qui l'avaient frappé successivement sans dompter son énergie ni abattre son courage. Du fond de son désert, il entretenait avec tous les diocèses et monastères de l'Orient une correspondance que nous avons encore et dans laquelle il déploie une souplesse, une habileté, un art infinis. Toujours maître de son expression, il la modère et la façonne avec une exquise délicatesse. Pour lui, les pères du VIIIe concile œcuménique, devant lesquels il avait fait cependant si triste figure, ne sont autre chose que le sanhédrin juif, gouverné par de nouveaux Caïphes et Pilates, condamnant l'innocence sans l'entendre et envoyant la vertu au Calvaire. « Parmi ces juges gravement assis sur le siége du tribunal, dit-il, on voyait des scélérats qui avaient vingt fois mérité la mort. On faisait comparaître devant eux des justes, des saints, des hommes dont le monde n'est pas digne, et les scélérats prononçaient contre eux des sentences de proscription et d'anathème. Ce scandale vous révolte, frères bien-aimés; ne croyez pas cependant que la longanimité de notre Dieu, patient parce qu'il est éternel, soit une preuve que sa providence abandonne pour jamais au caprice et à l'iniquité des mortels le gouvernement des choses humaines. Il dispose tout pour le plus grand bien spirituel de ses élus et garde dans ses décrets impénétrables le dernier mot de l'avenir. A Jérusalem, au temps de la passion de mon divin maître, Anne, Caïphe et Pilate n'étaient-ils pas juges? ne condamnaient-ils pas notre maître à tous, notre sauveur et notre juge suprême? Étienne, le premier des martyrs; Jacques, le premier des évêques; Paul, le docteur des nations, furent-ils épargnés par la synagogue maudite? Ne vous étonnez donc point si la cruauté et la rage impuissante des persécuteurs ont de nouveau éclaté dans cette brillante assemblée qu'on décore du titre pompeux de concile œcuménique. Là, des enfants d'Ismaël se sont levés contre les véritables fils de la promesse; là, les bourreaux, travestis sous la robe de juges, ont

condamné sans les entendre les confesseurs et les martyrs de Jésus-Christ. Leur concile, ai-je dit, il faut l'appeler de son nom véritable : ce fut un brigandage de barbares. On n'y produisit ni témoins, ni accusateurs; toutes les formes les plus élémentaires du droit religieux, ecclésiastique ou civil, y furent brutalement foulées aux pieds. Les courageux athlètes, les disciples du Christ notre divin maître, y furent traînés par des escouades de soldats tenant l'épée nue au poing et les menaçant de mort dès qu'ils ouvraient la bouche. On faisait tenir debout, en les accablant d'outrages, ces nobles victimes durant des séances qui se prolongeaient huit ou neuf heures consécutives, sans se lasser de les couvrir d'opprobres, de les rassasier d'outrages. On lisait des lettres écrites en langue barbare, dont le sens blasphématoire ne se révélait aux patients que par les gestes frénétiques du lecteur et des prétendus juges qui d'ailleurs n'en comprenaient pas un mot. C'était vraiment un spectacle, mais un spectacle horrible, atroce, qui finissait tard, quand les victimes tombaient épuisées de lassitude et de faim. Alors les juges, dans une rage insensée, se levaient en vociférant comme dans les scènes des bacchanales et criaient à pleins poumons : « Nous ne sommes pas venus ici pour juger; nous vous avons déjà condamnés; il faut vous soumettre de bon gré à la sentence. »

Développements donnés par Photius à sa correspondance.

24. Par ces fragments de la correspondance de Photius, on peut juger à la fois et du genre d'éloquence et de l'hypocrisie du sectaire. Sur ce thème, une fois adopté, il ne tarit plus. Ses variantes sont toutes pleines de la même véhémence et du même fiel. « Un concile hérétique, un sanhédrin d'iconoclastes, dit-il ailleurs, nous a frappé d'anathème, nous et notre vénérable père et prédécesseur, le patriarche de sainte mémoire Taraise, ce confesseur de la foi véritable, ce martyr de l'orthodoxie, cette gloire de l'épiscopat catholique. Mais leur anathème a un effet bien différent de celui qu'ils en attendaient. Il nous confirme, comme malgré nous et en dépit de notre indignité personnelle sur le siége épiscopal dont ces insensés voulaient nous faire descendre. — Il y eut un temps où l'anathème était vraiment une peine formidable. C'est quand les pontifes orthodoxes, les prédicateurs de la foi sainte, le fulminaient

contre des hérétiques et des impies. Mais aujourd'hui cette arme est tombée entre les mains des scélérats dont elle sert les fureurs et canonise les victimes.» Parfois Photius mêle à ses imprécations des retours attendrissants sur sa situation personnelle et sur les souffrances qu'il endure pour la cause de la justice et de la vérité. «La passion, dit-il, se porte aux derniers excès; le mal est à son comble; les persécutions dont on m'accable ne sauraient plus augmenter. Si je n'avais confiance au Dieu qui protége les innocents, il ne me resterait d'autre ressource que le désespoir. Je suis environné de piéges, de menaces et de terreur, à tel point que tout ce que j'ai souffert jusqu'ici n'est rien en comparaison de ce qu'il me faut maintenant endurer. Où cela s'arrêtera-t-il? La mort que les bourreaux me préparent, en leur ôtant à eux-mêmes le pouvoir de me torturer, me délivrera peut-être bientôt de mes souffrances. » A la même époque, Jean d'Héraclée, condamné et exilé comme lui, avait adressé une lettre à Photius qui s'empressait de répondre en ces termes : « Vous déplorez vos infortunes, comme si elles étaient individuelles; vous ignorez sans doute les nôtres. Si vous saviez ce que nous souffrons et quelles sont nos angoisses et nos épreuves de chaque jour, vous cesseriez de nous entretenir de vos maux pour compatir à ceux qu'on nous inflige. L'orage passe sur notre tête, la foudre gronde sans cesse autour de nous. Que faire? Lutter comme de vrais soldats de Jésus-Christ, sachant bien, selon le mot de l'Écriture, que cette vie mortelle est une vie de combats et de souffrances, mais que la récompense éternelle nous attend dans les bras de la miséricorde divine. » Ailleurs, Photius fait un tableau saisissant de sa détresse et de celle de ses amis. « La maladie use nos forces, dit-il, les souffrances morales nous torturent l'âme, et notre vie s'épuise dans une souffrance sans espoir. Tout se réunit pour raviver nos douleurs, l'absence de nos amis, les tortures infligées à nos serviteurs, leur captivité, la dispersion de nos familles, la persécution qui frappe nos parents, le dénûment absolu, le manque des choses les plus nécessaires à l'existence matérielle, sans compter la confiscation de nos livres, la destruction des autels et des monastères où de saintes âmes continuaient à prier pour nous,

Je ne parle point des jugements, interrogatoires, poursuites judiciaires, enquêtes frauduleuses, condamnations quotidiennes prononcées sans témoins, sans procès, sans accusateurs, non-seulement contre moi, mais contre mes proches, mes amis, mes serviteurs, contre tous ceux enfin qui ont commis le crime de ne m'avoir pas entièrement banni de leur souvenir. Nous sommes environnés de troupes, de gardiens, de geôliers et de magistrats. Comment une âme percée de tant de glaives ne s'arrache-t-elle pas du corps? c'est ce que je ne puis concevoir. »

Le tremblement de terre de Constantinople.

25. Malgré les mesures prises pour tenir au secret l'intrigant exilé, il recevait chaque jour des visiteurs et nul mieux que lui n'était au courant des divers incidents de la politique byzantine ou de l'histoire contemporaine. Cette facilité de communications tenait sans doute à la connivence d'une foule de fonctionnaires appartenant à toutes les classes de la hiérarchie; peut-être même faudrait-il en faire remonter la responsabilité jusqu'à l'empereur Basile lui-même; tant il y avait de fourberie et d'impostures dans le génie grec. Le proscrit de la veille pouvait devenir le favori du lendemain; les revirements de ce genre remplissent l'histoire du bas-empire. C'était donc un axiôme politique de ménager les rigueurs officielles de telle façon qu'elles pussent à un moment donné se transformer en un retour de faveur. Grâce à ce système, qu'on appellerait de nos jours un système de conciliation, rien n'était définitif dans les affaires politiques et religieuses de l'Orient, ou plutôt l'instabilité y était érigée en principe et devenait l'unique loi des gouvernements, l'unique règle de conduite des sujets. On comprend dès lors comment Photius pouvait multiplier ses correspondances et entretenir à son aise l'agitation des esprits en sa faveur. Les circonstances lui vinrent en aide. Quelques mois après sa condamnation par le VIII[e] concile œcuménique un tremblement de terre effroyable se fit sentir à Constantinople. Des rues entières furent couvertes par la ruine des édifices écroulés; on crut un instant que la basilique de Sainte-Sophie ne résisterait pas à la commotion. Mais un grand nombre d'églises dans les diverses quartiers de la ville furent renversées; le palais patriarcal éprouva de telle se-

cousses que sa toiture toute en plomb fut jetée à terre d'un seul bloc. L'obélisque triomphal érigé au centre de l'hippodrome eut le même sort et l'on compta par milliers les victimes du désastre. A cette nouvelle, Photius, écrivait au diacre et archiviste byzantin Grégoire : « A Dieu ne plaise que je veuille croire que la noble cité impériale ait été punie pour les maux qu'on me fait souffrir! Je vous supplie, vous-même, d'éloigner de votre esprit une telle pensée. Malgré mes tortures, telles qu'aucune langue ne saurait les exprimer, qui suis-je pour que le Seigneur daigne s'armer pour ma défense? Cependant si nos persécuteurs sont punis pour avoir dans toute l'étendue de l'empire dépouillé les temples, profané les mystères chrétiens, chassé les évêques et les prêtres, je ne puis qu'adorer en silence la main toute-puissante de notre Dieu. Mais en même temps je lui rends mille actions de grâces de ne m'avoir pas rendu spectateur d'un spectacle si déchirant. C'en est donc fait; la cité de Constantin n'est plus qu'un vaste tombeau. Des lamentations ont remplacé la psalmodie sainte; les maisons, les églises, sont renversées; le sol reste béant, entr'ouvert par des crevasses qui sillonnent toutes les rues. Si j'avais encore la charge patriarcale, quelle ne serait pas mon anxiété pour le sort de tant de pécheurs subitement appelés à comparaître devant le souverain juge! Quelles ne seraient pas mes angoisses à la vue de tant de misères à secourir, d'infortunes à soulager! Mais Dieu dans sa miséricorde infinie m'a délivré d'une responsabilité si accablante. »

Lettre de Photius à l'empereur.

26. Rien ne saurait être mieux calculé qu'une telle lettre; elle devait nécessairement attendrir tous les cœurs en faveur du charitable Photius. D'autres circonstances lui fournirent un prétexte pour s'adresser directement à l'empereur lui-même. On sait que Basile avait provoqué chez les Bulgares le mouvement sécessioniste à la suite duquel cette province se détacha de l'église romaine pour se soumettre à la juridiction du patriarcat de Constantinople. Le pape Adrien II avait énergiquement protesté contre cette indigne manœuvre. Jean VIII son successeur fit de même; tous deux menaçaient d'excommunier le patriarche Ignace s'il se permettait la moindre ingérence dans l'administration ecclésiastique de la Bul-

garie, Photius ne tarda guère à être informé de la teneur des lettres apostoliques. Ses partisans et lui-même sentirent renaître leurs espérances. S'il arrivait qu'Ignace vînt à être frappé d'une sentence de déposition par le souverain pontife, le trône patriarcal redevenait vacant, et l'empereur pourrait en disposer en faveur de Photius. Restait à ce dernier à reconquérir par tous les moyens possibles les bonnes grâces impériales. Dans ce but, l'exilé de Stenos écrivit à Basile la lettre suivante : « Écoutez-moi, très-clément empereur ; je n'invoque pas en ce moment notre ancienne amitié, ni les serments solennels prêtés et reçus, ni l'onction sainte et le couronnement, ni les saints mystères que vous avez reçus de mes mains, ni le chrême que j'ai conféré au César Constantin, votre auguste fils. Ce n'est point à l'empereur, c'est à l'homme que je m'adresse. Tous les humains, grecs ou barbares, ont la charité de tuer d'un coup les condamnés à mort ; mais ils ne laissent pas mourir de faim ceux auxquels ils veulent laisser la vie. Il était réservé à moi seul de voir se prolonger une existence plus cruelle que la mort. Captif, dénué de tout, sans parents, ni amis, ni serviteurs, je suis au ban de toute société humaine. Quand on traîna le divin Paul au supplice, les païens ses bourreaux permirent aux disciples de l'apôtre d'accompagner leur glorieux maître et de le servir jusqu'au dernier moment. On trouverait peut-être en parcourant l'histoire quelque exemple isolé d'un ou deux scélérats exceptionnellement traités de cette sorte, mais appliquée à un évêque cette mesure est sans précédents. On nous a tout ôté, jusqu'à nos livres. Est-ce pour nous priver même de la parole de Dieu ? Si j'ai mal agi, il faudrait au contraire me donner plus de livres et plus de maîtres pour m'apprendre ce que j'ignore, et réformer soit ma conduite, soit ma doctrine. Athanase persécuté par les Ariens, Jean Chrysostôme, Flavien, cet héroïque confesseur, n'ont pas été privés de leurs livres, consolation suprême de la prison ou de l'exil. Et s'il paraît téméraire à moi de citer ces noms glorieux, je prendrai d'autres exemples. L'impie Nestorius a été exilé ; Dioscore, Pierre Monge et tant d'autres hérétiques fameux furent proscrits, cependant personne n'a songé à tenir leurs livres en captivité. Mais, hélas ! quand

il s'agit de moi, tout est nouveau, tout prend un caractère plus cruel et plus tragique. Renfermé dans un cachot, délaissé de l'univers entier, sans même un serviteur, je me vois encore privé du secours des prières que les moines faisaient à Dieu pour le salut de mon âme. On les a bannis sans miséricorde, on a pillé leurs abbayes, confisqué leurs biens, vendu à l'encan leurs domaines. Jusqu'ici on n'avait point encore inventé des supplices pour crucifier l'âme. Ce raffinement dans l'art des tortures devait m'être appliqué pour la première fois. Je souffre des maux qui m'atteignent personnellement, mais je souffre bien plus encore de ceux qu'on inflige à de saints et vénérables religieux dont le seul crime est de ne pas me maudire. Et comment veut-on qu'ils me maudissent? C'est moi qui avais fondé et doté leurs pieux asiles : je l'ai fait, et je n'ai point la présomption d'en tirer quelque gloire; je l'ai fait pour le rachat de mes fautes, pour obtenir de Dieu la rémission de mes péchés. Et maintenant, ô empereur, je vous fais une prière aussi nouvelle que l'est ma situation : Mettez un terme à mes tourments, ou faites-moi sur-le-champ trancher la tête. Respectez en votre captif la nature humaine qui lui est commune avec vous, les droits de citoyen romain qu'il partage avec tous les sujets de votre empire. Que la postérité ne puisse pas un jour dire de vous : Il y eut à Constantinople un empereur qui signala les débuts de son règne par la douceur et la clémence, mais qui condamna depuis à l'exil, à la misère, à une mort lente et cruelle, un archevêque son ami, un patriarche des mains duquel il avait reçu l'onction du sacre, le diadème impérial, le titre de César Auguste. »

Mort de saint Ignace. Rétablissement de Photius.

27. Tant d'éloquence ne fut pas complétement perdue; elle émut le cœur de Basile, et quand l'intrigue de la fausse généalogie dressée par Photius vint à se produire les dernières résistances tombèrent; l'exilé de Stenos fut rappelé et rentra triomphant au palais impérial. Tout un plan de conduite était fixé d'avance dans son esprit. Il lui fallait s'assurer des amitiés fidèles dans le clergé de Constantinople, entourer Basile de confidents dévoués à sa propre fortune et parvenir à faire déposer le pasteur légitime saint Ignace qui vivait encore afin d'usurper de nouveau le siége pa-

triarcal. Le prêtre Théophane, qui cumulait près de Basile les fonctions d'aumônier et de bibliothécaire, avait puissamment contribué au succès de l'imposture généalogique. Photius acheva de le gagner à sa cause en lui promettant le siége métropolitain de Césarée en Cappadoce : le traité simoniaque fut conclu et reçut de part et d'autre une fidèle exécution. Un marché du même genre fut passé avec un moine intrigant de l'abbaye de Studium, nommé Santabaren, vieillard d'une physionomie vénérable qui passait pour un modèle de vertu et n'était qu'un misérable hypocrite. Photius le sacra évêque, mais sans pouvoir encore lui donner de siége épiscopal. Avec le secours de ces deux auxiliaires auxquels l'empereur accordait toute sa confiance, Photius essaya de déterminer le prince à déposer Ignace. Mais Basile résista d'une façon si nette qu'il fallut abandonner cette partie la plus essentielle du plan primitif. La mort du saint patriarche, survenue le 23 octobre 878, apporta aux conjurés une solution tellement conforme à leurs vœux qu'on les accusa de n'y avoir pas été étrangers. Quoiqu'il en soit, trois jours après les funérailles d'Ignace, Photius, soutenu par l'empereur, se remit en possession du siége patriarcal. Il entra dans la basilique des apôtres, escorté d'une légion de soldats, au moment où l'on célébrait les saints mystères. Les officiants s'enfuirent laissant le sacrifice inachevé et prirent la fuite. Mais Photius avait des moyens expéditifs pour rallier les opposants et briser leur résistance. L'exil, la flagellation, les fers, toutes les tortures dont il faisait naguère une peinture si émouvante dans sa retraite de Stenos, devenaient pour lui d'excellentes mesures de gouvernement. La terreur lui ramena les uns, les caresses lui ramenèrent les autres ; Santabaren devint archevêque de Nacolie et Basile obtint sa métropole de Césarée.

Les légats infidèles à Constantinople.

28. Sur les entrefaites arrivèrent à Constantinople deux légats apostoliques envoyés par le pape Jean VIII pour renouveler près de l'empereur et du patriarche saint Ignace dont la mort était encore ignorée à Rome, les instances si longtemps inutiles auxquelles l'affaire de la Bulgarie avait donné lieu. « Nous députons près de vous, disait Jean VIII à l'empereur nos conseillers Eugène, évêque

d'Ostie, et Paul, évêque d'Ancône, dont la science et la fidélité nous sont connues. Ils ont reçu de nous des instructions écrites auxquelles ils devront se conformer strictement. Quand leur mission près de vous sera, comme nous en avons l'espoir, heureusement terminée, ils se rendront en Bulgarie où nous vous prions de les faire conduire en sûreté. » Dans la lettre au patriarche Ignace, le pape était plus explicite et déclarait que le siége apostolique ne souffrirait pas la prolongation d'un état de choses contraire à toutes les lois de l'Église, menaçant Ignace d'excommunication s'il persistait à retenir la Bulgarie comme une annexe de son patriarcat. Telle était la mission des légats apostoliques Paul et Eugène. Leurs instructions particulières spécifiaient en outre la défense expresse de communiquer avec Photius et ses adhérents. Mais leur conscience ne put tenir contre les menaces de l'empereur et les séductions de Photius lui-même. Non-seulement ils communiquèrent avec cet intrus, mais ils poussèrent la lâcheté et l'infamie jusqu'à dire publiquement que le pontife romain les avait envoyés pour déposer Ignace et rétablir Photius sur le siége patriarcal. En récompense de leur docilité, Photius leur promit satisfaction complète pour l'affaire de la Bulgarie, et l'empereur y joignit la promesse d'un secours efficace contre les Sarrasins qui dévastaient les provinces italiennes et les États du saint-siége.

Les pièces apocryphes.

29. Ce premier succès ne satisfit point encore l'ambition de Photius. Pendant que les deux légats infidèles restaient à Constantinople pour y négocier la restitution de la Bulgarie, il députa à Rome le nouveau métropolitain de Nacolie, Santabaren, son complice et son confident. Il devait remettre au pape une prétendue lettre synodique dans laquelle Photius, parlant au nom d'un concile imaginaire, notifiait la mort de son prédécesseur Ignace, l'élection unanime qui l'avait malgré lui appelé à recueillir la succession de ce grand homme, les violences mêmes qu'il avait fallu employer pour le contraindre à accepter de nouveau le siége patriarcal. Il couronna ce chef-d'œuvre de mensonge par une de ces impostures qui lui étaient familières. Tous les métropolites et évêques d'Orient qui se trouvaient à Constantinople furent invités par lui à souscrire

un contrat d'acquisition que le patriarcat venait de conclure avec divers personnages qui demandaient à rester inconnus. Les signatures furent données sans difficulté aucune, seulement le prétendu contrat d'acquisition n'était rien autre chose que la lettre du pseudo-synode. Mais il était d'usage pour les lettres synodiques de joindre aux souscriptions le sceau épiscopal de chaque signataire, formalité solennelle qui n'était nullement en usage pour un simple contrat. On y pourvut au moyen d'une nouvelle fourberie. Un secrétaire patriarcal, nommé Pierre, s'entendit successivement avec les secrétaires de chaque évêque, comme s'il voulait faire une collection sphragistique. Il obtint de la sorte qu'on lui prêtât les sceaux des diverses signataires, les apposa à côté de chaque souscription et la pièce apocryphe fut ainsi revêtue de tous les caractères de la plus irréprochable authenticité. Photius, qui venait de faire parler à leur insu des évêques vivants, ne se fit aucun scrupule de contre faire l'écriture d'un mort. Il supposa une fausse lettre écrite au souverain pontife par le patriarche Ignace pour notifier au saint-siége la soumission exemplaire de Photius, la rétractation qu'il venait de faire entre ses mains, la pénitence à laquelle il s'était de grand cœur engagé. En conséquence Ignace et les évêques de sa communion suppliaient Jean VIII de relever cet humble pénitent des censures précédemment encourues par lui. Ces deux lettres mensongères furent remises à Santabaren, qui se mit en route accompagné de deux ambassadeurs impériaux chargés d'une missive de Basile lui-même qui demandait au pape la confirmation de Photius « canoniquement, disait-il, rétabli sur le siége patriarcal de Constantinople, ainsi que l'avaient constaté après une minutieuse enquête les légats apostoliques. » L'empereur promettait ensuite une entière satisfaction pour la question bulgare, et il annonçait l'envoi d'une armée navale pour défendre les côtes d'Italie contre les attaques des Sarrasins.

30. Les députés grecs arrivèrent à Rome au commencement d'avril 879. On sait qu'ils obtinrent de Jean VIII la réintégration de Photius. Mais avec les faux renseignements et les pièces apocryphes dont ils étaient porteurs, il eût été absolument impossible, à moins d'une révélation particulière, que le pontife songeât à la leur refu- Justification de Jean VIII.

ser. « Un grand nombre d'écrivains ont accusé Jean VIII de faiblesse honteuse, dit Monseigneur Iager ; il me semble que ce jugement qui contraste d'alleurs avec le caractère bien connu de ce pape, est trop sévère, et que ceux qui l'ont porté n'ont pas assez réfléchi sur la position où il se trouvait. Elle n'était plus la même que celle de ses prédécesseurs. Ignace avait cessé de vivre, Photius occupait sa place soutenu par tout le crédit de l'empereur. Refuser l'assentiment, c'était évidemment renouveler le schisme que les prédécesseurs de Jean VIII avaient toujours cherché à prévenir ou à éteindre au prix de nombreux sacrifices et de concessions plus ou moins importantes. La réintégration de Photius était demandée, du moins on l'assurait au pape, par tout l'Orient, par les patriarches, les métropolitains et les évêques comme le seul moyen de maintenir la paix dans l'Église grecque. Ignace lui-même, tout mort qu'il était, figurait parmi les solliciteurs. Les instances de l'empereur Basile n'étaient ni moins vives ni moins pressantes. Jean VIII ne pouvait agir autrement qu'il ne le fit. Placés dans les mêmes circonstances, Nicolas le Grand et Adrien II eussent agi de même. Et qu'on ne dise pas que Jean VIII s'est laissé diriger par un intérêt purement terrestre. La pacification de l'Italie, sa délivrance des Sarrasins et d'autres ennemis non moins dangereux, intéressaient au plus haut point de l'Église latine, de même que l'extinction du schisme était l'intérêt le plus vital de l'Église d'Orient. On objectera peut-être que les lettres des patriarches et des métropolitains, ainsi que celle d'Ignace étaient fausses. Mais le pape, qui avait sous les yeux leur signaturere vêtue du sceau officiel, pouvait-il le soupçonner, surtout lorsque ses légats qui étaient sur les lieux non seulement ne réclamaient pas mais donnaient une adhésion complète. Photius, ajoute-t-on, n'était point corrigé : sans doute, il ne l'était pas ; mais on l'avait présenté au pape, comme sincèrement repentant et converti. Qu'on dise donc tant qu'on voudra que Jean VIII a été odieusement trompé par une série d'impostures et de fourberies sacriléges, mais qu'on ne l'accuse pas d'une honteuse faiblesse. » Telle est la conclusion de Monseigneur Iager : c'est aussi la nôtre, et nous ajouterons que ce fut celle du pape Jean VIII lui-même. Ce grand pontife

ne fit aucune difficulté de reconnaître qu'il avait été trompé par les mensonges combinés de Photius, de l'empereur et des légats infidèles. Aussitôt qu'il connut la vérité, il flétrit les légats prévaricateurs il cassa tous les actes des pseudo-synodes, et fit signifier au patriarche schismatique une nouvelle sentence d'excommunication par le courageux diacre Marinus.

PONTIFICAT DE MARIN I

(23 décembre 882—23 février 844)

31. L'intrépide légat, « qui venait, dit un annaliste, de couvrir son nom d'une gloire immortelle dans les prisons de Constantinople et dans les fers de Basile le Macédonien, » Marin Ier était désigné d'avance par l'estime universelle, comme le successeur de Jean VIII. On s'empressa de l'élever sur le trône pontifical (23 décembre 882). L'empereur grec et son faux patriarche protestèrent en vain contre son ordination. Marin Ier répondit à leurs récriminations intéressées en renouvelant contre Photius la sentence d'excommunication. Il rendit en même temps un décret portant qu'à l'avenir on n'attendrait plus les ordres des empereurs d'Occident pour l'élection des papes. L'autorité des princes de la race carlovingienne, affaiblie par leur incapacité personnelle et leurs luttes intestines en Germanie et dans les Gaules, était complétement perdue en Italie, où elle ne pouvait ni se faire craindre, ni exercer de protectorat. Les vigoureuses mesures et la fermeté apostolique de Marin Ier donnaient à l'Église les plus belles et les plus légitimes espérances. Malheureusement elles furent de courte durée, car ce pape ne devait avoir qu'un an de règne. Election de Marin I.

32. La notice que le *Liber Pontificalis* lui avait consacrée n'est point parvenue jusqu'à nous. Voici celle que Mansi a tiré des monuments les plus authentiques. « Marinus, dit-il, était né en Étrurie, dans l'antique province de Falisques, au bourg de Gallèse. Trois jours après la mort de Jean VIII, il fut élu pape du consentement unanime du clergé et du peuple. Son court pontificat d'un an et vingt jours s'écoula sous le règne de Charles III le Gros, empe- Notice de Jean VIII, par Ciaconius.

reur d'Occident et de Basile le Macédonien, empereur de Constantinople. Comme diacre cardinal de la sainte Église romaine, Marinus en avait accompli deux autres, la première sous le pontificat de Nicolas-le-Grand, pour notifier à l'empereur Michel III l'Ivrogne, la sentence de déposition portée contre Photius; la seconde sous Adrien II, pour représenter ce pape au VIII[e] concile ocuménique. Les Bulgares l'avaient demandé pour métropolitain sans pouvoir l'obtenir, parce qu'au moment où leur requête parvint à Rome, Marinus était retenu en Orient d'abord par ses fonctions de président du concile et plus tard par la captivité que lui firent subir les Slaves. Une troisième fois, comme on l'a vu, il retourna à Constantinople, afin de réparer le scandale causé par l'apostasie des légats Paul et Eugène, et de fulminer contre Photius la nouvelle excommunication prononcée par Jean VIII. En présence de l'empereur Basile et toute la cour, Marinus, avec une noble audace, lut la sentence apostolique et déclara nuls et sacriléges tous les actes du synode byzantin qui avait réhabilité Photius. Le courageux légat fut jeté en prison par ordre de l'empereur; il y resta trente jours, parvint à s'échapper et revint à Rome couronné de la gloire des confesseurs. On ignore le nom du siége épiscopal pour lequel il fut sacré par Jean VIII; mais on sait que ce pontife l'envoya quelque temps après remplir une mission importante près d'Athanase, évêque et prince de la cité de Naples. Athanase était accusé d'avoir récemment conclu un traité d'alliance offensive et défensive avec les Sarrasins. Un synode romain présidé par Jean VIII fulmina contre Athanase une sentence d'excommunication. L'évêque et prince de Naples demanda à se justifier du crime qu'on lui imputait. Marinus eut ordre d'aller sur les lieux examiner l'affaire; il devait maintenir l'excommunication, si le fait d'une alliance avec les Sarrasins était constaté, et dans le cas contraire relever Anathase de la censure synodale. Dans la lettre apostolique écrite à ce sujet par le pape, Marinus est qualifié du titre de trésorier de la sainte Église romaine. Aussitôt après sa promotion au siége apostolique, il renouvela la sentence d'excommunication portée contre Photius, déclara nuls tous les actes de juridiction épiscopale de l'intrus et anathématisa

le pseudo-concile qui l'avait réhabilité. L'empereur Basile, à cette nouvelle, éclata en cris de fureur. Il adressa à Rome une lettre pleine d'injures et de menaces, déclarant que Marinus n'avait pu sans une usurpation sacrilége être promu au siége apostolique parce qu'il était déjà titulaire d'une autre église épiscopale. Il vomissait un torrent de blasphêmes contre le très-saint pontife et terminait en disant qu'il n'épargnerait rien pour le faire déposer et chasser de Rome. La lettre impériale ne parvint à sa destination qu'après la mort de Marinus et celle d'Adrien III, son successeur immédiat. Voici en quels termes Étienne VI y répondit : « Tous les griefs que vous accumulez contre le très-saint et illustre Marinus tournent à sa plus grande gloire. Cet homme apostolique, et si je l'ose dire, vraiment divin, n'a fait que suivre les traces de notre grand docteur le pape Nicolas Ier, dont jadis il avait été le disciple et le légat. Sa conduite à Constantinople dans les diverses missions qu'il eut à y remplir, fait encore aujourd'hui l'admiration de l'univers. Par quel étrange aveuglement vous êtes-vous porté contre lui à tant de violences et d'outrages? N'y avait-il point dans la noble fierté qui le rendait inaccessible à toutes les séductions, dans le courage avec lequel il résistait à toutes les menaces, une magnanimité capable de toucher votre cœur? Vous l'en avez récompensé en le jetant dans un cachot; là encore il était grand parce qu'il souffrait pour la justice et pour la vérité. » — L'évêque de Porto, Formosus, qui avait été déposé au concile de Troyes, fut réhabilité par Marinus et rappelé à Rome. L'histoire ne nous a point appris les détails ni les motifs de cette réintégration. Vraisemblablement elle fut précédée d'une rétractation explicite et d'engagements solennels de fidélité au saint-siége. Du reste, avant de se laisser entraîner dans la conjuration des comtes de Tusculum et de Spolète contre Jean VIII, Formosus avait rendu les plus grands services à l'Église; il s'était signalé par son zèle et son dévouement dans la mission des Bulgares. — A la requête du roi Alfred-le-Grand, Marinus exonéra l'école des Anglo-Saxons de Rome de toute espèce d'impôts. — Tous les monuments contemporains donnent à ce pontife le nom de Marinus ou Marin; c'est donc à tort que certains auteurs modernes,

Platina entre autres, ont prétendu que son nom véritable était Martin. — Sous son pontificat, mourut le XIII des calendes de décembre (20 décembre 882) le roi Louis-le-Germanique. Les Normands, à cette nouvelle, se précipitèrent sur ses États. La ville de Trèves fut pillée et livrée aux flammes. Liége, Utrecht, Tongres, Cologne, Bonn, Tolbiac eurent le même sort; les monastères de Malmondier, Stavelo et Pruym furent dévastés et les religieux mis à mort. A la même époque, les Sarrasins envahirent l'abbaye de saint Vincent de Vulturne en Italie, et passèrent au fil de l'épée tous les moines qui l'habitaient. — Du temps de Marinus, l'Église romaine adopta l'usage de joindre le *Filioque* au symbole, afin de protester contre les erreurs de Photius sur la procession du Saint-Esprit. Marinus, après un an et vingt jours d'un pontificat qu'il fit bénir par ses vertus, mourut le 23 février 884. Le siége ne demeura vacant que deux jours [1]. »

Alfred le Grand, roi d'Angleterre.

33. Vers la fin de décembre de l'an 883, Marinus avait reçu les députés d'Alfred le Grand, roi d'Angleterre, chargés par ce prince de déposer au tombeau des apôtres de riches offrandes, en reconnaissance de ses succès merveilleux contre les Normands. Alfred ne pouvait en réalité attribuer qu'au bras du tout-puissant la prospérité où il voyait enfin contre toute espérance les terres soumises à sa domination. Elles avaient été, comme les régions voisines, le théâtre du brigandage des Normands et des Danois. Ces barbares s'étaient emparés de tous ses États, et il avait été réduit à se cacher avec sa famille dans un bois environné de marais inaccessibles. Pendant six mois, les augustes fugitifs n'eurent pour asile que la cabane d'un pauvre berger et pour subsistance que le produit de leur pêche dans les étangs voisins. Mais la rigueur du froid les ayant glacés, priva la famille de sa dernière ressource. Un jour un mendiant frappe à la porte de la cabane et demande l'aumône. « Qu'avez-vous à lui donner ? dit Alfred, en fixant les yeux sur la reine. — Hélas ! il ne nous reste plus qu'un pain ! — Dieu soit loué ! dit le roi, celui qui, avec cinq pains, sut nourrir cinq mille

[1] *Notit. Marin. I, cap. III, Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 965.

hommes, peut bien faire que la moitié d'un pain nous suffise : donnez l'autre moitié à ce pauvre. » Une telle charité ne fut point sans récompense et Dieu rendit un trône pour le morceau de pain donné en son nom. Peu de temps après, Alfred apprit que malgré l'état désespéré de ses affaires, quelques Anglais avaient tenté un dernier effort. Le chef danois Hubba, auteur du martyre de saint Edmond, venait d'être tué dans une bataille sanglante. Le roi sortit de ses marais, rassembla ses troupes dipersées, tomba tout à coup sur les barbares et remporta une victoire complète (878). Ceux qui échappèrent au massacre se renfermèrent dans une forteresse. Il les assiégea et les contraignit de se rendre aux conditions qu'il voulut leur imposer. Il obligea ceux qui refusèrent d'abjurer l'idolâtrie à sortir de l'île et donna des terres aux autres. Les nouveaux chrétiens, ayant à leur tête leur roi Gunthrum, qui prit au baptême le nom d'Edelstan, se fixèrent dans les provinces qu'Alfred leur assigna. Il repeupla ainsi d'une race courageuse et fidèle les deux royaumes d'Estanglie et de Northumberland, presque déserts depuis l'invasion des barbares. Pour achever la civilisation de ces peuples, il leur donna des lois qui devinrent bientôt le code universel de l'Angleterre. Alfred le Grand termina glorieusement un règne commencé sous de si tristes auspices. L'Église l'a mis au rang des saints. L'éclat de cette belle figure historique resplendit au milieu d'une époque désolée et contraste avec la faiblesse des princes francs, ses contemporains. Alfred le Grand laissa plusieurs ouvrages, entre autres un *Traité sur les différentes fortunes des rois*. Il les avait connues par expérience.

34. A la mort de Louis le Germanique (881), les Normands brûlèrent le monastère de Corbie et la ville d'Amiens. En Lorraine, étant entrés par le Vahal, ils incendièrent Nimègue, Liége, Maëstricht, Tongres, Cambrai, Cologne, Bonn, Zulpich, Juliers et enfin Aix-la-Chapelle, où ils firent leur écurie de la chapelle impériale de Charlemagne. La Champagne fut dévastée. Reims fut prise et livrée aux flammes. L'archevêque Hincmar avait pris la fuite, emportant les trésors de son église et les précieuses reliques de saint Remi. Il mourut à Épernay de fatigue et de douleur (21 dé- Normand dans les Gaules.

cembre 882). Loup de Ferrières, son admirateur, nous le présente « comme un prélat généreux, bienfaisant, en qui la noblesse des sentiments s'alliait à une éminente sagesse. » Nous avons eu l'occasion de remarquer que son caractère subit trop, en certaines circonstances, l'influence de son siècle. Comme écrivain, il fait preuve de plus d'érudition que de goût. Son style est diffus, embarrassé, plein de parenthèses et surchargé de citations. Il est resté bien au-dessous de Ratramn, moine de Corbie, son contemporain, dont les ouvrages et surtout le *Traité sur l'Eucharistie*, sont des monuments d'une élégante et pure latinité.

Sarrasins en Italie.

35. Pendant que la Germanie et les Gaules gémissaient sous le joug des Normands, l'Italie n'avait pas moins à souffrir des Sarrasins. Ces infidèles pillèrent le territoire de Bénévent et de Spolète. Ils s'avancèrent jusque sous les murs de Rome, malgré la convention passée entre eux et le pape Jean VIII. Les religieux de Saint-Vincent du Vulturne furent massacrés et le monastère incendié. Celui du Mont-Cassin eut le même sort. Son précédent abbé, saint Bassace, l'avait couronné de murailles et de tours qui en faisaient une véritable forteresse. Rien ne tint contre la fureur et l'avidité des Arabes (884). Le couvent fut pillé et livré aux flammes. L'abbé saint Bertaire et la plupart des moines furent égorgés. Le petit nombre qui parvint à s'échapper vint se réfugier au prieuré de Théano, emportant dans sa fuite les annales du couvent et l'espérance de relever un jour le monastère de ses ruines.

PONTIFICAT D'ADRIEN III

(1er Mars 884-8 Juillet 885

Etat du monde à l'avénement d'Adrien III.

36. Dans une période déjà si tourmentée par les invasions des barbares du nord et du midi de l'Europe, les papes se succédaient avec une rapidité extraordinaire, sans qu'aucun d'eux eut le temps de saisir d'une main vigoureuse le gouvernement du monde ébranlé. L'empire d'Occident tombé aux mains débiles des successeurs dégénérés de Charlemagne chancelait de toutes parts. Il semblait que l'univers marchait à une ruine désespérée. Les factions romaines,

sans cesse renaissantes, profitaient des élections multipliées des pontifes pour faire prévaloir l'intérêt éphémère de quelque famille puissante ou de quelque parti politique représentant pour elles la fortune du moment. Tout le x[e] siècle allait s'écouler au milieu de ces agitations et de ces tempêtes, plus formidables que toutes celles dont la barque de Pierre eût triomphé jusque là. En présence de ces révolutions formidables, les plus fermes esprits crurent assister aux derniers jours du globe terrestre. On attendait la fin du monde, parce que le monde paraissait frappé d'une maladie incurable. L'ancienne superstition des millénaires se réveilla plus vivace que jamais. On se préoccupait d'une date précise où le juge souverain des vivants et des morts apparaîtrait sur les débris de l'univers en cendres, pour clore la période de l'humanité terrestre et inaugurer le règne sans fin de l'éternité. L'an mille de l'ère chrétienne semblait devoir être le terme définitif laissé par la miséricorde de Dieu aux pécheurs coupables pour venir à résipiscence. Mais au lieu de s'améliorer, les pervers trouvèrent dans ce délai même une sorte d'encouragement à leurs crimes, et le siècle qui devait être, suivant des calculs pusillanimes, le dernier des siècles, en fut seulement le plus corrompu et le plus débordé. Une réaction vraiment païenne s'y produisit à la faveur des nouvelles invasions barbares. Mais la papauté devait triompher de ce paganisme renaissant, comme elle avait triomphé de la toute-puissance païenne de Néron et de Dioclétien, comme elle triomphera jusqu'au dernier jour de tous les efforts du monde et de l'enfer conjurés.

Notice d'Adrien III par Ciaconius.

37. Adrien III eut à peine le temps d'inscrire son nom sur la liste des successeurs de saint Pierre. Sacré le 1er mars 884, il mourait le 8 juillet 885 ; mais dans ce court intervalle, il avait déjà pu prendre d'énergiques mesures pour conjurer les périls dont le saint-siége et la chrétienté tout entière étaient menacés. Voici la notice que lui consacre Ciaconius. « Adrien III, dit-il, né à Rome dans la région de la *via lata*, était fils de Benoît. Il siégea un an, trois mois et dix-neuf jours. On dit qu'avant sa promotion, il était connu sous le nom d'Agapit, qu'il échangea pour celui d'Adrien. Les comtes de Tusculum et de Spolète se montrèrent favorables à son élection, qui

eut lieu trois jours après la mort de Martin I. Il égala en vertu et en grandeur d'âme les deux saints pontifes Adrien Ier et Adrien II, ses prédécesseurs et ses homonymes. Son premier soin fut de réparer par d'abondantes aumônes les désastres du Mont-Cassin, qui venait d'être ruiné par les Musulmans. Il eût ensuite le noble courage de s'opposer aux prétentions des empereurs d'Occident, qui voulaient s'attribuer le droit d'intervenir dans l'élection et le sacre des souverains pontifes. Déjà saint Nicolas le Grand avait jeté les bases d'une constitution de ce genre, mais il n'avait pas eu le temps de lui donner sa dernière forme et de la promulguer. Adrien III statua qu'à l'avenir, sous aucun prétexte, on n'attendrait ni les dé-délégués impériaux ni la ratification de l'empereur, soit pour l'élection, soit pour le sacre des papes, et que les libres suffrages du clergé et du peuple romain suffiraient. Par un second décret apostolique, il fixait des règles pour la transmission du titre et de la dignité impériale. Dans le cas ou le titulaire actuel Charles III, dit le Gros, viendrait à mourir sans laisser de fils, l'élection du nouvel empereur devait appartenir au siége apostolique, qui choisirait un prince italien capable de défendre la péninsule contre les attaques des Sarrasins. Rome entière applaudit à ces mesures de prévoyance du saint pontife. Sa bonté, son courage, son infatigable sollicitude faisaient renaître l'espérance dans tous les cœurs, lorsqu'il mourut soudain le VII des ides de mai (8 juillet 885) dans la petite ville de Saint-Césaire, près de Modène, qu'il traversait pour se rendre dans les Gaules où l'empereur Charles le Gros l'avait supplié de se rendre. Au moment où le pieux pontife expirait, des ambassadeurs de Basile le Macédonien arrivaient à Rome, porteurs de lettres impériales auxquelles le pape Étienne VI dut répondre plus tard. Le corps d'Adrien III fut rapporté à Rome au milieu d'un immense concours de peuple qui pleurait sa mort prématurée. Il reçut la sépulture dans la basilique du bienheureux Pierre, prince des apôtres. Après lui le siége resta vacant dix-huit jours [1]. »

[1] Ciacon. *Vit. Adrian. III*, *pap.* 112, col. 669.

FIN DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU DIX-HUITIÈME VOLUME

QUATRIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LE RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (800) JUSQU'AU PONTIFICAT DE SYLVESTRE II (999).

CHAPITRE PREMIER

PONTIFICAT DE SAINT LÉON III (26 décembre 795-12 juin 816)
1re PARTIE (26 décembre 795 — 25 décembre 800)

CHAPITRE II

PONTIFICAT DE SAINT LÉON III (26 décembre 795-12 juin 816)
2e PARTIE (25 décembre 800. — 12 juin 816).

CHAPITRE III

PONTIFICAT D'ÉTIENNE V (22 juin 816-22 juin 817).

CHAPITRE IV

PONTIFICAT DE SAINT PASCAL I (25 janvier 817-11 mai 824)

CHAPITRE V.

PONTIFICAT D'EUGÈNE II (5 juin 824-27 août 827)

CHAPITRE VII.

PONTIFICAT DE SERGIUS II (27 janvier 844-27 janvier 847).

CHAPITRE VIII.

PONTIFICAT DE SAINT LÉON IV (12 avril 847-17 juillet 855)

CHAPITRE IX.

PONTIFICAT DE BENOIT III (1er septembre 855-10 mars 8)

CHAPITRE X

PONTIFICAT DE SAINT NICOLAS I LE GRAND (24 avril 858-13 novembre 867.)

CHAPITRE XI.

PONTIFICAT D'ADRIEN II (14 décembre 867-1er novembre 872)

CHAPITRE XII

PONTIFICAT DE JEAN VIII (14 décembre 872-15 décembre 882).

FIN DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

F. Aureau et Cie. — Imprimerie de Lagny



